



**HAL**  
open science

# Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation : impacts sociaux, économiques et géographiques. Le cas de la région Est du Burkina Faso.

Camille Renaudin

## ► To cite this version:

Camille Renaudin. Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation : impacts sociaux, économiques et géographiques. Le cas de la région Est du Burkina Faso.. Géographie. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2011. Français. NNT : . tel-00624815

**HAL Id: tel-00624815**

**<https://theses.hal.science/tel-00624815v1>**

Submitted on 19 Sep 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS (ED 434)**  
**Laboratoire de recherche CNRS UMR 8185 Espaces, Nature, Culture**  
**EA 3766 Gestion des Sociétés, des Territoires et des Risques**

## THÈSE

pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline/ Spécialité : Géographie

Présentée et soutenue par :

**Camille RENAUDIN**

le : 18 mars 2011

**Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation :  
impacts sociaux, économiques et géographiques.  
Le cas de la région Est du Burkina Faso.**

**Sous la direction de :**

**Mme Sylvie BRUNEL**

Professeur, Université Paris Sorbonne - Paris IV

**Et de :**

**M. Jean-Marie MIOSSEC**

Professeur, Université Paul Valéry - Montpellier III

**JURY :**

**M. Bernard BACHELIER**

Directeur de la Fondation FARM

**M. Christian BOUQUET**

Professeur, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

(rapporteur)

**M. Jean-Louis CHALÉARD**

Professeur, Université Panthéon Sorbonne - Paris I

**M. Amadou DIOP**

Professeur, Université de Cheick Anta Diop - Dakar

(rapporteur)

**M. Géraud MAGRIN**

Chercheur CIRAD - UMR Prodig / Cirad-Es

*A toutes ces femmes courbées dans les champs,  
une daba à la main, qui nous demandaient toujours  
lorsque nous nous rendions dans les villages :  
« Et c'est comment ? Vous êtes en bonne santé ? »*

## Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Mme Sylvie BRUNEL pour la confiance qu'elle m'a accordée depuis l'année de ma maîtrise. Passionnée, passionnante, elle m'a permis de travailler sur des sujets captivants, offert l'opportunité de découvrir le Cameroun et plus tard le milieu cotonnier professionnel. De cela je lui suis très reconnaissante.

Je souhaiterais également remercier M. Jean-Marie MIOSSEC qui m'a accueillie tout au long de ce travail au sein de son équipe GESTER. Son regard, ses encouragements et ses conseils m'ont été extrêmement précieux pour venir au terme de ce travail.

Je remercie aussi les autres membres du Jury pour avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite :

- M. Bernard BACHELIER
- M. Christian BOUQUET
- M. Jean-Louis CHALÉARD
- M. Amadou DIOP
- M. Géraud MAGRIN

Un travail comme celui-là est le fruit de multiples rencontres. Toutes furent riches.

*En France :*

M. Reynald EVANGELISTA fut la première personne rencontrée au cours de cette aventure. J'aimerais le remercier pour son soutien sans faille, son humour et sa modestie et lui témoigner ici toute mon estime. Au-delà, de ce qu'il m'a apporté de connaissances et de savoir-faire pour ce travail, je crois que M. EVANGELISTA m'a donné l'envie de tendre vers ce qu'il est : attentif. Aux paysans cotonniers, au monde tel qu'il évolue, aux autres,... Un humaniste.

J'ai une pensée pour l'ensemble des salariés de DAGRIS que j'ai côtoyés, un temps, rue de Monceau et qui étaient tous - et sont encore, pour ceux, peu nombreux, qui sont restés après la privatisation - animés d'une volonté réelle d'améliorer les conditions de vie des paysans avec lesquels ils travaillent.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements à M. Bernard BACHELIER, directeur de la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde et à son équipe dynamique pour m'avoir permis de réaliser deux missions d'étude au Burkina Faso. Sans ce soutien de FARM, le travail de terrain sur lequel est basée en partie cette thèse n'aurait pu avoir lieu. Je souhaiterais également remercier M. Jacques BILLOD avec qui, grâce à FARM et à Toiles de Mayenne, nous avons pu conduire un projet « compost » dans le village de Kikideni (« Kikidempo »)<sup>1</sup> et toutes les personnes qui se sont impliquées, de près ou de loin, dans ce projet.

---

<sup>1</sup> <<http://www.fondation-farm.org/zoe.php?a=blog&p=compost>>

J'aimerais également remercier les chercheurs du CIRAD rencontrés tout au long de ces années et avec qui j'ai eu l'occasion de discussions extrêmement enrichissantes. Je pense notamment à M. Michel A.C. FOK. dont les travaux ont été pour moi une source d'intérêt inépuisable.

Je tiens aussi à remercier toute l'équipe GESTER, qui par son dynamisme et son ouverture, m'a offert un environnement de travail idéal. Je pense particulièrement à Monique Gherardi, Freddy Vinet, Frederic Léone, Nancy Meschinet De Richemond et Amadou Diop dont la disponibilité et les conseils m'ont été précieux. J'ai évidemment une pensée pour Stéphanie, Chloé et Laurent, mes « camarades » de thèse dont la présence et l'amitié me sont chères.

*Au Burkina Faso :*

Je voudrais adresser mes remerciements à M. Lucien GAUDARD et M. Ali COMPAORE, DG successifs de la SOCOMA pour leur accueil lors de mes séjours au Burkina Faso et pour leur collaboration. Pour leur accueil également, je souhaiterais remercier chaleureusement M. Alexandre ZANA, alors Directeur financier de la SOCOMA, et sa femme Josiane. J'ai une pensée particulière pour M. Louis YE, chef de zone de Fada N'Gourma, pour son aide et pour les nombreuses discussions que nous avons eu ensemble. J'ai compris, à son contact, le respect que les paysans lui accordaient. Plus globalement, je pense à tous les salariés de la SOCOMA que j'ai côtoyés durant mes séjours à Fada N'Gourma et à Ouagadougou.

Je voudrais également remercier toutes les personnes de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso, rencontrées au cours de ce travail, pour leur collaboration. Rencontrer M. François TRAORE fut un moment extraordinaire, tout comme ceux passés avec les responsables de l'Union Régionale des Producteurs de Coton de Fada N'Gourma.

J'aimerais aussi remercier ici M. Charles OUEDRAOGO pour son accueil à l'Université de Ouagadougou et toutes les personnes rencontrées - trop nombreuses pour être nommées ici - au sein des institutions gouvernementales, des coopérations, des ONG et des associations à Ouagadougou et à Fada N'Gourma.

Merci encore à M. Lankoandia THIOMBIANO, qui fut un interprète formidable et qui est désormais un véritable ami. Sa maîtrise des langues (et des proverbes !) a été essentielle pour mener à bien le travail de terrain. Les séjours et les tournées en brousse, dans des conditions pas toujours « faciles », n'auraient pas été le bonheur qu'ils ont été sans sa présence. Je voudrais ici lui témoigner ma reconnaissance et mon amitié.

Je remercie aussi les enquêteurs qui ont participé à ce travail et leur souhaitent à tous une bonne continuation : Charles KIEMA ; Hamidou COMBERE ; Achille B. MOYENGA ; Tankoano YENINKIEDIBA ; Hamadou S. OUOBA ; Lompo MOTANDI.

Je souhaiterais également remercier M. Alexis KABORE, président de l'ADAP à Fada N'Gourma qui a, lui aussi, contribué à la bonne marche de ce travail et avec qui, j'espère, nous allons continuer de collaborer, à Kikideni et ailleurs...

Je pense évidemment en écrivant ces remerciements aux chefs des villages de Yanwega, Yantenga, Saatenga, Bougui, Kikideni, Komandougou et Potiamanga qui nous ont accueillis dans leur village avec une dignité souvent bouleversante. J'ai surtout des pensées pour tous les paysans rencontrés au cours de ce travail qui ont su nous donner de leur temps, pourtant compté lors des travaux agricoles, qui nous ont offert à mon interprète et moi « l'eau de

l'étranger » pour nous souhaiter la bienvenue, avec qui nous avons partagé le dolo dans des Calebasses, qui nous ont donné avec une générosité sans commune mesure des arachides, des œufs, des poulets, des pois de terre, etc. Pour tous ces agriculteurs, hommes et femmes, qui travaillent dur quotidiennement pour nourrir leur famille et assurer un avenir - meilleur - à leurs enfants, j'ai un respect profond.

Enfin, j'aimerais remercier toutes les personnes qui m'entourent et qui ont « enduré » mes humeurs et mes absences tout au long de ce travail :

Ma mère, en premier, qui m'a lu et relu et qui, même loin, a été sans cesse à mes côtés durant ces années. Mon père et ma sœur également pour leur soutien indéfectible.

A tous mes amis, pour qui je n'aurais pas été aussi présente que je l'aurais souhaité pendant ces années et surtout Virginie, Sandrine, Emilie, Catherine, Clara, Muriel, Pascal, Raphy, Céline, Anaïs... J'ai une pensée pour Louise, Titouan, Louca et Luna, des enfants qui grandissent, qui grandissent...

A toutes les personnes qui ont été là, à un moment donné, et dont les conseils m'ont été précieux : A. Geron et D. Defontaine pour leur maîtrise de MapInfo ainsi que Jacqueline Lecomte et Georges Letissier pour leurs relectures.

Et puis à B., merci..

## Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 . LE COTON AU BURKINA FASO, VICISSITUDES D'UNE CULTURE LÉGUÉE PAR L'HISTOIRE.....</b>	<b>23</b>
<b>Chapitre 1 Heurts et succès d'une culture léguée par l'histoire .....</b>	<b>23</b>
1. Haute-Volta (1919-1932), un sort scellé au développement de la culture cotonnière.....	25
2. De la colonie de Haute-Volta au Burkina Faso indépendant, un développement basé sur la culture cotonnière .....	41
<b>Chapitre 2 Les ambivalences d'une culture héritée .....</b>	<b>58</b>
1. Des éléments d'une « <i>success story</i> » burkinabé .....	58
2. Un exportateur net dans le « champ coton mondial » : les fondements d'une dépendance démesurée de la filière burkinabé au marché mondial .....	77
3. Une filière totalement tributaire des aléas du marché mondial .....	89
<b>Chapitre 3 Exacerbation des risques liés à une culture mondialisée : une plus grande vulnérabilité du paysannat cotonnier ? .....</b>	<b>113</b>
1. Une lecture des risques d'une culture de rente conduite « sous pluie » dans des environnements contraignants.....	114
2. Exacerbation des risques dans un contexte de crise cotonnière .....	125
<b>PARTIE 2 . LA VULNÉRABILITÉ DES PAYSANS COTONNIERS : LE CAS DE LA RÉGION EST .....</b>	<b>130</b>
<b>Chapitre 4 Une région enclavée qui s'est ouverte récemment à la culture industrielle du coton.....</b>	<b>132</b>
1. Le Gourma face au desiderata des politiques coloniales.....	133
2. Une région longtemps déshéritée demeurée essentiellement rurale.....	148
3. Une région cotonnière récente .....	164
<b>Chapitre 5 Quels impacts de la culture cotonnière sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier ? ....</b>	<b>175</b>
1. Présentation de la zone d'étude et méthodologie .....	175
2. De la vulnérabilité agricole au risque alimentaire : quelles incidences de la culture du coton ?.....	182
3. Culture cotonnière, quels déterminants dans l'accès géographique et financier aux services sociaux de base (santé et éducation) ? .....	190
4. Des paysans fragilisés par la chute des revenus cotonniers .....	204
<b>Chapitre 6 Un paysannat cotonnier en souffrance : l'exemple de la campagne 2007/2008.....</b>	<b>211</b>
1. Une campagne « atypique » .....	213
2. Quelle réponse paysanne ? Enquête dans le département de Fada.....	229

---

<b>PARTIE 3 . UN « SYSTÈME COTON » À PÉRENNISER : ANALYSE DES POSSIBILITÉS DE « SORTIE DE CRISE »</b> .....	<b>246</b>
<b>Chapitre 7 Quelles stratégies des acteurs de la filière face à la crise ?</b> .....	<b>247</b>
1. Une sortie de crise qui passe par la réduction du « risque prix » aux producteurs pour enrayer la désaffection de la culture cotonnière .....	248
2. Un contexte de crise qui montre les limites des changements institutionnels opérés par la filière .....	252
3. La voie des OGM pour relever la productivité et la compétitivité de la filière burkinabé .....	256
<b>Chapitre 8 Vers une transformation des systèmes de production cotonniers pour pérenniser la culture cotonnière et améliorer la productivité agricole</b> .....	<b>265</b>
1. Le besoin d'une meilleure connaissance des zones cotonnières et des systèmes de production .....	266
2. Diversité des mesures pour maintenir et améliorer la fertilité des sols .....	282
<b>Chapitre 9 Une filière qui ne pourra être viable qu'en se diversifiant</b> .....	<b>292</b>
1. Porter une politique de diversification des cultures .....	293
2. Un marché des bio-énergies attractif.....	298
<b>Chapitre 10 Le rôle des partenaires de la filière dans le devenir de la filière cotonnière</b> .....	<b>304</b>
1. Le désengagement d'un partenaire historique ? .....	305
2. De la multiplicité des programmes d'appui à la filière cotonnière. ...à la dispersion ?.....	313
3. Un avenir de la culture cotonnière tributaire de la vision de deux acteurs.....	317
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>324</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>329</b>
<b>INDEX DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</b> .....	<b>372</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>375</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	<b>378</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>380</b>

## Introduction générale

Récemment un Président a dit : « [l]e drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès (...) »<sup>2</sup>

Il faut relire Olivier de Sardan (1995) pour comprendre combien cette vision généralisante du « paysan africain » s'appuie sur des stéréotypes tenaces. Ils continuent d'enfermer ces paysans - passifs, soumis ou rétifs - dans des systèmes de production immémoriaux qui les tiennent à l'écart de la modernité et de l'économie mondiale. Ces représentations permettent souvent de justifier le « retard des campagnes africaines » et les échecs des programmes de développement impulsés par les Etats ou les opérateurs de développement.

L'histoire cotonnière dans les pays ouest-africains francophones permet pourtant de comprendre que les sociétés rurales africaines, loin d'être isolées, ont toujours été insérées dans des systèmes économiques et socio-politiques et dans des courants d'échanges commerciaux qui, au fil de l'Histoire se sont transformés. Le coton, produit au sein des exploitations familiales pour un usage domestique et/ou artisanal, a alimenté de nombreuses industries locales qui fabriquaient des cotonnades, demeurées longtemps une monnaie d'échange pour le commerce, de la zone sahélo-soudanienne jusqu'aux régions côtières. La colonisation de l'Afrique noire et la multiplication des échanges commerciaux ont entraîné une profonde rupture dans ces systèmes de production paysans. Le colonisateur français en diffusant la culture du coton en tant que culture destinée à l'exportation a organisé la connexion des paysans au marché mondial (Lesourd, 2003). A cet égard les producteurs de coton sont bien « entrés dans l'histoire » et même de manière plutôt brutale.

Diffusée dans les années 1920 en Afrique Occidentale Française (AOF) puis en Afrique Equatoriale Française (AEF)<sup>3</sup> pour répondre aux besoins d'une industrie textile française en plein essor, la culture industrielle du coton connut d'abord une période sombre. Culture obligatoire par le biais de laquelle les paysans devaient s'acquitter de l'impôt, elle a fait l'objet de nombreuses résistances, de « stratégies de la dérobade »<sup>4</sup>. Culture par la suite libre et sécurisée par une garantie d'achat, elle a suscité l'adhésion des paysans qui se sont appropriés les innovations techniques et institutionnelles impulsées par les pouvoirs publics

---

<sup>2</sup> Allocution de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, prononcée à l'Université de Dakar, le 26 juillet 2007.

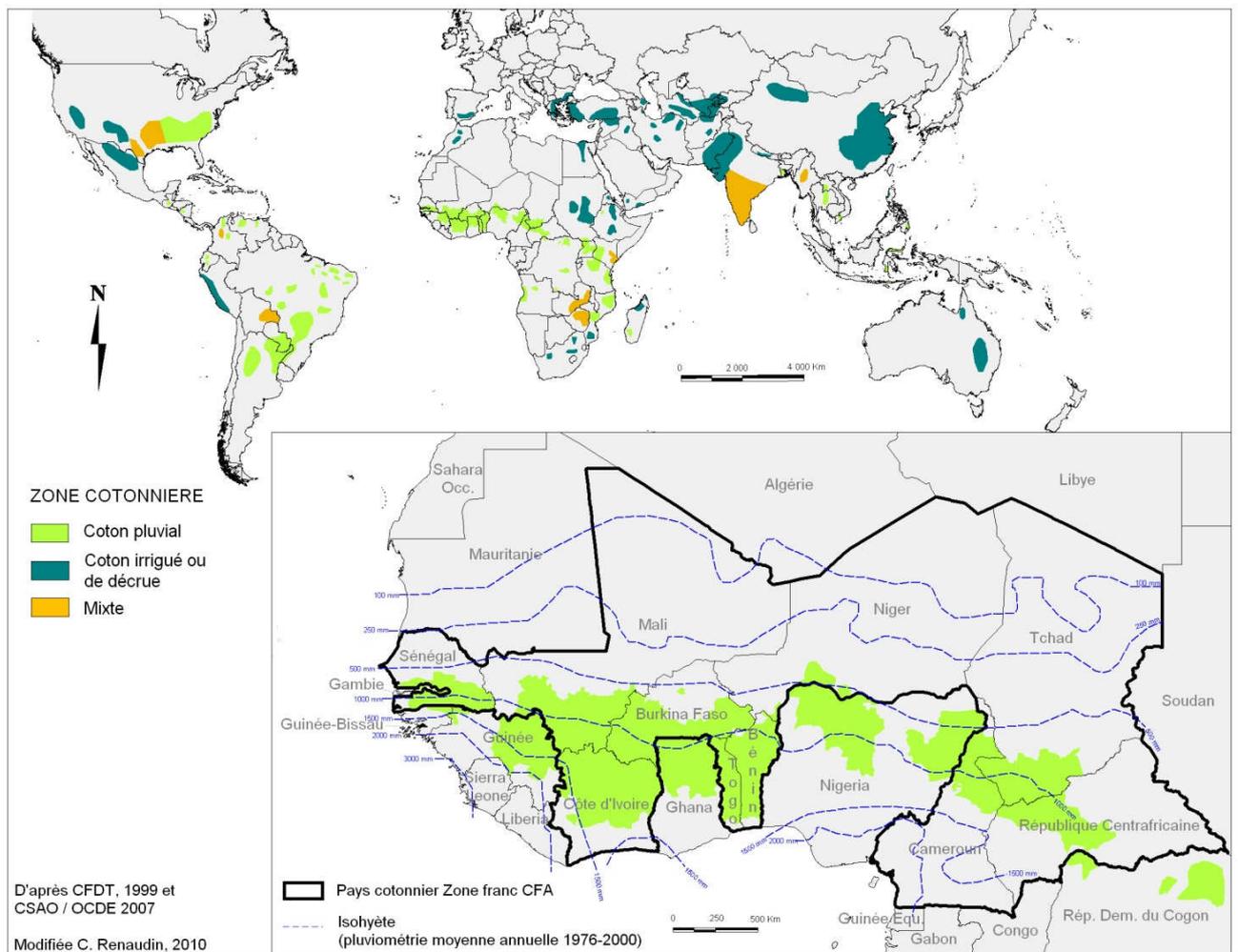
([http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/allocution\\_a\\_1\\_universite\\_de\\_dakar.79184.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/allocution_a_1_universite_de_dakar.79184.html))

<sup>3</sup> En AOF, les premières tentatives de diffusion de la culture cotonnière ont été menées dès 1818 dans la vallée du Sénégal. Elles se révélèrent cependant infructueuses. Ces tentatives ont été renouvelées au début du XX<sup>ème</sup> siècle mais les résultats furent également décevants. Ce fut le lancement du programme Cadre en 1924 qui amorça ensuite le développement d'une politique cotonnière en AOF. La culture industrielle du coton ne fut cependant diffusée, à grande échelle, qu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle (Levrat, 2008).

<sup>4</sup> Termes utilisés par Olivier de Sardan (1984), à propos des réactions des sociétés songhai-zarma face aux prélèvements étatiques sous la colonisation au Niger.

français au travers de la Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles (CFDT), par les structures étatiques nationales et par les bailleurs de fonds. Des innovations conduites - souvent imposées - par le haut et l'extérieur mais détournées, contournées, « remodelées » par les paysans africains et qui ont donné lieu à de véritables « révolutions agricoles » (Basset, 2002).

Celles-ci ont permis l'augmentation remarquable de la production cotonnière au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle dans les pays cotonniers francophones, faisant de la zone franc CFA le deuxième exportateur mondial de coton au début des années 2000 (Fok, 2010). Cette performance est le fruit d'investissements continus réalisés par les acteurs impliqués dans le secteur cotonnier au sein de filières qui ont été progressivement intégrées (Basset, 2002). Elle a permis l'émergence des zones cotonnières africaines au sein du vaste « champ coton mondial » et elle est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée dans le cadre de petites exploitations familiales qui cultivent en moyenne 1,5 ha de coton (Fok *et al.*, 2004)<sup>5</sup>, dans un ensemble géographique où la production est pluviale et donc fortement soumise aux contraintes climatiques (Figure 1).



**Figure 1. Pays cotonniers d'Afrique de l'Ouest et du Centre de la zone franc CFA dans le champ du coton mondial**

<sup>5</sup> Superficie moyenne dans les pays de la zone franc CFA (excepté le Niger) lors de la campagne 2001/2002 (Fok *et al.*, 2004).

Cette aventure cotonnière pourrait cependant bien prendre fin. Elle est, en effet, remise en cause par une crise d'une ampleur exceptionnelle qui a touché les filières cotonnières africaines dans les années 2000. Les fondements de cette crise sont multiples et relèvent de facteurs tant exogènes qu'endogènes.

Les premiers tiennent essentiellement au fait que ces filières africaines sont demeurées des exportateurs nets. Elles sont *de facto* dépendantes du jeu de la concurrence et doivent sans cesse s'adapter aux conditions d'un marché mondial qui s'est profondément transformé depuis la Colonisation. La demande mondiale de coton, auparavant relativement atomisée se concentre, depuis la disparition des industries textiles aux Etats-Unis et en Europe occidentale, essentiellement en Asie, et particulièrement en Chine - premier consommateur mondial -, en Inde et au Pakistan. Or cette concentration a un impact fondamental sur le prix du coton sur les cours mondiaux, qui sont caractérisés par une grande volatilité et une tendance baissière depuis une vingtaine d'années. Pour les pays cotonniers ouest-africains, chaque baisse importante du prix mondial déclenche des crises financières importantes au sein de leur filière. En 2002, à l'instabilité du prix du coton s'est ajoutée la dépréciation sévère du dollar par rapport à l'euro. Par ailleurs, l'augmentation du prix du pétrole a conduit au renchérissement du coût des facteurs de production (intrants) et de ceux liés à l'aval de la production (énergie, transports, etc.).

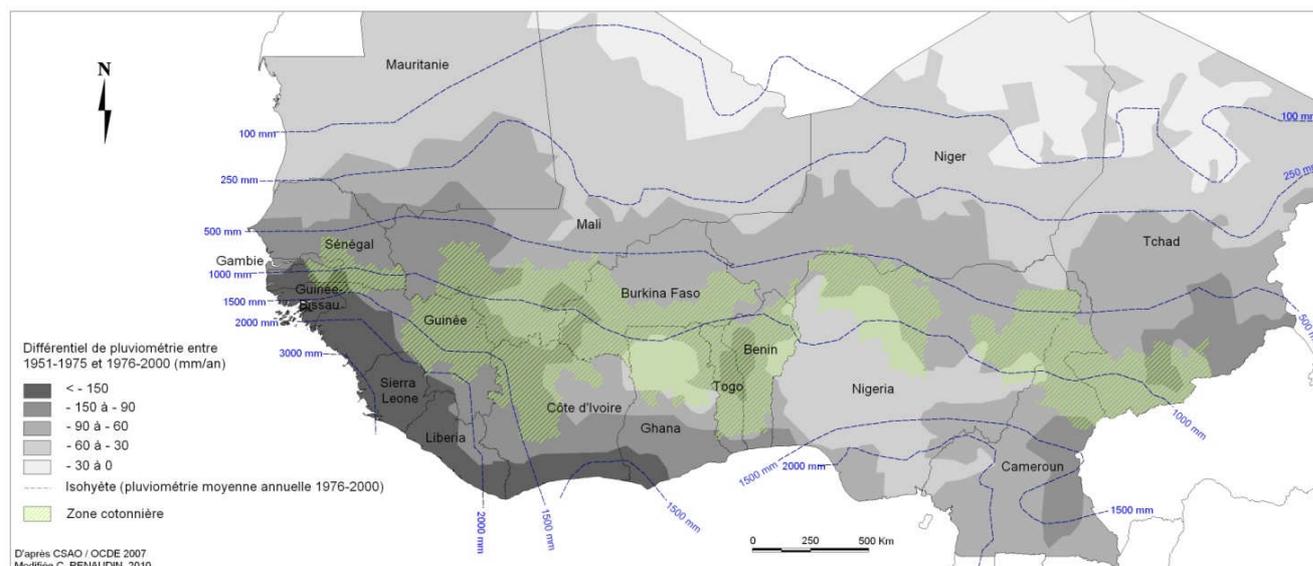
Les seconds facteurs, endogènes, tiennent d'une culture pluviale produite dans des environnements marqués par des contraintes de plus en plus sévères. La tendance à la péjoration du climat et la plus grande variabilité inter-annuelle et intra-annuelle des précipitations constatées dans la zone soudano-sahélienne depuis les années 1970 (Paturel *et al.*, 2003) est l'une d'entre elles (Figure 2). Surtout, les dynamiques démographiques dans ces campagnes conduisent à accentuer la pression foncière et dès lors à amplifier l'occurrence des phénomènes climatiques exceptionnels et à fragiliser des terres naturellement susceptibles aux processus d'érosion hydrique et éolienne<sup>6</sup>. Dans la zone franc CFA, la population rurale est passée de 29,8 millions en 1961 à 80,1 millions en 2009. Elle devrait atteindre, selon les estimations de la FAO, 97,1 millions en 2020<sup>7</sup>. Dès lors, et bien que la part de la population rurale tende à diminuer<sup>8</sup>, les campagnes vont continuer à se remplir et les terres disponibles pour l'agriculture pourraient se raréfier. Dans ce contexte, les phénomènes conjugués de stagnation, voire de diminution, des rendements moyens et d'extension des superficies cultivées en coton, constatés dans les zones cotonnières, sont particulièrement préoccupants.

---

<sup>6</sup> La pression croissante des hommes sur les terres se traduit notamment par l'augmentation des défrichements pour la mise en culture des terres, la hausse de la demande en bois de chauffage, l'accroissement des troupeaux, etc. Autant de facteurs qui, cumulés, entraînent la diminution de la couverture des sols en végétation naturelle et ainsi, favorisent les phénomènes d'usure des sols.

<sup>7</sup> Source : FAOSTAT < <http://faostat.fao.org/site/550/DesktopDefault.aspx?PageID=550#ancor>>

<sup>8</sup> La part de la population rurale sur la population totale des pays qui composent la zone franc CFA est passée de 87,8 % en 1961 à 62,4 % en 2009. Toujours selon les estimations de la FAO, cette part devrait s'élever à 57,1 % en 2020.



**Figure 2. Tendence à la baisse de la pluviométrie annuelle moyenne en Afrique de l'Ouest (1951/1975 - 1976/2000)**

Ces facteurs sont également d'ordre politique et institutionnel et résultent également des difficultés des filières cotonnières francophones à opérer, dans un contexte de libéralisation et de privatisation des secteurs cotonniers en Afrique, les réformes adéquates pour demeurer compétitives sur le marché mondial. Les filières cotonnières francophones se sont en effet engagées dans les années 1990, sous la pression des institutions de *Bretton Woods*, vers la privatisation et la libéralisation des marchés liés au secteur coton (intrants, transport, crédit, l'égrenage, commercialisation, etc.). Ces réformes s'effectuent à des degrés et selon des modes d'organisation divers et aucune des filières n'est aujourd'hui libéralisée totalement. Leur mise en œuvre n'en a pas moins été émaillée de vives tensions dans la plupart des pays cotonniers, témoignant des difficultés à opérer des réformes structurelles douloureuses dans un contexte de crise qui demande des ajustements rapides.

L'ensemble de ces facteurs pourrait menacer aujourd'hui la poursuite de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Au milieu des années 2000, les filières accusent le coup : la production cotonnière dans la zone franc CFA, qui avait connu une augmentation quasi continue jusqu'alors, s'effondre brusquement. En 2008, seule la moitié des tonnages obtenus en 2005 est récoltée, la production ayant chuté de plus de 49 % entres ces deux dates. Cette crise est particulièrement grave parce qu'elle touche les économies nationales d'Etats fortement dépendants des recettes des exportations de cette culture. Elles représentent ainsi 56 % des exportations totales du Burkina Faso, 30 % au Bénin, au Tchad et au Mali (OCDE, 2006, 55)<sup>9</sup>. Surtout, elle met en péril les trois millions de ménages ruraux qui sont engagés dans cette culture. Des ménages qui, particulièrement dans la zone soudano-sahélienne, n'ont historiquement que peu d'alternative de culture de rente.

Cette crise, bien qu'elle ait durement affectée les filières cotonnières et les producteurs, tend aujourd'hui à être oubliée dans l'euphorie de la hausse des prix du coton sur les cours

<sup>9</sup> Depuis le milieu des années 2000, le coton a cependant perdu beaucoup de poids dans le budget des Etats et dans le PIB de pays producteurs comme le Tchad, le Mali et le Burkina Faso en raison du développement d'activités extractives (pétrole au Tchad et or au Mali et au Burkina Faso).

mondiaux intervenue en avril 2009. Celle-ci est particulièrement importante depuis août 2010 et les cours ont atteint en septembre un niveau qui n'avait plus été connu depuis 1995. Après une période de fortes inquiétudes, l'optimisme est donc de mise chez les acteurs des filières africaines qui espèrent ainsi renflouer les déficits financiers accumulés par les sociétés cotonnières. Il conviendrait pourtant de ne pas céder à cette euphorie. En effet, les filières africaines ne profitent pas entièrement de cette hausse des cours internationaux pour la campagne agricole actuelle (2010/2011) puisqu'elles avaient déjà vendu leur coton avant que les cours ne s'envolent vers des sommets historiques. Par ailleurs, l'envolée des prix du coton pourrait n'être qu'éphémère : l'historique des cours internationaux de cette matière première est riche d'enseignements à cet égard et montre qu'ils sont marqués par d'importantes fluctuations. Surtout, elle ne doit pas masquer les autres facteurs qui ont mis en lumière la fragilité des filières cotonnières pendant la crise qu'elles ont traversée et qui engagent toujours la pérennité de la culture cotonnière dans les pays de la zone franc CFA. Rentabilité ne rime pas, en effet, avec durabilité ! Il est dès lors essentiel aujourd'hui, au regard de cette crise et à l'aune de l'ensemble des facteurs qui en ont été responsables, de s'interroger sur le devenir de cette culture dans ces régions du monde.

### **Le coton comme objet d'étude en géographie**

*« Depuis deux siècles, on a dû plus écrire sur le coton que sur Napoléon. »  
(Orsenna, 2006, 283)*

Nombreux sont les ouvrages qui ont raconté l'épopée du « Roi coton » dans le monde. Certains sont des invitations aux voyages sur les routes du coton (Anquetil, 1999 ; Orsenna, 2006). D'autres ont décrit la géographie mondiale des textiles (Allix et al. 1956) et retracé l'histoire économique de la production et de la transformation du coton (Fok, 1997<sup>10</sup>). D'autres encore relatent les batailles anciennes et nouvelles qui se mènent autour de cette culture (Zischka, 1934 ; Hazard, 2006 ; Gouba, 2007).

Concernant l'Afrique de l'ouest et du centre, la bibliographie est extrêmement riche et hétéroclite ; le coton étant un objet d'étude inter et pluridisciplinaire par excellence. Culture industrielle, elle mobilise évidemment la recherche agronomique, entomologique et génétique pour pouvoir répondre aux exigences des industries textiles et être compétitive sur le marché mondial. Cette plante a, en outre, passionné les botanistes, les archéologues et les historiens à la recherche d'un foyer originel en Afrique. L'histoire de la diffusion de la culture du cotonnier et de l'usage du coton à la période médiévale<sup>11</sup> et au fil de l'islamisation<sup>12</sup> a

---

<sup>10</sup> Thèse soutenue en 1997.

<sup>11</sup> C. Monteil est sans doute l'auteur qui en donne le mieux connaissance. En s'appuyant notamment sur les descriptions d'El Békri au XI<sup>e</sup> siècle, il retraça les usages du coton dans les différents empires et royaume de l'Afrique occidentale à cette période « *ante-islamique* » (*Ibid.*, 1927, 10).

<sup>12</sup> La diffusion de l'Islam eut en effet une influence décisive sur le port du vêtement et « l'extension cotonnière » dans cette partie du monde. L'industrie indigène du coton connut sans doute son apogée au cours des XV<sup>e</sup><sup>me</sup> et XVI<sup>e</sup><sup>me</sup> siècles en Afrique occidentale, « où bien peu de régions demeurèrent étrangères à cette activité économique » (Monteil, 1927, 19). La diffusion de l'usage monétaire des cotonnades indigènes pour le

également été retracée, grâce aux sources écrites et à la littérature orale. De plus, son introduction, par le colonisateur, à des fins industrielles, a donné lieu à de nombreux travaux. Ceux-ci se sont attachés, notamment, à montrer les transformations agraires et les bouleversements, sociaux et économiques, au sein des sociétés rurales induits par le développement de cette culture de rente. En outre, les raisons et les principes qui ont présidé à la création progressive de filières d'exportations intégrées dans cette zone géographique, puis ceux qui ont gouverné leur démantèlement et leur ajustement ont fait l'objet de multiples études. Non sans susciter parfois certaines passions : culture mondialisée, le coton est en effet un marqueur des relations asymétriques entre les pays développés, les pays émergents et les pays en développement et en cela, un terrain fertile pour la confrontation des idéologies.

Pour les pays de la zone franc CFA, c'est un économiste, M. Fok, qui est reconnu pour être l'un des plus éminents spécialistes de la question cotonnière. Néanmoins, de nombreux géographes, qu'ils s'inscrivent dans le champ de la géographie économique ou rurale, se sont aussi emparés de cet objet. Récemment et à l'issue d'un important travail bibliographique, R. Levrat (2007, 2008, 2009) a retracé de façon admirable l'histoire de la diffusion de cette culture, de ses déboires et de ses succès, en Afrique francophone. A des échelles plus fines (nationale ou locales) des auteurs se sont intéressés à la culture du coton en Côte d'Ivoire (Perltre-Wurtz *et al.*, 1991 ; Basset, 2002), au Cameroun (Levrat, 2007), au Tchad (Magrin, 2001), etc. Au Burkina Faso, le sociologue A. Schwartz est sans doute le plus fin connaisseur de l'histoire cotonnière du pays. Les géographes se sont investis, eux, de cette question cotonnière en étudiant, dans le vieux bassin cotonnier occidental, les transformations des systèmes de production et des paysages agraires induites par l'essor de la culture cotonnière (Belem, 1985 ; Tersiguel, 1992) et en s'interrogeant sur la relation - complexe - entre culture du coton et dégradation des sols (Hauchard, 2005 ; Gray *et al.*, 2001).

Bien qu'ils ne traitent pas spécifiquement de cette question, tous ces travaux soulignent la dépendance des paysans burkinabé à cette culture commerciale qui leur procure des revenus et un accès aux intrants et aux crédits. Certains auteurs également ont mis en exergue la dépendance de ce pays qui a misé son développement économique sur cette culture de rente (Hauchard, 2007, 2010). Cette question semble cependant encore réservée aux économistes et ce terme de dépendance est utilisé dans de nombreux travaux traitant des filières cotonnières africaines. Rien de surprenant dans la mesure où il caractérise sans doute le mieux le rapport qui lie l'économie cotonnière des pays africains de la zone franc à l'économie cotonnière mondiale (Schwartz, 2009). Par ailleurs, la question cotonnière illustre de manière emblématique la difficile insertion internationale des pays africains dans un monde libéralisé. Cette approche a toutefois cela de pernicieuse qu'elle occulte de nombreux facteurs, inhérents aux environnements institutionnels, politiques et géographiques des Etats africains et aux milieux socio-économiques et agro-climatiques des zones cotonnières, qui sont également responsables de la situation actuelle des filières. En fait, la compréhension des enjeux qui se nouent autour de cette question requiert un raisonnement multiscalair qui, seul permet d'embrasser sa complexité.

---

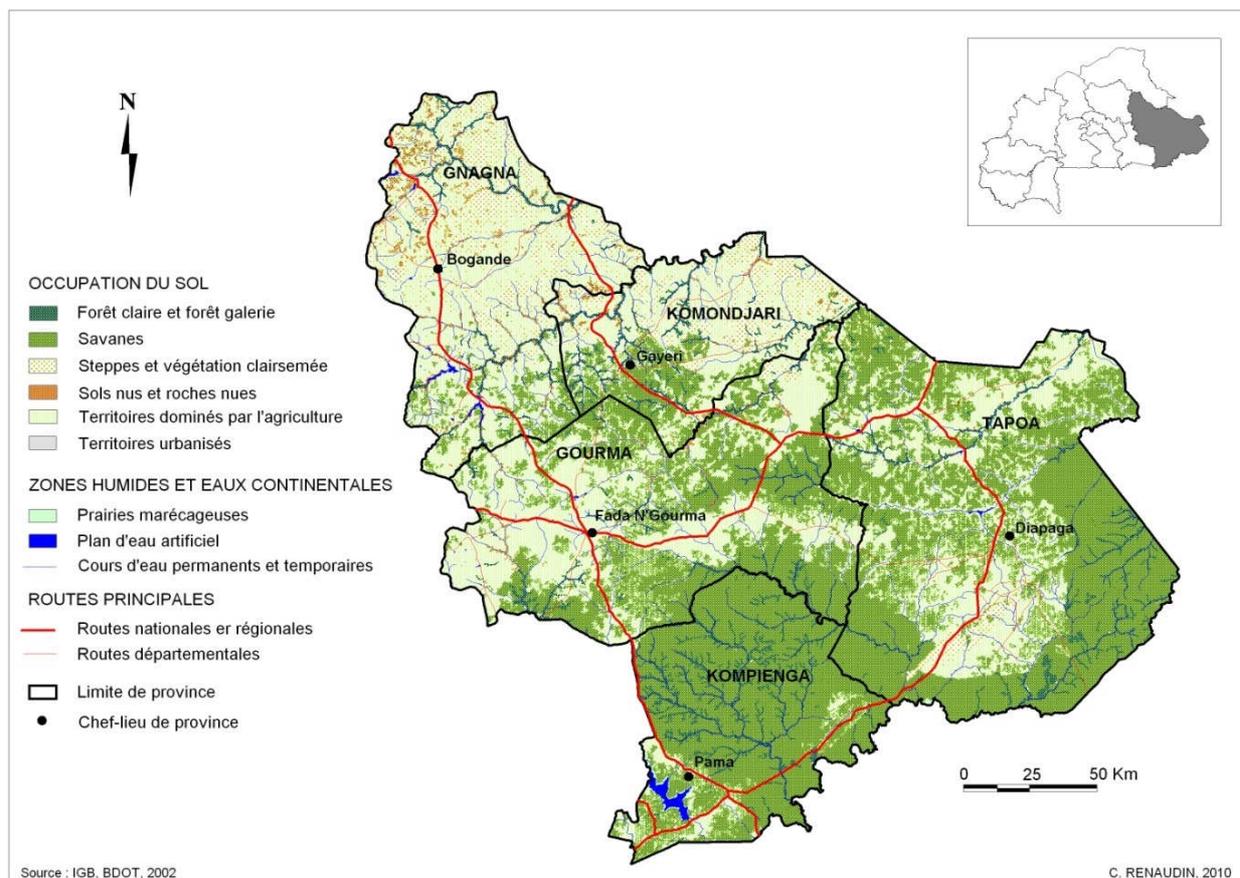
commerce en fut le fondement. Cette période correspondait également au début de la traite occidentale des esclaves africains et dans les régions côtières, ceux-ci étaient alors échangés contre des cotonnades.

## **Le choix du Burkina Faso comme terrain d'étude**

Peu de personnes savaient que le Burkina Faso cultivait du coton avant que François Traoré, le leader de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du pays (UNPC-B), ne s'élève, le premier dans les médias, contre les subventions octroyées dans certains pays producteurs (Etats-Unis, Union Européenne, Chine...) et que le pays n'engage, avec le Bénin, le Mali et le Tchad, une bataille auprès de l'OMC pour dénoncer ces violations des règles commerciales internationales. Pourtant dans ce pays de 13,6 millions d'habitants, encore fortement rural (à 80 %), quelques 300 000 exploitations familiales sont impliquées dans cette culture et près de trois millions de personnes dépendent des revenus qu'elle génère. Au cours des dernières années, l'économie cotonnière a contribué à hauteur de 4 à 5 % du PIB et de quelques 60 % à ses ressources d'exportation.

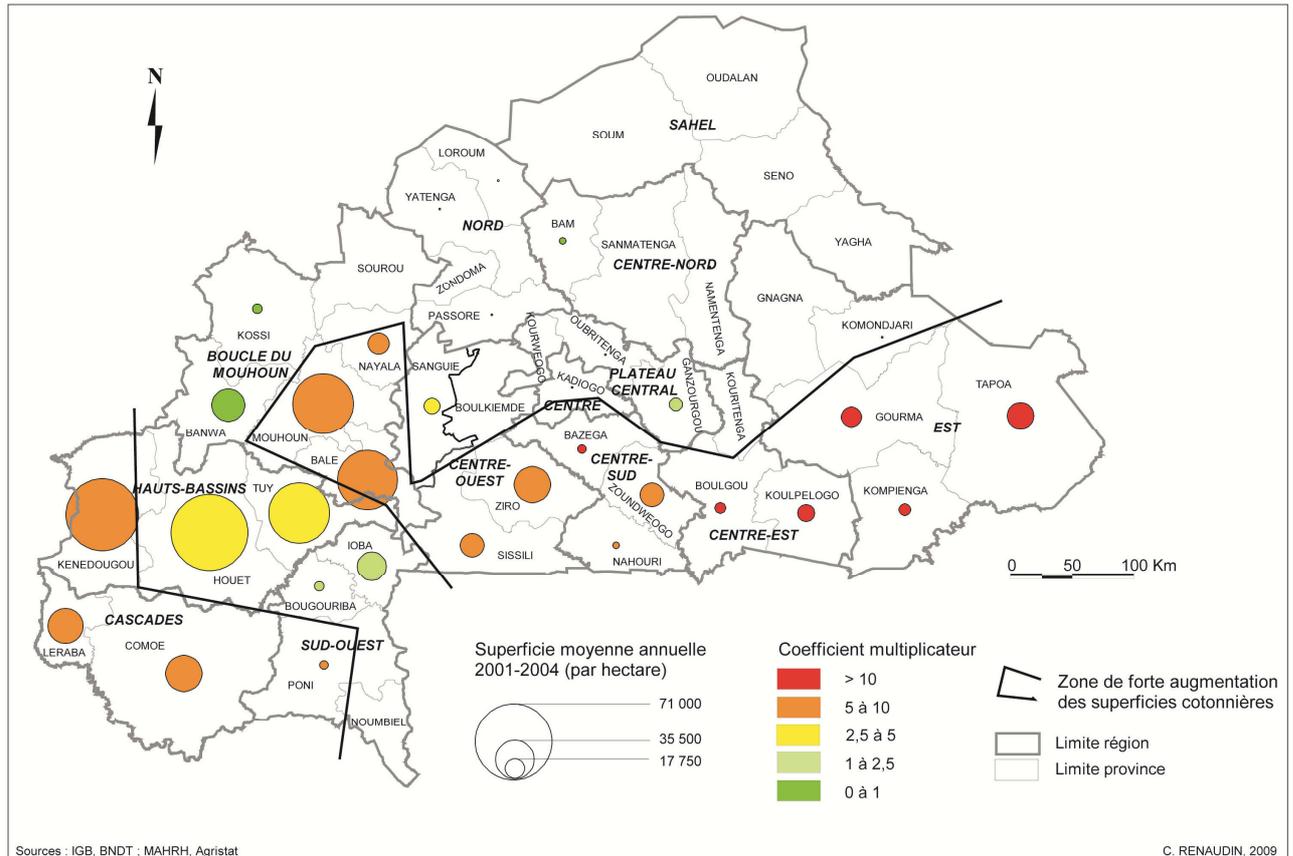
Depuis l'accession à l'indépendance du pays en 1960, la progression de la production de coton-graine a été spectaculaire puisqu'elle est passée de 2 300 tonnes à 713 000 tonnes en 2005/2006. Cette performance a fait cette année là du Burkina Faso le premier producteur du continent africain. Certains des éléments qui l'ont conduit à cette place ont souvent permis à la filière burkinabé d'être érigée en « modèle » des filières africaines. D'abord parce que ce pays, malgré son enclavement, a été classé en 2001 par le CCIC « parmi les pays dont les coûts de production sont les plus bas du monde », reflétant en cela, selon les observateurs, une gestion rigoureuse de la filière (Schwartz, 2009). Ensuite parce que l'accompagnement institutionnel dont ont bénéficié les producteurs de coton tout au long de la construction de la filière ont permis leur structuration et l'émergence d'une Union Nationale capable d'investir les scènes internationales et les médias pour défendre ses producteurs. Enfin, parce que la filière est l'une des seules dans les pays cotonniers ouest-africains à avoir conduit un processus de privatisation et de libéralisation sans qu'il y ait de conflits majeurs entre les acteurs anciens et nouveaux du secteur cotonnier.

Ce « modèle » s'est pourtant effrité en même temps que la production cotonnière s'effondrait dans le milieu des années 2000 et que les sociétés cotonnières du pays accumulaient les déficits financiers. Cette crise cotonnière a touché la filière de plein fouet, révélant ainsi de nombreuses fragilités qu'il convient de comprendre. Le Burkina Faso est en cela un laboratoire intéressant pour saisir les fondements d'une crise qui secoue actuellement tous les cotonniers africains francophones. En outre, pour ce pays qui « vit » du coton, il est essentiel d'en connaître les enjeux afin d'orienter les politiques cotonnières dans des stratégies durables de « sortie de crise ». Ceux-là seront explorés en s'interrogeant sur les bouleversements que pourraient induire cette crise pour le paysannat cotonnier. La région de l'Est du Burkina Faso sera le terrain d'étude de cette exploration (Figure 3).



**Figure 3. Carte d'occupation du sol de la région Est du Burkina Faso**

Le choix de cette région a été motivée par différentes raisons qui, ensemble, fondent l'originalité de cette thèse. Elles relèvent d'abord du constat que la région Est demeure sous-étudiée par la recherche nationale et internationale (Ouedraogo, 2004) et cela est particulièrement vrai concernant les travaux traitant de la culture cotonnière qui se concentrent tous sur le bassin historique occidental cotonnier. Ici pourtant, la culture industrielle du coton, bien que son essor soit relativement récent puisqu'il date des années 1990, concerne près de 20 % des exploitations familiales de la région. En outre, cette région ne bénéficie pas des mêmes conditions agro-climatiques que le vieux bassin cotonnier et n'est pas exposée aux mêmes contraintes socio-économiques. Il est donc essentiel de mieux connaître cette partie du Burkina Faso qui tend aujourd'hui à devenir le nouveau front cotonnier du pays. La carte ci-dessous met en évidence ce processus d'extension de l'aire cotonnière vers la partie orientale du pays (Figure 4). L'enjeu est d'autant plus important que les politiques cotonnières se dessinent le plus souvent à l'échelle nationale du pays et qu'elles doivent pouvoir tenir compte des différents contextes des zones de production du pays.



**Figure 4. Evolution des superficies cotonnière dans les provinces burkinabé entre 1984-1988 et 2001-2004**

Par ailleurs, cette région, longtemps enclavée, négligée par les ONG jusque dans les années 1980 (Mazzucato *et al.*, 2000) et exclue jusqu'à la fin des années 1980 des différents programmes agricoles mis en place sur le territoire national après l'indépendance du pays, figure aujourd'hui parmi les régions les plus déshéritées du pays. Il est donc intéressant, dans cette partie orientale du Burkina Faso où l'agriculture occupe plus de 95 % de la population active, de connaître les impacts de la diffusion industrielle du coton sur les conditions de vie des paysans. Tout comme il est primordial de cerner, sur ce territoire, les effets de la crise qui a secoué la filière cotonnière burkinabé dans les années 2000. Cette zone de production ne bénéficie pas, en effet, des héritages de la longue histoire cotonnière développée à l'Ouest du pays et les producteurs, moins formés, moins équipés, pourraient se révéler plus vulnérables à ce type de choc. En outre, elle appartient depuis 2004 à la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) dont l'avenir est particulièrement incertain depuis la privatisation de son actionnaire principal Dagrís (ex-CFDT). Dans ce contexte, il est indispensable de mesurer la capacité de dommages d'une crise, comme celle des années 2000, sur le bien-être des familles investies dans cette culture.

## **Questionnements**

Au regard des principaux fondements de la crise cotonnière actuelle, la culture du coton pourrait devenir une activité de plus en plus « à risques » pour les paysans. Ces risques pour cette culture commerciale pluviale sont essentiellement de deux ordres : agricole et économique. Le premier relève des contraintes et des aléas naturels susceptibles tout au long de la campagne agricole d'affecter la récolte finale et donc le revenu des producteurs de coton. Le second tient essentiellement aux conditions de prix (du coton et des intrants) qui vont, elles, affecter directement les revenus des agriculteurs et ce, quel qu'ait été le déroulement de la campagne agricole.

Ce travail se base sur l'hypothèse que le paysannat se place aujourd'hui dans une situation de risques accrus, notamment économiques du fait de l'instabilité des prix (Nubukpo *et al.*, 2006) et climatiques, en raison de la plus grande variabilité des précipitations. Il émet également l'idée que les réformes effectuées au sein de la filière pourraient, dans ce contexte, fragiliser davantage les exploitations familiales. Dans ces conditions, le coton peut-il encore contribuer à réduire la vulnérabilité rurale du paysannat cotonnier ?

Pour répondre à cette question, il s'agira d'élargir ces risques à d'autres types de risques (alimentaire, sanitaire, éducatif) afin de comprendre en quoi le coton peut être un déterminant du bien-être des familles investies dans cette culture. L'approche du bien-être des producteurs se fera ici par la vulnérabilité afin d'intégrer sa dimension saisonnière, fondamentale en raison de ses liens étroits avec la production agricole et les conditions climatiques des campagnes soudano-sahéliennes. Ce travail s'interrogera également sur les conséquences de la détérioration des conditions de prix des campagnes agricoles (du coton et des intrants), qui exacerbe, notamment, le risque d'endettement pour les paysans qui se procurent auprès de la société cotonnière, à crédit, les intrants nécessaires à la production. Ce risque, tout comme celui lié à la chute des revenus cotonniers, a dès lors une capacité de dommages extraordinaire sur les conditions de vie des familles investies dans cette culture qu'il convient de mieux cerner afin de mesurer le danger de déstabilisation économique et sociale qu'encourent aujourd'hui les zones cotonnières.

Par ailleurs et parce que les producteurs ne sont cependant pas égaux face à ces risques, il s'agira d'identifier l'ensemble des facteurs qui va moduler leurs manifestations. Pour cela il conviendra d'interroger la capacité, différenciée, des producteurs à se protéger des risques et de comprendre les stratégies qu'ils vont adopter dans un contexte défavorable. L'enjeu est important puisqu'en fonction de leurs aptitudes à se prémunir des risques, les producteurs vont mettre en œuvre des stratégies qui peuvent être éventuellement, à plus ou moins long terme, sources de nouveaux risques et dès lors porter préjudices à leur bien-être.

Si ces risques renvoient à la capacité des agriculteurs à les surmonter, ils relèvent également de la capacité collective de les gérer. Alors que les arrangements institutionnels opérés tout au long de la construction de la filière cotonnière ont permis de sécuriser les producteurs de coton dans la conduite de leur activité, il semble aujourd'hui que la filière, déstabilisée par une libéralisation engagée dans les années 1990 et en prise à de graves difficultés financières, ne parvienne plus à répondre aux principales contraintes auxquels font face les paysans (Fok,

2010). Il est donc essentiel d'analyser les stratégies qui sont mises en œuvre à l'échelle de la filière. Là encore, l'enjeu est important puisque ces stratégies, qui relèvent pour beaucoup de la perception des décideurs de la filière des déterminants de la crise, pourraient ne pas être « sans risque » pour les paysans.

Enfin, ce travail questionnera le devenir de la culture cotonnière. Pour cela, il s'agira de partir d'un principe simple de réalité : l'absence de solution de substitution crédible de culture qui procure aux agriculteurs les mêmes avantages que le coton. Pour des raisons qui relèvent du bon sens politique, il est donc indispensable de sauvegarder une filière dont dépendent près de 300 000 petites exploitations familiales. Comment dès lors inscrire aujourd'hui durablement cette activité dans cette région du monde ?

### **Méthodologie**

Ce travail a pu être mené en effectuant plusieurs séjours au Burkina Faso. Les phases de terrain ont de ce fait été hachées pour des raisons essentiellement financières et pour des contraintes liées aux périodes d'enseignement. Toutes ont été l'objet, en parallèle, de missions d'étude. La première a été réalisée pour le compte de DAGRIS et fut l'occasion d'une première confrontation avec le « monde cotonnier ouest-africain ». Les suivantes ont été effectuées pour la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM). Les périodes de ces terrains (début de saison des pluies et fin de saison des pluies) ne se sont pas toujours avérées propices pour la réalisation de ce type de travail. N'importe quel voyageur familier de la brousse connaît en effet les difficultés de déplacement, particulièrement après les pluies, sur les pistes en terre rouge qui traversent les campagnes. Par ailleurs ces séjours sont intervenus au moment des travaux agricoles et les paysans n'avaient évidemment toujours pas « mon temps » qui était lui, également, limité.

Plusieurs types de matériaux ont été mobilisés. Un travail de bibliographie a été effectué dans les bibliothèques universitaires, à Montpellier, Paris et Ouagadougou notamment, et dans les instituts de recherche français (IRD et CIRAD). Par ailleurs, un nombre important de rapports officiels ou de « littérature grise » a été à la base de ce travail. Ceux-ci ont été consultés essentiellement au Burkina Faso, auprès des ministères, des organismes d'Etats, des bailleurs de fond mais également collectés auprès de sites dédiés au coton<sup>13</sup>.

En outre, ce travail s'est déroulé en même temps qu'était élaboré le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Burkina Faso. Il a donc pu bénéficier « en primeur » de tous les documents qui le composent et avoir ainsi un bon cadrage du coton dans l'économie nationale et de la région Est dans l'organisation de l'espace burkinabé et dans les problématiques d'aménagement du territoire de l'ensemble national.

Un recueil de données statistiques a également été effectué auprès de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie du Burkina Faso (INSD), des ministères et des structures

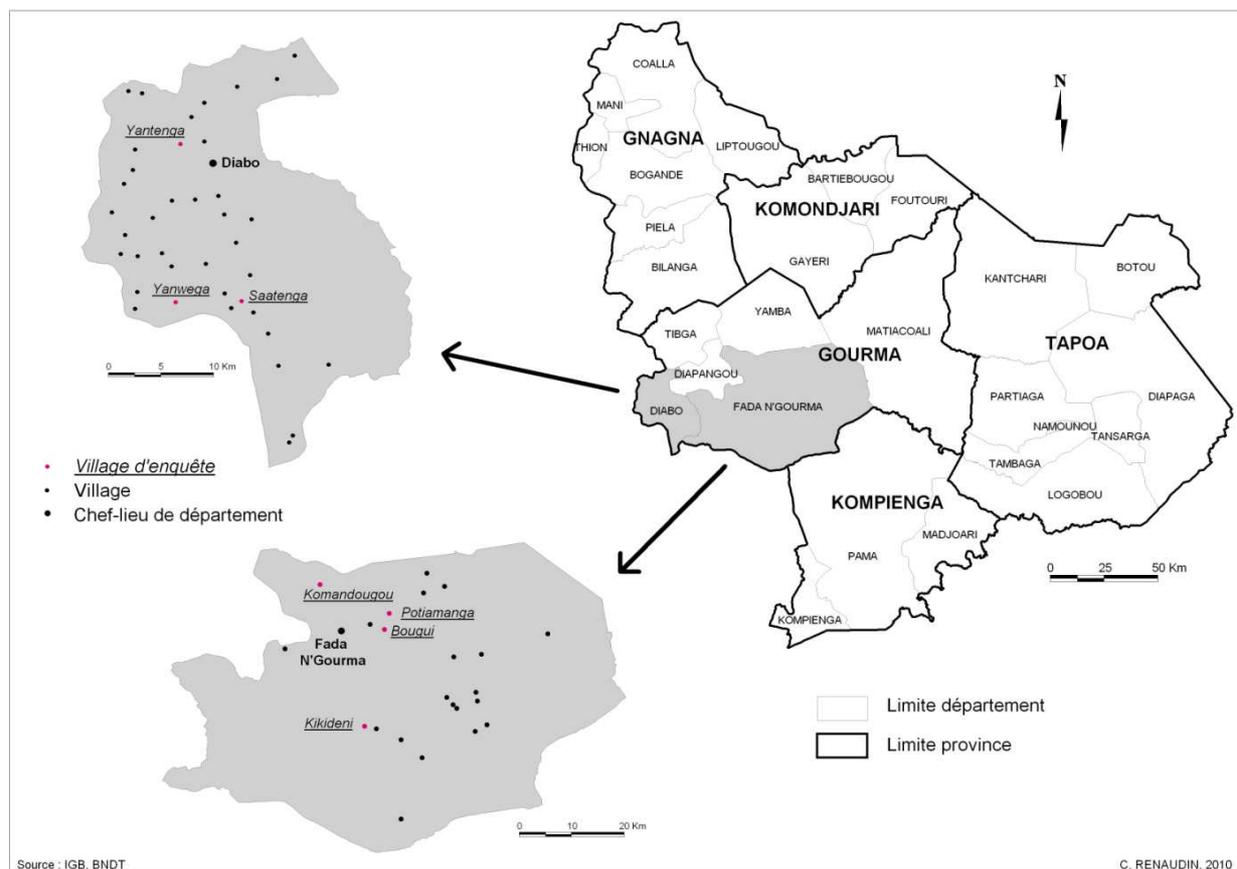
---

<sup>13</sup> Notamment celui du COS-Coton ([www.coton-ACP.org](http://www.coton-ACP.org)) qui a été élaboré dans le cadre du Partenariat Union Européenne-Afrique sur le coton, sous la direction du Comité d'Orientations et de Suivi ACP-UE sur le coton (COS-coton) qui est chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du cadre d'action coton du Partenariat.

déconcentrées de l'Etat et des acteurs de la filière cotonnière (sociétés cotonnières, INERA, PTF). Ce travail de collecte de données s'est parfois heurté à certaines réticences de la part d'acteurs peu enclins à fournir des informations estimées « sensibles ». Il a surtout été contraint par l'absence de données dans certaines institutions et surtout par leur manque de cohérence selon les sources. Pour les réduire le plus possible il a donc fallu procéder à certains choix. Ainsi, les données utilisées pour des analyses à l'échelle nationale sont issues, le plus souvent du Ministère de l'Agriculture et de l'INSD. Quant à celles qui concernent la région Est, elles proviennent, pour l'essentiel, des structures déconcentrées de l'Etat et de la SOCOMA.

Elles ont été par ailleurs complétées par la consultation des sites de ces organismes et de ceux de la FAO, de la CNUCED, de l'*International Cotton Advisory Committee* (ICAC) et du *National Cotton Council of America* (NCC) ; ces deux derniers sites étant reconnus pour être des références en matière de coton. Ces données ont été à la base des cartes réalisées à l'échelle mondiale, du continent africain et de la sous-région. Il convient, concernant ces données, d'avoir toujours en tête qu'elles concernent le plus souvent le coton-fibre et ne distinguent pas le coton produit sous irrigation du coton « sous pluie », contrairement à celles du Burkina Faso qui traitent du coton-graine. Quoiqu'il en soit, la provenance des données est indiquée systématiquement dans le texte.

En outre, les différents séjours au Burkina Faso ont été l'occasion d'un nombre important d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des différents acteurs de la filière et de ses partenaires mais également auprès des acteurs qui interviennent plus généralement sur les problématiques du développement agricole et rural. De nombreux entretiens individuels ont également été conduits auprès du paysannat cotonnier dans la région Est, par le biais d'un interprète recruté pour ce travail de traduction. Parallèlement deux enquêtes par questionnaires ont été menées dans la province du Gourma auprès de producteurs de coton et d'agriculteurs qui ne produisent pas cette culture. La première a été effectuée dans le département de Diabo dans les villages de Yantega, Yanwega et Saatenga et s'est déroulée tout au long des mois de juin et juillet 2007. La seconde, conduite un an plus tard, a été menée plus d'une année après, en octobre 2008, dans le département de Fada N'Gourma dans les villages de Bougui, Kikideni, Komandougou et Potiamanga (Figure 5). Ces enquêtes ont été menées par des enquêteurs, recrutés à Fada N'Gourma.



**Figure 5. Localisation des villages d'enquête dans les départements de Diabo et de Fada N'Gourma**

### Plan adopté

**La première partie** de cette thèse s'attachera à montrer que les campagnes burkinabé sont porteuses de cette histoire d'une culture héritée de la période coloniale qui a ouvert des zones rurales enclavées sur le marché mondial. Cette histoire qui a vu les zones cotonnières s'esquisser pendant l'expansion coloniale et se redessiner ensuite lors de la colonisation, au moment de l'indépendance puis dans les années 1990 a marqué le territoire burkinabé et permet de mieux comprendre les fondements et les enjeux de la crise cotonnière actuelle.

*Le premier chapitre* montrera comment la colonie de Haute-Volta, créée en 1919, lia par deux fois sa destinée au coton. La première expérience cotonnière qui intervenait au lendemain de la Première Guerre mondiale, fut si désastreuse qu'elle entraîna la dislocation de la Colonie. La seconde, qui tirait les leçons de la première, fit de la culture cotonnière l'instrument du développement de l'Etat-nation de Haute-Volta (Schwartz, 1994) et hissa le pays, devenu Burkina Faso en 1984, au premier rang des producteurs de coton africain en 2005. *Le deuxième chapitre* s'attachera à montrer les ambivalences de cette culture héritée. Il s'agira ici de montrer les impacts de cette culture qui a façonné les territoires ruraux burkinabé et qui est aujourd'hui garante de la stabilité économique, sociale et politique du pays. Les éléments qui fondent la « succes story » cotonnière burkinabé sont cependant mis en péril par la crise que traverse la filière cotonnière burkinabé. Pour le comprendre, il conviendra de replacer ce pays au sein du marché mondial du coton pour appréhender certains

des facteurs responsables de la formation du prix du coton, dont le Burkina Faso, en tant qu'exportateur net, est entièrement tributaire. Et d'entrevoir ainsi que ce pays, en l'absence de valeur ajoutée locale, est dès lors démesurément dépendant d'un marché mondial où le jeu de la concurrence est d'autant plus rude pour ce pays, qu'il est faussé par des distorsions importantes. Dans les années 2000, les motifs d'inquiétude concernant la survie de la filière burkinabé sont d'autant plus nombreux que les effets délétères du contexte international ont mobilisé les moyens pour remettre à flot cette filière par ailleurs confrontée à des facteurs endogènes, et notamment la stagnation des rendements moyens du coton, qui engagent tout autant sa viabilité. Dans ce contexte, *le troisième chapitre* montrera que la culture cotonnière est une culture de plus en plus « à risque » pour les paysans qui la cultivent. Il proposera dès lors une lecture des risques agricoles et économiques qui touchent l'activité cotonnière pour questionner aujourd'hui la vulnérabilité du paysannat cotonnier.

**La deuxième partie** s'intéressera à la région Est du Burkina Faso qui s'est ouverte récemment à la culture cotonnière industrielle du coton et où les conditions de culture sont moins favorables que dans la partie occidentale du pays. Les effets de la crise ont été particulièrement brutaux dans cette zone de production et interrogent aujourd'hui la vocation de cette région à être le nouveau front cotonnier du pays.

*Le quatrième chapitre* présentera cette région qui est restée longtemps un « angle mort de la géographie » du Burkina Faso. Dans cette région longtemps enclavée et marquée par des déficits économiques et sociaux importants, la diffusion de la culture cotonnière date de la « relance cotonnière » décidée par l'Etat burkinabé dans le milieu des années 1990. L'ouverture de ce nouveau front cotonnier dans cette partie orientale du Burkina Faso n'a pas été sans susciter de nombreuses inquiétudes au regard, notamment, des risques environnementaux que l'extension des superficies cultivées pouvait comporter. *Le cinquième chapitre*, en s'appuyant sur des enquêtes réalisées dans trois villages du département de Diabo s'attachera à montrer la vulnérabilité, prégnante, des ménages ruraux et se demandera si, et comment, la culture cotonnière permet de réduire la vulnérabilité agricole et alimentaire des ménages cotonniers et contribue à augmenter leurs capacités à accéder aux services sociaux. Il permettra alors de comprendre l'attachement (et la dépendance) des paysans à cette culture malgré la détérioration des conditions de production. *Le sixième chapitre* mettra en exergue l'augmentation de la vulnérabilité des producteurs de coton face, notamment, au risque d'endettement à la lumière de la campagne 2007/2008. Celle-ci s'est en effet caractérisée par une pluviométrie particulièrement erratique dans sa répartition spatio-temporelle, par la chute du prix d'achat du coton et par la hausse du coût des intrants. Dans ces conditions, la diminution des revenus et l'augmentation du risque de tomber « en impayés » étaient inéluctables pour les producteurs. Il s'agira dès lors de comprendre les facteurs qui vont les exposer - plus ou moins - à ces risques et à leurs conséquences et d'étudier les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour y faire face.

**La troisième partie** de cette thèse montrera que la sauvegarde de la filière cotonnière, indispensable aujourd'hui sous peine de paupériser les trois millions de personnes dont les

revenus dépendent de cette culture, relève aujourd'hui des politiques qui sont mises en œuvres au Burkina Faso

*Le septième chapitre* explorera les stratégies de « sortie de crise » menées par la filière cotonnière à l'échelle nationale pour tenter de restaurer la solvabilité des sociétés cotonnières, largement éprouvées par la crise et les réformes de privatisation et de libéralisation du secteur ; et celle mise en œuvre pour améliorer la compétitivité du coton burkinabé. Il s'agira de comprendre que certaines de ces mesures pourraient s'avérer « risquées » pour le paysannat et comportent le danger de marginaliser les exploitations les plus fragiles. Plus largement, elles interrogent sur la manière dont les acteurs conçoivent aujourd'hui le devenir de cette culture. *Le huitième chapitre*, montrera les limites des politiques cotonnières conçues essentiellement à l'échelle nationale, au regard de la diversité des zones cotonnières au Burkina Faso, et plus spécifiquement des typologies des exploitations cotonnières sur lesquelles elles s'appuient. Ce chapitre s'attardera notamment sur les dynamiques démographiques à l'œuvre actuellement dans les zones cotonnières pour comprendre l'impérieuse nécessité aujourd'hui d'une transformation des systèmes de production. Celle-ci doit passer impérativement par l'augmentation des capacités de producteurs à maintenir et améliorer la fertilité des sols. La recherche a montré pour cela que de nombreuses techniques existaient et pourraient être adaptées aux environnements spécifiques des territoires cotonniers. Il convient dès lors que ceux-ci soient suffisamment caractérisés. *Le neuvième chapitre* explorera lui, les différentes possibilités de diversification de la filière cotonnière. Il est en effet, à court et moyen terme, impensable que la fibre de coton soit transformée dans le pays ou dans la sous-région, et irréaliste de croire à un ajustement de la parité euro/dollars, par le biais d'une dévaluation du franc CFA. La filière restera donc dépendante des aléas du contexte international. Pour se soustraire, en partie, à cette dépendance, il est indispensable qu'elle engage une politique de diversification. Cette diversification doit être menée tant au niveau des exploitations que des sociétés cotonnières et s'appuyer sur les principes du « système coton » qui ont fait leur preuve et le succès de la culture cotonnière. Ce d'autant plus que les avantages qu'ils procurent aux producteurs (garantie des débouchés, accès aux crédits et aux intrants, etc.) sont aussi ceux qui font actuellement défaut pour engager un développement viable de l'agriculture dans le pays. Les possibilités de diversification sont l'objet désormais de discussions entre les acteurs de la filière. La promotion de cultures oléagineuses semble aujourd'hui la voie la plus réaliste à emprunter et la plus opportune compte tenu de la hausse des marchés des huiles alimentaire et des aliments bétail et de l'essor du secteur des bio-énergies au Burkina Faso. La mise en œuvre de cette politique de diversification dépendra toutefois de la volonté des acteurs de la filière et de ses partenaires à s'engager dans cette voie. La survie de ce secteur est de leur responsabilité.

## **PARTIE 1. LE COTON AU BURKINA FASO, VICISSITUDES D'UNE CULTURE LÉGUÉE PAR L'HISTOIRE**

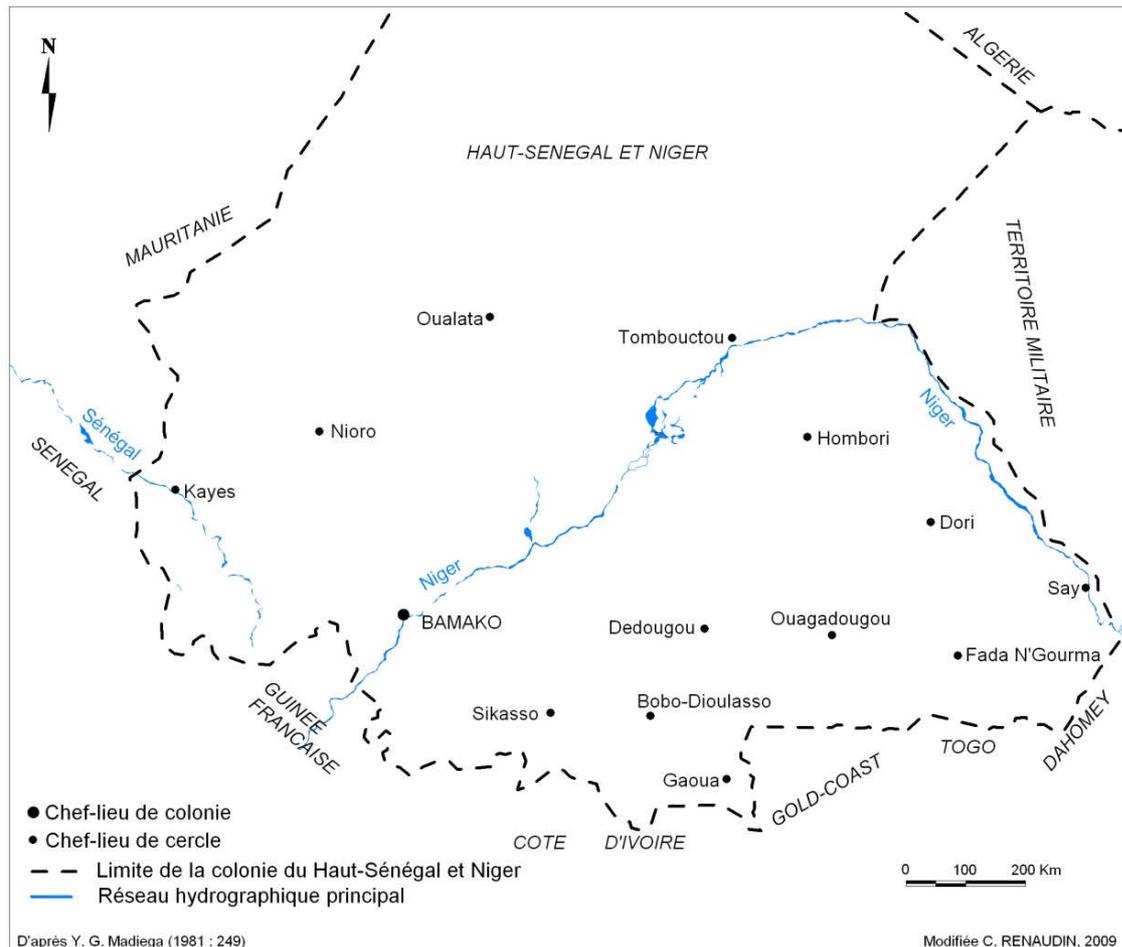
« *Tous les grands tournants de l'histoire du coton correspondent à des modifications dans sa géographie* » (Allix *et al.*, 1956, 136). La colonisation de l'Afrique de l'Ouest à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle fit entrer cette partie du monde dans la grande Histoire cotonnière et bouleversa ses régions traditionnelles de culture et d'artisanat du coton. L'essor de l'industrie textile française fut au cœur de ces bouleversements. Dépendante des importations américaines de coton, la France, sous la pression des milieux cotonniers, fut soucieuse de sécuriser ses approvisionnements et entreprit au sein de ses colonies des politiques de diffusion de la culture cotonnière. Les recherches scientifiques eurent un rôle primordial dans ces politiques puisque les missions d'inventaire menées à l'époque de la colonisation, en révélant les régions de culture traditionnelle du cotonnier s'engageaient également à en permettre l'exploitation (Bonneuil, 1996, 34). Au fil des essais culturels, s'esquissèrent les zones propices à la diffusion d'une culture industrielle du coton. L'enclavement des pays voltaïques, où le cotonnier était selon les traditions orales cultivé depuis « des temps immémoriaux », exclut au départ ces territoires des premières tentatives de diffusion de la culture cotonnière. L'Histoire cependant rattrapa la toute jeune colonie de Haute-Volta (1919) qui lia par deux fois sa destinée au coton. La première expérience cotonnière qui intervenait au lendemain de la Première Guerre mondiale, fut si désastreuse qu'elle entraîna la dislocation de la Colonie. La seconde, qui tirait les leçons de la première, hissa le Burkina Faso au premier rang des producteurs de coton africain en 2005.

Culture de rente coloniale, elle ne fut pas remise en cause lors de l'indépendance du pays. Et pour cause, historiquement, ce pays profondément rural n'avait pas d'autres spéculations qui lui auraient permis alors de lui apporter les devises nécessaires pour bâtir son développement. Culture vouée à l'exportation, elle dut ensuite s'« ajuster » à un marché mondial déprimé lors de la mise en œuvre des Plans d'Ajustement Structurel dans les années 1990. Culture privatisée, elle conserva néanmoins les fondements de la filière intégrée, dans laquelle elle fut mise en place sous la période coloniale, qui fit de cette histoire cotonnière, ce que les acteurs du développement appellent couramment une « *success story* ».

### **Chapitre 1 Heurts et succès d'une culture léguée par l'histoire**

Les territoires de Haute-Volta, partagés dans un premier temps entre les différentes colonies françaises et les Territoires militaires, émergèrent tardivement en tant que colonie à la fin du processus de réorganisation du gouvernement de l'Afrique Occidentale Française qui avait débuté en 1904. Ce n'est qu'à partir de 1911 que l'ensemble des pays qui formeront la

future colonie de Haute-Volta furent réunis au sein de la colonie du Haut-Sénégal et Niger<sup>14</sup> (Figure 6).



**Figure 6. Colonie du Haut-Sénégal et Niger en 1912**

L'immensité du territoire (plus de 2 millions de km<sup>2</sup> en 1917 pour une population estimée à plus de cinq millions et demi d'habitants) conjuguée à la faiblesse du personnel français (administratif et militaire) et aux révoltes de 1914-1916 - notamment « la révolte de la boucle de Volta noire » qui souleva près de 300 000 personnes<sup>15</sup> - présidèrent à la décision de disloquer la colonie. Il fallait pour la France « *diviser pour mieux régner* » (Madiéga, 1981, 267). Le décret du 1<sup>er</sup> mars 1919, porta la création de la colonie de Haute-Volta.

<sup>14</sup> Jusqu'en 1907, à l'est de l'actuel Burkina Faso, les cercles de Fada N'Gourma et de Say furent rattachés à la colonie du Dahomey avant pour le premier d'être rattaché aux cercles du Haut-Sénégal et du Niger et pour le deuxième d'être rattaché au Territoire militaire. Quant aux autres pays voltaïques, éclatés dans un premier temps entre le Soudan français et la région Niger-Volta, ils furent finalement rassemblés dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger.

<sup>15</sup> Les sociétés non centralisées (Marka, Bwaba, Bobo, Samo et Gourounsi), réfractaires à toute domination politique, se révoltèrent contre la politique impérialiste du colonisateur français, le recrutement militaire et les exactions commises par les agents de l'Administration coloniale. Ces révoltes furent cruellement réprimées (Madiéga, 1995, 17).

A cette époque, la France, dont l'industrie textile était florissante, avait déjà engagé des essais culturels du cotonnier dans ses Territoires africains. Ils devaient permettre de définir les régions dans lesquelles pourrait être entrepris le développement d'une culture destinée à alimenter les filatures françaises en fibres de coton et surtout à sécuriser son approvisionnement qui dépendait entièrement de l'étranger. Les territoires de Haute-Volta ne connurent pas les premières tentatives françaises de diffusion de la culture cotonnière engagée par la France en AOF, bien que d'importantes zones de production traditionnelle du coton y aient été identifiées. Elles justifiaient, au lendemain de la Première Guerre mondiale alors que les industries françaises sont confrontées à la flambée des prix du coton, le développement de cette culture dans la Colonie de Haute-Volta.

## **1. Haute-Volta (1919-1932), un sort scellé au développement de la culture cotonnière**

Le développement du coton dans les Territoires coloniaux fut envisagé au lendemain de la Guerre de Sécession (1860-1865)<sup>16</sup>. Confrontée à la hausse du prix du coton, consécutive à la pénurie de coton américain, l'industrie textile française devait se soustraire de sa dépendance aux approvisionnements étrangers. Son poids économique - elle pesait pour près de la moitié de la valeur des exportations totales du pays en 1840 et en faisait une des plus importantes industries du pays - justifiait la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture cotonnière. Le contexte s'y prêtait : la révolution des transports avait permis de réduire les coûts de fret maritime et d'envisager dès lors de diversifier les zones d'approvisionnement.

### **1.1. Une région au départ exclue des premières tentatives françaises de diffusion de la culture cotonnière**

La pénétration puis la conquête des pays voltaïques à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle révélèrent à la France d'importantes régions de culture traditionnelle du cotonnier dans ces territoires et par là-même, des potentialités de diffusion de la culture industrielle. L'heure cependant était à la pacification des territoires nouvellement conquis (qui dura jusqu'à la fin des années 1910).

#### **1.1.1. Identification d'une région de culture traditionnelle du coton**

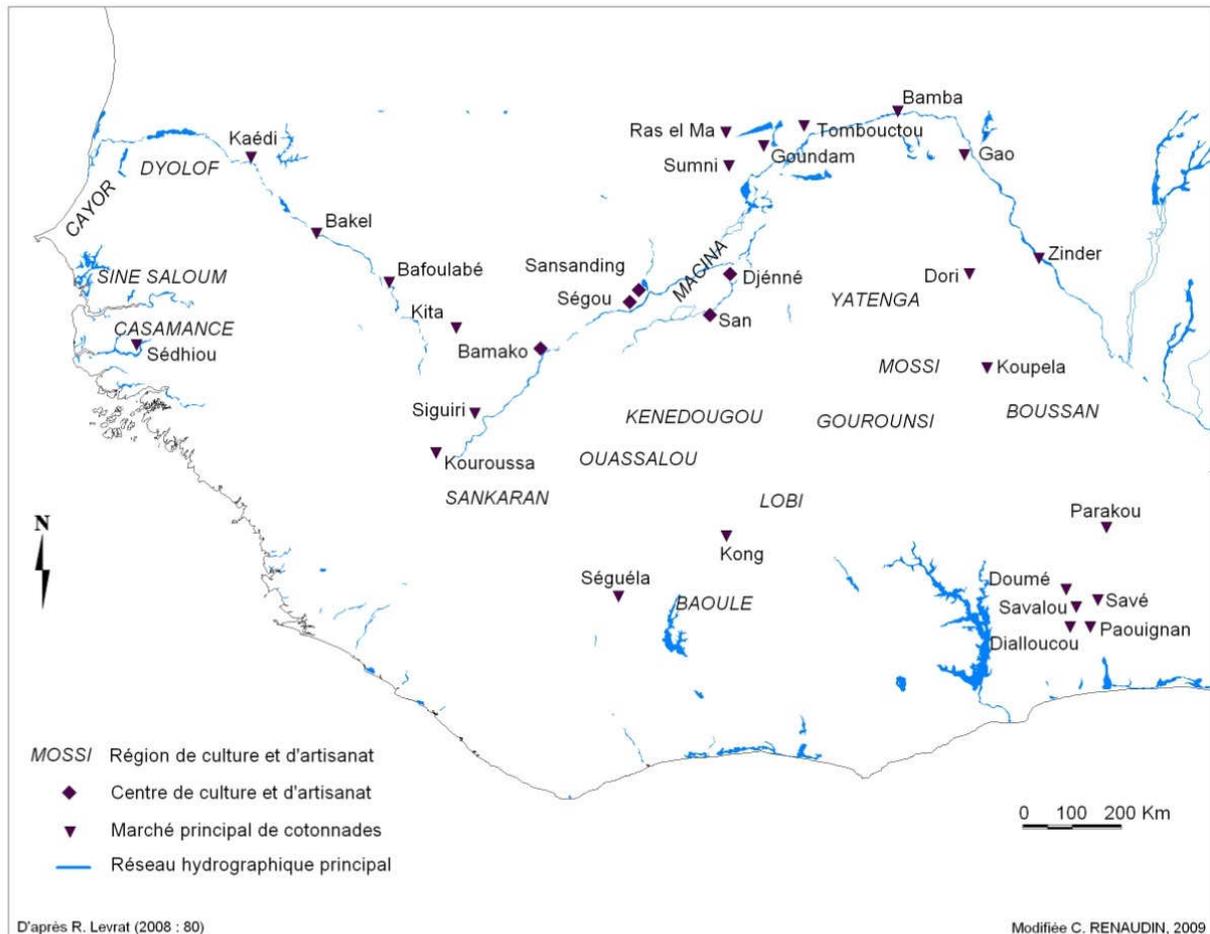
Les missions d'inventaire en recensant les régions de culture traditionnelle en Afrique occidentale mirent en évidence d'importants centres de culture et d'artisanat dans les pays voltaïques du Yatenga, du Mossi, du Kenedougou et du Gourounsi (Figure 7). Pour l'Inspecteur de l'Agriculture de l'AOF, Y. Henry<sup>17</sup> c'était dans ces territoires où la culture du

---

<sup>16</sup> Dès 1818, la France avait établi un plan général pour la production de matières premières nécessaires à son industrie nationale et des premières tentatives - infructueuses - de diffusion de la culture cotonnière avaient été menées au Sénégal.

<sup>17</sup> Ingénieur agronome, il fut d'après R. Levrat, « le grand spécialiste de la culture cotonnière en Afrique occidentale au début du siècle » (*Ibid.*, 2008, 71).

cotonnier était déjà pratiquée traditionnellement<sup>18</sup> que devait s'engager l'exploitation de la culture cotonnière à des fins d'exportation.



**Figure 7. Les principaux centres de culture et d'artisanat identifiés par Y. Henry au début du XX<sup>ème</sup> siècle en AOF**

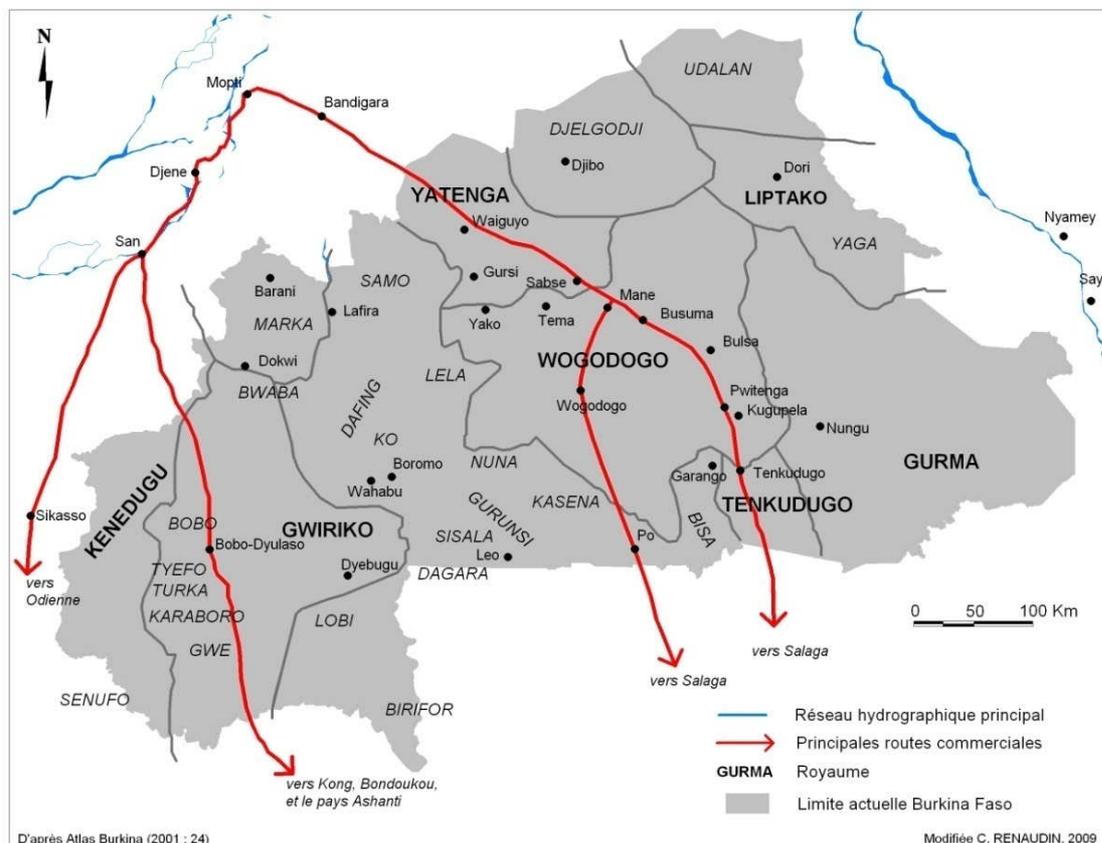
Les traditions orales attestent par ailleurs que la plupart des sociétés voltaïques cultivaient le cotonnier et ce, « depuis des temps immémoriaux » (voir Schwartz, 1992, 1993, 1995). Il était alors semé en culture annuelle ou pluriannuelle et toujours associé aux productions vivrières. En culture annuelle, « on la trouvait aux côtés du sorgho ou du maïs hâtifs sous les parcs à *Acacia albida* à proximité des villages » ; en culture pluriannuelle, « elle était mise en place, sur des champs plus éloignés mais toujours à l'abri d'un couvert arboré, avec la dernière culture du cycle agricole » (D'après C. Bélem, 1985, Schwartz, 1993, 209).

Quelles qu'aient été les méthodes de culture, le coton demeurait partout une culture secondaire à laquelle les paysans n'accordaient de soin qu'une fois les travaux pour les cultures vivrières effectués. Les paysans, n'ayant généralement pour unique instrument aratoire qu'une houe, ne cultivaient que de faibles superficies dans lesquelles les plants de cotonnier étaient intercalés aux autres plants (Monteil, 1927, 47-48). La culture cotonnière répondait alors essentiellement aux besoins domestiques pour la production de vêtements, aux

<sup>18</sup> Il identifiait alors les colonies de Sénégambie, de Guinée, du Niger ou Soudan et du Dahomey.

besoins rituels pour la fabrication des linceuls funéraires et aux besoins économiques puisque les cotonnades étaient utilisées comme monnaie dans les transactions commerciales (Schwartz 1992 ; 1995). Elles s'échangeaient alors notamment contre du sel et de la gomme arabique. Vendu sous forme de fils, de bandes tissées, d'habits ou brut, sur les marchés locaux, le coton alimentait alors un commerce traditionnel très important. Dans le Mossi, J.M. Kohler rapporte que les tâches, que ce soit pour la transformation ou la vente, étaient divisées : aux femmes ce qui avait trait au filage et à l'égrenage et aux hommes, le tissage : « [C]haque femme sait filer le coton; et dans la plupart des enclos familiaux, un ou plusieurs hommes ont appris à le tisser avec des métiers de fabrication locale. Les vêtements sont confectionnés dans le cadre de la famille; le tailleur spécialisé n'intervient que pour les habits d'apparat. (...) Sur les marchés locaux, les femmes proposent du coton filé ou, par petits tas, du coton non égrené ; les hommes vendent des bandes de coton tissé, par mesures de la main ou du coude, ou bien par rouleaux entiers ; on y trouve également, exposés pour la vente, des pagnes, des culottes et des chemises confectionnés avec des bandes de coton tissées. » (Ibid., 1971, 227).

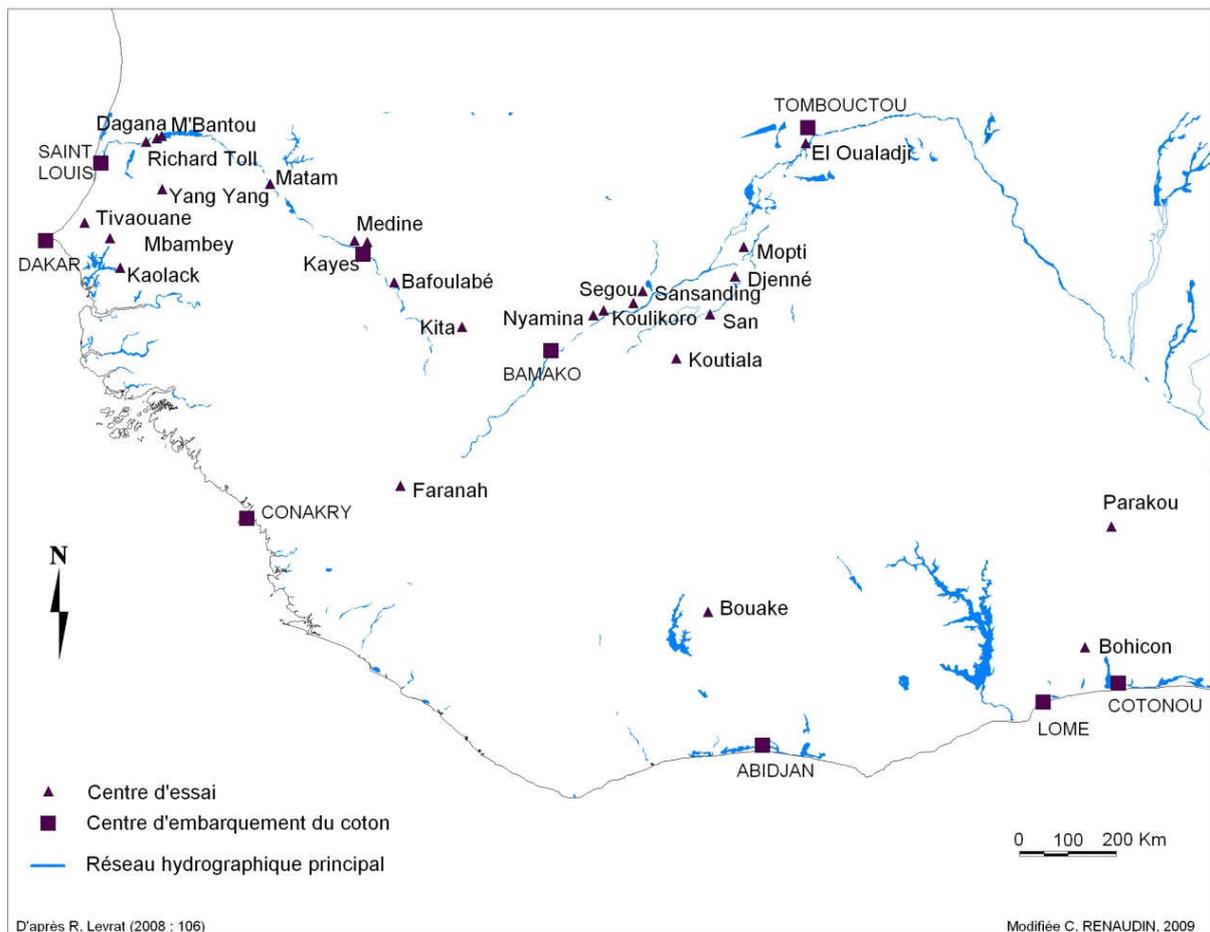
Le coton permettait aux sociétés rurales l'accès aux courants commerciaux à longue distance (Schwartz, 1993 ; 2008). La route commerciale qui traverse les royaumes Moose à cette époque (qui comprend alors les trois ensembles politiques du Yantenga, du Wogodogo et du Tenkudugo) a sans aucun doute eu un rôle majeur dans la progression de la culture et de son artisanat dans le bassin des Volta, au Yatenga notamment où les sols silico-argileux du bassin des Volta sont très favorables au développement du cotonnier (Figure 8). Il était semé là, annuellement et bénéficiait de soins attentifs de la part des paysans (voir R. Levrat, 2008, 82).



**Figure 8. Les principales routes commerciales dans les pays de Haute-Volta à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle**

### 1.1.2. Une région « potentielle » pour la diffusion de la culture cotonnière

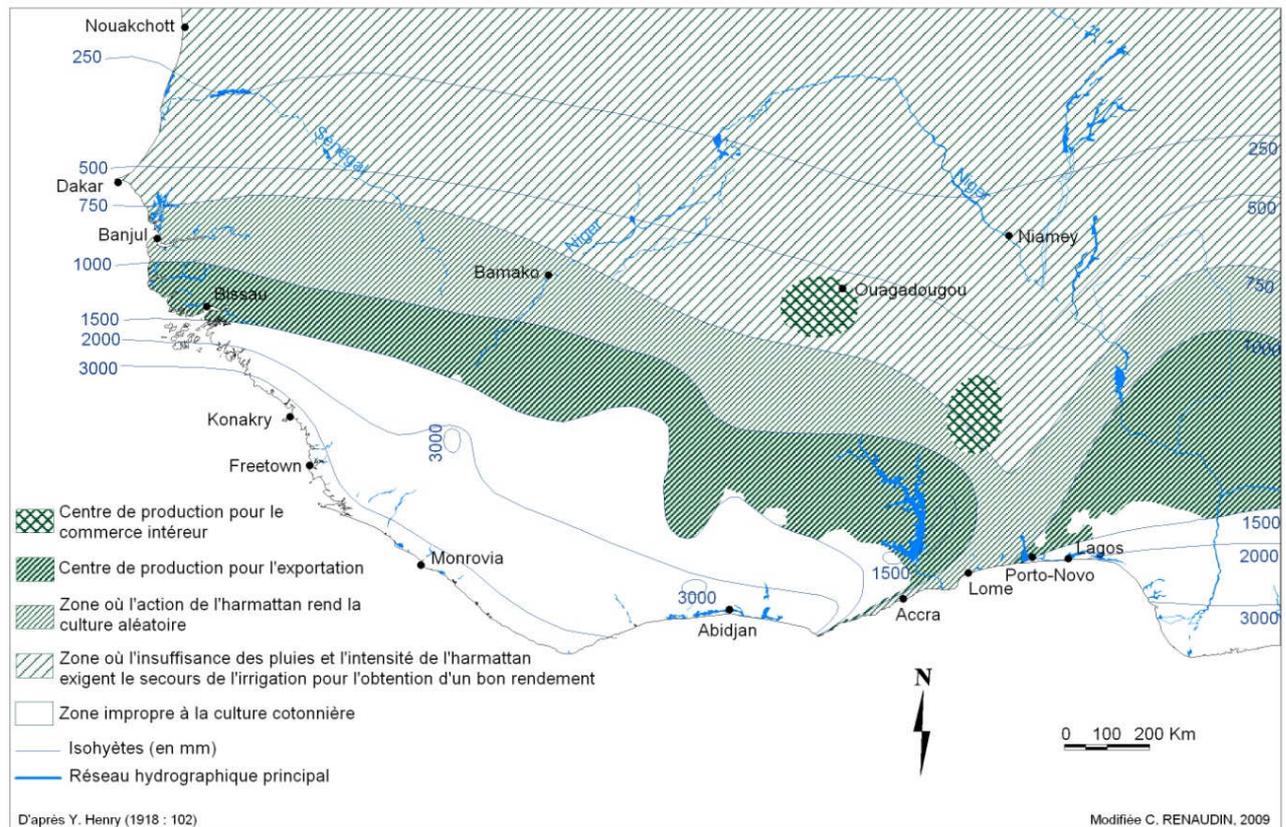
En 1903, l'Association Cotonnière Coloniale (ACC), créée à l'initiative du syndicat des industries textiles et sous le patronage des autorités françaises, suivit les préconisations de l'Inspecteur de l'Agriculture de l'AOF. Elle établit alors des programmes d'essai de culture en AOF<sup>19</sup> afin d'établir les zones propices au développement de la culture cotonnière. Ceux-ci se concentrèrent principalement dans les bassins du Niger et du Sénégal (Figure 9).



**Figure 9. Localisation des différents essais de culture du coton réalisés en AOF avant 1914**

Ces essais de culture, en affinant peu à peu les connaissances agro-écologiques des milieux soudaniens, ont permis de montrer que les exigences écologiques de sa culture commerciale en restreignent en fait les limites de culture. Les futures zones de production cotonnière en AOF s'esquissèrent alors. Y. Henri dressa en 1918, une carte cotonnière de cette région, où il distinguait une zone comprise entre les isohyètes 1 000 mm et 1 500 mm, favorable selon lui à la production pour l'exportation (Figure 10).

<sup>19</sup> Effectués conjointement avec les Administrations coloniales locales.



**Figure 10. Carte cotonnière de l'Afrique Tropicale dressée par Y. Henri (1918)**

R. Levrat souligne que si la limite méridionale s'avérait pertinente, celle de 1 000 mm était plus discutable et excluait en fait des régions propices à la culture cotonnière. La délimitation trop restrictive d'Y. Henri s'explique selon elle par les échecs des expérimentations de variétés américaines à cycle trop long mais aussi par la tendance de l'auteur à privilégier la culture irriguée. En fait, la limite la plus communément admise se situe autour de l'isohyète 800 mm, ce qui augmente dès lors considérablement la surface potentielle de culture industrielle (*Ibid.*, 2008, 92). L'« erreur » d'Y. Henri excluait *de facto* les pays de la future Haute-Volta, des premières tentatives françaises d'exploitation de la culture cotonnière. Ceux-ci devaient demeurer un « centre de production pour le commerce intérieur ».

Pourtant aux lendemains de la création de la colonie, en 1919, le développement de la culture cotonnière fut envisagé par E. Bélime<sup>20</sup>. Celui-ci, conscient que le faible peuplement de l'AOF au début du XX<sup>ème</sup> siècle se révélait contraignant pour la diffusion d'une culture industrielle qui nécessite - notamment quand elle est irriguée - une main d'œuvre importante<sup>21</sup>, dressa alors un autre tableau des régions de culture potentielle en 1920, en tenant compte de cette contrainte (Tableau 1).

<sup>20</sup> Ingénieur des Travaux publics il fut, à la suite d'Y. Henri, le principal spécialiste de la culture cotonnière en AOF.

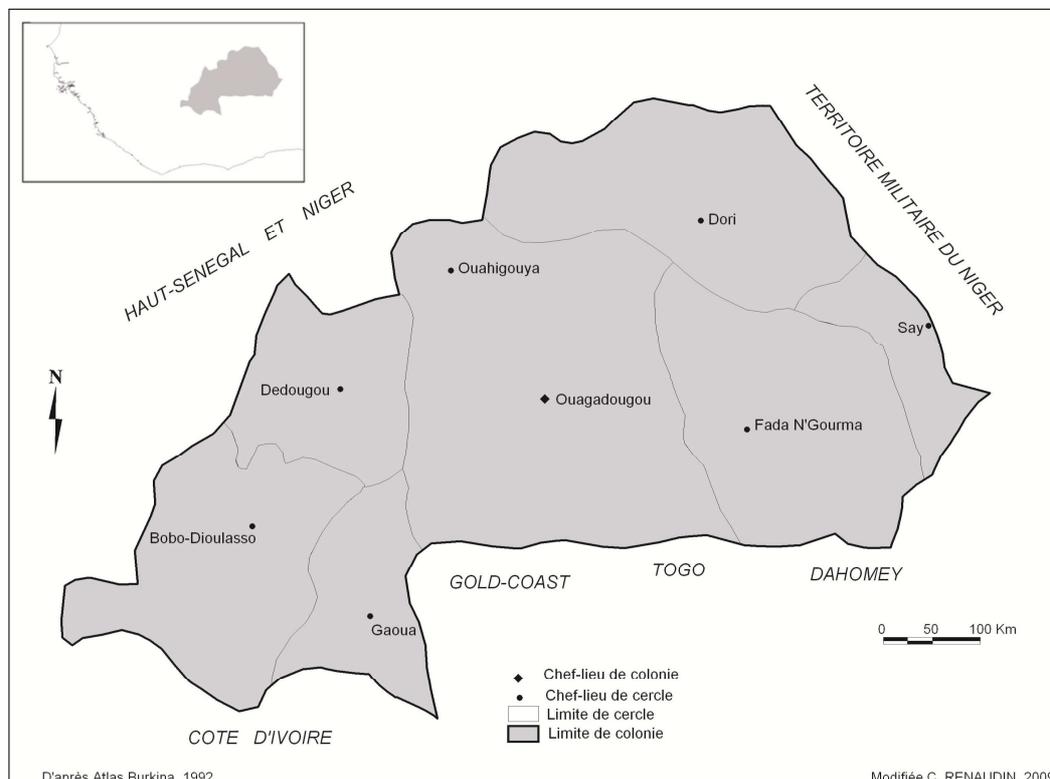
<sup>21</sup> Il estimait alors la population des régions cotonnières à 4 750 000 habitants, soit un tiers environ de la population de l'AOF.

**Tableau 1. Population des régions cotonnières potentielles vers 1920**

Sénégal : Casamance, Haute-Gambie	250 000 hab.
Guinée : versants nigériens moyens et inférieurs du Fouta-Djalon	400 000 hab.
Côte d'Ivoire : région comprise entre la forêt et la frontière nord de la colonie	750 000 hab.
Dahomey : région moyenne entre Djougou et Abomey	45 000 hab.
Soudan français : parties méridionales des territoires de Kayes, Ségou et Bamako. Cercles de San, Koutiala, Sikasso et Bougouni	1 250 000 hab.
Haute-Volta : parties méridionales du Mossi. Cercles de Dédougou et de Bobo-Dioulasso	1 650 000 hab.
<b>Total</b>	<b>4 750 000 hab.</b>

Source : D'après E. Belime, 1924, 256 In R. Levrat, 2008, p. 93

Dans la toute nouvelle colonie de Haute-Volta l'importance de la population dans le sud du cercle de Ouagadougou et dans les cercles de Dédougou et de Bobo-Dioulasso (Figure 11) permettait d'y envisager le développement de la culture cotonnière.



**Figure 11. La colonie de Haute-Volta en 1919**

Cependant, les visées de la métropole furent réduites par l'insuffisance des voies de communication. Le développement de la culture dans les régions éloignées des côtes et des fleuves fut en effet tributaire de l'avancement des voies de pénétration à l'intérieur du continent. La Haute Volta, trop éloignée des voies d'exportations, fut « fatalement appelé[e] à alimenter un courant d'émigration vers les pays les plus favorisés » (Cosnier, 1921, 203). D'ailleurs son émergence en tant que colonie suite à la dislocation de la colonie du Haut-

Sénégal et Niger avait été justifié, au-delà des raisons politiques<sup>22</sup>, pour des raisons économiques puisqu'elle permettait d'engager un courant migratoire en faveur des régions côtières qui manquaient de main d'œuvre pour leur développement. Elle devait également servir de réservoir de main d'œuvre pour soutenir le développement de la culture irriguée dans la Vallée du Niger (Schwartz, 1995, 269). Les pays de Haute-Volta (particulièrement le Mossi) avaient bien été conquis pour ses densités de main d'œuvre : il n'y avait plus qu'à les employer !

## 1.2. La mise en valeur de la colonie de Haute-Volta

Le Gouverneur de Haute-Volta, F.-C. Hesling, voulut cependant transformer le dessein que la France avait assigné à la Colonie. Dès lors, une fois qu'il eut mis en place les principales infrastructures nécessaires à l'encadrement et au contrôle territorial de la Haute-Volta, il s'attela à son développement économique. Celui-ci le voulait « auto-centré ». Il devait s'appuyer à la fois sur le désenclavement du territoire et sur la perception de l'impôt qui, réunis, permettraient d'assurer l'essor du commerce de la colonie. La pénurie de matières premières consécutives à la Première Guerre mondiale et la flambée des cours du coton bouleversèrent alors la destinée de cette toute jeune colonie dont la « mise en valeur » fut alors basée sur la culture cotonnière.

### 1.2.1. *Le coton à l'heure du « développement rationnel » des colonies*

La mise en valeur des colonies était en effet à cette période, une priorité nationale pour la France qui avait par trop souffert des pénuries engendrées par la Première Guerre mondiale<sup>23</sup>. Le développement rationnel des colonies avait été envisagé lors de la Conférence de Maginot en 1917<sup>24</sup> et l'Etat et l'Administration coloniale s'engageaient dans le sens d'une intensification de la production coloniale ainsi que de l'amélioration de son acheminement. La dégradation du taux de change privilégiait alors la zone Franc CFA (Bonneuil, 1996, 32). En AOF, les efforts portèrent essentiellement sur l'agriculture. Les produits oléagineux y furent particulièrement développés, ainsi que le bois et le coton qui restèrent néanmoins considérés au départ, comme des productions « secondaires ».

En 1921, Albert Sarraut, alors ministre des Colonies, présenta un programme général de mise en valeur pour assurer le décollage économique des colonies. Un moyen avait déjà été envisagé lors de la Conférence Maginot : la spécialisation des colonies dans un type de production, pour un objectif clair : satisfaire les besoins de la métropole. C. Bonneuil reprend une note d'octobre 1922<sup>25</sup>, dans laquelle Fournier, lieutenant-gouverneur du Dahomey

---

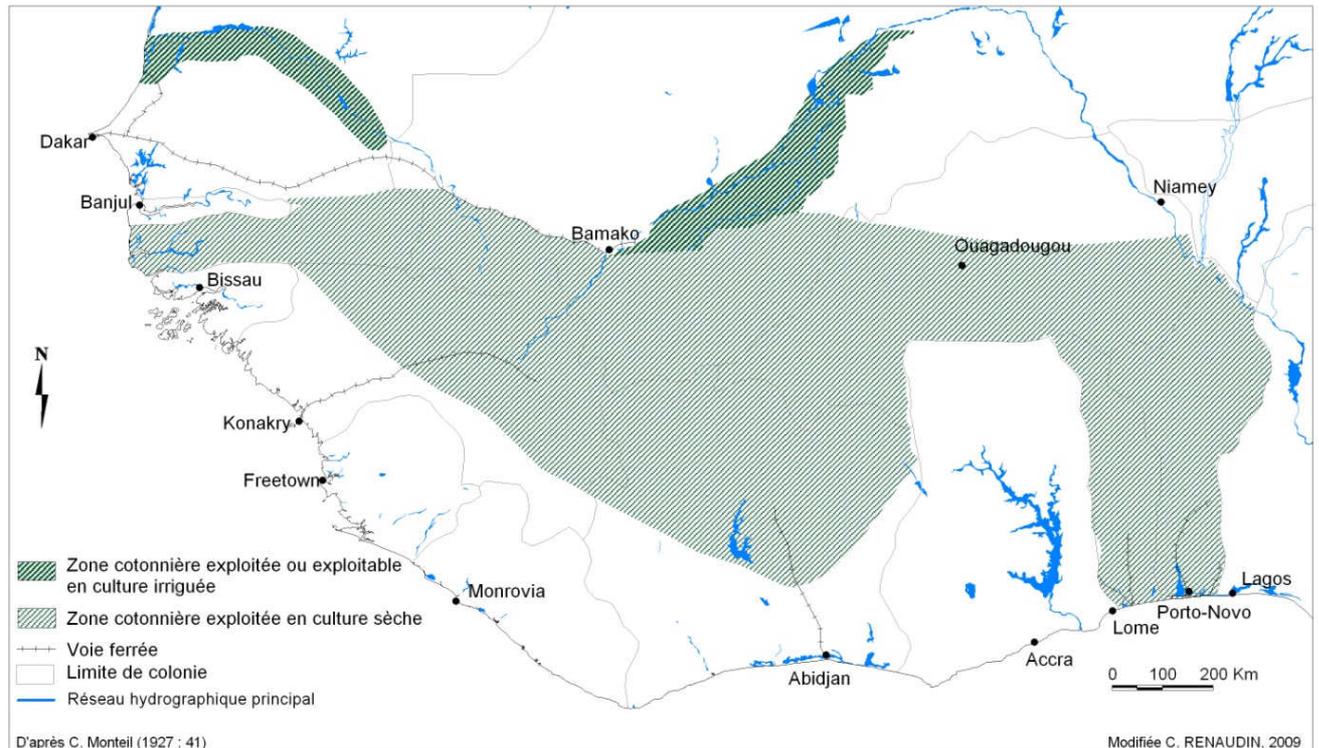
<sup>22</sup> L'immensité du territoire de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, conjuguée à la faiblesse du personnel français (administratif et militaire) et aux révoltes de 1914-1916 - notamment « la révolte de la boucle de Volta noire » qui souleva près de 300 000 personnes - présidèrent à la décision de disloquer la colonie. Il fallait pour la France diviser pour mieux contrôler les pays de Haute-Volta (Madiéga, 1981, 267).

<sup>23</sup> L'approvisionnement colonial ne représentait alors (en 1913) que 10 % du commerce extérieur de la France.

<sup>24</sup> En 1917, la Conférence Maginot posa les bases d'une politique économique impériale. Selon C. Bonneuil, il s'agissait de « substituer au "laisser-faire" mercantiliste une politique de production massive de matières premières, dans l'esprit d'un partage ricardien des tâches de production. » (*Ibid.*, 1996, 36). La priorité fut assignée au développement des transports, notamment entre les colonies et la France.

<sup>25</sup> Note reproduite dans *L'Agronomie coloniale*, 1923, 24-27.

exposait ses nouvelles directives agricoles pour l'AOF : « *Il faut faire un choix et intensifier, dans chaque région, le produit qui lui convient le mieux en abandonnant résolument les autres* » (Ibid., 1996, 46). En 1923, le prix du coton a triplé sur le marché mondial. Les instructions d'Albert Sarraut au gouverneur général de l'AOF furent claires : la culture devait être développée dans toutes les colonies. Des instructions relayées par une circulaire datée du 15 mars 1924 à chaque Gouverneur de colonies. La carte cotonnière de l'AOF va alors se redessiner (Figure 12).



**Figure 12. Carte cotonnière en Afrique occidentale dressée par C. Monteil (1927)**

La mise en place du programme Carde, en 1924, va permettre l'organisation de la production des textiles en AOF. Malgré la priorité assignée au développement de la culture irriguée<sup>26</sup>, il chercha, concernant la culture pluviale, à améliorer le conditionnement du coton et sa commercialisation et à privilégier la recherche variétale et agronomique. Le premier point fut dévolu à l'Association Cotonnière Coloniale - créée en 1903 à l'initiative des syndicats des industries textiles sous le patronage des autorités françaises - qui se chargea en fait surtout, faute de moyens, de l'égrenage (Levrat, 2008, 129). Il s'agissait de multiplier les marchés et les usines afin de réduire les distances parcourues par les producteurs pour vendre leur coton brut<sup>27</sup>. Le deuxième point concerna la création de stations d'expérimentation<sup>28</sup> en charge de la

<sup>26</sup> Au regard du succès de cette culture dans la vallée du Nil puis au Soudan et des résultats de la mission de H. Cosnier - organisée par Y. Henri au lendemain de la guerre dans le cadre d'un programme général de recherche sur les matières premières dans l'Empire français -, la priorité fut donnée à la culture irriguée, notamment dans la vallée du Niger.

<sup>27</sup> En 1931, il existait 13 usines au Soudan, 3 au Togo, 14 au Dahomey et 5 en Côte d'Ivoire. Toutes n'étaient pas propriétés de l'ACC : au Soudan, 5 usines lui appartenaient, 2 au Dahomey et 4 autres en Côte d'Ivoire. Les autres étaient détenues par l'Administration ou le secteur privé. La Haute-Volta et la Guinée n'étaient à ce moment pas encore équipées (Levrat, 2008, 129).

recherche (variétale et agronomique) et de la vulgarisation. Les recherches portèrent en particulier sur l'amélioration des rendements des variétés locales et importées de cotonniers. L'organisation de la production paysanne fut également au cœur de ces activités. Il fallait contrôler la production et la qualité du coton mais surtout rendre cette culture incitative - par le biais d'intéressement ou de primes, de fixation d'un prix minima, etc. - auprès des « indigènes ». En fait « d'incitative », elle devint rapidement « obligatoire » dans toutes les colonies. La coercition coloniale qui sévissait à cette époque trouva un nouvel emblème : « le champ de coton obligatoire »...

### ***1.2.2. Mise en place d'une politique de production obligatoire du coton***

La circulaire d'Albert Sarraut avait été claire : la culture devait être développée dans toutes les colonies. La Haute-Volta, considérée jusqu'alors comme un réservoir de main d'œuvre, n'y échappa pas. D'autant qu'elle s'était vu reconnaître en 1923, lors d'une mission envoyée par l'Association cotonnière coloniale en AOF, des « aptitudes » naturelles et humaines à la culture cotonnière pluviale. Les conditions naturelles s'y prêtaient et les populations locales cultivaient déjà traditionnellement cette plante. Il suffisait donc pour le président de l'ACC, d'intensifier la production afin de faire émerger un marché à l'exportation (Schwartz, 1995, 269). Le Gouverneur F.-C. Hesling mita donc sur la culture cotonnière pour développer la Colonie. Cette période marqua « le début de l'entrée en force de la culture du coton non seulement dans la vie quotidienne du paysan burkinabé mais aussi dans la vie politique de la jeune entité territoriale. » (Schwartz, 1993, 211).

Dès 1924, F.-C. Hesling, institua une politique de production obligatoire de coton sur « champs collectifs » destinée exclusivement à l'exportation<sup>29</sup> (Schwartz, 1999, 1291). Cette obligation de produire du coton répondait à une autre exigence : l'acquittement de l'impôt. Les semences étaient alors distribuées gratuitement pour permettre l'adoption et la diffusion des variétés de cotonnier qui répondaient aux exigences des industries textiles. Chaque village devait fournir son quota de coton, sous le contrôle de l'administration coloniale et des chefs locaux. Ces derniers avaient fait l'objet d'une importante propagande de la part de l'Administration qui leur assurait des avantages en fonction du volume de production qu'ils obtenaient dans leur canton. Pour les systèmes de culture paysans fondés essentiellement sur l'autosubsistance, cette politique était particulièrement brutale.

Parallèlement, un service local des textiles fut établi à Ouagadougou et trois stations agricoles ont été créées sur le territoire (Tableau 2) :

- la station de Saria, ouverte dès 1923 dans le cercle de Koudougou ;
- la ferme cotonnière de Banankélédaga, créée en 1924 dans le cercle de Bobo-Dioulasso ;
- la station agricole de Poundou, ouverte en 1927 dans le cercle de Dédougou (Bantenga, 1999, p. 1315).

---

<sup>28</sup> Au Soudan, au Sénégal, en Haute-Volta, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Dahomey.

<sup>29</sup> Il anticipait en cela de quelques semaines la circulaire du gouverneur général de l'AOF.

**Tableau 2. Stations agricoles en Haute-Volta**

<i>Stations agricoles</i>	<b>Cercles concernés</b>
Saria	Koudougou Ouagadougou Kaya Tenkodogo Fada*
Banankélédaga	Bobo-Dioulasso Gaoua
Poundou	Dédougou Ouahigouya

\* Le cercle de Fada fut exclu du premier plan d'action du Service des textiles « *en raison de [son] trop grand éloignement des centres commerciaux* » (rapport inspecteur Duranthon, janvier 1925, In Schwartz, 1999, 1292)  
Source : M.W. Bantenga, 1999, p. 1315

Ce service local des textiles travailla de concert avec l'ACC dont les activités étaient désormais limitées à l'égrenage, au pressage des balles, au classement et à la commercialisation de la fibre. Une collaboration d'autant plus étroite que le responsable du Service local des textiles et celui du bureau de Ouagadougou de l'ACC étaient une et même personne : Robert Boussac, « *éminent représentant en Afrique de l'Ouest de la firme textile française du même nom et « patron » du Comptoir des industries textiles et cotonnières (CITEC), dont les établissements achètent le coton-graine produit localement, en vue de son égrenage dans les usines du Comptoir, mais vendent aussi les tissus fabriqués en métropole par la maison-mère.* » (Schwartz, 1995, 271).

La production commercialisée de coton graine, de 300 tonnes en 1923/1924 passa à 3 528 tonnes de coton graine en 1924/1925. L'inspecteur Duranthon, en 1925 dans son rapport sur le fonctionnement du Service des textiles de la Haute-Volta était alors enthousiaste : « *C'est un magnifique résultat, dû à l'effort de ses administrateurs et à la bonne volonté des chefs et de la population* » (cité par A. Schwartz, 1999, 1293). Puis les résultats de la campagne 1925/1926, dépassèrent les prévisions du Service des textiles : 6 238 tonnes de coton ont été obtenues pour l'exportation. Un tonnage qui permettait à l'inspecteur des colonies Dubosq d'envisager de multiplier les superficies cotonnières par deux afin d'obtenir une production disponible pour le commerce de 13 000 tonnes<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Schwartz note qu'il se basait alors sur des calculs purement théoriques : « *Si l'on considère que la Haute-Volta compte en chiffres ronds 2 600 000 habitants se livrant à la culture cotonnière ; qu'il ne paraît pas possible de demander à cette population d'étendre annuellement au-delà de 4 ha pour 100 habitants la superficie de ses champs de coton, soit, pour la colonie, 120 000 ha de cotonniers ; que le rendement moyen des cotonniers a été de 140 kg de coton brut à l'ha pour l'ensemble des cercles producteurs, le palier de la production annuelle serait donc de... 15 680 000 kg, ... auxquels on doit ajouter le produit des cotonniers de 2<sup>e</sup> année, dont la production peut être évaluée à 5 000 tonnes... C'est donc... une production totale annuelle de 20 000 tonnes de coton brut qu'il faut considérer comme le maximum que l'on peut atteindre avec les moyens actuels. La moyenne de la consommation locale étant de 7 000 tonnes, il restera disponible pour le commerce 13 000 tonnes de coton brut...* » (Dubosq, janvier 1925, Service des textiles, Rapport statistique sur la campagne 1925. Cité par A. Schwartz, 1999, 1294).

### 1.3. Le « champ de coton obligatoire » comme emblème de la coercition coloniale

Pour y parvenir, F.-C. Hesling instaura en 1926 le « champ collectif obligatoire de coton à superficie proportionnelle à l'effectif de population ». La superficie exclusivement réservée à la culture du coton fut fixée à 4 ha pour 100 habitants. Ainsi, considérant les 3 millions d'habitants de Haute-Volta, la superficie cotonnière totale escomptée était de 120 000 hectares. Pour reprendre les termes d'A. Schwartz, sans doute qu'à ce moment, « *un pas de trop a été franchi dans la coercition* »... La production de coton chuta à 2 014 tonnes dès la campagne 1926/1927.

#### 1.3.1. *Violences du système colonial, résistances paysannes*

En fait, la décision de F. C. Hesling intervenait dans un contexte marqué par des cycles de sécheresse (1925/1926 et 1928/1929) et des invasions de criquets qui ravageaient les récoltes dans les régions du Nord. La situation alimentaire des populations devenait alarmante. Les paysans se détournèrent alors de la culture du coton<sup>31</sup> pour tenter d'enrayer des déficits vivriers de plus en plus marqués.

J.M. Kohler raconte que dans le cercle de Yako « (...) *les populations supportaient mal les contraintes inhérentes à la culture obligatoire des champs collectifs. Pour atteindre les objectifs fixés, la présence des gardes était nécessaire, mais elle provoquait un vif sentiment de répulsion à l'égard de l'économie cotonnière.*» (Ibid., 1971, 229). Certains paysans tentèrent de résister. J.Y. Marchal rapporte qu'en 1928, « *les cultivateurs du Yatenga refusent de vendre le coton, prétextant que le prix qui leur est offert est trop bas ; celui-ci diminue, en effet, au fur et à mesure que les quantités apportées sur le marché (lors des foires agricoles) augmentent. Cette attitude des villageois oblige l'administration à poster des gardes-cercles sur les champs pour s'assurer que la récolte est bien faite* » (d'après Delavignette, 1932, In Marchal, 1986, 411).

Cette coercition était d'autant moins supportable pour les populations qu'elles étaient accablées par les impôts<sup>32</sup> qui ne cessaient de s'accroître. J.Y. Marchal indique que dans le cercle de Ouahigouya (nord de Ouagadougou) « *l'impôt passe de 181 000 F en 1915 à 934 000 F en 1924, à 1 187 000 F en 1925, à 1 825 000 F en 1926, à 2 200 000 F en 1927, à 2 570 000 F en 1928, à 2 578 000 F en 1930 - en francs de l'époque* » (Ibid., 1982, 25). Dans le Cercle de Fada, l'impôt *per capita* augmenta entre 1925 et 1930 de 3 francs à 8 francs. Des taxes qui conduisirent les populations à vendre une part de plus en plus grande de leur production et forcèrent les hommes en âge de travailler à émigrer vers la Gold-Coast (futur Ghana)<sup>33</sup> pour « trouver l'argent » dans les plantations de café et de cacao (Schwartz, 1995, 266).

---

<sup>31</sup> Extrêmement contraignante et peu rémunératrice. En 1928, un hectare de coton représente 82 francs alors qu'un hectare de mil représente 200 francs (Marchal, 1982, 25).

<sup>32</sup> Des impôts qui, d'après D. Ouédraogo (1985, 43), représentent depuis la loi d'autonomie financière des colonies, une part considérable dans les recettes du budget de la colonie : entre 89,7 % en 1920 et 69,4 % en 1931 (In Madiéga, 1995, 28).

<sup>33</sup> Où l'administration britannique était moins sévère.

De plus, les prélèvements humains au titre des recrutements militaires et des réquisitions de main d'œuvre étaient considérables et constituaient autant de force de travail en moins dans des sociétés exclusivement agricoles (*Ibid.*). D'après Mazzucato *et al*, en 1922, pour le seul Cercle de Fada, 36 780 hommes ont été réquisitionnés dans ce cadre, sur une population de Gourmantché et de Mossi estimée à 150 000 personnes, soit - selon le calcul des auteurs basé sur les statistiques officielles - deux tiers des hommes robustes (*Ibid.*, 2000, 78). Des réquisitions auxquelles la population ne pouvait se soustraire puisque « [L]a réglementation faisait obligation à tous les individus mâles, âgés de 15 à 60 ans, de travailler en moyenne 8 jours par an au titre de l'intérêt général (...) » (Madiéga, 1995, 28). Ceux qui tentaient de s'y dérober étaient punis par le code de l'Indigénat de 15 jours de prison et de 100 francs d'amende. La main d'œuvre, recrutée avec l'aide des chefs locaux, était utilisée pour les travaux d'utilité publique (infrastructure routière, habitations des commandants et des chefs, etc.) ou dans des exploitations privées souvent au mépris du calendrier agricole. Ainsi, les travaux liés à la construction et à l'entretien du réseau routier - 11 500 km en 1930 (Zagre, 1994, 35) - reprenaient immédiatement après la saison des pluies. Quant aux manœuvres recrutés pour travailler sur les grands chantiers hors de la Haute-Volta, ils furent selon D. Ouédraogo plus de 100 000 : 56 846 manœuvres pour la construction du chemin de fer de Côte d'Ivoire, 27 341 pour celui de Thiès-Kayes-Niger et 15 839 pour les chantiers privés au Soudan, au Sénégal, et en Côte d'Ivoire (*Ibid.*, 1985, 66, *In* Madiéga, 1995, 29).

Dès lors la politique de F. C. Hesling conduisit à un exode massif de population active vers la *Gold Coast*. Par ailleurs des quantités importantes de production de coton brut furent détournées au profit de l'activité de tissage de type traditionnel et de l'exportation des bandes tissées vers la *Gold Coast*. Une activité bien plus rémunératrice que la simple vente de matière brute. D'après l'inspecteur B. Sol : « ...l'indigène producteur qui utilise le coton lui-même en retire une rémunération égale à **4 fois le maximum payé par le commerce européen, à 16 fois le prix minimum, à 2,5 fois le prix maximum que le commerce européen eût pu offrir aux meilleurs jours**<sup>34</sup> » (cité par A. Schwartz, 1999, 1296). L'usage des cotonnades perdurait en effet comme monnaie d'échange et cet usage du coton était d'autant plus intéressant pour les agriculteurs que le franc s'était progressivement déprécié. E. Belime (cité par C. Monteil) le démontra : « Avant la guerre, les fluctuations étaient assez faibles et l'on pouvait fixer à un franc la valeur moyenne de 1 000 cauris. En avril 1924, pour la même somme, on donnait, à Dédougou, 250 cauris ; à Koutiala, 150 seulement. (...) » (*In* Monteil, 1927, 98-99). Parallèlement le coton fut un des rares produits qui, sur la base du cauri<sup>35</sup>, ait augmenté considérablement de prix. Le paysan avait donc tout intérêt de réserver ce qui lui restait de sa récolte - une fois la part vendue pour le paiement de l'impôt - pour acheter des colas ou du bétail avec ses bandes tissées puisque, grâce à la valorisation du cauri, il pouvait en acheter plus qu'auparavant (*Ibid.*).

Lors des campagnes 1927/1928 et 1928/1929, la production de coton commercialisée pour l'exportation stagna autour de 2 700 tonnes. Au grand dam de R. Boussac qui estimait en

---

<sup>34</sup> Souligné dans le texte.

<sup>35</sup> Variété de coquillages utilisée couramment comme monnaie.

1928 que les 25 000 tonnes de coton brut consommées localement permettraient de résoudre la question cotonnière en Haute-Volta. Il y avait, selon lui, une solution à ces détournements : l'interdiction de la fabrication de bandes de coton (Marchal, 1982, 25 ; Schwartz, 1993, 215-216). Ses attentes furent déçues mais les opérateurs de la filière, pourtant touchés par la crise économique des années 1930 qui fit chuter les prix du coton, ne cessèrent de croire aux potentialités de développement de la culture en Haute-Volta. En 1932, pas moins de 31 égreneuses étaient en fonctionnement dont 21 appartenaient à Boussac et 7 à l'ACC (Madiéga, 1995, 25 ; Schwartz, 1995, 273). A cette période la situation alimentaire des populations devint particulièrement préoccupante : la campagne 1931/1932 fut, pour les cultures vivrières, déficitaire pour la troisième année consécutive.

### **1.3.2. Des capacités d'adaptation des paysans aux aléas climatiques mises à mal**

Face aux exigences imposées par le colonisateur, les systèmes traditionnels de gestion de la production qui s'organisaient autour de stratégies de mise en réserve des récoltes céréalières pour faire face aux chocs climatiques (et notamment aux années pluviométriques déficitaires) ne parvinrent plus à constituer suffisamment de réserves pour remplir leur rôle régulateur<sup>36</sup>.

Les paysans stockaient, en effet, lorsque la campagne agricole était bonne, la majeure partie de leurs excédents dans des greniers conçus de telle sorte qu'ils pouvaient conserver les céréales pendant plusieurs années. Une gestion des surplus agricoles qui permettait ainsi aux populations de se prémunir - du mieux possible - des accidents climatiques (Schwartz, 1995, 265). Par ailleurs l'importance des activités de cueillette - dont les produits suscitèrent d'ailleurs l'intérêt de l'administration - témoignait de la nécessité de compléter l'alimentation par ces produits de la brousse qui pouvaient en période de disette pallier les déficits de production. Le système colonial, en intensifiant les contraintes sur les populations, déstabilisa ces systèmes de production agricole<sup>37</sup> qui ne pouvaient soutenir les ponctions imposées par l'administration française. Recrutements, réquisitions de main d'oeuvre et prestations de travail privaient en effet les unités de production d'une grande partie de leur force de travail. Tout comme l'impôt de capitation qui, en provoquant des migrations de travail ou en forçant à l'exode les populations parmi les plus actives, réduisit sensiblement la productivité de ces unités.

Si ces systèmes de production démontraient une capacité d'adaptation des paysans à leur environnement, ils se révélaient néanmoins fragiles lorsque les campagnes agricoles étaient déficitaires plusieurs années consécutives. J.Y. Marchal en s'appuyant sur le rapport de Tauxier qui analysa la famine de 1913-1915 dans le cercle de Ouahigouya<sup>38</sup>, décrit le scénario « type » qui conduisait aux « crises de subsistance » : « (...) *une année, les conditions atmosphériques se révèlent défavorables. Si la chute de la production n'est pas trop importante, les réserves sont mises à contribution et la crise ne s'amorce pas.*

---

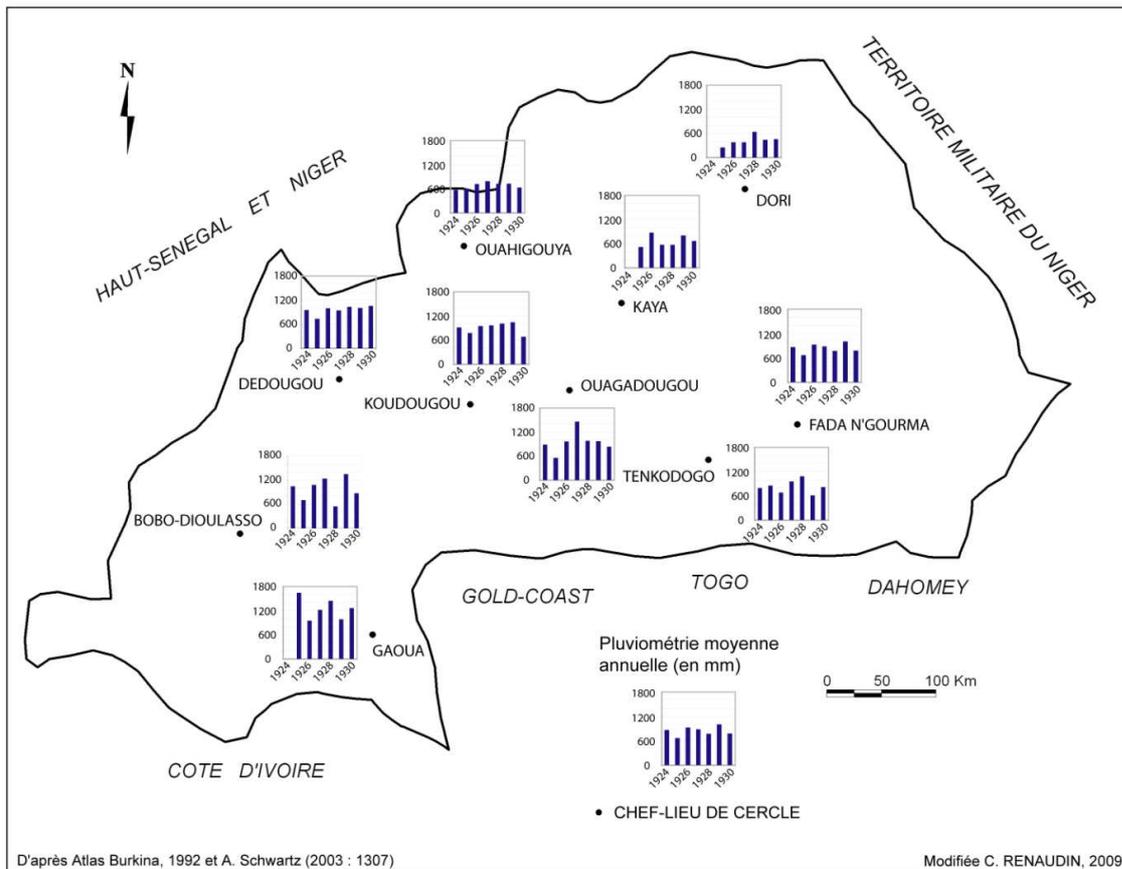
<sup>36</sup> D'autant que les paysans furent contraints souvent de vendre une partie de leur excédent céréalier pour s'acquitter des impôts (Schwartz, 1995, 266).

<sup>37</sup> Ils avaient été déjà mis rudement à l'épreuve pour le ravitaillement - forcé - des colonnes lors de la période de la conquête. Le récit d'un jeune officier de l'armée coloniale en 1898 retracé par S. Dulucq, permet de l'entrevoir : « *Le pays est riche en général. Mais je suis sur la route de ravitaillement de la colonne Niger-Volta, route mise trop souvent à contribution et dont les villages cachent à l'arrivée d'un Européen les quelques ressources dont ils disposent encore.* » (Ibid., 2003, 545).

<sup>38</sup> Une famine qui aurait tué plus de 57 000 personnes d'après L. Tauxier, Rapport politique (décembre 1915), In Marchal, 1986, 406.

*Cependant, si la récolte de la seconde année est encore déficitaire, la privation est alors plus dure : il faut économiser sur tout et notamment sur les semences. Semé plus clair, le grain donne moins tandis que la population, poussée par la faim, le récolte plus tôt, avant la maturation complète - ce qui diminue encore les ressources. Dans ces conditions, même si les pluies redeviennent « bonnes », le processus de la disette se déroule dès lors implacablement. Rien ne peut plus l'arrêter. » (Ibid., 1986, 406).*

Un processus que l'on peut projeter sur les nombreuses disettes qui sévissaient dans les cercles de Haute-Volta dans la deuxième moitié des années 1920. Les cycles de sécheresse en 1925/1926 et 1928/1929 et les invasions acridiennes en 1928/1930 provoquèrent des déficits vivriers qui mirent à l'épreuve les systèmes de gestion des stocks paysans. Les moyennes pluviométriques relevées dans les cercles de Haute-Volta montrent que l'irrégularité interannuelle des précipitations a touché - à des degrés différents - l'ensemble du territoire (Figure 13). Cependant la gravité des disettes s'exprima en fonction de facteurs inhérents aux territoires concernés et notamment à la densité de population. Le pays Mossi fut ainsi particulièrement touché. Précisément là où l'administration coloniale a concentré ses efforts de « mise en valeur », encouragée par la force potentielle de travail qu'elle voyait derrière les fortes densités de population (Marchal, 1986, 409).



**Figure 13. Pluviométrie moyenne annuelle relevée en Haute-Volta de 1924 à 1930**

En 1931, « *la famine est générale dans le pays* » (Schwartz, *Ibid.*, 274). L'irrégularité des pluies ne fut cependant que la « *circonstance aggravante* » (Marchal, 1986, 406) de la coercition coloniale que subissaient alors les populations.

### 1.3.3. *De l'échec de la politique cotonnière à la dislocation de la colonie de Haute-Volta*

La situation en Haute-Volta conduisit le gouverneur Fournier, successeur de F.C. Hesling, à libéraliser les prix d'achat aux producteurs et à supprimer progressivement les champs collectifs obligatoires de coton au profit des champs familiaux<sup>39</sup>. La mission d'inspection envoyée en 1931 par le gouverneur de l'AOF en Haute-Volta fut claire : il devait être mis fin à la politique cotonnière. Tout du moins « pour un certain temps »... (Marchal, 1982, 25). A l'issue de la campagne 1931/1932, la production commercialisée tomba à 142 tonnes (Tableau 3).

**Tableau 3. Evolution de la production commercialisée de coton-graine de 1923/1924 à 1931/1932**

Campagne agricole	Production commercialisée de coton-graine (en tonnes)
1923/1924	300
1924/1925	3 528
1925/1926	6 238
1926/1927	2 014
1927/1928	2 661
1928/1929	2 759
1929/1930	4 248
1930/1931	1 644
1931/1932	142

Source : A. Schwartz, 1993, p. 214

L'inspecteur B. Sol dépêché par le Ministre des Colonies pour établir un rapport sur la situation en Haute-Volta n'eut pas de mots assez durs pour qualifier la politique cotonnière conduite par F.-C. Hesling<sup>40</sup>. Ses critiques se concentrèrent cependant sur l'homme et son action, sans jamais remettre en cause les fondements de la politique coloniale. Ainsi, après s'être interrogé sur la légitimité du gouverneur à instaurer la culture cotonnière en Haute-Volta - interrogation dont on peut se demander l'utilité puisque les instructions concernant le développement de la culture du coton provenaient du gouverneur général de l'AOF - et sur son intérêt économique, B. Sol imputa à la politique cotonnière de F.-C. Hesling une grande part de responsabilité dans la dégradation alimentaire et économique de la colonie. Sa conclusion fut sans appel : si la politique cotonnière qui devait assurer le financement de la

<sup>39</sup> Ce n'est qu'en janvier 1930 qu'une circulaire met fin à l'institution du champ collectif obligatoire.

<sup>40</sup> Voir A. Schwartz (2003, tome 2, 1290-1309) qui analyse les différents rapports rédigés par l'inspecteur B. Sol à l'issue de sa mission en Haute-Volta.

colonie - et partant son développement - se révélait un échec c'est que la Haute-Volta n'était pas une « entité économiquement viable » (Schwartz, 1995, 277)<sup>41</sup>.

La tentative de développement « autocentré » avait vécu. La Haute-Volta fut donc supprimée par un décret en date du 5 septembre 1932 et son territoire, partagé entre le Niger, le Soudan et la Côte d'Ivoire.

La Haute-Volta démembrée, devint ce contre quoi F.-C. Hesling s'était battu<sup>42</sup> : pourvoyeuse de main d'œuvre. Au regard de la France, pressée par le *lobby* des planteurs colons des régions côtières, l'« avantage comparatif » de ces territoires, trop éloignés des côtes, résidait alors sur sa population, reconnue pour sa qualité et son assiduité (Zagre, 1994, 35). « Libérée » des prestations cotonnières, elle était désormais corvéable dans les chantiers et les plantations de l'Afrique Occidentale Française, au Soudan, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Les déplacements de population s'intensifièrent, particulièrement lors de la Seconde Guerre mondiale, que ce soit au travers des recrutements forcés - qui durèrent jusque dans les années 1950 - ou au travers des migrations « volontaires » de travail encouragées par l'administration et les agents recruteurs puisqu'elles garantissaient les rentrées d'impôt. Entre 1940 et 1944, 100 000 hommes furent recrutés de force en Basse Côte d'Ivoire de 1940 à 1944<sup>43</sup>. En 1945, plus de 5 000 Mossi étaient recensés à l'Office du Niger au Soudan (Marchal, 1986, 414). Par ailleurs, la Gold Coast recevait toujours des flux de migrants de plus en plus importants : 160 000 voltaïques y étaient dénombrés en 1930 (Duperray, 1999, 153), 287 483, l'année suivante ce qui représentait d'après P. Zagre (1994) 20 % de la population voltaïque (*Ibid.*, 1994, 35-36).

La culture du coton laissée à la libre initiative des communautés fut à nouveau pratiquée selon le modèle de production traditionnel. Les acteurs historiques de la filière se détournèrent peu à peu de la production cotonnière - R. Boussac vendit ses trois usines d'égrenage de Koudougou, Dédougou et Tougan à l'ACC et reconvertit son Comptoir des industries textiles et cotonnières (CITEC) dans la production d'huile d'arachide et de beurre de karité (Schwartz, 1995, 279) - et même si les maisons de commerce demeurèrent pour acheter les excédents de production éventuellement mis sur les marchés, les quantités étaient si faibles qu'elles disparurent des statistiques officielles des cercles constitutifs de l'ex-Haute-Volta (Schwartz, 1995, 2). Ce n'est que lorsque la Haute-Volta fut reconstituée, qu'elle lia de nouveau sa destinée à la culture cotonnière.

---

<sup>41</sup> Le raisonnement a l'étroitesse des visées coloniales. B. Sol qui comparait la rentabilité du mil - base de l'alimentation des populations - et du coton au regard des prix et des rendements, pour estimer ensuite qu'il aurait été plus cohérent d'y développer la céréale, n'envisagea pourtant à aucun moment de repenser le « développement » de la colonie en s'appuyant sur les cultures vivrières. L'essence du projet colonial ne se trouvait pas là... La mise en valeur des territoires ne se concevait qu'au regard des intérêts que la Métropole pouvait en retirer (Voir A. Schwartz, 2003, tome 2, 1290-1309).

<sup>42</sup> Dès 1919, la Côte d'Ivoire avait réclamé des hommes pour pallier le manque de main d'œuvre dans ses chantiers forestiers ; ce à quoi F.C. Hesling s'était toujours refusé, ayant lui-même besoin de main d'œuvre pour sa politique de développement (Marchal, 1982, 26).

<sup>43</sup> D'après G. Rémy, en 1937 les cercles de la « Haute Côte d'Ivoire » devaient fournir une quantité de travailleurs fixée à 5% de la population (1977, 21, *In* Schwartz, 1995, 280).

## **2. De la colonie de Haute-Volta au Burkina Faso indépendant, un développement basé sur la culture cotonnière**

Redevenue colonie autonome en 1947, la Haute-Volta retrouva ses anciennes limites. La question se posa de nouveau de savoir comment développer économiquement le territoire. L'histoire se répétait. La pénurie engendrée par la Seconde Guerre mondiale avait relancé la politique française de développement et d'intensification de la production cotonnière dans les territoires de l'AOF. Le contexte s'y prêtait. En 1944, la Conférence de Brazzaville avait sonné le glas du principe d'autonomie (et donc d'autofinancement) des colonies et prôné une politique de mise en valeur et d'équipement dans ses « Territoires d'Outre-Mer ». Cette politique d'investissement fut mise en œuvre par le biais du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES) et privilégiait le développement des infrastructures, des mines et des cultures d'exportation. Via le FIDES la France se donnait alors les moyens d'une véritable politique cotonnière.

### **2.1. Les conditions du succès de la culture cotonnière : l'intégration d'une filière**

La création et l'organisation après la Seconde guerre mondiale de deux institutions différentes, l'une chargée de la promotion et du développement de la culture cotonnière (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles) et l'autre responsable de la recherche (Institut de recherche du coton et des textiles exotiques), fonda l'organisation de la filière cotonnière française (Dequecker, 1999, 74). Celle-ci se déclina alors dans les différents territoires retenus pour la diffusion commerciale du coton<sup>44</sup> mais ses principes d'action furent communs à tous. Leur détail permet de comprendre que cette période marqua un véritable tournant dans la mise en œuvre de la politique cotonnière de la France, transformant par là-même profondément les zones cotonnières africaines.

#### **2.1.1. Des principes d'action des organismes cotonniers**

C'est le président de l'Union Cotonnière de l'Empire Français<sup>45</sup>, Edouard Senn, qui fut à l'origine de la création de l'Institut de recherche du coton et des textiles exotiques (IRCT), en 1946<sup>46</sup> et trois années plus tard, de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT)<sup>47</sup>. Les enseignements des différentes tentatives de développement de la

---

<sup>44</sup> R. Levrat a restitué la carte dressée à l'issue de la mission de Lhuiller qui décrit les cinq zones alors distinguées pour y diffuser la culture commerciale du coton : « *La zone moyenne du golfe de Guinée, située au centre du Togo et du Dahomey (...); La zone Nord-Dahomey-Nord-Togo, qui comprend au Togo les régions de Sokodé et de Bassari, et au Dahomey un premier centre dans la plaine au pied de l'Atakora sur l'axe Djougou-Koandé, et deux cantons sur Parakou. (...); La zone moyenne de Côte d'Ivoire, qui s'étend sur tout le cercle de Bouaké et une partie de ceux de Séguéla et de Katiola. (...); La zone de haute Côte d'Ivoire, avec les centres de Ferkessedougou, Korogho, Oddia et Boundiali, et celui de Sikasso. (...); (...)* la région centrale, vaste territoire englobant l'ensemble de la Haute-Volta et les cercles soudanais de Koutiala et San, ainsi que la subdivision de Dapango au Nord Togo. (...) » (Levrat, 2008, 310-312).

<sup>45</sup> Elle remplaçait, depuis 1941, l'Association Cotonnière Coloniale.

<sup>46</sup> Il remplaça alors l'Union Cotonnière de l'Empire français (UCEF).

<sup>47</sup> Qui s'est dénommée au départ, Compagnie des Textiles de l'Union Française (CTUF).

culture cotonnière menées en AOF avaient été tirés. Il fallait cette fois, non plus seulement exploiter le coton local mais faire produire localement du coton aux qualités requises pour satisfaire les besoins de son industrie. Le changement était important puisqu'il impliquait *de facto* en amont des efforts d'introduction variétale et d'encadrement des paysans. Par ailleurs et simultanément la nécessité de lier les intérêts de l'exportation avec ceux des producteurs fut admise. La valorisation du prix d'achat aux producteurs participait de cette idée. Celui-ci devait être suffisamment rémunérateur pour détourner le paysan du marché local ou d'autres spéculations plus attractives pour lui. La conviction de la CFDT était qu'une meilleure rémunération entraînerait de meilleurs rendements, une meilleure qualité du coton et donc une augmentation de son prix d'achat. Cependant, pour que le cercle fût « vertueux », il fallait que le prix d'achat demeurât stable tout au long de chaque campagne. Pour cela, l'écoulement de la production sur le marché français devait être assuré. Par ailleurs, et pour se défaire de la concurrence locale<sup>48</sup>, la CFDT comptait sur la saturation des marchés locaux grâce à la progression de la production induite par la stabilité des prix et une organisation rationnelle de la commercialisation (Fok, 1993, 57).

D'une culture obligatoire, le coton devint une culture choisie « librement » par des producteurs qui devaient en retirer des bénéfices. Et ce, dans l'intérêt de la métropole. Elle était d'autant plus opportune que les politiques de développement économique et social engagées par la France au sein de l'Union Française demandaient un renforcement des recettes fiscales dans les Territoires pour faire face aux dépenses croissantes des administrations. Or ces recettes fiscales ne pouvaient être obtenues désormais que par le biais d'activités imposables et consenties librement (cf. fin travail forcé en 1946). La forte valeur des fibres du coton à ce moment pouvait dès lors permettre de considérer le coton comme un élément du développement économique local et non plus seulement comme un produit d'exportation (*Ibid.*, 1993, 54).

Le lien entre la recherche et la vulgarisation grâce à l'action conjuguée de l'IRTC et de la CFDT permit la création d'une véritable filière intégrée et amorça la progression spectaculaire de la production commerciale de coton en AOF<sup>49</sup>.

### **2.1.2. A l'amont, recherche et vulgarisation**

Les principes qui ont guidé les actions de la CFDT ont été déterminants de la réussite des filières africaines en Afrique de l'Ouest et du Centre et partant de la filière burkinabé. Au point même d'ériger cet organisme cotonnier « en modèle ». Dénomination largement employée mais pourtant, comme l'a démontré Fok *et al.*, usurpée (Fok, 1997 ; Fok *et al.*, 2004).

A l'amont de la production la collaboration étroite de l'IRTC et de la CFDT fut une des clés du succès de la filière. La première effectuait le travail de sélection de variétés améliorées et la seconde se chargeait de la multiplication des semences qu'elle distribuait ensuite gratuitement aux paysans. La CFDT était en effet convaincue qu'il fallait supprimer les variétés de cotons indigènes afin de développer une « culture pure ». Le système de

---

<sup>48</sup> L'artisanat local de filature et de tissage est alors une activité essentiellement familiale qui demandait peu d'investissement industriel et qui se révélait très rentable malgré les importations de cotonnades (en 1951, 16 000 tonnes importés en AOF) (Fok, 1993, 57).

<sup>49</sup> A la veille des indépendances, la production en Afrique de l'Ouest atteignait 21 000 tonnes de coton-graine.

distribution des semences lui permettait de contrôler les graines semées et d'éviter les risques de mélange avec les variétés locales. La culture du coton à des fins commerciales devait en effet se soumettre à la demande de l'industrie textile.

Le système d'encadrement très tôt mis en place par la CFDT pour assurer la vulgarisation (on disait alors « propagande ») fut également pour beaucoup dans ces résultats et permit l'adhésion progressive des paysans à la culture cotonnière<sup>50</sup>. Au-delà de la promotion de la culture cotonnière, ces agents étaient en charge des tâches de vulgarisation des techniques culturales et de la protection phytosanitaire. Parallèlement et afin d'augmenter la productivité des paysans, un système de crédits pour l'achat d'équipements agricoles et d'intrants a été mis place par la CFDT. Ce système palliait l'absence de système bancaire en milieu rural et la faible capacité des producteurs à soutenir le coût d'un processus d'intensification. Le prêt consenti aux paysans était ensuite déduit du montant de la vente du coton graine. Ce mécanisme - qui perdure aujourd'hui - fut la pierre angulaire d'une filière cotonnière qui a été progressivement intégrée. Malgré la réticence - parfois la résistance - des paysans à adopter de nouvelles variétés ou de nouvelles pratiques (l'arrachage systématique des cotonniers après la récolte par exemple ou le tri du coton) contraires à celles de la culture traditionnelle et contraignantes en temps, le travail de terrain mené sans relâche par les agents de vulgarisation s'est traduit petit à petit par l'accroissement des superficies (permis grâce à l'adoption de la culture attelée) et l'augmentation des rendements.

### ***2.1.3. A l'aval, monopole de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles***

A l'aval, pour la commercialisation et la transformation du coton, la CFDT intervenait au départ à côté d'opérateurs privés. Concernant les achats, elle garantissait aux paysans de rétribuer la totalité de leur récolte selon un mécanisme de prix fixé avant la période d'ensemencement. Ce prix restait stable durant toute la période de commercialisation et uniforme dans les territoires coloniaux. Il permit ainsi la sécurisation du revenu des producteurs qui trouvaient alors, grâce à cette culture, un moyen de répondre à leur besoin de liquidité<sup>51</sup>. Par ailleurs, le coton était payé selon sa qualité, suivant un barème de prix établis à l'avance. Les producteurs devaient trier leur coton et le séparer en deux « tas », l'un constitué de coton de « qualité supérieure » et l'autre de « qualité inférieure », selon les critères retenus en termes de couleur, d'impuretés, etc., avant qu'il puisse être acheté. Les marchés ont été multipliés pour diminuer la contrainte que constituait le transport du coton-graine du village jusqu'aux lieux de vente. De ces marchés, les graines de coton étaient transportées puis égrenées dans les usines léguées par l'ACC et les fibres de coton obtenues étaient destinées à l'exportation.

Les prix étant totalement libéralisés en AOF et donc dépendants des cours mondiaux, la CFDT n'a pu cependant empêcher les fluctuations inter et intra-annuelles malgré ses efforts pour en atténuer l'impact sur les prix d'achat. Ces fluctuations ont favorisé des comportements opportunistes de la part des producteurs, préjudiciables pour la qualité des

---

<sup>50</sup> Les effectifs des agents étaient au départ très modestes - en 1952, l'ensemble de l'AOF et le Togo ne comptait encore que 10 agents (Fok, 1993, 62) – mais ils se renforcèrent au fil des campagnes.

<sup>51</sup> Et de s'acquitter de l'impôt....

fibres vendues et des pratiques de commercialisation parfois malhonnêtes. Les comportements des paysans étaient d'autant plus légitimes qu'ils devaient encore s'acquitter de l'impôt qui leur prenait une partie de leur revenu. Par ailleurs l'exigence de qualité voulue par la CFDT (et nécessaire pour répondre aux normes du marché mondial) se révélait contraignante pour ces agriculteurs, qui ont été dans un premier temps parfois plus enclins à vendre leur coton à des égreneurs privés, moins regardants sur la qualité de leur production. La création en 1955 par le gouvernement général de l'AOF d'une Caisse de stabilisation des prix du coton permit de régler en partie cette question (Basset, 2002,147).

Cependant, la présence d'opérateurs privés (commerçants et industriels) par la concurrence qu'elle induisait, contrariait les objectifs de développement de la CFDT. D'autant qu'elle ne pouvait jouir entièrement des fruits du travail accompli en amont (multiplication et distribution des semences). Elle plaida alors, en arguant du paradoxe de ne pouvoir acheter les semences qu'elle avait fait produire, pour obtenir le monopole de la commercialisation et de l'égrenage du coton dans toutes ces zones de production. Cette idée de monopole d'achat et d'égrenage n'était pas nouvelle : elle avait été défendue par les négociants et l'industrie textile dès les années 1940 afin de garantir la qualité des graines et des prix (*Ibid.*, 2002, 148). Les pouvoirs locaux entendirent le plaidoyer de la CFDT et le monopole lui fut octroyé au début des années 1960 (Fok, 1993, 70)<sup>52</sup>. Ce monopole sur le marché cotonnier lui conféra un énorme avantage pour développer sa stratégie de développement. Non seulement il évinçait la concurrence locale des commerçants (réduisant par là même toute forme de liberté pour les producteurs dans la commercialisation) mais il lui permettait d'ériger une structure verticale recherche-production-commercialisation reconnue depuis pour être l'un des fondements du succès du coton en Afrique de l'Ouest (Basset, 2002, 148).

La mise en place du « système CFDT » qui assurait de l'amont à l'aval toutes les étapes de production du coton-fibre, ne fut possible - au Burkina Faso, comme dans les autres pays africains retenus par la CFDT - que grâce à l'appui des pouvoirs publics français.

#### **2.1.4. *Le rôle des pouvoirs publics dans l'émergence des organismes cotonniers***

La conférence de Dakar en 1952 en posant les bases d'une collaboration entre la métropole, les administrations locales dans les Territoires et la CFDT permit en effet à la CFDT de bénéficier d'un appui institutionnel et financier important (Fok, 1993, 60). Elle s'assura d'abord, dans les Territoires où elle intervenait, du soutien des chefs de village et de canton afin qu'ils encouragent les paysans à adopter la culture cotonnière. Différents moyens furent employés pour cela (de la démonstration *in situ* de la rentabilité du coton aux cadeaux distribués) et qui furent largement critiqués ensuite puisqu'ils induisaient une forme de pression sur les agriculteurs qui pouvaient se retrouver dès lors contraints de cultiver. Ce, d'autant plus que l'impôt par capitation nécessitait qu'ils aient une source de revenus monétaires que la culture du coton se « proposait » dès lors de garantir.

---

<sup>52</sup> Pour M. Fok « [l]'avantage comparatif de la CFDT de l'époque va lui permettre de s'impliquer plus loin. Elle intervenait en effet sans marge, avec des frais généraux plus faibles que les commerçants (...). Le souci d'octroyer le meilleur prix d'achat aux producteurs afin d'inciter la production conduit le système de fixation annuel de prix de barème à percevoir l'avantage des opérateurs aux coûts de transaction les moins élevés : toute hausse de prix de barème autorisée par les cours mondiaux se répercutaient alors plus complètement sur les prix d'achat aux producteurs. » (*Ibid.*, 1993, 70).

Par ailleurs, l'implication de l'Etat français a permis de sécuriser le système bancaire, en garantissant les avances bancaires consenties pour les frais de campagnes et remboursables sur la vente de la fibre mais également d'octroyer à la CFDT un important soutien financier. Dès 1950 un prélèvement de 256 millions de francs sur la Taxe d'Encouragement de la Production Textile lui a été en effet consenti afin de mettre en place un service d'encadrement des producteurs en AOF. Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES) a permis ensuite le financement de la part de l'Etat dans le capital de la CFDT au titre d'organisme de développement d'intérêt commun aux différents territoires. Elle bénéficia par ailleurs de crédits et de financements pour la remise en état des anciennes usines de l'Association Cotonnière Coloniale (Fok, 1993, 61).

La Caisse centrale de la France d'Outre-mer quant à elle consentit des avances à la CFDT en attendant les décaissements du FIDES ou du Fonds d'encouragement textile pour lui permettre de poursuivre ses actions (Devèze, 1996, 75). Elle appuya indirectement certaines opérations de développement de la culture cotonnière en créant et finançant des organismes de crédit ou des banques de développement qui octroyèrent, par l'intermédiaire de coopératives ou de groupements mutualistes, des petits crédits destinés à l'équipement des exploitations paysannes. Ils servirent notamment à l'achat de matériel agricole dont le remboursement était gagé sur les recettes procurées par la culture du coton (Alliot, 1999, 84). Ce système de crédits facilita l'introduction rapide de nouvelles technologies agricoles au sein des exploitations. Au total, la CFDT a bénéficié de 4,5 milliards de francs de fonds publics sur la période 1949 à 1959 (Fok, 1993, 61).

Dans les années 1960, le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) succéda au FIDES et soutint la CFDT par le biais de prêts avantageux et de subventions au fonctionnement courant. Les années 1970 elles, marquèrent un changement dans les interventions du FAC qui axa alors ses actions dans le développement rural. La Caisse centrale de coopération économique<sup>53</sup> accorda des prêts à la CFDT pour la réalisation d'investissements industriels (usines d'égrenage, huileries, matériel de transport). Elle élargit ses domaines d'intervention dans les années 1980 en soutenant des projets de développement rural intégré (autour de la culture cotonnière et de la création et de l'entretien de pistes rurales) mais également en s'impliquant dans la restructuration financière des sociétés cotonnières et la restauration des fonds de soutien. Parallèlement, elle intervint en appui aux industries de transformation (huileries, industries textiles locales) pour valoriser les produits de la filière et améliorer leur compétitivité (Alliot, 1999, 84-85). Au total, de 1972 à 1997, les financements de l'Agence Française de Développement (AFD) en faveur des filières cotonnières et textiles s'élevèrent à plus de 7 milliards de francs.

La France fut ainsi, sans aucun doute, le principal « partenaire » des filières cotonnières africaines. Cependant, elle ne fut pas seule à s'impliquer dans leur développement. Plus des trois quarts des opérations de la Caisse et plus de 50 % de leur coût total furent des cofinancements avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) puis la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Plus tard, les aides institutionnelles et financières françaises sont venues compléter les ressources mises à

---

<sup>53</sup> Qui succéda à la Caisse centrale de la France d'Outre-mer en 1958 avant de devenir « Caisse française de développement » en 1992 puis « l'Agence française de développement » en 1998.

disposition des Etats africains par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la France au titre de l'Ajustement structurel (*Ibid.*, 1999, 85). La Communauté Européenne s'investit également par le biais du Stabex (Système de stabilisation des recettes d'exportation) et dans le cadre du Fonds Européen de Développement sur des problématiques plus larges de développement rural dans les zones cotonnières.

En Haute-Volta, la CFDT procéda là, comme dans la plupart des autres pays d'Afrique francophone et l'histoire de la culture cotonnière devint alors intimement liée à la construction de cet Etat-nation du « Burkina Faso », qui sera créé en 1984.

## **2.2. Au fil des réformes, création et maintien d'une filière intégrée**

La CFDT s'installa dès 1950 en Haute-Volta. Elle s'engageait alors dans le temps long, consciente que la réussite de la production cotonnière dans ces territoires ne pouvait être immédiate. D'autant qu'elle avait près d'un siècle d'erreurs et de coercition à « rattraper ». L'indépendance acquise par la Haute-Volta ne fut pas de nature à remettre en cause le choix d'un développement fondé sur la culture cotonnière. Celui-ci fut, dans les zones cotonnières, un événement majeur de l'évolution du monde rural au Burkina Faso.

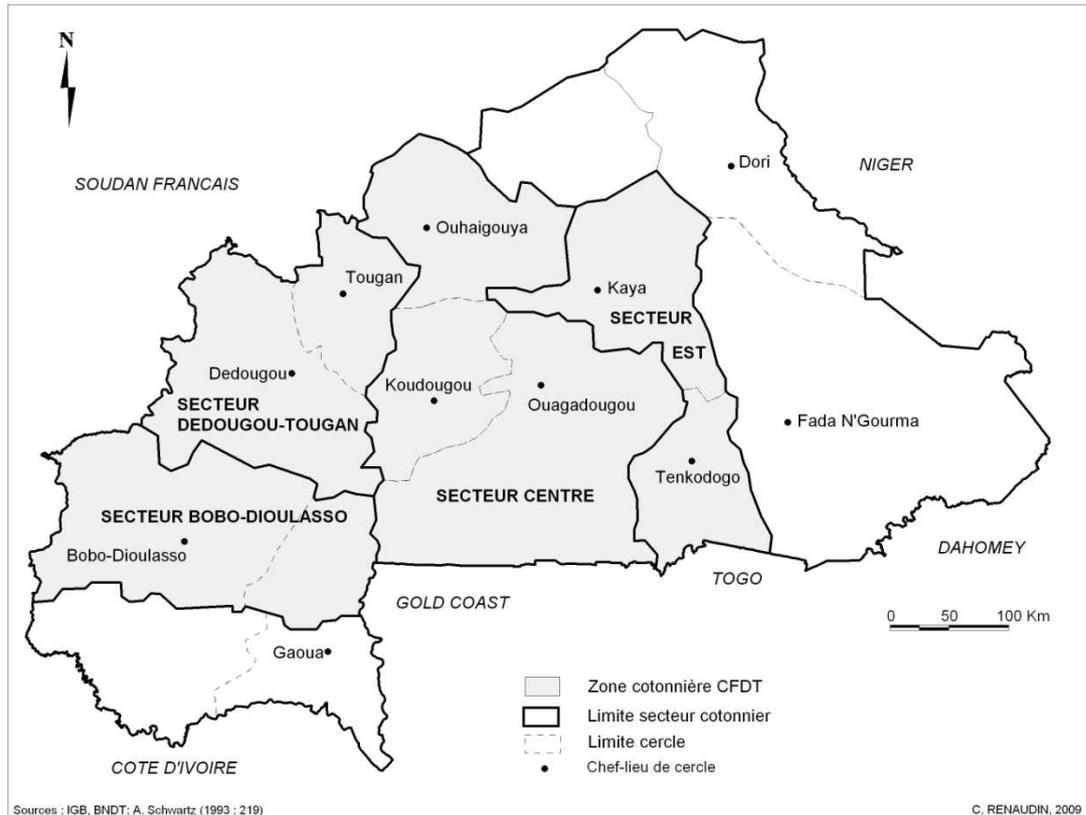
### **2.2.1. De la naissance d'une société cotonnière nationale (SOFITEX) à l'émergence d'une organisation paysanne**

La zone cotonnière couvrait au début des années 1950, 40 % du territoire voltaïque et fut découpée en « secteurs cotonniers », eux-mêmes divisés en « centre cotonniers »<sup>54</sup> (Figure 14). Seuls les cercles du Sud-ouest, de l'Est et du Nord-Est<sup>55</sup> ont été exclus des efforts de promotion de la CFDT (Schwartz, 1993, 219).

---

<sup>54</sup> Respectivement au nombre de 4 au départ, puis 6 à la veille de l'indépendance et au nombre de 5 à 11 selon les secteurs, 51 au total à la veille de l'indépendance (Schwartz, 1993, 219).

<sup>55</sup> Qui correspondent respectivement aux actuelles provinces de la Comoé et du Poni ; du Gourma et de la Tapoa ; et du Soum, du Séno et de l'Oudalan.

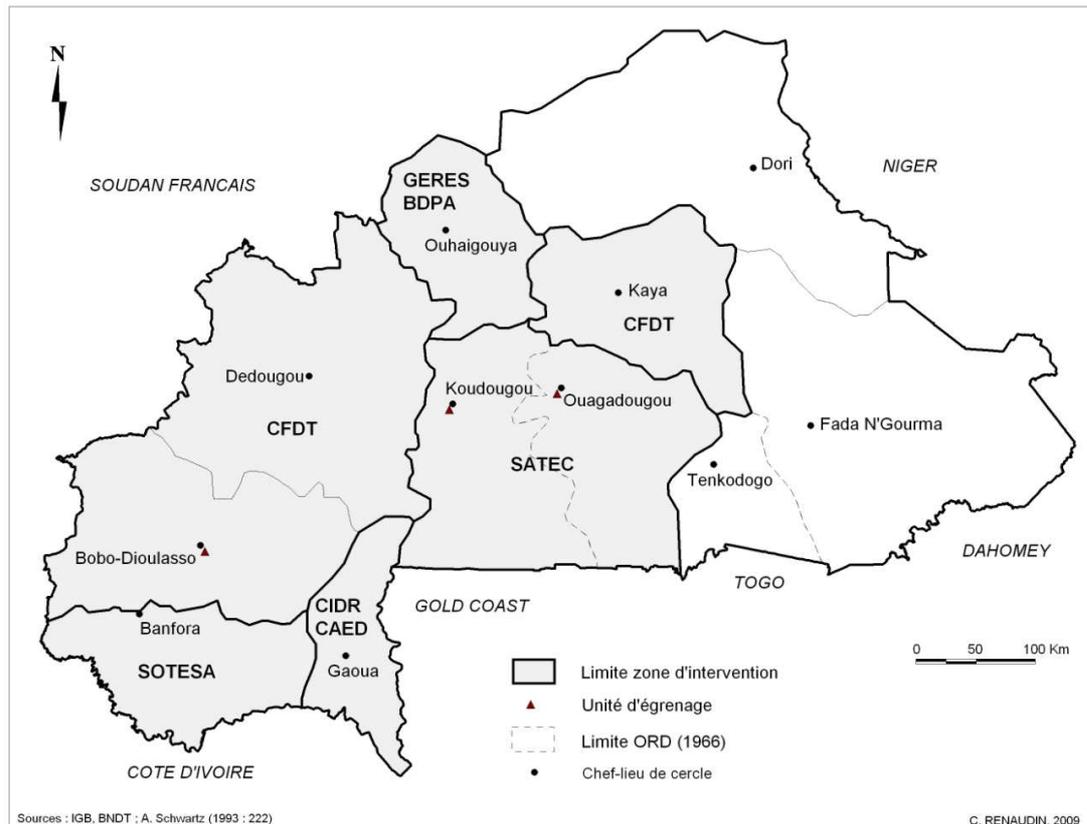


**Figure 14. Secteurs cotonniers mis en place par la CFDT en 1952**

Les résultats escomptés des campagnes cotonnières, compromis par les mots d'ordre hostiles à la culture lors des réunions préparatoires à l'Indépendance de la Haute-Volta, ne furent au départ pas atteints. La production de coton-graine qui avait atteint 3 490 tonnes lors de la campagne 1957/1958 chuta à 1 018 tonnes en 1959/1960. Néanmoins, la mise en place d'une culture cotonnière « basée sur la libre adhésion des paysans à une activité créatrice d'un revenu monétaire » a semblé admise et prometteuse (*Ibid.*, 1993, 220). Dès lors, aux lendemains de l'indépendance, proclamée le 5 août 1960, la culture cotonnière apparut comme la principale activité économique pouvant permettre au jeune Etat d'accéder aux devises dont il avait besoin pour financer son développement.

Aux côtés de la CFDT émergent des sociétés d'intervention étrangères « à vocation d'aménagement rural »<sup>56</sup> qui se virent confier, à défaut d'une politique nationale de promotion du monde rural, la mise en valeur du territoire national dans le cadre de la politique de développement agricole de la Haute-Volta (Zagre, 1994, 90). Celle-ci fut dès lors redécoupée en « zones d'intervention », chacune dévolue à l'une et l'autre de ces sociétés (Figure 15). Leurs actions s'attachèrent à la vulgarisation des techniques agricoles et à l'encadrement de la production de cultures de rente (coton mais aussi, sésame, arachide, etc.) (*Ibid.*, 1994, 91). La CFDT perdit dans ce « partage » près de la moitié de sa zone précédente mais n'en a pas moins gardé le monopole, à l'aval de la production, de la commercialisation et de l'égrenage dans l'ensemble du pays. Le prix du coton aux producteurs était alors fixé par l'Etat.

<sup>56</sup> La SATEC (Société d'aide technique et de coopération), le GERES (Comptoir européen de restauration des sols) - relayé en 1965 par le BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole) -, la SAED (Société africaine d'étude et de développement) - filiale locale de la CIDR (Compagnie internationale du développement rural) -, la SOTESA (*Societa tecnica per lo sviluppo agricolo*) (Schwartz, 1993, 223).



**Figure 15. Zones d'intervention des sociétés étrangères dans les années 1960**

Au cours des années 1960, l'accroissement des superficies cultivées en coton<sup>57</sup> combiné à l'augmentation des rendements (qui passèrent d'environ 150 kg/ha à près de 400 kg/ha), permit à la production de croître de façon spectaculaire. Cette hausse des rendements, était liée, selon A. Schwartz, à « *la régression de la pratique de la culture cotonnière en association avec la culture vivrière, la transformation des techniques culturales [...], l'entrée en scène de la fumure minérale et du traitement phytosanitaire [...] et, bien sûr, l'amélioration variétale.* » (Ibid., 1993, 224).

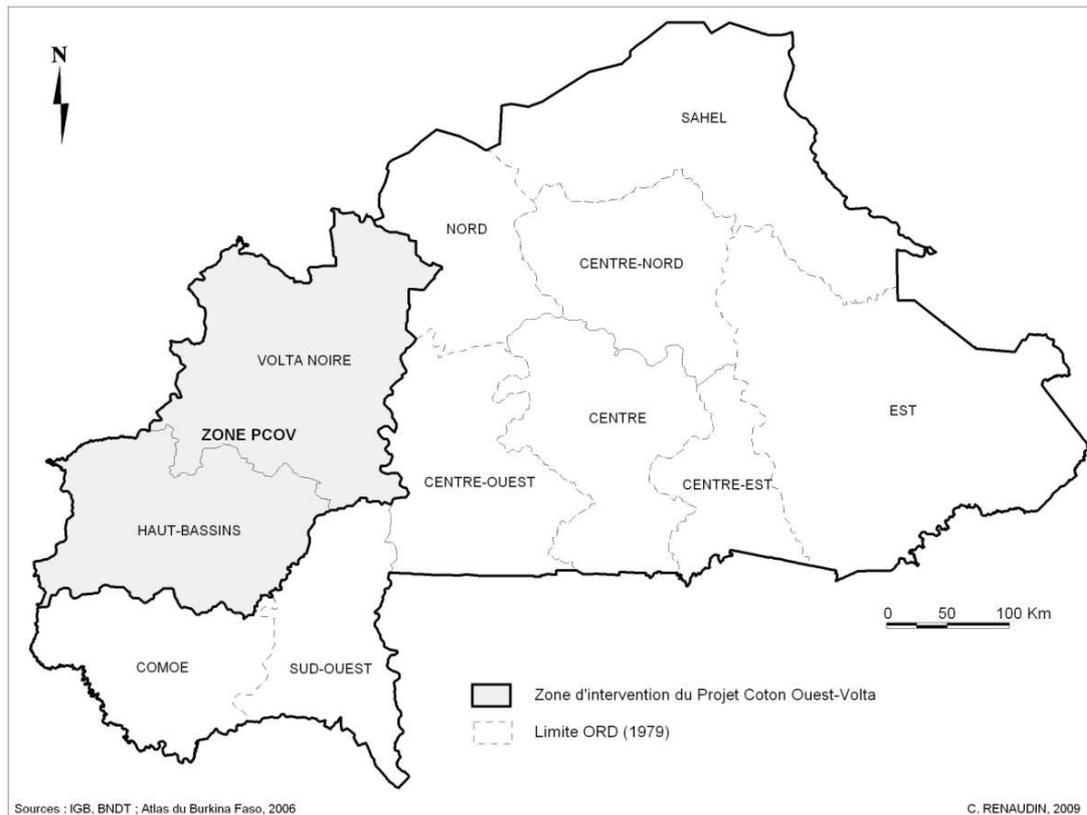
En 1971, un Projet coton Ouest-Volta (PCOV) - financé par la Banque Mondiale, le Fonds français d'aide et de coopération (FAC) et le budget national voltaïque - fut lancé, pour une durée de cinq ans, afin d'accroître la production dans l'Ouest du pays. Une nouvelle structure d'encadrement de la filière cotonnière fut alors créée<sup>58</sup> : l'Association en participation République de HauteVolta/CFDT, dans laquelle l'Etat détenait 65 % du capital, la CFDT 34 % et le système bancaire 1 %. Les responsabilités directes assumées auparavant par la CFDT furent dès lors transférées à cette nouvelle structure. Tout comme les investissements qu'elle avait réalisés (usines d'égrenage, huileries, parcs de moyens de transport, etc.). Néanmoins, la Compagnie se maintint de fait dans la société nationale par « *la fourniture de personnel permanent, par des missions temporaires d'appui technique, par l'étude et la réalisation d'installations industrielles, usines d'égrenage et huileries, matériel de transport..., et leur apportant, le cas échéant, un appui financier comme il se doit d'un important actionnaire* »

<sup>57</sup> Qui passèrent de 20 000 à 80 000 hectares.

<sup>58</sup> A la demande de la Banque Mondiale en préalable à la mise en œuvre du PCOV.

(Michelis<sup>59</sup>, 1999, 35). Un actionnaire atypique puisque la CFDT était à majorité détenue par l'Etat français.

L'Association en participation République de HauteVolta/CFDT resserra son champ d'intervention dans les Organismes Régionaux de Développement (ORD)<sup>60</sup> de la Volta Noire et des Hauts Bassins, zones couvertes par le PCOV, qui devinrent alors la véritable « aire cotonnière » du pays (Figure 16).



**Figure 16. Zone d'intervention du Projet Coton Ouest-Volta (PCOV)**

Cette association céda ensuite sa place à la SOFITEX (Société voltaïque puis burkinabé des fibres textiles), créée en 1979 sous forme de société d'économie mixte responsable de l'égrenage<sup>61</sup> (Schwartz, 1994, 112). D'autres projets de développement agricole suivirent le PCOV sur cette même aire géographique<sup>62</sup> et si ceux-ci ne furent pas spécifiquement orientés vers la culture du coton, ils contribuèrent néanmoins - directement ou indirectement - à sa promotion.

Pendant la décennie 1970, les rendements ont continué leur progression (ils atteignaient en moyenne 800 kg/ha) grâce à la généralisation de la fumure minérale et des traitements phytosanitaires qui étaient alors pratiqués sur près des deux tiers des superficies cotonnières.

<sup>59</sup> Administrateur de la France d'outre-mer, secrétaire général de la CFDT de 1976 à 1978. *In* Coton et développement (hors série), septembre 1999.

<sup>60</sup> Créés en 1966 par la Direction du Développement Rural.

<sup>61</sup> L'encadrement des producteurs était assuré par les ORD.

<sup>62</sup> Projet de développement intégré de la Bougouriba en 1975, Programme de développement agricole de l'Ouest-Volta (PDAOV) en 1977, Projet vivrier Ouest-Volta (PVOV) en 1979.

En 1979/1980, la production de coton-graine atteignit 77 500 tonnes de coton-graine et sa commercialisation permit de verser aux producteurs une rémunération brute de 4,2 milliards de francs CFA (Schwartz, 1993, 224).

Dans les années 1980, se mit en place une organisation de type pré-coopératif, le Groupement Villageois (GV), qui devint le relais entre les paysans et les institutions apportant leur appui au monde rural : SOFITEX, ORD et la Caisse Nationale des Crédits Agricoles. Cette dernière permettait aux producteurs de bénéficier des crédits nécessaires à leurs équipements, tandis que la SOFITEX se chargeait de fournir à crédit les intrants nécessaires à la production cotonnière (engrais, semences, etc.). Ces crédits étaient ensuite déduits du montant de la vente du coton-graine récolté. Si les producteurs n'étaient pas libres de vendre leur coton à un autre acteur que la SOFITEX, ils obtinrent par le biais de leur GV, et en contrepartie du monopole d'achat et d'égrenage du coton détenu par la Sofitex, la maîtrise entière de la commercialisation du coton-graine et de la gestion de leurs crédits. Ce transfert de responsabilité fut accompagné d'un effort de formation des producteurs dans des domaines comme celui de la gestion et à la fin des années 1980, les producteurs assuraient la totalité de la commercialisation primaire du coton-graine dans le cadre de « marchés autogérés ». La production moyenne annuelle pour la période 1984-1988 était alors de 144 000 tonnes et se concentrait dans l'ouest du pays, confirmant sa vocation de bassin cotonnier (Figure 17).

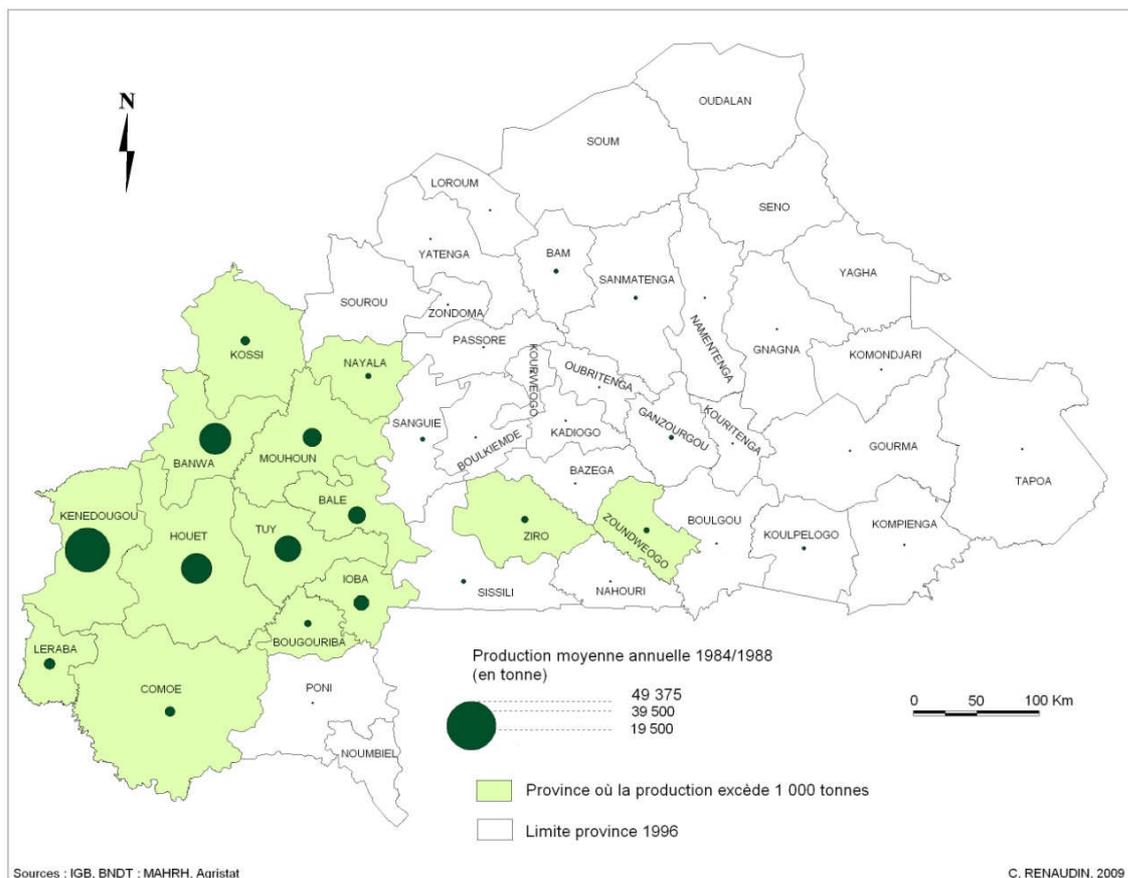


Figure 17. Production moyenne annuelle de coton par province sur la période 1984-1988

Au début des années 1990, près de 80 000 exploitations agricoles - en majorité situées dans l'ouest du pays - étaient engagées dans cette culture. 50 % d'entre elles étaient mécanisées (la plupart étaient équipées pour la culture attelée ; une minorité l'était, en sus, pour la culture motorisée) et leurs rendements atteignaient en moyenne 1 000 kg/ha. La production de coton-graine approchait alors les 200 000 tonnes. Elle demeurait, malgré l'émergence d'une industrie textile FASO FANI (ex-VOLTEX), essentiellement destinée à l'exportation<sup>63</sup>. A la fin des années 1980, seule 4 à 5 % de la fibre du coton était valorisée localement.

En revanche, les efforts d'amélioration variétale pour permettre l'utilisation alimentaire des graines (cf. encadré) et la production d'huile alimentaire ont permis de valoriser la graine de coton, contribuant ainsi à l'essor d'un « sous-secteur coton » constitué par les industries de transformation de ce « sous-produit ». Les graines de coton étaient en effet soit prélevées comme semences, soit cédées à l'Office national d'approvisionnement et de distribution en intrants zootechniques et vétérinaires -ONAVET-, ou encore stockées mais surtout, elles étaient vendues, pour la majorité d'entre elles, aux deux huileries du pays (la Société des huiles et savons du Burkina -SHSB-, et la Société de fabrication industrielle Barro -SOFIB)<sup>64</sup>.

#### **Encadré. Utilisation des graines de coton**

Les graines de coton contiennent une amande riche en huile, en protéines et en sels minéraux, qui lui confère une grande valeur nutritive. La présence sur l'amande d'une glande – le gossypol – très toxique, nécessite cependant que l'huile brute issue de la trituration des amandes soit raffinée pour que les produits issus de sa transformation (huile alimentaire, tourteaux), puissent être consommés et par l'homme et par les animaux monogastriques. Une fois raffinée, l'huile doit subir encore plusieurs traitements (notamment pour la « décoloriser » et la « désodoriser » afin d'être « propre » à la consommation) avant de pouvoir être commercialisée comme huile de table ou de friture. Les amandes triturées fournissent également des tourteaux qui permettent la fabrication d'aliments pour bétail.

Source : R. Levrat, 2008, p. 19

#### **2.2.2. Réformes institutionnelles et « relance cotonnière »**

La progression de la culture cotonnière dans le pays fut néanmoins contrariée pendant la décennie 1985-1995. Celle-ci fut marquée en effet par l'effondrement des cours des matières premières et la surévaluation du franc CFA, qui ont considérablement déstabilisé la filière cotonnière. Le prix de vente moyen du coton-fibre burkinabé fut alors inférieur à son prix de revient et la SOFITEX accusa de graves déficits pendant plusieurs campagnes successives. Les subventions aux intrants furent supprimées<sup>65</sup> et le prix d'achat du coton-graine a chuté régulièrement, passant de 100 francs CFA à 95 francs CFA le kg en quatre ans (1988 à 1992), puis à 85 francs CFA en 1992 et à 80 francs CFA en 1993. Ce contexte, aggravé par une forte pression parasitaire lors de la campagne 1991/1992, a entraîné une désaffection importante de la culture cotonnière. La production devint alors assez erratique. Des réformes de la filière

<sup>63</sup> En 1976, neuf manufactures de « textile-cuir » étaient présentes sur le territoire (six à Ouagadougou, deux à Koudougou et une à Bobo-Dioulasso) (Zagre, 1994, 96).

<sup>64</sup> Une petite part de l'huile brute produite était également vendue à une unité de fabrication de produits phytosanitaires burkinabé (SAPHYTO), et notamment de pesticides destinés à la culture de coton.

<sup>65</sup> Ils étaient subventionnés par l'Etat depuis 1974.

furent alors opérées, souvent sur recommandation des agences d'aide bilatérale et multilatérale qui imposaient alors des « conditionnalités » avant d'accorder à l'État burkinabé les crédits et soutiens nécessaires à l'équilibre financier de la filière.

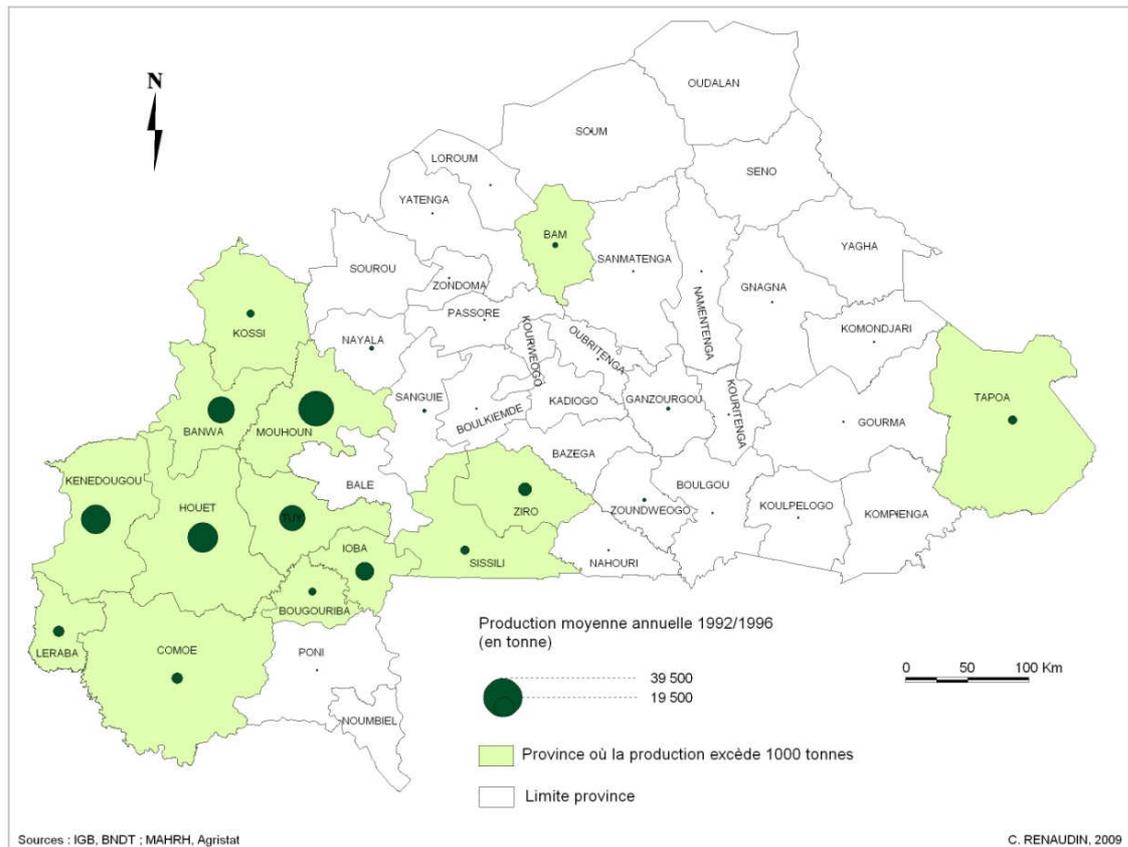
En 1993, un contrat-plan Etat-SOFITEX a été signé et reconnaissait entre autres, la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation et de garantie d'un prix d'achat minimum aux producteurs. Deux années plus tard, des Comités de Crédit ont été créés pour faire face au surendettement des producteurs qui compromettait la viabilité de la filière. En 1996, les Groupements de producteurs de coton (GPC) ont remplacé les Groupements villageois et se donnaient alors pour objectif la professionnalisation des producteurs en vue d'une meilleure gestion de la commercialisation du coton-graine, des intrants et du crédit.

La dévaluation du franc CFA, en 1994, a permis l'appréciation du prix d'achat aux producteurs, qui est passé de 85 francs CFA en 1992/1993 à 112 francs CFA en 1993/1994. Son incidence sera d'autant plus forte qu'elle a été combinée avec une remontée significative des cours sur le marché mondial. Exprimé en franc CFA, le prix de la fibre a ainsi pratiquement triplé sur marché mondial entre 1993 et 1994 (334 francs CFA à 1049 francs CFA le kg)<sup>66</sup>. La SOFITEX a doublé ses recettes brutes d'exportations et ses bénéfices, qui ont avoisiné 5,5 milliards de francs CFA en 1994 contre 2,1 milliards en 1993 (Sougue, 2007). Cette reprise des cours mondiaux a permis à la filière cotonnière burkinabé de retrouver l'équilibre et la compétitivité sur le marché mondial.

Pendant cette période d'ajustements de la filière, la production cotonnière à l'échelle nationale progresse peu. Entre 1984-1988 et 1992-1996, elle n'augmente que de 13 % pour atteindre une production annuelle moyenne, pour cette dernière période, de 163 000 tonnes (Figure 18).

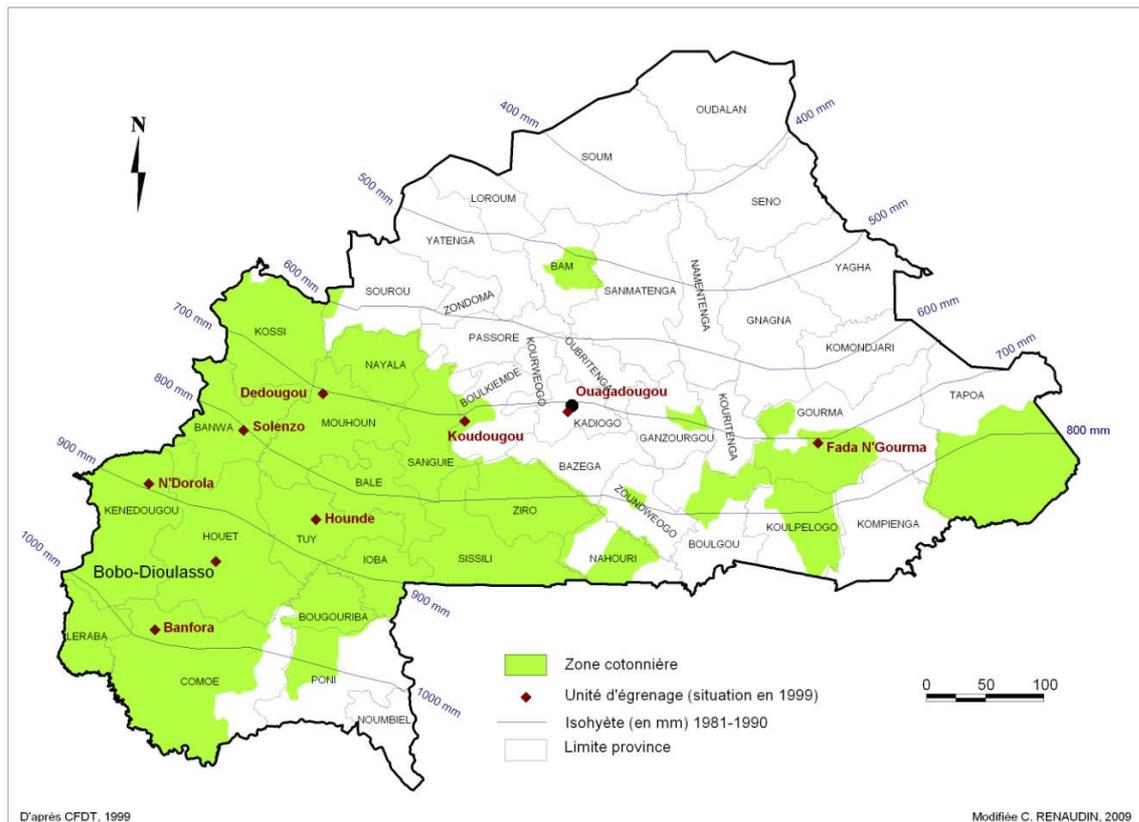
---

<sup>66</sup> Le prix mondial du coton étant exprimé en monnaie étrangère (dollar), la contre valeur en franc CFA a été multipliée par deux au lendemain de la dévaluation.



**Figure 18. Production moyenne annuelle de coton par province sur la période 1992-1996**

En 1996, un plan de relance de la production cotonnière organisé par l'Etat a alors été lancé pour accroître l'aire cotonnière au Burkina Faso et augmenter la production nationale. Pour atteindre les objectifs fixés de 300 000 tonnes, une politique de création de nouveaux sites de production sur 50 000 hectares a été entreprise sur cinq ans (1996-2001). Ces sites ont alors été développés, non seulement dans des régions déjà productrices, mais également, dans de nouvelles zones propices à cette culture, comme les provinces de l'Est (Tapoa, Gourma) et du Sud-Ouest (Léraba, Comoé, Ioba, Sissili, Ziro) (Figure 19).



**Figure 19. Aire cotonnière au Burkina Faso en 1999**

Au moment où le Burkina entame ces réformes au milieu des années 1980, la dégradation de l'environnement international avait mis en lumière les déséquilibres structurels et les dysfonctionnements financiers des Etats africains dont les économies étaient caractérisées par des déficits tant budgétaires que d'opérations courantes. L'économie d'endettement dans laquelle ils sont entrés depuis les années 1970, dans l'euphorie des chocs pétroliers, avait atteint ses limites : de 1975 à 1985, l'endettement a crû de 15 % par an (Brunel, 2004, 74), laissant les Etats exsangues<sup>67</sup>. Les déficits consolidés des budgets de l'Etat et des entreprises publiques furent alors mis en exergue pour expliquer la situation des Etats et des réformes structurelles furent entreprises. Elles conduisirent à la liquidation ou au démantèlement des offices publics et à la privatisation de la gestion et/ou du capital des entreprises parapubliques afin, entre autres, de réduire l'effet d'éviction du secteur public (d'Almeida Topor, 2003).

Les plans d'ajustement structurel ont été déclinés par secteur et celui de l'agriculture ne fut pas épargné. La baisse des prix agricoles internationaux renforçait alors l'idée que les filières d'exportation - confrontées dans ce contexte à des difficultés financières - en l'état (à savoir en étant administrées par des sociétés parapubliques) dépendaient d'un système « obsolète » au regard de l'évolution libérale de l'économie mondiale. De plus, à la baisse des cours mondiaux s'ajoutaient des dysfonctionnements internes aux filières, liés notamment à leurs coûts de fonctionnement et d'intermédiation mais aussi aux détournements des fonds de

<sup>67</sup> En 1984 au Burkina Faso, le déficit est estimé à 24,5 milliards ; les recettes budgétaires étaient à 13-14% du PIB, tandis que les dépenses s'établissaient à 18 % du PIB (Zagre, 1994, 124).

stabilisation (Hugon, 2005 92)<sup>68</sup>. Elles furent alors accusées de reproduire le système colonial en accablant les paysans par le biais de divers impôts et taxes au profit du financement des Etats. D'après S. Brunel, les paysans ne percevaient en effet qu'à peine plus de 10 à 15 % du prix mondial de leurs produits, la différence finançant les caisses de stabilisation et les offices nationaux de commercialisation (2004, 71) dont on sait par ailleurs qu'ils ont été l'objet de nombreux détournements et qu'ils ont pour ces derniers contribué surtout à « *l'accumulation de capital au profit des citoyens qui en contrôlaient les rouages* » (Pourtier, 2001, 96).

La défense d'une plus juste rémunération des producteurs - que devait leur garantir le marché mondial - est devenu le « *leitmotiv* » des réformes de privatisation/libéralisation des filières d'exportation. La mise en œuvre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel devaient transformer l'économie administrée de rente des Etats africains - héritage des périodes coloniale et post-coloniale - en une économie de marché.

Au Burkina Faso, quand elles furent entreprises, le climat d'endettement était plutôt « sain » : l'encours de la dette était de 217,17 milliards de francs CFA à la fin des années 1980 et l'endettement, principalement composé de prêts multilatéraux et bilatéraux (Zagre, 1994, 184). Cependant, « *le constat dressé par les institutions internationales sur trois décennies de politiques du développement du secteur parapublic et de l'étatisation de l'économie est très accablant* » (Zagre, 1994, 183)<sup>69</sup>. Dès 1991, le pays commence à « s'ajuster ».

### **2.2.3. Une rupture préconisée : privatisation de la filière burkinabé**

Concernant la SOFITEX, et malgré l'amélioration de la situation financière de la société cotonnière suite à la dévaluation du franc CFA les institutions de Bretton Woods, qui avaient été sensibles à la dépendance de la SOFITEX aux bailleurs de fonds pour renflouer ses déficits lors des crises précédentes, préconisèrent sa privatisation et sa libéralisation. Celles-ci procédaient de la conviction du FMI et de la BM que la société cotonnière nationale, compte tenu de ses difficultés financières, était dès lors peu viable pour assumer des activités que par ailleurs le marché serait plus à même de réaliser. Elles s'appuyaient également sur le fait que les producteurs, en raison des marges commerciales importantes à l'achat du coton-graine par la SOFITEX, des coûts d'égrenage élevés et des problèmes de gestion de la société, ne touchaient qu'une (trop) faible part du prix mondial du coton.

Le contexte de l'ajustement de l'économie de l'Etat burkinabé se prêtait à cette idée. La privatisation de la SOFITEX s'engagea dans le cadre du Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA). Elle démarra avec la création d'une Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B) qui devint la structure faîtière des Groupements des producteurs de coton. Celle-ci est entrée un an plus tard, dans le capital de la SOFITEX, à hauteur de 30 %<sup>70</sup>, aux côtés de l'Etat (35 %), de la CFDT (34 %) et des Banques locales (1 %). La privatisation était accomplie !

---

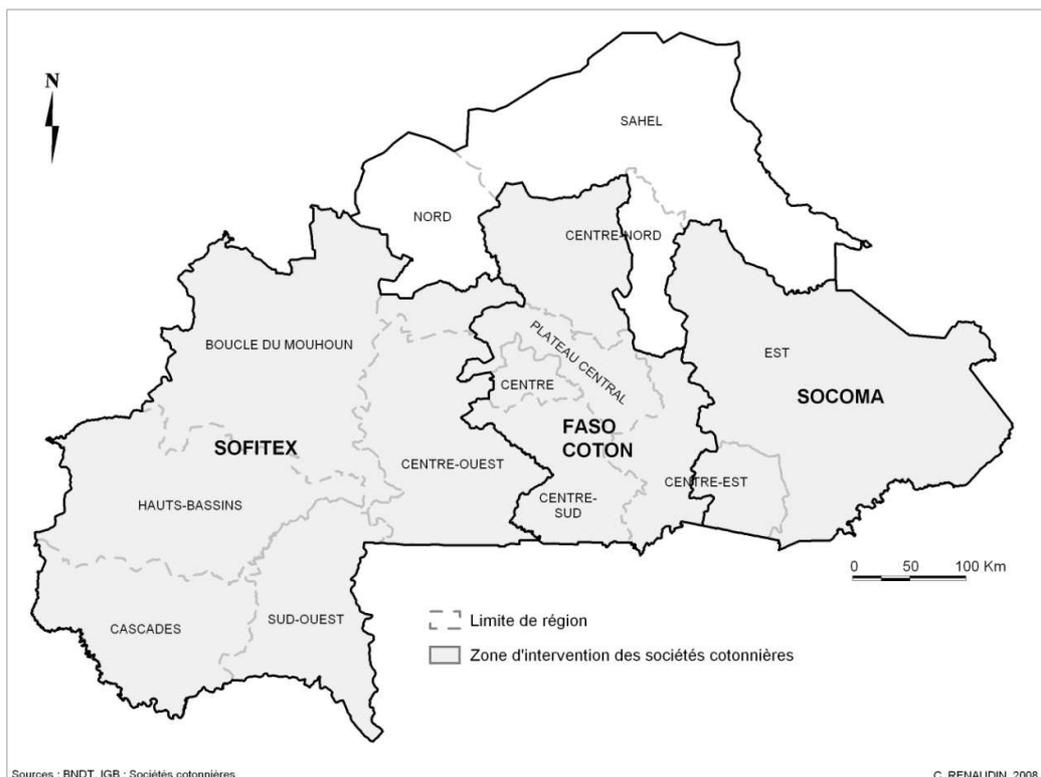
<sup>68</sup> Concernant ces derniers, Fok *et al.* soulignent que leur dénonciation systématique dans les études de performances des organismes para-étatiques ont permis de penser qu'ils étaient inévitables et inhérents au caractère public du système, alors même qu'aucune étude n'était conduite parallèlement sur la performance du secteur privé, considéré sans doute « par nature » exempté de tout comportement opportuniste (*Ibid.*, 2003, 4).

<sup>69</sup> Voir P. Zagre (1994) qui retrace ces décennies de développement et les négociations qui précédèrent la mise en place des PAS.

<sup>70</sup> Part concédée par l'Etat.

L'année suivante, un Accord Interprofessionnel Etat/ SOFITEX /Producteurs fut signé et un Comité de gestion fut créé comme organe dirigeant de la filière, au sein duquel les producteurs obtinrent une majorité de sièges (sept sur douze). Cet accord interprofessionnel a posé le principe d'une gestion paritaire des mécanismes de fixation des prix du coton-graine et des intrants mis en place par la SOFITEX. Il s'est par ailleurs donné pour objectif la gestion d'un fonds de soutien ; la définition des orientations stratégiques de la SOFITEX ; la définition des programmes de recherche et du budget des pistes cotonnières ; et l'évaluation du dispositif d'encadrement des producteurs.

Le processus de libéralisation/privatisation de la filière s'est ensuite poursuivi avec l'adoption, en décembre 2001, d'un décret portant sur l'installation d'opérateurs privés dans les nouvelles régions cotonnières. L'année 2004 a marqué la fin du monopole de la SOFITEX avec la cession de deux de ces zones d'intervention (qui représentaient seulement 17 % des capacités d'égrenage du pays) à des opérateurs en situation de monopole : dans la zone Centre à la société FASO COTON et dans la zone Est à la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) (Figure 20). Cette ouverture entérinait le processus de privatisation.



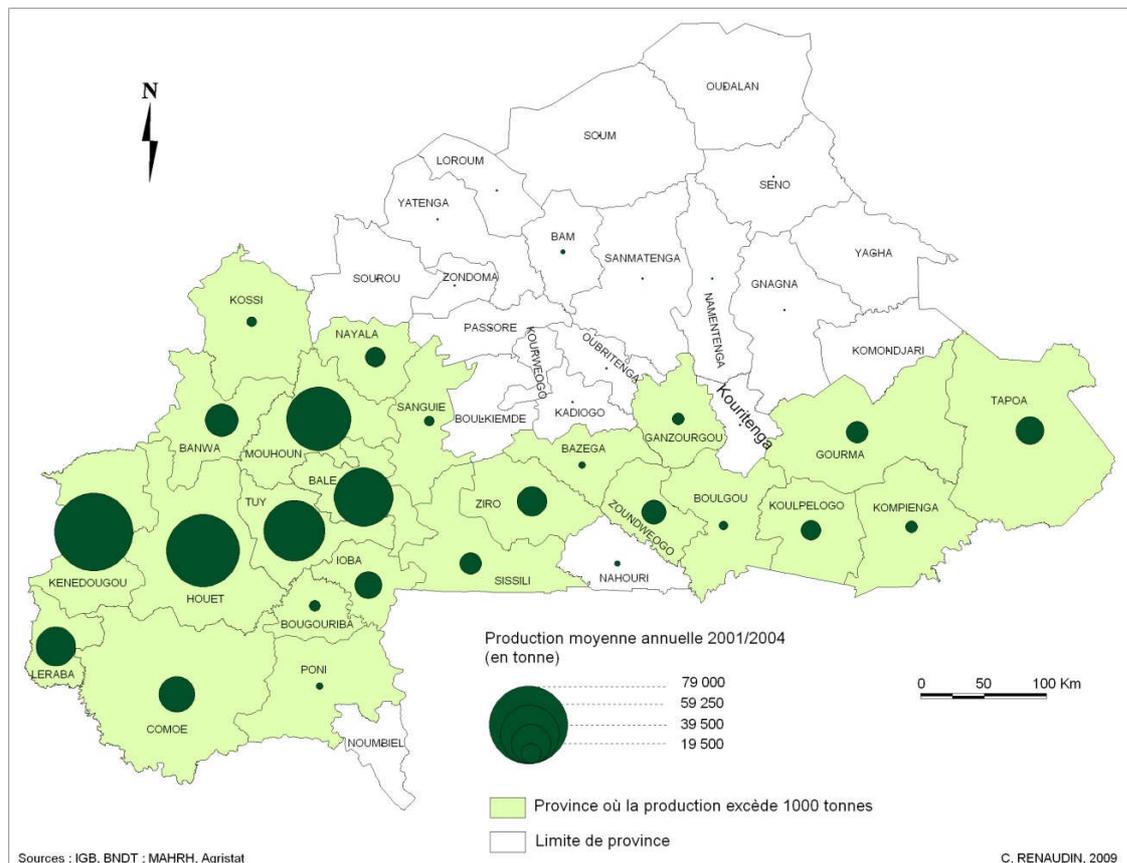
**Figure 20. Zones d'intervention des trois sociétés cotonnières au Burkina Faso depuis 2004**

L'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB)<sup>71</sup> et l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina-AICB sont nées deux ans plus tard. Cette dernière, qui regroupe la famille des sociétés cotonnières (APROCOB) et l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC-B), est devenue avec le désengagement effectif de l'Etat, l'organe clé de la gestion de la filière. Elle se doit en effet d'assurer désormais la

<sup>71</sup> Qui regroupe la SOFITEX, la SOCOMA et FASO COTON.

gestion de l'accord professionnel amendé<sup>72</sup>, la gestion des fonctions communes de la filière avec notamment la recherche cotonnière, la production de semences, la formation et l'appui conseil aux producteurs, etc. ; l'arbitrage économique et financier entre les différents opérateurs ; et le pilotage et le suivi de la filière.

Les réformes institutionnelles et l'appréciation régulière du prix d'achat au producteur pendant cette période ont permis dès lors à la production cotonnière d'enregistrer une croissance remarquable. La politique de « relance cotonnière », dont les effets en termes de production sont particulièrement visibles dans les nouvelles zones de production cotonnière, fut donc un succès (Figure 21). Sur la période 2001-2004, la production moyenne annuelle du pays, de 460 000 tonnes, dépasse les objectifs fixés. En 2005, l'aire cotonnière nationale représentait 5 % des terres cultivables et 15 % terres exploitées (soit 540 000 ha). Le Burkina Faso se hisse cette année-là, avec une production de plus de 700 000 tonnes de coton au rang de premier producteur de coton sur le continent africain.



**Figure 21. Evolution de la production moyenne annuelle de coton sur la période 2001-2004**

L'adhésion progressive et massive des agriculteurs à la culture cotonnière est d'autant plus remarquable que la période du « champ de coton obligatoire » avait marqué les esprits. Elle fut donc progressive ; d'autant que ce ne fut qu'à l'indépendance du pays, qui tournait

<sup>72</sup> Avec, notamment, la fixation du prix d'achat du coton-graine aux producteurs, les conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs, etc.

définitivement la page des contraintes coloniales, que la « libre adhésion » des producteurs à cette culture devint une réalité. Elle a ensuite été massive et donne sens à ce que l'on a appelé couramment la « *success story* cotonnière » au Burkina Faso. Entre 1960 et 2004, le nombre de producteurs a été multiplié par quatre, passant de plus de 50 000 à moins de 200 000. Cette « *success story* » s'illustre par l'augmentation spectaculaire de la production cotonnière dans le pays mais elle tient sans doute surtout aux impacts du « système coton » sur le monde rural burkinabé.

## **Chapitre 2 Les ambivalences d'une culture héritée**

Au moment où René Dumont (1962) écrivait « l'Afrique est mal partie », il n'avait pas le recul pour constater que l'histoire cotonnière contemporaine avait plutôt bien démarré. Si les organismes cotonniers sont tombés dans certains des écueils qu'il pouvait dénoncer, leurs résultats contrastent néanmoins avec la marginalisation de l'Afrique subsaharienne dans les échanges internationaux. La culture cotonnière, héritée de la période coloniale fut un des rares succès de développement agricole mené à cette période en Afrique subsaharienne. Les chiffres cotonniers au Burkina Faso en témoignent. L'intégration de plus en plus poussée de la filière et la création d'organisations de producteurs en facilitant la mise en place de systèmes de crédit et la diffusion d'innovations techniques et institutionnelles dans les campagnes burkinabé, participèrent également de ce succès. Tout comme les missions de service public dont fut investie la société cotonnière nationale. La lecture de ces effets est forcément parcellaire à l'échelle du pays. Elle permet cependant d'entrevoir les enjeux de cette culture dans un pays qui figure encore au triste palmarès des Etats les plus pauvres de la planète. Et de comprendre, combien cet héritage est fragile. Legs de la colonisation, le coton est demeuré une culture de rente vouée à l'exportation. Il faut d'ailleurs, sans aucun doute, le recul de l'histoire pour comprendre que la France a véritablement développé la culture cotonnière dans ses colonies au moment où l'industrie textile française éprouvait déjà des difficultés pour trouver les capitaux nécessaires au rajeunissement et à la modernisation de son outillage<sup>73</sup>. La baisse de la productivité de l'industrie textile française, confrontée à la concurrence américaine et surtout asiatique, entraîna son déclin. Lorsque le Burkina Faso émerge sur le marché mondial, celui-ci est profondément transformé depuis l'époque coloniale. Exportateur net, il est dès lors extrêmement dépendant de ses aléas.

### **1. Des éléments d'une « success story » burkinabé**

Au cours des 25 dernières années, la production cotonnière au Burkina Faso a décuplé faisant du pays, le plus gros producteur en Afrique subsaharienne. La performance est inégalée dans le domaine agricole sur ce continent. Dans ce pays où l'économie repose essentiellement sur le secteur primaire, la production cotonnière concerne désormais plus du quart de la

---

<sup>73</sup> En 1956, 187 usines cotonnières (36 filatures et 151 tissages) avaient déjà fermé, entraînant le licenciement de 17 000 ouvriers (Allix *et al.*, 1956, 386).

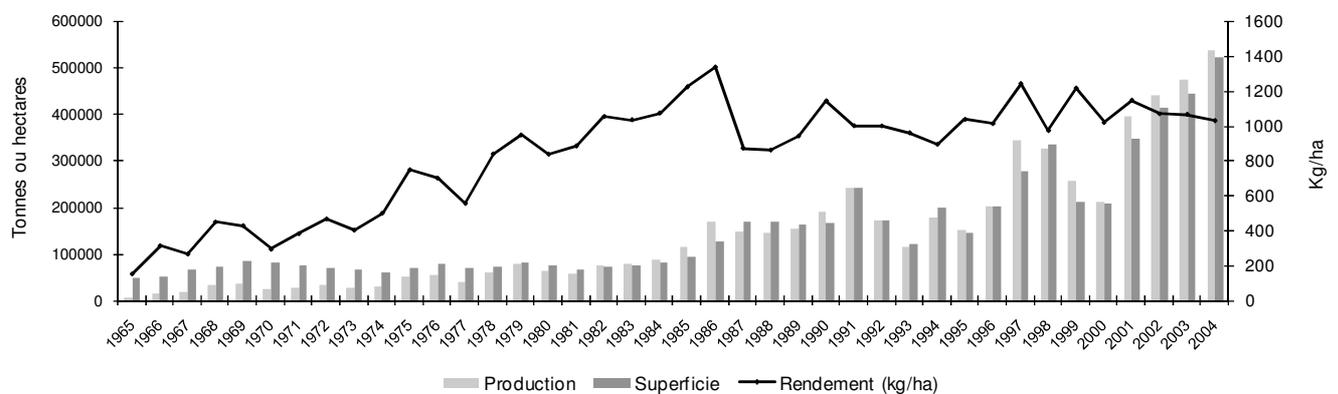
population et contribue pour près de 60% aux recettes d'exportation de l'Etat burkinabé. Elle représente ainsi un des principaux pôles de développement du pays. Alors que plus de 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et que 80% des pauvres vivent en milieu rural, la culture du coton a permis une meilleure sécurisation alimentaire des ménages ruraux et représente une source fondamentale d'accès au numéraire pour les exploitations familiales.

### 1.1. Des effets positifs du « système coton » sur l'agriculture

Immédiatement, le succès de la culture cotonnière au Burkina Faso peut s'illustrer par l'amélioration de la productivité en terme de rendements qui, combinée à l'accroissement des superficies cultivées en coton a entraîné une augmentation spectaculaire de la production cotonnière.

#### 1.1.1. Les chiffres cotonniers et l'émergence d'une organisation paysanne professionnelle

Ce processus, que T. J. Basset (2002) a qualifié de « révolution cotonnière »<sup>74</sup>, a été particulièrement efficace dans les années 1970 et 1980. Entre 1965 et 1990, les rendements ont augmenté en moyenne de 8,4 % par an tandis que les superficies triplait<sup>75</sup> (Figure 22).



Source : Données FAO (<http://faostat.fao.org/site/567/default.aspx#ancor>)

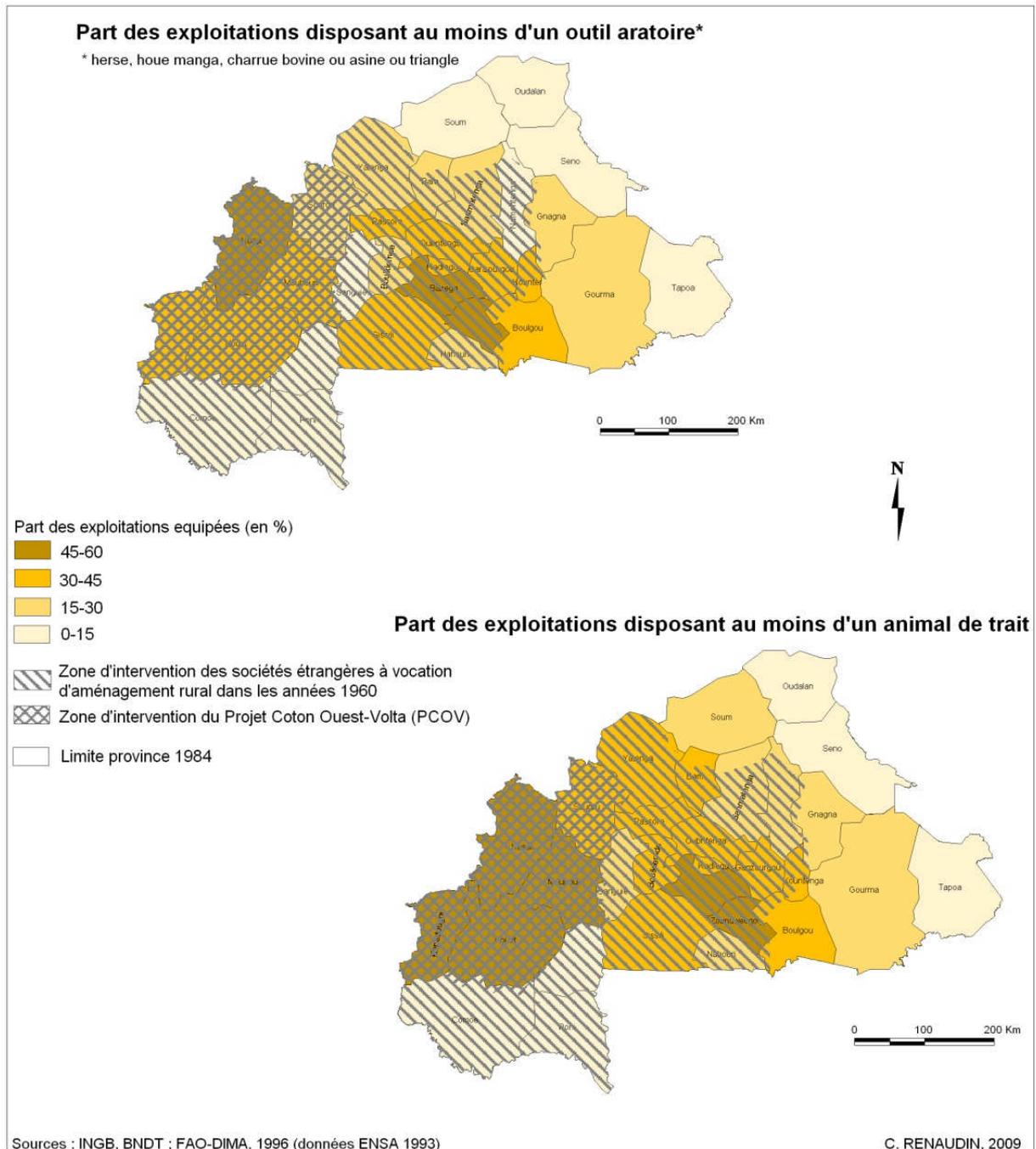
**Figure 22. Evolution de la production, des superficies et des rendements de coton graine entre 1965 et 2004 au Burkina Faso**

La remarquable extension des superficies cotonnières sur le territoire burkinabé s'est effectuée notamment grâce à la diffusion de la traction animale qui a été soutenue - par le biais des systèmes de crédits - par les différents programmes de développement agricole et cotonnier initiés à partir des années 1960 dans le pays. Les données du recensement agricole de 1993 permettent de constater que les provinces où la part des exploitations disposant au moins d'un outil aratoire et d'un animal de trait se calquent relativement aux zones d'intervention des projets mis en œuvre (Figure 23). C'est particulièrement vrai pour les

<sup>74</sup> A propos de la Côte d'Ivoire (*Ibid.*, 2002).

<sup>75</sup> Elles ont été multipliées par 3,3.

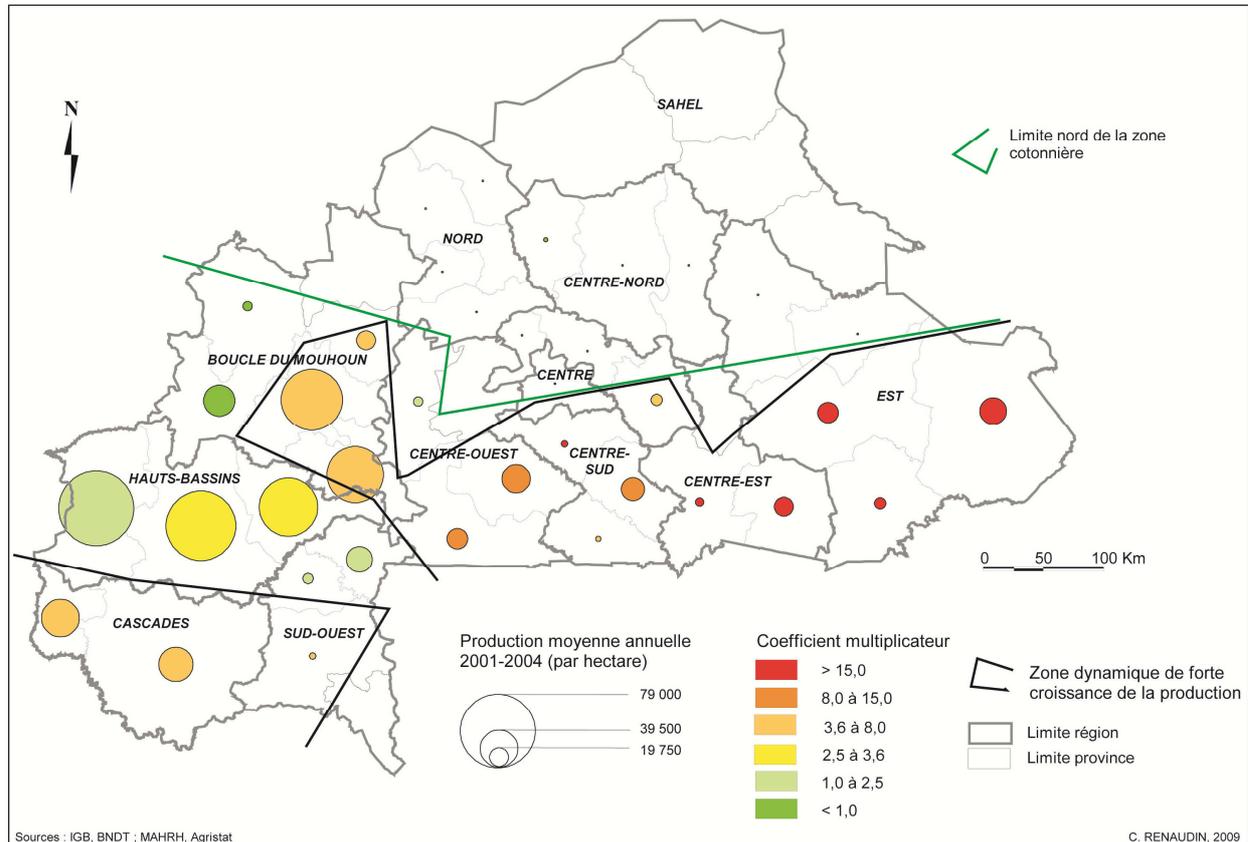
provinces du Kossi, du Mouhoun, du Houet et du Kenedougou où se sont concentrées les actions de la CFDT.



**Figure 23. Aperçu de la part des exploitations agricoles équipées en outils aratoires et en animaux de trait en 1996**

La mécanisation de plus en plus grande des systèmes agricoles dans les zones cotonnières a permis dès lors l'ouverture d'un véritable front pionnier cotonnier dans l'ouest du pays qui a été le moteur de l'évolution de la production cotonnière dans le pays. Celle-ci a été multipliée par 6,5 entre 1984 et 2004. Les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun pèsent encore, en 2001-2004, plus de 70 % de la production moyenne annuelle du pays, même si leur part s'est amenuisée avec l'extension de l'aire cotonnière qui a résulté de la politique de

relance (elles représentaient, sur la période 1984-1988, plus de 84 % de la production du pays). Si les régions de forte production se concentrent donc encore à l'ouest du pays, en revanche les zones de forte croissance sont pour la période plus récente nettement situées dans les parties méridionales des régions de l'Est, du Centre-Est, Centre-Sud et du Centre-Ouest et concernent l'ensemble de la région des Cascades (Figure 24).



**Figure 24. Evolution par province de la production cotonnière moyenne annuelle entre les périodes 1984-1988 et 2001-2004**

Cette croissance spectaculaire de la production dans le pays tient pour beaucoup à la structuration et à la professionnalisation de plus en plus poussée des producteurs de coton. La création des Groupements villageois (GV) dans les années 1980 avait déjà constitué les prémices d'une organisation du monde rural. L'externalisation du commerce du coton graine de la société cotonnière à ces groupements posait par ailleurs, les bases d'un des fondements de la *success story* cotonnière puisque grâce à elle, les GV obtenaient une rémunération spécifique (ristourne) dont le montant était proportionnel au tonnage de coton commercialisé. Outre la réalisation d'investissements socio-collectifs, ces « commissions sur achat » ont permis aux GV de servir de caution aux producteurs, auprès des organismes prêteurs, pour les emprunts qu'ils contractaient. Ils furent ensuite, face aux difficultés de recouvrement des crédits, remplacés par des Groupements de producteurs de coton (GPC) qui, contrairement aux premiers, se constituaient uniquement de producteurs de coton, associés librement, sur la base de l'affinité, de l'appartenance à une même famille ou à un même quartier des

producteurs<sup>76</sup>. Cette libre association qui devait garantir le système de caution solidaire au sein des GPC a contribué dès la fin des années 1990 à l'amélioration des taux de remboursement au sein des GPC (de plus de 90 %). L'assainissement financier des Groupements et la garantie du prix d'achat, furent pour beaucoup dans l'engouement des producteurs pour la culture cotonnière. Par ailleurs leur structuration en Unions départementales et en Unions provinciales<sup>77</sup> aboutit à l'émergence d'un véritable syndicat autonome, l'Union des producteurs de coton (UNPC-B), grâce notamment à l'appui de la coopération française<sup>78</sup>. Les GPC assurent désormais l'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels agricoles, la gestion des crédits et la commercialisation du coton-graine. Ils sont appuyés sur le terrain par un dispositif mis en place par l'UNPC-B<sup>79</sup>, de 93 conseillers en gestion - basés dans les UDPC - et d'inspecteurs dans les UPPC. Cette structuration des paysans et leur plus grande professionnalisation les a autorisés à jouer un rôle clé dans la filière cotonnière. L'organisation paysanne, à la faveur de la privatisation de la filière, a obtenu 30 % des parts de capital de la SOFITEX, 20 % des parts de la SOCOMA et 10 % des parts de FASO COTON. Surtout, grâce à l'interprofession, elle a acquis un rôle décisif dans la gestion de la filière, lui conférant ainsi la possibilité d'assumer son rôle de syndicat : la défense des producteurs.

La création des organisations paysannes et leur multiplication ont favorisé un maillage extraordinaire des zones cotonnières. Les Groupements de producteurs, au nombre de 12 250 sont répartis dans plus de 8 000 villages au sein de 296 départements (campagne 2006/2007). Ils représentent ainsi près de 280 000 exploitations cotonnières. Ce nouvel encadrement institutionnel et particulièrement l'organisation des producteurs en groupements, qui a mis en « lien » les principaux protagonistes du coton, a contribué à la diffusion des innovations techniques au sein des exploitations agricoles. Celles-ci, dans le cadre du système coton-vivrier, ont dès lors bénéficié aux autres cultures, participant ainsi à la diminution de la vulnérabilité alimentaire des ménages cotonniers (Devèze *et al.*, 2005).

### ***1.1.2. Des effets d'entraînement sur l'agriculture***

En effet, moins immédiatement et au-delà des chiffres « cotonniers », le développement de la culture cotonnière - tel qu'il a été mis en place dans le cadre d'une filière intégrée - a eu des effets d'entraînement sur l'agriculture du Burkina Faso. « Moins immédiatement » parce que cette culture, en tant que culture d'exportation et peut-être surtout en tant que prolongement du système colonial, a été longtemps et vivement suspectée<sup>80</sup> de concurrencer les cultures vivrières et ce, au détriment de l'autosuffisance alimentaire du pays. Pourtant la culture cotonnière s'intègre ici dans des systèmes cultureux complexes au sein de petites exploitations familiales qui ont comme principale stratégie la satisfaction des besoins de la famille. Au début des années 2000, la part du coton dans les systèmes de production

---

<sup>76</sup> Dans les Groupements villageois, tous les agriculteurs d'un même village, producteur ou non de coton, participaient au même groupement. Les GPC ne sont eux constitués que de producteurs de coton.

<sup>77</sup> Dans les zones de FASO COTON et SOCOMA, les Unions Provinciales de Producteurs de Coton (UPPC) se sont constituées en Unions Régionales (URPC).

<sup>78</sup> Dans le cadre du Plan d'Action pour l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles (1997-2000) puis du Projet d'Appui à la Professionnalisation des Organisations de Producteurs de Coton (2000-2006).

<sup>79</sup> Avec l'appui de l'AFD.

<sup>80</sup> Une suspicion que l'on retrouve encore dans la littérature et dans la presse aujourd'hui.

représentait en moyenne 38 % des superficies cultivées. La superficie moyenne des champs de coton était, quant à elle, d'à peine 1,5 ha (Fok *et al.*, 2004, 3) (Tableau 4).

**Tableau 4. Superficie et part consacrées à la culture cotonnière au Burkina Faso**

	Superficie cotonnière (10 <sup>3</sup> ha en 2000/01)	Superficie moyenne par exploitation cotonnière (ha)	Part du coton dans système de culture (%)
Burkina Faso	275	1,4	38,0

Source : Fok *et al.*, 2004, p. 3

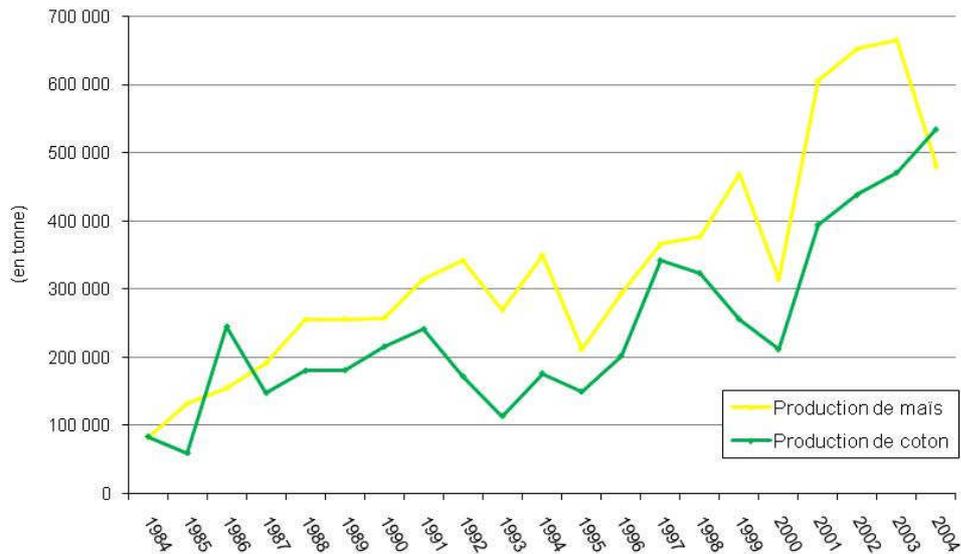
Au milieu des années 2000, la superficie moyenne consacrée à la culture du coton a augmenté puisqu'elle atteint 2,4 ha. Toutefois, les disparités sont importantes entre les zones cotonnières (Tableau 5). Dans la zone SOFITEX, la superficie moyenne dédiée au coton est la plus importante (en moyenne 3 ha). Cependant, elle ne représente toujours qu'entre 30 et 40 % de la superficie totale des exploitations.

**Tableau 5. Superficie moyenne consacrée au coton dans les trois zones cotonnières en 2005/2006**

Zone cotonnière	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne/exploitation (ha)
SOFITEX	558 611	3,00
FASO COTON	41 620	0,98
SOCOMA	73 834	1,57
Ensemble zones cotonnières	674 065	2,44

Source : F. Berti *et al.*, 2007, p. 21.

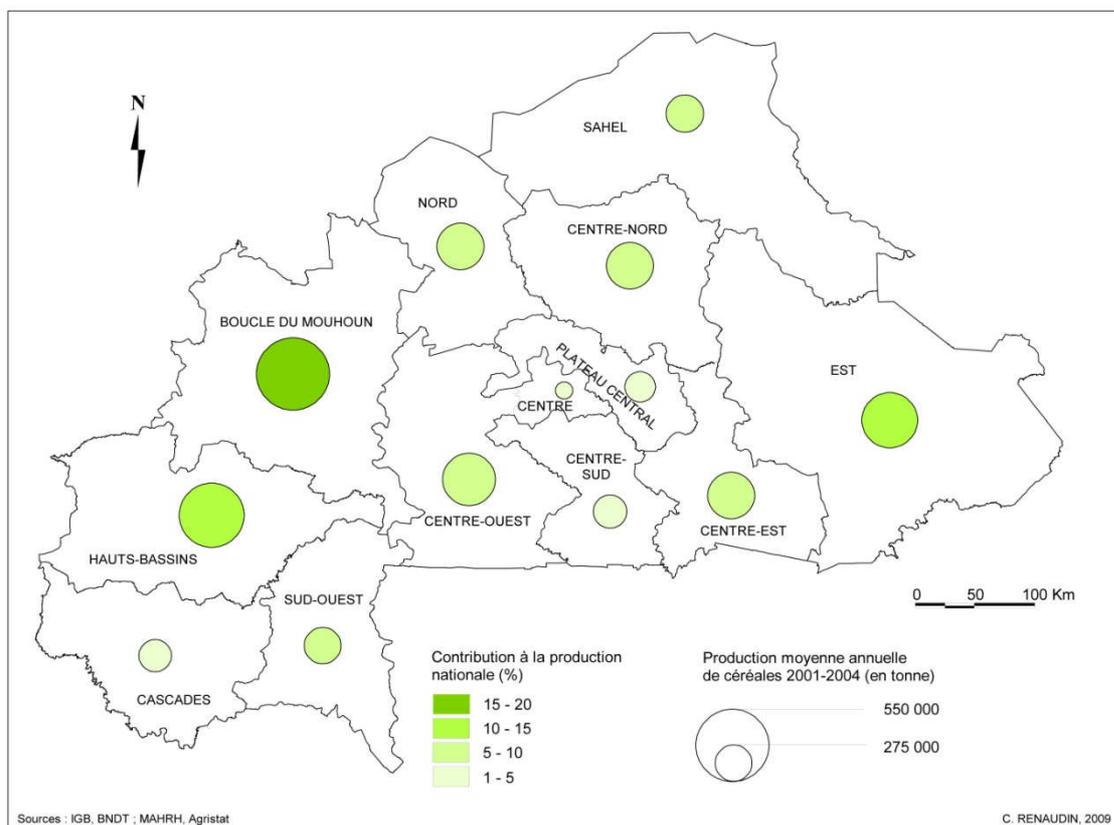
En fait, la culture du coton - telle qu'elle a été mise en place dans le cadre d'une filière intégrée - a été sur le plan agricole un événement majeur dans l'évolution du monde rural. La diffusion d'innovations agricoles dans les zones cotonnières a conduit à une véritable « révolution technique », rendue possible grâce aux revenus monétaires tirés de la culture du coton et à la mise en place de systèmes de crédits qui ont permis aux producteurs d'investir dans des facteurs de production (équipement agricole et intrants). Ce sont autant d'investissements qui ont profité à l'ensemble des cultures, notamment en rendant disponible la main d'œuvre familiale. Les zones cotonnières sont dès lors devenues les plus grandes zones productrices de céréales grâce à l'extension des superficies emblavées et à l'intensification des cultures. Il existe en effet une forte corrélation entre la hausse de la production cotonnière et la hausse de la production céréalière dans les zones cotonnières, qui se traduit à l'échelle nationale par l'augmentation des quantités de céréales produites. Le graphique ci-dessous montre ainsi qu'il y a une certaine interdépendance entre la production de coton et celle de maïs - culture encouragée par la société cotonnière - qui connaissent des évolutions similaires (Figure 25).



Source : MAHRH, Agristat

**Figure 25. Evolution de la production de maïs et de coton entre 1984 et 2004**

Les trois premières régions de production de coton, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun et Cascades, qui représentaient en 2001-2004 près de 81 % de la production de coton, contribuent pour plus du tiers (35,4 %) de la production nationale de céréales (Figure 26).



**Figure 26. Contribution des régions burkinabé à la production céréalière nationale sur la période 2001-2004**

Ce double processus d'extension des superficies et d'intensification des cultures, repose principalement sur l'utilisation des outils mécaniques, de la main d'œuvre et de la consommation d'engrais et de pesticides. P. Tersiguel (1997) a ainsi montré les impacts de la mécanisation agricole sur les systèmes agricoles dans l'Ouest cotonnier du Burkina Faso où la traction animale - notamment bovine - a été largement diffusée au cours des décennies 1970 et 1980. Elle a permis, entre autres, l'extension des superficies cultivées, possible grâce à la diminution du temps de travail manuel dépensé à l'unité de surface. Ses enquêtes ont montré que la traction animale a permis une mise en culture par actif de 50 % supérieure à celles des exploitations en culture manuelle. Elle a favorisé également l'accroissement des rendements dans les exploitations mécanisées qui conjuguent l'utilisation d'outils tractés et l'augmentation de la consommation d'intrants mais aussi du nombre d'opérations culturales. Par ailleurs, l'augmentation des rendements est également, pour beaucoup, due au système de rotation des cultures (coton-céréales) pratiqué par les producteurs de coton qui fait bénéficier les céréales des arrière-effets de l'engrais du coton. Le tableau ci-après met en évidence les disparités de rendement entre les exploitations cotonnières et celles qui ne pratiquent pas cette culture (Tableau 6). La (relative) intensification dans le système de culture à base de coton et le système de rotation coton-céréales permettent aux exploitations cotonnières d'obtenir des rendements pour les céréales - particulièrement pour le maïs - nettement supérieurs que dans les exploitations non cotonnières (Berti *et al.*, 2007, 130-131).

**Tableau 6. Rendements des cultures (kg/ha) au Burkina Faso**

	Exploitations agricoles	
	Coton	Sans coton
Coton	1 260	
Maïs	2 100	690
Sorgho/mil	990	460

Source : D'après INERA, 2005 *In F. Berti et al.*, 2007, p. 131.

En permettant aux ménages ruraux de dégager des surplus céréaliers, la culture cotonnière a dès lors un impact certain sur la sécurité alimentaire des ménages investis dans cette culture. Il est toutefois difficile ici d'en rendre compte, étant entendu que l'amélioration nutritionnelle des populations ne peut se mesurer aux quantités de céréales produites, surtout aux échelles nationales ou régionales. En outre, il convient de considérer avec prudence l'idée que les excédents agricoles dégagés et les revenus monétaires tirés du coton devraient permettre d'améliorer la situation nutritionnelle des ménages ruraux en zones cotonnières, tant les « chemins » pour accéder à la nourriture sont complexes. Une étude menée au Mali (Tefft *et al.*, 2003) au niveau de trois systèmes de production différents (riz irrigué, coton pluvial et céréales sèches) a en effet montré que le statut nutritionnel et l'accès à la nourriture dans certaines régions de production cotonnière - à revenu élevé et enregistrant un surplus de production, comme à Sikasso - peuvent être inférieurs à d'autres régions - plus pauvres et qui affichent un déficit alimentaire, comme à Mopti). Cette étude constate que les taux de prévalence d'émaciation sont plus élevés dans les zones productrices de céréales sèches que

dans les zones cotonnières (respectivement 11 % et 16 %). En revanche les taux de prévalence d'enfants (moins de 18 mois) souffrant de retard de croissance augmentent plus rapidement en zones cotonnières (42 %) que dans celles des céréales sèches (39 %). Cette prévalence serait toutefois surtout liée aux questions de genre selon les auteurs de l'étude et soulève la nécessité d'analyser la relation entre nutrition et production cotonnière (Tefft *et al.*, 2003 ; OCDE, 2006).

Au Burkina Faso, les données sur la malnutrition demeurent inquiétantes sur l'ensemble du territoire. On peut cependant présupposer, que dans un pays où plus de 49 % des ménages ruraux déclarent avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires<sup>81</sup>, les revenus monétaires tirés de la culture cotonnière permettent au ménage cotonnier d'accéder, au moins financièrement, plus facilement à la nourriture.

## **1.2. Des incidences de la culture cotonnière sur les indicateurs de pauvreté**

Dans une économie qui demeure encore peu diversifiée et largement dépendante du secteur primaire - qui constitue le principal secteur productif du pays en comptant pour près de 37 % du PIB en moyenne sur la période 1997-2004 - le rôle en termes macro-économiques de la production cotonnière est essentiel.

### **1.2.1. Des impacts macro-économiques**

Au cours des 25 dernières années, la part du coton dans le Produit Intérieur Brut du pays n'a cessé de croître. De moins de 2% au début des années 1990, elle est passée à 4,3% en 1998/1999 puis à 5,4% en 2003/2004. Elle est cependant bien plus importante si l'on considère sa contribution à la croissance du PIB puisque la hausse des revenus résultant des campagnes cotonnières a des effets indirects sur l'économie en stimulant la demande interne (AFD, 2004, 10).

Premier produit d'exportation du pays, le coton pèse inévitablement sur la balance commerciale et les recettes en devises de l'Etat. En 1992, les exportations de coton burkinabé s'élevaient à 66 200 de tonnes pour une valeur de 25 milliards de francs CFA. En 2002, elles ont atteint 154 600 de tonnes et une valeur d'environ 99,3 milliards de francs CFA. En dix ans donc, elles ont plus que doublé en volume et presque quadruplé en valeur (AFD, 2004). Parallèlement, la part de la production de coton burkinabé a triplé dans les exportations mondiales. Depuis 1997, les exportations de coton représentent plus de 60% des exportations totales du pays (en valeur) avec un record de 77% en 2004 (Berti *et al.*, 2007).

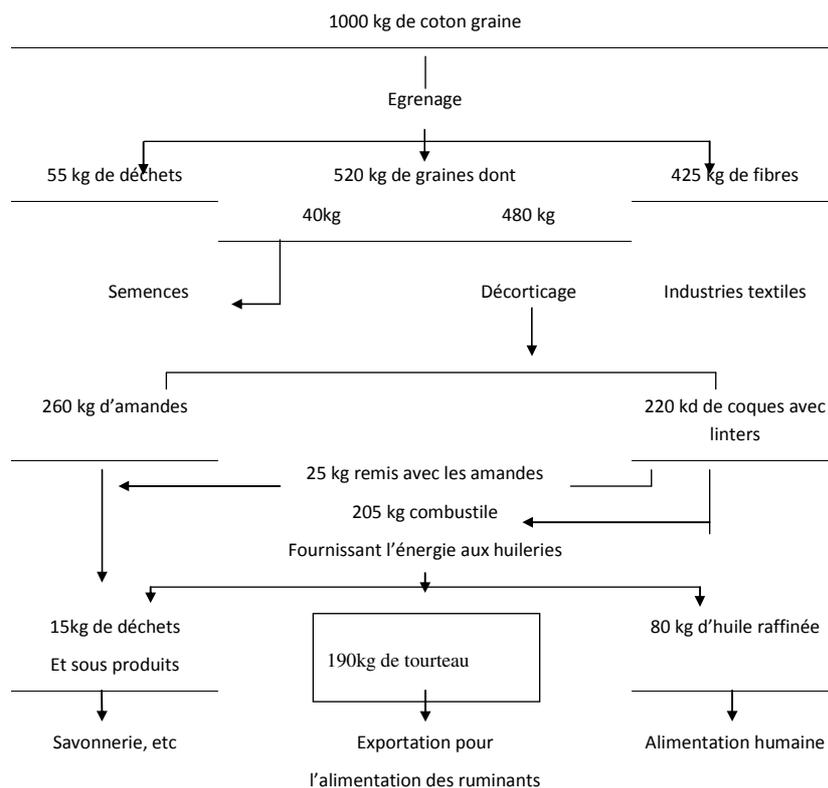
De plus, le coton participe de façon importante aux finances publiques de l'Etat. Concernant la fiscalité indirecte, l'AFD (2004) estime que les droits de douane et d'importation ont généré des recettes comprises entre 2 et 6 milliards de francs CFA par an entre 1996 et 2002. La TVA, quant à elle, a permis de rapporter à l'Etat entre 1,70 milliards de francs CFA et 4 milliards de francs CFA par an sur la même période. Les impôts directs perçus sur les bénéficiaires des sociétés cotonnières contribuent également de façon importante au budget de

---

<sup>81</sup> D'après l'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (INSD, 2003).

l'Etat. Les montants perçus au titre de cet impôt varient d'une année sur l'autre puisqu'ils dépendent des résultats des sociétés (le taux d'imposition étant fixé à 40 % du résultat net, après versement de la ristourne aux producteurs, avant 2000, puis à 35 %). L'AFD note que pour les campagnes 1994/1995, 1997/1998 et 2000/2001, ils se sont élevés à plus de 3 milliards de francs CFA (AFD, 2004, 10).

Par ailleurs, l'essor de la filière cotonnière a permis le développement en aval d'activités liées au coton - transformation de la graine de coton, offre d'intrants, commercialisation, transports, etc. - qui ont un impact non négligeable pour l'économie du pays. Ainsi, les produits issus de l'égrenage du coton-graine alimentent une importante industrie de deuxième transformation (Figure 27). La filière, en vendant la totalité de la production de graine localement, permet de satisfaire 40% des besoins des trois huileries burkinabé (SN-Citec, Sofib et Jossyra) dont le chiffre d'affaires global a été multiplié par plus de trois entre 1995 et 2000 (passant respectivement de 1,22 milliard de francs CFA à 3,96 milliards de francs CFA). Les sous-produits issus de la trituration des graines de coton permettent la production de savon et de tourteaux pour l'alimentation animale dont la demande locale et sous-régionale, pour ces derniers, est en forte croissance.



Source: Sema Group, 1997, In F. Berti *et al.*, 2007, p. 110

**Figure 27. Les produits de l'égrenage du coton graine**

Le secteur des transports a également bénéficié du développement de la filière puisque les prestataires privés se chargent de 40% du transport du coton-graine des zones cotonnières aux

usines d'égrenage et de la totalité du transport du coton fibre des usines aux ports d'évacuation et de celui des intrants et de la graine de coton.

La filière cotonnière concernerait ainsi, en milieu rural, deux millions d'actifs agricoles et 700 000 salariés agricoles, auxquels s'ajoutent les salariés des sociétés cotonnières et des sociétés de l'aval du secteur ainsi que tous les emplois liés à la fourniture de biens et de services à la filière. Au total donc, le coton procurerait directement ou indirectement des revenus à près de 4 millions de personnes, soit 30% de la population du Burkina Faso<sup>82</sup> (Berti *et al.*, 2007, 8). Puissant moteur de la monétarisation des zones rurales, le coton est reconnu ainsi pour être un « vecteur de la lutte contre la pauvreté ».

### **1.2.2. Des incidences sur les indicateurs de pauvreté en milieu rural**

Dans un pays où l'agriculture occupe encore près de 78 % des ménages, le coton - principale culture de rente - compte pour environ 27,2 % du revenu monétaire agricole selon l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (INSD, 2003), contre 25 % pour les céréales qui représentent pourtant les deux tiers de la valeur des produits agricoles (le coton compte lui pour près de 21 % de la valeur ajoutée agricole) (AFD, 2004). De plus, des enquêtes sur le revenu des ménages menées par l'INERA en 2005, ont montré que pour ceux qui sont investis dans la culture du coton, elle représente en moyenne 65 % de leur revenu. Un revenu, garanti et sécurisé par l'annonce, avant la campagne agricole, du prix d'achat du coton-graine et du prix de cession des intrants.

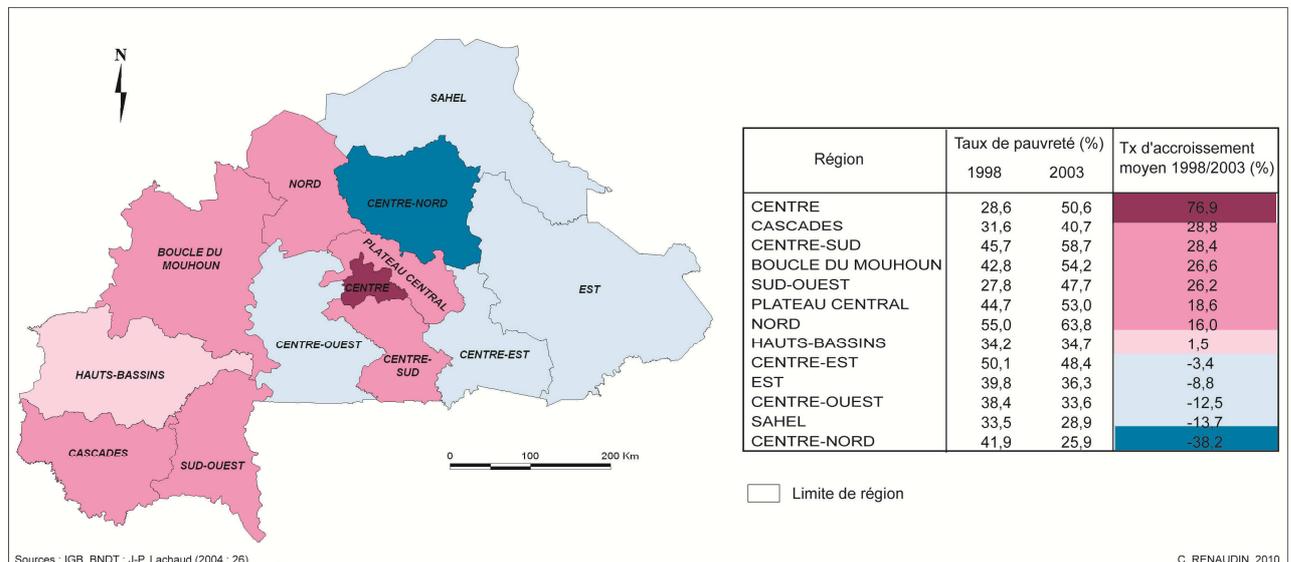
A la lecture de ces chiffres, on peut penser que la culture cotonnière a, a priori, une incidence positive sur le niveau de vie des ménages qui produisent du coton. Il est toutefois complexe de cerner avec précision, à l'échelle nationale, l'impact de cette culture cotonnière au regard de l'approche monétaire de la pauvreté<sup>83</sup>. La principale difficulté est inhérente à ce type d'approche et réside dans la diversité des méthodologies employées pour déterminer le niveau de dépenses de consommation des ménages. En effet, si la plupart des études sur la pauvreté au Burkina Faso se fondent sur les trois enquêtes auprès des ménages menées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en 1994, 1998 et 2003, leurs résultats diffèrent et donnent à voir des dynamiques de la pauvreté monétaire parfois inverses, en fonction des données utilisées pour mesurer la consommation des ménages (cf. Lachaud, 2004). Ainsi, la plupart des études sur la pauvreté au Burkina Faso montrent que la précarité monétaire des ménages s'est aggravée au cours de ces périodes dans le pays : l'incidence de la pauvreté est passée de 44,5 % en 1994, à 45,3 % en 1998 et atteint 46,4 % en 2003 (ONAPAD, 2002 ; Lachaud, 2003). Cette augmentation n'est cependant pas uniforme sur le territoire national. La carte ci-après montre en effet, entre 1998 et 2003, que les taux de

---

<sup>82</sup> Le conditionnel ici s'impose compte tenu du nombre d'estimations différentes qui existe. Celles présentées ici sont *a maxima*.

<sup>83</sup> Elle demeure encore la plus communément utilisée pour mesurer la pauvreté d'une population et permet d'évaluer le niveau de bien-être d'un individu à partir du seuil de pauvreté considéré comme le revenu à avoir pour satisfaire ce niveau de bien-être (calculé à partir des besoins alimentaires et non alimentaires en dessous desquels les individus sont considérés comme pauvres). Compte tenu de la difficulté à cerner le niveau de revenu des ménages et des individus, la pauvreté monétaire est souvent calculée à partir du niveau de dépenses de consommation. Ainsi, un individu est considéré comme pauvre lorsque la somme de ses dépenses de consommation est inférieure au seuil prédéfini. Le seuil absolu de pauvreté au Burkina Faso était estimé en 2003 à 82 672 francs CFA par adulte et par an.

pauvreté ont augmenté essentiellement dans les régions centrales et occidentales du pays (figure 28).



**Figure 28. Evolution du taux de pauvreté des ménages en milieu rural entre 1998 et 2003**

En revanche, une étude de la Banque Mondiale - qui se base sur un indicateur partiel de consommation des ménages - laisse apparaître, elle, une diminution de l'incidence de la pauvreté d'environ huit points de pourcentage entre 1998 et 2003 au Burkina Faso<sup>84</sup> (cf. English *et al.*, 2007).

Toutes ces études établissent cependant sans équivoque un lien entre la pratique de la culture du coton et le niveau de pauvreté des ménages. Elles montrent ainsi, sur la base des enquêtes de 1994, 1998 et 2003, que l'incidence de la pauvreté est plus faible parmi les agriculteurs de coton que chez les autres agriculteurs (cf. ONAPAD, 2002 ; CSLP, 2004 ; SNAT, 2007). Toujours à partir de ces enquêtes prioritaires de l'INSD, l'Agence Française de Développement s'est attachée récemment à mesurer l'impact de la culture cotonnière sur le niveau de vie de ses producteurs et à apprécier les évolutions et les écarts relatifs de niveaux de vie entre les producteurs de coton et les autres catégories d'agriculteurs (Mesple-Soms *et al.*, 2008). Cette étude s'est appuyée sur les travaux de la Banque Mondiale et montre ainsi qu'à l'échelle nationale le taux de pauvreté est passé de 55,5 % en 1994 à 61,8 % en 1998 pour ensuite diminuer et atteindre 47,2 % en 2003. Selon les auteurs, le taux de pauvreté s'établissait à 62,1 % pour les producteurs de coton contre 64,1 % en 1998. Cette année-là, les agriculteurs produisant du coton représentaient 8% des agriculteurs et 10 % de la population nationale. Quatre années plus tard, en 1998, la part des cotonculteurs sur l'ensemble des agriculteurs s'élevait à 18 % et l'écart en termes de pauvreté s'est accentué entre ces deux catégories de paysans. Pour le paysannat cotonnier, la précarité monétaire s'est réduite entre 1994 et 1998 tandis qu'elle s'aggravait chez les autres agriculteurs ; les taux de pauvreté atteignant respectivement 58,2 % et 71,6 % en 1998. Ces différentes dynamiques de la pauvreté enregistrée pendant une période marquée par la dévaluation du franc CFA et par une

<sup>84</sup> Passant de 54,6 % en 1998 à 46,4 % en 2003.

sécheresse en 1998 témoignent, selon les auteurs, d'une plus grande capacité des producteurs de coton<sup>85</sup> à se protéger des chocs climatique et économique (ici, l'augmentation des prix des intrants agricoles importés). Entre 1998 et 2003, les taux de pauvreté ont diminué chez l'ensemble des agriculteurs. La baisse a été surtout sensible chez les agriculteurs ne produisant pas de coton, réduisant ainsi l'écart entre les taux de pauvreté constatés entre ces deux catégories de producteurs. Parmi les producteurs de coton, qui représentaient 20 % des agriculteurs et 18 % de la population nationale en 2003, le taux de pauvreté était de 46,8 %, contre 57,2 % parmi les autres. Parallèlement, entre 1998 et 2003, la baisse du taux de pauvreté évalué à l'échelle des zones cotonnières<sup>86</sup> a été moindre comparée aux autres zones rurales. Ainsi, le niveau de pauvreté constaté est plus important dans les zones cotonnières en 2003 qu'ailleurs du fait l'élargissement du nombre de ménages investis dans la culture cotonnière entre 1998 et 2003 (Tableau 7).

**Tableau 7. Taux de pauvreté au Burkina Faso (en %)**

<b>Statut du chef de ménage</b>	<b>1994</b>	<b>1998</b>	<b>2003</b>
National	55,5	61,8	47,2
Agriculteur coton	62,1	58,2	46,8
Autres agriculteurs	64,1	71,6	57,2
Autres ruraux	46,9	50,7	35,6
Urbains	8,5	17,7	13,7
Zones cotonnières	62,6	62,9	56,7
Autres zones rurales	63,5	63,5	46,6

Source : (Mesple-Somps *et al.*, 2008, 22)

Ces données, bien qu'elles permettent d'établir un lien entre la pratique de la culture cotonnière et le niveau de vie des producteurs, ne donnent toutefois qu'une idée imparfaite des effets de cette culture sur le bien-être du paysannat cotonnier. En effet, il convient de garder à l'esprit que les revenus cotonniers des ménages s'ils constituent des instruments de réalisation du bien-être, ne déterminent pas cependant que ce dernier soit effectivement réalisé. L'approche monétaire de la pauvreté atteint là une autre de ses limites et il est évidemment nécessaire de solliciter, en complément, des indicateurs non monétaires afin de mesurer les impacts de la culture cotonnière sur le bien-être des familles investies dans cette culture. Néanmoins, il est admis par tous les acteurs du développement du pays que la culture cotonnière, en garantissant notamment un revenu aux agriculteurs et en leur permettant un accès aux crédits, a eu un impact positif sur les conditions de vie des ménages. Une assertion qui peut être confirmée au regard de l'incidence du « système coton » sur les territoires cotonniers. Au-delà des ménages cotonniers en effet, les missions de services publics dont a été investie la société cotonnière - et le « système coton » plus généralement - ont permis de pallier, en partie, dans les zones cotonnières l'insuffisance des infrastructures socio-

<sup>85</sup> Du fait notamment de l'élévation des prix d'achat du coton après la dévaluation du franc CFA.

<sup>86</sup> Définies comme les provinces dans lesquelles plus de 20 % des agriculteurs produisent du coton. En 1994, elles sont au nombre de sept et en 1998 et 2003 au nombre de 15 (cf. Mesple-Somps *et al.*, 2008, 70-71).

économiques, qui demeure encore aujourd'hui une des principales contraintes du secteur rural.

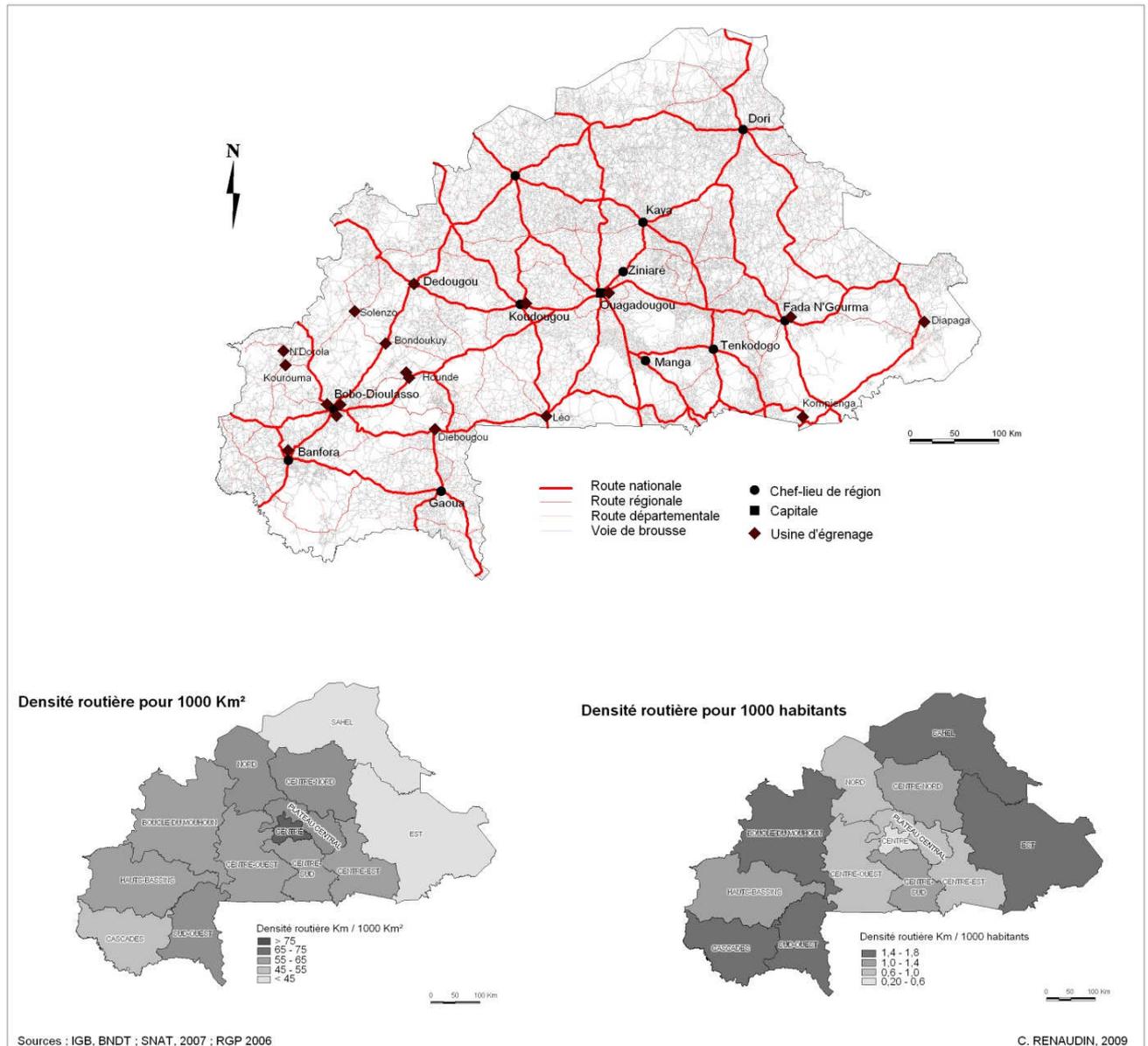
### **1.3. Des impacts du « système coton » dans les territoires cotonniers**

En tant que société cotonnière nationale, la SOFITEX a été investie de missions de service public qui ont fait d'elle une véritable société de développement régional (Hugon, 2005, 100). Elle a pallié en cela, en partie, l'insuffisance des financements que les Etats étaient en mesure d'assurer sur fonds propres dans les campagnes africaines.

Ainsi, en construisant et surtout en entretenant des routes et des pistes rurales dans les zones cotonnières pour assurer l'approvisionnement en intrants et le transport du coton-graine, elle a fortement contribué au désenclavement des zones rurales. Le tissu industriel formé par les usines d'égrenage (18 aujourd'hui dans le pays) a permis en effet de renforcer les réseaux routiers dans les zones cotonnières qui doivent pouvoir permettre l'évacuation du coton-graine des villages aux usines d'égrenage et de ces dernières vers les ports d'embarquements. Rien n'est moins négligeable dans un pays pauvre en routes<sup>87</sup>. Les cartes ci-dessous ne permettent pas, en fait, de montrer l'essentiel (Figure 29). Si elles mettent en évidence des densités routières (rapportés au nombre d'habitants et à la superficie), supérieures à la moyenne nationale dans les régions cotonnières historiques (Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun), elles ne peuvent donner à voir l'impact de l'entretien des pistes rurales, ces « routes en terre rouge », dans un pays où chaque saison des pluies creuse davantage de ravines et de nids de poule. Ce sont ces réseaux pourtant qui favorisent l'intégration territoriale en créant des liens entre les villes et les campagnes. En cela la culture cotonnière a eu une fonction essentielle d'aménagement du territoire.

---

<sup>87</sup> Le pays dispose en effet globalement aujourd'hui de seulement 2 900 km de routes « modernes » (route bitumée et route en terre moderne), soit 108 km de bonne route pour 10 000 km<sup>2</sup> (correspondant à une maille théorique de plus de 200 km d'écartement) (SNAT, 2007).



**Figure 29. Réseau routier au Burkina Faso et densités routières par région**

Ces pistes rurales ont élargi, avec le transport et la commercialisation d'autres produits agricoles, considérablement l'horizon géographique des populations dans les zones cotonnières. D'autant que concomitamment, les revenus cotonniers ont facilité l'accès à de nombreux producteurs à des moyens de transport (charrette, vélo, moto) leur permettant de vendre leurs produits agricoles plus loin, de se rendre au centre de santé du village voisin, d'envoyer leurs enfants au collège, etc. Sans route, il n'est pas de développement.

De plus, le système d'un prix unique du coton-graine et des intrants pour l'ensemble du territoire national a été également un facteur de cohésion sociale et territoriale. Ainsi, la société cotonnière, en prenant en charge le coût du transport des intrants et du coton (ce qui garantissait ce système de prix uniques), a empêché la marginalisation des zones cotonnières les plus reculées. Il est en effet certain que plus le coton se trouve éloigné de l'usine, plus son coût en transport est élevé. Déduire du prix accordé aux producteurs la différence du coût de transport (ou laisser à la charge du producteur le coût en transport) aurait sans aucun doute

instauré des disparités entre les villages des zones cotonnières en fonction de leur éloignement par rapport au centre d'égrenage ; les ressources obtenues, individuelles et collectives, auraient dès lors diminué à mesure qu'augmente la distance à parcourir. Ce système, garant d'une péréquation géographique des prix, a dès lors créé une certaine équité entre les producteurs en leur permettant de produire, pourvu que les conditions agro-écologiques soient réunies, pour le même prix et ce, quelle que soit la distance de leur village à l'usine d'égrenage (Hugon, 2005).

L'uniformité du prix d'achat du coton et des intrants a ainsi contribué à fixer les producteurs et leur famille dans leur village sans qu'ils soient conduits à migrer pour profiter de « l'avantage comparatif » de vivre dans des zones plus proches des usines. De la même manière, les différents projets de développement et le système des « ristournes »<sup>88</sup>, en permettant la mise en œuvre de projets d'utilité sociale et l'acquisition de biens à usage collectif, ont participé à la fixation des populations en milieu rural.

L'intégration de la filière cotonnière burkinabé et l'ensemble de ses impacts induits a permis à l'expérience cotonnière burkinabé d'être l'une des rares réussites de développement agricole et rural lancé sur le continent africain. Au Burkina Faso, le coton est encore aujourd'hui, la seule spéculation qui apporte aux producteurs une sécurisation de leur débouché et de leur revenu et un accès aux intrants et au crédit. Elle est également la seule qui leur offre un encadrement technique et un accès aux innovations techniques et agronomiques qui bénéficient à l'ensemble des cultures. Elle a enfin favorisé l'organisation professionnelle du monde paysan. En cela, la libéralisation/ privatisation de la filière voulue par la Banque Mondiale, qui devait « casser » cette intégration, ne manqua pas de susciter de vives inquiétudes auprès des acteurs de la filière. Les débats menés autour de cette question montrèrent que l'option libérale « pure » proposée au départ n'était pas réaliste ici, particulièrement parce qu'elle se réclamait de la « lutte contre la pauvreté ».

#### **1.4. Une « succes story » qui pourrait être remise en cause**

Au regard des impacts de la culture cotonnière, la libéralisation et la privatisation de la filière, a suscité d'importantes controverses entre ses acteurs. La lecture de l'étude de O. Badiane *et al.* (2002) qui résume les orientations du FMI et de la Banque Mondiale<sup>89</sup>, permet en effet de comprendre que l'argumentaire pour la privatisation et la libéralisation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre reposait sur une vision strictement productive des activités cotonnières avec un objectif, en apparence consensuel : l'efficacité. Les filières cotonnières, compte tenu du contexte international (baisse du prix international) doivent être plus efficaces pour demeurer compétitives. Conçue ainsi, cette efficacité ne prenait plus en compte les effets d'externalité du secteur.

---

<sup>88</sup> Les sociétés cotonnières versent une commission sur achat aux Unions des producteurs dont une part est redistribuée aux GPC. Ces « ristournes » peuvent être attribuées alors à des projets d'utilité sociale : construction ou réparation de forages, construction d'écoles, de centres d'alphabétisation, de magasins, etc.

<sup>89</sup> Badiane *et al.*, *Cotton Sector Strategies in West and Central Africa* (French Version), July 2002, 5 (World Bank Policy Research Working Paper No. 2867-B. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=636230>).

#### ***1.4.1. Des inquiétudes liées à la libéralisation et à la privatisation de la filière***

Les débats autour de la libéralisation/privatisation des filières ont alors opposé vivement les principaux acteurs investis dans la filière : sociétés cotonnières, CFDT, Etats et bailleurs de fonds. Les premières ainsi que la coopération française ont défendu avec vigueur l'organisation en filière intégrée, convaincus qu'elle seule garantit la pérennité notamment du crédit des intrants, dans un contexte où il n'existe pas de dispositifs alternatifs sécurisés, ainsi que la péréquation géographique et annuelle des prix aux producteurs (Hugon, 2005, 102). De plus elles estimaient que les questions liées à la gestion des filières pouvaient se résoudre autrement que par leur libéralisation et par la mise en concurrence de leur fonction. La coopération française et l'Agence Française de Développement ont considéré ensuite que la privatisation des sociétés cotonnières devait faire partie intégrante des réformes structurelles. Un principe de privatisation, admis sur la base d'un consensus, qui suscita ensuite de nombreuses divergences entre les Institutions de Bretton Woods et la Coopération française. Cette dernière défendant des réformes qui garantissent des mécanismes stabilisateurs et des relations contractuelles tandis que les premières - au regard de l'épuisement du modèle des sociétés étatiques - ne dérogent pas à leur volonté de libéraliser et de privatiser les secteurs cotonniers.

La revue des réformes institutionnelles entreprises depuis la fin des années 1990 a permis de voir que de ces débats est né, au Burkina Faso, un compromis. La « *recomposition de l'économie cotonnière* »<sup>90</sup>, induite par le désengagement de l'Etat et l'ouverture des filières à de nouveaux acteurs s'est faite en maintenant le mieux possible ce lien entre les différentes activités - de l'amont à l'aval, de la recherche à la commercialisation - qui a fait le succès de la filière africaine. De nouvelles relations entre les acteurs de la filière (historiques et nouveaux) ont été créées sur des bases contractuelles au sein desquelles, les producteurs, au travers de l'UNPC-B, obtinrent un rôle prépondérant.

Dès lors, derrière les bouleversements, il est demeuré des permanences et une partie des fondements du secteur coton a été conservé (Ton, 2006, 59) :

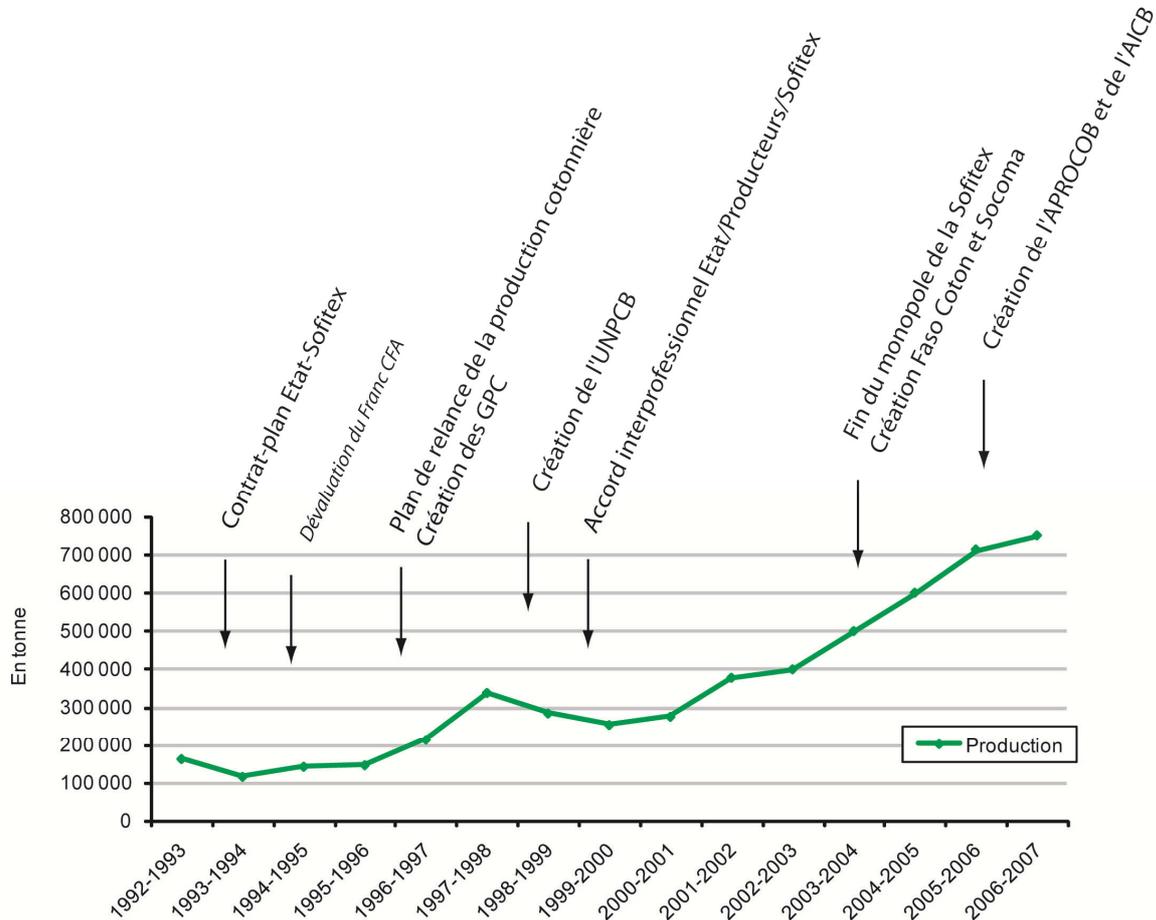
- Garantie d'achat pour tout le coton-graine, quelle que soit la distance du village par rapport aux usines d'égrenage ;
- Prix unique au producteur établi avant la campagne agricole ;
- Uniformité dans les prix des intrants selon leur type sur tout le territoire et péréquation des prix des intrants par type ;
- Système d'octroi et de recouvrement des crédits d'intrants coton (engrais, insecticides et herbicides synthétiques) et des semences coton ;
- Prix unique du transport du coton-graine (par tonne et par kilomètre), négocié par avance entre les sociétés cotonnières et les transporteurs ;
- Prix unique et fixé à l'avance de cession du coton-graine aux égreneurs privés.

Des fondements qui font partie de ceux notamment qui garantissent l'équité sur le territoire entre les producteurs et une certaine sécurisation des revenus et des investissements à la fois

---

<sup>90</sup> Expression empruntée à J-B Veron (*In Devèze, 1999, 19*).

des producteurs et des opérateurs privés. Ceux en fait qui avaient participé à la *success story* de la filière burkinabé. Ceux qui ont permis la croissance spectaculaire de la production cotonnière tout au long du processus de libéralisation de la filière (Figure 30).



Source : Sougue (2007)

**Figure 30. Evolution de la production de coton-graine de 1992 à 2007 au fil des réformes institutionnelles réalisées par la filière cotonnière au Burkina Faso**

En 2006/2007, la production atteint près de 760 000 tonnes. L'année suivante, elle s'effondre de moitié et seules 377 000 tonnes de coton-graine sont récoltées sur le territoire. La filière burkinabé accuse le coup. Elle n'est toutefois pas la seule. L'ensemble des filières cotonnières des pays de la zone franc CFA enregistre, en effet, une chute brutale de sa production de coton à cette période.

#### 1.4.2. Une crise sans précédent dans le milieu des années 2000

L'effondrement de la production cotonnière est sans aucun doute l'effet le plus visible de la crise sans précédent qui a touché les filières africaines dans les années 2000. Cette diminution n'a cependant pas eu la même ampleur selon les pays, démontrant des capacités de résistance à la crise plus ou moins importantes. Ainsi, entre 2005 et 2008, le Cameroun, le Tchad, le Togo et la Côte d'Ivoire ont accusé une baisse de leur production comprise entre 50 et 60 %. Au Mali, la régression de la production a été particulièrement importante : - 64,4 %. Au

Bénin, la production cotonnière a diminué de 28,3 %, tandis qu'au Burkina Faso, elle n'a régressé que de 21,4 %.

Ces résultats traduisent, dans cet ensemble géographique, la vulnérabilité d'une culture qui est demeurée, depuis la période coloniale, essentiellement exportée et donc totalement tributaire de facteurs exogènes (chute des cours mondiaux du coton, dépréciation du dollar américain, ...) sur lesquels les acteurs des filières n'ont aucune prise. Ils résultent également des difficultés des filières cotonnières francophones à opérer, dans un contexte de libéralisation et de privatisation des secteurs cotonniers en Afrique, les réformes adéquates pour demeurer compétitives sur le marché mondial. En effet, les tensions qui ont émaillé la mise en œuvre des processus de privatisation et de libéralisation dans la plupart des pays cotonniers témoignent des réticences des acteurs à engager des réformes dans un contexte marqué par de grandes incertitudes liées, notamment, aux aléas du marché international (Fok, 2010). Ces incertitudes ont été par ailleurs accentuées par la privatisation, en 2008, du partenaire historique des filières francophones (la CFDT) au terme d'un processus engagé en 2005. On ignore d'ailleurs encore aujourd'hui quel rôle jouera dans l'avenir cette nouvelle société (GEOCOTON) au sein des filières cotonnières francophones.

L'effondrement moindre de la production cotonnière au Burkina Faso, dans la deuxième partie des années 2000, tient sans doute - en partie - au fait qu'il est le seul pays au sein de la zone franc CFA qui soit parvenu à mener un processus de libéralisation/privatisation de sa filière sans conflit majeur entre les acteurs. Toutefois, le succès des réformes des années 1990 et 2000 au Burkina Faso - qui lui a valu d'être érigé en « modèle » pour les filières ouest-africaines - a occulté la fragilité de plus en plus grande de cette filière qui peine à s'insérer sur le marché mondial. Elle le doit pourtant puisque faute d'avoir pu valoriser localement sa fibre, elle est demeurée essentiellement vouée à l'exportation. Ses difficultés aujourd'hui sont d'autant plus grandes, qu'elle s'y engage seule faute de politiques communes d'exportation mises en œuvre par l'ensemble des cotonniers ouest-africains francophones. Leur poids pourtant, leur permettrait de défendre une fibre qui reste, malgré les difficultés des filières africaines, très compétitive. A défaut, le Burkina Faso est aujourd'hui entièrement tributaire d'un marché mondial sur lequel il n'a aucune prise et sa survie dépend de plus en plus des bailleurs de fonds.

Pour le comprendre, il est nécessaire de dresser un panorama, même très général, de ce marché mondial afin de cerner la place qu'y occupe le Burkina Faso (et plus largement les pays de zone franc CFA) et d'appréhender certains des facteurs responsables de la formation du prix du coton, dont le Burkina, en tant qu'exportateur, est entièrement tributaire. Et d'entrevoir ainsi que ce pays, en l'absence de valeur ajoutée locale, est dès lors démesurément dépendant du marché mondial.

## **2. Un exportateur net dans le « champ coton mondial » : les fondements d'une dépendance démesurée de la filière burkinabé au marché mondial**

Alors qu'il semblait admis au milieu du XX<sup>ème</sup> qu'il existait une tendance « naturelle » des pays producteurs de coton à s'engager dans l'industrie textile, les pays africains en sont demeurés exclus (Chevalier *et al.*, 1949, 106). Allix *et al.* (1956), en évoquant les changements de la carte mondiale des industries textiles, pensaient en 1956 que l'Afrique ferait partie des foyers « *qui semblent devoir se développer à échéance prochaine* » (Ibid., 1956, 117). Ils supposaient même « *comme beaucoup le pensent, que l'industrialisation de l'Afrique change l'équilibre économique du monde, et cette industrialisation, si elle n'en est encore qu'à ses premiers pas, les fait avec une assurance croissante.* » (Ibid., 1956, 493). L'accroissement démographique du continent et le relèvement du niveau de vie des populations, entre autres, les autorisaient à penser que la demande croissante en textile allait permettre à une industrie de voir le jour. C'était sans envisager l'ampleur des effets de la concurrence des textiles français<sup>91</sup> puis asiatiques, auxquelles ont été soumises, d'abord l'industrie artisanale, puis les fabriques « modernes » de filature et de tissage. Conçue par la France à des fins d'exportation, la filière cotonnière burkinabé l'est demeurée, à défaut d'une industrie textile à même de valoriser la fibre produite dans le pays. La libéralisation progressive des échanges mondiaux et plus récemment celle du marché mondial des textiles<sup>92</sup> ont obéré ensuite toute possibilité d'un réel décollage industriel dans le pays.

### **2.1. Emergence d'un exportateur net...**

Petit producteur aux côtés des grands cotonniers mondiaux, l'augmentation spectaculaire de la production au Burkina Faso ne l'en a pas moins fait premier producteur du continent africain au milieu des années 2000. Le coton fibre burkinabé participe aux flux mondiaux d'un produit agricole qui figure parmi les plus échangés dans le monde. Ou plutôt, il participe seulement aux flux des exportations mondiales et ce, avec la totalité de sa production nationale.

#### ***2.1.1. Ascension du Burkina Faso dans le « champ coton mondial »***

La production mondiale de coton, très concentrée au début du XX<sup>ème</sup> est relativement dispersée lorsque le Burkina Faso émerge sur le marché mondial. En 1975, quinze pays assuraient 90 % de la production<sup>93</sup>. La succession de crises au début du XX<sup>ème</sup> siècle - celle du « charançon du coton » (« *boll weevil* »)<sup>94</sup> aux Etats-Unis, la chute des prix après la première Guerre Mondiale et la crise mondiale - avait mis fin à la suprématie des Etats-Unis, dont la

---

<sup>91</sup> Les colonies représentaient alors un formidable débouché pour l'industrie textile française puisqu'il n'y existait aucune entrave tarifaire/douanière à l'entrée de leur produit, que de surcroît, elle pouvait vendre à des prix supérieurs aux cours mondiaux (Allix *et al.*, 1956, 498).

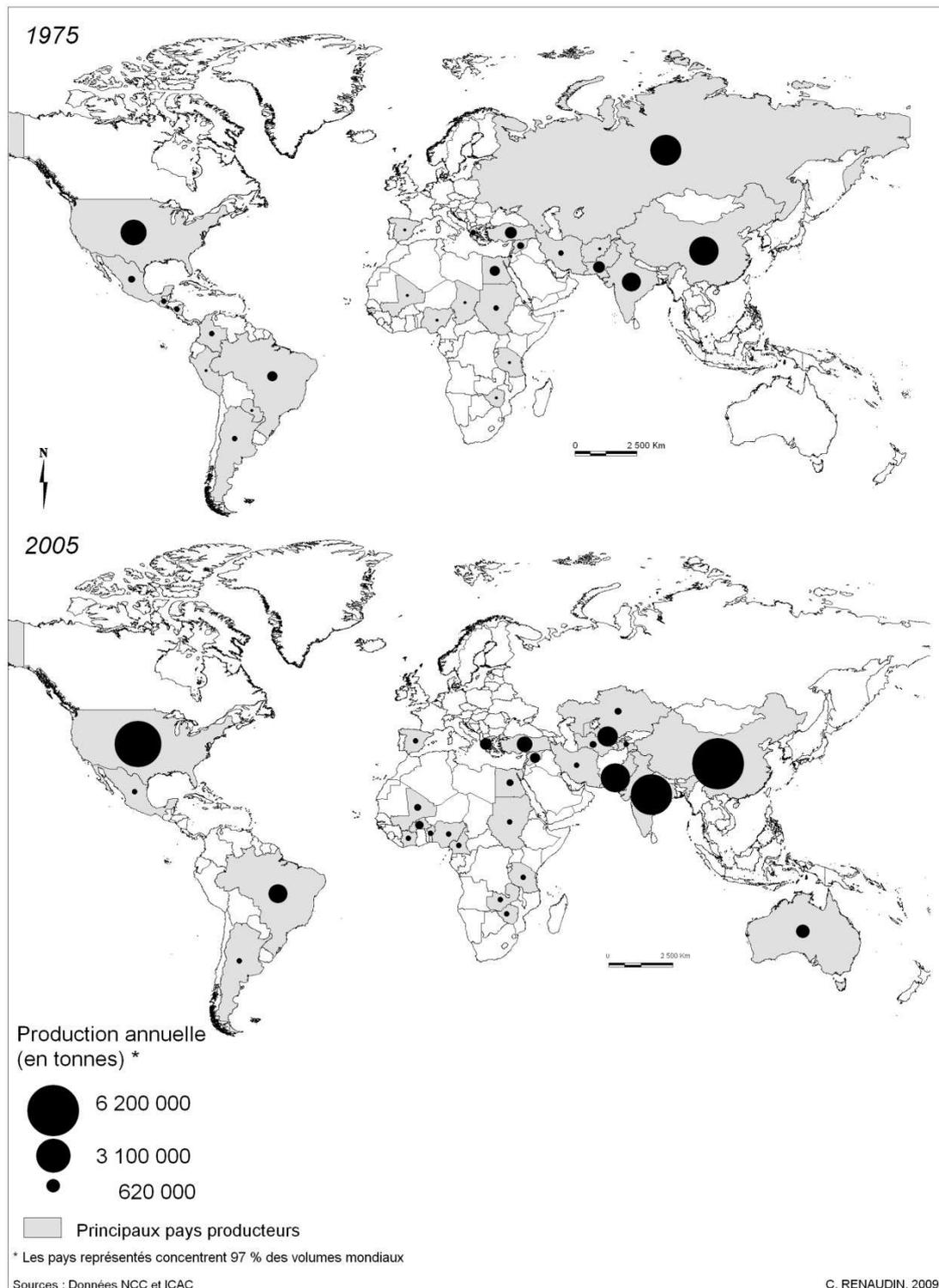
<sup>92</sup> La suppression progressive des quotas de produits textiles arrêtés au titre de l'Accord Multifibres démarra au milieu des années 1990.

<sup>93</sup> En 1924, cinq pays assuraient à eux seuls 93 % de la production mondiale.

<sup>94</sup> Insecte parasite du cotonnier qui s'est répandu dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle aux Etats-Unis et détruisit en 1914 une grande partie des récoltes du Sud des Etats-Unis, entraînant alors un effondrement de la production et une panique économique (A. Allix, A. Gibert, 1956, 143).

part dans la production mondiale déclinait. Entre les deux conflits mondiaux, elle ne représentait plus qu'à peine un tiers de la production mondiale.

Cette relative dispersion de la production cotonnière ne dura cependant pas puisque dans les années 1980 et 1990, la concentration fut de nouveau de mise. Aujourd'hui, le coton est cultivé sur les cinq continents dans plus de 80 pays. Les principaux producteurs mondiaux de coton fibre sont la Chine (25 %), les Etats-Unis (20 %), l'Inde (16 %) et le Pakistan (9 %). La part relative de ces quatre pays dans la production mondiale a fortement progressé en l'espace de 25 ans. En 1975, elle était à peine de 50 % pour s'établir en 2005 à 70 %. Une augmentation principalement due à la Chine et à l'Inde qui ont respectivement multiplié par cinq et par trois leur production en 40 ans (Figure 31) (Perrin *et al.*, 2005, 9). Des pays comme la Turquie, le Brésil, le Pakistan et l'Australie ont connu également un accroissement sensible de leur production.

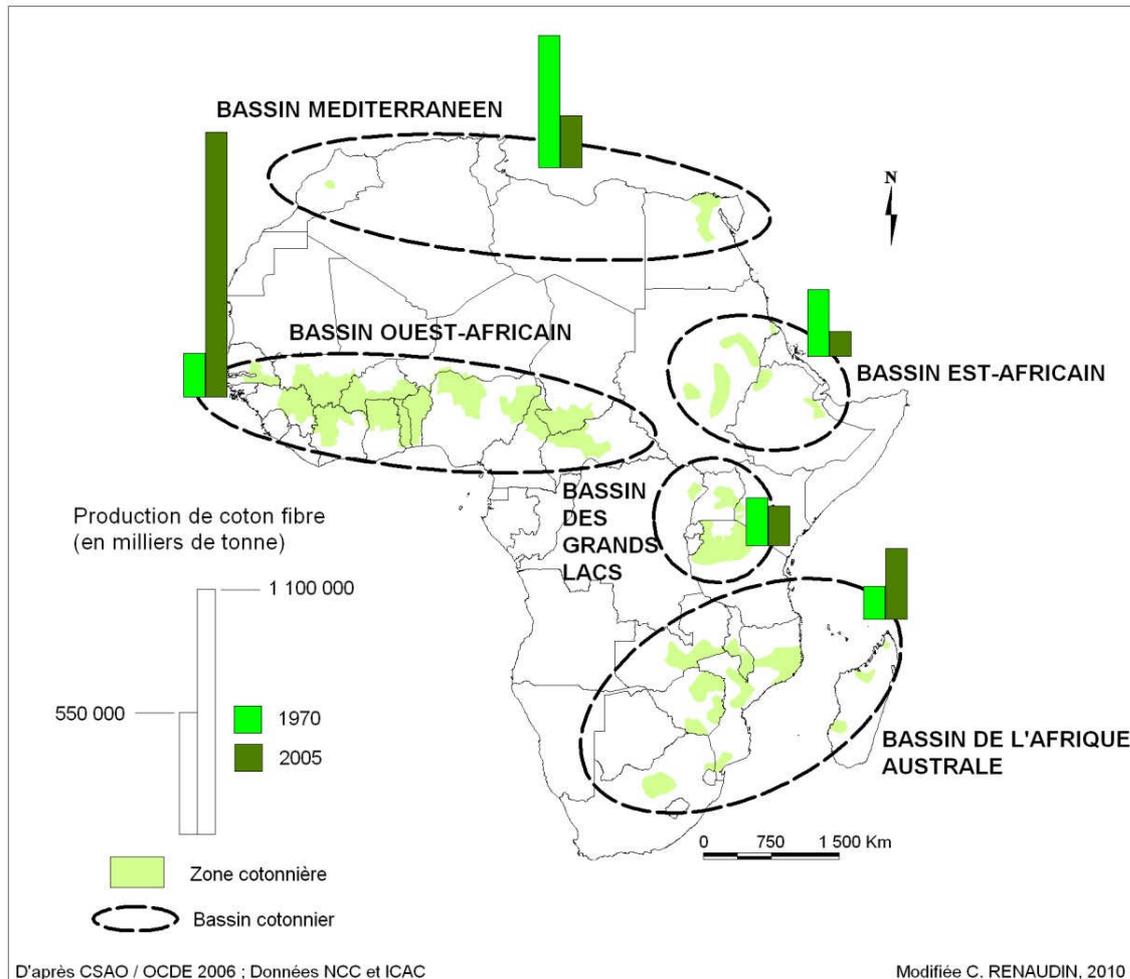


**Figure 31. Production de coton en 1975 et 2005 dans le monde**

Si à l'échelle mondiale, le Burkina Faso est un petit producteur, en revanche à l'échelle du continent africain, il s'est affirmé comme un acteur essentiel. Les zones de production cotonnière se sont ici profondément transformées. L'ensemble du bassin cotonnier ouest-africain (qui comprend les pays de la CEDEAO<sup>95</sup>, le Cameroun, le Tchad et la République

<sup>95</sup> Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

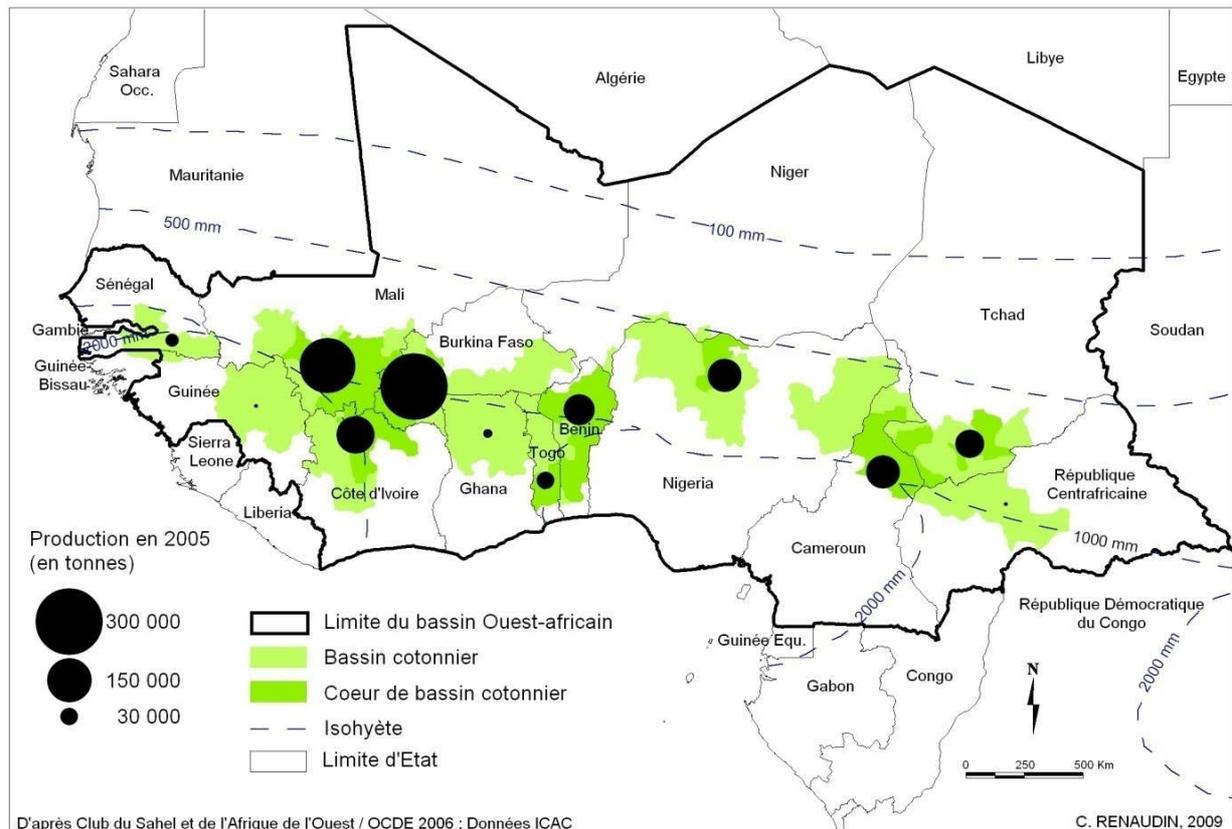
centrafricaine), qui ne produisait que 13,5 % du coton africain en 1970, représentait, en 2005, 58 % de la production africaine subsaharienne. L'augmentation spectaculaire de la production dans les Etats qui le composent conjuguée à la chute de la production égyptienne - l'Egypte ne pèse plus que pour 11,6 % de la production africaine en 2005, contre plus de 40 % en 1970 - a fait de cet ensemble la plus grande région productrice du continent africain (Figure 32).



**Figure 32. Production de coton dans les bassins cotonniers africains en 1970 et en 2005**

Sur la même période, dans le bassin cotonnier ouest africain, les pays de la zone franc CFA ont multiplié par sept leur production et leur part dans la production mondiale est passée alors de 1 % en 1970 à près de 4 % (3,6 %) en 2005. Les seuls pays membres de la CDEAO<sup>96</sup>, représentent près de la moitié de la production de l'Afrique subsaharienne (48,6 %) en 2005. C'est cette même année que la production de coton du Burkina Faso supplante celle du Mali, auparavant premier producteur africain (Figure 33).

<sup>96</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo.



**Figure 33. Production de coton dans le bassin cotonnier ouest-africain en 2005**

Les pays africains de la zone franc CFA vont cependant voir, à l'instar du Burkina Faso, leur production chuter dans la seconde moitié des années 2000. En 2008/2009, seules 560 000 tonnes de coton sont récoltées, contre 1,12 millions de tonnes en 2004/2005. L'Afrique de la zone franc CFA ne représente alors plus que 2,36 % de la production mondiale de coton (Schwartz, 2009).

Dans cet ensemble géographique est produite une fibre concurrentielle, réputée pour sa qualité, que les pays ne parviennent pas à valoriser sur le marché mondial. La fibre de coton burkinabé, qui relève de l'origine « Afrique de l'Ouest », réputée homogène, est en effet considérée comme une fibre de qualité au regard des critères technologiques de l'industrie textile définis par les standards internationaux (cf. encadré). Sa longueur ou « soie » est égale ou supérieure pour 80 % de la production de coton au seuil de 1-3/32 pouces<sup>97</sup> qui correspond aux fibres de soie moyenne. A titre de comparaison, 40 % seulement de la production de coton-fibre américaine regroupent des soies moyennes, longues ou extra-longues. Par ailleurs, la récolte étant entièrement manuelle dans ce pays, les fibres se révèlent moins « souillées » qu'ailleurs par des résidus végétaux (Perrin *et al.*, 2005, 24)<sup>98</sup>.

<sup>97</sup> Ce seuil est retenu pour la formation des prix de référence internationaux dans l'Indice A de Cotlook qui prend en compte la moyenne des cinq cotations les plus basses des 13 origines de fibres de coton de soie moyenne (Middling de longueur 1-3/32 de pouce).

<sup>98</sup> Cette relative « pureté » a néanmoins été remise en cause dans les années 2000 par des problèmes de contamination des fibres par les résidus d'emballage en polypropylène.

### Encadré. Exigences des standards internationaux

Les fibres de coton, classées selon des standards internationaux, doivent répondre à des critères de couleur, de pureté et de longueur des fibres. Le premier critère dépend principalement de la variété du cotonnier, des conditions météorologiques, de l'infectation ou non du cotonnier par une maladie ou un ravageur (qui peut conduire, le cas échéant, à une modification de la couleur des fibres) ainsi que de la durée d'exposition des fibres au soleil après l'ouverture des capsules. Le second critère est tributaire de la quantité de feuilles et de corps étrangers (fragments de coques, collage (miellat), poussière, etc.) contenus dans la fibre de coton. Et enfin, le troisième critère relève de la longueur des fibres (et de l'uniformité de la longueur des fibres) et de leur résistance. Il existe 24 codes de longueurs, classés en quatre catégories : les soies courtes (3/4 à 31/32 d'*inch*) qui servent en ouaterie ; les soies moyennes (1 à 1 3/32 d'*inch*) qui sont les plus utilisées par les filateurs en raison de leur élasticité et de leur aptitude à être mélangées ; et les soies longues (1 1/8 à 1 15/32 d'*inch*) et les soies extralongues (1 1/2 à 1 3/4 d'*inch*) qui sont quant à elles, destinées à la fabrication de produits haut de gamme.

Source : CNUCED (<http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/qualite.htm>)

Elle figure par ailleurs parmi les fibres les plus compétitives en termes de coût de production et ce, malgré des conditions géographiques et économiques contraignantes (enclavement, voies de communication dégradées, prix de l'énergie et des facteurs de production...). Cette compétitivité tient aux conditions de la production cotonnière dans ce pays - comme dans les autres Etats du bassin cotonnier ouest-africain - qui est le fait de petites exploitations familiales dont la culture du coton est pluviale et ne requiert donc aucune technique d'irrigation, même d'appoint. Par ailleurs, la mécanisation y est quasi nulle et la consommation de carburant liée aux pratiques culturelles, *de facto*, infime. De plus, la récolte étant manuelle, la production cotonnière ici ne requiert pas de défoliant. Concernant les quantités d'engrais épandus sur les sols pour en maintenir la fertilité, compte tenu des prix d'acquisition, elles dépassent rarement 200kg/ha. Quant à la protection phytosanitaire, indispensable compte tenu de la pression parasitaire, le nombre moyen de traitements se situe en moyenne aux alentours de 4,5 traitements par an. Dès lors, et surtout comparé aux procédés culturels qui ont cours dans d'autres pays producteurs, le coton burkinabé ne peut être que compétitif.

Il existe en effet une véritable dichotomie sur le « champ coton mondial » entre d'un côté des pays où le coton est cultivé par de petites exploitations familiales (Burkina Faso, Mali, Cameroun...) et de l'autre, des pays qui pratiquent une véritable culture industrielle du coton (les Etats-Unis et le Brésil par exemple)<sup>99</sup>. Dans ces derniers, la production cotonnière est très intensive et donc très consommatrice de produits chimiques. Ainsi 15 à 20 traitements pesticides sont pratiqués annuellement et les engrais chimiques épandus dépassent couramment 500 kg par ha (Evangelista, 2007, 1). De plus, la récolte mécanique, opérée par les « *cotton picker* », nécessite l'usage de défoliants après l'ouverture des capsules de coton. Cette mécanisation induit une forte consommation de produits pétroliers et...*de facto* des émissions importantes de CO<sub>2</sub>. D'après R. Evangelista, un hectare de production en culture motorisée absorbe en moyenne plus de 100 litres de gazole par hectare et par an. En outre et selon les conditions climatiques, ces agro-industries pratiquent la culture totalement irriguée ou l'irrigation d'appoint. Si une partie de l'eau utilisée retourne à la nappe phréatique, les

<sup>99</sup> Le « voyage au pays du coton » d'E. Orsenna (2006) est à cet égard édifiant.

dépêrditions n'en demeurent pas moins énormes (*Ibid.*, 2007, 1). Ces dernières données permettant, bien que la comparaison soit simpliste<sup>100</sup>, de réhabiliter ici une culture cotonnière trop souvent décriée notamment pour l'usage abusif de produits phytosanitaires qu'elle requiert (dont les quantités utilisées varient pourtant du simple au double en fonction des zones de production) et pour son irrigation excessive (qui est pourtant nulle dans les zones où la culture est pluviale).

Petit producteur à l'échelle mondiale, le Burkina Faso n'en est pas moins un exportateur important sur le marché mondial. Et pour cause : en l'absence de valorisation de sa fibre sur le territoire national, l'essentiel de sa production est destiné à l'export.

### **2.1.2. *Malgré quelques tentatives de valorisation locale de la fibre, une consommation nationale inexistante***

L'ampleur de la concurrence à laquelle fut soumise la production artisanale de textiles tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle et les contraintes inhérentes au secteur industriel dans le pays ne permirent en effet jamais le décollage d'une industrie textile nationale au Burkina Faso.

Il y eut cependant une tentative pour valoriser la fibre du coton national sous le Conseil national de la révolution (CNR) dans les années 1980. Elle répondait au mot d'ordre du chef historique de la révolution, Thomas Sankara, de « produire et consommer burkinabé ». Il organisa la production artisanale de *Faso dan fani* (littéralement « pagne tissé du pays ») et imposa aux fonctionnaires le port obligatoire de ce tissu pour en assurer les débouchés<sup>101</sup>. Quelques milliers de tisseuses s'organisèrent alors progressivement en coopératives et l'usine de filature du coton FASO FANI, construite dans les années 1960 à Koudougou<sup>102</sup>, mit au travail 800 hommes pour la production de ce tissu national. L'obligation du port du *Faso dan fani* fut abandonnée quelques années plus tard par le Front Populaire. Quant à FASO FANI, « [é]quipée de machines d'occasion auxquelles plus personne ne pouvait donner d'âge », elle était née avec un handicap certain qu'elle ne parvint ensuite pas à surmonter, compte tenu de la concurrence des textiles asiatiques (Janin, 2004, 67). Remise à flot dans les 1990, elle ferma ses portes en 2000.

En 2005, deux petites industries de transformation de la fibre, de création récente, sont néanmoins présentes sur le territoire burkinabé, une industrie textile FASOTEX<sup>103</sup> créée en 2005 et une unité de fabrication de fil de coton, la Filature du Sahel (FILSAH) née en 2000. Cependant ces unités consomment moins de 0,5 % du coton fibre produit dans le pays. Outre la concurrence des textiles asiatiques et celle des importations (frauduleuses ou non) des tissus imprimés pour pagne (Java, Fancy et Wax) en provenance d'Asie et du Nigeria, ces industries souffrent de contraintes multiples inhérentes aux conditions de production du secteur industriel (problèmes de disponibilité et de qualité de l'énergie, coût élevé et mauvaise fiabilité des transports, faible efficacité de la main d'œuvre, accès difficile aux financements dans un environnement économique plus propice à l'importation de biens de consommation qu'à la production nationale, etc.). Aux côtés de ce secteur industriel, subsiste un secteur

---

<sup>100</sup> Il est en effet difficile de comparer les procédés cultureux de pays aussi différents, tant en termes de conditions climatiques, pédologiques, de pression parasitaire, de facteurs de production mais aussi plus généralement en termes de niveau économique et social.

<sup>101</sup> Le port obligatoire du dan Fani ne concernait alors que 0,37 % de la population (Martens, 1989, 185).

<sup>102</sup> Elle s'appelait alors Société voltaïque des textiles (VOLTEX).

<sup>103</sup> Ex-FASO FANI.

artisanal relativement important mais très peu productif. Il est cependant difficile d'avoir des données exhaustives pour le caractériser dans la mesure où il relève pour 85 % de l'informel. Selon Berti *et al.*, le pays compterait environ 49 900 tisserands et 2 700 teinturiers. La couture quant à elle, est très développée dans les centres urbains ; la capitale, Ouagadougou, dénombrent ainsi plus de 1 000 couturiers (Berti *et al.*, 2007, 39).

Ce secteur industriel et artisanal est par ailleurs rudement mis à l'épreuve par les importations de fripes en provenance des pays développés. En effet, la libéralisation du marché mondial des textiles n'a pas seulement réduit la compétitivité des textiles produits localement, elle a également permis la naissance d'un marché atypique : celui des vêtements d'occasion. Son augmentation spectaculaire depuis les deux dernières décennies a compromis davantage encore toute possibilité de valoriser le coton fibre burkinabé. Ces textiles d'occasion, issus de dons caritatifs, en suivant les voies commerciales classiques, font l'objet d'un véritable commerce à destination de consommateurs à faible revenu dans les pays en développement. Un commerce fructueux, particulièrement pour ses intermédiaires - importateurs, investisseurs, négociants, etc. - dans la mesure où la matière première est gratuite. Selon le COMTRADE, ce commerce est passé en valeur de 0,4 milliards de dollars en 1980 à 1,4 milliard en 2000. Ces montants ne révèlent cependant pas les quantités exportées puisque, à titre d'exemple, la valeur d'un tee-shirt vendu en Afrique est vingt fois inférieure à ce qu'elle serait aux Etats-Unis (Baffes, 2004, 9).

### **2.1.3. Burkina Faso : un exportateur net**

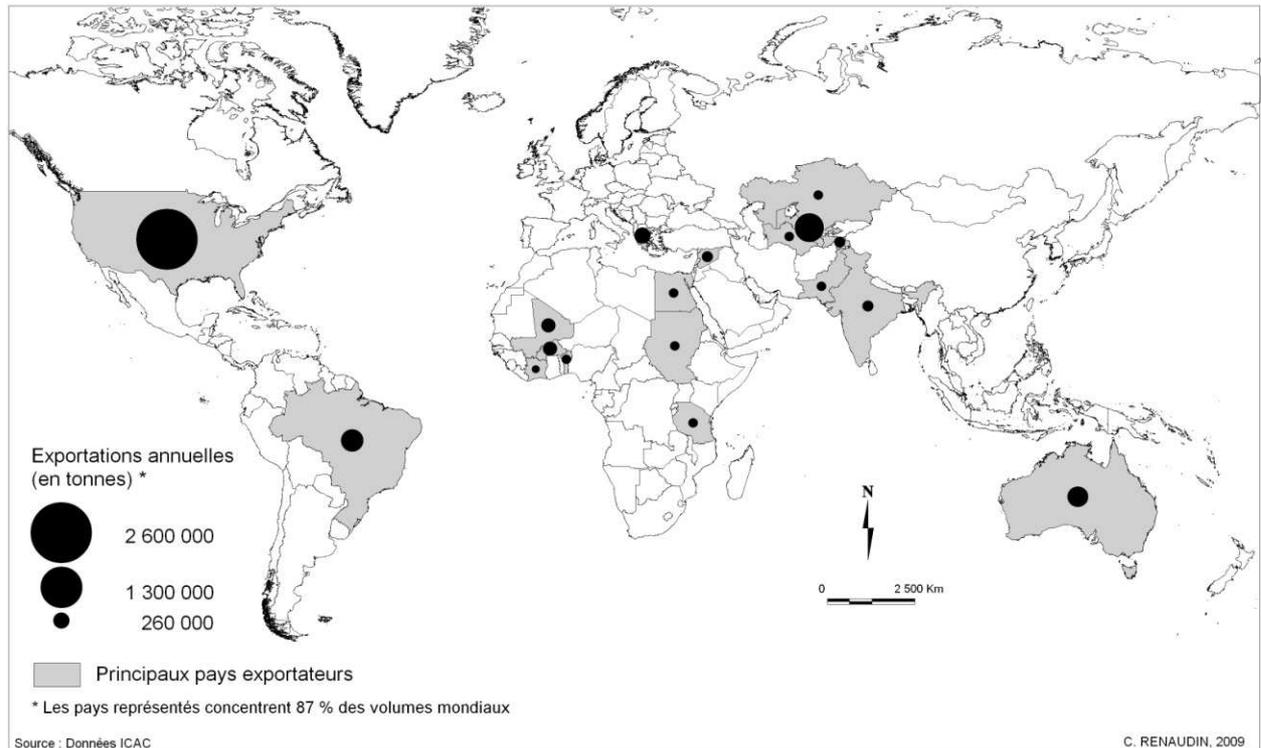
Du fait de cette absence de débouchés à l'intérieur du pays, le Burkina Faso, exportateur net, participe donc aux flux des exportations du coton fibre qui demeure encore aujourd'hui l'un des principaux produits agricoles échangés dans le monde.

Les Etats-Unis restent le premier exportateur mondial de coton<sup>104</sup>, même si leur part de marché à l'exportation s'est considérablement réduite<sup>105</sup>. L'Ouzbékistan est le deuxième exportateur mondial, suivi par ordre décroissant, de l'Australie, du Brésil, de la Grèce, du Mali et du Burkina Faso, qui se classe ainsi, en 2005, au 7<sup>ème</sup> rang des pays exportateurs. Des pays comme le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, importateurs nets de coton jusqu'au milieu des années 1990 sont désormais exportateurs nets. Les pays de l'Europe occidentale restent importateurs nets de coton même si leurs importations ont baissé significativement depuis les années 1980 (Figure 34).

---

<sup>104</sup> En raison à la fois de l'augmentation de la production et de la diminution de la consommation intérieure.

<sup>105</sup> Ils représentent près de 40 % des exportations mondiales mais leur part relative en volume a en revanche progressé.



**Figure 34. Volumes exportés de coton dans le monde en 2005**

Bien qu'il soit délicat de tenir l'Afrique de la zone franc CFA pour une entité spécifique dans la mesure où les pays qui la composent n'ont pas, jusqu'à présent, de stratégie d'exportation commune, il est cependant intéressant de noter que cet ensemble - auquel appartient le Burkina Faso - est devenu un acteur incontournable dans le marché des exportations. Les exportations agrégées de ces pays, qui comptaient en 2005 pour plus de 10 % des exportations mondiales, ont ainsi dépassé celles de l'Ouzbékistan. A l'échelle du continent africain, le bassin cotonnier occidental compte pour près des deux tiers des exportations du continent - qui représentait lui en 2005 plus de 15 % des exportations mondiales. L'augmentation des volumes de coton exporté des pays de la zone franc CFA (ils ont été multipliés par huit entre 1970 et 2005) a permis à l'Afrique subsaharienne d'accroître ses exportations de 2,2 % de 1970 à 2005 alors même que d'anciens grands pays exportateurs comme l'Egypte et le Soudan qui représentaient respectivement 32 % et 24 % des exportations africaines ont vu leurs exportations se réduire de 66 % et de 60 %. La contribution des pays cotonniers africains francophones aux exportations mondiales s'est toutefois réduite par la suite puisqu'elle ne représentait plus que 8 % des exportations de coton dans le monde en 2008/2009.

A l'échelle mondiale, les exportations de coton n'ont, en volume, cessé d'augmenter tout au long des deux derniers siècles. *A contrario*, leur taux de croissance lui, n'a cessé de diminuer : en 2005, 38 % de la production mondiale était exportée alors qu'elle était de 43 % en 1970. En outre, l'augmentation des tonnages de coton dans les principaux pays consommateurs, la fibre naturelle de coton a, depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle un redoutable concurrent : le synthétique.

## 2.2. ...dans un marché mondial profondément transformé

Les exportations de coton fibre au Burkina Faso qui avaient été destinées surtout à l'approvisionnement des industries textiles françaises, durent rapidement, avec leur déclin, se diriger vers les pays où se concentrent les activités textiles. A la fin des années 1980, les deux-tiers de la production de coton fibre burkinabé étaient déjà exportés vers les pays de l'extrême Orient contre près d'un tiers vers les pays européens. La carte cotonnière mondiale, s'est en effet profondément transformée au XX<sup>ème</sup> siècle. Le déplacement des industries textiles en Asie du Sud et du Sud Est, a vu l'émergence d'un pôle de consommation qui absorbe aujourd'hui plus de 70 % des importations mondiales de coton. A l'intérieur de celui-ci, la Chine seule, représente 43 % des importations mondiales.

### 2.2.1. *Déplacement et concentration des lieux de consommation de fibres de coton dans le monde*

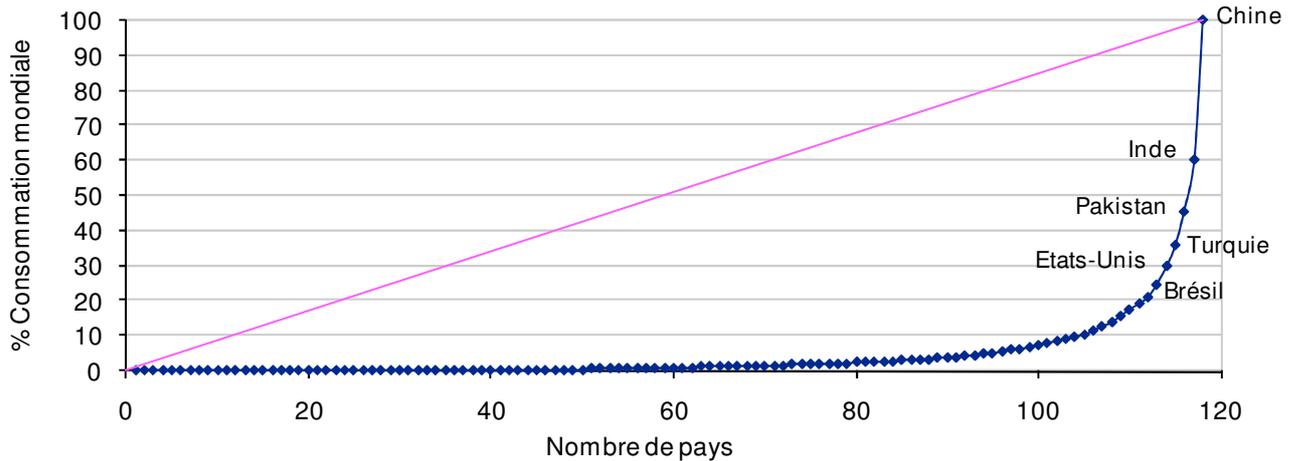
C'est la Première Guerre mondiale, en ébranlant la position dominante de la Grande-Bretagne dans la fabrication et le commerce des cotonnades, qui a amorcé le déplacement des industries textiles vers l'Asie. Ces pays tirèrent parti des difficultés d'approvisionnement engendrées par la guerre pour accélérer, avec succès, le développement de leurs industries textiles. Le Japon, qui bénéficiait d'une position géographique exceptionnelle tant pour son approvisionnement en cotons asiatiques que pour l'écoulement de sa production manufacturée, profita particulièrement de cette situation (Chevalier *et al.*, 1949, 112). La période d'entre deux guerres est marquée par le déclin des industries textiles européennes puis nord-américaines en perte de compétitivité. La Seconde Guerre mondiale modifia encore plus profondément la carte cotonnière mondiale (*Ibid.*, 1949, 48). Un phénomène de relocalisation des activités textiles s'est alors opéré dans les pays du Sud. Le déplacement de la consommation mondiale de coton vers l'Asie s'est non seulement poursuivi mais également accompagné d'un déplacement à l'intérieur même de cette région, plus au sud. L'histoire se répéta : l'effondrement des exportations de cotonnades du Japon vers les pays d'Extrême Orient favorisa le développement remarquable des industries textiles en Inde puis en Chine<sup>106</sup>.

La suppression progressive des quotas de produits textiles qui avaient été arrêtés au titre de l'Accord dit Multifibres entre 1975 et 1994, a ensuite accéléré la redistribution géographique de la production textile. Cet Accord, mis en place par les Etats-Unis et l'Europe pour protéger leurs industries textiles nationales contre les importations, imposait des quotas aux pays exportateurs. Sa suppression, le 31 décembre 2004, marqua la libéralisation totale du marché mondial des textiles et entraîna une relocalisation des industries textiles dans les pays où les coûts de production sont les plus bas. En 2005, la consommation mondiale de coton est extrêmement concentrée : la Chine, l'Inde et le Pakistan absorbent à eux trois, près de 60 % de la consommation totale<sup>107</sup> (Voir courbe de Lorentz : Figure 35).

---

<sup>106</sup> Ces deux pays avaient bien avant cette période une industrie artisanale déjà importante.

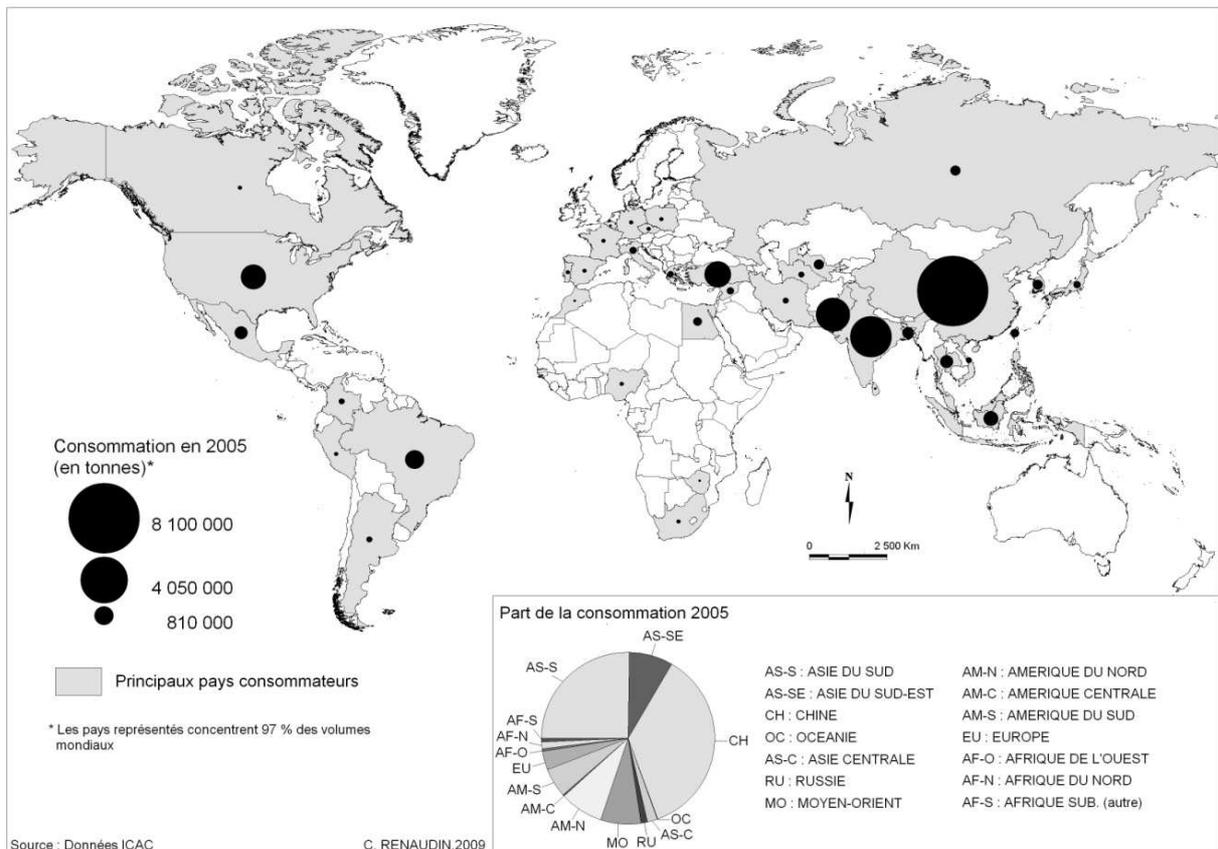
<sup>107</sup> La croissance des industries textiles dans le Sud-Est asiatique a entraîné un renversement d'importance : aujourd'hui ce sont les pays développés qui fournissent la matière première aux pays en développement. Les flux commerciaux de coton se dirigent en effet désormais essentiellement vers ces derniers. En 2000/2001, 44 % des exportations en valeur provenaient des pays industrialisés (Etats-Unis, Grèce, Espagne, Australie et Israël). Par ailleurs, les échanges (toujours en valeur) entre pays en développement ont eux nettement progressé puisqu'ils



Source : Données NCC

**Figure 35. Concentration de la consommation de fibres de coton dans le monde en 2005**

La Chine particulièrement voit sa consommation de fibre progresser de façon spectaculaire. En 1960 elle ne représentait que 10 % de la consommation mondiale pour en absorber aujourd'hui plus de 30 % (Perrin *et al.*, 2005, 10). Par ailleurs, des pays comme le Brésil, ont fait une entrée remarquée dans la consommation mondiale de fibres (Figure 36).



**Figure 36. Principaux pays consommateurs de coton dans le monde en 2005**

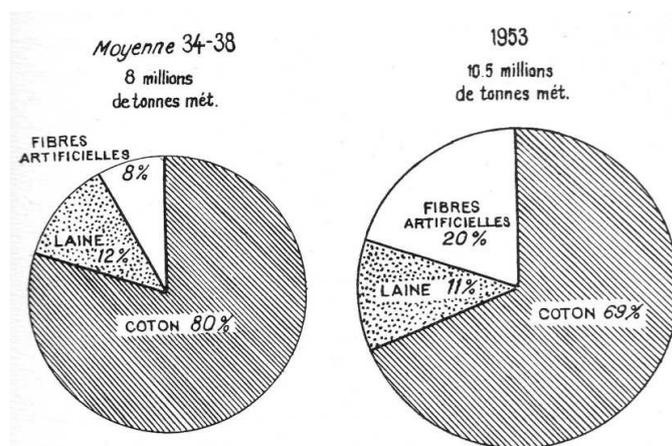
sont passés de 13 % en 1980/1981 à 31 % en 2001/2002 (Baffes, 2004, 3). Un schéma dont sont cependant exclus les pays cotonniers africains.

La Chine est désormais le principal acheteur du coton des pays africains de la zone franc CFA. Depuis 2005/2006, plus de 60 % de la fibre burkinabé était exportée vers ce pays, faisant du Burkina Faso cette campagne là, le troisième fournisseur de coton de la Chine après les Etats-Unis et l'Ouzbékistan. Cette situation n'est pas sans conséquence puisque pour les négociants impliqués pour le compte des sociétés cotonnières africaines dans le commerce international du coton, le poids de ce client réduit d'autant leur marge de manœuvre (Schwartz, 2009, 3).

### 2.2.2. Evolution de la consommation mondiale d'une fibre de plus en plus concurrencée

La consommation mondiale de coton qui a augmenté significativement au cours de la période 1960-2005 (de 160 %) <sup>108</sup>, masque néanmoins difficilement la concurrence de plus en plus grande des fibres artificielles dont l'industrie textile est de plus en plus consommatrice.

La croissance de la consommation mondiale de coton fluctue en effet selon le niveau des prix des différentes fibres textiles utilisées par l'industrie. Or celle-ci, qui avait délaissé la laine au XIX<sup>ème</sup> siècle pour utiliser la fibre de coton se tourne de plus en plus, depuis le milieu du vingtième siècle, vers les fibres synthétiques dont la fabrication s'est fortement développée peu avant la Seconde Guerre mondiale <sup>109</sup> (Figure 37). Elles représentaient en 1953 déjà 20 % de la consommation des principales fibres d'habillement dans le monde (Allix *et al.*, 1956, 43).



Source : In A. Allix *et al.*, 1956, p. 43

**Figure 37. Consommation totale des principales fibres d'habillement dans le monde**

<sup>108</sup> Sur cette période, la consommation mondiale de fibre textile a plus que triplé dans le monde. Sa croissance est intimement liée à l'évolution du Produit Intérieur Brut mondial qui influe « mécaniquement » sur la demande du textile et donc sur la consommation mondiale de fibres. Ainsi, les phases de plus forte croissance de la consommation mondiale de fibre *per capita* correspondent à des périodes où le PIB mondial a augmenté de façon sensible. Simultanément lors de cette période (1960-2005), le prix relatif des fibres textiles - mesuré par l'indice des prix réels des fibres textiles créé par l'ICAC - a diminué annuellement de 6,8 % les rendant ainsi plus accessibles. Par ailleurs, la croissance démographique a joué également un rôle déterminant dans la demande de fibres textiles, les fortes croissances de population dans les pays en développement entraînant *de facto* une hausse de la demande.

<sup>109</sup> C'est dans un village du Bas Dauphiné que la première « soie artificielle » (rayonne) a été obtenue en 1884. En l'espace d'une quinzaine d'années plusieurs « soies artificielles » ont été créées en France, en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis (cf. Allix *et al.*, 1956).

En fait la demande des fibres non naturelles<sup>110</sup> a augmenté plus vite que celle du coton en raison de son plus faible coût et de sa plus grande élasticité par rapport à la croissance du PIB. Dès lors la consommation des fibres de coton par l'industrie textile est intimement liée à son prix relatif par rapport aux autres fibres textiles. Ainsi, la hausse de la consommation de coton dans les années 2000 (de 3,8 % par an) se calque avec la baisse relative des prix du coton durant cette période (de - 2% par an) (Plastina, 2008, 2). Cette concurrence des fibres naturelles a entraîné le recul de la part du coton dans la consommation mondiale de fibre textile qui ne représente plus que 40 % des fibres consommées par l'industrie textile en 2007, alors qu'elle était de 68 % en 1960. Cette tendance au déclin de la part de marché du coton induit une pression à la baisse des cours mondiaux de ce produit.

### **3. Une filière totalement tributaire des aléas du marché mondial**

Ce panorama même très général du marché mondial du coton est essentiel puisqu'il permet de comprendre certains des facteurs responsables de la formation du prix du coton sur les cours mondiaux dont le Burkina Faso, en tant qu'exportateur, est entièrement dépendant. Le jeu de la concurrence est d'autant plus rude pour ce pays, que le marché mondial est faussé par des distorsions importantes qui mettent face à face un pays africain tributaire des fluctuations des cours mondiaux et des Etats (Etats-Unis, Union Européenne, Chine, etc.) qui subventionnent massivement leur agriculture. A culture mondialisée, dans une économie mondiale qui se dit « libéralisée », concurrence donc déloyale. La situation est d'autant plus choquante que les Institutions de Bretton Woods, à l'initiative des réformes de libéralisation des filières cotonnières africaines, « recommandent » aux pays africains d'« éviter de contrecarrer l'influence des cours mondiaux notamment en s'abstenant de s'engager à maintenir les prix artificiellement élevés sur le marché intérieur alors que les cours mondiaux sont bas. Pareil comportement pourrait considérablement accroître les coûts budgétaires. Le gouvernement devrait donc strictement limiter la portée des subventions qu'ils accordent aux producteurs de coton et aux sociétés d'égrenage. » (Badiane *et al.*, 2002)<sup>111</sup>. Les filières africaines doivent donc s'ajuster sur les signaux de prix mondiaux, pourtant eux-mêmes largement « perturbés » par les subventions des pays développés ou émergents.

#### **3.1. Une culture mondialisée dépendante des fluctuations des cours du coton**

A l'échelle internationale le prix de référence du coton, exprimé en cents US par livre, est l'indice A du coton Outlook de Liverpool. Il est établi à partir de la moyenne des cinq prix nationaux les plus bas parmi un panier de prix nationaux de treize pays de référence et correspond à la catégorie de coton - ayant une fibre de longueur moyenne : 1-1/32" - la plus répandue sur le marché mondial (Perrin *et al.*, 2005, 11). Si les déterminants de sa formation

---

<sup>110</sup> Fibres obtenues par polymérisation naturelle (rayonne) ou synthétique (polyester, acrylique, nylon).

<sup>111</sup> Des institutions qui reconnaissent pourtant l'influence délétère des subventions accordées dans les pays tiers (Badiane *et al.*, 2002, 5-9).

sont nombreux, le poids de la Chine, en devenant en l'espace de quelques années le premier consommateur et le premier importateur de coton, a une incidence décisive sur le marché mondial et tient désormais le rôle clé de « *price maker* ».

### **3.1.1. Les conséquences de la concentration du marché sur la formation des cours internationaux**

Les déterminants de la formation de l'indice A sont non seulement nombreux mais également complexes à évaluer. Ils tiennent compte, comme pour toute production agricole, des aléas climatiques qui pourront en cas de « défaillances » climatiques dans un des gros pays producteurs réduire l'offre sur le marché mondial et ainsi entraîner à la hausse le prix mondial (et inversement).<sup>112</sup> Ils dépendent également de la concurrence des fibres synthétiques, de l'élasticité de la demande par rapport aux prix, des taux d'intérêt pratiqués, de l'inflation, du prix de l'énergie, du niveau des stocks nationaux, etc.

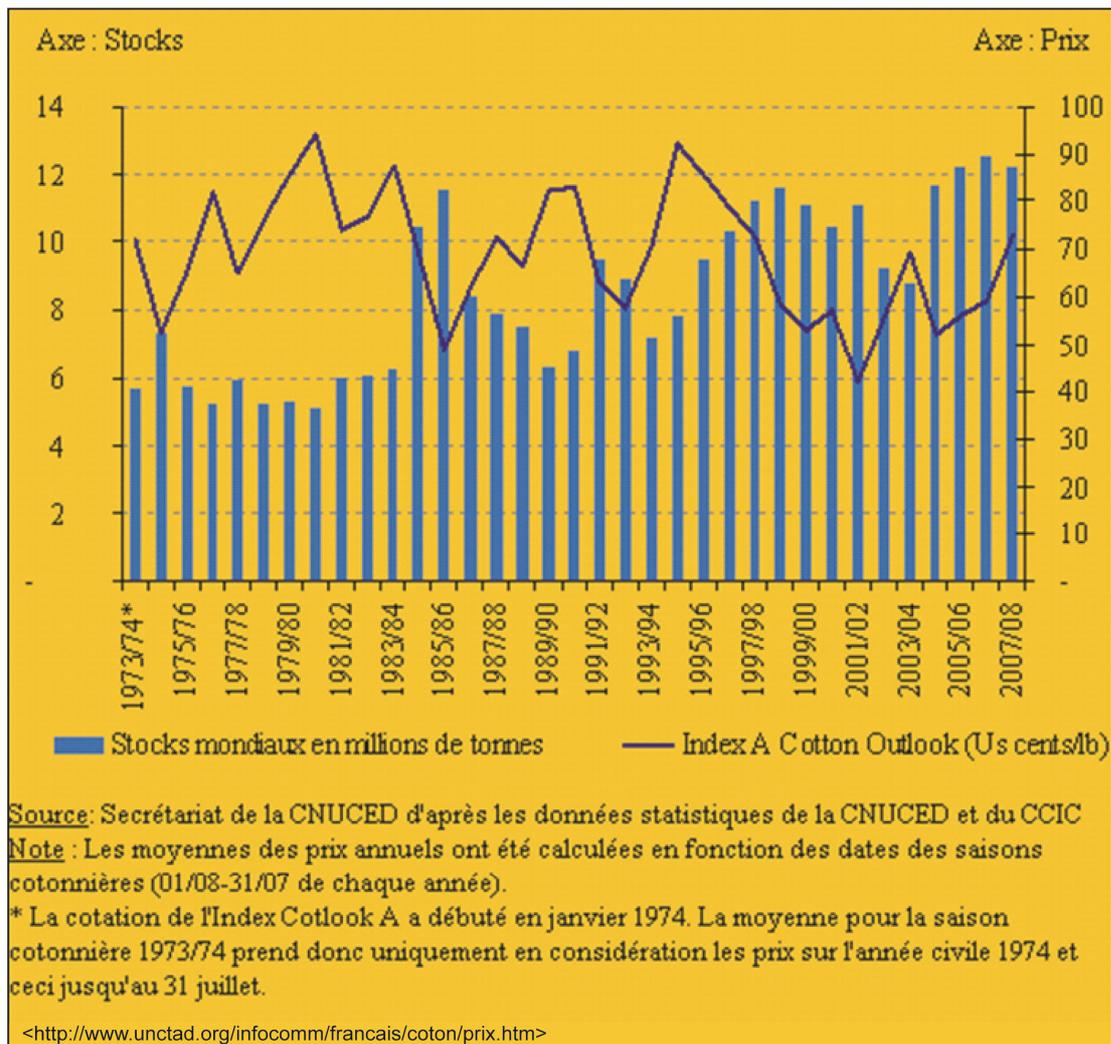
A l'instar des cours des prix des produits agricoles internationaux qui subissent une dégradation depuis la fin des années 1970, les cours du coton se caractérisent par une tendance baissière<sup>113</sup>. Celle-ci est cependant environ deux fois plus rapide que pour l'ensemble des matières premières agricoles (FARM, 2005). Même s'il est difficile de caractériser précisément les fondements de cette évolution à la baisse des cours des matières premières agricoles, il apparaît néanmoins qu'elle est intervenue au moment où la diffusion des progrès techniques (intensification en intrants, sélection de variétés plus adaptées, extension de l'irrigation et plus récemment la celle des cultures biotechnologiques) a induit une augmentation des rendements. Parallèlement, l'amélioration des réseaux de communication (infrastructures de transports et TIC) et la meilleure gestion des stocks ont contribué à la réduction des coûts de production. Autant de facteurs qui concourent *de facto* à la chute des prix sur les cours mondiaux (Perrin *et al.*, 2005, 12). Ainsi, sur la période 1975/1976-2004/2005, l'évolution du prix mondial de la fibre de coton a été très irrégulière, avec des variations annuelles comprises entre -35 % et + 30 %. Depuis la campagne 1994/1995, les cours du coton s'orientent à la baisse : ils sont passés de 93 cents/livre à 42 cents/livre en 2001/2001 (Araujo Bonjean *et al.*, 2006, 15).

A cette « *évolution classique des secteurs agricoles en modernisation* » (Perrin *et al.*, 2005, 12) se greffent d'autres facteurs qui ont contribué à la baisse de l'indice A. Dans la deuxième moitié des années 1990, la chute des cours est due à la combinaison du ralentissement de la demande mondiale (induite notamment par la crise asiatique) et d'une offre excédentaire. Les stocks mondiaux ont atteint un niveau historique en 1998 et maintiennent depuis des niveaux élevés malgré la reprise de la demande mondiale en 1999, entraînant ainsi à la baisse les cours du coton (*Ibid.*, 2006, 16) (Figure 38).

---

<sup>112</sup> Il existe en fait peu d'études sur la portée réelle de ce facteur sur les marchés des produits agricoles. J.-M. Boussard considère « *que les aléas météorologiques capables d'affecter les récoltes sont en général de faibles dimensions géographiques, avec des cartes "en peau de léopard" (...). Cela tient à ce que les aléas météorologiques, qui sont pourtant des phénomènes de grandes dimensions, affectant des surfaces énormes, sont aussi très mobiles.* » (*Ibid.*, 205, 58).

<sup>113</sup> Le bas niveau atteint par les prix ces dernières années est avéré mais la tendance à la baisse sur le long terme n'est en fait pas vérifiée, compte tenu de la difficulté à définir ce qui est dû à un mouvement tendanciel par rapport à un mouvement cyclique et à caractériser la nature des fluctuations des cours (Broussard, 2005, 37).



**Figure 38. Evolution historique des prix du coton selon l'Index A de Cotton Outlook et des stocks mondiaux de coton (1973/1974 à 2007/2008)**

Par ailleurs, les variables combinées des variations des prix en dollars, des stockages, des fluctuations du change, des changements de production et de consommation des grands pays (notamment aux Etats-Unis et en Chine) et des subventions de grands pays exportateurs, entraînent une forte instabilité du prix mondial. A laquelle s'ajoute une forte volatilité des prix liée à l'instabilité de l'offre (due aux facteurs climatiques, aux politiques agricoles des pays exportateurs...), de la demande (fluctuations des industries textiles) mais également aux jeux spéculatifs des opérateurs (Hugon, 2005, 97). Ces phénomènes de fluctuations des cours de cette matière première rendent toutes les prévisions hasardeuses<sup>114</sup>.

Aujourd'hui, l'incertitude tient principalement aux hypothèses effectuées sur l'évolution des niveaux de production, des stocks<sup>115</sup> et des importations nettes de la Chine. Hypothèses difficiles à construire - notamment face à la difficulté d'évaluer les niveaux des stocks chinois - alors même qu'il a été estimé que la demande chinoise explique plus de la moitié des

<sup>114</sup> Voir Geronimi (2005) qui a montré que les opérateurs sur ces marchés évoluent sur la base de projections totalement incertaines.

<sup>115</sup> Les fluctuations des prix dans les années 2000 tiendraient principalement à l'évolution des stocks chinois (Perrin *et al.*, 2005).

variations du prix mondial sur la période 1981-2001. L'accession de ce pays à l'OMC en 2001, en favorisant ses importations de coton, va accentuer ensuite son rôle de *price maker*. Entre 2000 et 2004, celles-ci ont été multipliées par 26, tandis que la consommation a augmenté de 64 % et que les stocks ont baissé de 26 %<sup>116</sup> (Araujo Bonjean *et al.*, 2006, 25). L'*International Cotton Advisory Committee*<sup>117</sup> (ICAC) considère que 100 000 tonnes d'importations nettes supplémentaires en Chine augmenteraient de 2 % le prix mondial. Dès lors la baisse de 600 000 tonnes des importations chinoises intervenue en 2004/2005 expliquerait les deux tiers de la baisse de 16 % de l'indice A (*Ibid.*, 2006, 16).

Concernant la période la plus récente, l'envolée spectaculaire des cours mondiaux en 2010 relève, selon les experts, de fondamentaux solides du marché. La hausse quasi continue des prix du coton à partir du mois d'avril 2009, a été particulièrement forte depuis août 2010. A la fin du mois de septembre, l'indice Cotlook A retrouvait un niveau qu'il n'avait plus connu depuis 15 ans. Cette flambée des prix tient à la faiblesse du niveau des stocks mondiaux (les réserves sont au niveau de celles de 1990 !) suite au recul, du fait de la déprime des cours, de la production mondiale ces dernières années. Or la reprise économique, bien qu'elle n'ait pas entraîné une reprise de la consommation d'avant la crise économique et financière de 2008, a suscité une augmentation de la demande des industries textiles (celle des filatures chinoises a ainsi doublé sur les 7 premiers mois de l'année 2010). En outre les inondations survenues au Pakistan, qui ont détruit les champs de coton quelques semaines avant le début de la récolte, ont eu pour conséquence de diminuer de 15 % la production nationale contraignant le pays à importer davantage de coton. D'où l'emballement des marchés, accentué par la décision de l'Inde de plafonner ses exportations de coton à 5,5 millions de balles pour préserver sa propre industrie textile de l'inflation des prix mondiaux.

Aujourd'hui les estimations indiquent que la production et la consommation mondiales devraient être à l'équilibre en 2010/2011. Les stocks mondiaux ne devraient donc pas progresser significativement ce qui permet aux experts d'envisager le maintien des prix du coton à des niveaux élevés. Aucun d'eux toutefois ne peut prédire pendant combien de temps ; certains s'inquiétant même d'un retournement du marché<sup>118</sup>.

### **3.1.2. Une image de qualité peu reconnue au coton originaire de la zone franc CFA**

La revue des principaux déterminants de la formation du prix mondial du coton permet de mesurer la vulnérabilité de la filière burkinabé face aux incertitudes liées aux fluctuations des cours du coton. Elle est d'autant plus grande, que la qualité du coton africain n'est manifestement pas reconnue sur le marché mondial ; reconnaissance qui lui serait pourtant indispensable dans un marché déprimé.

En effet, contrairement à d'autres grands pays cotonniers (Etats-Unis...), les filières cotonnières africaines, ne disposent ni de *lobby* ni de stratégie de marketing commune qui lui permettraient de valoriser leur fibre. Dès lors, le Burkina Faso - à l'instar des autres pays

---

<sup>116</sup> Parallèlement la production de coton chinois augmente de 43 % (CERDI, 2005, 25).

<sup>117</sup> Comité Consultatif International du Coton (CCIC).

<sup>118</sup> Cf. les chroniques des matières premières de C. Fages du 8 septembre et du 28 septembre 2010, les articles datés du 3 octobre et du 12 octobre 2010 de A. Gentil-Guillaume ainsi que celui de A. Faujas paru dans *Le Monde* le 26 septembre 2010 (leurs références figurent dans la bibliographie).

africains - n'a d'autre indicateur que l'Indice A de Cotlook pour valoriser la qualité de sa fibre, et donc son prix, auprès des acheteurs sur le marché mondial. Or, depuis plusieurs années le coton originaire de l'Afrique zone Franc est entré dans la composition de cet indice<sup>119</sup> et figure donc parmi les cinq origines les moins cotées. Il tendrait même à être le moins coté de ces cinq. Aux yeux des acheteurs qui ne disposent que de cet indicateur pour apprécier la qualité du coton africain, la décote du prix moyen de ce coton n'est dès lors pas de nature à fonder l'image de qualité pourtant revendiquée par les cotonniers africains (Fok, 2005, 9). Les problèmes de contamination du coton africain par les résidus d'emballage en polypropylène rencontrés par les filières ouest-africaines dans les années 2000 ont sans doute joué dans cette décote. Cependant des mesures ont été rapidement prises (notamment le remplacement des sacs en polypropylène par des sacs en coton) et des réflexions se sont engagées au sein des filières africaines pour améliorer la qualité de leur coton<sup>120</sup>. L'enjeu réside maintenant dans le fait qu'elles parviennent à le faire-valoir sur le marché international. Il est essentiel puisque l'élimination de la contamination par des corps étrangers pourrait accroître, potentiellement, le prix du coton fibre de 15 % (Estur, 2008).

### **3.2. A marché libéralisé, concurrence déloyale**

La baisse et l'instabilité du prix mondial tiennent également aux subventions directes et indirectes, des politiques agricoles menées au niveau national (Etats-Unis) ou supranational (Union Européenne). L'offre excédentaire encouragée par ces subventions intérieures entraîne en effet des distorsions sur le marché mondial de coton qui induisent de fait, et bien que l'ampleur de cet impact soit difficile à estimer, une baisse du cours mondial sur le marché.

#### **3.2.1. Des facteurs de distorsions sur le marché mondial : les politiques de subventions**

Dans ce marché déprimé, les subventions que les gros producteurs de coton accordent à leurs agriculteurs a suscité un vif émoi dans les pays ouest-africains, soumis eux, depuis la mise en œuvre des PAS, à l'orthodoxie libérale. C'est le Brésil néanmoins qui déposera plainte auprès de l'Organe de Règlement des Différents (ORD) en 2003.

Les Etats-Unis - deuxième producteur et premier exportateur mondial de coton - est le premier pays par le volume des aides accordées aux producteurs de coton. L'Union Européenne quant à elle, dont la part dans le marché mondial est relativement faible (elle est le neuvième producteur mondial<sup>121</sup>) se place néanmoins au premier rang des montants des aides unitaires à la production de coton. La comparaison des aides américaines et européennes au secteur coton montre que les premières ont un caractère contra-cyclique, le volume des aides américaines fluctuant entre 1 et 4,5 milliards de dollars (montant record atteint en 2004/2005). En revanche, les aides européennes - estimées en moyenne à un milliard de

---

<sup>119</sup> Cf. L'indice A de du Cotton Outlook de Liverpool prend en compte la moyenne des cinq cotations les plus basses des 13 origines de fibres de coton de soie moyenne - Middling de longueur 1-3/32 de pouce.

<sup>120</sup> Notamment dans le cadre de « Journées de qualité du coton africain » organisées chaque année par l'Association Cotonnière Africaine.

<sup>121</sup> Seules désormais la Grèce et l'Espagne produisent du coton.

dollars – sont, elles, relativement constantes dans le temps, donc plus prévisibles et dès lors moins déstabilisantes. C. Araujo Bonjean *et al.* notent que « *Rapportées à la production, les aides européennes sont en moyenne très nettement supérieures aux aides américaines : plus de dix fois supérieures en 1996/97 année où le prix mondial est relativement élevé, mais « seulement » 1,5 fois supérieures en 2001/02 année où le prix mondial est au plus bas* » (*Ibid.*, 2006, 41).

D'autres grands producteurs soutiennent également de façon substantielle leur production cotonnière : c'est le cas de l'Inde, du Pakistan et de la Chine. Dans ce dernier pays, les montants des mesures de soutien à la production sont difficiles à estimer du fait des « *informations parcellaires et divergentes* » les concernant (*Ibid.*, 2006, 25). Au point que certaines études ne les prennent pas en compte dans leur modèle pour mesurer les effets des subventions sur le prix mondial du coton. Ainsi les données de l'OMC ignorent les subventions chinoises alors que le CCIC les évaluent à 1,53 milliard de dollars en 1999/2000<sup>122</sup> et à 1,303 milliard en 2003 (Perrin *et al.*, 2005, 18). En moyenne, le niveau de subventions accordées entre 1997 et 2001 était de 2 milliards de dollars (AFD, 2004).

L'impact des subventions sur le marché mondial est néanmoins difficile à estimer puisqu'il dépend du choix des montants des subventions à évaluer. Ceux-ci varient en effet selon les modèles utilisés. Certains prennent en compte une mesure agrégée de soutien, qui compile l'ensemble des subventions quelle que soit leur nature (données de l'ICAC). D'autres utilisent une mesure agrégée de soutien qui compile uniquement les subventions jugées « distordantes » selon les critères de l'OMC (cf. encadré). Par ailleurs, les subventions partiellement découplées peuvent être soit considérées comme « distorsives » soit ignorées dans les modèles<sup>123</sup> (*Ibid.* 2005, 17). Il a néanmoins été estimé en 1999, que les subventions à la production concernaient près de 50 % de la production mondiale et 160 % du total des exportations mondiales (Fok, 2005, 1).

---

<sup>122</sup> Avant l'entrée de la Chine dans l'OMC donc, période pendant laquelle elle pratiquait un soutien direct des prix, des subventions aux intrants, des taxes à l'importation et des subventions aux exportations. Son entrée à l'OMC a remis en cause ces soutiens et la Chine s'est engagée à éliminer les subventions à l'exportation de coton et à ouvrir son marché intérieur par le biais d'un contingent tarifaire. Cependant l'accès au marché chinois est toujours considéré comme très difficile (Araujo Bonjean *et al.*, 2006, 25).

<sup>123</sup> L'étude de Sumner (2003) qui prend en compte ce type de subvention pour déterminer le niveau de subvention aux Etats-Unis peut être discutable compte tenu de la difficulté à évaluer un coefficient de couplage (Perrin *et al.*, 2005, 17).

---

**Encadré. Classement des subventions agricoles dans les « boîtes » de l'OMC**

L'OMC classe les subventions agricoles en trois catégories (trois boîtes : verte, bleue et orange) en fonction des distorsions plus ou moins grandes induites sur les échanges et le marché mondial. Ainsi, la boîte verte intègre toutes les subventions « découplées » de la production, qui sont donc considérées comme non « distorsives » puisqu'elles n'inciteraient pas à produire. La boîte orange va comprendre elle, toutes les subventions « couplées » qui vont avoir des répercussions sur la production. C'est le cas des mesures de soutien des prix internes qui, en permettant un prix plus élevé pour chaque unité de production supplémentaire, va encourager la production...tout en déconnectant l'agriculture au marché (Perrin *et al.*, 2005, 15-16). Cependant dans les faits, les subventions sont plus ou moins couplées, ce qui rend difficile leur « rangement » dans des boîtes.

Source : S. Perrin *et al.*, 2005, p. 15-16

La FAO (2004) a établi une synthèse des études consacrées à la mesure des impacts des aides américaines et européennes sur le marché mondial. Le tableau ci-après montre qu'en fonction des modèles utilisés dans ces études, la suppression des subventions entraînerait une augmentation comprise entre 2,3 % et 72 % du prix mondial du coton et une diminution de la production américaine comprise entre 1,5 % et 30 % (Tableau 8). La variation de l'ampleur de l'impact des subventions tient à la construction des modèles et notamment aux incertitudes liées aux élasticités d'offre et de demande, à la structure du marché mondial, etc. (Voir notamment l'étude de la FAO, 2004 et Araujo Bonjean *et al.*, 2006).

**Tableau 8. Impact estimé de la suppression de la subvention dans les pays développés sur les cours mondiaux, sur les niveaux de production de l'UE et des Etats-Unis**

	<i>Prix sans subventions (\$ E.U./livre)</i>	<i>Effet sur le prix (% d'augmentation)</i>	<i>Chute de la production aux Etats-Unis (% de diminution)</i>	<i>Chute de la production dans l'Union européenne (% de diminution)</i>
ODI (2004)*				
S/U	0,675	18 - 28	15,2	26,6
F/U	0,688	20	8,3	19,8
S/D	0,70	22	13,6	25,2
F/D	0,732	28	1,5	8,9
Goreux (2003)	0,589 - 0,649	2,9 - 13,4	2,2 - 14,7	10 - 48
CCIC (2002)	0,742	29,7	-	-
CCIC (2003)				
2000/01	0,742	21	-	-
2001/02	0,738	72,4	-	-
FAO (2004)	0,591 - 0,60	2,3 - 5,0	7,4 - 14,2	16,1 - 31,7
FAPRI (2002)	-	11,4	6,7	70,5
Reeves <i>et al.</i> (2001)	0,474	10,7	15,9	na
Sumner (2003)**	0,644	12,6	29,1	na
Tokarick (2003)	0,588	2,8	8,6	na

Source : D'après Shui (2004) *In* FAO, 2004, p. 2.

Notes : Toutes les études utilisent les données de 2000/01 sauf CCIC (2003) et Reeves *et al.* (2001), qui utilisent les données de 2001/2002. Prix mondial réel en 2000/2001 = 0,572 \$ E.U./livre. Prix mondial réel en 2001/2002 = 0,428 \$ E.U./livre.

\* Les études de l'Institut de Développement d'Outremer (ODI) envisagent quatre types de scénarios : MU = Marché unique (S) ; MF = Marché fragmenté (F) ; EU = Elasticité uniforme (U) ; ED Elasticité différenciée (D).

\*\* L'étude de Sumner (2003) ne prend en compte que la suppression du soutien des Etats-Unis.

Nonobstant, et malgré leurs résultats différents, ces études démontrent toutes sans équivoque que les subventions aux Etats-Unis et dans l'UE créent des distorsions sur le marché mondial et que leurs suppressions réduiraient la production (maintenue donc à des niveaux non rentables) et l'exportation du coton de ces pays (FAO, 2004).

A cet égard, la « fracture agricole » que décrivent Mazoyer *et al.* (2005), s'exprime bien au travers de cette culture : tandis que dans un pays comme les Etats-Unis cette culture concerne moins de 25 000 producteurs lourdement subventionnés pour plus de 5 millions d'hectares cultivés (essentiellement au Texas et en Californie) ; au Burkina Faso, le coton mobilise 280 000 petites exploitations familiales, soit 25% de la population du pays pour une superficie emblavée de 676 000 ha<sup>124</sup>. Concernant les Etats-Unis, de nombreuses études s'accordent pour dire que sans ces aides, la production cotonnière ne serait plus rentable et que les agriculteurs cesseraient dès lors de cultiver le coton. Quant au Burkina Faso, il ne peut dans ces conditions qui faussent le jeu de la concurrence, que se targuer de figurer parmi les pays dont les coûts de production sont les plus bas au monde.

<sup>124</sup> Pour la campagne 2005/2006.

### 3.2.2. *L'échec de l'initiative sectorielle en faveur du coton*

Cela a justifié le lancement de l'Initiative sectorielle en faveur du coton par quatre pays africains producteurs. Dès le début des années 2000, alors que de nombreux analystes ont imputé à la politique de subvention américaine aux producteurs de coton, la déprime des cours du coton (Pesche *et al.*, 2006, 60), l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B) par la voix de son dirigeant, François Traoré, dénonce cette situation inique. Puis les organisations de producteurs - l'UNPC-B est rejointe par les organisations de producteurs du Bénin, du Mali, du Cameroun et de Madagascar - soutenues par des ONG du Nord<sup>125</sup>, se sont introduites dans les réunions sous-régionales et ont constitué autant de moyens de pressions sur leurs gouvernements respectifs afin que ceux-ci agissent à leurs côtés. En 2003, quatre pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont soumis une « Initiative sectorielle en faveur du coton » à la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancún qui exige la suppression des subventions et, en attendant, la mise en place d'une indemnisation financière, compensant les pertes subies par les Pays les Moins Avancés (PMA) (Amehou, 2006, 31-32)<sup>126</sup>.

Elle a abouti pourtant à une impasse lors des négociations. L'Union Européenne sous prétexte qu'elle ne disposait pas de mécanismes de soutien aux exportations a nié sa responsabilité dans la déprime des cours mondiaux tandis que les Etats-Unis ont rejeté toute concession sur les subventions. A partir de là les points de blocage ont été nombreux : les Etats-Unis et l'Union Européenne ont souhaité intégrer la question cotonnière dans le dossier global agricole. Les pays africains quant à eux ont craint que « le coton » ne perde ainsi sa spécificité : contribuer à améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans leurs campagnes. De plus, les questions commerciales et celles liées au développement ont été soumises à un traitement différent, ce que regrettent les pays africains qui mettent en avant l'interrelation de ces deux questions. En 2004, un accord qui marque la fin de « l'exception coton » est passé entre les Etats-Unis et les pays producteurs de coton (Pesche *et al.*, 2004, 165), entérinant l'échec des négociations. Lors de la Conférence ministérielle qui se tient à Hong-Kong un après, en décembre 2005, le coton revient au centre des discussions agricoles. Sans grands résultats toutefois : les pays africains n'obtiennent qu'une approbation au principe d'une suppression de toutes les subventions aux exportations agricoles à l'horizon 2013. Depuis, aucun calendrier n'a été fixé.

Parallèlement le Brésil a vu sa plainte contre les subventions américaines déclarée recevable par l'OMC en 2005 et a obtenu des Etats-Unis une réduction d'une partie de l'aide accordée à leur filière cotonnière correspondant à moins de 10 % du montant total des subventions. En 2009, l'OMC autorise le Brésil à réclamer des compensations aux Etats-Unis et prouve ainsi, s'il le fallait, que le système de subventions américain affecte bien le prix mondial du coton (Schwartz, 2009).

---

<sup>125</sup> IDEA Genève, Oxfam, et Enda notamment.

<sup>126</sup> Le rôle qu'ont su jouer les organisations de producteurs - notamment par un travail de pression - sur la scène internationale a montré ainsi qu'elles étaient des acteurs incontournables dans les négociations concernant la filière cotonnière.

Aussi légitime que soit ce combat africain - la question cotonnière est en ce sens emblématique de l'hypocrisie des règles commerciales internationales - et sans chercher à le déprécier, il convient de souligner son ambivalence. Les organisations des producteurs de coton se sont retrouvées partagées entre la défense d'un système libéral, qui condamnerait *de facto* le système des subventions<sup>127</sup> ; et une vision plus « alternative » de l'agriculture familiale en Afrique qui défendrait l'idée que le secteur agricole nécessite des régulations que les mécanismes d'un marché international libéralisé ne peuvent assurer seuls<sup>128</sup>. Cette ambiguïté a été entretenue par les différents acteurs (Etats, sociétés cotonnières, ONG « altermondialistes ») qui gravitent autour de ces organisations et qui défendent chacun leur propre vision de l'avenir (cf. Hazard, 2006).

De plus, il convient de rappeler avec M. Fok (2005, 2006) que les études réalisées sur les effets des subventions sur la baisse du prix mondial (et *de facto* sur la situation - de crise - des filières cotonnières africaines), montrent que leur portée dépend des modèles mathématiques utilisés et des variables prises en compte. En fait, selon l'étude que l'on prend en compte, leurs impacts pourraient être plus ou moins importants. Et donc l'effet de la suppression des subventions sur le degré d'augmentation du prix mondial (cf. Tableau 8) et sur celui des recettes d'exportations des Etats d'Afrique de l'ouest et du centre, plus ou moins limité. Cette dernière option n'ayant jamais été prise en compte par les Etats africains et leurs producteurs.

Par ailleurs, et quelles que soient les évaluations retenues (d'après l'AFD, celles qui paraissent les plus plausibles donnent un effet prix de court terme compris entre + 3 et + 15 %) il existe un accord sur le fait que la hausse du prix mondial ne serait que de court terme. La baisse de la production dans les pays qui subventionnent entraînerait un réajustement de l'offre mondiale qui profiterait à des pays comme l'Australie, le Brésil, l'Argentine et l'Inde qui ont une plus grande capacité à augmenter rapidement leur production (*Ibid.*, 2006, 318).

Enfin, M. Fok souligne que la plupart des études partent de l'hypothèse d'une suppression totale des subventions et des mesures de soutien à la production alors même que le Cycle de Doha, lancé en 2001, ne retenait que l'objectif d'une réduction. C'est sans doute « pêcher par optimisme » que de croire que les pays vont supprimer totalement leur politique de soutien alors même qu'ils ne s'y sont pas engagés (*Ibid.*, 2006, 318).

### **3.3. Des acteurs souvent oubliés qui font également le marché du coton**

La mise sur scène médiatique et internationale du combat des pays africains contre les subventions américaines et européennes a occulté la présence d'acteurs sur le marché mondial, qui contribuent pourtant eux aussi, et de plus en plus, à faire le marché. En fait le regard porté sur la carte cotonnière mondiale se réduit souvent à la confrontation des différentes politiques menées dans les Etats cotonniers. Pourtant, le marché du coton est aussi une affaire de négoce et donc une affaire privée. Ce qui a « paru » totalement oublié lorsqu'il s'est agi de privatiser et de libéraliser les filières cotonnières ouest-africaines. A « semblé »

---

<sup>127</sup> Au risque, insidieux de s'enfermer dans le modèle libéral prescrit plus tôt.

<sup>128</sup> L'idée étant de réduire la dépendance de la filière coton du marché international au profit d'un marché régional.

seulement puisqu'il apparaît que les intérêts privés y ont trouvé des opportunités pour s'implanter dans des filières, autrefois détenues par l'Etat français.

### **3.3.1. *Le poids des sociétés de négoce***

La mise en œuvre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel recommandées par le FMI et la BM dans les Etats africains n'était pas seulement une rupture économique, elle est également historique dans la mesure où elle impliquait de « casser » les liens, demeurés forts, avec les anciennes puissances coloniales<sup>129</sup>. Les filières cotonnières francophones intégrées et administrées n'échappèrent pas à cette volonté de rupture avec un système conçu dans la logique coloniale. D'autant plus que les liens « post coloniaux » demeuraient étroits dans ces filières en raison de la présence de la CFDT - devenue DAGRIS en 2001 - par le biais de ses prises de participation dans les sociétés nationales aux côtés des Etats (Tableau 9).

---

<sup>129</sup> Des liens qui s'étaient toutefois déjà « distendus » avec la décolonisation. L'émancipation politique des colonies avait en effet permis de réduire le poids des ex-métropoles dans la structure géographique de leurs échanges commerciaux. Etemad a montré, à partir des années 1960, que la part des anciens colonisateurs européens dans les exportations et les importations de leurs ex-colonies d'Afrique subsaharienne n'avait cessé de diminuer. Concernant la France, sa part dans les exportations de ses ex-colonies s'est réduite tout au long du XXème siècle, au profit d'autres régions du monde (*Ibid.*, 2001, 78).

**Tableau 9. Participations de DAGRIS S.A. en Afrique de l'Ouest et du Centre\* en 2005**

<i>Société</i>	<i>Pays</i>	<i>% de capital détenu</i>
Société de production cotonnière		
CMDT	Mali	25
COTONTCHAD	Tchad	19
GAMCOT	Gambie	60
ICB	Bénin	16
SOCOMA	Burkina Faso	51
SODECOTON	Cameroun	30
SODEFITEX	Sénégal	49
SOFITEX	Burkina Faso	34
Société de production oléagineuse		
CITEC SHSB	Burkina Faso	16
NIOTO	Togo	59
SN CITEC	Burkina Faso	53
TRITURAF	Côte d'Ivoire	15
Autres (société de commercialisation, de prestations logistiques, etc.)		
AGROLEA	Bénin	100
AGROLEA	Côte d'Ivoire	100
CICAM	Cameroun	1
FASOPLAST	Burkina Faso	7
FRUITEMA	Mali	10
MEGATECH	Bénin	20
SANA	Mali	20
SCIEC DOUALA	Cameroun	33
SIMAT	Tchad	24
SOCAM	Mali	7
SOCOCA	Rép. Centrafricaine	34
SOGUISEA	Guinée	65
SOPRADEX	Burkina Faso	20

\* Notes : Dagrís S.A. détient également des participations dans les sociétés cotonnières HASYMA (Madagascar) et CNA (Mozambique).

De plus, la France, en demeurant un bailleur important, est restée par l'intermédiaire de l'AFD, un partenaire essentiel des filières cotonnières. Une présence souvent dénoncée pour qui voyait là, un intérêt géopolitique à garder une assise au sein de filières nationales africaines. Sans entrer dans ce débat, il convient de souligner que le regard porté sur les filières cotonnières en raison de leur passé colonial s'est réduit souvent à l'analyse des seuls rapports étatiques (politiques) et à une vision « simplifiée » - voire caricaturale - du rôle de l'Etat français. Or à se focaliser sur ces acteurs, certes principaux, on en oublie les acteurs secondaires qui ont pourtant joué un rôle déterminant dans leur construction et pourraient pour certains, avoir bientôt le premier rôle. Celui de l'Etat français, central dans la politique de développement de la culture cotonnière, a résulté de jeux d'influence et de compromis négociés, opérés par des acteurs différents (des *lobbies*) qu'il conviendrait de mieux cerner et de replacer dans leur contexte. Compte tenu de l'importance de cette industrie dans la vie économique du pays, l'intérêt politique de l'Etat français à s'engager dans les affaires du coton est souvent bien compris. En revanche les jeux d'influence des milieux industriels et

négociants auxquels ont été soumis les pouvoirs publics sont moins bien perçus. Notamment concernant cette question d'approvisionnement dont « *[l]es organisations industrielles ne laissent pas de s'intéresser de près aux possibilités d'amélioration de cet état de choses.* » (*Ibid.*, 1956, 388). Particulièrement au moment de la création des organismes cotonniers lorsque l'approvisionnement en coton est mis en danger par des problèmes de devises<sup>130</sup> alors que la demande mondiale est en forte croissance. Les études retraçant les politiques cotonnières de la France permettent pourtant de comprendre que la pression exercée par ces acteurs a été déterminante concernant le développement de la culture cotonnière dans les territoires africains (cf. Levrat, 2008).

L'histoire des sociétés de négoce de coton est moins bien connue (ou plutôt la manière dont s'est effectuée concrètement ce négoce, avec ses acteurs, ses réseaux, ses stratégies, etc.) mais à regarder le parcours d'un homme, Edouard Senn, il est aisé d'entrevoir l'influence du milieu des affaires qui ne s'est pas seulement contenté de tirer profits d'un commerce réservé entre la métropole et les colonies, mais qui a été au fondement de l'organisation même du monde cotonnier français. Directeur général en 1923 de la plus ancienne et de la plus importante des sociétés de négoce françaises de coton, la Compagnie cotonnière, il devient plus tard fondateur de l'IRTC puis à l'origine de la création de la CFDT. Le négoce du coton africain était alors sous le contrôle de la Compagnie cotonnière devenue « *l'agent exclusif de la CFDT* » (G. Traversin<sup>131</sup>, 1999, 82). Les accords entre les deux compagnies aboutirent à la prise de participation majoritaire de la CFDT dans le capital de la société de négoce.

Ces « intermédiaires », qui font pourtant en partie le marché du coton, sont rarement évoqués dans les études - nombreuses - sur les filières cotonnières. On finit par oublier que les échanges mondiaux de coton sont aujourd'hui contrôlés à près de 90 % par 16 groupes multinationaux (Tableau 10).

---

<sup>130</sup> D'après le Rapport des Comités de direction des Syndicats de l'industrie cotonnière du 17 mars 1955, « [l]es difficultés de change, entraînant des retards et des fractionnements dans l'octroi des crédits, font que les approvisionnements s'en trouvent non seulement renchériss mais rendus hétérogènes et instables, et que la régularité des fabrications en est gênée. » (*In Allix et al.*, 1956, 388).

<sup>131</sup> Président de la Compagnie cotonnière de 1982 à 1992.

**Tableau 10. Sociétés de négoce internationales réalisant des achats de plus de 200 000 tonnes de fibres**

<i>Zone d'origine</i>	<i>Sociétés</i>
Etats-Unis	Louis Dreyfus Commodities Cargill Dunavant Enterprises, Inc. Calcot Ltd. Plains Cotton Cooperative Association (PCCA) Staple Cotton Cooperative Association
Europe	Louis Dreyfus International NV (Belgique) Compagnie cotonnière Copaco (France) Plexus Cotton Ltd (Royaume-Uni) L'Aiglon S.A. (Suisse)
Asie-Pacifique	Namoi Cotton Cooperative Ltd. (Australie) Weil Cotton Inc. (Australie) Queensland Cotton Corporation Ltd. (Australie) Toyo Cotton Co (Japon) State Joint Stock Foreign Trade Company "Uzmarkazimpex" (Ouzbékistan) Uzprommashimpeks (Ouzbékistan) Joint Stock Company Innovastia (Ouzbékistan)

Source : Secrétariat de la CNUCED (<http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/societes.htm>)

Ces quelques sociétés dominant le marché mondial, la situation d'oligopole est claire. La répartition des pouvoirs est dès lors déséquilibrée dans la négociation des transactions, les sociétés oligopolistiques ayant la possibilité de capter le transfert du signal prix à leur profit, particulièrement en l'absence de coordination des vendeurs pour s'y opposer (Fok, 2005, 11).

Au niveau européen, ce ne sont pas les anciennes colonies qui détiennent les parts de ce marché mais la Suisse qui est leader en traitant 20 % du commerce mondial du coton. C'est ce qui fait qu'Hugon n'exclut pas qu'il y ait, au-delà de l'argumentaire des partisans de la libéralisation/privatisation de filières (qui permet *de facto* de faire entrer de nouveaux acteurs au sein des filières africaines), des enjeux géopolitiques, particulièrement « *quand on connaît le poids des lobbies des cotonniers du Sud des Etats-Unis ou la volonté de certaines firmes multinationales de rentrer sur un marché protégé* » (2005, 93). M. Fok, quant à lui, note que la plupart des sociétés américaines ou européennes sont présentes en Afrique, « *notamment en reprenant des usines d'égrenage à la faveur du mouvement de privatisation qui est opéré depuis une dizaine d'années* » (2005, 11). La quasi-totalité du coton produit en Afrique de l'Ouest et du Centre est vendue principalement à cinq négociants d'envergure internationale (*Ibid.*, 2005, 11). Si la Compagnie Cotonnière COPACO reste encore le plus grand négociant sur ce marché, la société est suivie par Louis Deyfus, Paul Reinhart, Aiglon et Dunavant ; ces trois dernières sociétés étant originaires de Suisse (Tableau 11).

**Tableau 11. Les compagnies internationales de négoce du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre\***

Volumes commercialisés		
Plus de 100 000 tonnes	De 50 000 à 100 000 tonnes	Moins de 50 000 tonnes
COPACO (Paris) Louis Dreyfus (Anvers) Paul Reinhart (Winterthur) Aiglon (Genève) Dunavant (Genève)	Plexus (Liverpool) CDI (Lausanne) Mambo (Paris)	Cargill (Liverpool) Weil Brothers et Stern (Merseyside) Devcot (Lille) Olam (Singapour) Baumann Hinde (Southport UK) Goenka-Impex (Genève) OCTC Suisse Ecom (Pully CH) Cogecot (Genève)

\*Classées par ordre décroissant de volume commercialisé en 2003/2004

Source : Reinier De Man, 2006, p. 35

### 3.3.2. *Le rôle des fonds spéculatifs dans la dérégulation des marchés à court terme*

De plus, le combat africain contre les subventions a éclipsé un phénomène plus récent - par son ampleur - qui contribue à déréguler les marchés : l'intervention massive de fonds spéculatifs sur les marchés à court terme des matières premières. A. S. Plastina (2008)<sup>132</sup> montre en effet que la formation du prix du coton est intimement liée à la spéculation sur les marchés à court terme. Or depuis quelques années ces marchés se sont caractérisés par un accroissement important des flux provenant des fonds d'investissements. Les montants de ces fonds dans les contrats à terme de coton approchaient en 2006, 522 millions de \$ et s'élevaient en 2008, à 950 millions de \$. Par ailleurs l'ICAC met en évidence entre janvier 2006 et février 2008 une corrélation significative entre les positions spéculatives sur les contrats à terme de coton et la valeur de l'Indice A de Cotlook. Sur cette période, une augmentation d'1 % par semaine des premières a entraîné une augmentation de 0,14 % de l'Indice A de Cotlook. De plus, l'accroissement des spéculations issues de fonds gérés et de fonds de pension sur les marchés à terme influe de plus en plus sur la formation des prix et sa variabilité. Au point de « déconnecter » le prix du coton des prévisions établies en fonction de la situation de la production, de la consommation, du commerce et des stocks mondiaux. Ainsi un excès d'optimisme de cette catégorie de spéculateurs peut selon l'ICAC conduire à une augmentation du prix du coton au-delà de ce que les modèles de prévision avaient estimé au regard des informations disponibles sur l'offre et la demande mondiale. Ainsi, en 2007/2008 alors que les prévisions établissaient un indice moyen de prix de 67 cents US par livre pour 2007/2008, il a été en fait en moyenne de 71 cents US en mars 2008 (Plastina, 2008).

Concernant l'envolée des prix du coton en 2010, les observateurs notent qu'elle est principalement le résultat de fondamentaux solides du marché plutôt que de la spéculation. Toutefois, ils relèvent que les fonds d'investissements sont deux fois plus présents sur les marchés en septembre 2010 qu'au début de l'été ; ce qui entraîne de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des cours des prix mondiaux (Fages, 2010).

<sup>132</sup> Review of the World Situation, Volume 61, Number 4, March-April 2008  
( [http://www.icac.org/cotton\\_info/speeches/english.html](http://www.icac.org/cotton_info/speeches/english.html) )

Enfin, et concernant le commerce des vêtements d'occasion, si certains soutiennent que ce commerce - qui répond à une offre et à une demande - compte tenu de son importance limitée en termes de valeur n'affecterait pas le marché mondial de la production et de la consommation de vêtement textiles, d'autres arguent au contraire que l'avantage fiscal dont bénéficient les donateurs (qui peuvent déduire de leurs impôts les dons effectués) pourrait être considéré comme une subvention à l'exportation et provoquerait un effet de *dumping* sur le marché. De la même manière le peu d'informations dont disposent les donateurs sur les voies (commerciales) qu'empruntent finalement leurs dons, fausserait également le commerce (Baffes, 2004, 10). Les donateurs, souvent investis d'intentions charitables ou environnementales (le recyclage des vêtements), donneraient-ils encore s'ils connaissaient le devenir de leurs vêtements et leurs impacts sur les industries textiles ? Rien n'est moins sûr.

#### 3.4. Des effets délétères du contexte international sur la filière burkinabé : de la « success story » à la situation sinistrée

Les déterminants de la formation du prix mondial montrent combien la filière cotonnière burkinabé est totalement tributaire du marché mondial. Son histoire, jalonnée de crises (1985/1986, 1991/1992...) le prouve et en a fait une filière portée à bout de bras par les bailleurs de fonds, qui ne peuvent, compte tenu de l'importance socio-économique du coton dans cet Etat, courir le risque de la voir disparaître. Dans les années 2000 la filière, confrontée à un ensemble de facteurs exogènes (instabilité des prix sur les cours, parité euro/dollar défavorable...) sur lesquels elle n'a pas de prise, a traversé une crise sans précédent que l'embellie sur les cours mondiaux en 2004 a, un temps, masqué.

Ainsi, à chaque chute importante du prix du coton sur les cours mondiaux la filière burkinabé accuse des déficits importants induits par la réduction des recettes d'exportation. Or, ces recettes jouent un rôle particulièrement important pour la stabilité économique de ce pays, compte tenu de leur importance dans l'économie nationale. Elles représentaient ainsi 56 % de la valeur des exportations totales pour la période 2000-2004 (Tableau 12).

**Tableau 12. Importance des exportations de coton fibre dans les revenus extérieurs du Burkina Faso**

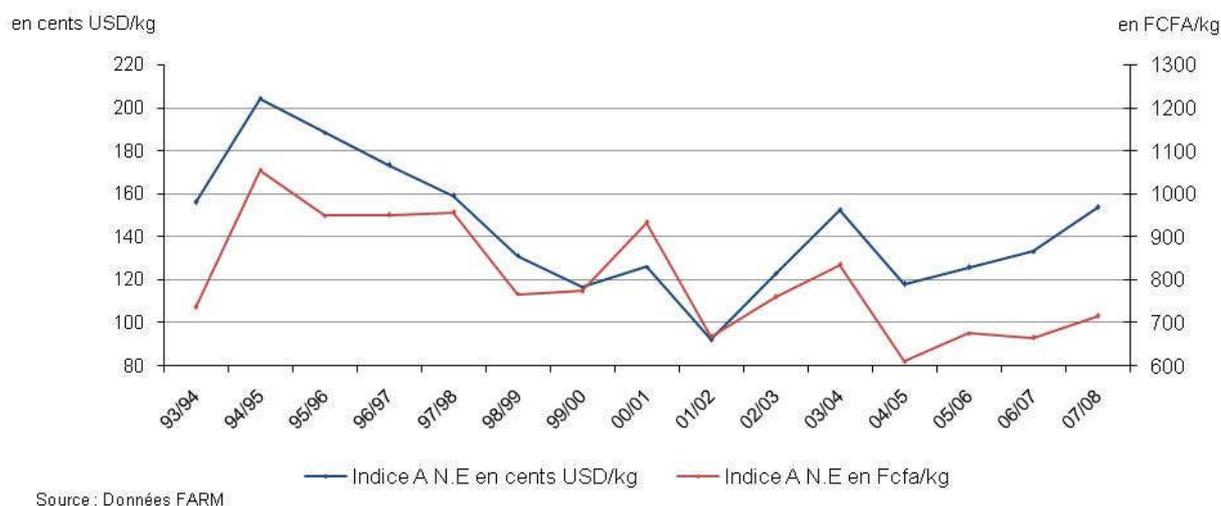
Moyenne 2000-2004	Exportations de coton fibre (millions d'USD)	Part dans les exportations ouest-africaines de coton (%)	Part dans les exportations agricoles du pays (%)	Part dans les exportations totales du pays (%)
Burkina Faso	154	17	75	56

Source : OCDE, 2006, 55 (données FAOSTAT, 2006 et Banque Mondiale, 2006)

Par effet « domino » les difficultés de la filière se répercutent alors sur l'Etat, dépendant de ces recettes d'exportation. Compte tenu de leur importance dans l'économie nationale - elles représentaient ainsi 56 % de la valeur des exportations totales pour la période 2000-2004 - ces recettes jouent un rôle particulièrement important pour la stabilité économique de ce pays. Par ailleurs l'Etat subit du même coup une réduction des rentrées fiscales procurées par l'industrie

du coton<sup>133</sup>. Les déficits de la filière ont également des répercussions sur les acteurs en amont de la filière (fournisseurs et banques) confrontés aux situations de cessation de paiement des sociétés cotonnières (Fok, 2006, 312). Celles-ci parviennent désormais difficilement à mobiliser les ressources nécessaires auprès du système bancaire national et international, pour financer l'achat des intrants et les campagnes d'achat et d'égrenage du coton-graine et la mise à *FOB*<sup>134</sup> de la fibre. Au bout de la chaîne, les producteurs subissent des retards de paiement importants et une diminution sensible de leur revenu<sup>135</sup>.

La baisse du prix mondial du coton n'est cependant pas seule responsable de la crise traversée par la filière et agit en fait plutôt comme « déclencheur ». L'augmentation du prix du pétrole depuis 2003 qui a conduit au renchérissement du coût des facteurs de production (intrants) et de ceux liés à l'aval de la production<sup>136</sup> a contribué également à fragiliser la filière cotonnière. Le baril de pétrole, coté à 26 dollars US en janvier 2003, valait en effet, en juillet 2008, 146 dollars ! Le prix du baril est ensuite redescendu mais restait encore, en janvier 2010, à 73 dollars US (Schwartz, 2009). De plus, pour ce pays de la zone franc CFA, les fluctuations du taux de change euro/dollar peuvent, selon les périodes, atténuer ou amplifier les variations du prix mondial du coton. Or, depuis 2002 le dollar s'est sévèrement déprécié par rapport à l'euro aggravant la situation de crise pour la filière qui produit 70 % de son chiffre d'affaire en devises après déduction de ses importations. Le graphique suivant montre nettement l'effet pénalisant de la dépréciation du dollar, alors même que le prix du coton a connu, parallèlement, une remontée de ses cours (Figure 39). Ainsi, de 2002/2003 à 2007/2008, le prix mondial du coton fibre, exprimé en dollars, s'est accru de 25 %, tandis qu'en franc CFA, il a subi une diminution de près de 6 %.



**Figure 39. Evolution des prix du coton selon l'indice A de Cotlook de 1993/1994 à 2007/2008**

<sup>133</sup> Ces dernières années, du fait de la crise, Berti *et al.* notent que la filière a été « relativement neutre fiscalement » (*Ibid.*, 2007, 9).

<sup>134</sup> *Free On Board* (prix au port d'exportation, y compris les taxes à l'exportation).

<sup>135</sup> L'OCDE estime qu'entre 1995 et 2002 les prix du coton en francs CFA ont chuté de 7 % par an alors que parallèlement le taux d'inflation annuel dans la zone UEMOA était de 2,7 %. Le prix réel du coton pour ces pays a donc fortement chuté, diminuant ainsi nettement le pouvoir d'achat des producteurs (OCDE, 2006, 57).

<sup>136</sup> A la fois les coûts de production du coton-fibre (ramassage, égrenage...) et ceux de sa commercialisation (transport jusqu'aux ports d'embarquement et acheminement jusqu'aux pays destinataires).

Le modèle macroéconomique Jumbo, mis en place par l'AFD pour simuler l'impact de la volatilité des prix sur les variables macro-économiques, indique que les facteurs conjugués de la baisse des cours mondiaux et de la hausse du franc CFA et de l'euro par rapport au dollar ont généré un déficit de l'ordre de 130 milliards au sein de l'ensemble des filières de la zone franc pour la campagne 2004/2005. D'après A. Schwartz (2009), « *en avril 2008, au taux le plus élevé de l'euro, le manque à gagner des sociétés cotonnières des pays de la zone franc CFA, a été, par rapport au début de l'année 2002 et en valeur courante du dollar, de 84,9 %* ». En janvier 2010, ce manque à gagner est encore de 62,8 % (*Ibid.*, 2009, 5).

Concomitamment, la crise ivoirienne en 2002 a interdit le transfert du coton-fibre vers le port d'Abidjan où il était majoritairement exporté. Il a dû être évacué via les ports de Lomé et de Téma, engendrant un surcoût de transport pour la filière qui a grevé le prix de revient de la fibre. Pour 2005/2006, ce surcoût a été estimé à 4,1 milliards de francs CFA (Berti *et al.*, 2007, 107)<sup>137</sup>.

L'ensemble de ces facteurs conjugués a provoqué des déficits tels, au sein des sociétés cotonnières, qu'elles ont procédé récemment, au regard de la détérioration de leur situation financière à des recapitalisations. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de fixation du prix au producteur, mieux « connecté » à la tendance des cours<sup>138</sup>, a abouti à un prix d'achat aux producteurs pour la campagne 2006/2007 de 165 francs CFA le kilo (au lieu de 175 francs CFA la campagne précédente). En 2007/2008, il n'est plus que de 145 francs CFA<sup>139</sup>. Couplée au renchérissement du coût des facteurs de production (intrants) du fait de l'augmentation du prix du pétrole, la baisse du prix d'achat a inéluctablement entraîné la chute des revenus des familles vivant de l'activité cotonnière. A l'échelle du pays et concernant la production cotonnière, les conséquences étaient attendues : la production qui avait déjà diminué de 10 % entre 2005/2006 et 2006/2007, s'est effondrée ensuite de moitié<sup>140</sup>. Pour les familles vivant de l'activité cotonnière, la chute de leur revenu était d'autant plus inexorable que la baisse du prix d'achat du coton a été couplée avec la hausse de celui des intrants.

Les motifs d'inquiétude sont aujourd'hui nombreux en particulier parce que les effets délétères du contexte international sur la filière ont mobilisé les moyens pour remettre à flot une filière par ailleurs confrontée à des facteurs endogènes, et notamment la stagnation des rendements du coton, qui engagent tout autant sa viabilité.

---

<sup>137</sup> Ce surcoût a été partiellement compensé par l'Etat.

<sup>138</sup> Le mécanisme précédent était fondé sur un prix plancher au producteur de 175 francs CFA. Il a conduit à l'épuisement du fonds de soutien dès 2004/05 et donc à l'impossibilité pour ce dernier de prendre en charge les déficits des sociétés cotonnières pour les campagnes 2004/2005 et 2005/2006. Le nouveau mécanisme adopté en 2006, prévoit la fixation du prix producteur plancher en fonction de la tendance des cours, et basé sur un partage du prix *FOB* entre le producteur (qui en reçoit 60%) et la société cotonnière (qui en reçoit 40%). Il est, à l'issue de la campagne 2006/2007, à l'origine d'un nouveau déficit, signe d'une mauvaise anticipation des cours de la fibre.

<sup>139</sup> La tendance haussière des cours va permettre ensuite en juin 2008 de l'augmenter de 10 francs CFA.

<sup>140</sup> Les aléas climatiques lors de cette campagne ont une part de responsabilité dans l'effondrement de la production de coton. Nous y reviendrons.

### **3.5. Une crise qui survient dans un contexte local de stagnation inquiétante des rendements**

Alors que la filière cotonnière, largement éprouvée par cette crise, doit retrouver une compétitivité sur le marché mondial, la réduction des crédits alloués à la recherche et à la diffusion de ses résultats, suite aux difficultés financières des sociétés cotonnières, est particulièrement préoccupante. En effet, l'histoire cotonnière l'a montré, le rôle de la recherche est fondamental en termes d'augmentation des rendements du cotonnier et d'amélioration de la qualité de la fibre. En outre, la culture du coton doit pouvoir aujourd'hui plus que tout, répondre aux exigences de compétitivité et de qualité des industries textiles<sup>141</sup>. Celles-ci concernent les qualités intrinsèques de la fibre mais aussi des impératifs à l'égrenage, lors du stockage, du transport... et vont déterminer l'« appréciation » de la fibre sur le marché mondial. La recherche est particulièrement sollicitée parce que la demande des industries textiles évolue rapidement (au fur et à mesure du perfectionnement des techniques de l'industrie, de la demande, etc.). Dès lors, le défi de la recherche - qui s'inscrit sur le temps long<sup>142</sup> - est de pouvoir s'y adapter. Aujourd'hui la décote de la fibre du coton originaire de l'Afrique zone Franc et la stagnation des rendements de la culture cotonnière constatée dans les zones de production sont source de vives inquiétudes dans le contexte de précarité actuelle de la filière burkinabé.

#### ***3.5.1. Stagnation des rendements moyens du coton : une filière en perte de compétitivité***

L'évolution des rendements dans le monde de coton fibre par hectare entre 1980/1981 et 2004/2005 permet d'entrevoir les disparités qui existent entre les principaux pays producteurs et cette filière africaine (Figure 40). Leur lecture doit cependant tenir compte du fait que les chiffres présentés ici ne différencient pas les gains de rendement obtenus sous culture pluviale de ceux obtenus sous culture irriguée<sup>143</sup>. Dès lors, le Burkina Faso n'a assurément pas à rougir de la progression de ses rendements, qui sont passés de 311 kg/ha en 1980/1981 à 533 kg/ha en 2004/2005, soit une évolution moyenne de plus de 70 %, nettement supérieure à celle de l'Afrique de la zone franc CFA (de 44 %). Sa comparaison avec les principaux producteurs montre néanmoins l'impérieuse nécessité pour cette dernière de s'orienter durablement vers une intensification de sa production. La Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan ont vu à cette même période leur rendement plus que doubler. Au Brésil, ils ont été multipliés par cinq, passant de 208 à 1 165 kg de coton fibre à l'hectare. Par ailleurs, la moyenne des rendements au Burkina Faso reste bien en-deçà de la moyenne mondiale et l'écart tend à s'accroître, puisqu'il était de -24 % en 1980/1981 (pour une moyenne mondiale de 411 kg de coton fibre/ha), contre -28 % en 2004/2005 (avec une moyenne mondiale de 744 kg/ha)<sup>144</sup>.

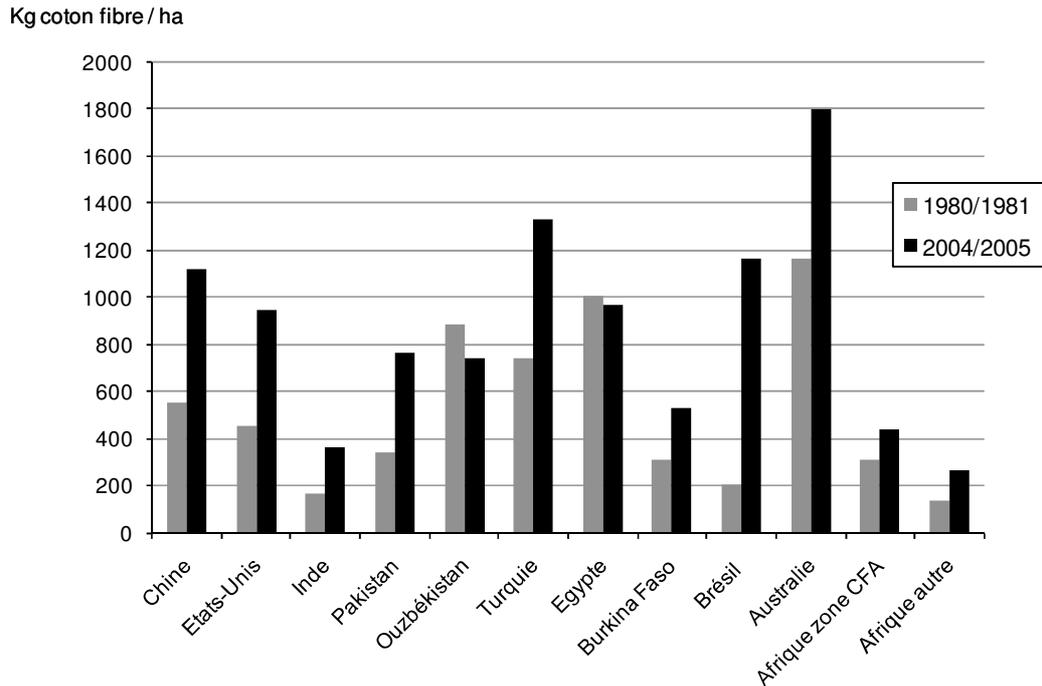
---

<sup>141</sup> Elles diffèrent évidemment en fonction du produit recherché par l'industrie.

<sup>142</sup> La sélection d'une variété nouvelle demande au moins une dizaine d'années avant qu'elle ne puisse être vulgarisée (Levrat, 2008, 16).

<sup>143</sup> Leur développement dans les pays qui ont pu la promouvoir, a contribué à amplifier l'augmentation des rendements.

<sup>144</sup> L'écart entre la moyenne des rendements de coton fibre de la zone FCA et la moyenne mondiale est nettement plus élevé en 2004/2005 puisqu'il est de - 41 %.

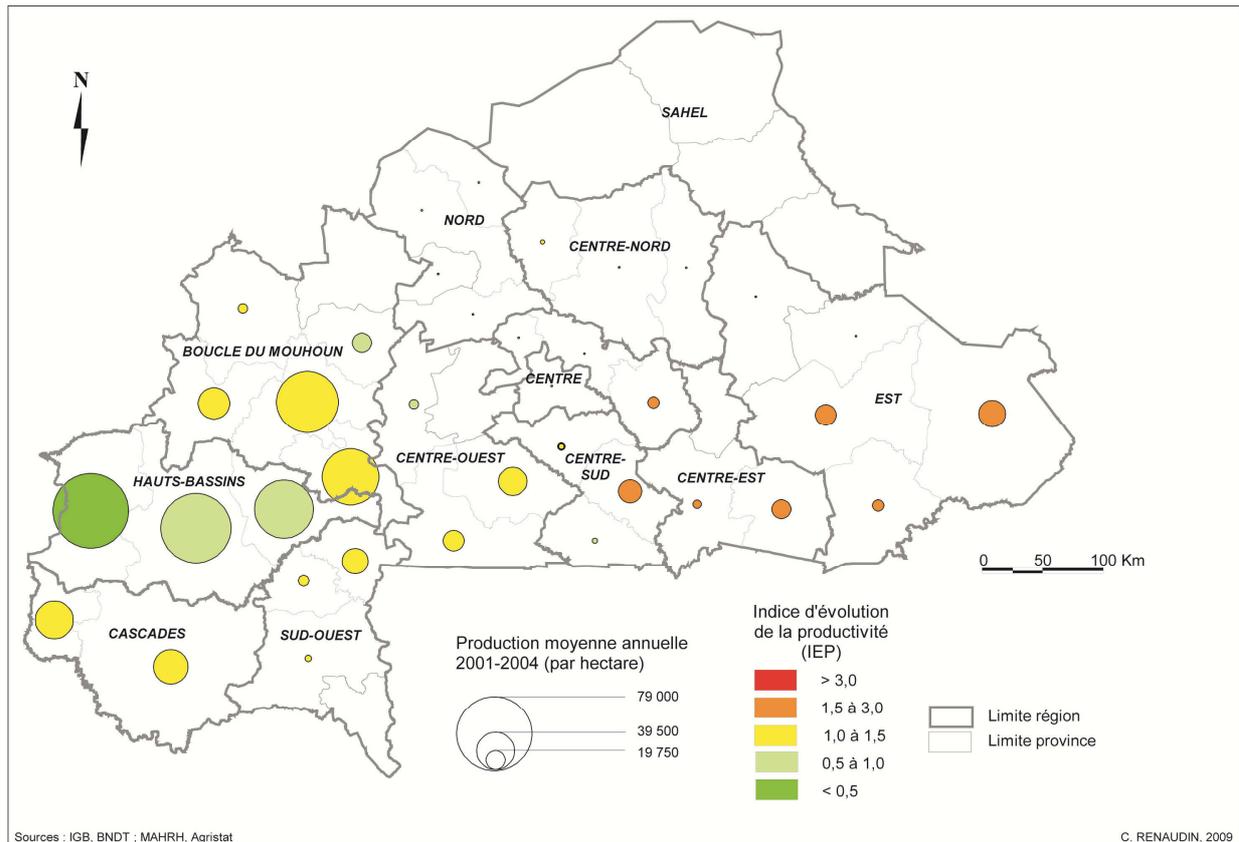


Source : ICAC, 2002

**Figure 40. Rendements moyens du coton dans les grands pays producteurs en 1980/1981 et en 2004/2005**

Cette nécessité de s'orienter vers une intensification de la culture est d'autant mieux entendue que la hausse formidable de la production sur la période récente au Burkina Faso s'est effectuée essentiellement grâce à l'augmentation des superficies cultivées. Alors que les études de J. Albergel *et al.*, montraient que l'évolution spectaculaire de la production au Burkina entre les années 1960 et les années 1980 était due davantage au progrès des rendements (qui ont été multipliés par 6 en l'espace de 20 ans) qu'à l'extension des surfaces cultivées (multipliées par 1,2 sur la même période), la tendance s'est renversée (*Ibid.*, 1985, 28).

La carte ci-dessous montre en effet que la progression de la production cotonnière entre les périodes 1984-1988 et 2001-2004 (qui a été alors multipliée par plus de trois), a davantage été liée à l'emblavement de nouvelles superficies qu'à des gains de productivité (Figure 41). Ce phénomène d'extensification des cultures est particulièrement visible dans l'ancien bassin cotonnier du pays. Il tient à la fois à l'arrivée de « nouveaux » producteurs dans cette zone et à l'insuffisance des moyens consentis jusque là auprès des producteurs « traditionnels » pour leur permettre d'améliorer leur productivité. Ces derniers, confrontés à la baisse de la fertilité de leur sol sont souvent conduits à rechercher des zones plus favorables entraînant le défrichage de nouvelles zones pionnières.



**Figure 41. Indice d'évolution de la productivité par province entre les périodes 1984-1988 et 2001-2004**

Le tableau ci-après met en évidence le fait que depuis la mise en place des réformes au Burkina, la croissance de la production dans le pays a été réalisée essentiellement grâce à l'augmentation des superficies ; plus de 91 % des tonnages supplémentaires produits entre 1993 et 2004 étant le fait d'une extensification de la culture. Les rendements n'ont augmenté entre ces deux dates que de 0,6 % par an (Tableau 13).

**Tableau 13. Caractéristiques de la production cotonnière entre 1993 et 2004**

	1993	2004
Production (tonne)	114763	535367,0
Superficie (ha)	119927	521465,9
Rendement (tonne/ha)	0,956	1026,7
	<b>1993-2004</b>	
Taux d'accroissement annuel production (%)		15,03
Taux d'accroissement annuel superficie (%)		14,30
Taux d'accroissement annuel rendement (%)		0,64
Augmentation production (tonne)		420604,0
Augmentation superficie (ha)		401538,9
Augmentation rendement (tonne/ha)		69,72
Taux accroissement production (%)		3,66
Taux accroissement production dû à la croissance des superficies (%)		3,47
Taux accroissement production dû à la croissance des rendements (%)		0,19
Production supplémentaire due à l'augmentation des rendements (tonne)		36355,1
Production supplémentaire due à l'augmentation des superficies (tonne)		384248,9
Part de la production supplémentaire due à l'augmentation des rendements (%)		8,6
Part de la production supplémentaire due à l'augmentation des superficies (%)		91,4

Source : Données AGRISTAT

Cette tendance à la stagnation des rendements est particulièrement inquiétante dans le contexte de précarité financière de la filière qui voit les crédits consacrés à la recherche et à la diffusion de l'innovation en milieu paysan se réduire au sein des filières cotonnières depuis les années 1990 (Vaissayre *et al.*, 2006, 80-84).

### 3.5.2. *Des motifs d'inquiétude pour la viabilité de la filière*

Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les fins (d'exportation) à laquelle le colonisateur destinait la culture du cotonnier lui a permis de bénéficier d'une attention précoce - et intéressée - de la part de la recherche. Celle-ci a permis, au fil du temps, la mise au point d'innovations techniques, culturelles et institutionnelles, notamment sous l'égide des organismes cotonniers (IRTC et CFDT). Son rôle a été essentiel en termes d'augmentation des rendements et d'amélioration de la qualité de la fibre. La recherche a en effet permis, entre autres, la mise au point et la diffusion de variétés de coton adaptées aux conditions climatiques du pays et conformes aux critères du marché mondial, qui ont fait la renommée de la fibre burkinabé en termes de qualité<sup>145</sup>. Quatorze variétés de coton ont ainsi été mises au point dans le pays et neuf d'entre elles ont été vulgarisées puis adoptées à large échelle entre 1955 et 1995 (Fok, 2004,5). Ces efforts de recherche ont permis une augmentation spectaculaire des rendements

<sup>145</sup> L'INERA tente actuellement une diffusion de nouvelles variétés tous les trois ans.

en culture et à l'égrenage et une amélioration des qualités technologiques de la fibre. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu entre les années 1970 et 1990 (Tableau 14).

**Tableau 14. Gains en rendement et en qualité obtenus entre 1970 et 1990**

	Rendement à l'égrenage	Part de coton-fibre en fonction de sa longueur (%)		
		< 1-1/16*	1-1/16*	> 1-1/16*
1970-1975	36,3	97,8	2,2	
1975-1980	37,5	67,3	31,5	1,2
1980-1985	39,2	5,2	67	27,8
1985-1990	41,3	21,7	73,2	5,1

\* En pouce (*inch*)

Source : M. Fok, 2004, p. 5

Ces résultats n'auraient évidemment pas été obtenus sans les efforts de diffusion et de vulgarisation en milieu paysan des innovations (techniques, culturelles, etc.) qui ont été entrepris par la CFDT et par les services déconcentrés de l'Etat. Les rendements et la qualité du coton se déterminent en effet non seulement en amont de la filière (sélection de semences améliorées, choix protection phytosanitaire, techniques culturales,...) mais également « au champ » et dépendent alors aussi des pratiques agricoles des paysans et de leur capacité à soutenir le processus d'intensification de la culture et ses exigences de qualité. En ce sens, le système de crédits « intrants » et l'encadrement des paysans par les sociétés cotonnières leur ont permis pour le premier d'accéder aux innovations techniques et culturelles issues de la recherche et pour le second, de les maîtriser ensuite de mieux en mieux.

Si l'intérêt du lien entre recherche et diffusion de ses résultats est dès lors bien compris, il est cependant largement conditionné par la question des moyens mis en œuvre pour le maintenir. Or, dans le contexte de précarité financière actuelle de la filière, les évolutions institutionnelles et organisationnelles (libéralisation / privatisation) engagées ne sont pas sans susciter des craintes d'une privatisation de services jugés "stratégiques" (recherche, conseil agricole, etc.) pour la viabilité de la culture cotonnière. Ces craintes sont d'autant plus vives que de « stratégiques » pour les filières cotonnières, ces services deviennent « accessoires » aux yeux de la Banque Mondiale et du FMI<sup>146</sup> (Badiane *et al.*, 2002, 15).

Au Burkina Faso, les réformes structurelles de la filière ont conduit à une implication de plus en plus grande des producteurs dans les orientations et les programmes de la recherche. Elles sont en ce sens « heureuses » dans la mesure où elles permettraient de mieux prendre en compte les contraintes auxquels ils font face dans l'élaboration de leur production et donc de leurs besoins. Ainsi, le domaine de Recherche-Développement auparavant dévolu à l'Etat, par le biais notamment des organismes de développement rural, est désormais sous la responsabilité conjointe de l'Etat (par le biais de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles - INERA) pour la recherche<sup>147</sup>, des sociétés cotonnières pour le développement et des producteurs qui participent à la définition de la Recherche-

<sup>146</sup> Ces activités accessoires concernent notamment les services de vulgarisation, les activités de transport, l'achat et la distribution d'intrants et d'équipements ainsi que la commercialisation du coton-graine et des semences, etc. (Badiane *et al.*, 2002, 15).

<sup>147</sup> L'INERA tente actuellement une diffusion de nouvelles variétés tous les trois ans.

Développement à travers l'interprofession<sup>148</sup>. Le financement de la recherche est assuré à hauteur de 8 % par l'Etat, de 2 % par des firmes privées et de 90 % par les sociétés cotonnières dans le cadre de la convention « Appui à la Recherche Cotonnière ». Les services d'appui-conseil et de vulgarisation aux producteurs que l'Etat avait en charge, à travers les structures décentralisées de développement rural, sont désormais le fait des sociétés cotonnières pour le conseil technico-économique et des producteurs pour le conseil en gestion économique (Coges) (Tableau 15).

**Tableau 15. Evolution de la recherche et du conseil agricole dans la filière coton au Burkina Faso**

<i>Fonctions</i>	<i>Avant la libéralisation (1990)</i>	<i>Situation actuelle</i>
Recherche-Développement (RD)	Etat à travers l'Institut de recherche et organismes de développement rural	- Etat (INERA) pour la recherche - Sociétés cotonnières pour le développement - Rôle plus marqué des producteurs dans la définition de la RD à travers l'interprofession
Appui-conseil (vulgarisation)	Etat à travers les structures décentralisées de développement rural	- Sociétés cotonnières pour le conseil technico-économique - Renforcement du rôle des producteurs pour le Coges

Source : Zoundi et *al.*, 2006.

Quant au dispositif actuel d'appui-conseil des producteurs, il remonte à 1996. Il est fondé sur deux types d'agents de terrain : des correspondants coton (CC) et des agents techniques coton (ATC). A regarder les ratios agents de terrain/producteurs (Tableau 16), ce type d'appui paraît d'autant plus insuffisant que ces agents ont à assurer des tâches de vulgarisation mais aussi des tâches de suivi opérationnel qui sont très consommatrices en temps.

**Tableau 16. Dispositif d'appui des sociétés cotonnières aux producteurs**

<b>Zone cotonnière</b>	<b>Dispositif d'appui aux producteurs</b>	<b>Ratio agents de terrain/producteurs</b>
SOFITEX	Nombre de CC : 86 Nombre d'ATC : 252	1 / 932
FASO COTON	Nb de conseillers agricoles : 30 Techniciens : 14	1 / 1385
SOCOMA	Nombre de CC : 12 Nombre d'ATC : 39	1 / 1249

Source : Berti et *al.*, 2007.

Dans un contexte où la filière est confrontée à des facteurs endogènes (de la stagnation des rendements au champ, à l'insuffisante valorisation de la qualité du coton de l'ouest africain...) qui la fragilisent, sauvegarder le lien entre la recherche et la diffusion de ses résultats est d'autant plus important qu'il engage la rentabilité (le prix de vente du coton va

<sup>148</sup> Depuis la privatisation, la définition et les programmes de recherche incombent à l'AICB, chaque société cotonnière pouvant, dans sa zone, initier des démarches de recherche pour stimuler la production.

dépendre, évidemment, de sa qualité) et la durabilité de la filière. Particulièrement au moment où le pays doit pouvoir faire-valoir cette qualité.

En fait, la filière cotonnière burkinabé, déstabilisée par une libéralisation engagée dans les années 1990 et en prise à de graves difficultés financières, pourrait ne plus parvenir à sécuriser les producteurs dans la conduite de leur activité, alors même qu'ils sont confrontés à un environnement soudano-sahélien marqué par des contraintes de plus en plus sévères. Plus grave, la crise que la filière traverse, en affectant les revenus de millions de personnes pourrait avoir des conséquences dramatiques sur leurs conditions de vie. Le risque aujourd'hui de déstabilisation sociale dans les zones cotonnières est immense.

### **Chapitre 3 Exacerbation des risques liés à une culture mondialisée : une plus grande vulnérabilité du paysannat cotonnier ?**

La crise sans précédent qui secoue la filière cotonnière burkinabé est de nature à remettre en cause la « *success story* » cotonnière et à bouleverser dès lors les conditions de vie des millions de personnes qui en vivent. Dans ce pays parmi les plus pauvres au monde, la situation actuelle de la filière cotonnière est qualifiée par certains acteurs de « véritable génocide économique ». Ces termes qui peuvent paraître excessifs sont employés parce que les zones cotonnières courent aujourd'hui un risque de paupérisation qui semble inéluctable, voire irréversible, si la situation ne s'améliore pas rapidement. La situation est d'autant plus grave qu'il n'existe pas actuellement dans ces zones cotonnières d'autre alternative crédible à cette culture pouvant procurer les mêmes avantages aux familles qui dépendent de cette culture de rente.

Alors que le système « coton-vivrier » tel qu'il a été mis en place dans le cadre d'une filière intégrée a permis de sécuriser les producteurs de coton dans la conduite de leur activité en diffusant, notamment, des innovations techniques au sein des exploitations agricole ; aujourd'hui, ceux-ci se placent dans une situation de risques accrus qui pourrait au contraire bouleverser leur cadre d'existence. Ces risques tiennent à la nature d'une culture pluviale, soumise à un environnement soudano-sahélien de plus en plus sévère et d'une culture mondialisée conduite dans le cadre d'une filière d'exportation qui subit de plein fouet les aléas du marché mondial. Si ces risques ont toujours existé ils tendent aujourd'hui à s'exacerber dans le contexte de crise de la filière cotonnière et à placer de fait les producteurs de coton et leur famille dans une situation de grande précarité.

Afin de cerner la vulnérabilité des producteurs de coton aujourd'hui, il convient d'embrasser l'ensemble des risques auxquels ils peuvent être soumis dans le cadre de leur activité afin de comprendre l'ensemble des processus actuellement à l'œuvre qui portent en eux les capacités de bouleversements des systèmes de production et plus largement des conditions de vie des ménages cotonniers. La lecture de ces risques distingue les « risques agricoles » et les « risques de mauvaise récolte » susceptibles tout au long de la campagne agricole d'affecter la récolte finale et donc le revenu des producteurs de coton ; des risques économiques qui vont

eux affecter directement les revenus des producteurs et ce, quel qu'ait été le déroulement de la campagne agricole. Cette distinction permet de comprendre que les premiers risques qui tiennent des contraintes naturelles ou des aléas sont souvent bien identifiés et compris (malgré leur caractère d'imprévisibilité pour ces derniers). Tout comme leur capacité de dommage. Par ailleurs, les travaux effectués sur ces questions ont montré qu'il était sinon possible de s'y soustraire au moins permis d'en atténuer les effets et que les pratiques agricoles paysannes avaient un rôle essentiel dans la manifestation et l'ampleur des conséquences des risques. *A contrario*, la capacité de « dommage » des risques liés à la diminution ou à la perte de revenu des producteurs dans un contexte défavorable de prix est moins bien cernée. Il conviendra dès lors de la questionner pour comprendre la vulnérabilité des producteurs aujourd'hui face à la crise cotonnière actuelle.

## **1. Une lecture des risques d'une culture de rente conduite « sous pluie » dans des environnements contraignants**

Les risques liés à la culture pluviale du cotonnier relèvent des « risques agricoles » ou des « risques de mauvaise récolte » (Eldin *et al.*, 1989). Ils tiennent alors aux aléas naturels susceptibles d'affecter la production cotonnière espérée (risques climatiques, de sécheresse, d'excès d'eau, de développement d'une maladie ou d'attaque par un ravageur des cultures...). Leur caractère incertain et leur occurrence difficilement prévisibles placent les producteurs de coton dans des situations de grandes incertitudes quant au déroulement de leur campagne agricole. D'autant plus qu'en cas d'« accident », il n'existe pas aujourd'hui de mécanismes assurantiels qui les protégeraient des fluctuations inter-annuelles de production (Poinsot, 1999, 31). Ces risques relèvent également du milieu biophysique dans lequel est conduite la culture du coton et des pratiques agricoles paysannes ; ces éléments se conjuguant souvent, exacerbant ou atténuant la manifestation du risque de « mauvaise récolte ». Ces risques pour les producteurs de coton sont synonymes d'incertitudes quant au revenu dont ils vont disposer à l'issue de la commercialisation de leur production. Ils peuvent être également source d'endettement puisque les paysans gagent une partie de leur production en début de campagne avec l'achat des intrants (engrais et produits phytosanitaires) nécessaires à la culture cotonnière.

### **1.1. Une culture soumise au risque climatique et aux contraintes parasitaires**

Dans la conduite d'une culture pluviale, les accidents pluviométriques sont particulièrement redoutés. Dans les campagnes soudano-sahéliennes, la variabilité de plus en plus grande des précipitations inter-annuelles et intra-annuelles place les producteurs dans une situation de grande incertitude quant aux conditions pluviométriques dont ils vont bénéficier pour leurs cultures (Eldin, 1989). Pour les producteurs de coton, la sensibilité du cotonnier aux conditions climatiques renforce le risque de « mauvaise récolte ». Dès lors tout aléa

pluviométrique est de nature à compromettre les investissements (en main d'œuvre, en temps, en achat d'intrants...) consentis et les revenus espérés.

### **1.1.1. Des exigences climatiques du cotonnier**

La durée du cycle du cotonnier - de 140 à 210 jours - diffère selon l'espèce cultivée et la région du monde dans laquelle il est cultivé. Ce cycle est communément divisé en quatre stades phénologiques : stade d'initialisation (levée), stade végétatif, stade reproductif (floraison-fructification) et enfin stade de maturation des capsules (Bronne *et al.*, 2010) Les besoins moyens quotidiens de la plante en eau varient tout au long de ce cycle<sup>149</sup> (Hauchard, 2008, 96). Le stade végétatif, d'une durée de 105 à 125 jours, concentre les besoins en eau du cotonnier. La maturation des capsules et leur éclosion demandent, elles, une période de « sécheresse ». Les isohyètes 800 et 1200 mm fixent généralement les contours des régions de culture même si l'on peut considérer les isohyètes 700-800 mm comme la limite inférieure de la culture annuelle sans irrigation et les isohyètes 1400 mm comme la limite supérieure (Levrat, 2008). Le cotonnier nécessite tout au long du cycle végétatif et productif des températures élevées, celles optimales étant comprises entre 25 et 35 °C (Bronne *et al.*, 2010). Ces exigences font du cotonnier une plante particulièrement bien adaptée au climat sud-soudanien à saison alternée, où elle est pratiquée « sous pluie ». Cependant la tendance à sa péjoration constatée dans la zone soudano-sahélienne (J-M. Paturel *et al.*, 2003) pourrait entraîner le glissement vers le sud des zones cotonnières. Ce phénomène semble déjà se dessiner au Burkina Faso.

### **1.1.2. Une tendance au déclin des précipitations**

Dans ce pays, les prévisions sur l'évolution générale de la pluviométrie se heurtent à l'absence de données pluviométriques fiables avant 1950 qui rend difficilement comparables les événements climatiques intervenus au cours du XX<sup>ème</sup> siècle (Mazzucato *et al.*, 2000). En ce sens, bien qu'un phénomène de déclin des précipitations moyennes annuelles y soit constaté depuis la période de sécheresse des années 1970, il est difficile de lui affecter un caractère permanent et irréversible. J-M. Paturel *et al.*, en comparant les moyennes pluviométriques des périodes 1971-1997 et 1951-1980, ont néanmoins mis en évidence un déficit des précipitations moyennes annuelles qui varient sur la majeure partie du territoire burkinabé entre 10 et 20 %<sup>150</sup> (*Ibid.*, 2003) Or cette tendance au déclin des quantités d'eau reçues n'est pas sans incidence pour la culture pluviale du cotonnier<sup>151</sup>.

---

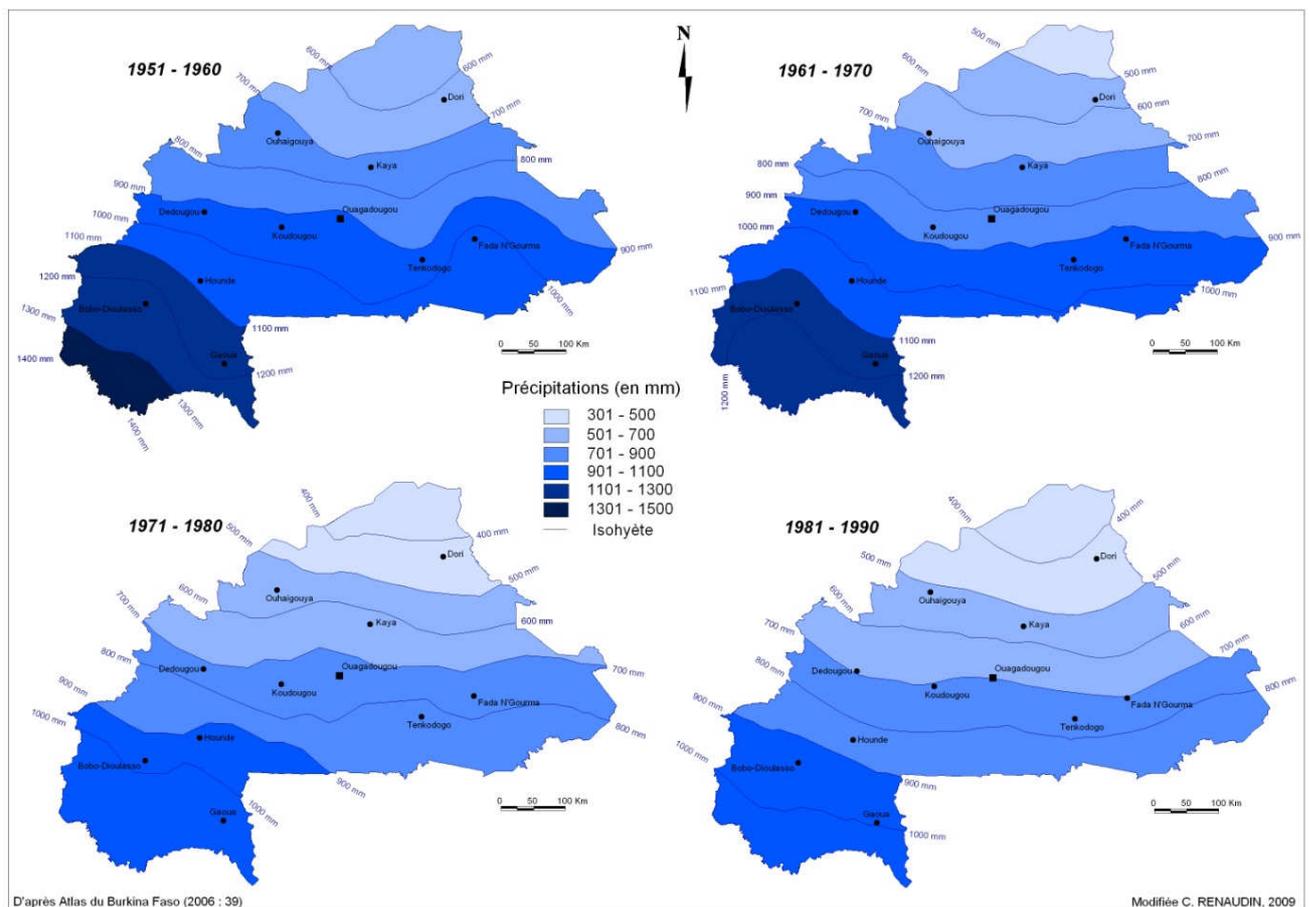
<sup>149</sup> De 2 mm en début et fin de cycle à 7 mm pendant floraison (Hauchard, 2005, 96).

<sup>150</sup> J-M. Paturel *et al.* (2003) soulignent néanmoins le « biais » introduit par le caractère exceptionnel de la sécheresse des années 1970 et la difficulté dès lors d'établir des « normales pluviométriques ». Ainsi, les auteurs en comparant les périodes 1951-1997 et 1951-1980, obtiennent des écarts de précipitations moyennes annuelles compris entre 0 et 10 % pour l'ensemble du pays, moins marqués donc que pour les périodes 1951-1980 et 1970-1997.

<sup>151</sup> Une étude de l'IFPRI a souligné le risque de dégradation des conditions appropriées pour la croissance des plantes au regard de l'évolution de la pluviométrie au Burkina Faso. Ainsi, les périodes optimales moyennes de croissance des plantes<sup>151</sup> - estimées pour l'ensemble du Burkina Faso à 95,9 jours par an en 2000 - pourraient voir ce nombre réduit dans les prochaines décennies (X. Zhang *et al.*, 2007, 10).

Il est néanmoins vain ici, compte tenu de la multiplicité et de l'interdépendance des facteurs déterminant la production cotonnière<sup>152</sup>, de tenter d'établir un lien entre la dégradation des conditions climatiques et l'évolution des rendements du cotonnier (et des tonnages obtenus).

Certains auteurs sont cependant tentés de voir dans le déplacement des zones de production de coton de la partie située au nord des régions centrales vers le sud et le sud-ouest du pays, une conséquence du recul de la pluviométrie enregistré au cours des récentes décennies vers le sud (voir notamment OCDE, 2006). Ce recul est particulièrement visible sur les cartes ci-dessous qui comparent les moyennes décennales des précipitations entre 1951-1960 sur le territoire national (Figure 42). Il convient toutefois de se garder de cette tentation dans la mesure où, bien que l'on puisse en faire le constat, le déplacement des zones de production ne peut être lié aux seuls facteurs climatiques.



**Figure 42. Evolution des précipitations moyennes annuelles sur le territoire burkinabé entre les décennies 1951-1960 et 1981-1990**

A cette tendance au déclin des quantités d'eau reçues au Burkina Faso, s'ajoute une variabilité de plus en plus grande de la répartition spatiale et temporelle (interannuelle et intra-annuelle) des précipitations, qui rend dès lors aléatoire la production du coton.

<sup>152</sup> Qu'ils soient d'ordre physique (nature des sols, répartition des pluies, etc.) ou qu'ils soient liés aux contraintes socio-économiques auxquelles font face les producteurs.

### 1.1.3. *Une variabilité de plus en plus marquée des précipitations*

Une étude de l'IFPRI, en se basant sur les moyennes annuelles pluviométriques pendant la période 1951-2005, a estimé que 21,4 % du territoire burkinabé serait soumis au risque de variations des pluviométries annuelles<sup>153</sup>. Or pour la culture cotonnière, et bien qu'il n'existe pas de corrélation entre la production annuelle, les rendements de coton et la pluviométrie annuelle<sup>154</sup>, les impacts de la variation des pluviométries annuelles sur les variations de la production de coton ont été mis en évidence (Albergel *et al.*, 1985a et 1985b ; Grouziz *et al.*, 1985, 1986, 1989)<sup>155</sup>. Cependant face au risque de variations inter-annuelles des pluviométries, il a été montré que les précipitations moyennes influent, non pas sur le rendement du cotonnier, mais sur l'écart au rendement prévu, ce dernier étant estimé suivant une évolution obéissant à des facteurs non climatiques et maîtrisables : quantité d'engrais utilisés, surfaces labourées, quantité d'insecticides utilisées, etc. (Grouziz *et al.*, 1989, 252). Autrement dit, les pratiques agricoles des producteurs gouverneraient l'intensité des dommages - ici l'écart au rendement prévu et donc la production obtenue - liés à ce risque climatique. Ces facteurs « maîtrisables » ont été de mieux en mieux identifiés et ont permis l'élaboration d'itinéraires techniques (semis précoce, etc.), guidant les pratiques culturales des producteurs, afin de préserver au mieux les producteurs des effets de la variabilité interannuelle des pluies sur leur rendement.

Cependant pour le cotonnier, la répartition temporelle des précipitations détermine davantage le bon déroulement du cycle végétatif du cotonnier que la quantité d'eau en elle-même (Albergel *et al.*, 1985, 200). C'est d'ailleurs ce qui justifie que ce soit l'isohyète 800 mm qui délimite le plus souvent les zones favorables à la culture du coton - bien que la plante ne requiert en moyenne que 700 mm de pluie - dans la mesure où les plus fortes pluviométries sont en général associées à une meilleure répartition (Albergel *et al.*, 1985, 200).

Le cotonnier est en effet particulièrement sensible à la distribution des précipitations au cours de la saison pluvieuse. Ainsi, même si la pluviométrie moyenne est satisfaisante, la répartition des pluies peut se révéler plus ou moins défavorable à la production, particulièrement si elle se distribue mal au moment de la période des cultures. Comme pour toute culture pluviale, « *des pluies abondantes de début et/ou de fin de cycle cultural accompagnées d'une période de sécheresse prolongée en milieu de cycle à un moment où la plante est très sensible au manque d'eau, peuvent être aussi catastrophiques qu'une année à pluviosité annuelle faible* » (Eldin *et al.*, 1989, 51) Concernant le cotonnier, compte tenu de la longueur de son cycle végétatif, toute arrivée tardive des pluies qui retarderait la période des semis pourrait être préjudiciable à la production cotonnière. Au-delà d'une période comprise de fin mai à début juillet, Albergel *et al.* estiment en effet que chaque semaine de retard entraîne une perte de

---

<sup>153</sup> Le risque pluviométrique est déterminé par rapport aux secteurs qui reçoivent en moyenne annuellement 1000 mm ou moins d'eau et dont le coefficient de variation des précipitations annuelles moyennes est égal ou supérieur à 18. X. Zhang *et al.*, A Typology for Vulnerability and Agriculture in Sub-Saharan Africa, IFPRI Discussion Paper 00734, décembre 2007, 9. (<http://www.ifpri.org/pubs/dp/ifpridp00734.pdf>)

<sup>154</sup> Il n'existe en effet pas de relation univoque entre les rendements du cotonnier et les pluies annuelles (Albergel *et al.*, 1985a et 1985b ; Grouziz *et al.*, 1986).

<sup>155</sup> Les variations de la production annuelle ont été ajustées à une courbe logistique qui représente l'effet des seuls paramètres maîtrisables (quantité d'engrais utilisés, surfaces labourées, quantité d'insecticides utilisées,...) ; les écarts observés autour de cette courbe théorique de production représentant alors l'influence de facteur pluie (Voir J. Albergel *et al.*, 1985a et 1985b ; M. Grouziz *et al.*, 1986).

production de 15 % (*Ibid.*, 1985, 200). Par ailleurs, et même si le retard des pluies est compensé par un prolongement de la saison pluvieuse, la production obtenue se fera alors au détriment de la qualité. De plus, les pluies suivant le semis et la levée sont essentielles pour le développement du jeune plant et toute sécheresse à ce stade compromettrait son développement. A l'inverse, une fois la période végétative du cotonnier achevée, une période de sécheresse est nécessaire pour la maturation des capsules, leur éclosion et la cueillette. Les interventions culturales peuvent cependant atténuer ce risque de variations intra-annuelles de la pluviométrie pour la production cotonnière. En fait, en fonction de l'itinéraire technique appliqué par les producteurs le risque, face à l'aléa pluviométrique, de ne pas atteindre l'objectif de rendement fixé *a priori* diffère (Crétenet *et al.*, 2006, 109-115).

Le régime des pluies et l'hygrométrie - et surtout leurs variations - a par ailleurs une incidence sur ce qui est considéré comme une contrainte majeure de la culture du cotonnier, le parasitisme<sup>156</sup> ; un excès de précipitations pouvant en effet aggraver ce phénomène.

#### **1.1.4. Des contraintes du parasitisme au risque entomologique**

Le parasitisme est particulièrement virulent concernant le cotonnier et s'attaque à la plante et à son fruit à tous les stades de son développement. Les ravageurs et les maladies du cotonnier sont nombreux et diversifiés. Concernant les premiers, les plus redoutables sont les pucerons « piqueurs – suceurs » (*Aphis gossypii*) qui non seulement sucent la sève des feuilles et souillent la fibre avec leur sécrétion de miellats mais peuvent être également vecteurs de maladie ; les chenilles carpophages (*Helicoverpa armigera*, *Diparopsis watersii*, *Earias spp.*) qui, en s'attaquant aux fruits et organes floraux, peuvent parfois détruire toute une récolte ; les chenilles phyllophages (*Syllepte derogata*, *Cosmophila flava*, *Spodotera spp.*) ; les larves qui s'attaquent aux graines, aux racines ou aux feuilles... la liste est longue ! Quant aux maladies du cotonnier, elles sont, elles aussi, multiples. Généralement transmises par une bactérie ou un champignon elles interviennent le plus souvent sur des plants qui ont déjà subi des attaques de ravageurs.

Face au risque entomologique, la diffusion des pesticides dans les années 1960 et les itinéraires techniques proposés par la recherche et vulgarisés par les services des sociétés cotonnières<sup>157</sup> ont permis pendant une quarantaine d'années de maîtriser efficacement les ravageurs du cotonnier. Aujourd'hui la conjugaison de l'apparition de résistances aux insecticides, de la remise en cause de la lutte chimique (pour des raisons techniques, économiques et écologiques) et de la désaffectation de l'industrie phytosanitaire pour un marché de taille réduite et aux faibles marges a orienté la recherche vers des innovations dans les domaines des pratiques culturales. Le choix des itinéraires techniques, des variétés utilisées, des cultures associées, le respect de l'activité des auxiliaires a non seulement une incidence certaine sur la gestion des populations de ravageurs mais permet également une utilisation raisonnée des produits chimiques (Vaissayre *et al.*, 2006).

---

<sup>156</sup> Il est estimé que les pertes de récolte dues aux bioagresseurs sont de l'ordre de 30 % en moyenne dans le monde (Ferron *et al.*, 2006, 129).

<sup>157</sup> Leur large adoption a été facilitée par leur simplicité : ces itinéraires techniques comprennent un nombre relativement modeste d'applications (déterminé selon les zones parasitaires) réalisées sur calendrier.

En outre, à la fin des années 1990, des programmes de prévention des résistances ont été mis en œuvre à l'échelle sous-régionale<sup>158</sup> afin de faire face au phénomène de résistance d'*Helicoverpa armigera* aux insecticides de synthèse de la classe des pyrethroïdes, apparu dans le milieu des années 1990. Le Burkina s'est par ailleurs engagé récemment - et seul - dans la voie des biotechnologies. La recherche génétique a en effet permis l'introduction de gènes codant pour l'expression de toxines issues de *Bacillus thuringiensis* dans le cotonnier. Les semences *Bt* qui sont aujourd'hui commercialisées au Burkina Faso sous le nom de Bollgard II® contiennent deux gènes de résistance aux chenilles déprédatrices du cotonnier : Cry1Ac et Cry2Ab. Ces toxines Cry, qui ciblent exclusivement des insectes lépidoptères (dont *Helicoverpa armigera*), ont été intégrées au génome de variétés locales burkinabé (FK37, FK290, STAM59A) créées par l'INERA. Ces cotonniers génétiquement modifiés (CGM) doivent permettre, selon leur promoteur, de diminuer le nombre de traitements insecticides recommandés aujourd'hui dans les itinéraires techniques. Cette technologie n'écarte pas toutefois le risque de voir apparaître des insectes résistants aux toxines de *Bacillus thuringiensis* (Vaissayre 1999).

Si le régime des pluies peut aggraver les phénomènes de parasitisme, il est également de nature à modifier le contexte bio-physique dans lequel se déroule la production cotonnière. Au Burkina Faso, la tendance actuelle à une plus grande variabilité des précipitations n'est pas sans impact sur les sols sur lesquels est cultivé le cotonnier.

## **1.2. Des exigences de fertilité du cotonnier au risque d'usure des sols**

Il conviendrait de parler plutôt de « contrainte » que de « risque » en évoquant la nature des sols, la limite est toutefois tenue au regard des phénomènes d'usure des sols constatés dans les zones cotonnières. Ceux-ci recèlent en eux les capacités de bouleversement des systèmes de production cotonnier en ayant, à court terme, une incidence directe sur les rendements obtenus par les producteurs - et donc leur revenu - mais également en ayant un impact à plus ou moins long terme sur la viabilité de la culture du cotonnier et partant des exploitations cotonnières familiales qui vivent de ces terres.

### **1.2.1. Des conditions pédologiques...**

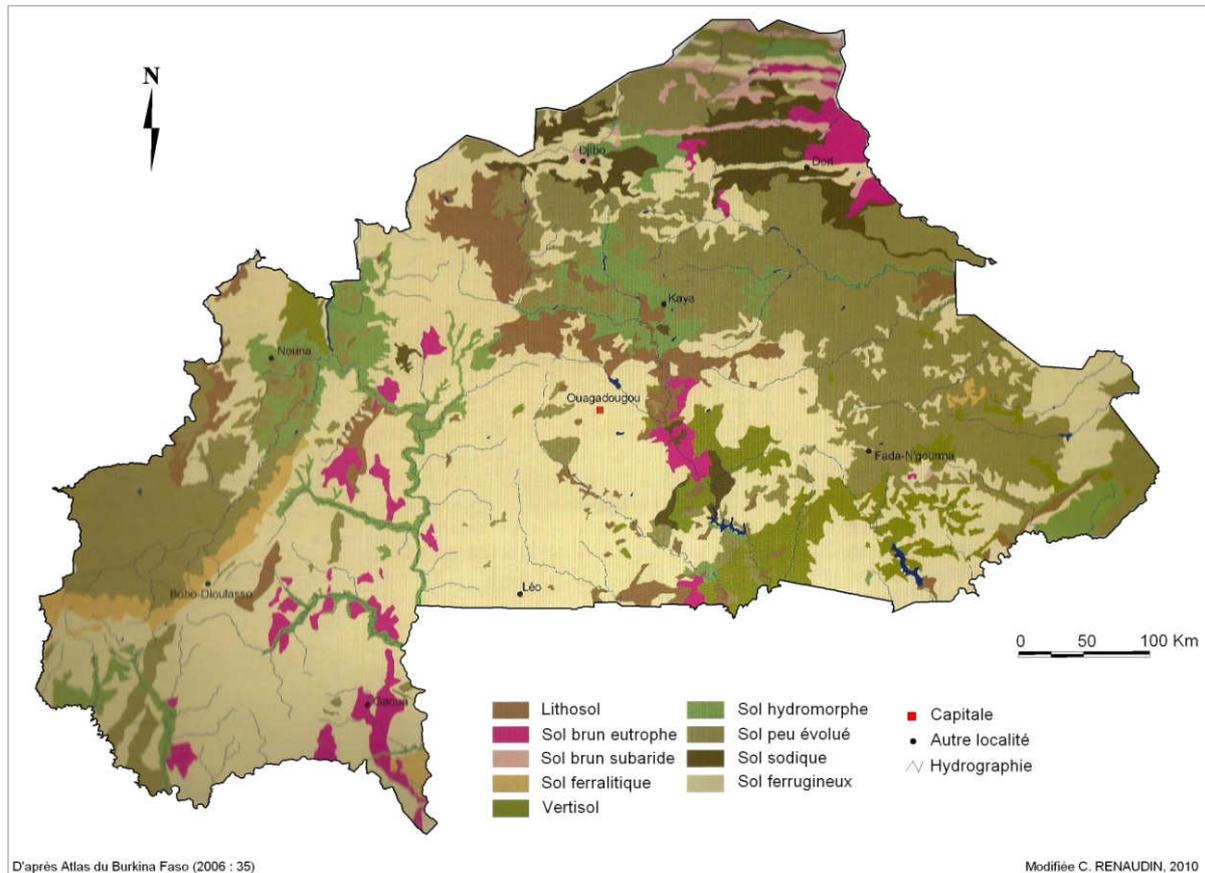
Le cotonnier requiert pour son développement végétatif et fructifère, des sols profonds, meubles et perméables. Les sols argilo-sableux ou argilo-calcaires sont ceux qui lui conviennent donc le mieux. Par ailleurs la plante est exigeante en termes de fertilité. Les terres doivent être riches en humus, pas trop acides (pH de l'ordre de 6 à 7) et doivent lui apporter tous les éléments nutritifs (potassium, le phosphore, l'azote, le calcium, le magnésium, le soufre, le fer et les oligoéléments (bore, cuivre et zinc)) dont elle a besoin.

Les sols profonds (sols bruns, vertisols, sols hydromorphes), d'une bonne aptitude agronomique, sont les plus prisés pour la culture cotonnière. Ils se rencontrent surtout à

---

<sup>158</sup> En 1998 est créé le Projet Régional de Prévention et de gestion de la Résistance de *Helicoverpa armigera* en Afrique de l'Ouest (PR-PRAO). Il est remplacé, en 2005, par le Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA). Ces programmes concernent le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et Togo.

l'ouest du pays, dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et des Cascades mais aussi au Sahel et dans la région Est (Figure 43).



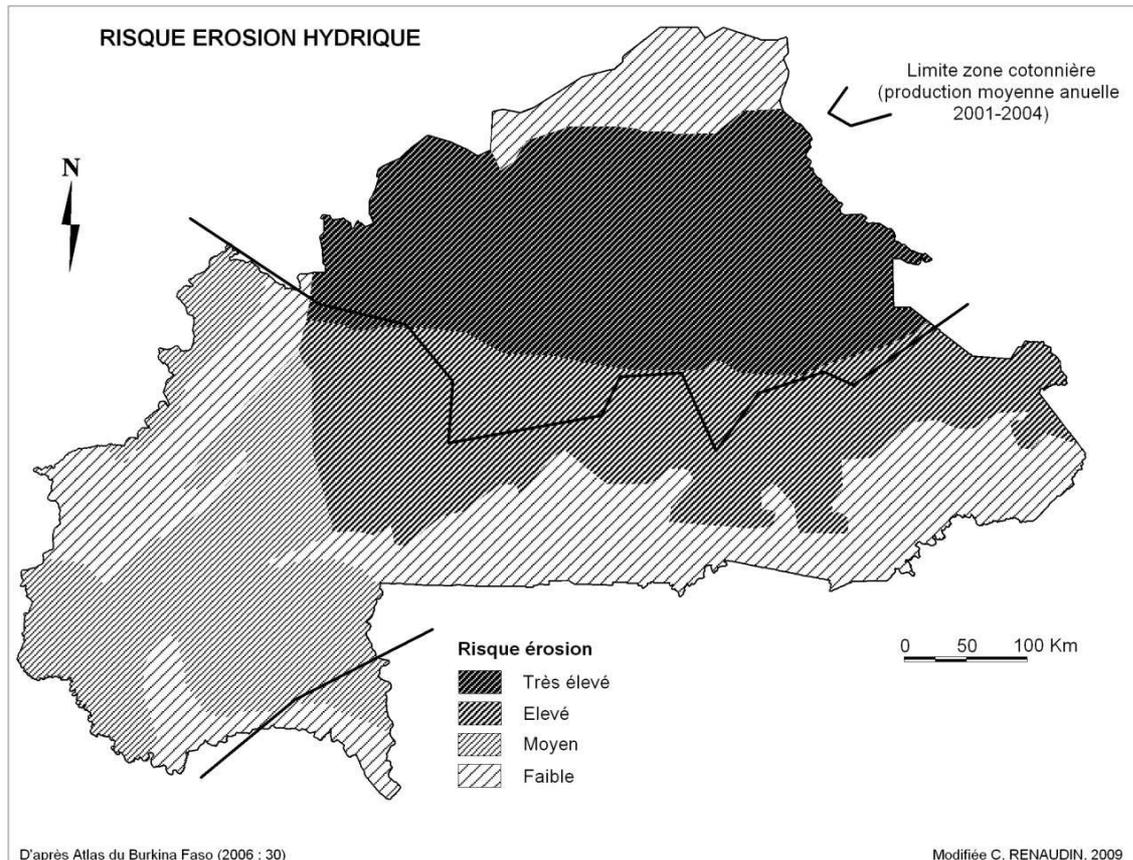
**Figure 43. Principaux types de sols au Burkina Faso**

Pour cette culture exigeante en éléments nutritifs, tout bouleversement des éléments (relativement) permanents qui constituent les sols peut être préjudiciable. Or la nature des sols au Burkina Faso les rend particulièrement vulnérables au processus d'érosion dans le contexte climatique actuel. De plus, la culture du coton, réputée pour être épuisante pour les sols, pourrait ne pas être étrangère au phénomène d'usure des sols dans les zones cotonnières. En outre, la forte pression démographique sur les terres rend de plus en plus difficile le maintien de la fertilité des sols qui était garanti auparavant par le système de gestion traditionnelle des terres qui consistaient en une alternance des cultures extensives pendant 3 à 5 ans et une mise en jachère sur une longue période d'au moins 10 ans (Sempore, 2008).

### 1.2.2. ...au risque d'usure des terres

La nature même des sols tropicaux du Burkina - qui se développent pour la plupart sur un substrat formé par le bouclier africain granitique - recèle leur fragilité et va avoir des conséquences directes sur l'obtention des rendements espérés par les producteurs de coton. Ces sols sont en effet, par la nature des matériaux qui les composent, plus ou moins « susceptibles » au processus d'érosion éolienne et hydrique (Guillobez *et al.*, 2000). Un processus aggravé depuis les années 1970 par le déclin du niveau des pluies - qui influe sur les couvertures végétales - et par l'occurrence de phénomènes climatiques extrêmes - pluies

très abondantes qui succèdent à des périodes de « poches de sécheresse ». Les sols ferrugineux notamment sont soumis à un lessivage important particulièrement au centre et à l'ouest du pays où la pluviométrie, plus abondante, favorise ce processus (Figure 44).



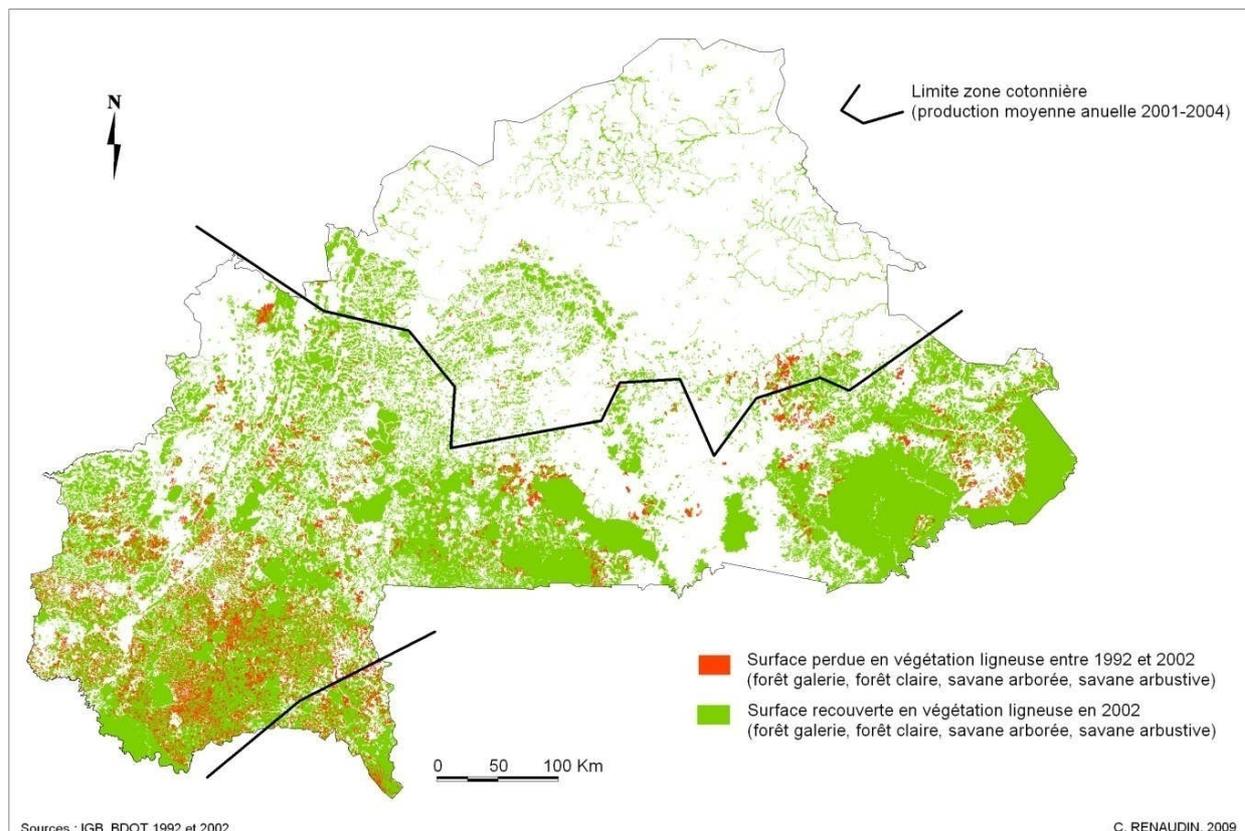
**Figure 44. Risque érosion hydrique sur le territoire burkinabé**

Ces phénomènes d'érosion sont cependant surtout induits, dans un contexte de péjoration climatique, par la pression croissante des hommes sur les terres. La diminution de la couverture des sols en végétation naturelle qui en résulte accélère en effet à la fois le processus de ruissellement des eaux de pluie en réduisant la capacité d'infiltration dans les sols mais aussi les phénomènes de déflation éolienne.

Or l'état de dégradation du couvert végétal, souvent reconnu comme le principal agent de l'usure des sols, est marqué au Burkina Faso<sup>159</sup>. En 1980, la végétation naturelle ligneuse recouvrait 15 420 000 hectares et occupait ainsi 52 % du territoire. Douze ans plus tard, elle

<sup>159</sup> V. Mazzucato *et al.* ont montré cependant combien il particulièrement délicat à estimer compte tenu de la diversité des mesures possibles pour ce faire. On peut prendre en compte la production de biomasse totale, la couverture végétale, la présence d'espèces spécifiques, la biodiversité, la valeur économique des propriétés en bois, les propriétés médicinales des plantes, etc. En fait en fonction de la « dégradation » que l'on veut montrer, l'une ou l'autre de ces mesures sera utilisée. Par ailleurs, montrer la dynamique de dégradation des végétations reviendrait à déterminer une période de « climax » à partir de laquelle l'état de dégradation pourrait être estimé (*Ibid.*, 2000, 123). Cela se révèle d'autant plus ardu ici qu'il n'existe que très peu de données couvrant le territoire burkinabé avant 1980.

est estimée à 14 160 000 hectares, soit une régression de 105 000 ha/an<sup>160</sup>. La comparaison des Bases de Données d'Occupation des Terres de l'Institut National Géographique (BDOT) du Burkina Faso de 1992 et 2002 permet de voir qu'elle s'est encore réduite par la suite. Les surfaces couvertes en forêt (forêt-galerie et forêt claire) et en savanes (arborées et arbustives) y sont estimées en 1992 à 10 008 541 hectares et en 2002, à 9 056 041 hectares, soit une régression de 10,5 % en l'espace de dix ans (Figure 45).



**Figure 45. Evolution des surfaces recouvertes en végétation ligneuse entre 1992 et 2002**

La perte de forêt naturelle et de couverture de savane est à la fois quantitative, en raison notamment de la demande en bois de chauffage, des feux de brousse et de l'émondage des arbustes et des arbres qui dépérissent avec l'accroissement des troupeaux, mais également qualitative, du fait des cycles répétés de sécheresse qui entraînent une mortalité de certaines espèces boisées et une modification de la composition de la flore (Mazzucato *et al.*, 2000, 123). Elle est également liée à l'augmentation des défrichements pour la mise en culture des terres. A l'échelle nationale, toujours entre 1992 et 2002 les surfaces cultivées se sont accrues de 8,4 %, grignotant davantage les couvertures végétales - un phénomène particulièrement visible sur le front cotonnier à l'ouest du pays (Figure 46).

<sup>160</sup> Parkan (1986, cité par Mazucato *et al.*, 2000) estime, quant à lui, une perte des ressources forestières annuelle de 110 000 à 153 000 hectares entre 1983 et 1995.

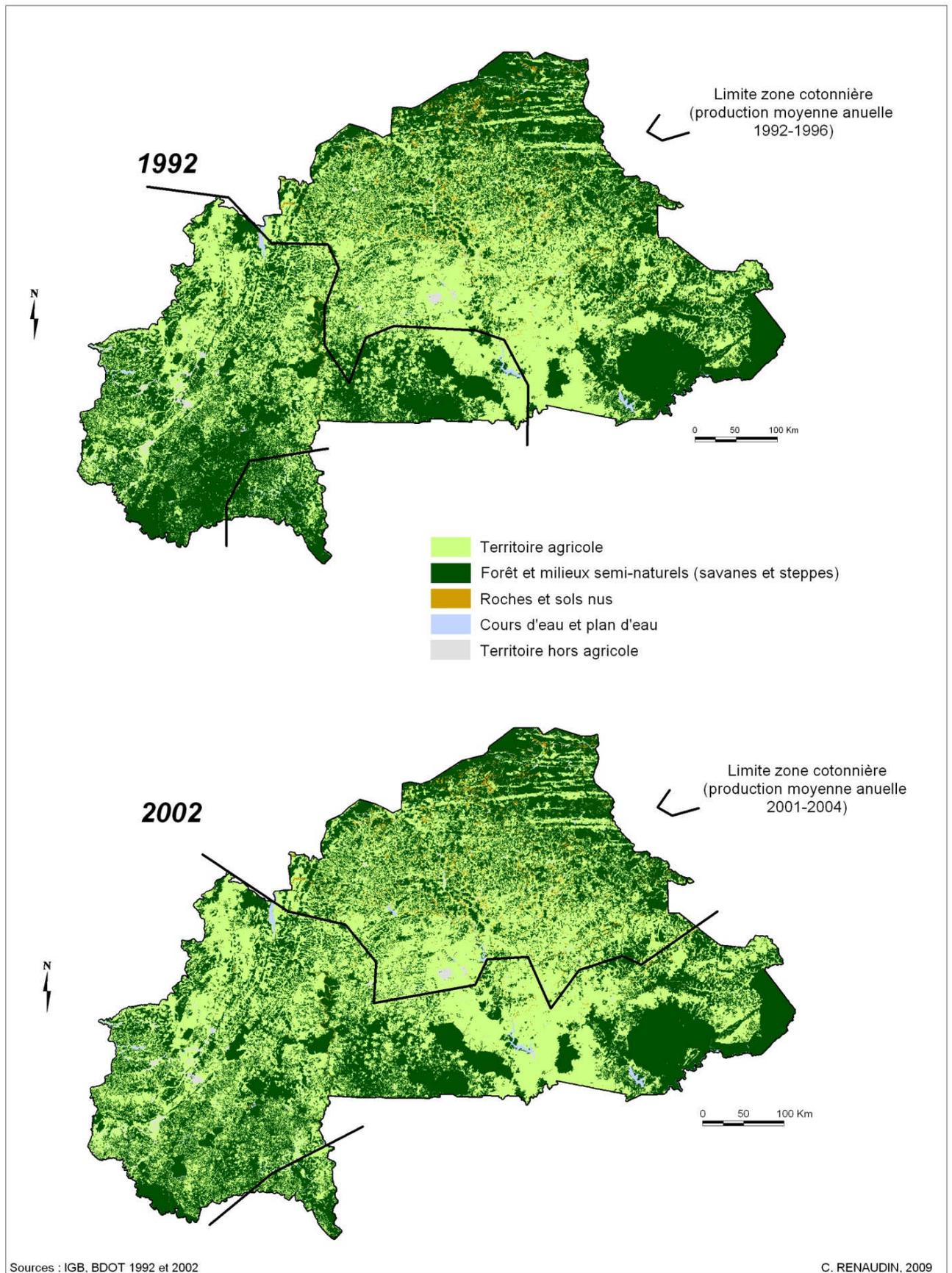


Figure 46. Evolution des territoires dominés par l'agriculture entre 1992 et 2002

Dans les zones cotonnières, la dégradation des sols (et plus largement des milieux biophysiques) est souvent imputée à l'extension de la culture cotonnière. Pourtant, en plus des pratiques culturales (système de jachère, de rotation des cultures, d'épandage des résidus des récoltes sur les champs, etc.) que les systèmes agricoles ont toujours su intégrer pour maintenir la fertilité des sols, cette culture est la seule, au Burkina Faso, qui bénéficie systématiquement d'une fertilisation minérale (engrais NPK et Urée), permise grâce aux engrais délivrés à crédit par les sociétés cotonnières. Elle nécessiterait une fertilisation organique qui elle, en revanche, n'est le plus souvent jamais optimale, voire inexistante. De nombreuses études ont montré, en effet, que seul un système de culture associant la fumure organique (compost, fumier de parc) à la fumure minérale permet d'assurer le maintien de la fertilité des sols et donc leur productivité<sup>161</sup> (cf. Sempore, 2008).

A l'échelle nationale, il est particulièrement complexe de déterminer l'incidence de la culture du coton dans les phénomènes d'usure des sols. Les travaux qui ont tenté d'évaluer les impacts de la culture cotonnière sur la fertilité des sols, se sont donc effectués à des échelles plus réduites et sont dès lors difficilement comparables d'une région à l'autre, compte tenu de la diversité des contextes agro-climatiques. Si l'appauvrissement de certains sols dans la région du Plateau Central est souvent imputé aux décennies de culture cotonnière, une étude conduite dans le bassin traditionnel de production au Sud-Ouest du Burkina Faso a montré en revanche que l'intensification du système de production agricole cotonnier n'a pas eu d'effet significatif sur la baisse de la fertilité des sols (Gray *et al.*, 2001). Des résultats qui diffèrent de ceux de V. Hauchard dans la région de la Boucle du Mouhoun (*Ibid.*, 2008). Dans la partie orientale du Burkina Faso, les travaux de V. Mazzucato *et al.* ont indiqué que l'extension de la culture cotonnière n'avait pas été de nature à diminuer la fertilité des sols ou à accélérer le phénomène de désertification (*Ibid.*, 2000).

Menés dans différentes régions cotonnières, ces travaux permettent de reconnaître la charge plus ou moins grande de responsabilité des milieux dans les phénomènes d'usure des sols. Leurs spécificités (physiques, démographiques, économiques...) en modulant l'expression des risques rendent difficilement cernable le degré de causalité des contraintes (nature des sols...), des aléas (variabilité des précipitations...) et de l'extension de la culture cotonnière dans l'ampleur des dégâts qu'ils vont provoquer. La limite dès lors entre ce qui résulte de sa culture et ce qui résulte des contraintes inhérentes au milieu, dans l'état de dégradation des sols, est forcément floue dans la mesure où ces facteurs sont interliés. Cependant, ces facteurs lorsqu'ils se conjuguent peuvent rendre caduques les pratiques paysannes qui s'adaptaient relativement bien aux conditions du milieu. V. Hauchard a ainsi montré dans la grande région cotonnière du Mouhoun que le phénomène de dégradation mécanique des sols qui affecte actuellement plus de 80 % des sols remet aujourd'hui en cause les pratiques culturales propres au coton ; celles-ci ayant des effets néfastes sur le comportement de ces sols ferrugineux tropicaux, hydromorphes ou vertiques locaux, naturellement sensibles à l'intensité et à l'agressivité des pluies (*Ibid.*, 2008). Ces phénomènes ici sont néanmoins indissociables du contexte d'extension des emblavures cotonnières et d'augmentation de la pression foncière qui ont induits au raccourcissement des temps de jachère dans cette région. Par ailleurs, les

---

<sup>161</sup> Si tant est que soit également pris en compte les problèmes d'amendements calco-magnésiens (dolomie, chaux agricoles) et d'aménagement des parcelles pour limiter les effets de l'érosion, en particulier hydrique (Sempore, 2008).

travaux de J. Gigou *et al.* permettent de croire qu'il n'y a aucune « fatalité » dans ces processus. Ces auteurs ont en effet mis en évidence les impacts de mesures anti-érosives - au-delà des apports en fumure minérale et organique - pour maintenir la fertilité des terres cultivées en cotonnier. Le type d'aménagement proposé par les auteurs permet une infiltration supplémentaire de 10 % du total des pluies et une augmentation des rendements du cotonnier de l'ordre de 30 %<sup>162</sup> (*Ibid.*, 2006, 116-122). Dès lors, les pratiques agricoles paysannes, en ayant un rôle certain sur les transformations - différenciées - du paysage, peuvent tout autant accélérer les processus d'érosion des sols que contribuer à leur préservation<sup>163</sup>. Elles peuvent donc être, à plus ou moins long terme, elles-mêmes sources de risque de « mauvaise récolte ».

La lecture des principaux risques qui peuvent toucher l'élaboration de la production cotonnière montre le rôle déterminant des pratiques agricoles paysannes dans l'atténuation ou l'amplification des phénomènes susceptibles d'affecter la récolte des producteurs et dès lors le niveau de revenu qu'ils vont pouvoir obtenir. Ces pratiques sont indissociablement liées à la perception du risque encouru sur la production cotonnière et à celle du dommage qui pourrait en résulter. Elles sont également dépendantes des capacités (technique, économique...) des agriculteurs. Or le contexte de crise actuelle de la filière qui a engendré la chute du prix d'achat du coton et la hausse des facteurs de production pourrait être de nature non seulement à modifier ces perceptions, au regard d'une culture désormais moins « rentable », mais également à affecter la disponibilité et l'état des facteurs de production nécessaire à la culture cotonnière.

## **2. Exacerbation des risques dans un contexte de crise cotonnière**

Aux risques qui touchent cette culture de rente conduite « sous pluie », s'ajoutent ceux d'une culture industrielle destinée à l'exportation fortement soumise aux aléas de la demande du marché international et des prix mondiaux. Ces risques économiques qui sont liés aux variations des conditions de prix (du coton, des facteurs de production) des campagnes agricoles, s'exacerbent aujourd'hui dans le contexte de crise actuel que traverse la filière. Or ils ont une incidence directe sur le niveau de revenu des millions de paysans qui vivent de cette culture et exacerbent le risque d'endettement des familles. Dès lors ils ont une capacité de dommages extraordinaire sur les conditions de vie des familles investies dans cette culture qu'il conviendrait de mieux cerner.

---

<sup>162</sup> Ainsi l'aménagement des terres en courbe de niveau réalisé à l'échelle du champ individuel permet de diminuer les impacts du ruissellement des eaux de pluie et d'augmenter la capacité de production des agriculteurs. Un excès de ruissellement entraîne en effet une diminution de la fertilité des terres par érosion et des pertes en eau qui réduisent l'alimentation hydrique des cultures (J. Gigou *et al.*, 2006, 116-122).

<sup>163</sup> Des travaux ont montré par ailleurs que localement, il était possible de réhabiliter des écosystèmes dégradés (Rasmussen *et al.*, 2001 ; Yaméogo *et al.*, 2009).

## 2.1. Du risque économique d'une culture industrielle mondialisée...

Culture industrielle, la culture du coton doit se soumettre aux exigences de qualité et de compétitivité des industries textiles. Concernant les fibres de coton, elles sont classées selon des standards internationaux et doivent répondre à des critères de couleur, de pureté et de longueur des fibres (cf. encadré p. 75) qui vont déterminer son « appréciation » sur le marché mondial. Pour les producteurs, l'enjeu de la qualité est important puisqu'il va déterminer le niveau de revenu qu'ils vont obtenir lors de la commercialisation de leur récolte. Sur les marchés « autogérés », le coton-graine qui arrive des champs ou des greniers est classé selon plusieurs « choix » (trois choix ou deux choix selon la période au Burkina Faso) en fonction de sa couleur et de sa pureté. A chaque choix correspond un prix d'achat qui diminue en même temps que la qualité du coton. Or les critères de couleur et de pureté retenus par l'industrie textile sont particulièrement sensibles aux aléas pluviométriques et aux attaques parasitaires. Ceux-ci sont de nature à compromettre, au-delà de la production espérée elle-même, la qualité de la fibre de coton en modifiant sa couleur ou en la « souillant » avec des corps étrangers. Un producteur dont la récolte aura subi un accident de cette nature, verra alors son coton déprécié en même temps que son revenu.

En tant que culture commerciale, le risque « prix » pour les producteurs est bien entendu puisqu'il concerne directement leurs revenus. C'est particulièrement vrai dans le cadre d'une culture réalisée au sein d'exploitations familiales qui ont avant tout comme finalité d'assurer la subsistance de la famille. Le cycle du cotonnier s'insère dans le calendrier des autres productions agricoles et la culture du coton n'a alors de sens que si les producteurs y « gagnent ». L'histoire de la diffusion de la culture cotonnière en AOF est riche d'enseignement à cet égard. Tant que le prix ne fut pas suffisamment rémunérateur, les paysans se sont détournés de cette culture, à moins d'y être contraints par la force. Et même alors, ils sont parvenus à mettre en œuvre des stratégies pour répondre à la contrainte tout en vendant une partie de leur récolte à qui était « plus offrant ». Le monopole de la CFDT a ensuite interdit aux producteurs ce type de comportement opportuniste mais a, en contrepartie, sécurisé la production cotonnière, en annonçant avant la période des semis, les prix du coton-graine et des intrants et surtout, en garantissant l'achat de la récolte. Certains de vendre leur production, les producteurs peuvent s'engager ou non dans cette culture en fonction des prix fixés. Ensuite, le déroulement de la campagne (particulièrement en termes de pluviométrie) et les pratiques agricoles adoptées commandent les rendements obtenus et donc le gain retiré de la production cotonnière ; le choix des pratiques agricoles n'étant pas étranger aux conditions de prix qui a court lors de la campagne puisque ceux-ci vont déterminer la rentabilité de la culture et le degré d'investissements à y consentir.

Dans ce système les producteurs subissent de plus en plus, avec la libéralisation de la filière, les fluctuations des cours mondiaux. C'est particulièrement vrai dans le contexte de crise actuelle puisque la seule variable d'ajustement dont la filière dispose aujourd'hui est le prix d'achat aux producteurs. Cette situation place aujourd'hui les ménages cotonniers dans une grande précarité qui se renforce encore avec la variation des prix des facteurs de production. Ce risque économique, lié aux prix et donc aux revenus, est d'autant plus dommageable que le niveau des prix du coton et des intrants module la probabilité pour les producteurs de

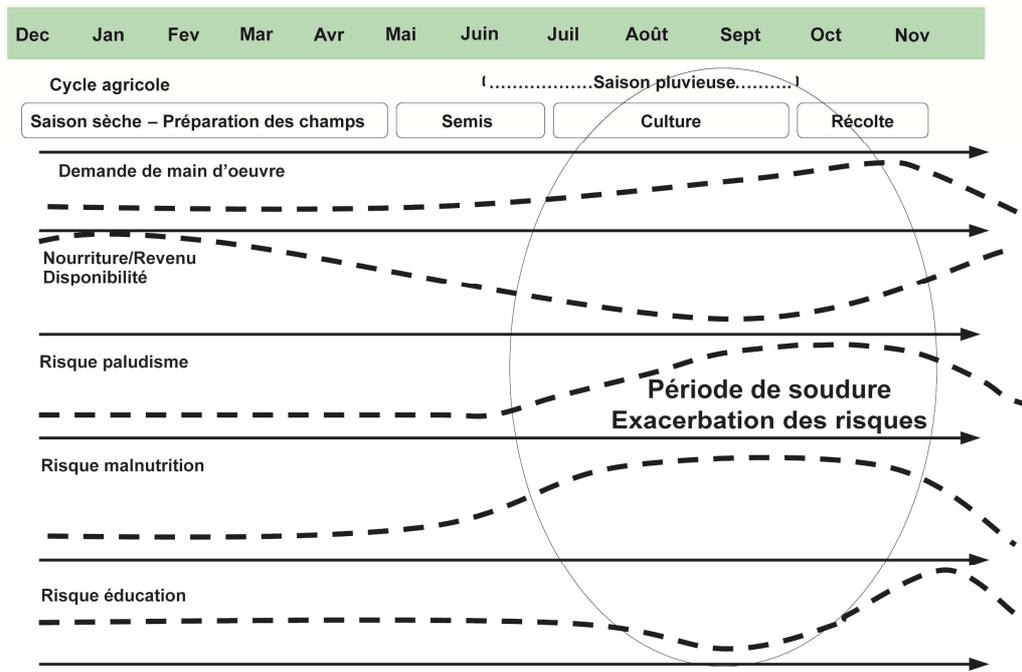
tomber en situation d'endettement. Le système de caution solidaire à l'œuvre au sein des Groupements de producteurs de coton, qui permet de limiter la situation des impayés liés au remboursement des achats d'engrais et de produits phytosanitaires, peut être alors rudement mis à l'épreuve dans un contexte défavorable de prix qui touche l'ensemble des producteurs.

En fait, le risque économique est de nature à exacerber non seulement les risques « agricoles » en modifiant les stratégies des producteurs - et donc leur pratiques - au regard d'une culture moins « rentable » mais aussi à accroître ou à entraîner d'autres types de risques (alimentaire, sanitaire,...) puisqu'il touche à ce qui donne la capacité aux producteurs à assurer le « bien-être » de leur famille : le revenu. Il porte dès lors en lui les germes du bouleversement des conditions de vie des producteurs et de leur famille.

## **2.2. ...à la vulnérabilité des producteurs de coton : questionnements**

La situation de précarité dans laquelle se trouvent les producteurs pourrait aujourd'hui faire courir aux zones cotonnières, un risque certain de paupérisation. Un choc lié à la diminution ou à la perte de revenu est en effet de nature à accroître la pauvreté des ménages cotonniers et à exacerber leur probabilité à subir une perte significative de bien-être dans ces conditions.

Pour le comprendre il est nécessaire de saisir les impacts des revenus cotonniers sur le cadre d'existence des producteurs de coton et de leur famille au regard des indicateurs de bien-être mis en place pour mesurer les conditions de vie. Cela, afin de vérifier si les revenus cotonniers permettent de diminuer la vulnérabilité des ménages ruraux au regard des contraintes et des risques susceptibles d'affecter leur cadre d'existence. L'approche du bien-être des producteurs de coton se fera donc par la vulnérabilité afin d'intégrer sa dimension saisonnière, fondamentale ici en raison de ses liens étroits avec la production agricole et les conditions climatiques des campagnes soudano-sahéliennes. Chaque campagne agricole est en effet marquée par une période critique, la « saison des soudures » qui correspond à une phase de très haute vulnérabilité pour les populations rurales, où les risques s'exacerbent (Figure 47). En effet, cette période précédant les récoltes, où la demande de main d'œuvre est la plus forte, est également celle à plus haut risque de malnutrition et de paludisme. Elle coïncide également avec la saison des pluies où les transports pour les interventions sanitaires d'urgence sont les plus difficiles. Par ailleurs, les revenus disponibles des ménages ruraux sont généralement faibles à cette période alors qu'elle correspond à un moment de besoin en liquide pour payer les traitements médicaux pour le paludisme et la rentrée scolaire du mois d'octobre (Banque Mondiale, 2005).



Source : D'après Banque Mondiale, 2005, p. 34

**Figure 47. Exacerbation des risques et vulnérabilité des ménages ruraux lors de la période de soudure**

Face à ces risques, les hommes - pris individuellement ou collectivement - ne vont pas être affectés de la même manière et l'on peut faire l'hypothèse que, concernant les producteurs de coton les revenus tirés de la culture cotonnière et plus largement les effets d'externalité de cette culture de rente, leur donnent une plus grande capacité à s'en protéger et leur permettent dès lors d'être à même de réunir les conditions nécessaires à la réalisation du bien-être de leur famille. Il faudra le vérifier, ici, en confrontant des producteurs de coton avec des agriculteurs qui ne disposent pas de cette rente, au regard notamment ici des risques alimentaires, sanitaires et éducatifs. A l'aune de ces résultats, pourra être comprise et estimée l'ampleur des bouleversements encourus par les producteurs de coton en termes de conditions de vie dans le contexte de crise actuel.

Ensuite il sera nécessaire de comprendre que les producteurs de coton ne sont pas « égaux » face aux risques auxquels ils sont exposés, particulièrement dans un contexte défavorable de prix. Il s'agira alors non seulement de déterminer l'ensemble des facteurs (économiques, sociaux, etc.) qui vont permettre aux ménages cotonniers de surmonter - plus ou moins - ces risques mais également d'identifier les ajustements opérés par les producteurs de coton pour tenter de se prémunir des conséquences inéluctables de la chute de leur revenu et du risque d'endettement. L'enjeu est important puisque les producteurs de coton, en fonction de leur aptitude à se protéger des risques, pourraient alors adopter des stratégies d'adaptation plus ou moins coûteuses en termes de bien-être à court et à long terme.

### **2.3. Le choix d'une zone d'étude : la région de l'Est du Burkina Faso**

Ce questionnement portera sur la région de l'Est du Burkina Faso qui tend à devenir le nouveau front cotonnier du pays. La carte page 127 met en évidence ce processus d'extension de l'aire cotonnière vers la partie orientale du pays (cf. Figure 4). Dans la région de l'Est, les superficies cotonnières ont connu une forte croissance, particulièrement depuis la période de relance cotonnière engagée dans le milieu des années 1990 témoignant de l'adhésion des producteurs à cette culture de rente.

Cette zone cotonnière se révèle particulièrement fragile face à la crise qui secoue actuellement la filière. Elle appartient depuis 2004 à la zone de la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) qui accuse comme les deux autres sociétés cotonnières du pays, les effets de la crise. Ceux-ci sont aggravés pour elle en raison des crédits qu'elle supporte depuis l'achat - au prix fort - de sa zone cotonnière à la société historique SOFITEX. Par ailleurs, son capital est détenu à majorité (51 %) par Dagriss (ex-CFDT) qui vient d'être privatisé, laissant son devenir incertain.

De plus cette zone cotonnière ne bénéficie pas des héritages de la longue histoire cotonnière développée à l'Ouest du pays. Les producteurs de coton sont ici moins formés, moins équipés et donc sans doute moins aptes à se protéger des risques inhérents à la culture cotonnière. Par ailleurs, la région est marquée par des déficits économiques et sociaux qui la classent parmi les régions « prioritaires » du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dans le pays.

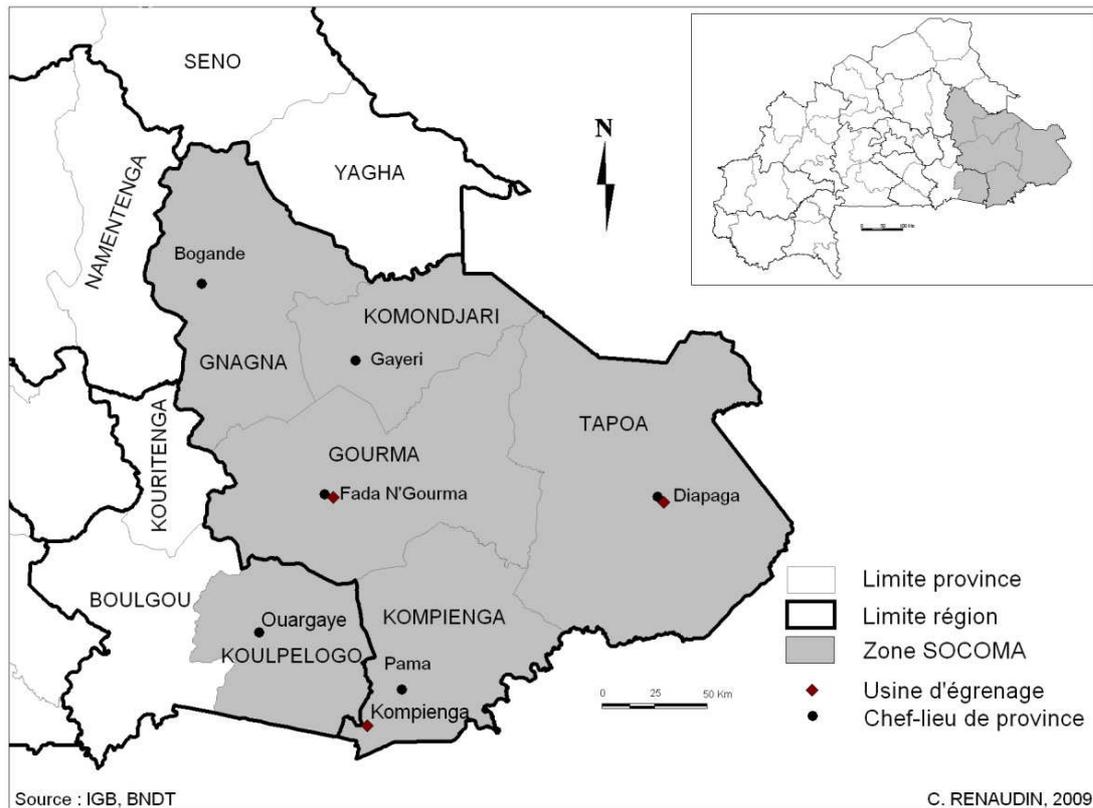
Cet espace en transition - la région Est est restée longtemps enclavée - caractérisé par une poussée cotonnière importante dans un contexte de crise apparaît donc comme un laboratoire intéressant pour comprendre les impacts de la culture cotonnière sur les conditions de vie des paysans qui en dépendent. En outre, ce front pionnier, marqué par des contraintes des milieux naturels, humains et économiques, permet de cerner les enjeux de la crise - particulièrement le risque de paupérisation qu'encourt le paysannat cotonnier - qui secoue actuellement la filière cotonnière.

## **PARTIE 2. LA VULNÉRABILITÉ DES PAYSANS COTONNIERS : LE CAS DE LA RÉGION EST**

En 1906, l'ingénieur agronome Y. Henri avait noté l'existence d'une production importante de coton dans la partie orientale et méridionale du cercle de Fada N'Gourma. Plus tard dans son rapport général, l'administrateur Duranthon indiquait que la culture du coton était largement répandue au nord et à l'est du cercle et qu'elle alimentait localement une activité artisanale importante et plus largement les courants commerciaux avec Say, Niamey et le Dahomey (Mazzucato *et al.*, 2000, 80). Elle fut donc également « encouragée » dans cette partie orientale du Burkina Faso lors de cette période sombre qu'a été celle du « champ de coton obligatoire ». Cependant, la région, enclavée et peu peuplée, n'offrait pas pour le colonisateur les « mêmes intérêts » que le pays mossi et n'en suscita dès lors que très peu. Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la région est totalement exclue des programmes de développement agricole et il faudra attendre les années 1980 pour que la culture industrielle du coton connaisse véritablement ses premières heures. Cette période engageait dans cette zone la future politique de relance cotonnière, orchestrée ensuite par l'Etat burkinabé dans le milieu des années 1990.

Depuis la libéralisation du secteur cotonnier en 2004, c'est la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) qui est responsable de la zone. Cette année là, les cours du coton connaissaient une embellie et celle-ci lui a été cédée au prix fort : 11,150 milliards de francs CFA (hors taxe). Le Directeur Général de la SOFITEX escomptait qu'à terme, la production pourrait atteindre 100 000 tonnes dans cette zone. 317 agents de la SOFITEX (78 permanents et 239 saisonniers) sont alors passés dans le giron de la SOCOMA pour encadrer les 25 000 producteurs qui y cultivaient déjà le coton.

La zone d'intervention de la SOCOMA correspond à la région administrative de l'Est, plus la province du Koulpélogo relevant de la région du Centre-Est. Elle couvre ainsi une superficie de 56 000 km<sup>2</sup> environ, soit 20 % du territoire national et dispose de trois usines d'égrenage (Fada N'Gourma, Diapaga et Kompienga). La culture cotonnière n'est cependant réellement pratiquée que dans quatre provinces de la zone, les conditions climatiques des provinces de la Gnagna et de la Komandjari étant peu propices à cette culture. Le bassin de la production cotonnière de la SOCOMA correspond donc aux provinces de la Tapoa, de la Kompienga, du Gourma et du Koulpélogo (Figure 48). Cette dernière province fait partie de la région du Centre-Est.



**Figure 48. Zone d'intervention de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA)**

Seule la région de l'Est sera ici étudiée, pour des raisons pratiques, notamment en termes de recueil de données. De plus cette région demeure sous-étudiée par la recherche nationale et internationale (Ouedraogo, 2004). C'est particulièrement vrai concernant les travaux traitant de la culture cotonnière qui se concentrent tous sur le bassin historique occidental cotonnier. Ici pourtant, l'essor de la culture industrielle du coton date déjà d'une dizaine d'années et concerne près de 20 % des exploitations familiales de la région. Ses impacts sur les systèmes de production et plus largement sur les conditions de vie des familles investies dans cette culture sont d'autant plus intéressants à étudier que la région est marquée à la fois par de fortes contraintes mais également de grandes potentialités que tour à tour la culture cotonnière pourrait atténuer, remettre en cause ou exacerber.

Cette partie va s'attacher à montrer, alors que le Burkina Faso traverse une des plus graves crises cotonnières de son histoire, les impacts de cette culture sur certains des déterminants de bien-être des populations rurales. Alors que la région Est se caractérise par de nombreux déficits sociaux - notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation -, il s'agira de comprendre en quoi la diffusion de la culture cotonnière a permis de diminuer la vulnérabilité des familles investies dans cette activité, notamment dans les domaines agricole, sanitaire et éducatif. Ce, afin de mesurer le risque de paupérisation qu'encourent les ménages cotonniers dans un contexte de dégradation des conditions de prix d'achat du coton et de ceux des intrants nécessaires à cette culture. Cette paupérisation est d'autant plus à craindre, dans ce contexte, qu'à la diminution des revenus cotonniers s'ajoute l'augmentation du risque d'endettement pour les paysans. Le déroulement de la campagne cotonnière 2007/2008 a ainsi illustré la fragilité des producteurs qui, particulièrement lorsqu'ils sont peu pourvus en

facteurs de production, subissent de plein fouet, non seulement les aléas d'un marché mondial qu'ils ne maîtrisent pas mais également ceux d'une pluviométrie dont ils ne peuvent se parer.

Les chapitres suivants s'appuient sur plusieurs enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de missions d'études menées en 2005 pour DAGRIS et, en 2007 puis 2008, pour la Fondation pour la Ruralité dans le Monde (FARM). Ces missions ont été l'occasion de parcourir l'ensemble des trois provinces cotonnières (Tapoa, Kompienga et Gourma) et de rencontrer l'ensemble des acteurs investis dans la filière et les principaux acteurs du développement présents à l'Est. Les deux séries d'enquêtes par questionnaire et d'entretiens semi-directifs conduites, et sur lesquelles s'est appuyé ce travail, se sont, quant à elles, déroulées dans la province du Gourma. Elles seront présentées successivement dans le deuxième et le troisième chapitre de cette partie qui va s'attacher dans un premier temps à présenter cette région de l'Est qui, après des décennies d'isolement, tend à devenir un des nouveaux fronts pionniers au Burkina Faso.

#### **Chapitre 4 Une région enclavée qui s'est ouverte récemment à la culture industrielle du coton**

L'isolement est longtemps le terme qui a caractérisé cette partie orientale du Burkina Faso. Peu densément peuplé, recouvert notamment dans sa partie méridionale par une brousse giboyeuse, le Gourma, ce pays des gourmantché, a été quasiment ignoré pendant la période coloniale puis délaissée au début de l'indépendance par le pouvoir central. La modernité n'a pénétré ces terres que dans les années 1970 au fil de l'avancée de la construction des routes et de la mise en œuvre du processus de décentralisation qui a notamment, rendu opérationnel l'Organisme Régional de Développement (ORD) de l'Est.

Que de chemins ont été parcourus depuis lors ! La région de l'Est est désormais reconnue comme un « carrefour » bien que l'enclavement demeure encore une contrainte forte pour son développement. Les camions qui transportent le coton-graine peinent sur les routes du Gourma et le métier de « colleurs » de pneus connaît un dynamisme certain à Fada N'Gourma. Les petits mécanos ne font d'ailleurs pas toujours payer les cadres de la SOCOMA. Ah ! Sans les camions du coton qui effectuent des ballets des villages jusqu'à l'usine d'égrenage de Fada N'Gourma, puis de l'usine jusqu'aux ports d'exportation, ils ne « gagneraient » pas ! Le développement de la culture cotonnière dans cette partie orientale du pays a en effet permis l'émergence de ce type de petits métiers exercés essentiellement dans le secteur informel. Ce phénomène fait partie des nombreux impacts indirects du développement de la culture du coton dans la région qui demeurent, de fait, difficilement mesurables. Tous les habitants de Fada N'Gourma décrivent cependant une ville transformée depuis l'installation de l'usine d'égrenage. Dans les campagnes, les paysans prennent à témoin les nombreux vélos et motos qui traversent désormais les pistes et désignent les toits en tôle de leurs maisons pour expliquer ce que la culture du coton a changé dans leur paysage quotidien. Tous ces changements sont sans doute d'autant plus visibles que la région est restée, pour des raisons qui tiennent à son histoire et à sa géographie, très longtemps enclavée et peu

monétarisée. Il faut revenir sur ces raisons pour mieux comprendre les bouleversements induits par la diffusion de la culture industrielle du coton dans cette région.

## **1. Le Gourma face au desiderata des politiques coloniales**

S'il fut décidé que la partie orientale du Burkina Faso s'appellerait administrativement « région de l'Est », le terme de Gourma pour la désigner est le plus employé. A l'origine, selon le « Tarik-el-Fettach » (VI<sup>ème</sup> siècle), les Songhaï nommaient « Gourma » l'ensemble des pays situés sur la rive droite du fleuve Niger (Madiéga, 1982, 1). Aujourd'hui, cette appellation s'applique aussi bien à la région sahélienne située entre Tombouctou et Gao qu'à la région du *Gulmu* ou *Gulma*<sup>164</sup> peuplée par les *Gulmenceba*, devenus Gourmantché par « déformation coloniale »<sup>165</sup>. Le terme ici ne désigne donc pas le Gourma malien étudié par J. Gallais (1975) mais bien ce pays gourmantché dont le peuple est issu du mélange entre les anciens *Gulmenceba* (autochtones) et les nouveaux *Gulmenceba* (*Buricimba* ou *Bemba*) arrivés dans le Gourma probablement au XV<sup>ème</sup> siècle. Ce sont sans doute ces derniers qui ont adopté la langue autochtone, le *gulmancema* (Madiéga, 1982, 1-3).

### **1.1. Histoire d'une région longtemps isolée**

L'Histoire du *Gulmu* est peu connue avant la formation des royaumes *gulmanceba* entre le milieu du XIV<sup>ème</sup> et le milieu XVI<sup>ème</sup> du siècle (Madiéga, 1982, 70). L'origine même de Diaba Lompo - le père des Gourmantché - n'est pas arrêtée<sup>166</sup>. A partir de cette période, Y. G. Madiéga est celui qui sans doute a retracé le plus finement l'histoire du Gourma (*Ibid.*, 1974 ; 1982).

#### **1.1.1. Le Gourma à l'époque précoloniale**

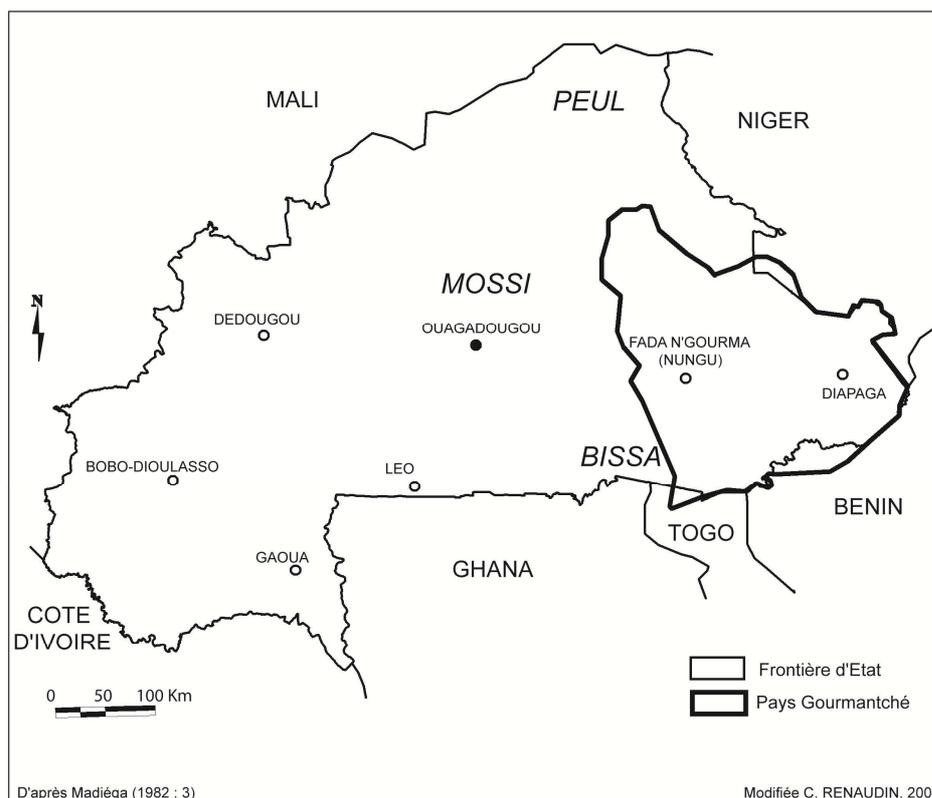
Le pays gourmantché, d'une superficie d'environ 55 000 km<sup>2</sup>, s'étend principalement sur la partie orientale du Burkina Faso actuel (50 000 km<sup>2</sup>) et se prolonge jusqu'au Nord-Togo, à l'ouest du Niger et au nord du Bénin (Figure 49). Dans la partie voltaïque, il occupe 18 % du territoire burkinabé, soit 50 000 km<sup>2</sup>.

---

<sup>164</sup> Le *gulmancema*, langue voltaïque, a deux principaux dialectes : celui du sud qui nomme le pays gourmantché, « *Gulmu* » et celui du nord qui le désigne sous le terme de « *Gulma* ».

<sup>165</sup> Il provient du singulier de *Gulmenceba* : *Gulmance* utilisé dans le sud du Gourma (dans le nord le singulier est *Gulmancoo*).

<sup>166</sup> Il existe en effet différentes versions concernant l'origine du fondateur du Gourma (Voir Madiéga, 1982 ; 1974 ; Sénéchal, 1973 ; Lankoande, 2004).

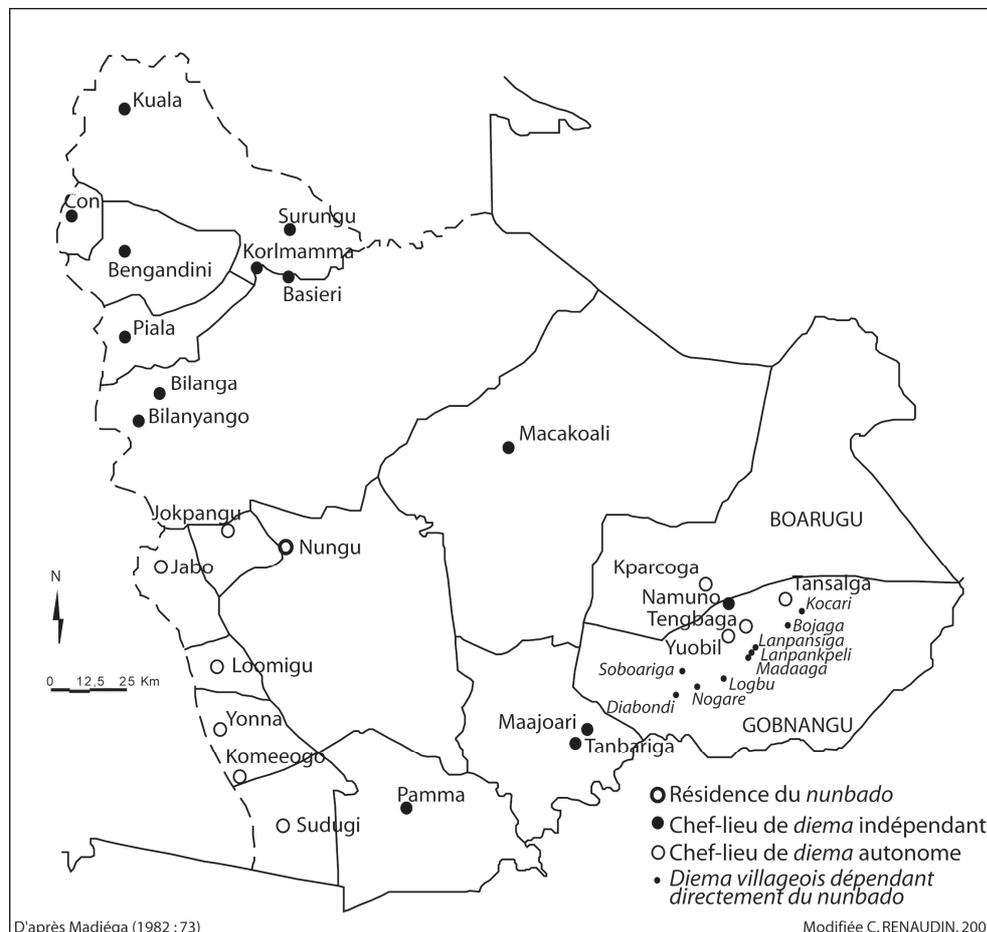


**Figure 49. Localisation du pays Gourmantché**

Communément les sociétés *gulmenceba* ont été décrites comme des sociétés à organisation centralisée au même titre que les royaumes *mosse* ou les émirats et chefferies *fulbe* (peuls). Cette association permettait d'opposer ces systèmes dits « étatiques », répartis dans la partie orientale et centrale du Burkina Faso, aux sociétés à organisation « villageoise » ou « lignagière » qui dominaient la partie occidentale des pays de Haute-Volta (Madiéga, 1995, 16 ; Hien, 2003, 698). L'histoire du Gourma montre pourtant que si les *Gulmenceba* ont formé une nation fortement hiérarchisée, il n'existait cependant pas de pouvoir centralisé à l'échelle de l'ensemble du pays. Descendants de Lompo, ils fondèrent plusieurs dynasties, indépendantes les unes des autres mais liées entre elles par leur ancêtre commun. L'organisation socio-politique et territoriale du Gourma s'effectuait autour de ces royaumes ainsi que d'autres dynasties qui ne descendent pas de Lompo (Figure 50). Le Gourma était alors divisé en *diema* (qui signifie littéralement « commandement »), territoire délimité par des « bornes naturelles » - rivières, collines - sur lequel s'exerçait l'autorité du *bado* (chef). Un *diema* pouvait regrouper plusieurs sous-*diema* dirigés alors par des chefs subordonnés. En fait de royaume du Gourma, il y avait des royaumes *gulmenceba* qui formaient une sorte de confédération dans laquelle le *nunbado* (le chef du *diema* de Nungu) était le *primus inter pares*. Capitale depuis le XVIII<sup>ème</sup>, lorsque Yendabri s'y installa<sup>167</sup>, Nungu devint plus tard sous l'influence des Haoussas, Fada N'Gourma qui signifie « le palais ou la résidence royale du Gourma ». L'autorité du *nunbado* sur les *diema* du Gourma était déterminée par l'existence ou non de liens de parenté avec les autres dynasties régnantes. Dans les *diema* indépendants, où ces liens existaient, les dynasties au pouvoir étaient alors considérées

<sup>167</sup> Quatorzième successeur de Diaba Lompo.

comme égales à celle du Nungu, même si le *nunbado* demeurait le *nikpelo* (l'aîné). Dans les *diema* « vassaux », les dynasties reconnaissaient une autorité politique au *nunbado* qui s'exerçait notamment par la nomination des chefs.



**Figure 50. Organisation politique du Gourma à la veille de la conquête coloniale (1895)**

En 1910, la population était (sous-)estimée à un peu plus de 185 102 par le premier recensement<sup>168</sup>. En fait elle comptait sans doute près de 500 000 habitants, très inégalement répartis sur le territoire. La densité moyenne de peuplement au début du XX<sup>ème</sup> siècle, de 3-4 à 10 habitants par km<sup>2</sup> selon les sources<sup>169</sup>, masquait en effet des contrastes importants entre des zones pratiquement inhabitées (à l'Est et à l'extrême Sud-Est) et des zones où les densités atteignaient parfois 30 à 40 habitants au km<sup>2</sup> (à l'Ouest et au Nord-Ouest). Ces disparités étaient imposées le plus souvent par le milieu physique « peu clémente » dans lequel vivaient les populations (Madiéga, 1974, 5).

Les Gourmantché, qui représentaient plus de 60 % des habitants du Gourma cohabitaient avec d'autres peuples, particulièrement les Yansé, groupe minoritaire le plus important, mais aussi avec des Mossi, des Peuls, etc. Les Gourmantché et les Yansé vivaient essentiellement

<sup>168</sup> Le rapport politique et Administratif annuel de 1924 indique, quant à lui, une population de 165 064 habitants (In Y. G. Madiéga, 1974, non paginé).

<sup>169</sup> Pour la première, Mazzucato *et al.*, 2000, 74 ; pour la deuxième Madiéga, 1974, 5.

d'agriculture. Les conditions écologiques locales déterminaient les cultures pratiquées, le mil, le sorgho, le maïs, le coton et l'arachide étant les plus répandues<sup>170</sup>.

Traditionnellement, ces populations vivaient au sein de cellules familiales étendues. Les villages étaient alors composés d'une ou plusieurs de ces cellules. Chaque cellule représentait une unité de production qui répondait essentiellement à la satisfaction des besoins alimentaires du groupe. Chacun des membres travaillait sur les champs collectifs sous la responsabilité du chef de la famille (souvent l'aîné). Les cellules consistaient en un ou plusieurs ménages liés ensemble par des liens de parenté patrilinéaires. Il s'agissait souvent d'un homme avec ses frères et leurs femmes et leurs enfants célibataires ainsi que les enfants masculins avec leurs femmes et leurs enfants. Les filles quittaient la cellule familiale lorsqu'elles étaient mariées.

Ces populations étaient largement auto-autosuffisantes et les activités artisanales étaient développées : les forgerons fabriquaient armes, outils, bijoux ; les tisserands, des bandes de cotonnades pour la confection d'habits ; les potiers, des ustensiles de ménages, etc. Ces artisans étaient surtout actifs en saison sèche puisqu'ils étaient « *aussi bons cultivateurs que les autres* » (Madiéga, 1974, 12). Par ailleurs, l'élevage était pratiqué dans tout le Gourma. L'essentiel du bétail appartenait alors aux Fulbe et aux chefs de village<sup>171</sup>. Dans ses récits de voyage, le Docteur H. Barth notait ainsi lors de sa traversée du Gourma que « *là où manquent les Foulbe, manque aussi l'élève du bétail, même quand les localités offrent à cet égard les conditions économiques les plus favorables (...)* » (*Ibid.*, 1861, 267-268). En 1910, un recensement évaluait la population de bétail à 57 000 têtes, dont seulement 28 % d'entre elles appartenaient aux Gourmantché et aux Mossi (Mazzucato *et al.*, 2000, 93).

Comparé à celui qui avait cours dans le pays Mossi, le commerce était peu développé dans le Gourma. Y. G. Madiéga l'explique par « *la mentalité des habitants, peu commerçants* » mais surtout par les conditions géographiques : les marais, les forêts galeries rendaient la région pratiquement inaccessible et limitaient, de fait, les échanges (*Ibid.*, 1974, 13). Néanmoins, ces sociétés étaient connectées aux courants commerciaux de longue distance. En 1905, huit voies commerciales, généralement contrôlées par des Haoussas, traversaient le Gourma (Madiéga, 1974, 12). Les caravanes vendaient du sel gemme au provenance du Sahara, des noix de kola en provenance de la forêt tropicale et des tissus, tandis que les *gulumceba* cédaient surtout du bétail. Parallèlement, les produits agricoles et artisanaux étaient échangés sur des petits marchés locaux qui se tenaient généralement tous les trois jours.

Cependant, les sociétés évoluaient dans un univers économique largement autarcique. Lors de l'hivernage, les déplacements étaient si difficiles, que même les guerres devaient être arrêtées, pour être reprises en saison sèche (*Ibid.*, 1982, 231). Par ailleurs, la région était marquée par une grande insécurité qui tenait du milieu naturel. H. Barth a relevé ainsi lors de son périple de nombreux signes de passage d'éléphants et des vestiges de rhinocéros (*Ibid.*, 1861, 268-269). Les lions et les hyènes constituaient des menaces permanentes pour le bétail, notamment dans le Sud du Gourma. L'insécurité était également liée aux guerres et aux

---

<sup>170</sup> Au sud, les tubercules (manioc, igname) étaient aussi largement cultivés (Madiéga, 1974, 11).

<sup>171</sup> Dans certaines régions - Komin-Yanga et Sanambaoré - une plus large proportion de la population sédentaire possède du bétail dont la garde était confiée aux Fulbe (Mazzucato *et al.*, 93).

pillages, les premières s'accompagnant des seconds. Les attaques pouvaient provenir soit d'étrangers (Mossi, ou Peuls le plus souvent) soit de princes (*berijaba*) d'autres *diema* qui venaient laver un affront ou affirmer leur puissance et piller les villages. Les *berijaba* se livraient également à la rapine au sein de leur *diema* mais ne pouvaient s'attaquer alors à leurs sujets de crainte de les voir fuir dans d'autres *diema* (Madiéga, 1982, 231). Cette insécurité justifiait l'emplacement des villages auprès de refuges naturels (bois ou collines) et leur fortification<sup>172</sup> dans cette région. A la fin du XIX<sup>ème</sup>, cette insécurité, aggravée par une terrible guerre de succession pour le trône du *Gulmu*, facilita la conquête de ce territoire par les Français.

### 1.1.2. *Le choc de la conquête française*

La mort, en 1892, du *nunbado* Yenkoari avait, en effet, provoqué une guerre de succession dans le Gourma. Alors que Bacandi avait été choisi par le « collègue électoral », Yentugri, son frère aîné, se fit également proclamer *bedo* et tenta de renverser son cadet. A l'issue d'une des batailles, Yentugri fut tué, mais ses partisans ne désarmèrent pas (Madiéga, 1982, 95). Pour les puissances européennes, engagées alors dans une véritable course aux traités dans les territoires voltaïques, cette crise politique au Gourma était une aubaine<sup>173</sup>. Allemands, Anglais, Français signèrent des traités, qui avec un chef favorable au pouvoir de Bacandi, qui avec un chef hostile, qui avec un chef contesté, etc. *In fine*, les Français, forts du traité signé en 1895 avec le *nunbado*, qui plaçait le royaume « sous le protectorat exclusif de la France » purent revendiquer l'occupation du Gourma<sup>174</sup>. Cette région était stratégique pour la France, installée dans le futur Dahomey, au Soudan et en Côte d'Ivoire, puisque sa conquête lui permettait d'établir une jonction entre ses différentes colonies.

Lorsque les conventions franco-allemandes (1897) puis franco-anglaises (1898) en délimitèrent les frontières, elle s'attacha à la « pacification » du Gourma. Celle-ci dura jusqu'en 1917 puisque de grandes batailles eurent lieu entre les troupes françaises et celles de Bacandi, et les *bedo* hostiles au pouvoir de ce dernier. Les chefs réfractaires étaient alors tués et remplacés par d'autres qui faisaient allégeance au roi du Gourma. Le pouvoir de ce dernier s'accrut ainsi sous l'influence des Français puisque son avis comptait dans la nomination ou la destitution des chefs : « [d]u *primus inter pares* il devint le *primus* »<sup>175</sup> (Madiéga, 1974, 30). Pour les populations, les exigences françaises furent terribles - ravitaillement des colonnes militaires, fourniture de porteurs et de guides, soumission et allégeance, etc. - et la répression brutale lorsqu'elles n'étaient pas satisfaites.

---

<sup>172</sup> La construction de fortifications se généralisa entre le XV<sup>ème</sup> siècle et le début du XIX<sup>ème</sup>, lorsque les incursions peules et les pillages s'intensifièrent (Madiéga, 1982, 224).

<sup>173</sup> La conférence de Berlin (1885) institua en sus « la doctrine de contiguïté » (qui permettait aux Etats installés sur une côte d'étendre leur occupation à hinterland), le principe de notification de l'occupation des terres aux puissances européennes, notamment par l'établissement de traités coloniaux qui permettaient de légaliser leur occupation et leur antériorité les unes par rapport aux autres.

<sup>174</sup> J.M. Kambou-Ferrand montre combien les chefs africains - même s'ils y ont gagné un moyen de renforcer leur emprise politique ou territoriale - furent abusés sur la finalité de ces traités. « *Les droits fonciers, dans cette partie de l'Afrique, ne faisaient pas l'objet d'échanges commerciaux et n'autorisaient pas la cessation définitive des terres. De ce point de vue, pour les Africains, les traités coloniaux n'avaient pas la valeur politique que leur accordaient les Européens. En effet, personne, y compris le chef, ne pouvait céder définitivement à un étranger, les terres de la communauté clanique ou villageoise, qui englobait aussi les ancêtres.* » (*Ibid.*, 1999, 534).

<sup>175</sup> Souligné dans le texte.

Lorsque la Haute-Volta fut créée en 1919, la colonie fut divisée en dix cercles civils, les structures administratives coloniales se superposant plus ou moins aux structures traditionnelles<sup>176</sup>. Le Royaume du *Gulmu* devint le cercle de Fada N’Gourma<sup>177</sup> et les divisions administratives - provinces, cantons, villages - respectèrent au départ strictement les divisions politiques de l’ancien royaume. Puis la mise en place de l’appareil administratif nécessita plusieurs modifications dans les tracés : certains villages furent regroupés, tandis que certaines provinces étaient démembrées. Au final cependant, il n’y eut pas de changements fondamentaux de l’ancienne organisation politique du royaume (Madiéga, 1974, 36) dans l’intérêt bien compris des Français qui devaient s’assurer de l’autorité des chefs sur leur population. Notamment parce que ce cercle était le « parent pauvre » de la Haute-Volta en terme de dotation de personnel. En 1924, trois fonctionnaires seulement y étaient installés pour une superficie de 67 500 km<sup>2</sup>. Cet effectif atteignit huit en 1925, puis onze en 1931 (Madiéga, 1974, 37).

Pour pallier cette carence, une véritable politique de « collaboration » se mit en place avec les autorités coutumières. Après avoir renforcé le pouvoir du *nungu*, l’administration craignant que son influence ne nuise à ses desseins, supprima le titre de roi du Gourma pour le remplacer par celui de « chef supérieur ». Celui-ci était désormais nommé et révoqué par le commandant de cercle, tout comme les chefs de provinces, de canton et de villages. Ils représentèrent désormais la double autorité coutumière et coloniale. Ces chefs, dès lors complices de l’assujettissement des populations, percevaient l’impôt de capitation, assuraient le recrutement de militaires et de la main d’œuvre et l’exécution des prestations et des réquisitions..., avec comme contrepartie, la perception de soldes et de ristournes sur les impôts<sup>178</sup> et surtout, le renforcement de leur autorité traditionnelle (Madiéga, 1995, 21-23). Pourtant et même si les populations obéissaient toujours au pouvoir coutumier, le fait que leur chef, traditionnellement nommé à vie, puisse être destitué du jour au lendemain, lui conférait une aura moins grande. D’autant plus que les chefs qui tiraient auparavant l’essentiel de leurs revenus des « redevances coutumières » et surtout de la justice, virent leurs revenus s’amoinrir. Les autorités françaises conscientes qu’un tel affaiblissement pouvait les desservir, s’appliquèrent alors à renforcer leur pouvoir « par l’amélioration de leurs conditions matérielles et morales » (voir Madiéga, 1974, 54 et suivantes), notamment dans le cadre d’une politique d’association - souvent factice - des chefs, aux prises de décision<sup>179</sup>.

---

<sup>176</sup> Le colonisateur en effet, quand il ne niait pas tout simplement le fait que les sociétés traditionnelles aient eu des frontières, n’en voyait pas toujours les contours. Ceux-ci répondaient à des considérations ethniques ou à des éléments naturels, une montagne, un cours d’eau, une forêt, le plus souvent sacrés, qui n’étaient dès lors pas reconnus comme des délimitations précises (Hien, 1999, 698 ; Kodjona, 1999, 722).

<sup>177</sup> Lorsque le chef lieu correspondait à la capitale d’une formation à « organisation politique centralisée », le colonisateur attribuait simplement le nom de ladite capitale à l’ensemble du cercle concerné (Hien, 2003).

<sup>178</sup> Souvent dérisoires, elles s’établissent en moyenne entre 300 et 1 000 francs par an durant entre 1920 et 1930. Par ailleurs, le chef de canton touchait 1 % des impôts récoltés en 1917, puis 2 % en 1924, qu’il devait « en principe » partager avec les chefs de village.

<sup>179</sup> Dans le seul but qu’ils soient ainsi plus « efficaces » dans leur application. Cette politique démontrait ainsi le cynisme de la logique coloniale. La France justifiait la conquête par une « mission civilisatrice » qui entendait protéger les « populations indigènes » des potentats féodaux auxquels elles étaient soumises. Non seulement elle participa aux violences faites aux populations mais en renforçant le pouvoir des chefs et en leur conférant par là même, l’impunité, elle « légitima » les nombreux abus dont elles ont été victimes.

Cette période coloniale ne bouleversa pas seulement l'organisation politique traditionnelle du Gourma, elle modifia également considérablement les modes d'organisation des sociétés rurales qui connurent, à l'instar des autres sociétés voltaïques, la période sombre de la politique de « mise en valeur » instaurée par le Gouverneur F. C. Hesling.

**1.1.3. Des effets de la politique de mise en valeur de la colonie de Haute-Volta : transformation de l'espace et des mobilités**

Cette politique ne s'appliqua cependant pas dans cette région avec la même intensité que dans d'autres parties du territoire en raison de l'enclavement de la région, des faibles densités de population et de sa sous-administration.

Cette période « de culture forcée » avec son cortège de contraintes, a contribué à transformer profondément les sociétés rurales et leur mode d'organisation de l'espace. Dans le Gourma, peu densément peuplé, l'espace cultivé s'est considérablement étendu sous le double effet de l'accroissement de la mobilité des populations et de l'introduction des cultures commerciales (coton et arachide principalement). Les défrichements ont été importants notamment pour la création des champs obligatoires de coton puisque les ingénieurs des services agricoles préconisaient alors que le cotonnier devait être cultivé sur des « *terres n'ayant jamais été exploitées de mémoire d'homme* » (Marchal, 1986, 411). Cependant l'extension de l'espace cultivé s'est surtout effectuée avec la multiplication des campements de brousse, qui constituaient autant « d'aires refuges » - pour reprendre les termes utilisés par J-Y Marchal pour le pays Mossi (1986) - pendant l'hivernage pour des populations qui tentaient d'échapper aux recrutements et à l'impôt. La mobilité accrue des populations conduisit alors à transformer les modes d'organisations sociales et géographiques dans cette région. Les champs, auparavant cultivés à proximité des villages, sous le contrôle du chef du groupe familial, furent disséminés dans les terroirs, entraînant une individualisation rapide de la production agricole. De plus, l'autorité du chef de la communauté se dissipa en même temps que les champs s'éparpillèrent. Dans les campements d'hivernage, les paysans, ayant acquis une indépendance dans la conduite des travaux agricoles, étaient en effet moins enclins, à leur retour au village, à se soumettre à son autorité. Une autorité par ailleurs entamée par la dépendance de plus en plus grande des aînés à leurs fils ou aux membres plus jeunes de la famille qui devaient migrer en *Gold Coast* pour trouver l'argent des impôts (Mazzucato *et al.*, 2000, 83).

Cette mobilité nouvelle et « saisonnière » des populations entraîna ainsi l'éclatement des groupes sociaux en unités plus restreintes. L'habitat, jusque là extrêmement groupé se desserra et de nouveaux villages se formèrent à partir des campements. La production et la consommation s'effectuèrent désormais essentiellement au sein des sous-ensembles créés, entraînant de profonds changements dans l'organisation du travail. Celui des femmes et des enfants s'accroissant, puisque les travaux culturels ne bénéficiaient plus de la main d'œuvre du groupe élargi et que les hommes - déplacés, recrutés ou réquisitionnés - faisaient défaut. L'introduction des cultures commerciales accéléra ce processus d'individualisation, la vente de la production des champs individuels se faisant de plus en plus au profit du sous-ensemble familial et non plus du groupe entier.

Cette mobilité des populations, qu'elle s'effectue lors de la saison des pluies dans les campements de brousse ou lors de migrations plus lointaines, temporaires ou permanentes, dans les pays voisins et même au delà, perdure encore aujourd'hui et fait partie intégrante depuis des systèmes sociaux et agricoles actuels.

#### **1.1.4. Evolution des limites administratives du Gourma après la dislocation de la colonie de Haute-Volta**

Après la dislocation de la colonie de Haute-Volta, le Gourma subit ensuite les *desirata* des politiques coloniales. Annexé à la colonie du Niger lors du démantèlement de l'espace voltaïque, il ne fut rattaché à la Haute-Volta que lors de la reconstitution de la colonie en 1947. Le cercle de Fada N'Gourma est alors reconstitué sur ses anciennes limites.

Plus tard, l'indépendance du pays n'a pas entraîné *ipso facto* une réorganisation administrative du territoire (Maharoux, 1995). Cependant le nombre de cercles est passé à quarante. Celui de Fada N'Gourma est alors divisé en trois : Bogandé, Diapaga et Fada N'Gourma. Six années plus tard les Organismes Régionaux de Développement (ORD), au nombre de dix, émergèrent. Celui de l'Est est calqué sur les anciennes limites du cercle de Fada N'Gourma. La réorganisation administrative effectuée une année après l'arrivée de Thomas Sankara (1983) au pouvoir partagea ensuite le territoire en trente provinces. L'ancien ORD de l'Est compte alors trois provinces - le Gourma, la Tapoa et la Gnagna - dont les limites internes diffèrent en partie de celles qui subdivisaient l'ORD de l'Est (Maharoux, 1995).

C'est néanmoins la réforme administrative mise en œuvre en 1996 qui va modifier le plus les contours de cette partie orientale du Burkina Faso<sup>180</sup>. La région de l'Est qui correspondait jusqu'alors aux limites du pays gourmantché se voit amputée d'une partie de son territoire au sud-ouest<sup>181</sup> qui appartient désormais à la province du Koulpélogo (région du Centre-Est). Elle comprend cinq provinces : la Gnagna au Nord-Ouest, le Gourma à l'ouest, la Komandjari au nord-est, la Komienga au sud-ouest et la Tapoa à l'extrême est (Figure 51).

La réforme de 2006 - qui fonde l'organisation actuelle du territoire burkinabé - n'a pas modifié ensuite les limites de la région qui compte en son sein 5 communes urbaines, 22 communes rurales dans lesquelles sont répartis 763 villages.

---

<sup>180</sup> Le pays compte désormais 13 régions, 45 provinces, 350 départements et environ 8 000 villages.

<sup>181</sup> Qui correspond aux départements de Comin-Yanga, Soudougou et Yondé.

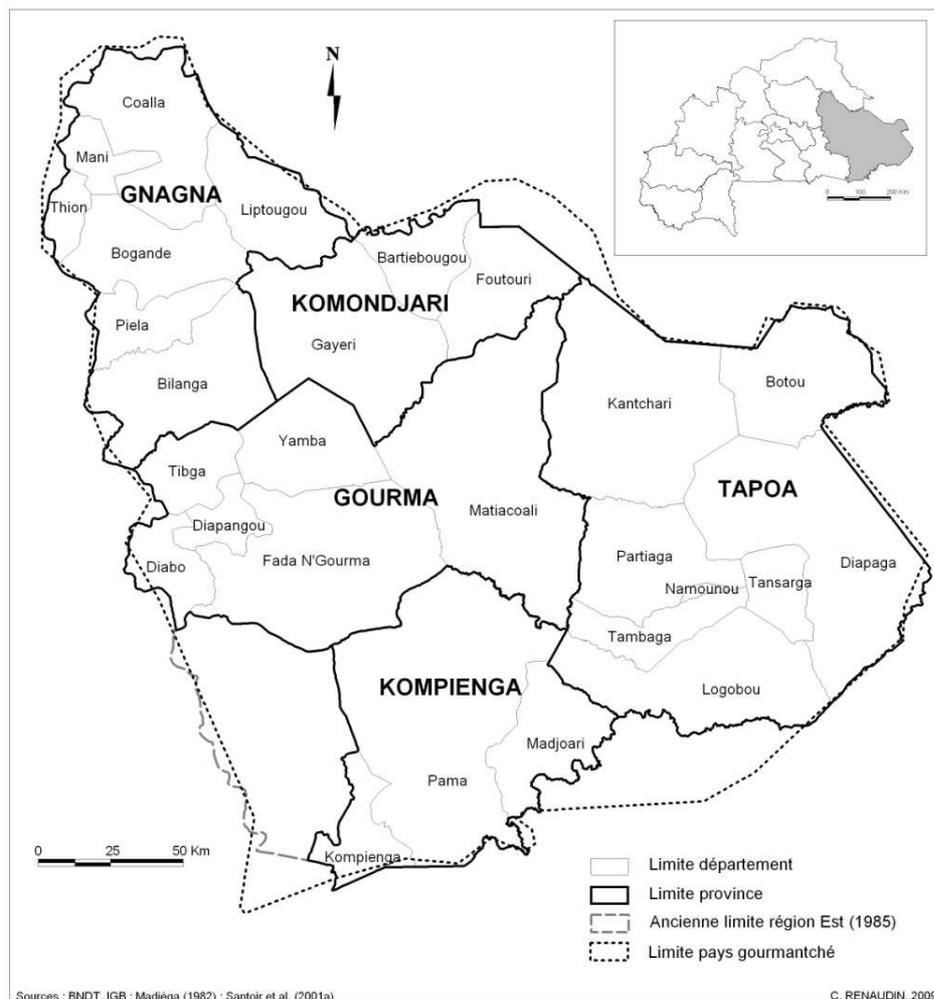


Figure 51. Découpage administratif de la région Est

## 1.2. Une région soudano-sahélienne historiquement peu densément peuplée

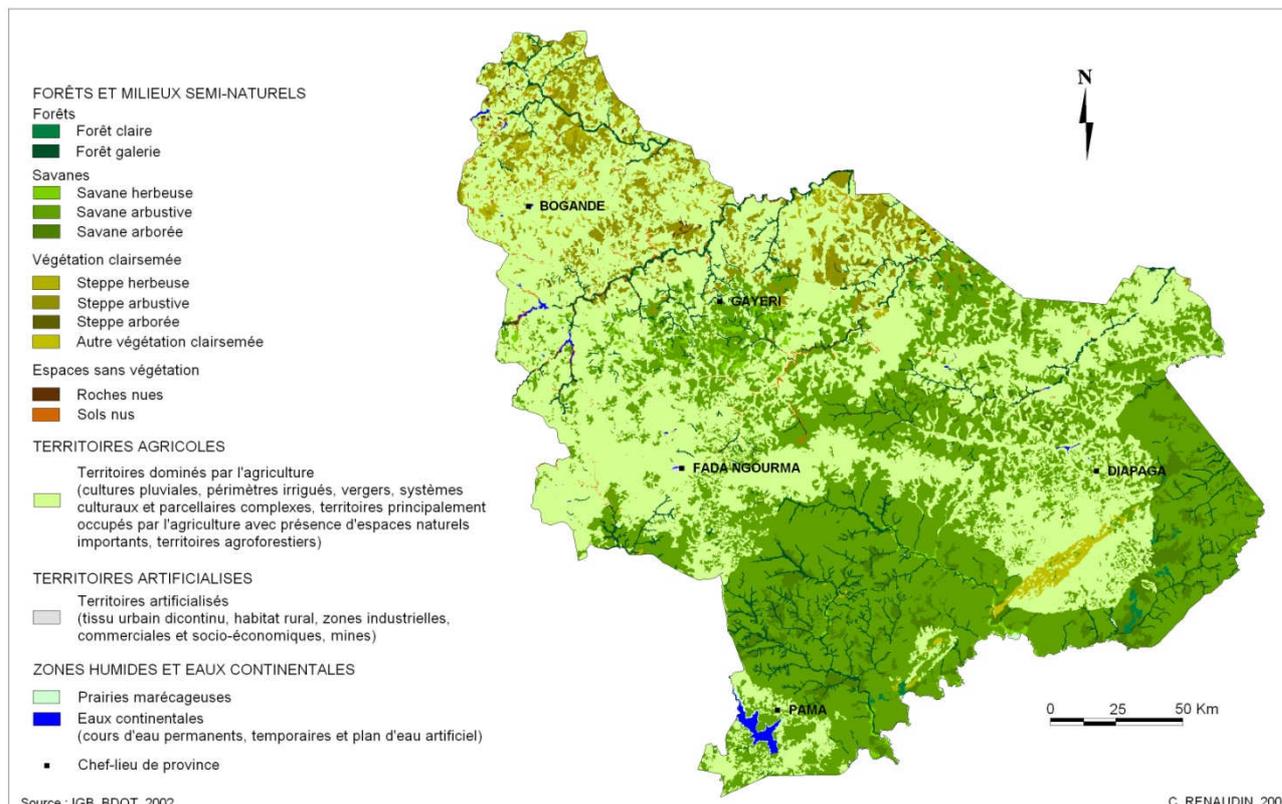
La région de l'Est couvre aujourd'hui une superficie de 46 807 km<sup>2</sup>, soit 17 % du territoire national. Située entre le 11° et le 13°30 de latitude nord, elle appartient au domaine soudano-sahélien et fait figure d'aire de transition écologique entre la zone soudano-sahélienne au sud et la zone sahélienne au nord.

### 1.2.1. Caractéristiques de la région Est

Les températures moyennes s'établissent autour de 24°C pendant la période hivernale (décembre-janvier) et de 34°C, l'été (mars-mai) avec des amplitudes diurnes de l'ordre de 10°C à 15°C (Mazzucato et al., 2000, 70). Le climat est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche longue et d'une saison pluie, de 4 à 5 mois, qui s'étale généralement du mois de juin au mois d'octobre. Les écarts pluviométriques sont marqués du nord au sud et bien que les précipitations moyennes annuelles dépassent 600 mm, elles restent inférieures le plus souvent à 1000 mm.

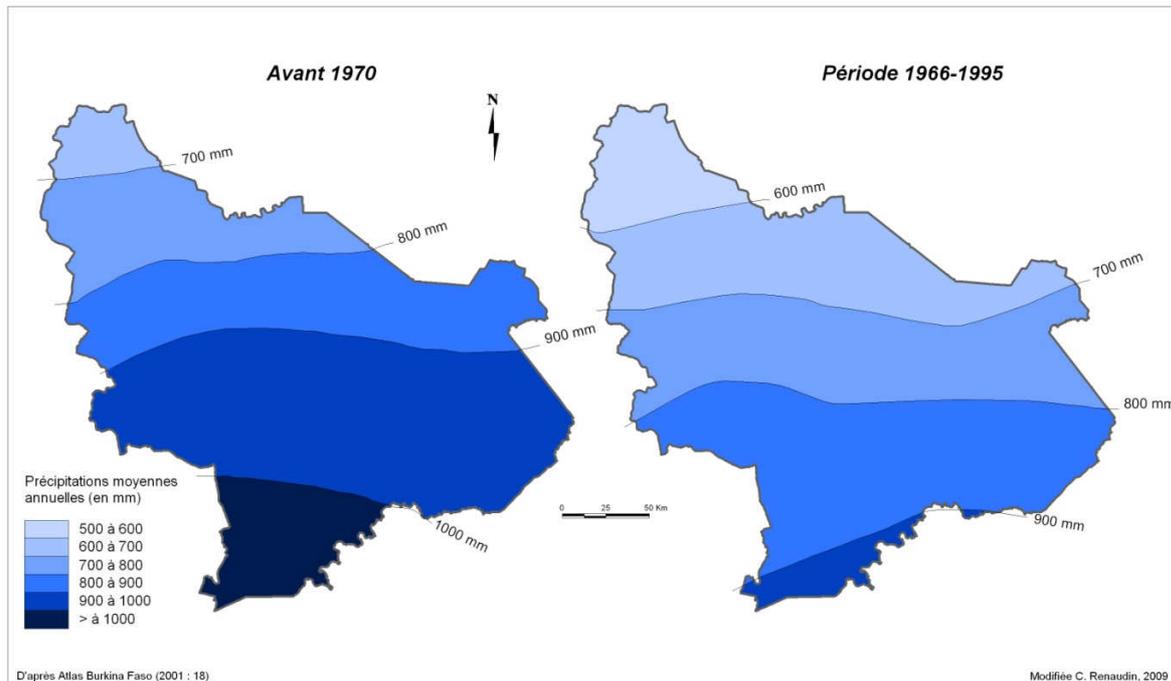
La végétation traduit le mieux la dégradation des conditions climatiques du nord au sud (Figure 52). La savane arbustive caractérisée par des essences typiquement soudaniennes

(karité, néré, caïlcédrat, tamarinier, raisinier,...) constitue la principale formation végétale dans la partie méridionale de la région. La végétation devient ensuite de plus en plus clairsemée au fur et à mesure que l'on avance vers le nord, dominé par des paysages de steppes. Les essences soudaniennes se raréfient tandis que certaines essences typiquement sahéliennes (comme le balanites d'Egypte) apparaissent dans le paysage (Sénéchal, 1973, 9).



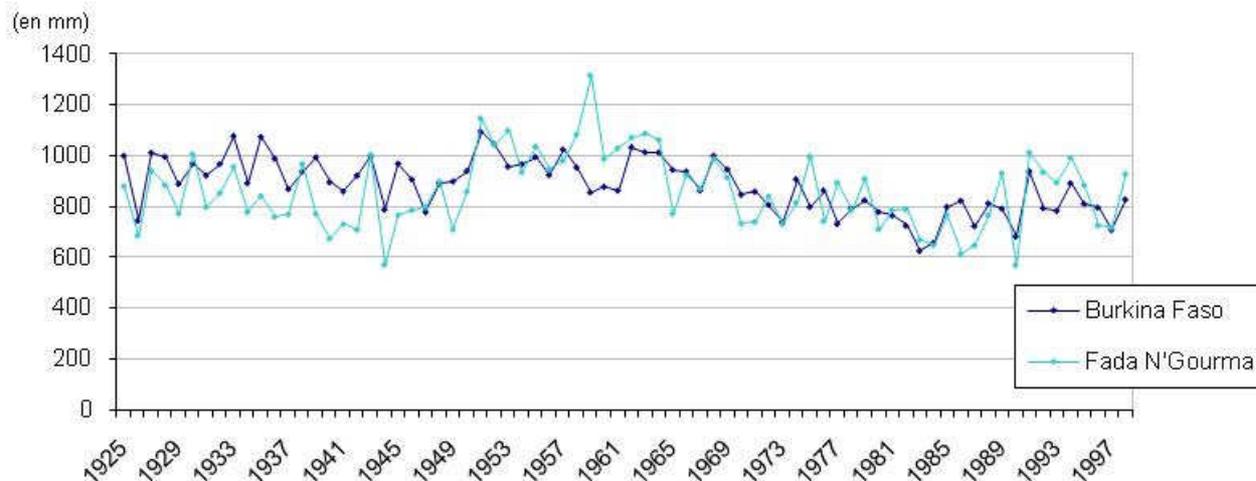
**Figure 52. Principales formations végétales dans la région de l'Est**

La région de l'Est n'échappe pas à la généralisation géographique du déficit pluviométrique constatée dans l'ensemble de la zone soudano-sahélienne depuis les années 1970 (J-M. Paturel *et al.*, 2003). L'apparition de l'isohyète 600 mm au nord de la région et la disparition de l'isohyète 1000 mm au sud lors des décennies 1970 et 1980 traduisent cette diminution de la quantité moyenne d'eau reçue sur le territoire (Figure 53).



**Figure 53. Migration des isohyètes dans la région Est du Burkina Faso**

Dans cette partie orientale du Burkina Faso, la persistance des déficits pluviométriques est particulièrement nette depuis les années 1970. Les données de la station de Fada N’Gourma relevées par Mazzucato *et al.* (2000), montrent que les précipitations moyennes annuelles dans les années 1990, demeurent inférieures de 200 mm aux moyennes enregistrées dans la période plus humide des années 1950 (Figure 54). Cette tendance ne diffère pas cependant de celle constatée au niveau national, même si la courbe des précipitations moyennes annuelles enregistrées à Fada N’Gourma entre 1925 et 1998, se démarque des moyennes nationales (*Ibid.*, 2000, 131).



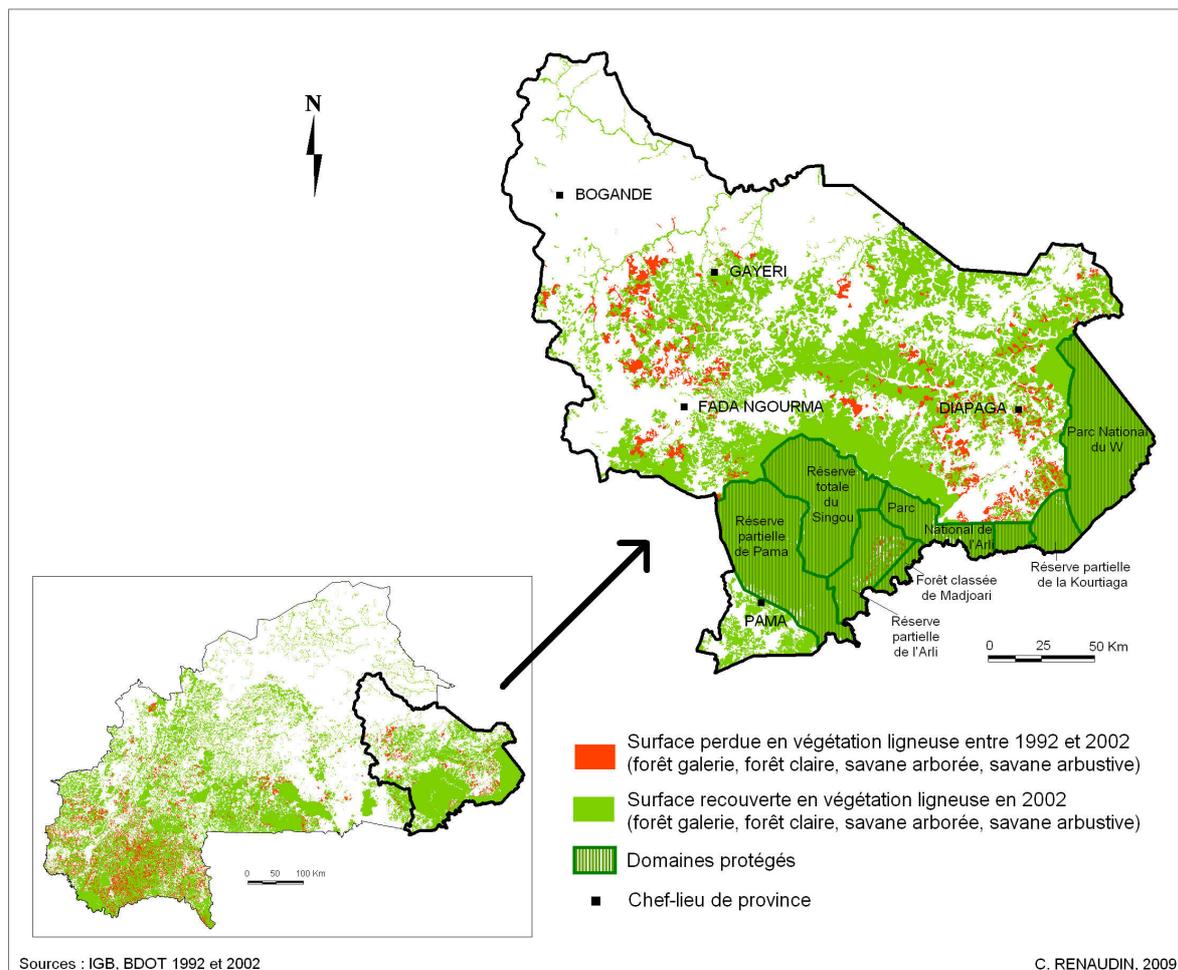
Source : Mazzucato *et al.* (2000 : 318-319)

**Figure 54. Evolution des précipitations moyennes annuelles au Burkina Faso<sup>182</sup> et à Fada N'Gourma entre 1925 et 1998**

La région n'est pas non plus épargnée par le phénomène de dégradation du couvert végétal constaté sur l'ensemble du pays. Ce phénomène tend cependant à être masqué ici par la présence d'aires protégées (réserves de faune et parcs nationaux) qui recouvrent près de 15 % de la superficie de la région. Pourtant sur la seule décennie 1992-2002, selon les données de l'IGB<sup>183</sup>, la surface couverte en végétation ligneuse (forêt-galerie, forêt claire et savanes arborées et arbustives) aurait diminué de 6,4 %, soit une perte de 13 716 hectares par an (Figure 55).

<sup>182</sup> Obtenues grâce à la moyenne des données observées dans 16 stations : Banfora, Bobo-Dioulasso, Boromo, Dédougou, Diébougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Houndé, Kaya, Koudougou, Koupéla, Léo, Ouahigouya, Tenkodogo, et Ouagadougou (Cf Mazucatto *et al.*, 2000, 319).

<sup>183</sup> Cf. Bases de Données d'Occupation des Terres de 1992 et 2002.



**Figure 55. Evolution des surfaces recouvertes en végétation ligneuse entre 1992 et 2002**

Quant au relief dans le Gourma, il est, selon J. Sénéchal, d'une « monotonie exaspérante » (*Ibid.*, 1973, 10). Cette partie orientale du Burkina Faso est en effet constituée d'une vaste pèdiplaine sur granite qui s'incline légèrement de l'ouest vers l'est. Drainée essentiellement par les affluents du Niger (Sirba, Goroubi, Tapoa) cette plaine recouvre plus de 75 % du territoire de la région de l'Est. Des reliefs résiduels et des cuirasses latéritiques rompent parfois la monotonie de cet ensemble mais leur hauteur relative atteint rarement 20 m de hauteur. Seuls quelques ensembles de relief se distinguent dans le paysage comme la falaise du Gobnangou et la cuesta de Nasougou.

Deux grands types de sol couvrent la majeure partie de la région : des sols d'érosion peu évolués à faciès ferrugineux et des sols ferrugineux tropicaux lessivés (cf. Figure 43). Les premiers dont la profondeur est limitée par la présence d'horizons gravillonnaires et d'horizons indurés, ont une faible capacité de réserve en eau et sont généralement pauvres en éléments nutritifs. Ces sols qui prédominent dans le centre et le nord de la région ont dès lors un faible intérêt agronomique. Les seconds, plus profonds, ont une capacité de rétention d'eau plutôt bonne mais détiennent des teneurs basses en calcium, potassium et phosphore. Ces deux types de sols portent généralement mal l'engrais du fait de la faible possibilité de stockages des horizons du sol. Les sols profonds (sols bruns, vertisols, sols hydromorphes), d'une bonne aptitude agronomique, sont également présents dans la région, particulièrement

au sud. Hormis les terres septentrionales de la région qui sont soumises à des risques élevés d'érosion hydrique et modéré d'érosion éolienne, les sols dans la région ne sont pas globalement affectés par de fortes dégradations (cf. Figure 44).

Sur ces terres, le recensement de 1975 évaluait la population à 500 000 personnes. Bien qu'il existe de forts contrastes de peuplement sur son territoire, la région de l'Est n'a jamais été historiquement densément peuplée.

### 1.2.2. Une région de plus en plus attractive

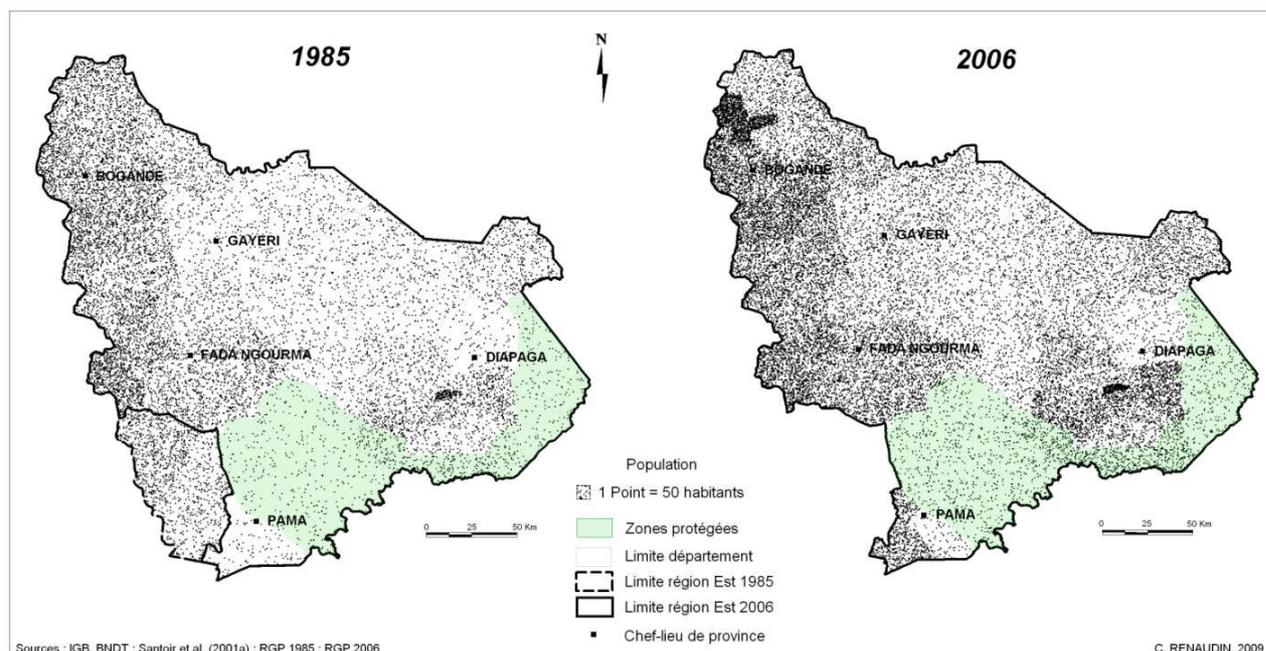
La population de la région Est a été multipliée par deux depuis le recensement de 1985 pour atteindre 1,2 millions d'habitants en 2006 (Tableau 17). Son taux d'accroissement annuel moyen, de 3,2 %, est nettement plus élevé que celui constaté au niveau national (2,6 %). Par ailleurs, la population a augmenté plus vite entre 1996 et 2006 (de 3,5 % par an) qu'entre la période des deux précédents recensements (2,9 % par an entre 1985 et 1996). Avec un tel taux de croissance, la région pourrait voir le nombre de ses habitants quasiment doubler d'ici 2025 ce, d'autant plus que la proportion de jeunes (0-14 ans) dans la population est de 49 % et que la prévalence contraceptive est encore très faible (18 % en 2006).

**Tableau 17. Evolution de la population entre 1985 et 2006**

	Sup. (km <sup>2</sup> )	Pop. 1975	Pop. 1985	Pop. 1996	Pop. 2006	Densité 2006 (hab./km <sup>2</sup> )	Tx Accrsmnt ann. moyen 1985-2006
Région Est	46807	497215	621786	853706	1209399	25,8	3,2 %
BURKINA	273187	5638203	7964704	10312609	13730258	50,3	2,6 %

Source : INSD, RGP 1975, RGP 1985, RGP 1996, RGP (provisoire) 2006

La région reste la moins densément peuplée du pays avec 25,8 habitants par km<sup>2</sup> en 2006. La discontinuité de peuplement relevée par J. Sénéchal en 1973, qui oppose notamment la frange occidentale de la région aux parties méridionales ouest et est, persiste encore aujourd'hui. La comparaison des densités de population entre 1985 et 2006 montre même qu'elle s'est affirmée au fil du temps (Figure 56). Les faibles densités de population dans certaines zones de la partie méridionale de la région s'expliquent aujourd'hui par la présence de vastes aires protégées dans des espaces autrefois marqués par des « *solitudes à peu près absolues, livrées à la grande faune sauvage* » (Sénéchal, 1973, 8).



**Figure 56. Répartition de la population par densité de points en 1985 et 2006**

L'accroissement de la population dans cette partie orientale du Burkina Faso est à mettre essentiellement sur le compte des mouvements naturels de la population. Le taux de natalité et l'indice synthétique de fécondité qui prévalent dans la région sont encore très élevés. L'ISF était ainsi de 7,2 enfants par femme en 2006, contre 6,2 au niveau national. Par ailleurs et probablement du fait de son enclavement et de la présence de l'onchocercose et de la trypanosomiase jusque dans les années 1970 notamment au sud, la région de l'Est n'a jamais été historiquement une région d'accueil de migrants (Drabo *et al.*, 2003, 27). Les flux migratoires ici ont été essentiellement constitués de départ : vers la province du Gourma ou vers l'extérieur : Niger, Bénin, Mali (les provinces de la Kompienga et de la Tapoa formant les plus gros contingents vers l'étranger).

Terre d'émigration, la région tend cependant à devenir de plus en plus une région d'accueil pour les migrants à la recherche de terres agricoles et de pâturages. J. Sénéchal avait déjà observé, au début des années 1970, un mouvement de colonisation agricole vers le Gourma dont il avait « prédit » qu'il prendrait de l'ampleur (*Ibid.*, 1973, 9). Aujourd'hui les chiffres mesurant les flux internes en direction de la région demeurent modestes comparés à ceux observés dans d'autres régions du pays. Néanmoins, elle totalisait d'après le RGP de 1996 un solde migratoire, issu de mouvements interrégionaux, de près de 38 500 (MED, 2005). Selon des estimations il s'établirait à 150 000 entre les deux recensements de 1996 et 2006 (SNAT, 2007).

Ce renversement de tendance qui s'amorce fait suite à l'ouverture progressive de la région. Celle-ci, longtemps enclavée, tend en effet, de plus en plus, à jouer le rôle de carrefour que lui confère sa situation géographique.

## **2. Une région longtemps déshéritée demeurée essentiellement rurale**

L'isolement de la région a gouverné longtemps, en grande partie, sa destinée. Celle-ci ne s'est ouverte véritablement « vers l'extérieur » que lorsque des routes - praticables - y ont été construites. Cet enclavement de la région, dû notamment à la faiblesse des infrastructures de transports, a longtemps limité les échanges commerciaux dans le Gourma et la monétarisation des campagnes s'est faite très lentement<sup>184</sup>.

### **2.1. Du paradoxe d'une région carrefour qui demeure encore enclavée**

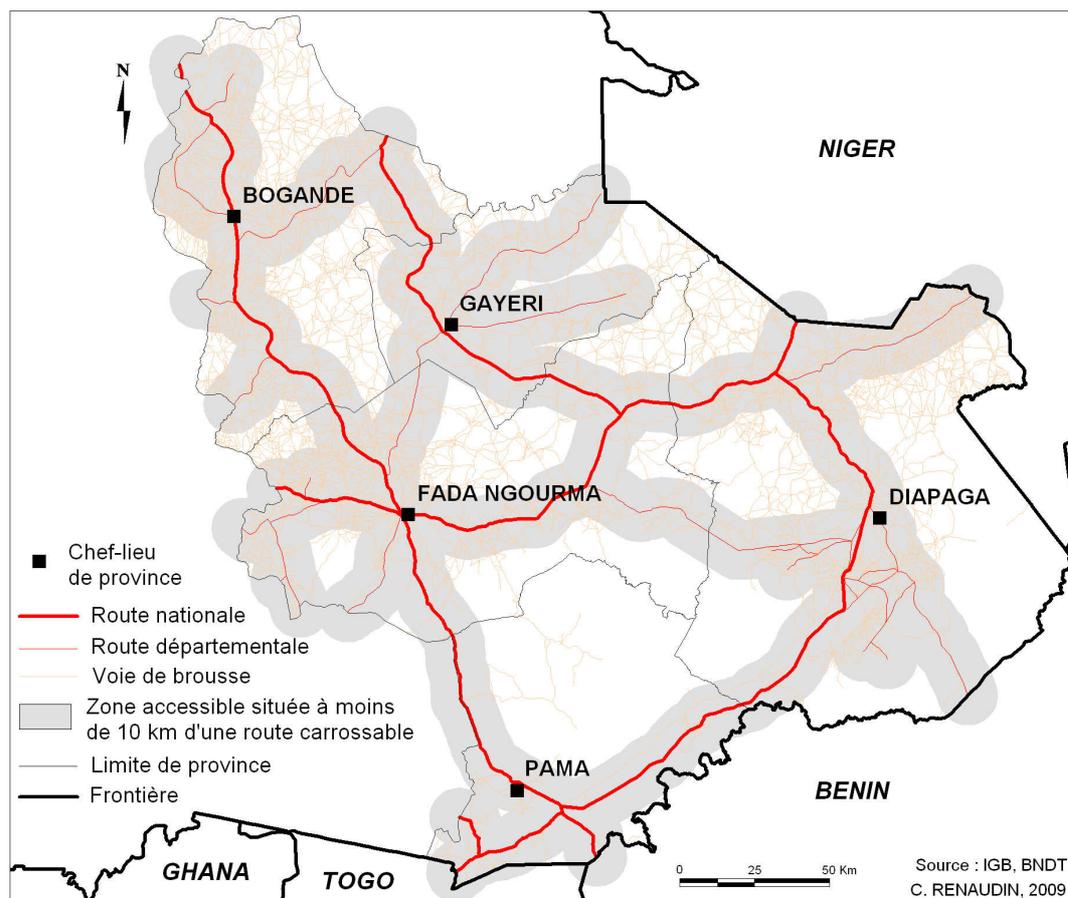
Dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, Fada N'Gourma, le chef-lieu administratif, comptait moins de 5 000 habitants. La ville était alors entourée d'une brousse très giboyeuse et il n'était pas rare que des hyènes s'introduisent la nuit dans les concessions ou que les habitants soient réveillés par le rugissement d'un lion. Elle ne connut d'essor qu'à partir des années 1970, lorsque démarra le bitumage de la route reliant Ougadougou à la frontière du Niger, via Fada N'Gourma. S. T. Lankoandé relate qu'avant ces travaux, relier Niamey de Ouagadougou relevait « du parcours du combattant » : il fallait cinq jours, parfois plus, pour effectuer ce trajet (*Ibid.*, 2008, 24).

Le développement progressif des infrastructures des transports a permis ensuite à la région de mieux jouir de sa position qui, de périphérique et enclavée, est devenue une région carrefour aux confins de quatre Etats. Sa position frontalière directe avec le Niger, le Bénin et le Togo, ainsi que sa proximité avec les frontières du Nigéria et du Ghana, joue aujourd'hui un rôle majeur dans le dynamisme de l'économie locale. Cependant elle souffre encore largement de son enclavement. Bien que la situation se soit améliorée avec le bitumage des routes nationales reliant le Burkina Faso au Bénin, au Togo et au Niger, la région, avec un réseau de routes bitumées et de routes en terre moderne de 1 844 km, a encore une densité routière dérisoire, de 39,4 km pour 1000 km<sup>2</sup>. Près de 42 % du territoire régional reste enclavé et se situe à plus de 10 km d'une route carrossable (Figure 57). En outre, tous les axes ne sont pas encore entièrement fonctionnels, notamment le tronçon reliant Diapaga à la frontière du Togo (RN19) et celui reliant Matiacoali – Gayéri – Sebba (RN24). La région se classe ainsi au dernier rang des régions du Burkina Faso concernant la couverture en infrastructures de transports. Le réseau intérieur, constitué principalement de pistes, s'est étendu - de 2 175 km en 1998 à 7 713 km en 2003 mais demeure en mauvais état (SNAT, 2007).

Désormais néanmoins, les principales villes de la région - Fada N'Gourma, Gayéri, Bagandé, Pama et Diapaga - sont accessibles toute l'année, même si l'état du réseau reste globalement mauvais. Les routes en terre sont en effet chaque année ravinées par les pluies et par les camions qui utilisent ces voies - malgré la réglementation - pour réduire leurs frais de transport. Ils roulent alors à vide et raccourcissent ainsi les distances imposées par l'obligation de rouler sur le bitume afin « d'économiser l'argent du carburant ».

---

<sup>184</sup> Les populations ont été par ailleurs longtemps réfractaires aux pièces de monnaie françaises et ont utilisé les cauri comme monnaie d'échange, jusque dans les années 1930.



**Figure 57. Réseau routier dans la région Est et accessibilité aux routes carrossables**

L'extension des voies bitumées (411 km seulement) a permis au transport privé de connaître un essor important. Cependant, l'insécurité qui règne sur les routes, freine encore son développement. Revers de sa position de carrefour commercial entre le Bénin, le Togo et le Niger, la région a été classée parmi les plus dangereuses en Afrique de l'Ouest en raison des nombreux « coupeurs de route » qui y sévissent. L'intervention de l'armée qui patrouille régulièrement sur les principaux axes a contribué à réduire cette insécurité mais tous les transports de fonds sont encore aujourd'hui escortés par la police et l'armée. Les véhicules de la Société Cotonnière du Gourma également, lors de la commercialisation du coton-graine, ne circulent pas sans cette protection. Par ailleurs, la circulation est interdite sur les grands axes la nuit au-delà de Fada N'Gourma : les camions et les véhicules de transport collectif en provenance de Ouagadougou ne peuvent quitter la ville après 18h. Tous s'entassent aux abords des routes aux sorties de la ville pour continuer leur route le lendemain matin.

Longtemps isolée, la population dans cette partie orientale du pays est demeurée très largement rurale (93,7 %). L'armature urbaine est donc faible dans cette région : elle compte une ville moyenne, Fada N'Gourma avec plus de 44 200 habitants en 2005<sup>185</sup>, et quatre petites villes, toutes chef lieu de province (Bogandé, Diapaga, Pama et Gayéri).

<sup>185</sup> D'après le Recensement administratif de 2004 (INSD, 2005).

## 2.2. Une région où prédomine l'agriculture vivrière

Dès lors, les principales activités économiques de la région sont concentrées dans le secteur primaire : l'agriculture à elle seule occupe 96 % de la population d'âge actif (15 ans et plus). Elle concentre par ailleurs près de 23 % des investissements effectués dans le cadre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la période 2004-2006<sup>186</sup>. Le secteur agricole contribuait en 2005 pour 46,3 % au PIB régional ; l'agriculture à hauteur de 25,4 % et l'élevage pour 18,6 %. Les secteurs secondaire et tertiaire participent quant à eux à la richesse régionale, respectivement à hauteur de 15,1 % et 38,5 %. Dans le secteur tertiaire, les domaines des transports-communications et des banques-assurances contribuent de manière infime à la formation du PIB : l'économie reposant avant tout dans cette région sur le secteur informel.

L'agriculture est de type familial et extensif et les 192 000 exploitations agricoles recensées sur le territoire sont pour la majeure partie d'entre elles faiblement mécanisées. L'étendue des espaces cultivables, conjuguée aux faibles densités de population, a largement freiné ici l'intensification de l'agriculture bien que les producteurs n'aient jamais été dénués de techniques agricoles adaptées au milieu naturel. Par ailleurs, la région de l'Est (comme le Nord sahélien), a été totalement exclue des efforts de promotion de l'agriculture mis en œuvre à partir des années 1960 dans les parties occidentale et centrale du pays<sup>187</sup>. Le recensement agricole de 1996 donne un aperçu de l'étendue du retard accumulé en ce domaine : à cette date, plus de 80 % des exploitations agricoles ne disposent ni d'outil aratoire, ni d'animal de trait dans la région. Le taux d'équipement des exploitations agricoles a évidemment augmenté depuis<sup>188</sup>. L'INSD indique ainsi en 2005 que 52,2 % des ménages possèdent une charrue ou une charrette<sup>189</sup>. Cependant il est des tendances relevées à l'échelle nationale, qui donnent à penser que les marges de progression sont aujourd'hui encore importantes : « *Même si l'agriculture est demeurée l'activité principale dans le pays entre 2003 et 2005, la proportion de ménages disposant de charrue/charrette a connu une baisse.* » (INSD, 2005)<sup>190</sup>.

Néanmoins, la région contribuait en 2004 pour près de 11 % de la production céréalière nationale avec une production de 373 000 tonnes<sup>191</sup>. Si la production a augmenté en moyenne de plus de 25 % en 10 ans, son rythme d'accroissement est faible : de 1 % en moyenne par an entre 1994 et 2004. Les moyennes des productions céréalières entre les campagnes 2002/2003 et 2005/2006 issues de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) de l'Est montrent que les céréales représentent près des trois quarts (74,4 %) de la production agricole moyenne de la région. Le sorgho est dans cette

---

<sup>186</sup> Direction Régionale de l'Economie et du Développement.

<sup>187</sup> Nb. Mise en valeur confiée à cette période à une demi-douzaine de sociétés d'intervention étrangères à vocation d'aménagement rural.

<sup>188</sup> Il est difficile d'en rendre compte ici puisque les données du recensement agricole de 2006 n'étaient toujours accessibles au moment où ce travail a été mené.

<sup>189</sup> In INSD (n.d.), *La pauvreté dans la région de l'Est (Une mesure subjective de la pauvreté)*.

<sup>190</sup> Dans les régions où l'indicateur a connu une augmentation, la valeur maximale est de 63 % (Plateau Central).

<sup>191</sup> Les données utilisées ici sont celles de la base AGRISTAT du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH).

région la principale céréale cultivée puisqu'il contribue pour plus de 56 % de la production céréalière régionale. Suivent ensuite le mil (30,4 %), le maïs (11,6 %) et le riz (1,8 %). Sur cette période, les bilans céréaliers se révèlent satisfaisants dans la région selon la DRAHRH (Tableau 18).

**Tableau 18. Bilan céréalier de la région Est**

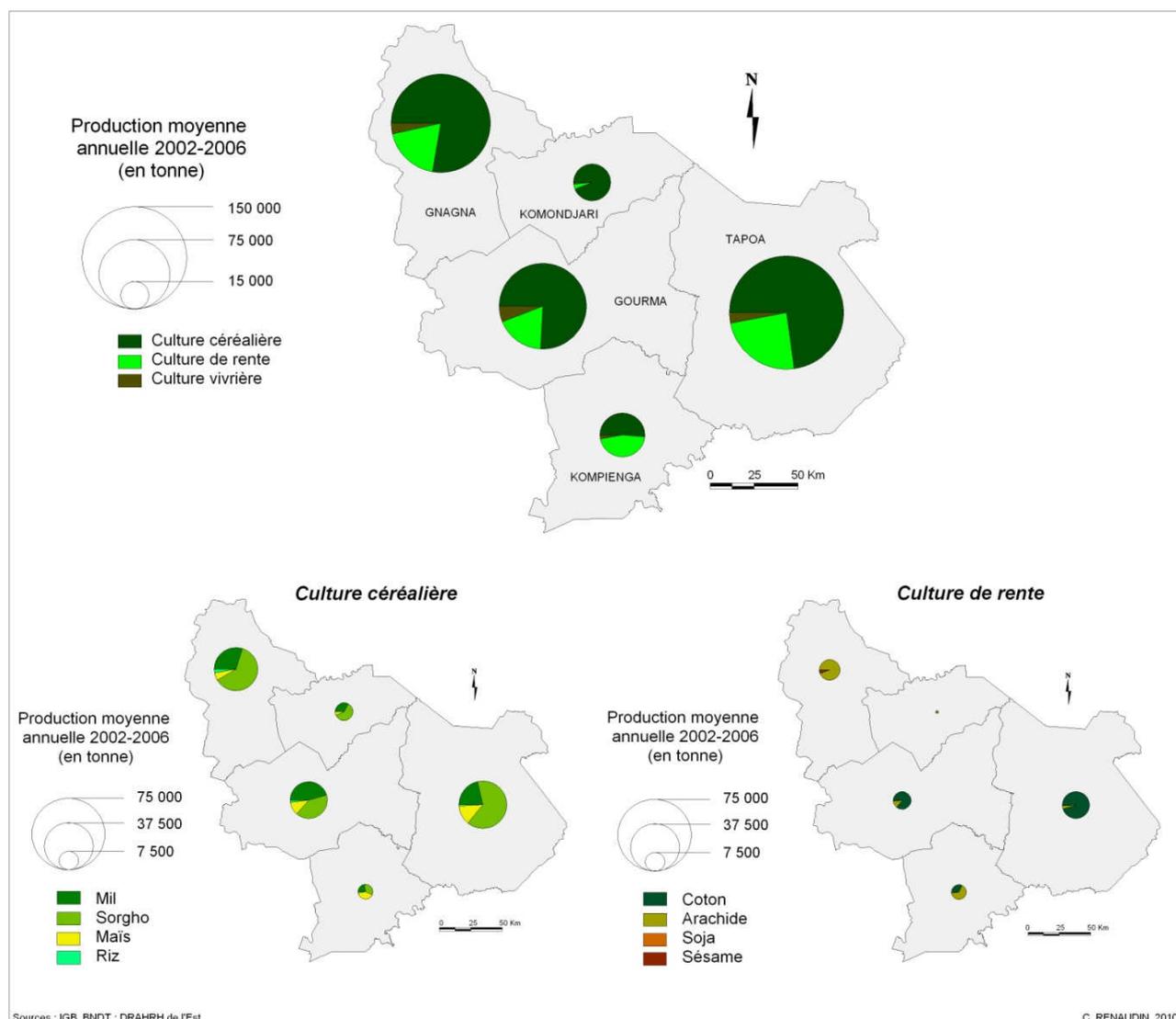
Campagne agricole	Besoin 190 kg/pers/an (en tonne)	Disponibles (tonne)	Excédents	Tx de couverture (%)
2002/2003	194454	299192	104738	154
2003/2004	200219	279572	79353	140
2004/2005	206168	266011	47747	129
2005/2006	212307	235286	33809	111

Source : DRAHRH de l'Est

Quant aux cultures de rente, elles représentent plus de 21 % de la production agricole régionale. Les moyennes de production entre les campagnes 2002/2003 et 2005/2006 montrent que le coton a supplanté l'arachide, autrefois première culture de rente de la région. Celle-ci représenterait plus de 38 % de la production moyenne des cultures de rente sur cette période, contre 59 % pour le coton<sup>192</sup> (« représenterait » parce que les données de la base AGRISTAT du MAHRH placent elles l'arachide au premier rang, et de loin, des cultures de rente dans la région jusqu'en 2004<sup>193</sup>). Le sésame et le soja contribuent respectivement à hauteur de 1,6 % et de 0,9 % des productions de rente. Que ce soit pour les céréales ou pour les cultures de rente, les disparités de présence sont importantes entre les provinces (Figure 58).

<sup>192</sup> Il semblerait toutefois que les chiffres ici - qui proviennent des données de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) - soient sous-estimés concernant l'arachide.

<sup>193</sup> La recherche des données concernant l'agriculture s'est avérée parfois kafkaïenne : les données du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ne correspondent quasiment jamais aux données fournies par la Direction Régionale de l'Est. De plus les données sur la culture cotonnière fournies par la société cotonnière (SOCOMA) ne correspondent souvent ni aux premières ni aux secondes... Les données du MAHRH ont l'intérêt de présenter des séries longues (1984 - 2004) ; quant à celles de la DRAHRH, qui ne sont disponibles qu'à partir de 2001/2002 ou 2002/2003 selon les données - c'est à partir de cette date que les données ont été informatisées -, elles sont essentielles également dans la mesure où elles donnent des indicateurs plus récents et surtout elles sont celles sur lesquelles s'appuient les organismes (notamment l'INSD) produisant des documents statistiques sur la région de l'Est. Les sources utilisées seront ici à chaque fois précisées.



**Figure 58. Production agricole moyenne annuelle dans la région Est sur la période 2002-2006**

Le sous-secteur de l'élevage représente la deuxième activité du secteur primaire. La majorité des ménages (57,4%) sont en effet des agropastoraux et possèdent du petit et/ou du gros bétail<sup>194</sup>. Si les densités de cheptel demeurent encore faibles, la région est néanmoins la troisième zone d'élevage de bovins dans le pays après les régions du Sahel et des Hauts Bassins. Le cheptel représente ainsi dans la production nationale 11,4 % des bovins, 10,2 % des ovins, 10,6 % des caprins et 7,1 % de la volaille (ENECII, 2003). Le potentiel de production pastorale est ici d'autant plus important que l'élevage pratiqué dans la région reste encore largement extensif (Tableau 19). La région abrite par ailleurs plusieurs marchés de bétail, dont celui de Fada N'Gourma, d'envergure internationale et d'une capacité estimée à 13 000 têtes<sup>195</sup>. Elle compte également une grande laiterie, à Fada N'Gourma, dont la quasi-totalité de la production (plus de 90 %) est vendue à Ouagadougou.

<sup>194</sup> Données QUIBB, 2005, *In* INSD, n.d.

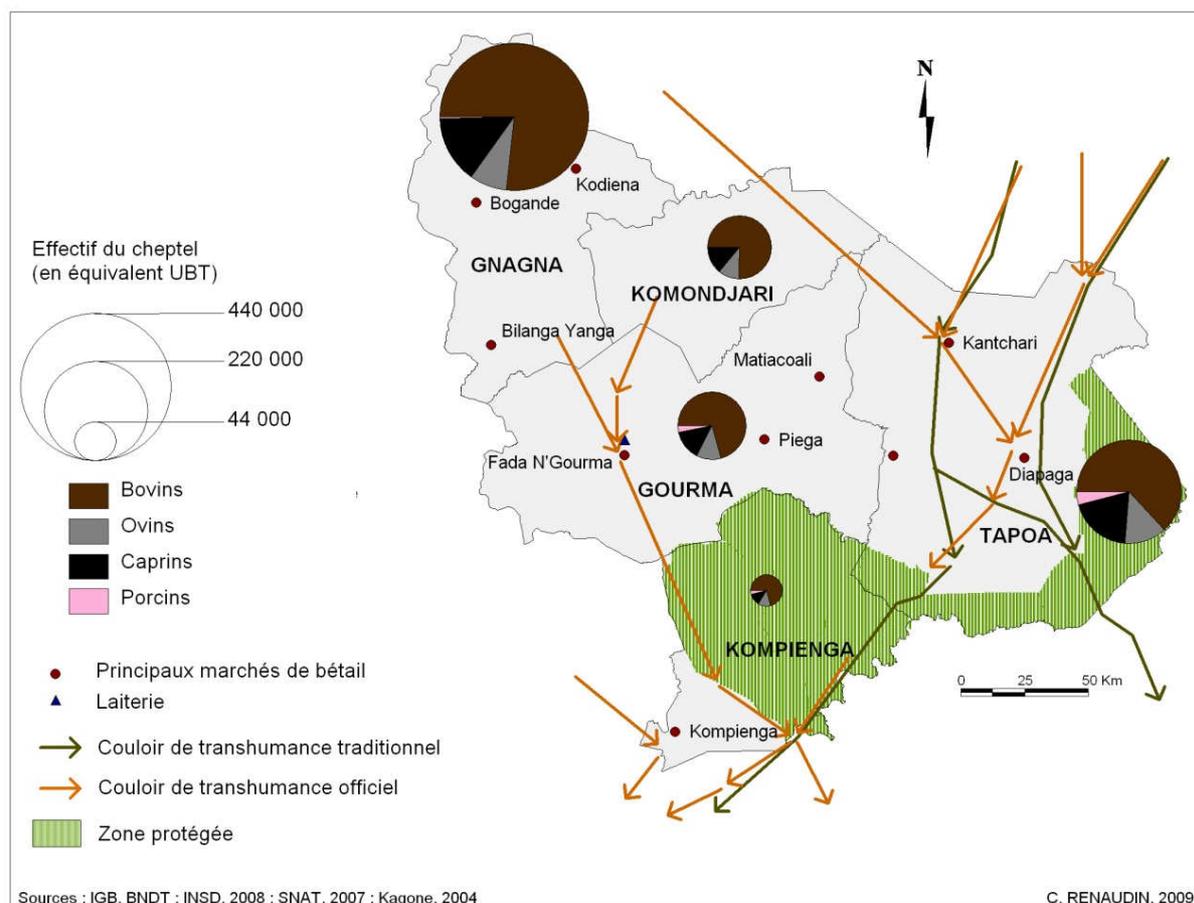
<sup>195</sup> Plusieurs marchés d'importance régionale se tiennent à Bogandé, Kompienga, Kantchari, Natiaboani, Bilanga-Yanga, Piéga, Tanwalbougou, Matiacoali et Kodjena.

**Tableau 19. Proportion d'éleveurs par type d'élevage par espèce dans la région Est**

	<i>Type d'élevage</i>	<i>Bovins</i> (%)	<i>Ovins</i> (%)	<i>Caprins</i> (%)
Région Est	Transhumance	19,5	1,5	0,9
	Sédentaire extensif	74,3	89,5	91,8
	Sédentaire semi-intensif	4,3	6,1	6,2
	Sédentaire intensif	1,9	2,9	1,1

Source : ENECII, 2004

Par ailleurs, en raison de ses potentialités hydriques et pédologiques naturelles, la région est une zone d'embouche et de transhumance importante pour les éleveurs du Sahel qui profitent de ses pâturages méridionaux naturels abondants. Ce qui n'est sans poser des problèmes pour la conservation des écosystèmes protégés dans cette partie du pays. Les troupeaux transhumants qui traversent la région en direction du Bénin et du Togo proviennent essentiellement de la région du Sahel (provinces du Yagha et du Séno), du Niger et dans la région Est, des provinces de la Tapoa, de la Komandjari et du Gouma. En théorie, la présence des aires protégées au sud de la région interdit l'accès aux troupeaux aux frontières du Bénin et du Togo si ce n'est par les deux couloirs dédiés officiellement à cette transhumance. En pratique, et pour réduire les distances, les troupeaux empruntent souvent d'autres chemins, notamment le couloir de Kondio qui passe entre la zone de chasse de Kourtiagou et le parc W (Figure 59). En outre, des études effectuées dans la région du parc W ont montré que les aires protégées constituaient de plus en plus les principales zones d'accueil des transhumants en raison notamment de la crise écologique auxquelles sont confrontées les zones d'attache et de la saturation foncière des zones d'accueil induite par la progression rapide du front agricole (Kabone, 2004 ; Convers *et al.*, 2007).



**Figure 59. Effectif du cheptel en 2007 et couloirs de transhumance dans la région Est**

Les déficits économiques et sociaux demeurent importants dans cette région qui est restée totalement négligée par les ONG jusque dans les années 1980 (Mazzucato *et al.*, 2000, 80). Ils ont justifié le fait que les cinq provinces de la région figurent parmi les vingt provinces prioritaires du Plan National de Lutte contre la Pauvreté financé sur l’initiative PPTE<sup>196</sup>.

### 2.3. Une région marquée par des déficits sociaux importants

Ces déficits sont particulièrement marqués dans des domaines qui sont les piliers du développement, l’éducation et la santé. Non seulement l’équité territoriale pour l’accès à ces services sociaux de base est encore loin d’être assurée mais quand ils existent, la précarité financière des ménages entrave leur recours.

#### 2.3.1. Précarité des ménages ruraux

Selon le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP, 2004), plus de 36 % des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté, fixé en 2003 à 82 672 francs CFA par adulte et par an. Au regard des données des enquêtes prioritaires effectuées auprès des ménages en 1994 et en 1998, l’incidence de la pauvreté aurait donc baissé dans cette région.

<sup>196</sup> Pays Pauvres Très Endettés

Cette évolution n'a sans doute pas perduré ensuite, dans la mesure où en 2003 près de 16 % des revenus monétaires des ménages dans cette région émanaient de transferts, notamment en provenance de Côte d'Ivoire<sup>197</sup>. Or ces envois de fonds se sont considérablement amoindris avec la crise ivoirienne (Lachaud, 2004, 10). A cette date, les revenus des ménages provenaient en grande partie de l'agriculture et de l'élevage qui représentaient plus de 40 % des revenus monétaires des ménages et surtout des salaires et « revenus non agricoles » (44 %).

L'enquête sur les conditions de vie des ménages menée par la Banque Mondiale en 2005 met en lumière l'ampleur des déficits dans la région au regard des principaux besoins de base (INSD, 2005). Elle montre ainsi que plus de la moitié des ménages (50,5 %) du Gourma ont « souvent » ou « toujours » des difficultés pour satisfaire leurs besoins alimentaires<sup>198</sup>. 91 % d'entre eux sont des agriculteurs. De plus, si l'accessibilité des populations à l'eau s'est améliorée, 28,6 % des ménages n'ont pas accès à de l'eau potable dans la région (SNAT vol. 2, 2007). 8 % des ménages ruraux ont encore pour principale source d'approvisionnement le cours d'eau d'une rivière ou un lac. 73 % des ménages ruraux s'approvisionnent par le biais de forages, contre 38 % des urbains ; ces derniers ayant accès, pour près de 45 % d'entre eux aux fontaines publiques<sup>199</sup>. Par ailleurs, plus des trois quarts des ménages ruraux et près de 15 % des ménages urbains ne disposent pas de latrines. Cette insuffisance de la couverture en latrines, comme en points d'eau, est d'autant plus préoccupante que ses impacts sur la santé, notamment en favorisant l'éclosion des maladies épidémiques, sont très bien identifiés et pointés comme l'un des principaux problèmes sanitaires par la Direction Régionale de la Santé<sup>200</sup>.

Concernant l'accès à l'énergie, les besoins sont également immenses. Plus de 78 % des ménages dans la région se contentent encore de lampes à pétrole ou à huile pour s'éclairer. Dans les cinq villes principales de la région, seuls 29,4 % des ménages ont accès à l'électricité courante délivrée par la société nationale SONABEL. Quant aux sources d'énergie nécessaires pour la cuisine, le bois détrône toutes les autres puisque 95 % des ménages l'utilise<sup>201</sup>.

Dans le domaine de la santé, la situation sanitaire dans la région de l'Est montre à quel point le slogan de l'OMS en 1978, « santé pour tous d'ici l'an 2000 » était peut-être porteur d'espoir mais bien trop optimiste.

### **2.3.2. Une situation sanitaire précaire**

Malgré l'amélioration notable de certains indicateurs, le secteur de la santé reste en effet marqué par une grande précarité que ce soit en termes budgétaires, de pénurie du personnel ou en termes d'infrastructures sanitaires<sup>202</sup>. Les taux de mortalité et de morbidité, bien qu'en

<sup>197</sup> Pour près de 30 % des envois de fonds (EBCVM, 2003).

<sup>198</sup> Selon les déclarations des 620 ménages enquêtés dans la région (INSD, 2005).

<sup>199</sup> 6,3 % des ménages ruraux s'approvisionnent en eau par le biais de fontaines publiques (INSD, 2005).

<sup>200</sup> Les maladies diarrhéiques constituent l'une des principales causes de consultations dans les Centres de Santé de la région.

<sup>201</sup> Données QUIBB, 2005, In INSD (n.d.), *La pauvreté dans la région de l'Est (Une mesure subjective de la pauvreté)*.

<sup>202</sup> De plus, le problème des ressources humaines reste un défi pour le secteur de la santé. Cette situation est liée entre autres, au manque de motivation du personnel, dont les salaires sont faibles et qui subit des affectations

diminution, restent élevés et résultent principalement d'une situation alimentaire et nutritionnelle déficiente (le niveau journalier de couverture des besoins nutritionnels reste inférieur à la norme requise de 2 500 kcal) combinée à une forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires.

Dans la région de l'Est, les données concernant la malnutrition sont particulièrement préoccupantes : 59 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et pour 39 % d'entre eux cette malnutrition chronique est sévère<sup>203</sup>. La mortalité infantile est encore de 101 ‰ et la mortalité infanto-juvénile, de 176 ‰ (EDS, 2003). Quant à la mortalité maternelle elle est, quant à elle, estimée en 2006 à 2,1 ‰ et témoigne de la faiblesse de l'assistance à l'accouchement dans la région (près de 55 % des accouchements sont effectués sans assistance)<sup>204</sup>. Les affections respiratoires (rhinopharyngite, pneumopathies, tuberculose, etc.) ont également une incidence encore très importante sur l'état de santé des populations dans la région. Souvent couplées à d'autres maladies, à de mauvais états nutritionnels et à la consommation d'une eau impropre, elles ont des conséquences dramatiques. Elles sont suivies par les maladies diarrhéiques et les parasitoses intestinales et représentent les premiers motifs de consultations dans les formations sanitaires de la Région. Par ailleurs, les maladies à potentiel épidémique restent encore une menace dans la mesure où souvent le système de santé et surtout les populations - collectivement ou individuellement - n'ont pas les moyens de les prévenir ou de s'en prémunir. Le paludisme particulièrement demeure un problème majeur de santé publique. D'un point de vue socio-économique, il est un frein réel au « développement durable » par ses impacts sur l'espérance de vie (décès prématurés), sur l'éducation des enfants (absentéisme à l'école, séquelles neurologiques), sur la productivité (absentéisme au travail, baisse de la force de travail, etc.) et sur l'épargne familiale et nationale (coût des médicaments, des hospitalisations, etc.). Dans la région de l'Est, située dans la zone de transmission saisonnière longue du paludisme (d'une durée de 4 à 6 mois)<sup>205</sup>, cette endémie est encore la première cause de morbidité avec un taux estimé à 12,1 % et représente le principal motif de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les Formations Sanitaires (42 % des motifs de consultations curatives en 2006). La situation est d'autant plus préoccupante qu'un phénomène de chimiorésistance du *Plasmodium Falciparum* - l'espèce plasmodiale responsable de plus de 90 % des cas de paludisme ici - à la chloroquine est

---

géographiques discrétionnaires et à la quasi-inexistence de plan de carrière. Enfin, le secteur fait aussi face à une insuffisance chronique de ressources financières.

<sup>203</sup> Selon l'indice anthropométrique qui mesure la taille d'un enfant par rapport à son âge. Cet indice permet de mettre en évidence les effets à long terme de la malnutrition (retard de croissance). Cf. EDS, 2003.

<sup>204</sup> La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de la Santé regrette le peu de recours aux soins des femmes lors des grossesses alors même que les consultations prénatales sont gratuites<sup>204</sup>. Quant aux femmes, elles déplorent de ne pouvoir y aller parce qu'il faut payer 300 franc CFA. Sans compter le problème des distances pour aller consulter... En fait, les grossesses à risque ne sont souvent pas diagnostiquées et les femmes soignent leurs malaises pendant leur grossesse à grand renfort de chloroquine, alors que d'après le médecin chef de la région de l'Est ceux-ci sont le plus souvent liés à des anémies (dues au paludisme et à des causes gynécologiques) (entretien du 29 octobre 2005, Fada N'Gourma).

<sup>205</sup> Au Burkina Faso, qui est une zone d'endémie palustre, trois niveaux de transmission du paludisme sont distingués : une zone de transmission saisonnière « courte et instable » au Nord du pays (région sanitaire de Dori, Kaya et Ouahigouya) ; une zone de transmission saisonnière « longue » qui correspond à la partie centrale du pays (région sanitaire de Dédougou, Koudougou, Ouagadougou, Tenkodogo et Fada N'Gourma) ; et une zone de transmission permanente dans les régions du Sud et du Sud-Ouest (région sanitaire de Bobo-Dioulasso, Banfora et Gaoua) caractérisée par une recrudescence des cas de paludisme pendant la saison des pluies (cf. EDS 2003 ; Ministère de la Santé, 2006).

apparu dès 1988 sur l'ensemble du territoire burkinabé. Cette « pharmacorésistance » parasitaire pose un problème d'efficacité thérapeutique important, le Ministère de la Santé observant en 2003 des taux d'échecs thérapeutiques allant de 26,9 % à 63,3 % pour la chloroquine<sup>206</sup>. De nouveaux médicaments et associations médicamenteuses sont aujourd'hui disponibles, en particulier les polythérapies à base d'artémisinine qui sont efficaces et qui *a priori* diffèrent l'apparition d'une résistance parasitaire. Cependant, ces polythérapies sont dix fois plus onéreuses que les monothérapies classiques et le Burkina Faso n'a pu les adopter dans sa politique thérapeutique que pour les femmes enceintes en 2005, faute de moyens.

Le niveau élevé des indicateurs de morbidité et de mortalité est également lié à l'insuffisance de la couverture des populations en soins de qualité, malgré la décentralisation du système de santé et la multiplication des services de base (plus précisément des Centres de Santé et de Promotion Sociale)<sup>207</sup>. La région de l'Est, divisée en cinq Districts Sanitaires (DS) - qui correspondent aux découpages administratifs des provinces - compte 94 Formations Sanitaires (FS)<sup>208</sup> pour une population de plus de 1 200 000 habitants ; soit une FS en moyenne pour 12 866 habitants. Alors que la norme est fixée à un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) pour 10 000 habitants, la région ne dispose que d'un CSPS pour près de 13 500 habitants. Les disparités sont relativement fortes entre les Districts Sanitaires puisque le ratio CSPS /habitants s'établit à 10 809 dans le DS de Pama contre 14 860 dans le DS de Diapaga.

Par ailleurs, au regard du rayon moyen d'action théorique des Formations Sanitaires, fixé à 10 km, le nombre de Centres de Santé et de Promotion Sociale est très insuffisant, particulièrement dans les zones de faible densité démographique. Le rayon moyen d'action théorique des CSPS est ici de 12,8 km, plaçant la région de l'Est en dernière position - avec la région du Sahel - concernant cet indicateur à l'échelle nationale. En 2006, selon la Direction Régionale de la Santé de l'Est, 31 % de la population seulement vit à moins de cinq kilomètres d'une Formation Sanitaire, 27 % entre cinq et dix kilomètres et 42 % à plus de dix kilomètres. Là aussi les disparités sont fortes non seulement entre les Districts mais également au niveau des CSPS (Figure 60). Les populations du district de Gayeri sont particulièrement défavorisées en termes d'accessibilité géographique au centre de santé puisque 61 % d'entre elles vivent à plus de 10 km d'un Centre de Santé<sup>209</sup>.

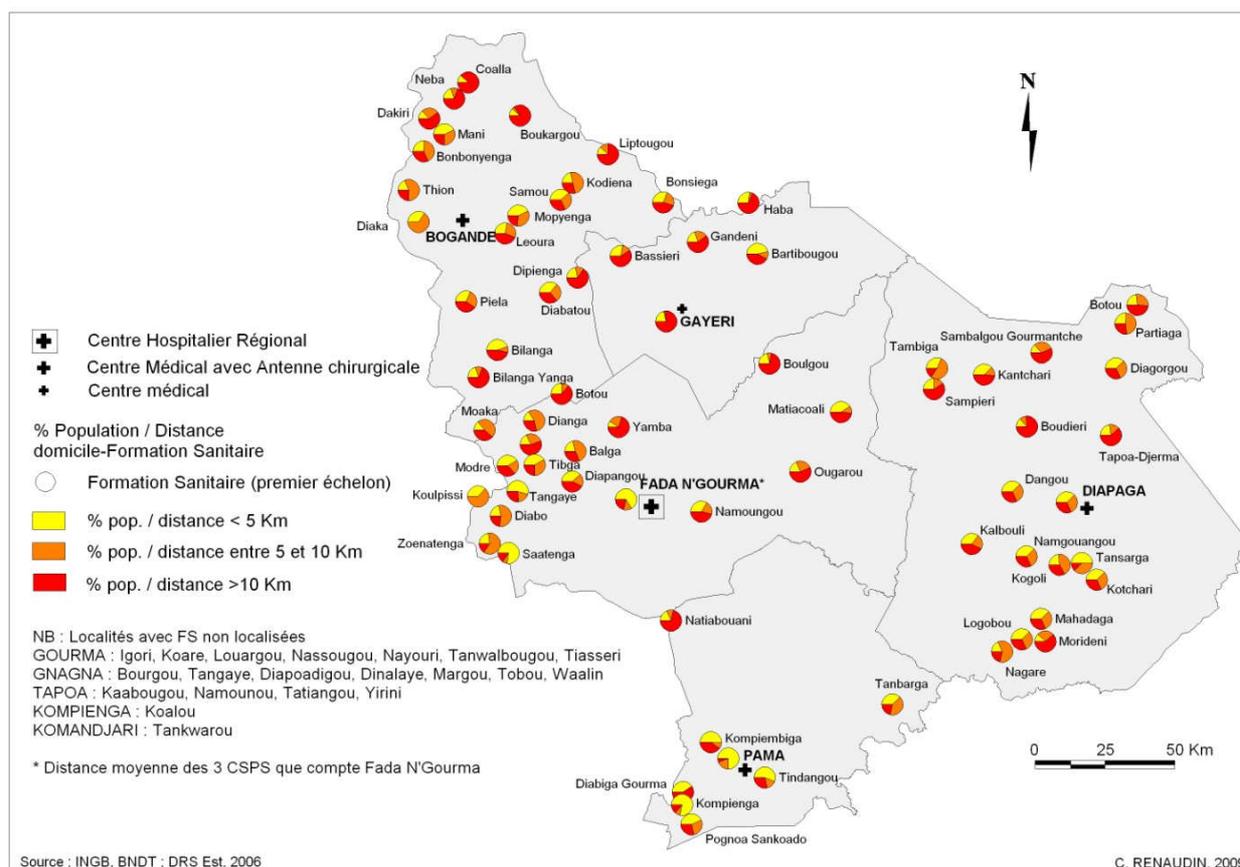
---

<sup>206</sup> Et de 10 % pour la sulfadoxine-pyriméthamine (Cf. Ministère de la Santé, *Plan Stratégique 2006-2010 de lutte contre le paludisme au Burkina Faso*).

<sup>207</sup> Le Burkina Faso a ratifié la plupart des conventions internationales dans le domaine de la santé – Déclaration d'Alma-Ata sur les structures de soins primaires<sup>207</sup>, Initiative de Bamako en 1987, etc. - qui prônaient entre autres un processus de décentralisation du système de santé qui, seul, pourrait garantir le principe d'équité des populations dans l'accès aux soins. La participation communautaire et la proximité des populations et des établissements de soins sont désormais les principes de base du système de soins bien qu'ils soient encore loin d'être atteints.

<sup>208</sup> Le terme de « formation sanitaire » regroupe ici l'ensemble des centres de santé du premier échelon du système de santé burkinabé à savoir, les Centres de Santé et de Promotion Sociale (très largement majoritaires) ainsi que les dispensaires et les centres de santé privés.

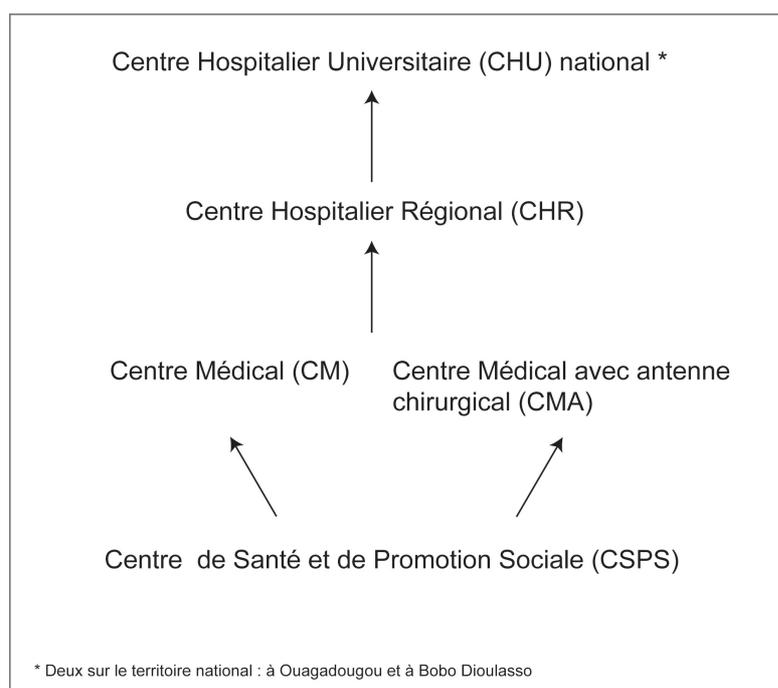
<sup>209</sup> Dans le DS de Bogande, 47 % des populations vivent à plus de 10 km d'un CSPS ; 41 % dans le DS de Fada N'Gourma ; 38 % dans le DS de Diapaga et 25 % dans le DS de Pama.



**Figure 60. Pourcentage de la population selon la distance Domicile / Formation Sanitaire dans la région Est en 2006**

Ce problème d'accessibilité géographique aux services de santé est d'autant plus inquiétant que le système de « référence/contre référence » est dérisoire et le système d'évacuation souvent très précaire<sup>210</sup>. En effet, chaque échelon du système de santé sert de « référence » aux échelons inférieurs. Le Centre Hospitalier Régional sert de recours aux Centres Médicaux avec une Antenne chirurgicale, pour les patients dont les soins nécessitent une prise en charge plus spécialisée. Les CMA, quant à eux, servent de recours aux Centres de Santé et de Promotion Sociale (Figure 61). Dans la région Est, seuls trois districts (Pama, Bogandé et Diapaga) bénéficient d'un Centre Médical avec une Antenne chirurgicale. De plus, le Centre Hospitalier Régional de Fada est la seule Formation Sanitaire de référence de deuxième niveau pour toute la région de l'Est (il fait en plus office de CMA pour le District de Fada).

<sup>210</sup> La situation est particulièrement préoccupante pour les femmes enceintes, puisque 57 % des motifs d'évacuation sont relatifs à des couches.



**Figure 61. Système de référence dans la hiérarchie sanitaire du Burkina Faso**

La situation du personnel dans les Formations Sanitaires n'est guère plus brillante. Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de l'insuffisance des effectifs au regard des normes fixées par l'OMS (Tableau 20).

**Tableau 20. Desserte médicale dans les Districts Sanitaires de la région Est en 2006**

	1 médecin pour $n$ habitants	1 infirmier d'Etat pour $n$ habitants	1 sage femme pour $n$ habitants	1 infirmier breveté pour $n$ habitants	1 accoucheuse aux. pour $n$ habitants
<b>Normes OMS</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>3 000</b>	<b>1 000</b>
DS Bogandé	203 870	15 682	203 870	23 985	29 124
DS Fada	60 834	13 225	76 042	10 139	9 505
DS Gayéri	80 047	13 341	80 047	16 009	20 012
DS Pama	37 831	7 566	75 662	9 458	8 407
DS Diapaga	170 891	13 671	85 446	21 361	15 536
<b>Moyenne région Est</b>	<b>100 783</b>	<b>13 438</b>	<b>100 783</b>	<b>15 913</b>	<b>14 931</b>

Source : Direction Régionale de la Santé de l'Est, Annuaire statistique 2006.

Si les effectifs en personnel du secteur sanitaire public sont donc en deçà des besoins de la région<sup>211</sup> et les structures sanitaires, insuffisantes en quantité, la qualité des services de santé

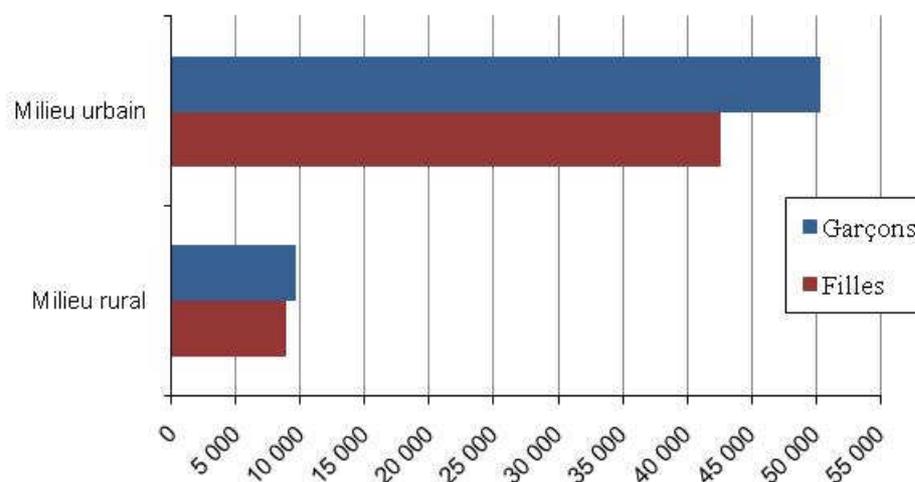
<sup>211</sup> En fait, cette question doit avant tout être posée au niveau national. En effet ces carences en personnel s'expliquent en partie par son inégale répartition dans le pays. Les deux villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou regroupent à elles seules 53,7 % des médecins, 57,3 % des sages-femmes, 59 % des pharmaciens et 33 % des infirmiers (toutes catégories confondues) du pays. Ces carences sont également dues au nombre très insuffisant de diplômés qui sortent annuellement de la Faculté des Sciences de la Santé et de l'Ecole Nationale de Santé Publique : en moyenne 30 médecins, 15 pharmaciens, et environ 800 paramédicaux par an. En outre et alors que ces chiffres restent bien inférieurs en regard des besoins du ministère de la santé, les contraintes

est également faible. Ces facteurs réunis pourraient, en partie, expliquer la faiblesse du taux d'utilisation de ces services qui est en moyenne de moins de 31 % en 2006 dans la région de l'Est.

Dans le domaine de l'éducation les besoins sont également immenses. Les taux de scolarisation et les taux d'alphabétisation figurent en effet encore parmi les plus faibles dans le pays.

### 2.3.3. *Des besoins immenses dans le domaine de l'éducation*

Concernant l'accès à l'éducation de base les indicateurs se sont néanmoins sensiblement améliorés. Les enfants scolarisés en primaire sont de plus en plus nombreux et ce, dans toutes les provinces. Par ailleurs, le pourcentage des élèves d'origine rurale inscrits dans le système scolaire - qui constituent le plus gros effectif des enfants en âge d'aller à l'école - augmente régulièrement. Cependant ces élèves ruraux demeurent encore les moins scolarisés et les filles ont toujours moins accès à l'éducation en milieu rural qu'en ville (Figure 62). L'égalité dans la scolarisation des enfants selon le genre et le milieu de résidence est dès lors loin d'être acquise.



Source : MEBA, Annuaire statistique 2007-2008

**Figure 62. Nombre d'élèves inscrits dans le cycle primaire selon le milieu de résidence dans la région Est en 2007/2008**

Les principaux indicateurs de l'éducation primaire confirment le défi de la parité dans l'accès à la scolarisation des enfants dans la région Est. Le tableau ci-dessous (Tableau 21) montre par ailleurs l'ampleur des besoins et le retard accumulé par la région dans ce secteur puisque ces indicateurs restent très inférieurs aux moyennes nationales. Il met également en lumière des disparités importantes entre les provinces avec, aux deux extrêmes, la province de la Kompienga où les indicateurs sont tous sensiblement supérieurs aux moyennes nationales et la province de la Tapoa qui apparaît particulièrement défavorisée.

budgetaires ne parviennent pas toujours à absorber le personnel ainsi formé (Cf. Ministère de la Santé – Direction des Etudes et de la Planification, *Annuaire Statistique Santé 2005*).

**Tableau 21. Principaux indicateurs de l'éducation primaire dans la région de l'Est en 2007/2008**

	Taux Brut d'Admission (en %)			Taux Brut de Scolarisation (en %)			Taux Net de scolarisation* (en %)		
	Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G + F
Gnagna	65,2	68,3	66,7	51,0	50,8	50,9	44,1	43,9	44,0
Gourma	71,3	75,7	73,3	62,8	59,8	61,3	51,3	48,5	49,9
Komandjari	62,3	71,1	66,5	44,6	52,4	48,2	34,8	42,1	38,2
Kompienga	97,3	79,9	88,8	91,7	72,2	82,2	74,7	58,6	66,9
Tapoa	65,0	53,8	59,4	52,7	41,3	47,1	43,6	33,7	38,7
<b>Région Est</b>	<b>68,3</b>	<b>66,4</b>	<b>67,4</b>	<b>56,4</b>	<b>51,4</b>	<b>54,0</b>	<b>47,0</b>	<b>42,6</b>	<b>44,9</b>
<i>Burkina Faso</i>	89,4	81,8	85,7	76,8	67,9	72,5	63,0	55,6	59,4

\*Rapport des enfants de 7 à 12 ans scolarisés sur l'ensemble des enfants de 7 à 12 ans.

Source : MEBA, Annuaire 2007/2008

Face aux besoins immenses de scolarisation et dans un contexte de précarité, les taux élevés de redoublement, qui augmentent au fur et à mesure des niveaux – passant de 3,5 % en CP1 à 29,3 % en CM2 - sont particulièrement préoccupants. Ils sont préjudiciable pour le système éducatif non seulement parce qu'ils conduisent à le rendre plus onéreux mais également parce qu'ils réduisent d'autant la possibilité d'accès en première année aux nouveaux inscrits. Pour l'année scolaire 2007/2008, 23 % des effectifs au primaire sont constitués d'élèves redoublants ; un taux qui met en lumière par ailleurs l'ampleur du dysfonctionnement de l'apprentissage au primaire.

De plus, les taux d'abandon sont également importants, particulièrement pour les filles. Selon la Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ils seraient imputables au manque d'enseignants qualifiés et à leur renouvellement constant<sup>212</sup>. Les résultats de l'Enquête Démographie et Santé III indiquent quant à eux que la majorité des élèves abandonnent l'école en raison du coût élevé des frais de scolarisation ou parce qu'ils y ont été renvoyés (souvent d'ailleurs parce que les parents ne pouvaient s'acquitter des frais scolaires). Dès lors, le faible taux d'achèvement du cycle primaire, de 28,4 % dans la région, n'est pas étonnant (24,6 % pour les filles et 31,9 % pour les garçons).

Confrontés aux conditions de travail des enseignants et des élèves (Cf. Annuaire statistiques du MEBA) ces indicateurs s'expliquent aisément. Ils laissent néanmoins songeurs. En effet si l'éducation « pour tous » tend à devenir une réalité, sa qualité est davantage sujette à caution<sup>213</sup>. L'accessibilité géographique à la scolarisation se pose en effet de manière moins accrue depuis le lancement du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base en 2000 puisque de nombreuses écoles ont été construites sur l'ensemble du territoire national.

<sup>212</sup> En effet, la région de l'Est est loin de figurer parmi les régions les plus attractives du Burkina Faso pour le corps enseignant (et c'est valable également pour le corps médical) attiré plutôt par Ouagadougou ou les grandes villes de l'ouest du pays.

<sup>213</sup> En 2006, dans l'Est, la part des enseignants « sans titre de capacité » (Instituteurs Adjoints et « Autres ») représentait 11,2 % de l'effectif total et passait du simple au double selon que l'on était en milieu urbain (5,3 %) ou en milieu rural (12,7 %). En fait, désormais « éducation de masse » rime avec « formation de masse des instituteurs » qui sont recrutés à l'Ecole Nationale d'Enseignement Public à partir de la 3<sup>ème</sup>. Et la formation qui durait auparavant deux ans, ne dure plus que dix mois.

Dans la région de l'Est, qui compte 790 écoles primaire, plus de 82 % des élèves résident aujourd'hui à moins de 3 km de leur école (Tableau 22).

**Tableau 22. Accessibilité géographique aux écoles primaires dans la région Est (2007/2008)**

	Pourcentage des élèves selon la longueur du trajet domicile-école		
	< 3 km	3-5 km	> 5 km
Gnagna	80,90	16,85	2,25
Gourma	81,83	14,79	3,38
Komandjari	85,01	13,74	1,25
Kompienga	88,28	9,07	2,66
Tapoa	82,32	14,68	3,00
<b>Région Est</b>	<b>82,37</b>	<b>14,88</b>	<b>2,75</b>
<i>Burkina Faso</i>	<i>83,12</i>	<i>14,16</i>	<i>2,71</i>

Source : MEBA, Annuaire 2007/2008

En fait, l'accessibilité financière reste le frein le plus important à la scolarisation. En 2004 le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation a évalué le coût minimum des fournitures que devait contenir un cartable à l'école primaire (Tableau 23). Ces montants, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription, demeurent encore trop élevés pour des populations dont les revenus sont très faibles.

**Tableau 23. Coût minimum estimé des fournitures scolaires en 2003/2004**

	Classes					
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Coût (FCFA)</b>	1525	1525	2925	2400	4125	3950

Source : MEBA, Rapport annuel de mise en œuvre du PDDEB 2003/2004

Au niveau du secondaire, l'accessibilité financière et géographique se pose de façon beaucoup plus aiguë. D'après la Direction Régionale du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (DRESSRS), cinq départements dans la région sont encore dépourvus de Collège d'Enseignement Général : un département dans la province du Gourma, un dans la Gnagna, un dans la Kompienga et deux dans la Komandjari. Mis à part ces cinq départements, chaque chef-lieu de département possède un CEG. Quant aux lycées - concentrés dans les villes de Fada et de Diapaga - il n'en existe que neuf dans la région, dont quatre sont des établissements privés.

L'offre scolaire est donc largement insuffisante et le coût des inscriptions, quant à lui, demeure beaucoup trop élevé pour la majorité des familles<sup>214</sup>. D'autant que si certains parents ont les moyens de payer les frais d'inscription de leurs enfants, peu d'entre eux peuvent les entretenir loin de chez eux. Ainsi « beaucoup d'enfants réussissent en primaire, mais

<sup>214</sup> Ceux-ci s'élèvent à 5 000 francs CFA pour les élèves officiellement admis en 6<sup>ème</sup> dans le secteur public (20 000 francs CFA pour ceux qui sont recrutés en complément d'effectifs) et entre 45 000 et 50 000 francs CFA pour ceux qui intègrent un établissement privé. Ces frais augmentent au fur à mesure de la scolarité et ne prennent pas en compte les fournitures scolaires.

*retournent aux champs par manque de place et de moyens* »<sup>215</sup>. Seule la moitié des élèves inscrits au CM2 va ensuite en 6<sup>ème</sup> dans la région.

En 2006, le taux de scolarisation dans la région est de 8,5 % (contre 14 % au niveau national) pour le premier cycle<sup>216</sup> (contre 14 % au niveau national) et de 1,3 % pour le second cycle<sup>217</sup> (3,6 % pour le Burkina). Les taux bruts d'admission sont respectivement pour le premier et le second cycle de 13,2 % et de 3,5 %. Là aussi l'écart est important avec la situation nationale qui présente des taux respectivement, de 21,8 % et 7,3 %. En termes de parité, les efforts à fournir dans la scolarisation des jeunes filles restent importants. Tous niveaux confondus, elles représentent 34,63 % des effectifs ; soit un indice de parité à 0,52, contre 0,69 au niveau national. Les taux de redoublements et d'abandons sont quant à eux extrêmement importants et ces chiffres témoigneraient, selon le Directeur de la DRESSRS, de l'insuffisance des infrastructures d'accueil et, quand elles existent, de leur éloignement par rapport aux villages. De plus, il existe un déficit global d'enseignants (une centaine de professeurs), obligeant les établissements à recruter des professeurs vacataires qui souvent manquent d'expérience. Toujours selon le Directeur de la DRESSRS, les taux de réussite en 2007 au Brevet des Collèges (31 %) et au Baccalauréat (50 %) dans la région Est sont les tristes résultats de « conditions de travail déplorables »<sup>218</sup>.

Dans la Région de l'Est, le taux d'alphabétisation de la population adulte (15 ans et plus) s'établirait à 14 %, avec son corollaire : 86 % des personnes actives seraient analphabètes dans la région<sup>219</sup>. Celle-ci se distingue néanmoins des autres régions burkinabé par la croissance du nombre d'inscrits dans les centres d'alphabétisation. Et ce - tous les acteurs dans ce domaine sont unanimes à ce propos - parce qu'elle bénéficie de l'action de l'ONG Tin-Tua qui regroupe à elle seule dans la région près de 10 000 membres organisés dans 500 groupements et 15 unions.

Pour la campagne 2006/2007, 1927 centres d'alphabétisation ont été ouverts dans la région. Plus de 58 500 personnes s'y sont inscrites, en majorité des femmes (plus de 57 % des effectifs) et des jeunes. Cependant, alors que la demande est très forte - « tout le monde veut des yeux pour voir »<sup>220</sup> - l'offre est insuffisante ou inadaptée. Les taux élevés de déperdition au regard des effectifs d'inscrits dans les centres d'alphabétisation en témoignent (en 2005 il s'élevait à 30 %). Par ailleurs, la plupart des programmes (exceptés ceux de Tin-Tua) n'ont comme durée de vie que celle de leur financement (« ils passent comme une flamme dans les champs »<sup>221</sup>). Les campagnes de sensibilisation qui se sont succédé depuis dix ans ont pourtant prouvé leur efficacité et aujourd'hui la question ne porte plus sur l'intérêt de s'alphabétiser mais de savoir comment s'alphabétiser. Selon le président de l'association Tin-

---

<sup>215</sup> Entretien avec le Directeur de la DRESSRS, Fada N'Gourma, mai 2007.

<sup>216</sup> Qui correspond au collège.

<sup>217</sup> Qui correspond au lycée.

<sup>218</sup> Entretien avec le Directeur de la DRESSRS, Fada N'Gourma, mai 2007.

<sup>219</sup> D'après le Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté (MED, 2005). D'autres études donnent un taux d'alphabétisation de 17 %.

<sup>220</sup> Entretien réalisé à Nadiagou, octobre 2005.

<sup>221</sup> Idem.

Tua<sup>222</sup>, si auparavant le ressort était d'ordre culturel et économique, désormais la grande majorité des individus a conscience de l'utilité de l'alphabétisation. Sa promotion est née notamment de l'amélioration visible des conditions de vie des personnes alphabétisées. L'enjeu est d'autant plus important que ses effets sur la scolarisation ne sont plus à démontrer : les ménages alphabétisés acceptent notamment plus de sacrifices pour l'éducation de leurs enfants.

Dans cette région rurale marquée par de tels déficits sociaux le développement de la culture cotonnière, en permettant aux ménages investis dans cette culture de dégager des revenus, aurait pu être accueilli comme une « aubaine » par les acteurs du développement. Les enquêtes effectuées par l'INSD montrent en effet que les agriculteurs pratiquant la culture cotonnière sont moins touchés par la pauvreté que les autres agriculteurs. En 2003, 21,6 % des producteurs de coton sont considérés comme pauvres contre plus de 39 % (39,6) pour les autres producteurs (INSD, 2003). Seulement les contraintes sont telles ici que son incidence sur l'amélioration des conditions de vie des familles n'est pas perçue ; ce d'autant plus que son essor est récent. Il suscite en fait surtout des inquiétudes.

### **3. Une région cotonnière récente**

Lors de la politique de relance orchestrée par l'Etat burkinabé, les faibles densités de population, la disponibilité foncière et hydrique et les aptitudes culturelles, reconnues généralement comme bonnes, des sols dans la région ont été autant de facteurs qui ont milité pour le développement de la culture cotonnière dans cette partie du pays. Le président lui-même organisa une tournée dans la région pour mobiliser les producteurs.

#### **3.1. La percée cotonnière dans le Gourma**

Les différents programmes agricoles successifs mis en œuvre dans la région à partir des années 1970 avaient cependant déjà préparé le développement de la culture cotonnière industrielle dans la région, notamment en permettant, dès la fin des années 1980, l'identification des zones favorables à la relance (Schwartz, 1997, 4).

##### **3.1.1. *Les premiers projets de promotion de la culture cotonnière***

Lorsque l'ORD de l'Est, créé en 1966, devint opérationnel en 1970, il eut pour mission - entre autres - d'aider la CFDT à commercialiser le coton dans la région afin de « *stimuler la production cotonnière par le jeu des achats globaux mettant à disposition des producteurs des espèces "sonnantes, craquantes et tentantes"* » (ORD de l'Est, 1972, 20 In Schwartz, 1997, 2). Le Projet d'intensification agricole intégré (PDAI) - financé par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) et conduit sur le terrain par l'ORD sous la

---

<sup>222</sup> Entretien du 29 octobre 2005, Fada N'Gourma.

responsabilité de la CFDT - fut le premier en 1978 à faire véritablement la promotion de la culture cotonnière. Ses actions se concentrèrent surtout dans la province de la Tapoa et permirent, sinon l'essor de la production de coton (la production commercialisée, de 129 tonnes en 1979/1980 chuta à 20 tonnes en 1982/1983), au moins la construction de plusieurs pistes rurales. Le Projet de Développement Rural (PDR)<sup>223</sup> qui succéda au PDAI en 1983, n'entreprit lui aucune action spécifiquement orientée vers la culture du coton (*Ibid.*, 1997, 3).

A partir de 1987, le coton fut inscrit au programme du volet « intensification des productions agricoles et diversification » du PDR. La production cotonnière commercialisée est restée néanmoins infime durant cette période, oscillant entre 10 et 30 tonnes. C'est le Projet de Développement Rural Intégré (PDRI), mis en place en 1989 toujours sur financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique et avec une assistance technique française, qui donna véritablement le coup d'envoi à la production cotonnière (*Ibid.*, 1997, 3). Il se donnait pour objectifs, l'intensification de la culture cotonnière au travers de l'adoption de nouvelles techniques culturales (labour, sarclage, buttage pour les opérations culturales ; fertilisation minérale et organique, culture attelée, traitement insecticide) et l'intégration du coton dans un cycle de rotation-assolement pour maintenir la fertilité des sols. Pour les atteindre, A. Schwartz indique que « *[d]es agents d'encadrement sont formés avec l'aide de la SOFITEX. 43 paysans volontaires sont recensés pour mettre en culture des parcelles de démonstration, parcelles sur lesquelles sont organisées des visites " visant à démontrer l'efficacité d'une opération de culture, d'une dose d'engrais ou de fumure organique, d'un traitement pesticide... ", avec pour but " d'augmenter la conviction des paysans par rapport à la culture cotonnière et de les amener à l'essayer en prenant toutes les précautions nécessaires pour son succès " ».* (*Ibid.*, 1997, 4) Le PDRI appuya également la mise en œuvre d'un système d'appui au crédit agricole, indispensable pour le financement des intrants et des équipements agricoles. Il prit en charge la construction des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'agence de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et s'engagea à couvrir les déficits d'exploitation de l'agence pendant la durée du projet (Coantalem *et al.*, 1995, 6, In Schwartz, 1997, 4). Par ailleurs, le PDRI aménagea un réseau de 290 km de pistes rurales et construisit 771 km de pistes dans les parcs nationaux de l'Arlé et du W.

De 29 tonnes obtenues la première année du projet, la production augmenta régulièrement pour atteindre 698 tonnes en 1994/1995, 1000 tonnes l'année suivante et 6000 tonnes en 1996/1997 (*Ibid.*, 4-5). L'augmentation du prix d'achat du coton-graine, suite à la dévaluation du franc CFA, et la stratégie de relance de la production cotonnière dans le milieu des années 1990, jouèrent ensuite un rôle certain dans la percée de la culture cotonnière dans la région.

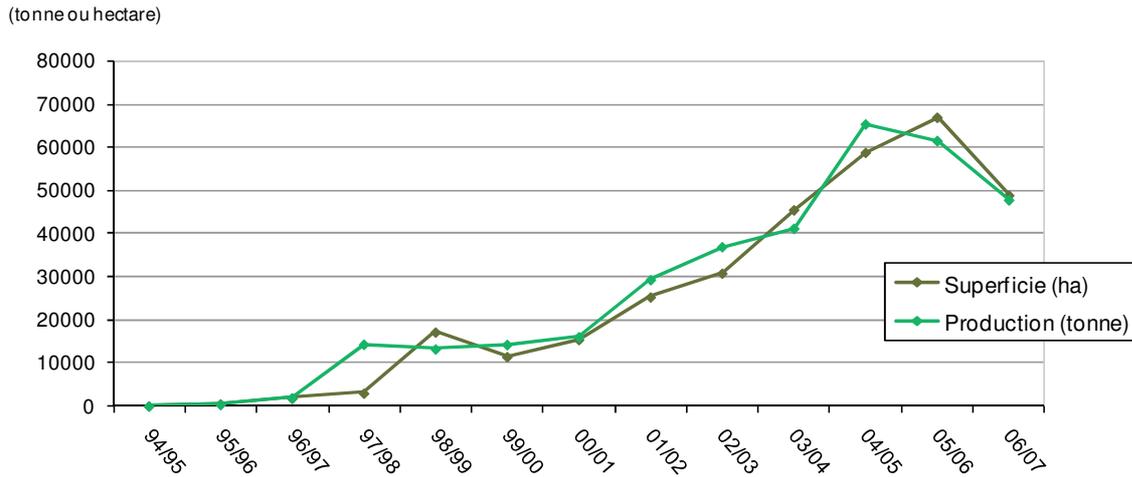
### **3.1.2. La « relance cotonnière » : accroissement spectaculaire de la production**

Depuis la relance cotonnière, les superficies semées en coton ont connu un accroissement spectaculaire dans la région Est, puisque de 465 ha en 1996, elles ont atteint plus de 66 800 ha lors de la campagne 2005/2006. La production suit l'augmentation des superficies et passe de

---

<sup>223</sup> Financé par la CCCE et le FIDA, le projet était prévu sur 5 ans. Il était exécuté par les ORD avec l'assistance technique du PNUD.

360 tonnes en 1996 à plus de 61 300 tonnes en 2005/2006 (47 650 en 2006/2007)<sup>224</sup>. Pendant cette période, seules les campagnes 1998/1999 et 1999/2000 connaissent une stagnation de la production en raison à la fois d'attaques exceptionnelles de ravageurs des cotonniers mais également des mesures prises pour assainir les situations d'impayés des Groupements de Producteurs de Coton. Le plus haut niveau de production est atteint lors de la campagne 2004/2005 avec plus de 65 100 tonnes (Figure 63).

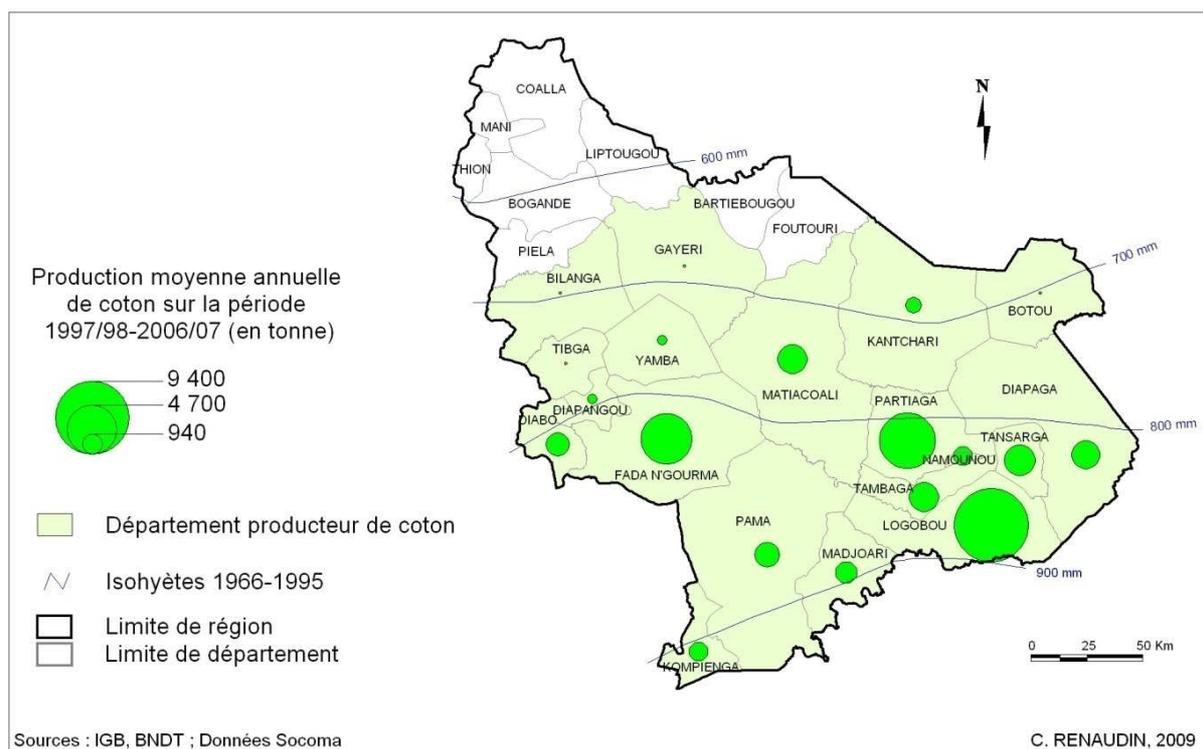


Source : Données SOCOMA

**Figure 63. Evolution de la production et des superficies cotonnières entre 1995/1996 et 2006/2007 dans la région Est**

Dans la région de l'Est, la production cotonnière se concentre autour du tracé de l'isohyète 800 mm particulièrement dans les provinces de la Tapoa et du Gourma. Les conditions pluviométriques au nord-ouest de la zone de production cotonnière tendent à rendre de plus en plus aléatoires la culture du cotonnier dans les départements concernés. Le coton a d'ailleurs disparu lors de la campagne 2006/2007 dans le département de Gayéri et ne concerne plus que quatre Groupements de Producteurs de Coton dans celui de Bilanga (Figure 64).

<sup>224</sup> Les données de superficie et de production de la campagne 1997/1998 - que l'on retrouve dans tous les rapports de la SOCOMA - sont très certainement erronées (elles donneraient des rendements de l'ordre de 4,8 tonnes par hectare !).



**Figure 64. Production moyenne annuelle de coton par département depuis la « relance cotonnière » dans la région Est**

Le nombre d'exploitations cotonnières a également progressé significativement, témoignant en cela de l'adhésion des producteurs à cette culture. Elles représentaient lors de la campagne 2006/2007, 20 % des exploitations agricoles de la région (38 223 exploitations familiales). Cette campagne mobilise cependant un effectif moins élevé d'exploitations que la campagne précédente qui comptait alors 39 159 exploitations. La baisse du prix d'achat du coton graine aux producteurs intervenue depuis deux campagnes successives, en décourageant certains producteurs, explique en grande partie cette diminution : de 210 francs CFA le kilo en 2004/2005, le prix est passé à 175 francs CFA en 2005/2006 puis à 165 francs CFA le kilo en 2006/2007. Ces exploitations sont regroupées en 2006/2007 au sein de 1 347 Groupements de Producteurs de Coton, organisés en 20 Unions Départementales des Producteurs de Coton (UDPC) et de quatre Unions Provinciales des Producteurs de Coton (UPPC).

En 2006/2007, les exploitations manuelles représentent plus de 25 % des exploitations cotonnières dans la région. Les exploitations qui disposent au moins d'une paire de bœufs ou d'un âne et d'une charrue (« faiblement équipées ») regroupent quant à elles la moitié de l'effectif. En revanche, à peine un quart des exploitations disposent d'un « équipement complet » et seules trois exploitations sont motorisées (Tableau 24).

**Tableau 24. Typologie des exploitations cotonnières dans la région Est en 2006/2007**

Province	Niveau d'équipement des exploitations par type								
	Nbre d'expl.	Expl. manuelles	%	Expl. faiblement équipées*	%	Expl. avec équipement Complet**	%	Expl. motorisées	%
Gnagna	82	13	15,9	33	40,2	36	43,9	0	0,0
Gourma	13227	2419	18,3	6760	51,1	4047	30,6	1	0,01
Kompienga	4319	1396	32,3	2269	52,5	652	15,1	2	0,05
Tapoa	20595	5930	28,8	10264	49,8	4401	21,4	0	0,0
Région Est	38223	9758	25,5	19326	50,6	9136	23,9	3	0,01

\* Exploitation disposant d'une paire de boeufs ou un âne et une charrue.

\*\* Exploitation disposant au moins de deux paires de boeufs avec un équipement complet (charrue, sarclueur, butteur, semoir, etc.). Les exploitations motorisées sont également regroupées dans cette catégorie.

Source : Socoma

Les rendements connaissent une évolution plus erratique car de 771 kg/ha en 1995/1996, ils atteignent près de 1 200 kg/ha en 2002/2003 pour chuter ensuite à 976 kg/ha en 2006/2007 (avec une hausse à 1110 kg/ha en 2004/2005). En fait l'accroissement de la production - de près de 132 % - lors des campagnes cotonnières entre 1995/1996 et 2006/2007, est dû pour près de 118 % à l'augmentation des superficies<sup>225</sup> contre seulement 14 % grâce à l'accroissement des rendements. Autrement dit, près de 79 % de la production réalisée entre ces deux dates dans la région, ont été le fait de l'extensification des cultures (Tableau 25).

<sup>225</sup> Elle même liée à la croissance très forte du nombre d'exploitations engagées dans la culture du coton.

**Tableau 25. Coton – Région Est**

	<b>1995/1996</b>	<b>2006/2007</b>
Production (tonne)	359	47652,1
Superficie (ha)	465,5	48820,08
Rendement (tonne/ha)	0,771	0,976
	<b>1995/1996 - 2006/2007</b>	
Taux d'accroissement annuel production (%)		56,0
Taux d'accroissement annuel superficie (%)		52,7
Taux d'accroissement annuel rendement (%)		2,2
Augmentation production (tonne)		48354,6
Augmentation superficie (ha)		47293,1
Augmentation rendement (tonne/ha)		0,205
Taux accroissement production (%)		131,7
Taux accroissement production dû à la croissance des superficies (%)		117,7
Taux accroissement production dû à la croissance des rendements (%)		14,1
Production supplémentaire due à l'augmentation des rendements (tonne)		10001,4
Production supplémentaire due à l'augmentation des superficies (tonne)		37291,7
Part de la production supplémentaire due à l'augmentation des rendements (%)		21,1
Part de la production supplémentaire due à l'augmentation des superficies (%)		78,9

Source : Données SOCOMA

Les rendements dans cette région ne sont cependant pas éloignés de ceux obtenus dans le bassin historique du pays (zone SOFITEX). Cependant, le faible taux d'équipement des exploitations agricoles, le faible niveau d'alphabétisation des producteurs et surtout la maîtrise encore insuffisante des techniques agricoles et de la gestion des exploitations dans cette région cotonnière récente constituent autant de handicaps pour engager un processus d'intensification de la production au champ. D'autant plus que le dispositif d'appui-conseil aux producteurs est insuffisant au regard du nombre d'exploitations engagées dans cette culture (cf. Tableau 16).

Dans ce contexte, et alors que les prix du coton sont incertains, cette politique de relance - qualifiée de « tout coton » - a été largement fustigée par de nombreux acteurs du développement. Le danger étant, pour ces derniers, de s'enfermer dans la promotion de cette seule culture, au détriment des autres, notamment pour rentabiliser les investissements consentis dans ce secteur. L'accroissement de la production a nécessité en effet l'augmentation des capacités d'égrenage et donc la construction d'usines. Dans la région, deux usines ont ainsi été construites pour pallier les difficultés d'égrenage auxquelles était confrontée l'usine de Fada N'Gourma : l'une à Diapaga en 2005 d'une capacité de 45 000 tonnes et la seconde à Kompienga d'une capacité de 40 000 tonnes. Des unités qui doivent être désormais amorties par l'augmentation de la production et l'extension des surfaces

cultivées. Or la création d'un nouveau front cotonnier dans cette partie orientale du Burkina cristallise aujourd'hui les inquiétudes.

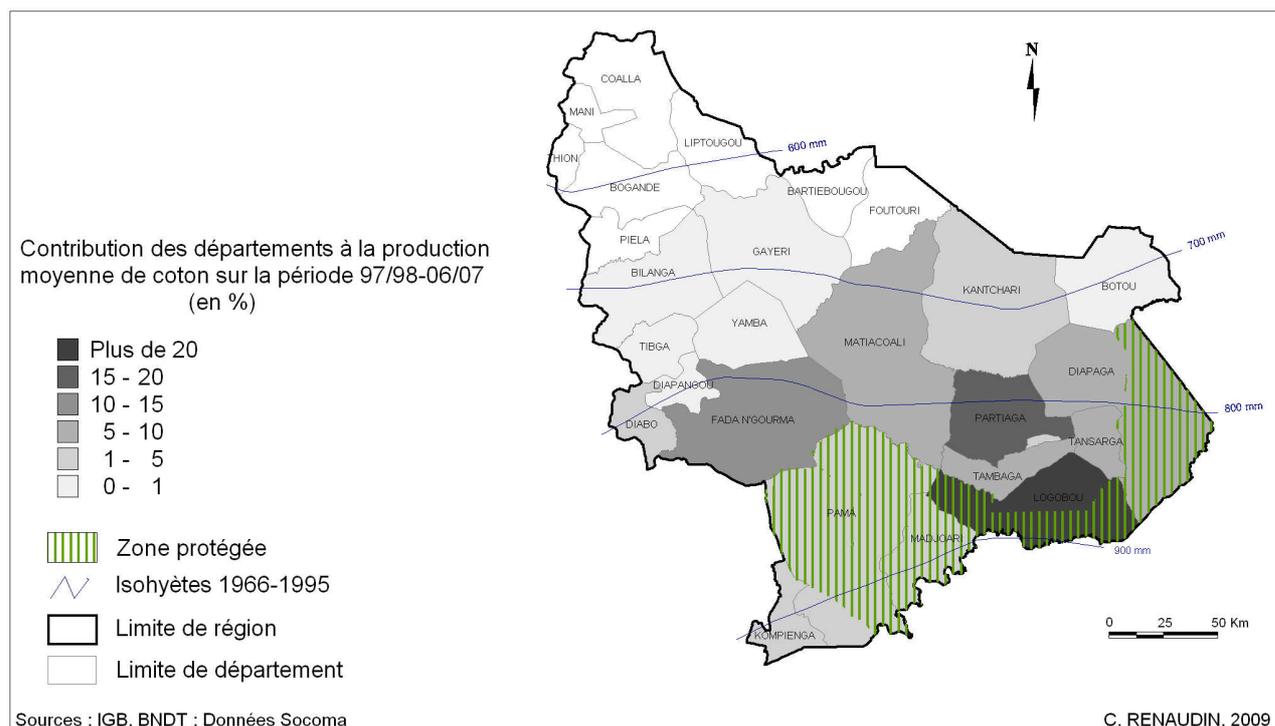
### **3.2. Des inquiétudes liées à l'ouverture de ce nouveau front cotonnier**

Ces préoccupations ne sont pas différentes de celles entendues à l'échelle nationale mais certaines caractéristiques de la région de l'Est leur donnent un écho plus important. En effet, les potentialités accordées à la région, qui en ont fait une région désignée pour le développement de la culture cotonnière, sont en fait plus limitées que l'on ne pourrait le croire, notamment au regard de l'augmentation attendue de la pression démographique.

#### **3.2.1. Risque de colonisation des aires protégées**

Dans la région de l'Est, le potentiel en terres cultivables est restreint en raison notamment de la présence de réserves de faune et de parcs nationaux qui recouvrent près de 15 % de sa superficie. Les terres cultivables - identifiées comme les « *espaces potentiellement emblavables avec les techniques agricoles actuelles des populations. (...) [E]n sont exclus les espaces protégés (forêts classées et réserves de faune), les terres impropres à l'agriculture (cuirasses, zones fortement dégradées, ...)* » (Drabo *et al.*, 2003, 46) - ne recouvriraient en effet que 32,3 % de la superficie de la région. Ces superficies ne représentent donc pas l'ensemble des terres arables mais leur extension se traduirait par le « grignotage » des aires aujourd'hui exclues du domaine utilisable par l'agriculture. Un phénomène, en fait, déjà en cours puisqu'il est estimé que 20 % de la superficie du domaine classé (forêts classées, réserves fauniques, ...) dans la région est gagnée par l'agriculture (d'après Fontès *et al.*, 1995, *In* Drabo *et al.*, 2003).

Le risque de colonisation des aires protégées par la culture cotonnière est souvent abordé par les acteurs du développement. La forte présence de la culture cotonnière dans un département comme celui de Logobou - qui a contribué pour plus de 20 % à la production moyenne annuelle régionale entre 1997/1998 et 2006/2007 - est de nature à justifier ces craintes (Figure 65). D'autant plus que l'administration des eaux et forêts n'a guère les moyens de contrer les atteintes des agriculteurs (comme des éleveurs) dans les forêts classés et les zones protégées. Cependant il semble que ce soit surtout les effets liés - indirects - de l'extension des superficies cotonnières qui constitueraient la plus grande menace pour la préservation de ces espaces. Le phénomène de rétrécissement de l'espace pastoral et des aires de pâturage observé dans les terroirs d'attache des troupeaux transhumants est en effet souvent imputé au développement de la culture cotonnière (Convers *et al.*, 2007). Il se traduit notamment par une plus grande précocité et une augmentation des flux de transhumance vers les zones méridionales de la région où les potentialités pastorales sont nettement plus élevées mais surtout où se concentrent les aires protégées. Dès lors, les zones d'accueil pastoral étant très largement insuffisantes dans les zones périphériques des parcs et des réserves, l'intrusion des troupeaux transhumants à la recherche de fourrage dans les aires protégées est de plus en plus fréquente et remet en cause les politiques conservatoires qui y sont mises en œuvre.



**Figure 65. Contribution des départements à la production moyenne de coton sur la période 1997/1998-2006/2007 dans la région Est**

Le processus d'extension des aires cultivées doit cependant être relativisé dans la mesure où il reste encore modeste dans cette partie du pays comparé à ce qui a cours dans d'autres régions du Burkina (Hauts-Bassins, Centre-Ouest, Nord et Sahel) : les superficies cultivées ont augmenté dans la région de 16 % entre 1996 et 2006 (soit un taux d'accroissement moyen annuel de 1,5 %). Cependant, avec une superficie cultivée de près de 404 000 ha en 2006 (donnée DRAHRH), elle utiliserait déjà près de 27 % des surfaces considérées comme « cultivables ». Une part qui pourrait croître rapidement avec la dynamique démographique de la région et notamment avec l'augmentation des apports migratoires, ce qui n'ira pas sans impliquer des difficultés foncières. Les chiffres concernant les densités rurales dans la région marquent dès lors l'importance d'une intensification des cultures pour ne pas voir les superficies cultivées augmenter davantage. Par hectare cultivable la densité des populations rurales s'est en effet accrue de 40 % entre 1996 et 2006, tandis que parallèlement, la densité par hectare cultivé est passée de 2,3 en 1996 à 2,8 en 2006 (Tableau 26).

**Tableau 26. Superficies cultivées, cultivables et densités**

	Superficie totale (ha)	Surface Cultivable (ha)	Sup. cultivée 1996 (ha)	Sup. cultivée 2006 (ha)	%Sup. cultivée 1996	%Sup. cultivée 2006	Pop. rurale 1996	Pop. rurale 2006	Densité par ha cultivable 1996	Densité par ha cultivable 2006	Densité par ha cultivé 1996	Densité par ha cultivé 2006
Région Est	4680700	1512400	349050	404179	23,1	26,7	810786	1133357	0,5	0,7	2,3	2,8

Source : Drabo *et al.*, 2003, 47; AGRISTAT, DRAHRH, RGP 1996 et RGP (version provisoire) 2006

La tendance au phénomène d'extensification des superficies cotonnières dans ces conditions doit nécessairement être renversé et ce, d'autant plus rapidement, qu'il semble s'être accéléré

au cours des dernières années. Entre 1995/1996 et 2000/2001, si les rendements ont augmenté annuellement de 6,1 % par an, ils ont enregistré ensuite, pour la période 2001/2002 et 2006/2007, une baisse de près 3,3 % par an. Au cours des campagnes 1995/1996-2000/2001, les tonnages obtenus proviennent pour près de 74 % de l'augmentation des superficies et pour près de 26 % de la progression des rendements. En revanche, pour la période 2001/2002-2006/2007 - où l'accroissement annuel des superficies est nettement moins élevé que pour la période précédente - le taux d'accroissement de la production est dû essentiellement à l'extension des superficies.

Aux côtés de ce phénomène, la lutte phytosanitaire chimique - nécessaire pour la culture cotonnière - est une source de préoccupation récurrente chez les acteurs du développement, tant pour les atteintes qu'elle pourrait avoir sur l'environnement que pour ses impacts sur la santé humaine.

### **3.2.2. *De l'usage des pesticides et ses conséquences pour l'environnement et la santé des producteurs***

Les études pour mesurer l'incidence des pesticides dans ces domaines font cependant encore largement défaut dans les zones cotonnières ouest-africaines, si bien que les impacts redoutés de l'usage des pesticides sont souvent des projections d'impacts observés ailleurs, notamment dans les grandes régions agricoles européennes ou américaines où les quantités de produits chimiques utilisés sont sans commune mesure avec les doses épandues ici. Toutefois, il est certain que la lutte phytosanitaire chimique, où que l'on se situe, est une contrainte forte en matière d'environnement. Les programmes de protection phytosanitaire vulgarisés par les sociétés cotonnières burkinabé prennent d'ailleurs de mieux en mieux compte cette problématique et promeuvent de plus en plus la Lutte sur Seuil (LS) qui permet de réduire sensiblement les quantités de pesticides épandus<sup>226</sup>.

Concernant les insecticides en usage dans la lutte contre les ravageurs du cotonnier en Afrique de l'Ouest et du Centre, moins d'un quart d'entre eux sont aujourd'hui considérés « *comme respectueux de l'homme, des animaux et de l'environnement* » (Ton, 2006, 30). Les autres sont classés par l'OMS pour leur toxicité aiguë soit dans la catégorie « très dangereux » soit dans la catégorie « modérément dangereux » (voir Ton, 2006). Parmi les fongicides, qui sont utilisés pour le traitement des semences coton avant le semis, la moitié d'entre eux sont répertoriés par l'OMS comme « modérément dangereux ». Quant aux herbicides, qui sont épandus au Burkina Faso sur près de 25 % des superficies cotonnières, leur toxicité aiguë est souvent plus basse que celle des insecticides et fongicides. Toutefois, ils sont reconnus également pour comporter des risques sur la santé des hommes et des animaux et plus généralement pour l'environnement (voir Ton, 2006).

Les risques liés à la contamination des sols, des eaux intérieures, des sédiments et de l'air constituent en effet une menace pour la biodiversité compte tenu de la toxicité et de la persistance des pesticides dans l'environnement (plus ou moins importantes en fonction des matières actives qui les composent). Dans la région Est, les résidus de pesticides (DTT) retrouvés dans certains cours d'eau de l'intérieur du parc W, dans les tissus adipeux et

---

<sup>226</sup> De 50 à 70 % en moins de quantités de pesticides utilisés par saison. La lutte étagée ciblée (LEC), soupçonnée de favoriser la résistance aux pesticides, n'a pas été mise en place au Burkina Faso (Ton, 2006).

hépatiques de ruminants et suidés sauvages ainsi que dans la chair de différents poissons d'eau douce (d'après Issa, 2004 *In Berti et al.*, 2007) ont souvent été imputés à la culture cotonnière. Le lien entre ces résidus toxiques et la (seule) culture cotonnière est pourtant difficile à établir dans la mesure où l'insecticide incriminé (*Dichlorodiphényltrichloroéthane*) - interdit depuis le milieu des années 1970 - a une persistance qui peut atteindre plus de trente années dans le sol (Mawussi, 2008) et a été largement utilisé auparavant dans le cadre de programme de lutte antiacridienne, de lutte contre l'onchocercose ou pour la culture maraîchère.

D'autres phénomènes comme la baisse de la population d'abeilles constatées dans la région sont sources d'inquiétudes. Bien qu'il n'existe pas encore d'études scientifiques qui en aient déterminé les raisons, les observations effectuées notamment par la GTZ, qui soutient la filière apicole dans la région, semblent montrer un lien très net entre la disparition des abeilles et l'usage des pesticides en culture cotonnière. Elles sont par ailleurs confirmées par les apiculteurs qui constatent une diminution de la production dans les ruches situées à proximité des parcelles cotonnières (Gomgnimbou, 2007). Quant au phénomène redouté de contamination des eaux de surfaces et des eaux souterraines, la SOCOMA a commandité une étude auprès de l'INERA (23 sites ont été retenus pour les analyses) dont les résultats permettront de déterminer d'éventuelles pollutions (SOCOMA, 2007).

Si la meilleure connaissance des dangers présentés par les produits phytosanitaires provient de l'étiquetage et de la fiche de donnée de sécurité, elle inclut cependant de savoir lire... Dans cette zone de production donc, le plus grand danger lié à l'utilisation des pesticides tient essentiellement au manque d'information et de sensibilisation des producteurs à la toxicité des produits<sup>227</sup>. D'autant plus qu'ils sont exposés aux produits phytosanitaires en de multiples occasions (transport, entreposage, mélange/remplissage, application des traitements, entrée dans les champs après traitement, etc.). Tous ceux qui les manipulent en décèlent cependant la dangerosité dans la mesure où beaucoup disent éprouver des malaises, des maux de tête, des nausées et des ballonnements après avoir effectué les traitements. Rares sont en effet les producteurs qui ont des tenues appropriées lors de l'épandage des produits. Le matériel de protection (bottes, combinaison, gants et masque) reste inabordable financièrement pour ces agriculteurs (beaucoup pensent d'ailleurs que la SOCOMA devrait le leur fournir et se demandent si « les tenues qu'ils voient sur les emballages sont bloquées au service, ou bien ? »<sup>228</sup>) et inapproprié - concernant les combinaisons notamment - aux conditions de température de cette zone soudano-sahélienne. Conscients des risques qu'ils encourent<sup>229</sup>, les paysans se protègent avec les « moyens du bord » (foulard sur le nez, chemise à manches longues, parfois casques de moto, etc.) lorsqu'ils pulvérisent leur champ. Des moyens dérisoires compte tenu des risques encourus pour leur santé. En effet, si les équipements de

---

<sup>227</sup> Concernant les insecticides utilisés dans la région (profenofos, endosulfan, cyperméthrine, acétamiprid), l'endosulfan notamment, de la famille des organochlorés, est reconnu pour être particulièrement toxique.

<sup>228</sup> Paroles entendues lors d'une rencontre avec les producteurs de coton de Natiaboani, le 5 novembre 2005.

<sup>229</sup> Selon eux, les producteurs de coton n'ont pas les mêmes problèmes de santé que le reste de la population à cause des produits pour les traitements. Par ailleurs beaucoup estiment que ces traitements pourraient être à l'origine d'un nombre conséquent de décès (Compte rendu des rencontres avec les producteurs de coton de Nadiagou (24 octobre et 4 novembre 2005), Ouargaye (25 octobre 2005), Fada N'Gourma (31 octobre 2005) et Natiaboani (5 novembre 2005). *In Renaudin*, 2006).

protection individuelle ne suppriment pas le danger, ils constituent néanmoins un rempart essentiel contre les risques d'intoxication dans la mesure où la pénétration des produits phytosanitaires dans l'organisme humain se fait essentiellement par voie cutanée et muqueuse et par voie respiratoire<sup>230</sup>. L'exposition répétée et sans protection des producteurs à ces produits toxiques entraînent des intoxications chroniques<sup>231</sup> à l'origine de pathologies de mieux en mieux identifiées. Des études épidémiologiques ont en effet établi un lien entre l'exposition aux pesticides et l'élévation constante de l'incidence des troubles de la reproduction, des dysfonctionnements dans le développement neurocognitif, des anomalies congénitales, des leucémies, des tumeurs cérébrales, des troubles neurologiques, de la diminution de l'immunité, etc.) (Mawussi, 2008).

Les intoxications aiguës quant à elles, restent exceptionnelles et tiennent à l'ingestion par voie orale d'une quantité importante de produits. Le plus souvent accidentelles, ces intoxications sont toujours très graves et parfois à l'origine de décès<sup>232</sup>. Elles révèlent par ailleurs l'insuffisance des campagnes d'information et de sensibilisation effectuées pourtant régulièrement par les Agents Techniques Coton (ATC) et les Correspondants Coton (CC) de la SOCOMA. Nombre de producteurs en effet ne respectent pas toujours les règles de sécurité et d'hygiène élémentaires, avec des conséquences préjudiciables sur leur santé, celle de leur entourage et sur l'environnement. Ainsi il n'est pas rare de voir certains producteurs pulvériser leurs produits sur leur bétail pour tuer les tiques ou sur leurs récoltes de céréales pour les « protéger » des rongeurs, tout comme il est encore courant que certains d'entre eux nettoient des appareils de pulvérisation dans les bas-fonds ou à proximité des puits, etc. Par ailleurs les bidons qui contenaient les produits sont parfois réutilisés à des fins alimentaires ou plus souvent pour tirer l'eau du puits... De plus, d'après l'Union régionale des producteurs de coton, faute de magasins de stockage et/ou par crainte des vols, la majeure partie des producteurs entrepose encore ses produits chez eux, à portée des enfants.

Ces inquiétudes liées à l'extension de la culture du coton dans la région Est sont partagées par l'ensemble des acteurs du développement qui travaille dans cette partie du Burkina Faso. Elles tendent d'ailleurs parfois à prendre le pas, dans leur discours, sur les effets bénéfiques en termes d'amélioration des conditions de vie des populations rurales. En fait, ces impacts sont souvent mal identifiés par ces acteurs qui n'en expriment pas moins, face à la

---

<sup>230</sup> Le mode de pénétration par voie cutanée ou muqueuse constitue la voie d'exposition la plus fréquente et les parties du corps humains les plus concernées sont principalement les mains et le visage mais également le buste et le dos (lorsqu'il supporte un pulvérisateur). Certaines formes de produits (préparations huileuses notamment) favorisent ce type de pénétration dans des conditions de températures élevées, en raison de la macération du produit et de son excellente pénétration dans les capillaires dilatés. Le mode de pénétration par voie respiratoire quant à lui, est particulièrement efficace lorsque les produits sont à l'état liquide, les pulvérisations formant des micro-brouillards (aérosol liquide) particulièrement pénétrants.

<sup>231</sup> Liées à l'absorption progressive et répétée, pendant des périodes plus ou moins longues, de petites quantités de produits qui vont être véhiculées par le sang et s'accumuler dans l'organisme (en particulier au niveau des reins, du foie et du système nerveux), jusqu'à provoquer des atteintes graves. Au cours de l'exposition, l'opérateur ne ressent que des troubles mineurs, mais, à long terme, des pathologies plus importantes peuvent apparaître.

<sup>232</sup> Les symptômes les plus typiques d'empoisonnement aigu sont des maux de tête, nausées, vomissements, diarrhées, spasmes musculaires, transpiration, tremblements et sensations de faiblesse. Si le produit est très toxique et la quantité absorbée importante, l'intoxication peut être la cause de convulsions, de comas, ou de décès.

dégradation des conditions de la culture cotonnière, leur crainte d'une déstabilisation économique et sociale des zones rurales.

## **Chapitre 5 Quels impacts de la culture cotonnière sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier ?**

Il est donc urgent de comprendre ce que revêtent les paroles des acteurs investis dans la filière cotonnière et plus largement dans le développement agricole et rural, afin de mieux percevoir le risque de paupérisation encouru par les producteurs de coton et leur famille dans le contexte de crise cotonnière. L'enjeu est d'autant plus important qu'il n'existe pas d'autre possibilité de culture « de rente » actuellement dans les zones rurales des provinces cotonnières de la région Est.

Pour les paysans et leur famille, l'un des effets les plus directs de cette crise a été, dans un premier temps, la diminution du prix d'achat du coton graine. Alors que ce dernier s'établissait en 2004/2005 à 210 francs CFA le kilogramme pour le coton classé « premier choix », il n'est plus que de 175 francs CFA pour la campagne 2006/2007 et chute encore à 165 francs CFA en 2007/2008. Cette dernière campagne, le coût des intrants a parallèlement augmenté entraînant, de fait, la chute des revenus des ménages cotonniers. Or cet argent du coton, d'après le Président de l'Union Provinciale des Producteurs de Coton du Gourma, rencontré en juin 2007, a permis à l'ensemble des familles investi dans cette culture de « faire face aux besoins du quotidien ». Les enquêtes de terrain vont permettre de donner sens à ces paroles en identifiant l'incidence de la culture cotonnière sur la vulnérabilité agricole, sanitaire et éducative des ménages ruraux.

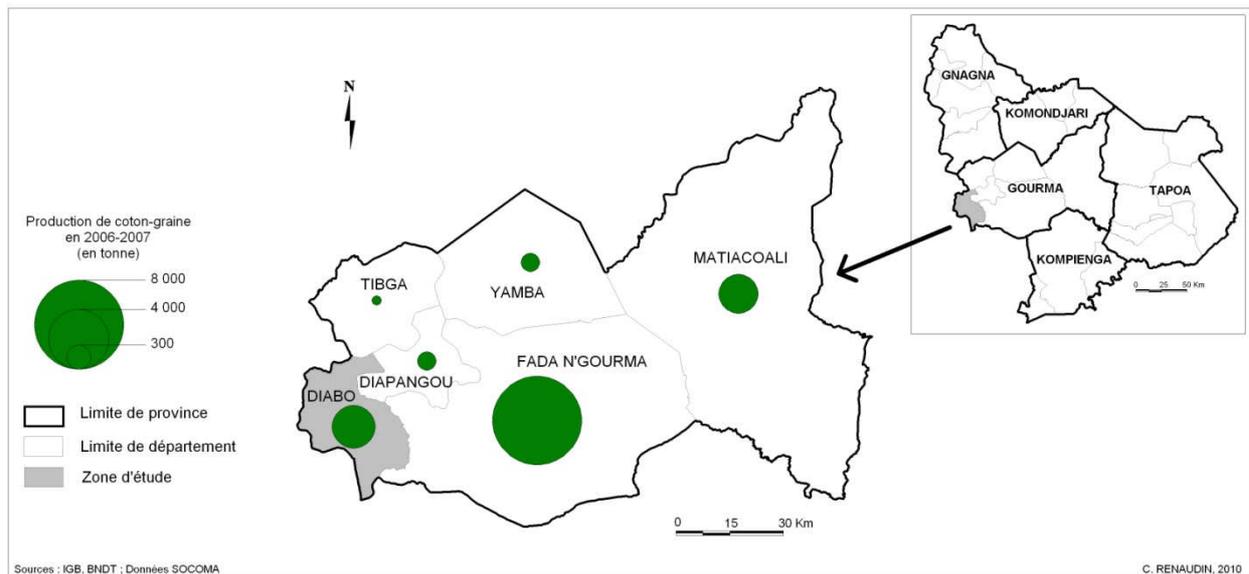
### **1. Présentation de la zone d'étude et méthodologie**

Les enquêtes de terrain réalisées en juin et juillet 2007 ont été effectuées dans le département de Diabo qui se classe, après celui de Fada N'Gourma, au deuxième rang des départements de la province du Gourma pour sa production cotonnière (Figure 66).

La proximité et l'éloignement de Fada N'Gourma ont tous deux, paradoxalement, présidé au choix de ce département. Le temps imparti à ce travail de terrain qui incluait notamment, outre la phase d'enquête en tant que telle, des phases de recueil de données, de recrutement des enquêteurs, de formation, de « tests » des questionnaires, etc., ne permettait pas un trop grand éloignement de la capitale régionale. D'autant plus, que le recrutement des enquêteurs s'est avéré plus « ardu » que prévu compte tenu des difficultés à trouver des personnes à la fois disponibles tout le long des enquêtes, disposées à dormir « au village » et surtout ayant un niveau scolaire suffisamment élevé et une bonne maîtrise du gourmantchéma, du mooré et du français. Par ailleurs, avec un effectif au total de cinq personnes (un interprète a été recruté en plus des trois enquêteurs) il n'était pas envisageable, pour des questions de moyens financiers et matériels, de « partir trop loin ». Quant à la pertinence de l'éloignement, elle

s'explique par le fait qu'il semblait plus opportun d'effectuer ce travail dans une zone relativement éloignée de Fada N'Gourma dans la mesure où il a porté sur des questions liées notamment à l'accessibilité des producteurs aux services sociaux de base. Afin d'être le plus représentatif possible des zones rurales cotonnières, il devait échapper à l'influence de cette ville qui concentre les services de l'Etat, les programmes de développement et les actions des ONG.

Le département de Diabo, dont le chef-lieu est situé à une cinquantaine de kilomètre de Fada N'Gourma, a été retenu. Lors de la campagne 2006/2007, il a contribué pour 17 % de la production cotonnière de la province. 2 406 exploitations étaient ainsi investies dans cette culture et regroupées au sein de 62 Groupements de Producteurs de Coton. La superficie moyenne de coton par exploitation est ici de 1 ha.



**Figure 66. Production cotonnière dans les départements de la province du Gourma en 2006/2007**

### 1.1. Le choix de quatre villages dans le département de Diabo

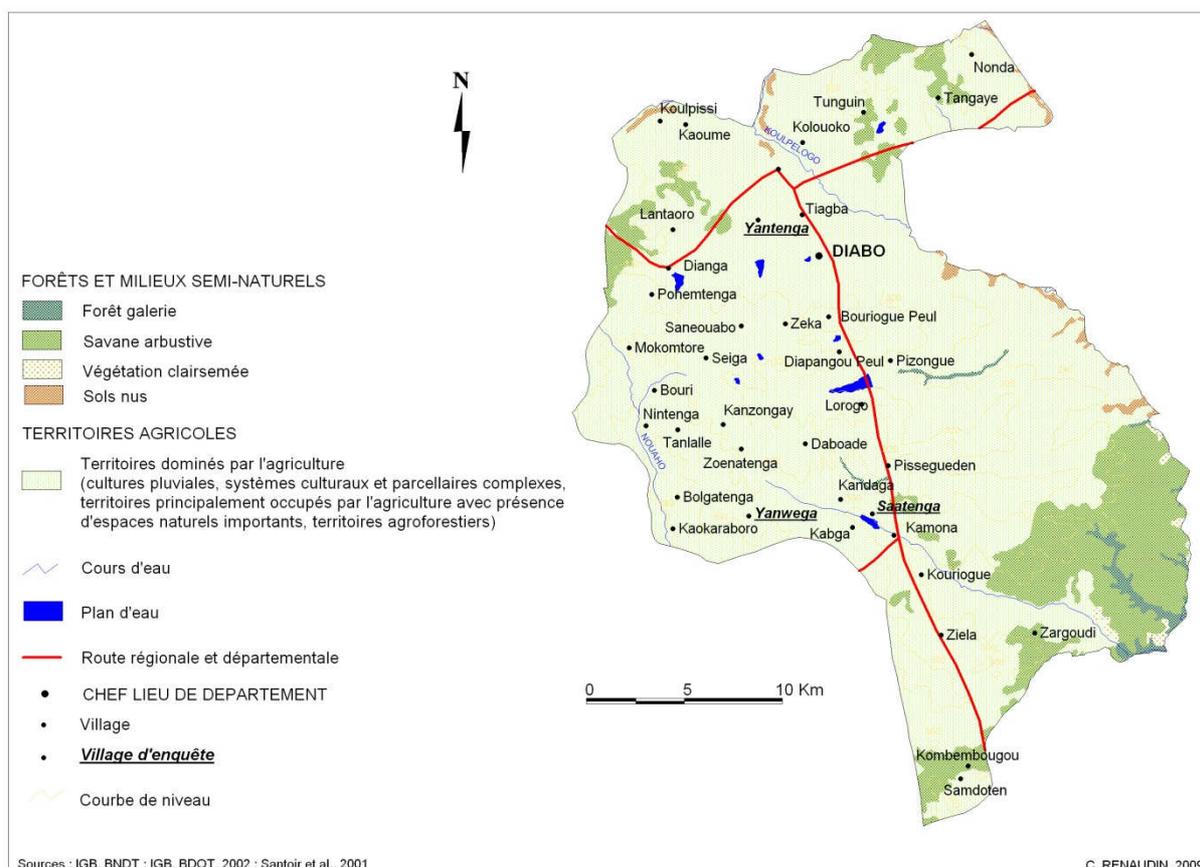
La population enquêtée devait correspondre aux chefs d'exploitation de trois villages suffisamment proches pour être relativement homogènes, notamment sur des critères climatiques, pédologiques, ethniques..., et choisis en fonction de caractéristiques différentes du point de vue des productions agricoles :

- un village dont la majorité du paysannat pratique la culture cotonnière
- un village dont un tiers des producteurs cultive le coton
- un village où la majeure partie des paysans ne produit pas de coton

Les trois villages ont été choisis sur place en fonction des données fournies par la SOCOMA, l'Union Provinciale des Producteurs de Coton, les Directions régionale et départementales du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutique et de celles de la

Direction régionale de l'Economie et du Développement. L'une des principales difficultés pour sélectionner ces villages « tests » a résidé dans l'absence de données démographiques récentes. Il a donc fallu composer avec les données de population de la région de l'Est (Recensement administratif de 2004) et avec les chiffres provisoires du Recensement Général de la Population (RGP) de 2006 afin d'essayer de déterminer dans chaque village pré-identifié, le nombre d'habitants, le nombre d'exploitations, etc.

A l'issue de ce travail de sélection, trois villages ont été retenus dans le département de Diabo : Saatenga, Yanwega et Yantenga (Figure 67).



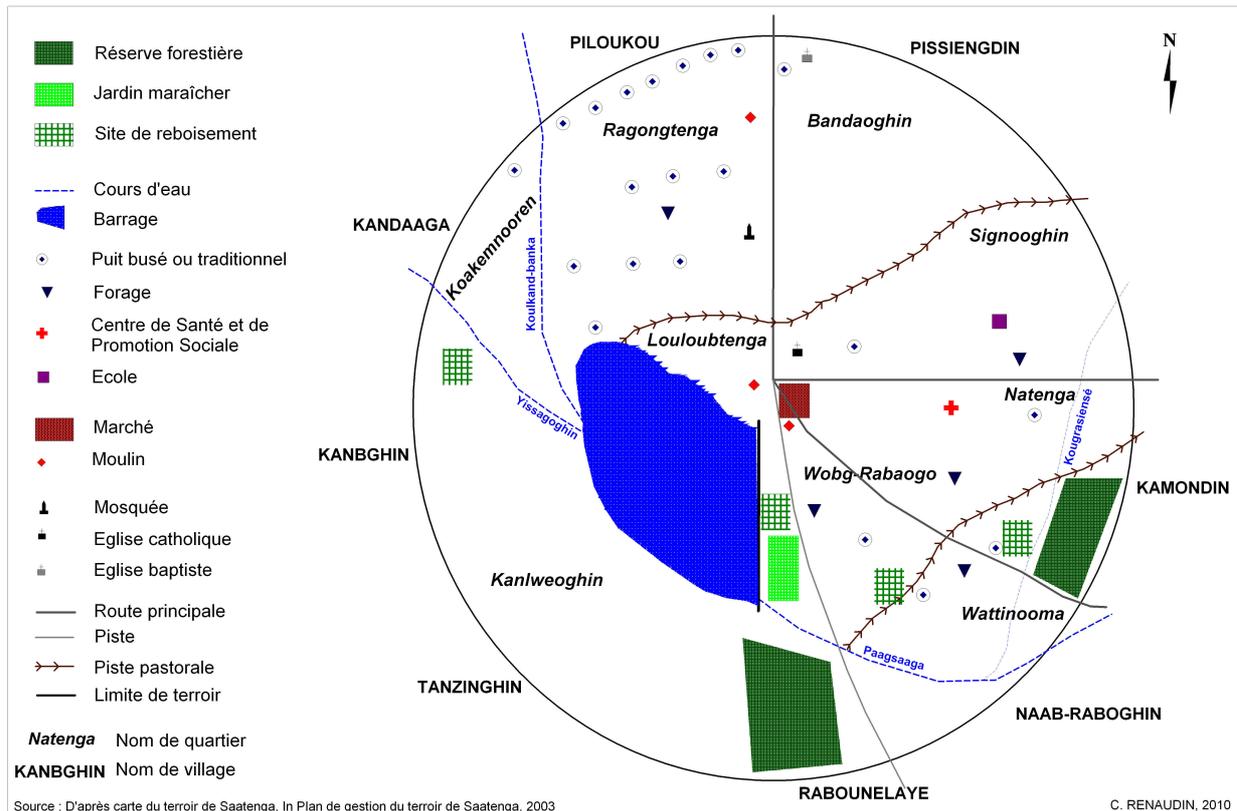
**Figure 67. Localisation des villages d'enquête dans le département de Diabo**

Les deux premiers villages - Saatenga et Yanwega - correspondent respectivement au village où la majorité des exploitations familiales pratique la culture cotonnière et au village où près d'un tiers des exploitations familiales cultivent le coton. Les schémas des terroirs villageois réalisés dans le cadre du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2) donnent une idée de l'organisation spatiale de ces villages.

Saatenga, situé à une quinzaine de kilomètre au Sud du chef-lieu de département compte neuf quartiers et trois hameaux de culture<sup>233</sup> (Figure 68). Il est traversé par trois cours d'eau

<sup>233</sup> Les quartiers sont les suivants : Natenga, Signooghin, Bandaoghin, Wattinoma, Wobg-Rabaogo, Ragongtenga, Louloubtenga, Koakemnooren et Kanlweoghin. Quant aux trois hameaux de culture, le premier, Tipougou, se situe au Sud-Est de Saatenga ; le deuxième se localise au Sud-Ouest du village ; et le troisième, à l'Ouest.

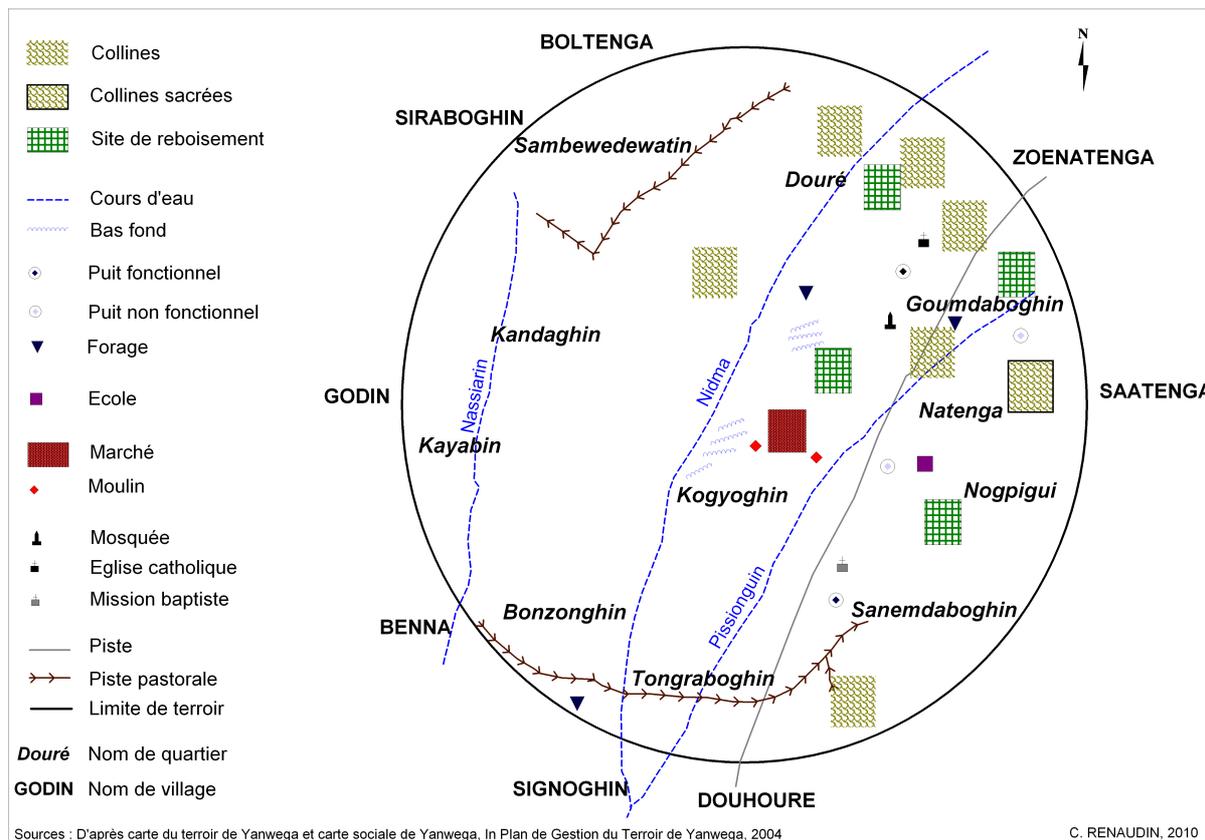
temporaires et un ruisseau qui se jette dans un barrage dont la disponibilité en eau varie de 8 à 12 mois selon la pluviométrie obtenue pendant la saison des pluies. Ce barrage permet l'abreuvement des animaux et le développement d'activités maraichères. Le village est pourvu d'un CSPS et d'une école qui compte cinq classes dont seules trois sont fonctionnelles. Dix forages ont été réalisés mais seuls sept sont actuellement fonctionnels. Saatenga dispose également, en termes d'équipements marchand, d'un moulin, d'un dépôt pharmaceutique et d'un marché qui se tient, jusqu'à la nuit, tous les trois jours.



**Figure 68. Schéma du terroir de Saatenga**

Quant à Yanwega, localisé à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest de Diabo, son terroir se subdivise en onze quartiers<sup>234</sup> (Figure 69). Il est également traversé par trois cours d'eau temporaires, au régime saisonnier. Trois forages ont été réalisés dans le village grâce à des partenaires extérieurs. Yanwega compte une école de trois classes multigrades. Dans les années 2000, deux moulins ont été construits, tous appartenant à des privés.

<sup>234</sup> Sambessedéwatin, Kandaghuin, Kayabin, Bonzonghuin, Tongriboghuin, Sanemdaboghuin, Kogyoghuin, Nogrighuin, Natenga, Douré, Goundabaoghuin.



**Figure 69. Schéma du terroir de Yanwega**

Un Plan de Gestion du Terroir de Yantenga a également été réalisé mais il demeure « introuvable », tant au niveau du village que du PNGT2 installé à Fada N’Gourma. Les principales informations concernant ce village, avant de mener des enquêtes de terrain, ont été collectées auprès de l’Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) qui a contribué notamment à la réhabilitation de digues et du barrage en amont du village et à la réalisation de périmètres maraichers. Yantenga est situé à quelques trois kilomètres au Nord-Ouest de Diabo. Le village dispose de neuf forages dont six seulement sont fonctionnels. Il compte également une école de cinq classes.

## 1.2. Présentation générale des villages d’enquête

Ces trois villages sont affectés par un climat de type soudano-sahélien marqué par une saison pluvieuse qui s’étale des mois de mai-juin aux mois de septembre-octobre et par une saison sèche qui dure six à sept mois. L’Harmattan, chargé de poussières, souffle pendant cette période du Nord-Ouest vers le Sud-Ouest, favorisant l’érosion éolienne, tandis que la Mousson elle, traverse la région pendant l’hivernage, en sens inverse. La pluviométrie relevée à Diabo entre 2001 et 2005 est en moyenne de 800 mm, variant selon les années entre 671 mm et 984 mm.

Les sols dans les terroirs de ces villages sont principalement constitués de quatre types :

- Des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et lessivés sur matériaux sableux, sablo-argileux et argilo-sableux.
- Des sols peu évolués d'érosion sur matériaux gravillonnaire.
- Des Vertisols sur alluvions ou matériaux argileux.
- Des sols hydromorphes.

Quant au couvert végétal, il présente des formations naturelles de type savane arbustive à arborée tapissée par une couche herbacée discontinue constituée notamment de *Penicetum pedicelatum* et *Anthropogon gayanus*. La strate arborée est dominée par des espèces telles que *Vittelaria paradoxum*, *Parkia biglobosa* et *Lanea microcarpa*. Quant à la strate arbustive, elle est composée essentiellement de *Diospyros mespiliformis* et de *Balanites aegyptiaca*. Ces formations végétales sont jugées moyennement dégradées et renforcées par des reboisements effectués près des zones habitées. Les sites de reboisement sont particulièrement nombreux dans le village de Saatenga.

Interface entre le plateau mossi à l'Ouest, le pays gourmantché à l'Est et le pays bisca au Sud, le département de Diabo a un peuplement issu de différents flux de populations provenant de ces régions. Il est difficile de connaître la chronologie de l'occupation spatiale des différents lignages présents aujourd'hui dans les villages. A Yanwega, les Moyenga seraient les premiers occupants du village et représentent le lignage, en termes numéraire, le plus important. A Saatenga, et à Yantega, ce sont respectivement les lignages des Kiema et des Soubeiga qui constituent le plus gros du peuplement.

L'ethnie majoritaire aujourd'hui est l'ethnie Zaoga et la langue parlée la plus couramment - qui résulterait d'une synthèse du Mooré, du Bissa et du Gourmantchéma - est le Zaoré (ou zaoussé)<sup>235</sup>. L'animisme reste encore la religion majoritaire bien que les communautés chrétiennes et musulmanes soient importantes.

Au Recensement Administratif de la Population (RAP) de 2004, les villages de Saatenga, Yanwega et Yantenga comptaient respectivement 1018, 1314 et 799 habitants. Ces chiffres sont toutefois infirmés par différentes études et restent à prendre dès lors avec une grande prudence. Ainsi par exemple, le Plan de Gestion du Terroir de Saatenga estimait en 2003, la population de ce village à 2 400 habitants, tandis que les données du CSPS de Diabo indiquaient pour Yantenga une population de 1650 personnes. Par ailleurs, le recensement des exploitations agricoles effectué en juin 2007, dénombrent 201 concessions à Saatenga, 165 à Yanwega et 105 exploitations à Yantenga<sup>236</sup>, donne également à penser que les données du RAP de 2004 sont sous-estimées. Il n'a pas été possible cependant de les corriger en réalisant un recensement exhaustif de la population dans ces villages puisque la période d'enquête, qui coïncidait avec le début des travaux champêtres, n'était pas favorable à ce dénombrement, certaines familles s'étant déjà déplacées dans les campements de brousse.

Dans les deux premiers villages, la culture cotonnière est pratiquée sur les terroirs alors qu'elle est inexistante à Yantenga. Quelques rares agriculteurs produisent du coton mais sont alors dépendants d'un Groupement de Producteurs de Coton (GPC) issu d'un autre village.

---

<sup>235</sup> Cette langue appartient au groupe linguistique Gur ou voltaïque.

<sup>236</sup> Ce recensement n'a pas pris en compte les hameaux de culture de ces villages.

Les données de la SOCOMA indiquent qu'il existe cinq GPC fonctionnels à Saatenga. Cependant certains agriculteurs issus de ce village produisent du coton au sein de GPC rattachés notamment au village voisin de Kamona ou de Pissegdin. En 2006/2007, la production cotonnière de ces cinq GPC s'est élevée à 206 000 tonnes, faisant de ce village le deuxième plus gros producteur du département après celui de Kamona. Saatenga contribuait ainsi à plus de 9 % de la production totale du département. Un seul Groupement en revanche est présent dans le village de Yanwega. Ses producteurs ont eux, lors de la campagne 2006/2007, produit plus de 26 300 tonnes et contribué, beaucoup plus modestement, à hauteur de 1,2 % à la production départementale (Tableau 27).

**Tableau 27. Caractéristiques des trois villages d'enquête**

Villages	Nbre de GPC	Production de coton 2006/2007 (en tonnes)	Contribution à la prod. cotonnière départementale (en %)	Population 2004	Nbre d'exploitations*
Saatenga	5	206,1	9,18	1 018	201
Yanwega	1	26,3	1,17	1 314	165
Yantenga	0	0	-	799	105

\* Recensement propre

Sources : Recensement administratif de 2004, SOCOMA.

Compte tenu de l'effectif prévu pour réaliser cette enquête, un échantillonnage - aléatoire, opéré par tirage au sort - a dû être effectué. Au total, 154 chefs d'exploitations ont été interrogés par les trois enquêteurs recrutés pour ce travail. Un tiers d'entre eux sont des producteurs de coton (34 %), issus pour près de 77 % d'entre eux de Saatenga. Dans ce village, la moitié des exploitations enquêtées (49 %) sont des exploitations cotonnières, tandis qu'à Yanwega, un tiers (33 %) des chefs d'exploitations produisent du coton. L'ensemble des chefs d'exploitations interviewés sont pour la plupart (95 %), originaires de leur village et appartiennent à l'ethnie zaoga (mossi). Près des trois quarts d'entre eux (72 %) vivent au sein de foyer monogame et leur exploitation sont en majorité constituées d'un seul ménage (70 %). L'ensemble des exploitations comptent en moyenne 8,8 personnes ; les exploitations cotonnières regroupant une population en moyenne plus nombreuses (10,6 personnes) que les exploitations non cotonnières (7,9 personnes). Ces enquêtes par questionnaire ont été complétées par des entretiens réalisés avec la et/ou les femmes du chef d'exploitation afin, éventuellement, de compléter et/ou de vérifier les réponses du chef d'exploitation concernant notamment les questions afférentes à l'éducation et à la santé des enfants.

Parallèlement, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de producteurs de coton dans les villages de Saatenga et de Yanwega. 41 producteurs ont été interrogés et les questionnaires prévus pour ces entretiens ont également été traités. Près de 71 % de ces paysans cotonniers sont de simples membres au sein de leur groupement (Tableau 28).

**Tableau 28. Statut au sein de leur GPC des producteurs de coton enquêtés**

Statut au sein du GPC	Part des producteurs (en %)
Membre	70,7
Secrétaire	12,2
Vice-président	4,9
Président	4,9
Secrétaire adjoint	4,9
Trésorier	2,4

Source : Renaudin, 2007

Ces entretiens ont été complétés par des rencontres avec les responsables :

- de la SOCOMA ;
- des Unions Provinciale et Régionale des Producteurs de Coton ;
- de la Direction Régionale de l'Economie et du Développement de l'Est (DRED) ;
- de la Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH, DRAHRH) ;
- de la Direction Régionale de la Santé (DRS), des Districts Sanitaires (DS) et des CSPS de Diabo, de Saatenga et de Zoenatenga ;
- des Directions Régionales et Provinciales de l'Enseignement de Base et l'Alphabétisation (DREBA et DPBA)
- des ONG et des programmes de développement présents dans la zone (PNGT2, OCADES, etc.).

## **2. De la vulnérabilité agricole au risque alimentaire : quelles incidences de la culture du coton ?**

Il s'agit de se demander si le « système coton » a eu des effets en termes d'accumulation de revenus alors que la majorité des producteurs de cotons enquêtés ici ne cultive le coton que depuis une dizaine d'années. L'hypothèse est la suivante : les revenus cotonniers, en permettant aux familles investies dans cette culture d'investir en capital agricole, notamment en facteurs de production, contribueraient ainsi à diminuer leur vulnérabilité agricole et alimentaire. L'outillage des exploitations est retenu ici comme facteur discriminant dans la mesure où il est un des éléments - parmi d'autres (pratiques culturelles, savoir-faire, force et organisation de travail, taille de la famille, etc.) - qui donne la capacité aux producteurs de réduire le risque agricole et de satisfaire les besoins alimentaires de leur famille. L'objectif ici est donc de mettre en évidence d'éventuelles disparités en termes de disponibilité des facteurs de production entre les exploitations cotonnières et les autres, et de montrer leurs effets sur la sécurité alimentaire des familles. Aux déclarations des producteurs de coton, obtenues lors

des entretiens qualitatifs, répondent en écho celles obtenues lors de l'enquête par questionnaire destinée à l'ensemble des chefs d'exploitation interrogés.

### **2.1. Un « système coton » qui permet la constitution d'un capital agricole**

Dans le cadre de cette enquête, la grande majorité (83 %) des producteurs interrogés ont déclaré que la culture du coton permet d'accroître leur production vivrière. Ils sont 53,7 % à avoir augmenté leur superficie de céréales depuis qu'ils cultivent le coton ; 36,6 % à avoir conservé les mêmes superficies et moins de 10 % à les avoir restreintes. Parallèlement, 58,5 % des producteurs ont déclaré que le revenu du coton leur a permis de s'équiper en matériel agricole (charrue, herse,...) et, pour 26,8 % d'entre eux, d'acheter des animaux de traits. Ceux-ci procurent la force de traction nécessaire lors des travaux aratoires mais aussi les fertilisants organiques indispensables pour améliorer la fertilité des sols et ainsi augmenter les rendements. Outre les animaux de traits, le revenu cotonnier permet aux producteurs d'acquérir du bétail (bœufs, moutons, chèvres, porcs, etc.) soit pour pratiquer l'embouche et avoir une source de revenus supplémentaires, soit pour constituer autant « d'épargnes sur pied » qui peuvent être rapidement vendues s'il survenait un problème dans la famille (décès, hospitalisation, etc.). Toujours avec cet « argent du coton », 14,6 % des producteurs ont pu faire « des invitations de culture » pendant la période des travaux champêtres. Ce système d'entraide permet aux paysans d'accroître leur main-d'œuvre pendant les labours ou les récoltes et ces « invitations de culture » peuvent être « récompensées » en nature (repas, dolo, vêtements pour les femmes...) ou faire l'objet de véritables salaires.

L'enquête réalisée auprès des chefs d'exploitations cotonniers et non cotonniers relativise quelque peu ces dernières déclarations. Elle montre en effet que les invitations de culture concernent toutes les exploitations familiales même si les exploitations cotonnières semblent avoir un peu plus recours à ce système (83 %) que les autres (80 %). Cependant, elle met en lumière le fait que seules les exploitations cotonnières font appel à des travailleurs extérieurs, généralement pour des travaux de labours, rémunérés en salaire.

Elle confirme en revanche le fait que la culture cotonnière permet un meilleur accès aux facteurs de production (Tableau 29). En termes d'équipement agricole, tous les producteurs de coton déclarent posséder une charrue bovine (90,4 %) ou asine (17,3 %)<sup>237</sup>. En revanche ceux qui ne cultivent pas le coton ne sont que 85 % à en être pourvus (55 % possèdent une charrue bovine et 30 % une charrue asine). Les taux d'équipement en charrue, de 105,6 % et 100 % respectivement dans les villages de Yanwega et Yantega, permettent de comprendre que l'équipement est intimement lié à l'accès au crédit. En effet, une grande part des producteurs à Yantega bénéficie de l'action de l'ONG OCADES, qui leur fournit ce service. A Saatenga, où il n'existe aucun projet de ce type, la totalité des producteurs de coton dispose d'une charrue mais seuls 69 % de ceux qui ne cultivent pas le coton en sont équipés. Concernant les animaux de traits, 84,3 % des paysans en possèdent et seuls 5,9 % des producteurs de coton n'en disposent pas, alors que ce taux s'élève à près de 20 % pour les autres agriculteurs.

---

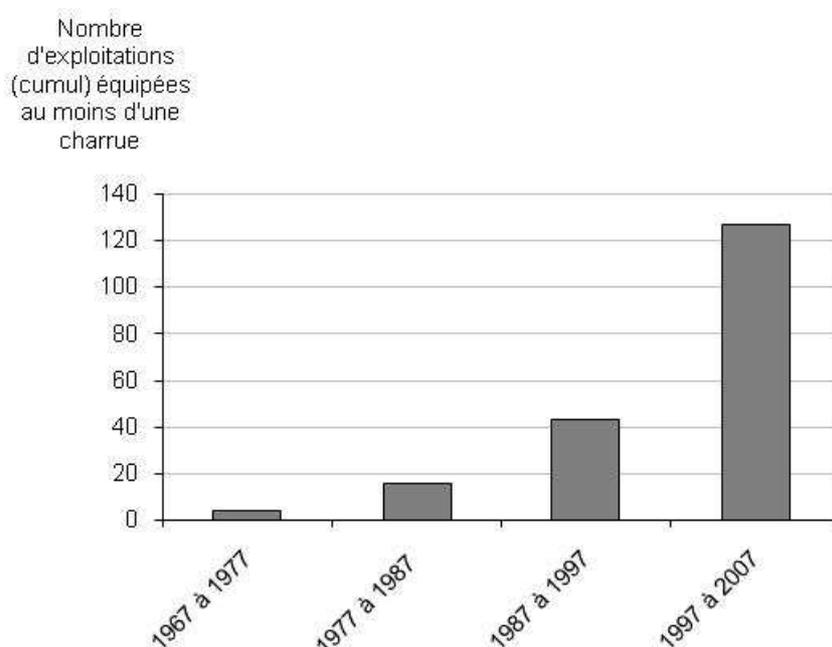
<sup>237</sup> Le taux d'équipement en charrue est supérieur à 100 % dans la mesure où certains producteurs possèdent à la fois une charrue asine et une charrue bovine.

**Tableau 29. Pourcentage des chefs d'exploitation équipés en charrue et en animaux de traits**

	<i>Charrue bovine</i>	<i>Charrue asine</i>	<i>Animaux de traits</i>
Producteurs de coton	90,4	17,3	94,1
Autres agriculteurs	55,4	29,7	80,2
<b>Total</b>	<b>67,3</b>	<b>25,5</b>	<b>84,9</b>

Source : Renaudin, 2007

Il est intéressant de constater que si certaines des exploitations agricoles enquêtées se sont équipées dès la fin des années 1960, les taux d'équipement se sont néanmoins accrus à partir de 1997, date à laquelle 98 % des producteurs de coton se sont portés vers cette culture (Figure 70).



Source : Renaudin, 2007

**Figure 70. Evolution du nombre d'exploitations équipées en charrue bovine ou asine de 1967 à 2007 dans les villages de Saatenga, Yanwega et Yantenga**

Quant aux autres équipements agricoles, seulement 1,3 % des producteurs possèdent une herse et 16,3 %, un butteur (un quart des producteurs de coton en sont équipés). Concernant le taux d'équipement en charrettes, 29,4 % des producteurs en sont pourvus ; soit 42,3 % des producteurs de coton et 22,8 % des autres agriculteurs. Il est là aussi intéressant de constater que 34,3 % de ceux qui ne cultivent pas le coton et qui sont propriétaires d'une charrette viennent de Yantenga - village où intervient l'ONG OCADES.

Pour l'utilisation des intrants, les données sont, dans l'ensemble, cohérentes (Tableau 30). Sur les 35,3 % des producteurs enquêtés qui disent utiliser des engrais, 94,4 % d'entre eux sont des producteurs de coton. Ceux-ci représentent aussi 95,5 % des producteurs qui emploient des insecticides. En revanche, concernant l'emploi des herbicides, ils ne sont que 62,9 % des

producteurs à en faire l'usage. Ces taux qui montrent bien le meilleur accès des producteurs de coton aux intrants, masquent néanmoins que 19,2 % d'entre eux n'utilisent pas d'insecticide sur leur champ de coton. Et ce chiffre atteint 25 % pour l'emploi des herbicides. De la même manière si 92,3 % des propriétaires d'appareil de traitement insecticide sont des producteurs de coton, ceux-ci sont en réalité 46,2 % à en être équipés.

**Tableau 30. Taux d'utilisation des intrants (en %)**

	<i>Engrais</i>	<i>Insecticides</i>	<i>Herbicides</i>
Producteurs de coton	98,1	80,8	75
Autres agriculteurs	3	2	22,8
<b>Total</b>	<b>35,3</b>	<b>28,8</b>	<b>40,5</b>

Source : Renaudin, 2007

Concernant l'emploi de fumure organique, 33,3 % des paysans en font l'usage. 55,8 % des producteurs de coton enrichissent leurs champs avec du fumier ou du compost contre 21,8 % des autres agriculteurs. Taux relativement important concernant ces derniers par rapport aux années précédentes, puisque la plupart des projets agricoles (gouvernementaux ou ONG) font désormais de la création de fosses fumières ou compostières un de leurs principaux objectifs. Un objectif qui semble justifié puisque 95 % des producteurs déclarent que leur sol « n'est pas bon ». La même proportion de producteurs indique qu'il leur est nécessaire de mettre de l'engrais et/ou de la fumure organique pour obtenir de bons rendements (ils sont 61 % à indiquer qu'il faut les deux). Près de 66 % des producteurs soulignent par ailleurs que, désormais, la terre manque, « qu'il n'y a plus de place pour défricher »<sup>238</sup>. Ce problème de disponibilité de terres cultivables justifie par ailleurs dans près de 90 % des cas le fait que les producteurs aient diminué la durée de la jachère. Ceux-ci sont en effet près de 54 % à avoir diminué les temps de jachère ; ce phénomène touchant un peu plus les exploitations non cotonnières que les exploitations cotonnières<sup>239</sup>. D'après les déclarations des chefs d'exploitation, plus de 30 % des champs collectifs sont cultivés depuis plus de 25 ans. Les données de l'enquête montrent qu'avant leur mise en culture, un tiers de ces champs ont été mis en jachère pendant moins de quatre ans. En moyenne les temps de jachère ont été plus importants chez les producteurs de coton (8 ans en moyenne) que chez les autres agriculteurs (4,5 ans)<sup>240</sup>.

Au regard de l'accès à une formation agricole, les exploitants cotonniers sont davantage favorisés en ce domaine puisque 88 % d'entre eux ont bénéficié de ce type de formation, contre à peine 20 % pour les autres exploitants. Ces formations ont été effectuées dans 89 % des cas par la SOCOMA pour les premiers et, dans 69 % des cas par des ONG ou des associations pour les seconds. Par ailleurs, à peine 45 % des chefs d'exploitations agricoles

<sup>238</sup> Il semble que cela soit surtout dû à un problème d'accès à la terre pour certains paysans puisque la terre appartient « aux autochtones ».

<sup>239</sup> 50 % des chefs d'exploitations cotonniers déclarent avoir diminué les temps de jachère contre 55,4 % des exploitations non cotonnières.

<sup>240</sup> Le taux de non-réponse concernant cette question afférente à la durée moyenne de la jachère avant la mise en culture des champs collectifs est important puisqu'il s'élève à 23 %.

appartiennent à des Groupements ou des associations. Si tous les producteurs de coton sont fédérés au sein de GPC, les autres agriculteurs ne sont que 16,8 % à appartenir à une structure de type associatif.

Les investissements agricoles semblent donc bien supérieurs pour les exploitations disposant d'un revenu (pour celles qui pratiquent la culture cotonnière) et d'un accès au crédit (pour les exploitations cotonnières et les autres). L'avantage des exploitations cotonnières étant que le revenu tiré de la culture du coton, tout comme l'accès au crédit, soient garantis. Quant aux autres, elles dépendent des ONG ou des associations qui leur procurent ces services avec le risque de les voir disparaître si leur financement devait s'amoinrir ou se tarir.

Il est donc permis de penser que les capacités d'investissements agricoles supérieures dans les exploitations cotonnières, conjuguées aux complémentarités agronomiques coton/céréales dans les rotations, pourraient contribuer à sécuriser l'alimentation des ménages cotonniers, voire leur permettre de dégager des surplus céréaliers.

## **2.2. Un impact positif en termes de sécurité alimentaire mais une vulnérabilité alimentaire encore prégnante**

Alors que démarre au moment de l'enquête (juin-juillet 2007), l'hivernage, le niveau de remplissage des greniers gérés par le chef d'exploitation et qui reçoivent les récoltes en céréales des champs collectifs, permettent d'obtenir une indication de l'état des disponibilités alimentaires. Cet indicateur a l'avantage de permettre une comparaison entre les exploitations cotonnières et les autres, bien qu'il ne donne qu'une idée du « potentiel » des disponibilités alimentaire dans chacune des exploitations. En effet, la lecture des résultats obtenus ici nécessite de garder à l'esprit que ces stocks ne prennent pas en compte les greniers individuels qui peuvent être, en fonction des récoltes obtenues, autant de ressources alimentaires additionnelles. De plus, les récoltes ne sont pas nécessairement destinées exclusivement à la consommation familiale puisqu'elles peuvent être vendues, données ou réservées pour des cérémonies (Ouedraogo, 2006). Ainsi près de 84 % des chefs d'exploitation enquêtés déclarent consommer intégralement leurs greniers, contre 16,3 % qui disent ne consommer que partiellement leur récolte.

Les entretiens réalisés avec les seuls producteurs de coton et les enquêtes par questionnaire destinés à l'ensemble des chefs d'exploitation se contredisent sur cette question de la consommation « intégrale » ou « partielle » des greniers. Les premiers montrent que la majorité des paysans cotonniers ne consomment que partiellement le contenu de leur grenier - une partie des récoltes étant vendue sur les marchés - alors que les deuxièmes ne mettent pas évidence ce phénomène. Les chefs d'exploitation non cotonniers indiquent que 23 % d'entre eux consomment partiellement leur grenier, soit que les récoltes aient été suffisantes, soit, dans la majeure partie des cas, qu'un besoin de liquidité ait nécessité la vente de céréales.

En revanche, concernant les niveaux de remplissage des greniers, il est frappant de constater la différence entre les producteurs de coton qui, pour 42,3 % d'entre eux, déclarent au

moment de l'enquête que les stocks de leur grenier seront « suffisants pour passer la période de soudure » et les agriculteurs ne cultivant pas le coton qui, *a contrario*, ne sont que 33,7 % à estimer que leur grenier sera suffisant pour nourrir la famille jusqu'à la prochaine récolte (Tableau 31). 16,8 % de ceux-ci déclarent leur grenier déjà « vide » (contre 1,9 % des producteurs de coton).

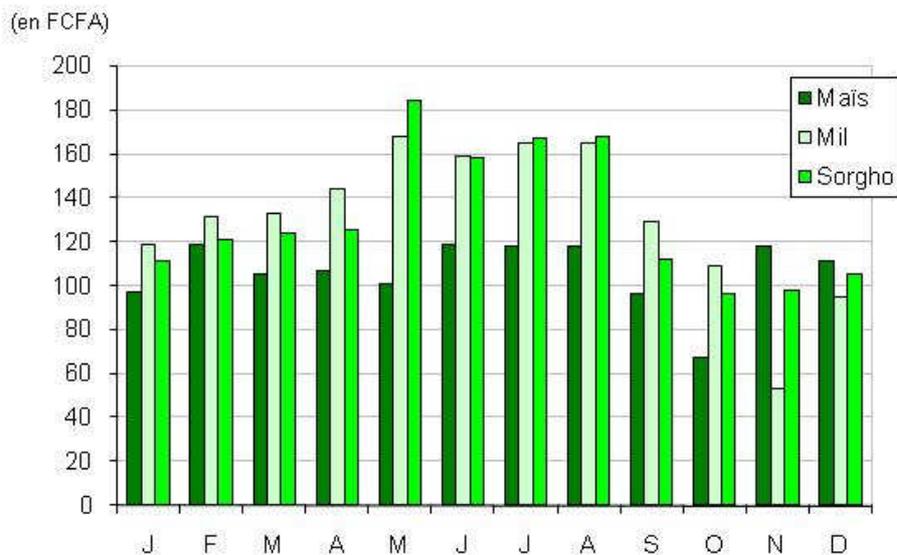
**Tableau 31. Déclarations des chefs d'exploitations concernant les stocks de leur grenier à la période de l'enquête (en %)**

	<i>Greniers vides</i>	<i>Greniers presque vides</i>	<i>Greniers suffisants pour passer la soudure</i>
Producteurs de coton	1,9	55,8	42,3
Autres agriculteurs	16,8	49,5	33,7
<b>Ensemble des chefs d'exploitation</b>	<b>11,8</b>	<b>51,6</b>	<b>36,6</b>

Source : Renaudin, 2007

S'il faut toujours porter un regard prudent face aux déclarations des agriculteurs qui peuvent - consciemment ou non - exagérer leur situation, ou à l'opposé, la minimiser, il n'en reste pas moins que près de 29 % des agriculteurs qui ne cultivent pas le coton ont dû, la campagne agricole précédent cette enquête (2005/2006), acheter des céréales pour nourrir leur famille ; soit 93,5 % de l'effectif total. Or ces achats s'effectuent le plus souvent lors de la période de soudure, au moment où les prix sont les plus élevés. Ces derniers sont en effet affectés par des fluctuations saisonnières qui répondent, le plus souvent, au jeu « de l'offre et de la demande » sur les marchés ruraux. La période où les prix sont les plus élevés correspond ainsi à la période de l'hivernage où l'offre est relativement faible, alors que celle où les prix sont les moins élevés se situe généralement vers le mois de décembre, soit quelques semaines après les récoltes lorsque l'offre est plus abondante.

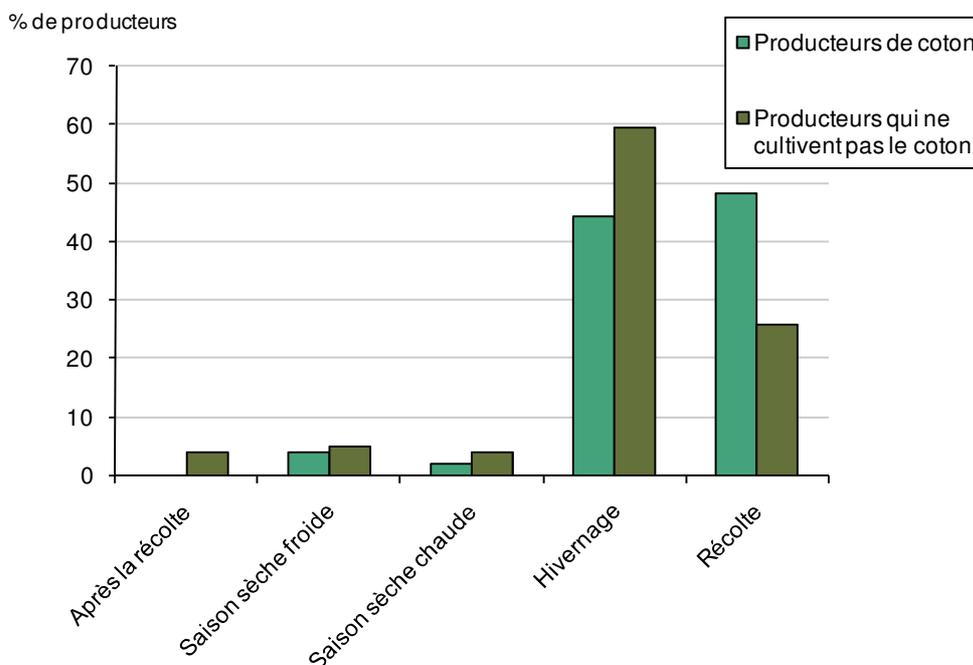
Cette variabilité des prix est mise en évidence par les réponses fournies par les chefs d'exploitations aux questions concernant le prix du kilogramme de sorgho blanc au mois de juillet 2006 et au mois de décembre 2006. 49 % d'entre eux estimaient ainsi que le prix du sorgho était à moins de 120 francs CFA en juillet alors que plus de 67 % estimaient ce prix inférieur à 120 francs CFA en décembre. Faute de données disponibles, il n'a pas été possible d'obtenir pour l'année 2006, les prix des céréales pratiqués sur les marchés du département. Les moyennes des prix fournies par la DRAHRH dans la région permettent néanmoins de mettre en évidence ce phénomène de variation saisonnière des prix (Figure 71).



Source : Données DRAHRH

**Figure 71. Evolution des prix moyens du maïs, du mil et du sorgho dans la région de l’Est en 2006**

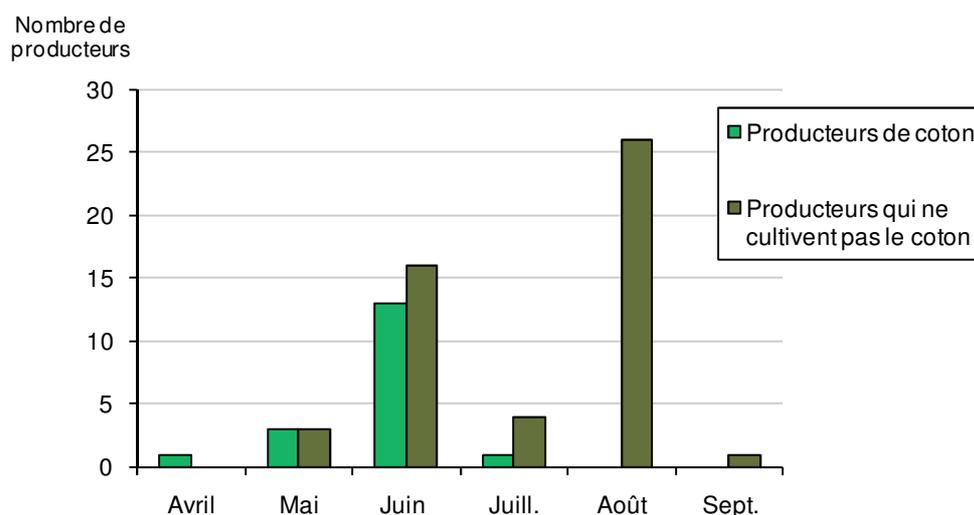
Toujours lors de la campagne 2005/2006, 48,1 % des producteurs de coton déclarent que leurs greniers ont été épuisés au moment de la nouvelle récolte (les récoltes précédentes ayant donc été « suffisantes » pour nourrir la famille) ; contre 25,7 % des producteurs qui ne cultivent pas le coton. Ils sont respectivement 44,2 % et 59,4 % à avoir vidé leurs stocks de céréales pendant la période de soudure (Figure 72).



Source : Renaudin, 2007

**Figure 72. Période de l’année où les producteurs déclarent leurs greniers épuisés lors de la campagne 2005/2006**

Parallèlement, plus de 50 % des agriculteurs non cotonniers ont déclaré avoir dû augmenter leur consommation de « feuilles de soudure alimentaire » pendant le précédent hivernage contre moins de 35 % des producteurs de coton (Figure 73). Les familles recourent en effet à ces feuilles de cueillette, qui servent généralement à préparer les sauces, lorsque les récoltes s'avèrent insuffisantes pour « passer » la soudure. Elles sont alors ajoutées au mil ou au sorgho quand les rations diminuent.



Source : Renaudin, 2007

**Figure 73. Période de l'année où les producteurs déclarent augmenter leur consommation de « feuilles de soudure » lors de la campagne 2005/2006**

L'évolution de la consommation alimentaire, en nombre de repas, au sein des exploitations agricoles permet également de mettre en évidence les ajustements alimentaires réalisés par les familles, soit, dans le cas de mauvaises récoltes, pour « tenir » jusqu'à la récolte suivante ; soit, dans le cas inverse, pour faire face au démarrage des travaux agricoles qui nécessitent une consommation énergétique importante.

Depuis la récolte de la campagne 2005/2006, l'évolution de la consommation alimentaire montre une différence sensible entre les cotonculteurs et les autres agriculteurs. Respectivement 34,6 % et 26,7 % d'entre eux ont augmenté leur consommation pour la plupart « en raison des travaux champêtres » qui ont débuté – période dans l'année pendant laquelle les besoins nutritifs sont les plus importants. *A contrario*, 13,5 % des producteurs de coton et 17,8 % des autres agriculteurs ont diminué leur consommation malgré les travaux champêtres parce que - pour la majorité d'entre eux - leurs greniers ne seront pas suffisants pour passer la soudure. 54,2 % de l'ensemble des producteurs enquêtés ne modifient pas leur ration journalière puisque « c'est une habitude » et que « cela suffit ».

La culture cotonnière a donc un impact certain en termes de sécurité alimentaire. Celle-ci demeure cependant précaire et le « système coton » ne peut en aucun cas, être le seul facteur discriminant dans la situation nutritionnelle des populations. Néanmoins, et alors que cette

dernière semble s'aggraver dans la région de l'Est, son incidence sur la vulnérabilité alimentaire des familles investies dans cette culture est essentielle. D'autant plus que les revenus monétaires tirés de cette spéculation donnent les moyens aux exploitations cotonnières de faire face à d'éventuels déficits céréaliers. Rien de moins négligeable donc dans une région où les bilans céréaliers se sont dégradés depuis la campagne agricole 2002/2003 et où en 2006, alors que la région enregistre un déficit céréalier, la part des enfants malnutris de moins de 5 ans notifiés dans les Centres de Santé avoisine 23 % alors qu'elle était de 20 % en 2005. Et ces chiffres masquent sans doute une situation plus préoccupante encore, étant donné les faibles taux de consultation dans la région.

Au-delà de ces impacts, il s'est agi de se demander si les revenus cotonniers, en donnant les capacités matérielles aux paysans à accéder aux services de santé et d'éducation, contribuent également à réduire la vulnérabilité sanitaire et éducative des familles. Cette question de l'accessibilité aux ressources sanitaires et éducatives est en effet fondamentale dans la mesure où elle est un des principaux déterminants de santé et d'éducation des populations.

### **3. Culture cotonnière, quels déterminants dans l'accès géographique et financier aux services sociaux de base (santé et éducation) ?**

Concernant la santé, cet impact serait en effet particulièrement « heureux » dans un contexte où le coût des prestations de soins et des médicaments demeure encore beaucoup trop élevé pour la majeure partie des populations rurales et dans des environnements marqués par une prévalence encore très forte des maladies à potentiel épidémique.

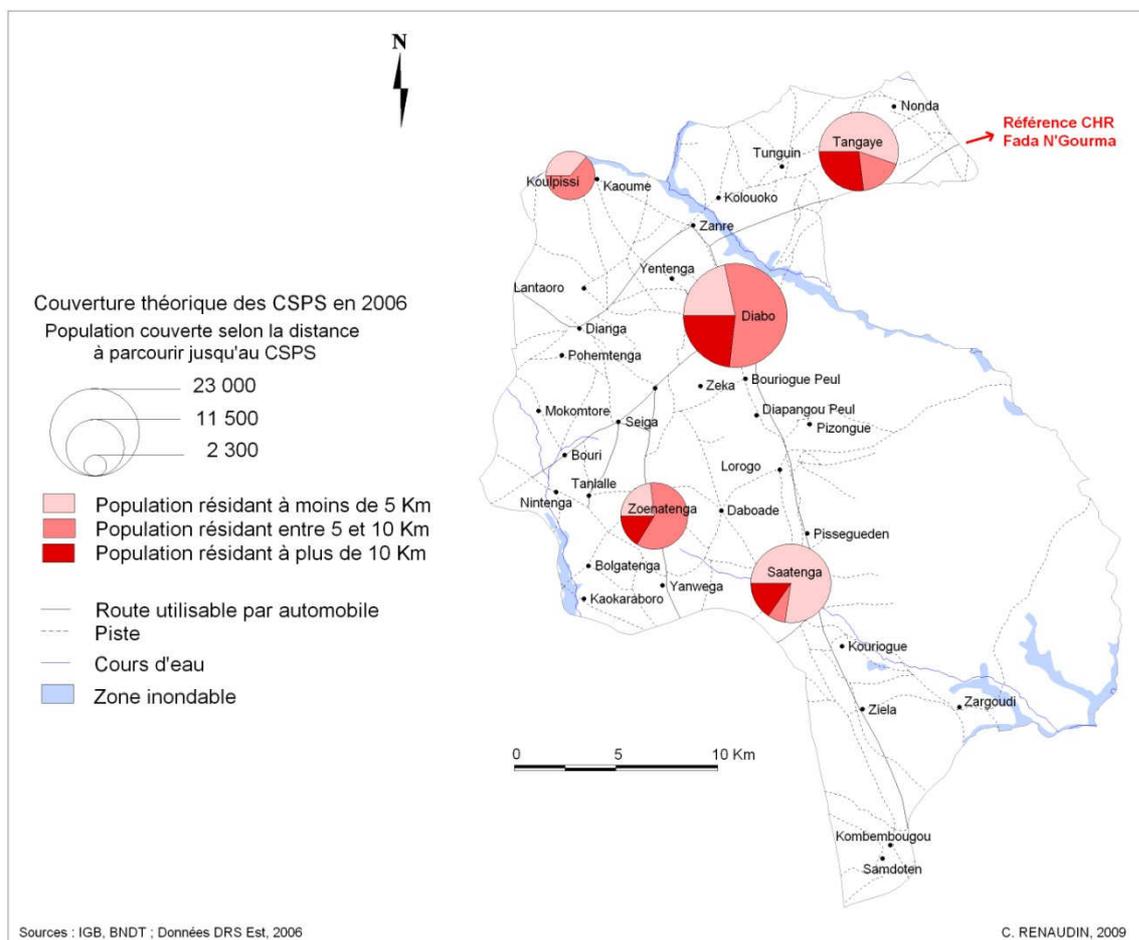
#### **3.1. Les revenus cotonniers permettent-ils un meilleur recours aux services de santé et aux soins ?**

Dans les villages d'enquête, les chefs d'exploitations et leurs familles ne bénéficient pas de la même accessibilité géographique aux formations sanitaires de base puisque seul le village de Saatenga dispose d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale. Les habitants du village de Yantenga dépendent du CSPS de Diabo situé à près de quatre kilomètres du village, tandis que la population de Yanwega doit se déplacer jusqu'au CSPS de Zoenatenga, également à quatre kilomètres du village.

##### ***3.1.1. Des difficultés d'accès aux services de santé***

C'est dans ce dernier village, à Yanwega, que les difficultés d'accès au service de santé sont les plus importantes notamment en raison de la présence de nombreux bas-fonds qui limitent, et parfois interdisent, les déplacements pendant la saison des pluies. Les producteurs issus de ce village indiquent qu'il est en fait plus facile pour eux de se rendre au CSPS de Bissiga, dans le District Sanitaire voisin de Tenkodogo situé dans la province du Boulgou. Cependant, à moins d'une urgence, le plus souvent les familles sont renvoyées vers le CSPS de Zoenatenga dont elles dépendent.

Quel que soit leur lieu d'habitation, tous les chefs d'exploitation évoquent les difficultés d'évacuation des malades lorsque la gravité de leur cas le nécessite. Le problème semble particulièrement aigu concernant les femmes sur le point d'accoucher. Certains racontent qu'il faut parfois les attacher sur des vélos pour les conduire jusqu'au centre de santé. Le système de référence/contre référence montre ici toutes ses limites quand les moyens, notamment de transport, manquent pour le rendre efficient. Dans le District Sanitaire de Diabo, il n'existe que deux ambulances dont l'une est en panne « depuis » et dont l'autre (une moto) est jugée « en mauvais état »<sup>241</sup>. En fait ce sont les familles, quand elles le peuvent, qui doivent prendre en charge les évacuations. Or celles-ci sont particulièrement difficiles lors de l'hivernage et parfois impossibles vers le Centre Hospitalier Régionale de Fada N'Gourma en raison de la présence du Koulpélogo dont la traversée s'avère à cette période de l'année souvent délicate (Figure 74).



**Figure 74. Couverture théoriques des CSPS du District Sanitaire de Diabo en 2006**

<sup>241</sup> Ce déficit en moyen de transport entrave également le travail des agents de santé qui doivent effectuer des « tournées » dans les villages lors des campagnes de vaccination ou de sensibilisation. Sur les six motos dont ils disposent pour cela, pour l'ensemble du District Sanitaire, seules trois sont en état de marche.

L'enquête menée dans les villages de Saatenga, Yanwega et Yantega montre cependant que la fréquentation des Centres de Santé ne se pose pas tant en termes d'accessibilité géographique que d'accessibilité financière<sup>242</sup>.

### **3.1.2. Une plus grande accessibilité financière des producteurs de coton aux soins**

Selon leurs déclarations, en cas de maladie, la majorité des chefs d'exploitation se dirigerait en premier vers le Centre de Santé, contre 37,3 % chez le « tradipraticien » et 6,5 % à la pharmacie. Cependant, lorsqu'il leur a été demandé combien de fois ils étaient allés depuis la dernière récolte au Centre de Santé puis chez le « guérisseur », ils sont 43,1 % à ne pas s'être rendus en consultation au CSPS depuis la dernière récolte, alors que 66 % d'entre eux sont allés au moins une fois voir le « tradipraticien ». Ce paradoxe permet de penser qu'il faut donc aller au-delà des déclarations des producteurs. De même, alors que les acteurs de la santé sont unanimes sur le rôle déterminant de l'accessibilité géographique dans le recours aux soins en milieu rural, les réponses des producteurs semblent l'infirmier. En effet, une courte majorité des hommes (52,9 %) qui déclare aller au CSPS en cas de maladie, bénéficie d'un centre de santé dans son village. 48,8 % des habitants de Saatenga consultent un infirmier en cas de maladie quand la proportion s'élève à 63,4 % pour les paysans de Yanwega et Yantenga, qui ne disposent pas de Centre de Santé.

Le même paradoxe se retrouve concernant l'accessibilité financière. 48,1 % des producteurs de coton déclarent partir au CSPS, contre 46,5 % chez le « tradipraticien » en cas de maladie. Chez les agriculteurs qui ne cultivent pas le coton - et qui ne disposent pas *a priori* des mêmes revenus monétaires - ces taux s'élèvent respectivement à 59,4 % et 32,7 %. Cependant à la question de savoir combien de fois les producteurs sont allés consulter au CSPS et chez le « tradipraticien » depuis la dernière récolte, 31,5 % seulement d'entre eux déclarent avoir effectué une consultation au centre contre 68,5 % chez le « tradipraticien ».

Le conditionnel est donc de mise dans l'interprétation des résultats de cette enquête. Il faudrait aller au-delà des réponses des producteurs pour connaître leur perception de la maladie afin de savoir ce qui est, pour eux, une maladie nécessitant un recours au Centre de Santé ou au « tradipraticien »<sup>243</sup>. De plus, les déclarations des agriculteurs expriment aussi leur perception de la consultation au CSPS, conditionnée par les messages de prévention - parfois culpabilisants - qui incitent les populations à y recourir. Et cela est perceptible dans certaines paroles de producteurs. Ainsi, ils déclarent aller au CSPS en cas de maladie : pour l'un, par crainte des réprimandes de l'infirmier ; pour un autre, parce que « la religion lui a conseillé d'y aller » ; pour d'autres encore, parce que s'ils n'y vont pas « les voisins diront qu'ils ne veulent pas dépenser ».

Pourtant bien que la question de la perception de la maladie ne puisse être éludée, le véritable frein dans l'accès aux soins reste avant tout l'accessibilité financière. Selon les médecins et les infirmiers interrogés dans la zone de Diabo, les personnes malades se dirigent d'abord vers le guérisseur « parce que c'est moins cher ». Quand ce dernier ne parvient pas à guérir son « patient », celui-ci se rend alors au CSPS ; l'arrivée « tardive » des malades pouvant avoir

---

<sup>242</sup> Disponibilité financière pour accéder aux ressources sanitaires.

<sup>243</sup> En effet, le recours aux soins, qu'ils soient curatifs, préventifs ou promotionnels dépend pour beaucoup de la perception qu'ont les populations de la maladie. Le Directeur Régional de la Santé évoquait cette question de perception en termes « d'accessibilité culturelle » (entretien réalisé à Fada N'Gourma, octobre 2005).

des conséquences dramatiques, par exemple lors de l'épidémie de méningite qui a touché la zone peu avant la réalisation de l'enquête. Et cette difficulté de l'accessibilité financière est perceptible dans les enquêtes réalisées : 35 % des producteurs de coton justifient leur recours au tradipraticien « par manque d'argent » quand, en majorité, ils déclarent consulter le guérisseur du village « parce que c'est la coutume ». En revanche, 65 % des producteurs qui ne cultivent pas le coton expliquent leur choix de soins pour des raisons financières.

Le mécanisme de recouvrement des coûts mis en place par l'Initiative de Bamako (tarification des actes et ventes de Médicaments Essentiels Génériques) trouve donc lui aussi ses limites dans cette zone rurale et la « participation communautaire », par ce biais, ne permet pas d'améliorer l'offre de soins. Le coût des prestations de soins et des médicaments, même génériques, demeure trop élevé par rapport au pouvoir d'achat de la majorité de la population. Pourtant le prix des consultations, fixé par le Ministère de la Santé entre 100 et 200 francs CFA dans les Formations Sanitaires<sup>244</sup>, pourrait paraître modeste. Cependant, les familles ne disposent pas toujours de liquidités, d'autant plus qu'elles doivent par ailleurs se procurer les médicaments qui ne sont pas toujours disponibles dans les CSPS ou les dépôts pharmaceutiques privés<sup>245</sup>. De plus, et bien que les montants des consultations soient fixés par arrêté ministériel, la corruption est suffisamment développée dans le système de santé<sup>246</sup> pour que les prix augmentent sensiblement d'après les représentants des organismes de coopération. Tout comme ceux des médicaments vendus par les Comités de Gestion (COGES)<sup>247</sup> des CSPS qui sont parfois multipliés par trois. La Direction Régionale de la Santé reconnaît que les contrôles et les supervisions, effectués au niveau des Districts, sont nettement insuffisants pour s'assurer de l'application des règlements du ministère en matière tarifaire. Dès lors, en raison des prix pratiqués, nombreux sont les producteurs qui achètent des médicaments « façon » de provenance illicite et de qualité souvent douteuse, tout en ayant conscience du risque qu'ils encourent. En effet, les écarts de prix sont déterminants : une plaquette de paracétamol, par exemple, est vendue 25 francs CFA sur le marché au lieu de 100 francs CFA à la pharmacie. Et surtout, le marché est souvent plus proche du lieu d'habitation que la Formation Sanitaire.

L'accessibilité financière aux soins ne gouverne cependant pas, à elle seule, l'état de santé des populations, d'autant qu'elle ne détermine pas que les familles aient recours effectivement aux services de santé. Les paroles des producteurs démontrent que la question doit également se poser en termes de conditions de vie et d'accès aux moyens de prévention des maladies.

### **3.1.3. *Ces maladies qui « fatiguent » : quels recours aux soins et aux mesures prophylactiques ?***

Lors de l'enquête menée auprès des chefs d'exploitation, il leur était demandé de nommer les trois principaux problèmes de santé qu'ils rencontrent le plus fréquemment ainsi que ceux auxquels sont confrontés leurs enfants, toujours par ordre croissant de fréquence. Sans surprise, la majorité des chefs d'exploitation (55 %) a cité le paludisme comme étant la

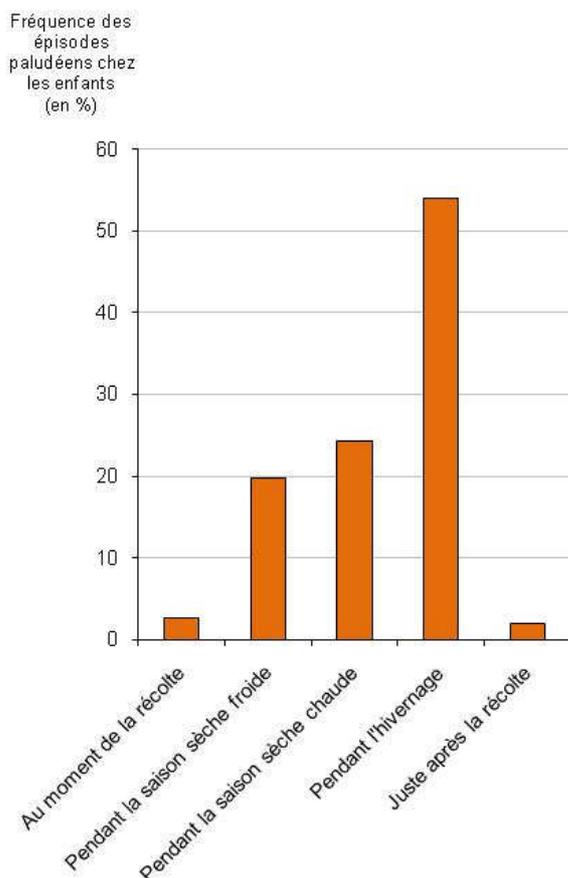
<sup>244</sup> Entre 500 et 1000 francs CFA à l'hôpital.

<sup>245</sup> C'est le service régional de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG) qui est chargé de ravitailler le circuit de distribution.

<sup>246</sup> Notamment en raison de la faible rémunération du personnel.

<sup>247</sup> Membres élus parmi la communauté (7 personnes en théorie) chargés de la gestion des ressources sanitaires dans les CSPS.

maladie qui les affectait le plus<sup>248</sup>. De plus, lorsqu'il s'agit de nommer la maladie qui touche le plus leurs enfants, la part des paysans à invoquer le paludisme s'élève à 78,4 %. 13,1 % d'entre eux estiment que leurs enfants ont en moyenne une fois une crise de paludisme par an ; 34,6 % deux fois ; 33,3 % trois fois et 9,2 % quatre fois. La majeure partie de ces accès palustres a bien lieu pendant l'hivernage (Figure 75).



Source : Renaudin, 2007

**Figure 75. Période pendant laquelle les épisodes paludéens surviennent parmi les enfants des chefs d'exploitation interrogés**

Pour se prémunir de cette maladie vectorielle à transmission parasitaire, la prévention contre les piqûres de moustiques reste nécessaire et l'utilisation de moustiquaires, le meilleur moyen prophylactique. Celles-ci sont distribuées dans les Centres de Santé et de Promotion Sociale par le ministère de la santé. Elles y sont vendues 750 francs CFA et réservées en priorité aux femmes enceintes, à qui elles sont vendues 500 francs CFA à la condition qu'elles assistent régulièrement aux consultations. Cependant la pénurie est chronique dans les Centres de Santé, malgré des projets de distribution gratuite destinés aux enfants de 0 à 11 mois. Les moustiquaires peuvent également être achetées sur le marché, à la pharmacie (où elles coûtent 4 000 francs CFA) ou dans les boutiques (2 500 francs CFA).

<sup>248</sup> Il était demandé aux paysans de nommer les trois principaux problèmes de santé qu'ils rencontrent ainsi que ceux auxquels sont confrontés leurs enfants, par ordre croissant de fréquence.

Les agriculteurs reconnaissent tous la nécessité d'en posséder mais beaucoup, dans les faits, ne peuvent s'en procurer : 51,8 % des paysans enquêtés déclarent posséder au moins une moustiquaire. La plupart du temps leur nombre reste bien inférieur à celui des personnes vivant dans l'exploitation. Il est intéressant de constater que les producteurs de coton sont mieux équipés en moustiquaires (63,5 %) que ceux qui ne cultivent pas le coton (41,6 %). A défaut de moustiquaires, les paysans brûlent des feuilles ou des coques de noix de karité dans les chambres pour en chasser les insectes (Tableau 32). Quant aux moyens de soin, les familles généralement « s'auto-médicamentent » en utilisant de la nivaquine et de l'aspirine (quand elles ont l'argent pour les acheter) et si au bout de deux ou trois jours la fièvre n'est pas tombée, elles recourent au dispensaire.

**Tableau 32. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « *Comment vous protégez-vous des piqûres de moustiques ?* »**

	<i>Fréquence des citations (en %)</i>
Moustiquaires	51,80
En brûlant des feuilles	17,30
En brûlant les coques de noix de karité	3,60
Avec des couvertures	11,30
Pas de protection	7,10
Insecticides	5,40
Avec des éventails	1,80
En brûlant les pneus des vélos	1,20
C'est Dieu qui nous protège	0,60

Source : Renaudin, 2007

Le deuxième problème de santé évoqué le plus fréquemment par les chefs d'exploitation les concernant et concernant leurs enfants sont « les maux de ventre » et « les diarrhées ». Ceux-ci peuvent être reliés à leur possibilité d'accès à l'eau potable même s'il ne constitue pas la seule cause de ces symptômes. En termes de distance des habitations par rapport à la source d'eau utilisée pour la consommation des ménages, 57 % des chefs d'exploitation l'estiment à moins de 200 m et près de 93 % à moins de 800 m. L'eau est alors transportée dans des bidons dans 79 % des cas et le plus souvent à pieds. Seuls 21 % des chefs d'exploitation déclarent que l'eau est transportée grâce à des vélos et le recours aux charrettes est infime (2 %).

L'enquête montre par ailleurs que seuls 81 % des familles vivant dans ces exploitations ont accès à une eau potable en saison sèche, cette proportion diminuant en saison humide pour s'établir à 71,2 %. Les producteurs de coton semblent avoir d'avantage accès à l'eau provenant de forage (86,5 %) que les autres agriculteurs (78,2 %) pendant la saison sèche mais cette disparité ne se retrouve pas pendant l'hivernage. Les différentes provenances de l'eau consommée selon les saisons s'expliquent par les « migrations » des producteurs

pendant la période des travaux champêtres vers des campements provisoires, proches des champs qu'ils cultivent. Dès lors pendant la soudure, la consommation d'une eau impropre est nettement plus élevée que durant le reste de l'année. Ainsi, si seulement 0,7 % des agriculteurs utilisent pour leurs besoins domestiques l'eau du marigot pendant la saison sèche, cette proportion s'élève à 9,8 % en saison humide. De plus, 1,3 % des producteurs consomment l'eau des rivières à cette période de l'année (Tableau 33).

La perception des producteurs sur la qualité de l'eau qu'ils consomment n'est dès lors pas étonnante : s'ils sont 98,7 % à trouver que l'eau provenant des forages est « bonne » ; en revanche, 24,4 %, 50 % et 31,3 % de ceux qui utilisent respectivement l'eau des puits, des rivières et des marigots estiment que l'eau est impropre à la consommation.

**Tableau 33. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « D'où provient l'eau que vous buvez et que vous utilisez pour préparer les repas ? »**

	<i>En saison sèche</i>	<i>En saison humide</i>
Forage	81%	71,2%
Puits	15%	14,4%
Rivière	-	1,3%
Marigot	0,7%	9,8%
Barrage	3,3%	3,3%

Source : Renaudin, 2007

La troisième maladie la plus citée est différente cette fois selon qu'elle concerne les chefs d'exploitation ou leurs enfants. Pour les premiers, les maux de tête et les maux de reins sont évoqués à égalité sans qu'il y ait de différence (là où on l'attendait pourtant, notamment concernant les céphalées, au regard des symptômes ressentis par les producteurs de coton après avoir traité leur parcelle de coton) entre le fait qu'ils cultivent ou non le coton. Pour les seconds, la méningite est la plus citée : 26 % des exploitants agricoles l'ont en effet désignée comme la troisième des maladies qui affectent le plus leurs enfants. En fait l'enquête s'est déroulée juste après le pic de l'épidémie<sup>249</sup> et ce taux est la preuve s'il en est qu'elle a marqué les esprits. Le médecin du Centre de Santé de Saatenga n'a pas de chiffres mais décrit une « flambée épidémiologique, surtout à Diabo » et déplore dans la zone l'arrivée tardive des vaccins<sup>250</sup>... et des malades. Tous d'ailleurs n'ont pas toujours pu recourir aux CSPS. Certains producteurs de coton, qui n'avaient pas encore reçu « l'argent du coton » à cette période en raison de retards de paiements ont expliqué leur « chance » puisqu'ils ont pu eux, se soigner à crédit dans les Centres de Santé ; le mot « coton », synonyme de garantie, ouvrant facilement la porte aux crédits.

<sup>249</sup> Le Burkina Faso fait partie des pays dits de la « ceinture de la méningite » qui sont frappés régulièrement par des épidémies. Cette zone se caractérise par une saison sèche entre décembre et juin, avec des vents chargés de poussières favorables au développement de la maladie. Par ailleurs, à cette période, en raison des infections des voies respiratoires supérieures contractées durant les nuits froides, l'immunité locale du pharynx est diminuée, ce qui accroît le risque de contracter une méningite. Au Burkina Faso, la méningite conserve une létalité importante (environ 9%) et l'épidémie a été particulièrement virulente en 2007. Elle a ainsi tué plus de 1 600 personnes sur quelques 24 500 cas enregistrés de janvier à avril.

<sup>250</sup> Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, en l'absence de traitement, 80 % des personnes atteintes succombent de la méningite. La mortalité est réduite de 10 % avec le traitement, mais 10 à 20 % des survivants conservent en général des séquelles neurologiques graves, entraînant notamment surdité, régression mentale ou encéphalopathie chez les enfants.

### 3.1.4. *Etat des connaissances sur le VIH/Sida*

L'enquête s'est également intéressée à l'état des connaissances des chefs d'exploitations sur la pandémie du VIH/sida. Cette question est en effet importante dans la mesure où la région de l'Est, en étant une zone de transit importante du fait de sa position frontalière, est jugée comme propice à la transmission rapide de l'épidémie. Les chiffres communiqués par la Direction Régionale de la Santé de la région montrent une prévalence de 1,9 %<sup>251</sup>. Cependant tous les acteurs de la santé s'accordent sur l'absence de données fiables permettant de mesurer l'ampleur du phénomène dans la région, notamment parce qu'elles ne proviennent que de sites sentinelles et que ceux-ci ne sont en plus qu'au nombre de deux. En outre, les cas de VIH/sida restent sous évalués dans l'ensemble des districts sanitaires. En 2006, 5 030 nouveaux cas ont été notifiés dans la région et plus des trois quarts d'entre eux concernent des femmes.

Face à cette maladie transmissible, sans réponse vaccinale ni guérison thérapeutique, les mesures prophylactiques, qui ont pour objectif de protéger les individus de la contamination et d'éviter la diffusion du virus, constituent un défi d'autant plus crucial que la prévalence des IST dans cette région est élevée, particulièrement chez les femmes qui représentent 77 % des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifiés en 2006<sup>252</sup>.

Dans la région, le Centre Hospitalier Régional de Fada N'Gourma propose des tests de dépistage et ceux-ci sont « *théoriquement disponibles dans les laboratoires des Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale* » selon la Directions Régionale de la Santé, « *ou en tout cas les réactifs le sont* »<sup>253</sup>. Il existe également depuis 2006 un centre de dépistage volontaire, anonyme et gratuit dans la capitale régionale. Quant à la prise en charge médicale des antirétroviraux, elle s'effectue au CHR. Seulement celui-ci n'a pas la capacité de prendre en charge tous les patients et le nombre de personnes mises sous traitement est bien en deçà du nombre de personnes pouvant y prétendre. Par ailleurs, malgré les efforts du gouvernement, ces traitements restent bien souvent hors de portée des populations puisqu'ils coûtent 5 000 francs CFA par mois (ce à quoi il faudrait ajouter les frais relatifs aux examens biologiques et éventuellement aux transports). Pour un producteur venant d'une zone rurale, le coût moyen mensuel d'un traitement se situerait, selon une étude de la GTZ, entre 9 875 francs CFA et 14 000 francs CFA, frais de transport non compris (GTZ, 2005). Un montant à comparer avec le seuil de pauvreté, fixé à 6 890 francs CFA par adulte et par mois en 2003.

Dans ce contexte, l'enquête voulait donc évaluer le niveau de sensibilisation des populations à cette maladie et éventuellement relever des disparités en termes de connaissance entre les producteurs de coton et les autres agriculteurs ; ces différences pouvant provenir pour les

<sup>251</sup> A l'échelle nationale, les chiffres officiels, validés par l'OMS, donnaient une prévalence de 2 % de la population en 2005.

<sup>252</sup> Diverses études montrent qu'en Afrique, les maladies sexuellement transmissibles constituent le cofacteur de VIH/sida le plus important et que le risque de transmission du VIH associé à une Maladie Sexuellement Transmissible (MST) est multiplié entre deux et neuf fois. En fait, souvent, les personnes atteintes d'une MST, n'en présentent pas de symptômes visibles et se font par conséquent moins facilement traiter. Or le diagnostic et le traitement corrects des maladies sexuellement transmissibles constituent des composantes importantes dans la prévention du VIH, particulièrement pour les femmes qui sont biologiquement plus réceptives aux MST que les hommes.

<sup>253</sup> Entretien réalisé à Fada N'Gourma, octobre 2005.

premiers de la plus grande facilité d'accès aux Centres de Santé, aux médias diffusant des messages de prévention, etc. Il s'est avéré cependant que les réponses des chefs d'exploitation autour des niveaux de connaissance sur le VIH/sida sont trop difficiles à analyser car elles touchent à la sexualité qui reste tabou, aussi bien pour les agriculteurs que pour les enquêteurs. Il serait donc hasardeux ici de « spéculer » sur l'état des connaissances des producteurs et *a fortiori* de tenter de montrer des différences entre ceux qui cultivent du coton ou non.

Toutefois, il n'est pas inintéressant de comparer les paroles des paysans en fonction des villages où ont été menées les activités de prévention et du niveau d'alphabétisation. Tout en gardant un œil circonspect donc sur les paroles des producteurs, il convient de noter que si 10,5 % d'entre eux ne connaissent pas ce qu'est le VIH/Sida, 70,6 % définissent le sida comme « la maladie des rapports sexuels non protégés » (Tableau 34).

**Tableau 34. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « *Qu'est-ce que le VIH-Sida ?* »**

	<i>Nombre de citations</i>	<i>Fréquence (en %)</i>
Maladie des rapports sexuels non protégés	108	53,70
Maladie qui tue et sans remède	9	4,50
Ne sait pas	16	8,00
Maladie des objets souillés	12	6,00
Maladie du sang	9	4,50
Maladie du vagabondage sexuel	12	6,00
Maladie de l'infidélité	9	4,50
Maladie de la prostitution	5	2,50
Maladie de l'excision	10	5,00
Maladie contagieuse	2	1,00
Maladie de la diarrhée persistante	2	1,00
Maladie des femmes	2	1,00
Maladie de l'urine	1	0,50
Maladie des jeunes	1	0,50
Maladie des moustiques	1	0,50
Maladie due aux singes et aux chiens	1	0,50

Source : Renaudin, 2007

Il est frappant par ailleurs de voir que la maladie est souvent associée à des comportements délétères (vagabondage sexuel, prostitution) ou jugés immoraux par la société (infidélité) ; ce qui comporte le risque pour un individu de ne pas se sentir concerné ou en danger, s'il ne se reconnaît pas dans ces pratiques. En termes de prophylaxie, 57,5 % des personnes citent le préservatif comme moyen de se protéger contre la maladie et 41,8 % l'abstinence (Tableau 35).

**Tableau 35. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « Comment se protège-t-on du VIH-Sida ? »**

	Nombre de citations	Fréquence (en %)
Utiliser des préservatifs	88	41,90
S'abstenir	64	30,50
Ne sait pas	14	6,70
Rester tranquille	11	5,20
Etre fidèle	10	4,80
Eviter le vagabondage sexuel	6	2,90
Eviter de chercher les femmes	4	1,90
« Attacher nos ceintures »	1	0,50
Eviter l'excision	5	2,40
Se confier à Dieu	5	2,4
Avec des moustiquaires	1	0,50
Prendre ses distances avec les personnes affectées	1	0,50

Source : Renaudin, 2007

Ces paroles reflètent en fait, pour beaucoup, les messages de prévention souvent « marqués » idéologiquement des organismes et des institutions qui les véhiculent. Les dix producteurs qui font le lien entre l'excision et le VIH/Sida sont aussi ceux qui ont assisté à des activités de l'UNICEF à Saatenga. Les paysans qui ont été sensibilisés par l'ONG OCADES (d'obédience catholique) sont ceux qui associent la maladie avec des comportements « délétères » et qui invoquent le plus souvent « l'abstinence » et la « fidélité » comme moyen de protection contre la maladie.

Bien que cette partie du questionnaire n'ait pas pu être exploitée dans le cadre de ce travail, les discussions avec les producteurs et les acteurs de la santé convainquent de la nécessité de s'intéresser à cette question de la perception du VIH/sida et à ses déterminants. Particulièrement dans un contexte où il a été décidé que le prix des préservatifs « Prudence » devait augmenter de 50 %. <sup>254</sup> Cette décision a, en effet, de quoi laisser songeur. Le directeur exécutif du Programme de marketing social et de communication pour la santé (PROMACO) a expliqué ainsi les raisons qui ont motivé l'augmentation de ce prix : « *La perception de qualité du produit, le niveau de prix pratiqué dans les pays voisins, le recouvrement des coûts et la disposition des populations à payer plus sont autant de facteurs qui expliquent le besoin d'ajuster aujourd'hui le prix des condoms* »<sup>255</sup>. La notion de « prix psychologique » semble pour lui déterminante dans la perception de la qualité d'un produit. Les burkinabés ne se protégeraient pas du VIH/sida parce qu'ils douteraient de la qualité des préservatifs ? Les paroles ici des chefs d'exploitation permettent de penser que rien n'est moins sûr...

<sup>254</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le prix des préservatifs Prudence est passé de 50 à 75 francs CFA le paquet de 4 condoms.

<sup>255</sup> In Ouedraogo C., *Augmentation du prix des condoms : payer plus pour ne pas banaliser les capotes*. Article paru dans Sidwaya le 12 janvier 2007 <[http://www.lefaso.net/article.php3?id\\_article=18500](http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=18500)>.

L'enquête menée auprès des chefs d'exploitation montre toute la complexité des facteurs qui gouvernent notamment le recours aux soins. Elle met néanmoins en évidence le fait que les revenus procurés par la culture cotonnière constituent bien un facteur discriminant en termes de capacité de recours non seulement aux services de santé mais également aux mesures prophylactiques qui sont autant de déterminants de l'état de santé des populations. En cela, ils contribuent sensiblement à diminuer la vulnérabilité sanitaire des familles qui vivent de cette culture. De la même manière cette enquête montre que « l'argent du coton » a une incidence sur la scolarisation des enfants des agriculteurs. L'effet est là aussi « heureux » dans une région qui enregistre un retard certain en ce domaine.

### 3.2. Une culture qui favorise la scolarisation des enfants et l'alphabétisation ?

Alors que chacun des villages d'enquête dispose d'une école, les producteurs enquêtés ne sont que 43,1 % à avoir inscrit leurs garçons en âge d'être scolarisés au primaire, contre 39,2 % pour les filles<sup>256</sup>. La principale raison qu'ils invoquent pour expliquer le fait que les enfants en âge d'aller à l'école ne « fréquentent pas » est le manque de moyens financiers, particulièrement pour les filles (Tableau 36).

**Tableau 36. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « Pourquoi vos enfants ne sont-ils pas scolarisés ? »**

	Garçon	Fille
Parce qu'il n'y a pas de moyens	74,4	81,1
Garde les bœufs	12,8	-
Besoin de main-d'œuvre	2,6	5,4
Enfants renvoyés*	5,1	8,1
Age dépassé pour aller à l'école	2,6	5,4
Parce qu'il est malade	2,6	-

\* Souvent parce que les parents n'ont pas pu payer les frais de scolarité et/ou les fournitures scolaires.

Source : Renaudin, 2007

Les enfants de producteurs de coton semblent davantage scolarisés que ceux des autres agriculteurs. 69,7 % des premiers déclarent que leurs garçons en âge d'aller à l'école primaire y sont inscrits, contre 61,3 % pour les seconds. Et l'écart s'agrandit concernant la scolarisation des filles puisque 74,1 % des producteurs de coton avancent que leurs filles vont à l'école contre 61,4 % des producteurs qui ne cultivent pas le coton. Une des explications concernant cette disparité pourrait se trouver dans les raisons invoquées par les paysans pour justifier que leurs enfants ne « fréquentent » pas l'école. En effet si 27,6 % des producteurs de

<sup>256</sup> L'enquête auprès des chefs d'exploitation souffre ici de l'indisponibilité de données précises concernant l'âge de chacun de leurs enfants et de leur scolarisation, surtout pour les enfants ayant déjà dépassé l'âge d'être au cycle primaire. Ici ne sont donc pas pris en compte les enfants qui ne sont pas ou plus en âge d'être scolarisés.

coton arguent le fait qu'ils n'ont « pas de moyens » pour scolariser leurs garçons, ils sont 72,4 % d'agriculteurs non cotonniers à l'expliquer ainsi. Concernant la non-scolarisation des filles, 26,6% des producteurs de coton invoquent la question financière contre 73,3% de ceux qui ne cultivent pas le coton.

L'accessibilité des enfants à la scolarisation semble donc bien avant tout financière. D'autant que l'utilité de l'école est plutôt perçue positivement par les paysans. Seul un de ceux qui ont été interrogés estime que l'école « rend les gens paresseux » (Tableau 37).

**Tableau 37. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « *Quelle est, selon vous, l'utilité de l'école ?* »**

	<i>Nombre de citations</i>	<i>Fréquence (en %)</i>
Pour réussir dans la vie	37	22,8
Pour sauver ta vie demain	11	6,8
Pour apprendre beaucoup dans la vie	26	16,0
Pour obtenir l'intelligence	19	11,7
Pour aider la famille et les parents en difficultés	16	9,9
Pour améliorer la vie de tout un chacun	5	3,1
Pour travailler dans la fonction publique	12	7,4
Pour faire un autre travail que cultiver	8	4,9
Pour différencier les papiers	6	3,7
Pour comprendre le français	4	2,5
Pour pouvoir se défendre	6	3,7
A répondre correctement à tout besoin	3	1,9
Réussir dans les travaux champêtres	5	3,1
Ne sais pas puisque je ne suis pas allé à l'école	3	1,9
L'école rend les gens paresseux	1	0,6

Source : Renaudin, 2007

Les résultats de l'enquête concernant la scolarisation des enfants au cycle secondaire ne sont pas significatifs dans la mesure où ils concernent des effectifs trop peu importants : 22 producteurs dans l'échantillon de l'enquête déclarent scolariser leurs enfants au collège et 2 seulement au lycée, témoignant en cela du faible taux de scolarisation dans ce cycle d'étude. Cependant les discussions avec les paysans, confirment le fait que les accessibilités

géographique et financière constituent les principales entraves à la scolarisation des enfants au collège. Il peut être présupposé ici que les producteurs de coton seraient, *a priori*, plus à même de surmonter ces difficultés. En effet, les revenus cotonniers pourraient permettre de payer les frais de scolarisation, beaucoup plus élevés qu'au primaire, et l'entretien des élèves, dans la ville où se situe le collège le plus proche.

L'enquête menée ici ne traduit pas l'engouement pour l'alphabétisation des producteurs de coton, décrit par les acteurs du développement comme plus fort que chez les autres agriculteurs. Cet engouement trouverait ses raisons dans le fait que les paysans cotonniers qui ont pu bénéficier de cours sont devenus présidents, relais ou gestionnaires au sein des groupements de producteurs<sup>257</sup>. Les Agents Techniques Coton de la SOCOMA et les responsables des Unions de producteurs insistent d'ailleurs sur le fait que l'alphabétisation des producteurs de coton est indispensable pour leur permettre de faire les pesées, calculer le crédit, connaître la date des semis et les itinéraires techniques, participer et suivre la gestion du groupement, etc. Au-delà de ces impacts sur leurs activités, cela leur « permettrait de planifier les activités de la famille et de gérer tout au long de l'année leur paye »<sup>258</sup>. Pour ces acteurs, c'est à la fois le besoin le plus important et le plus pressant, « les enfants ensuite prendront le relais »<sup>259</sup>.

En prenant en compte ici les chefs d'exploitation qui se déclarent alphabétisés soit en français, soit dans leur langue maternelle, ou encore dans l'une des trois langues nationales ainsi que ceux ayant suivi l'école<sup>260</sup>, les taux d'alphabétisation s'établissent respectivement pour les producteurs cotonniers et non cotonniers à 23 % et 24,7 %. En revanche, si l'on supprime des effectifs les agriculteurs qui ont été à l'école, les taux sont, respectivement encore, de 13,4 et 11,8 %.

Concernant l'ensemble des chefs d'exploitation, si 66 % des producteurs enquêtés déclarent connaître une structure qui assure des activités d'alphabétisation, seulement 17 % d'entre eux en ont bénéficié. La participation à ces activités d'alphabétisation semble surtout dictée par la présence d'une structure dans le village. L'ONG OCADES, implantée à Yantenga, a mené des activités d'alphabétisation avec 57,7 % des producteurs qui se déclarent alphabétisés. Le Programme National de Gestion des Terroirs (basé à Saatenga) regroupe lui, 19,2 % de cet effectif. Quant à la majorité des producteurs connaissant une structure d'alphabétisation sans en avoir bénéficié, ils l'expliquent par le manque de temps (Tableau 38).

---

<sup>257</sup> Ce sont par ailleurs les seuls à pouvoir tenir les cahiers de marché.

<sup>258</sup> Entretien réalisé à Fada N'Gourma, octobre 2005.

<sup>259</sup> Idem.

<sup>260</sup> En supposant ici qu'ils sachent encore lire et écrire.

**Tableau 38. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « Pourquoi ne pas avoir bénéficié des activités d’alphabétisation de la structure que vous connaissez ? »**

	<i>Nombre de citations</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Pas le temps	66	57,9
Je suis trop vieux maintenant	36	31,6
Parce qu'il n'y a pas de moyen	5	4,4
Trop loin	3	2,6
Je ne veux pas	2	1,8
L’alphabétisation n'est pas faite pour "nous autres"	1	0,9
<u>Structure pas reconnue dans le quartier</u>	<u>1</u>	<u>0,9</u>

Source : Renaudin, 2007

Il est assez intéressant de constater que 30 % des producteurs qui ont suivi des activités d’alphabétisation sont allés à l’école (pour la moitié d’entre eux jusqu’au CE2), témoignant en cela du problème de la rétention de l’alphabétisation<sup>261</sup> ou de l’inadaptation d’un système scolaire en français dans des zones où la majeure partie des personnes ne comprennent et ne parlent que leur langue maternelle. Tout comme il est surprenant de constater que les producteurs qui ont bénéficié d’activité d’alphabétisation ne sont que 42,3 % à se déclarer alphabétisés. De là à savoir s’il est un indicateur de qualité des formations dispensées ou un témoin des abandons. La question reste posée.

Compte tenu des impacts des revenus cotonniers en termes de sécurité alimentaire et d’accessibilité aux ressources sanitaires et éducatives, la baisse du prix d’achat du coton graine depuis la campagne 2004/2005 et donc des revenus des familles vivant de cette activité, pourrait avoir des conséquences économiques et sociales particulièrement graves dans les zones cotonnières. Les entretiens réalisés avec les producteurs de coton permettent d’entrevoir le risque de paupérisation qu’encourt le paysannat cotonnier.

<sup>261</sup> Selon des observations empiriques menées en Afrique par l’UNESCO, une durée minimale de scolarisation est nécessaire pour que l’alphabétisation soit durable.

#### **4. Des paysans fragilisés par la chute des revenus cotonniers**

Il est difficile d'établir avec exactitude le revenu monétaire que la culture cotonnière procure à celui qui décide de la pratiquer. La part sur le compte d'exploitation de cette spéculation n'est qu'un élément parmi d'autres d'un système de production qui fonctionne comme un tout. Les effets induits de la culture cotonnière sur le compte d'exploitation sont donc complexes à isoler et à apprécier. De plus, selon que l'exploitation agricole est mécanisée, qu'elle pratique une gamme élevée de culture, qu'elle recourt à de la main-d'œuvre extérieure, que le chef d'exploitation a une bonne maîtrise technique de la culture,...les résultats de la culture cotonnière peuvent se prêter à des interprétations différentes (Schwartz, 1994). Ici, afin d'entrevoir le revenu monétaire dont dispose le paysan une fois la campagne de commercialisation passée, sera utilisée la Marge Après Remboursement des Intrants (MARI) - indicateur mis en place par G. Raymond, agro-économiste du CIRAD (1989) - qui correspond au revenu monétaire dont dispose concrètement le paysan, après avoir déduit du revenu brut de sa production cotonnière, le coût des intrants effectivement utilisés.

##### **4.1. Une culture, moteur de la monétarisation des ménages ruraux**

Il convient de porter un regard prudent sur les montants que déclarent les producteurs de coton. Il n'est pas toujours évident qu'ils se souviennent précisément du montant des crédits qu'ils ont contractés, surtout celui de la campagne 2005/2006<sup>262</sup>. De plus, si le montant des crédits peut paraître disproportionné au vu de la superficie enssemencée, la cause en est que certains producteurs prennent plus d'intrants (engrais notamment) afin soit de les redistribuer à ceux qui n'y ont pas accès, soit de les « détourner » sur d'autres cultures, ou alors pour les revendre<sup>263</sup>. Au risque de ne pouvoir, ensuite, honorer leurs endettements. Ces comportements sont, néanmoins, limités par le système de caution solidaire mis en place au sein des Groupements de Producteurs de Coton (GPC).

Concernant les producteurs enquêtés et sans qu'il y ait une différence sensible des superficies emblavées en coton, ils ont vu leur revenu moyen brut diminuer de 10,8 % entre les campagnes 2005/2006 et 2006/2007. Quant à leur revenu moyen net, il a baissé de près de 30 %. Le rendement moyen de ces producteurs est de 874,1 kg/ha (proche de la moyenne du département de Diabo : 878 kg/ha) en 2006/2007 contre 1045 kg/ha en 2005/2006<sup>264</sup>. Cette nette diminution ne s'explique pas seulement pas la baisse du prix d'achat du coton-graine. Elle est due en grande partie aux dégâts de culture qu'ont subis quelques producteurs mais aussi au sous-dosage « chronique » des intrants effectué par beaucoup (trop) de paysans. Sous-dosage qui ne se repère pas lorsqu'ils estiment leurs besoins en intrants auprès des

---

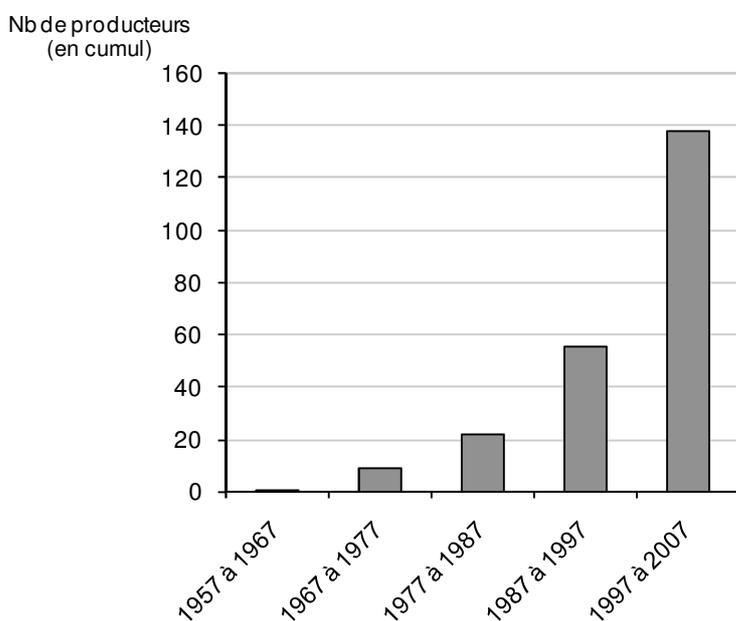
<sup>262</sup> D'autant que parallèlement au crédit « coton », ils ont pu contracter d'autres crédits à la SOCOMA (aliment bétail) ou à l'UNPC-B (engrais maïs). Malgré les « précautions » prises il se peut que certains aient « mélangé » leurs crédits !

<sup>263</sup> Une pratique visible sur le marché de Bissiga où les sacs d'engrais de la société cotonnière FASO COTON s'étalent au grand jour.

<sup>264</sup> La moyenne du département était, quant à elle, de 864 kg/ha.

Correspondant Coton (CC) ou des Agents Techniques Coton (ATC) puisque leurs demandes correspondent souvent à la superficie qu'ils comptent ensemercer. Seulement certains d'entre eux détournent ces intrants sur d'autres cultures ou les « donnent » à d'autres producteurs. Les conséquences de cela sont souvent prévisibles : les producteurs qui n'ont pas atteint de bon rendement se sont retrouvés en situation d'impayés ou n'ont touché qu'un très faible revenu.

D'après les producteurs enquêtés, les revenus monétaires apportés par la culture du coton leur ont permis d'être « stables ». Ils expliquent qu'auparavant pour avoir des revenus, il fallait envoyer un ou plusieurs membres de la famille en Côte d'Ivoire. Avec le coton, ils peuvent désormais rester chez eux, avec leur famille, et gagner en une campagne agricole, l'équivalent d'une année de travail en Côte d'Ivoire. Cet « argent du coton » a permis à la majorité d'entre eux de s'équiper en matériel de transport (charrette, vélo, moto) et en radio, ce qui a considérablement élargi leur horizon géographique, économique et culturel. Si 8,5% des chefs d'exploitation enquêtés ne possèdent aucun moyen de déplacement, ils sont seulement 3,8% à être des producteurs de coton, contre 11% pour les autres. Ceux-ci ne sont que 7,9% à posséder une moto contre 15,4% des producteurs de coton. Concernant la possession d'un vélo, il n'y a pas de différence significative entre le fait de produire du coton ou pas. En revanche il est intéressant de constater que la majeure partie des producteurs s'est équipée de ce moyen de transport après la période de relance de la production cotonnière dans la région (Figure 76).

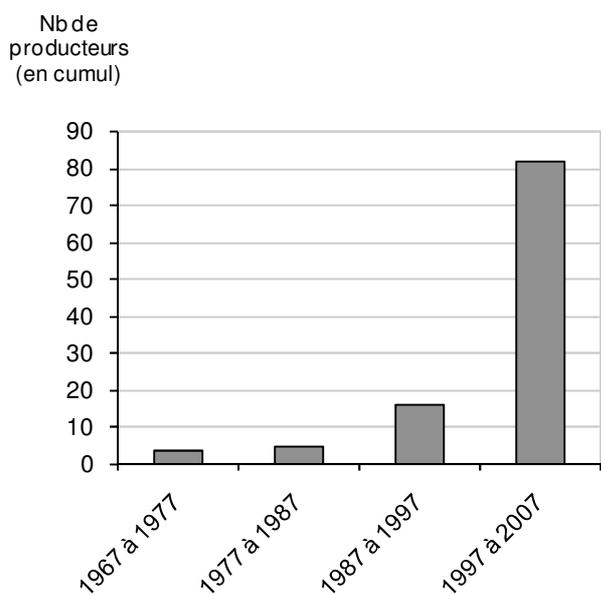


Source : Renaudin, 2007

**Figure 76. Evolution du nombre de chefs d'exploitation propriétaires d'une bicyclette entre 1957 et 2007**

Un moyen de locomotion permet, par exemple, à un paysan d'aller vendre ses céréales dans un marché au rayonnement plus important que celui de son village. Il peut transporter un enfant ou une femme malade au centre de santé. Il sert aux élèves à parcourir le trajet

jusqu'au collège. Il est en fait, « mine de rien », dans les zones les plus reculées, un formidable « outil » d'ascension sociale... Quant à la radio, seul média existant dans ces villages, elle permet non seulement « de connaître les nouvelles du pays », mais également la transmission, par le biais d'émissions diffusées en français ou en langue locale, de messages de prévention ou de sensibilisation (lutte contre les IST/sida, contre l'excision, pour la préservation de l'environnement et autres thèmes porteurs). Près de 55 % des agriculteurs interrogés possèdent un appareil de radio - 67,3 % des producteurs de coton et 48,5 % des paysans qui n'en produisent pas. Là encore, il est marquant de constater que la plupart des paysans se sont équipés après 1997 (Figure 77).



Source : Renaudin, 2007

**Figure 77. Evolution du nombre de chefs d'exploitations propriétaires d'une radio depuis 1967**

Les revenus cotonniers ont permis également à certains producteurs d'investir dans l'achat de bétail pour l'embouche ou dans la création d'une petite boutique au sein du village, et d'obtenir de la sorte une source de revenus supplémentaires. 80,8 % des producteurs de coton déclarent ainsi avoir d'autres revenus que ceux liés à la culture de la terre, contre 58,4 % des paysans qui ne cultivent pas le coton. La culture du coton est donc bien un puissant moteur de monétarisation des ménages en milieu rural. De plus, si 19 % des producteurs de coton reçoivent des « dons » ou des « aides », ils sont en revanche plus de 32 % chez les non-producteurs de coton à dépendre de ce type de ressources.

Par ailleurs, alors que tous les paysans cotonniers déclarent que « l'argent ne suffit pas », ils sont néanmoins nombreux (34 %) à pouvoir faire « des petites économies » en cas de « problème », de « maladie », pour « les invitations de culture », etc. Soit ils gardent un peu d'argent de côté, soit ils payent des bœufs pour pouvoir les vendre en cas de besoin. Ils sont cependant 24 % à estimer que leur revenu ne dure pas un mois parce qu'il faut payer la scolarité des enfants, rembourser les crédits, etc., et plus de 51 % à déclarer que « l'argent est

fini » au début de la saison des pluies (période à laquelle surviennent justement les « problèmes », « maladies » et autres « invitations de culture »...).

#### 4.2. Difficultés des producteurs face aux retards de paiement

Il faut considérer avec beaucoup de prudence ces déclarations car elles interviennent après deux campagnes de commercialisation, pendant lesquelles ont été accusés des retards de paiement importants (Tableau 39). Or ces derniers, conjugués à la chute des revenus cotonniers ont précarisé davantage les exploitations cotonnières.

Pour la campagne 2006/2007, certains Groupements de Producteurs de Coton n'ont été payés qu'au mois de juin, alors que la collecte de leur coton avait eu lieu plusieurs semaines, voire plusieurs mois auparavant (d'après la SOCOMA tout le coton avait été collecté au 31 mars 2007).

**Tableau 39. Situation mensuelle des paiements du coton graine en 2006/2007**

Date	Montant payé (en francs CFA)	% des sommes payées
30/11/2006	-	-
31/12/2006	-	-
31/01/2007	-	-
28/02/2007	494 1 606	10,1
31/03/2007	779 3 811	15,9
30/04/2007	1 128 672 404	23,1
31/05/2007	1 182 548 969	24,2
30/06/2007	1 305 317 183	26,7
<b>Total</b>	<b>4 889 923 973</b>	<b>100,0</b>

Source : SOCOMA

Ces retards ont contraint les producteurs (56,1 % des paysans enquêtés) à contracter des crédits auprès de leurs familles (17,4 % d'entre eux), d'une « personne du village » (43,5 %) ou auprès de commerçants (34,8 %). Lorsque l'emprunt s'effectue auprès d'un membre de la famille, il n'est pas question d'intérêts, même si parfois il faut savoir « remercier » ceux qui ont prêté de l'argent. Il n'en est pas de même auprès des commerçants, surtout s'il s'agit de l'achat à crédit d'un sac de céréales, d'une houe « daba », etc. Les paysans racontent que le jour où la SOCOMA est venue les payer, les commerçants sont passés dans la cour leur « dire bonjour »...et réclamer leur argent. Dès lors, si certains déclarent que cette année l'argent « n'a pas dormi », c'est en grande partie lié au remboursement des crédits contractés pour pallier les retards de paiements.

Ces retards, après la campagne de collecte ont d'autres conséquences fâcheuses : beaucoup de producteurs ont dû déstocker leurs céréales (19,5 %) pour les vendre à une période où les prix sont bas sur les marchés. D'autres, 7,3 %, ont été obligés de vendre des animaux, le plus

souvent du petit bétail. 14,6 % des producteurs interrogés n'ont pas pu acheter les bœufs de trait nécessaires aux labours<sup>265</sup>.

Conjugués à la baisse du prix d'achat du coton-graine, ces retards de paiement ont des conséquences sur le plan social, et en particulier en termes d'éducation et de santé, plus insidieuses. Alors qu'un tiers des producteurs déclare faire « de petites économies » pour affronter notamment les besoins de santé, il est à craindre que cet argent se réduise à « peau de chagrin » dans ces conditions. De la même manière, l'argent du coton qui permet de scolariser les enfants risque de manquer, entraînant *de facto* une déscolarisation. Quelques producteurs de coton avouent d'ailleurs qu'ils ne vont pas envoyer leurs enfants à l'école à la rentrée de 2007 parce qu'ils devraient pour cela vendre leurs céréales, ce qu'ils ne peuvent se permettre. Quant à la nécessité d'être alphabétisé pour « gagner dans le coton », elle se révèle caduque dans un contexte où la culture « ne paye plus » et n'est plus alors synonyme d'ascension sociale. Quelques producteurs, lors d'entretiens, ont évoqué la possibilité de partir en Côte d'Ivoire. Certains y ont même déjà envoyé un de leurs enfants. Cette tendance même si elle n'en est qu'au stade des « déclarations d'intention » montre que le risque de déstabilisation sociale est bien réel et qu'il ne doit pas seulement s'envisager à l'échelle des zones cotonnières.

Ces paroles traduisent sans équivoque les inquiétudes des producteurs au démarrage de la campagne cotonnière 2007/2008. Ces derniers ont en effet déjà appris les mauvaises nouvelles : non seulement le prix d'achat du coton a diminué encore mais, en plus, le coût des intrants a augmenté par rapport à la campagne précédente.

#### **4.3. Découragement des producteurs face à la baisse des prix du coton et à la hausse du coût des intrants**

Lorsque les enquêtes se sont déroulées dans la zone de Diabo au mois de juin et juillet 2007, la campagne cotonnière 2007/2008 démarrait. Les producteurs de coton en connaissaient les conditions : le prix d'achat du coton-graine est établi à 145 francs CFA le kilogramme<sup>266</sup>, soit une baisse de 20 francs CFA par rapport à la campagne 2006/2007. Parallèlement, le coût des intrants augmente de 30 % en moyenne.

Ces nouvelles ont été annoncées lors des forums de début de campagne agricole qui se sont tenus à la fin du mois de mai 2007. Ces forums sont l'occasion pour la SOCOMA d'effectuer, en présence des représentants des Unions régionale et provinciale des producteurs de coton, un bilan de la campagne cotonnière écoulée et surtout d'annoncer les conditions de prix de celle qui va débiter. A l'ouest du pays, dans la zone SOFITEX, les forums avaient déjà eu lieu et certains, compte tenu de la teneur des « nouvelles », s'étaient mal déroulés<sup>267</sup>. Les

---

<sup>265</sup> Ces bœufs devant être domestiqués avant de travailler dans les champs, ils doivent être achetés suffisamment tôt dans l'année.

<sup>266</sup> Pour le coton classé, « premier choix ». Le prix était de 120 francs CFA par kilo pour le coton-graine classé en « deuxième choix ».

<sup>267</sup> La colère des paysans a été avivée par le fait que l'annonce des prix d'achat du coton aux producteurs et des prix des intrants a été faite après la tenue des élections législatives du 6 mai 2007. Certains producteurs ont

agents de la SOFITEX ont même dû « fuir ». Consigne donc avait été donnée aux chauffeurs de la SOCOMA de ne pas éloigner leur véhicule et de le mettre dans le sens du départ. Une consigne qui s'est avérée inutile puisque rien de tel ne s'est produit, même si dans certaines zones de la province de la Tapoa, l'ambiance était « tendue ». Les agents de la SOCOMA ont résumé ces incidents ainsi : « la foule est bête mais il faut reconnaître qu'ils ont raison d'être en colère ».

Aux forums de Diapaga, Partiaga et Kantchari<sup>268</sup> (province de la Tapoa), les producteurs connaissaient déjà le prix fixé pour l'achat du coton et savaient également que le prix des intrants avait augmenté mais ils attendaient l'annonce « officielle ». Une fois cette dernière faite, les agents de la SOCOMA n'ont pas caché que la campagne 2007/2008 allait être difficile et que les producteurs étaient donc libres d'abandonner la culture du coton ou de réduire leur superficie. Ils ont même encouragé ceux qui n'obtiennent pas de bons rendements (moins de 800 kg à l'hectare) à abandonner sous peine de se retrouver endettés. Beaucoup de producteurs se sont dit « découragés » par la situation, particulièrement concernant la hausse du prix des intrants. Pour l'expliquer, les agents de la SOCOMA ont évoqué la flambée du prix des matières premières sur le marché mondial mais aussi la suppression de la subvention de trois milliards de francs CFA que l'Etat accordait à la filière depuis quatre années pour endiguer le surcoût de transport généré par la crise ivoirienne et la TVA sur le transport des intrants. A elles deux (TVA et suppression de la subvention), leur incidence sur le prix du sac d'engrais était de 2 000 francs CFA. Des producteurs ont pensé tout haut que « si c'est comme cela au Burkina, eux ils vont aller produire au Bénin ». Où la situation est loin d'être meilleure...

Il est frappant de constater que malgré la tenue régulière de ce type de forum - à chaque début de campagne agricole et à chaque fin de campagne de commercialisation - les producteurs de coton demeurent peu nombreux *in fine* à connaître le fonctionnement de la filière cotonnière. Les entretiens avec les producteurs de coton, qui ont donc été menés après les forums marquant le début de la campagne 2007/2008, ont en effet montré que l'information semble parvenir à la base de manière partielle. Ainsi, par exemple, la moitié des producteurs de coton interrogés ne savaient pas qui décide du prix d'achat du coton (Tableau 40).

---

soupçonné que le gouvernement connaissait déjà les prix avant le scrutin mais n'a pas voulu les communiquer. Par ailleurs la mesure prise par le gouvernement avant les élections d'augmenter les salaires des fonctionnaires a été incomprise par les producteurs qui voyaient eux, leur revenu chuter.

<sup>268</sup> Qui se sont tenus, respectivement, les 23, 24 et 25 mai 2007.

**Tableau 40. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « Qui décide du prix d'achat du coton ? »**

	<i>Nombre de citations</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Ne sait pas	20	48,80
Etat	7	17,10
SOCOMA	6	14,60
UNPC-B	1	2,40
Etat, SOCOMA	1	2,40
Etat, UNPC-B	1	2,40
SOCOMA, UNPC-B	1	2,40
UNPC-B, AICB	1	2,40
Etat, SOCOMA, UNPC-B	1	2,40
Banques, Etat, Socoma, UNPC-B	1	2,40
Président Union Départementale des Producteurs de Coton	1	2,40

Source : Renaudin, 2007

Tout comme ils étaient plus de 75 % à ne pas connaître les raisons de la baisse du prix d'achat du coton, une grande majorité des producteurs de coton interrogés n'avait aucune idée de ce qu'il faudrait faire pour que le prix remonte (Tableau 41). Un certain fatalisme transparait ici dans leurs réponses. Fatalisme qui masque l'espoir de lendemains cotonniers meilleurs, « parce que cela ne peut être autrement ».

**Tableau 41. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « Que faudrait-il faire pour que le prix d'achat du coton remonte ? »**

	<i>Nombre de citations</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Ne sait pas	28	68,3
Ne sait pas : on n'a pas de pouvoir	5	12,2
Ne sait pas: on ne peut rien faire	3	7,3
Il faut continuer à cultiver le coton même si c'est "un peu, un peu"	2	4,9
Il faut continuer à cultiver le coton pour qu'au "pays des blancs", on voie leur souffrance et on ait pitié d'eux	2	4,9
Il faut persister dans la culture pour montrer aux gens qu'ils sont motivés	1	2,4

Source : Renaudin, 2007

Cet espoir a d'ailleurs été entretenu par la société cotonnière. Lors des forums, si les agents ont répété aux paysans que chacun était libre de cultiver du coton pendant la campagne 2007/2008, que personne ne les y obligeait, ils les ont quand même vivement encouragés à le faire. Des motifs d'y croire ? Les négociations engagées avec le gouvernement pour reconduire la subvention aux intrants, la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix (cf. fonds de lissage), une plus grande équité dans les règles de l'OMC, l'arrêt de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, la baisse du prix du pétrole, ...et surtout, surtout, la hausse de leur rendement. Parce qu'ils le prédisaient déjà : compte tenu des conditions de prix pour la campagne 2007/2008, il n'y aura que les producteurs qui vont faire de bons rendements qui vont s'en sortir.

La campagne 2007/2008, s'annonçait donc difficile. Personne ne prévoyait qu'elle serait en fait « catastrophique ».

## **Chapitre 6 Un paysannat cotonnier en souffrance : l'exemple de la campagne 2007/2008**

Compte tenu des conditions de prix annoncées au début de la campagne et des réactions des producteurs lors des forums, les acteurs de la filière, conscients du risque de désaffection de la culture cotonnière, ont tenté d'atténuer la hausse des prix des intrants. Les négociations entreprises avec le gouvernement ont abouti à la reconduction de la subvention de 3 milliards de francs CFA. Par ailleurs, les trois sociétés cotonnières burkinabé ont pris en charge la TVA sur le transport qu'elles répercutaient auparavant sur le prix des intrants chimiques. Les banques également (BACB et RCP) ont accordé exceptionnellement une réduction du taux de crédit de 9 à 8,5 %. Le coût des intrants est resté néanmoins plus élevé que la campagne précédente mais ces efforts ont permis de penser, au début du mois de juin, que la situation allait être moins difficile que prévu. C'était sans compter les caprices de la pluie. L'hivernage s'est en effet installé tardivement, dans la troisième décennie du mois de juin. Avant cette période, il y a bien eu, à certains endroits, quelques pluies mais à peine de quoi donner un peu d'humidité aux semis qui avaient commencé à lever et surtout pas suffisamment pour permettre aux paysans de semer ni d'entretenir les plants déjà hauts de ceux qui avaient fait des semis précoces.

Dès lors, compte tenu du démarrage difficile de l'hivernage et bien que les prévisions météorologiques de l'ACMAD (*African Center of Meteorological Applications for Development*) indiquaient sur les mois de juillet, août et septembre une pluviométrie moyenne « normale à excédentaire » pour l'ensemble du Burkina Faso (RPCA, 2007), le programme *Saaga* d'ensemencement des nuages a été lancé dans le pays. Au final, en termes de cumuls pluviométriques la saison s'est avérée effectivement « normale ». Cependant les pluies se sont très mal réparties dans le temps et l'espace. Un phénomène parfois aggravé par les pluies provoquées par les bombardements des nuages. Dans la région de l'Est, à certains endroits il a plu 300 mm en l'espace d'une semaine. Des barrages ont cédé et les routes vers le Togo ont été coupées. Parallèlement, à d'autres endroits les « poches de sécheresse » ont été nombreuses. Par ailleurs, la saison des pluies ne s'est pas décalée dans le temps et la

SOCOMA a commencé dès le mois de juillet à faire le compte des superficies emblavées et à entrevoir les conséquences de cette campagne qui s'annonçait désastreuse.

Les Gourmantché, réputés pour leur magie, ont été sollicités pour régler ces problèmes de pluie. Cependant ils n'ont plus su où donner de la tête : un jour il leur était demandé « d'attraper » la pluie, de « visser » un peu pour qu'il arrête de pleuvoir (mais que peut le wak contre des avions militaires ?) ; un autre, il leur était demandé de « desserrer » pour laisser la pluie tomber. Au-delà de l'anecdote, le déroulement de cette campagne a l'intérêt de mettre en lumière la vulnérabilité des producteurs face à ce type d'aléas. Une vulnérabilité exacerbée lors de cette campagne 2007/2008 par la dégradation des conditions de prix et qui se révèle particulièrement préjudiciable dans cette région rurale où les indicateurs des conditions de vie sont déjà très faibles.

Ce chapitre va s'attacher à montrer l'ampleur des difficultés du monde paysan quand les risques, économique et climatique, s'exacerbent. Pour cela il s'appuie auprès des acteurs investis dans la filière cotonnière et plus largement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Il se base par ailleurs sur une enquête menée auprès de ménages agricoles dans quatre villages du département de Fada N'Gourma qui sera introduite dans la deuxième partie du chapitre. C'est également dans ces quatre villages et dans les hameaux de culture autour de ces villages que des entretiens semi-directifs ont été menés parallèlement, auprès de 75 producteurs provenant de dix Groupements de Producteurs de Coton (GPC) différents. Près de 63 % de ces paysans cotonniers sont de simples membres au sein de leur groupement (Tableau 42).

**Tableau 42. Statut au sein de leur GPC des producteurs de coton enquêtés**

<i>Statut au sein du GPC</i>	<i>% des producteurs</i>
Membre	62,7
Secrétaire	12
Président	12
Vice-président	4
Trésorier	5,3
<b>Autre</b>	4

Source : Renaudin, 2008

Ces entretiens ont été complétés par des rencontres et des échanges avec les responsables :

- de la SOCOMA
- De l'Union Régionale des Producteurs de Coton
- de la Direction Régionale de l'Economie et du Développement de l'Est (DRED)
- de la Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH, DRAHRH)
- des ONG et des programmes de développement présents dans la région (Programme National de Gestion des Terroirs, HELVETAS, etc.)

## **1. Une campagne « atypique »**

Cette campagne 2007/2008 qui a vu les risques climatiques et économiques s'exacerber, a été déclarée « atypique » dans l'histoire de la filière cotonnière. Elle a mis cependant en lumière la précarité des producteurs quant au revenu dont ils vont disposer à la fin de la campagne agricole et leur fragilité face au risque d'endettement. Surtout elle a souligné l'inégalité des producteurs face à ces deux types de risques.

### **1.1. Des conditions de prix défavorables : augmentation du risque économique pour les producteurs**

L'instabilité des cours mondiaux constitue aujourd'hui pour les producteurs un risque élevé dans la conduite de leur activité dans la mesure où elle se répercute inéluctablement sur leur revenu. La baisse du prix d'achat du coton-graine aux producteurs, décidée par l'AICB conformément au mécanisme du fonds de lissage, s'est calquée sur celle des prix du coton sur les cours mondiaux. Quant à la hausse du coût des intrants, elle a suivi celle des cours des matières premières entrant dans leur composition. Or ce sont bien les paysans *in fine* qui subissent ces risques économiques et tous ne sont pas à même de les surmonter.

#### ***1.1.1. Une chute inéluctable des revenus du paysannat cotonnier***

La chute du prix d'achat du coton-graine n'aurait sans doute pas été si mal perçue par les producteurs si elle n'intervenait pas après deux campagnes cotonnières qui enregistraient déjà une baisse du prix d'achat du coton-graine. Etabli à 145 francs CFA le kilogramme, le prix du coton au producteur a atteint ainsi un niveau proche de celui de la campagne 1995/1996<sup>269</sup> (Tableau 43).

---

<sup>269</sup> La tendance à la hausse des cours du coton a permis de distribuer à l'issue de la campagne un prix d'achat complémentaire de 10 francs CFA par kilogramme de coton graine, portant donc, en fin de compte, le prix d'achat effectif de la campagne 2007/2008 à 155 francs CFA.

**Tableau 43. Evolution du prix d'achat du coton graine au producteur (en FCFA/kg)**

	Prix d'achat du coton graine (en franc CFA /kg)		
	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix	3 <sup>ème</sup> choix
1992/1993	85	75	50
1993/1994	112	80	50
1994/1995	112	80	50
1995/1996	140	125	80
1996/1997	180	145	125
1997/1998	180	145	125
1998/1999	185	150	130
1999/2000	185	150	130
2000/2001	170	135	115
2001/2002	200	165	145
2002/2003	185	150	130
2003/2004	185	150	130
2004/2005	210	175	155
2005/2006	175	140	120
2006/2007	165	140	-
2007/2008	145	120	-

Source : Socoma

Par ailleurs, et malgré les efforts consentis par le Gouvernement burkinabé, les sociétés cotonnières et les banques, le coût à crédit des intrants destinés au coton a connu une augmentation sensible par rapport à la campagne 2006/2007 : de près de 6 % pour l'engrais NPK et de 15 % pour l'Urée, entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008. Par rapport à la campagne 2005/2006, l'augmentation du prix des engrais est moins marquée puisqu'ils avaient connu une baisse en 2006/2007 (Tableau 44). Les insecticides, quant à eux, ont vu leur prix augmenter de 6,5 % entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008<sup>270</sup>.

**Tableau 44. Evolution du coût à crédit des intrants coton entre les campagnes 2005/2006 et 2007/2008**

Désignation	Unité	2005/2006 Prix à crédit (en Fcfa)	2006/2007 Prix à crédit (en Fcfa)	2007/2008 Prix à crédit (en Fcfa)	Evolution 2006/2007 - 2007/2008 (en %)	Evolution 2005/2006 - 2007/2008 (en %)
Semence coton						
non délintée	Sac 30 kg	900	900	870	-3,3	-3,3
délintée	Sac 12 kg	840	840	828	-1,4	-1,4
Engrais composés NPKSB						
	Sac 50 kg	12 950	12 500	13 200	5,6	1,9
Engrais azoté Urée						
	Sac 50 kg	12 950	12 500	14 400	15,2	11,2
Insecticides EC						
	1 traitement/ha	4 824	4 077	4 342	6,5	-10,0

Source : SOCOMA

<sup>270</sup> Le coût des insecticides en revanche, a diminué de 10 % par rapport à la campagne 2005/2006.

Dans ce contexte de prix, l'étude de diagnostic de la filière cotonnière burkinabé établissait le compte d'exploitation prévisionnel d'un hectare de coton pour la campagne 2007/2008 à partir du compte d'exploitation établi par l'INERA en 2005/2006 (cf. Berti *et al.*, 2007, 88 et suivantes)<sup>271</sup>. Entre ces deux campagnes, le prix d'achat du coton-graine a diminué de 20,7 %, le coût à crédit des engrais a augmenté de près de 2 % pour le NPK et de plus de 11 % pour l'Urée, tandis que celui des insecticides diminuait de 10 %. Les calculs des auteurs de cette étude mettent en lumière non seulement l'ampleur de la chute des revenus des exploitations cotonnières entre ces deux campagnes mais surtout les disparités de revenus obtenus en fonction du taux d'équipements des exploitations cotonnières.

En 2007/2008, le revenu net de l'activité<sup>272</sup> pour l'ensemble des exploitations cotonnières est de 42 054 francs CFA et enregistre ainsi une baisse de 43 % par rapport à la campagne 2005/2006<sup>273</sup>. De plus, toujours dans les conditions de prix de la campagne 2007/2008 et après valorisation de la main d'œuvre familiale, le revenu net moyen des exploitations familiales devient négatif (-31 054 francs CFA) et chute ainsi de près de 32 % par rapport à la campagne 2005/2006.

Les ménages cotonniers cependant ne sont pas affectés de la même manière et le niveau d'équipement des exploitations cotonnières - qui va souvent de pair avec l'ancienneté des exploitations - semble un des facteurs les plus discriminants dans leur capacité à obtenir des rendements suffisants pour dégager des revenus à même de faire vivre l'unité familiale. En effet les disparités de rendements obtenus par les exploitations sont intimement liées à leur niveau d'équipement. Alors que les exploitations cotonnières « fortement équipées » obtiennent des rendements moyens de 1 289 kg/ha, celles « en cours d'équipement » enregistrent des rendements de 1115 kg/ha et les exploitations « non équipées », des rendements de 787 kg/ha<sup>274</sup>. Or ces écarts se répercutent inévitablement sur les revenus des exploitations cotonnières. Les producteurs les moins équipés en matériel agricole vont être alors les plus affectés par la chute des revenus cotonniers.

Ainsi, en 2007/2008, l'exploitation cotonnière « non équipée » dégage une Marge après remboursement des intrants (MARI)<sup>275</sup> de 36 819 francs CFA et un revenu net de l'activité estimé à 23 078 francs CFA. La MARI enregistre ainsi une diminution de plus de 39 % par rapport à la campagne 2005/2006, tandis que le revenu net, lui, chute de 51 %. En revanche, l'exploitation cotonnière « en cours d'équipement » obtient une MARI de 76 593 francs CFA

---

<sup>271</sup> Les résultats de l'INERA sont issus de données collectées sur 200 exploitations réparties dans cinq villages de la zone SOFITEX, deux villages de la zone FASO COTON et deux villages de la zone SOCOMA. Berti *et al.* soulignent, concernant leur étude, que les facteurs de pondération suivants ont été appliqués au compte d'exploitation de l'INERA : proportion relative des différentes typologies, telle qu'établie pour la campagne 2005/2006 ; rendement moyen de 1053 kg/ha de coton-graine en 2005/2006 ; superficie totale cultivée de 676 065 ha en 2005/2006 (*Ibid.*, 2007, 89).

<sup>272</sup> Sans valorisation de la main d'œuvre familiale et une fois déduits les coûts liés à l'entretien de l'attelage, des pièces détachées et des outils, en tenant compte de la main d'œuvre salariée et du coût d'utilisation et de l'amortissement de l'attelage (Cf. Berti *et al.*, 2007, 91).

<sup>273</sup> Nb. La campagne 2005/2006 a bénéficié d'une subvention « intrants » de 3 milliards de francs CFA accordée à la filière au prorata de la production des sociétés cotonnières pour compenser, en partie, le surcoût de transports lié à la crise ivoirienne.

<sup>274</sup> Rendements moyens obtenus en 2005/2006.

<sup>275</sup> Nb. Qui correspond au revenu monétaire dont dispose le paysan, une fois le coût des intrants utilisés déduit du revenu brut de sa production cotonnière.

en 2007/2008, contre 76 593 francs CFA pour l'exploitation « avec un équipement complet ». Ces deux types d'exploitations voient ainsi leur MARI baisser de près de 30 %. Quant aux revenus nets de l'activité, ils s'élèvent pour l'exploitation « en cours d'équipement » à 46 494 francs CFA et pour l'exploitation « avec un équipement complet » à 58 903 francs CFA. Ils diminuent ainsi de près de 42 % pour le premier type d'exploitation et de 40 % pour le second depuis la campagne 2005/2006 (Tableau 45).

Pour l'ensemble des exploitations et quel que soit leur niveau d'équipement, le revenu net après valorisation de la main d'œuvre familiale est négatif. Il l'est cependant d'autant plus, que l'exploitation est peu pourvue en équipements.

**Tableau 45. Comptes d'exploitation pour les campagnes 2005/2006 et 2007/2008**

	Type d'exploitation			Moyenne pondérée
	Non Equip. *	En cours d'equip. **	Equip. Complet ***	
Rendement moyen en coton-graine (kg/ha)	787	1115	1289	1053
<b>Campagne 2005/2006</b>				
(1) Prix du coton-graine au producteur (FCFA/kg)	175	175	175	175
Produit brut (FCFA)	137 676	195 198	225 563	184 263
(2) Coût des intrants	76 815	84 828	89 794	83 482
MARI : (1)-(2)	60 861	110 370	135 769	100 781
Valeur ajoutée	59 244	105 521	128 007	96 276
Revenu brut de l'activité (sans valorisation de la main d'oeuvre familiale)	47 169	89 894	110 602	81 332
Revenu net (sans valorisation de la main d'oeuvre familiale)	47 169	80 271	98 285	74 114
Revenu net (après valorisation de la main d'oeuvre familiale)	- 22 391	5 910	22 738	1 006
<b>Campagne 2007/2008</b>				
(1) Prix du coton-graine au producteur (FCFA/kg)	145	145	145	145
Produit brut (FCFA)	114 115	161 675	186 905	152 663
(2) Coût des intrants	77 296	85 082	90 519	83 922
MARI : (1)-(2)	36 819	76 593	96 386	68 741
Valeur ajoutée	35 202	71 743	88 624	64 215
Revenu brut de l'activité (sans valorisation de la main d'œuvre familiale)	23 078	56 117	71 220	49 272
Revenu net (sans valorisation de la main d'œuvre familiale)	23 078	46 494	58 903	42 054
Revenu net (après valorisation de la main d'œuvre familiale)	-46 433	-27 868	-16 644	-31 054

\* Exploitation non équipée

\*\* Exploitation disposant d'une paire de bœufs ou un âne et une charrue.

\*\*\* Exploitation disposant au moins de deux paires de bœufs avec un équipement complet (charrue, sarclur, butteur, semoir, etc.)

Source : Berti *et al.*, 2007, 91-94

Les auteurs ajoutent que les différences de revenus entre les trois types d'exploitations s'accroissent si l'on multiplie les revenus par hectare par la superficie moyenne cultivée pour

chaque type d'exploitation<sup>276</sup> (*Ibid.*, 2007, 90). La fragilité financière des exploitations cotonnières « non équipées » est ici perceptible et se traduit par des revenus à l'hectare plus faible. Dans la région Est, elles représentaient 18 % des exploitations cotonnières lors de la campagne 2007/2008 (Tableau 46).

**Tableau 46. Typologie des exploitations cotonnières selon leur niveau d'équipement dans la région Est en 2007/2008**

Province	Effectif exploitants	Niveau d'équipement des exploitations par type					
		Non Equip. *	%	En cours d'équip. **	%	Equip. Complet ***	%
Gnagna	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Gourma	6 763	1 034	15,29	3 062	45,28	2 667	39,44
Kompienga	1 959	571	29,15	942	48,09	446	22,77
Tapoa	13 758	2 475	17,99	7 980	58,00	3 303	24,01
<b>Région Est</b>	<b>22 480</b>	<b>4 080</b>	<b>18,15</b>	<b>11 984</b>	<b>53,31</b>	<b>6 416</b>	<b>28,54</b>

\* Exploitation non équipée

\*\* Exploitation disposant d'une paire de bœufs ou un âne et une charrue.

\*\*\* Exploitation disposant au moins de deux paires de bœufs avec un équipement complet (charrue, sarclueur, butteur, semoir, etc.)

Source : SOCOMA

### 1.1.2. Augmentation du risque d'endettement

Pour les exploitations cotonnières « non équipées », le cercle pourrait bien être « vicieux »... En effet, les producteurs sous-équipés, vont être ceux qui vont obtenir les moins bons rendements et qui vont subir dès lors une diminution plus grande de leur revenu. Avec le danger, accru dans un contexte de prix défavorables, de ne pouvoir rembourser leur crédit de campagne au moment de la commercialisation du coton-graine. Le coefficient de risque intrant « défini par le rapport, exprimé en pourcentage, entre le coût des intrants et le produit brut de la vente du coton-graine » (Berti *et al.*, 2007) détermine ce risque. Longtemps, un ratio supérieur à 33 % a été considéré comme seuil de démotivation pour les producteurs. Il était estimé en effet que ces derniers, s'ils devaient utiliser plus du tiers de leur production par hectare pour rembourser leurs intrants, abandonneraient alors cette culture. Cependant, comme c'est la seule qui leur fournisse crédits et intrants, les agriculteurs sont en réalité contraints d'assumer un risque d'« impayés » de plus en plus grand. Pour la campagne 2007/2008, il a été évalué en moyenne à 55 % et augmente en même temps que le niveau d'équipement de l'exploitation cotonnière diminue : pour les exploitations les moins équipées il s'établit à 68 %, contre 53 % et 48 % respectivement pour les exploitations « en cours

<sup>276</sup> Selon les données de l'observatoire de Sofitex qui datent de la campagne 2001/2002 – et qui nécessiteraient donc d'être actualisées – les superficies moyennes cultivées par type d'exploitation sont de 1,45 ha pour les exploitations non équipées, de 3,04 ha pour les exploitations faiblement équipées et 6,80 ha pour les exploitations fortement équipées (Berti *et al.*, 2007, 89). Pour la campagne 2007/2008, en considérant ces superficies moyennes le revenu net (hors valorisation de la main d'œuvre familiale) s'établirait à 33 463 francs CFA pour le premier type d'exploitation, à 141 342 pour le second type et 400 540 pour le troisième.

d'équipement » et celles « avec un équipement complet »<sup>277</sup> (Berti *et al.*, 2007, 92). Ainsi, moins l'exploitation est dotée de matériel agricole, plus le risque de décapitalisation est élevé et moins le producteur est à même de rembourser son crédit « intrants ».

Lors de la campagne 2007/2008, pour que le coefficient de risque intrant soit au niveau acceptable de 33 %, il aurait fallu que les rendements moyens se situent en moyenne à 1 907 kg/ha ; l'ensemble des exploitations cotonnières devant alors augmenter leur rendement de 81 % en moyenne par rapport à ceux obtenus en 2005/2006. Pour les exploitations « non équipées », le rendement moyen à obtenir aurait été de 1 780, soit une augmentation de 126 % !

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions de prix, que la SOCOMA au démarrage de la campagne 2007/2008 ait recommandé aux exploitations qui n'obtiennent pas de bons rendements de « laisser » la culture cotonnière. Elle a d'ailleurs pris les devants en entreprenant une « gestion rigoureuse » des intrants qui s'est soldée par la suspension des Groupements de Producteurs de Coton (GPC) en situation d'« impayés » externe et interne et/ou ayant obtenu de faibles rendements la campagne précédente<sup>278</sup>. Ce, pour ne pas risquer d'aggraver le montant de la dette paysanne qui s'était déjà élevé lors de la campagne 2006/2007 à 63 millions de francs CFA. Pour la seule zone de Fada<sup>279</sup>, 223 GPC ont été suspendus.

## 1.2. Quand la pluviométrie s'en mêle

La SOCOMA n'avait cependant pas prévu que les caprices de la pluie viendraient perturber le déroulement de la campagne 2007/2008 et exacerber davantage encore le risque pour les producteurs de coton de voir leur revenu chuter. Plus grave : les aléas pluviométriques, entraînant la chute des rendements, ont renforcé le risque pour les producteurs de tomber en impayés.

### 1.2.1. Exacerbation des risques pour les paysans face aux aléas climatiques

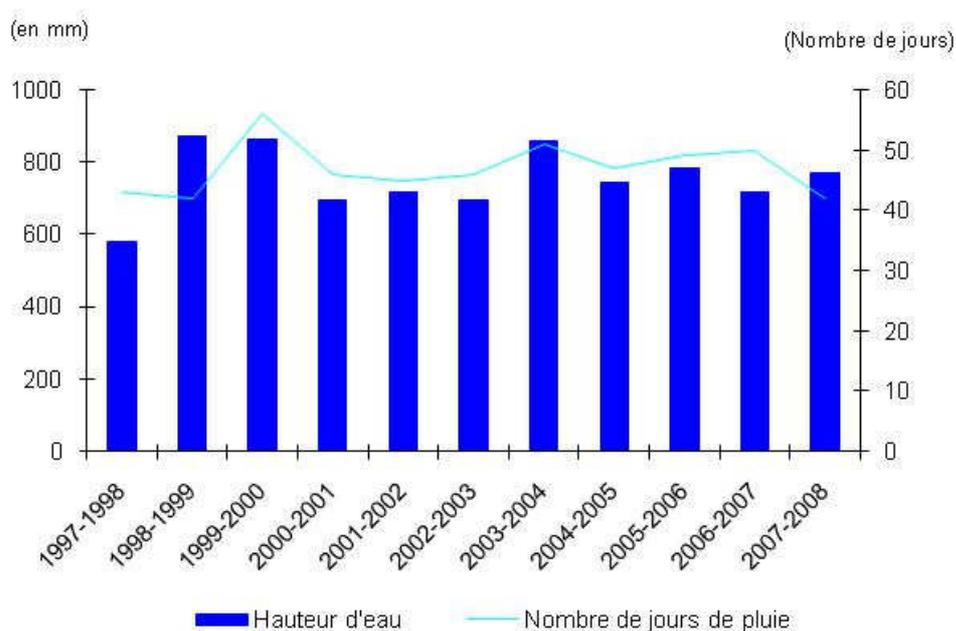
Le profil pluviométrique de la campagne 2007/2008 est « symptomatique » du phénomène de variabilité de plus en plus grande de la répartition spatiale et temporelle des précipitations observé dans la zone soudano-sahélienne.

Sur l'ensemble de la région Est, entre les mois d'avril et octobre, la campagne a reçu un cumul moyen de 770,4 mm d'eau précipitée soit une hauteur moyenne légèrement supérieure à celle enregistrée les dix années précédentes (753,8 mm). En termes de cumuls donc, cette campagne n'a pas été exceptionnelle. En revanche le nombre moyen de jours de pluie enregistré dans la région en 2007/2008 (42), inférieur à celui des dix dernières années (47), permet déjà d'entrevoir que la répartition temporelle des pluies a été erratique (Figure 78).

<sup>277</sup> Pour la campagne 2005/2006, le coefficient de risque intrant était en moyenne de 45 % (56 % pour les exploitations pour les exploitations les moins équipées, 43 % pour les exploitations « en cours d'équipement » et 40 % pour celles « avec un équipement complet ») (Berti *et al.*, 2007, 91).

<sup>278</sup> Les agents de la Socoma estimaient que ceux qui ne feraient pas plus de 800 à 900 kg/ha ne s'en sortiraient pas.

<sup>279</sup> Qui comprend les provinces du Gourma, de la Komoé, de la Gnagna et du Koulpégo.



Source : DRAHRH de l'Est

**Figure 78. Hauteur d'eau et nombre de jours de pluie dans la région Est entre 1997/1998 et 2007/2008**

Cette campagne s'est en effet caractérisée par un retard dans l'installation des pluies, de fortes précipitations en juillet et août et une interruption ensuite précoce et brutale des pluies au cours de la première quinzaine de septembre. Le tableau ci-après montre par ailleurs que les précipitations ne se sont pas seulement très mal réparties dans le temps mais également dans l'espace (Tableau 47 ; Figure 79).

Dans le bassin cotonnier de la région, les précipitations relevées par la DRAHRH présentent des écarts de plus de 200 mm de hauteurs d'eau moyennes précipitées entre les provinces. La moyenne des précipitations enregistrées dans les postes de la province de la Kompienga a atteint ainsi 971,4 mm d'eau tandis qu'elle était, dans la province du Gourma de 767,8 mm. Les écarts sont également importants à l'intérieur des provinces. Dans celle de la Tapoa, qui a reçu une hauteur d'eau moyenne de 818,2 mm, les écarts relevés entre les postes de Tambaga et de Kantchari sont de près de 300 mm. Par ailleurs, les mois de juillet et d'août, qui ont concentré, dans ces trois provinces, plus de 58 % des hauteurs d'eau précipitées pendant la campagne, ont été particulièrement pluvieux dans certaines zones. A Kantchari par exemple, plus de 68 % des pluies sont tombés pendant ces deux mois, à Diapaga, plus de 64 %, dans la Kompienga, plus de 63 %, etc. Quant aux nombres de jours de pluie précipités dans les trois provinces cotonnières, ils ont été inférieurs en moyenne de 22 % par rapport à la campagne 2006/2007. Là encore, les disparités sont grandes entre les postes : dans la province du Gourma, celui de Fada a enregistré 62 jours de pluie pour 767,8 mm de hauteur d'eau alors que celui de Diabo a vu tomber 877,4 mm de pluie en l'espace de 38 jours.

		Campagne 2007/2008													
Provinces	Postes	AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPT		OCTOBRE	
		H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ
GNAGNA	Bilanga	9,8	1	64,8	4	134,8	3	149,6	7	262,3	12	193,9	12	0	0
	Bogandé	40,6	2	24,3	4	55,6	6	135	10	146,3	12	92,9	9	0	0
	Manni	0	0	15,5	4	65	5	190	13	206	9	53,4	7	1,5	1
KOMONDJARI	Gayéri	23,6	2	34,3	4	144,2	5	107,6	9	239	9	113,5	9	0	0
	Diabo	14	1	57	2	147,3	3	157,3	9	355,1	14	140,7	8	6	1
GOURMA	Fada météo	57	4	35,8	5	70,6	6	137,3	11	279,8	20	83,8	12	9,4	4
	Matiacoali	49	2	30	4	78	3	211,3	8	230,4	10	153,7	11	0	0
KOMPIENGA	Kompienga	56,5	4	113	7	90	2	294,5	7	299	14	75	6	9	1
	Pama	60,3	5	143,9	6	143,2	3	191,7	8	298,9	17	151,8	11	15,9	2
	Diapaga	6	1	108	5	46	4	256,3	10	299,9	13	130,7	7	16,8	2
TAPOA	Kantchari	2,5	1	56,2	3	108,9	3	293,2	9	328,6	11	129,6	5	0	0
	Namounou	4,5	1	80,6	5	118,7	5	223,2	8	184,9	13	217,5	13	25,7	1
	Tambaga	3	1	49,9	6	58	6	159,9	9	197,1	10	149,9	8	9,3	2

H : Hauteur d'eau (en mm) ; NJ : Nombre de jours de pluie

Provinces	Postes	Cumul saisonnier avril - octobre				ECART	
		2007		2006		H	NJ
		H	NJ	H	NJ		
GNAGNA	Bilanga	815,2	39	646,7	44	168,5	-5
	Bogandé	494,7	43	449,6	40	45,1	3
	Manni	531,4	39	498,8	39	32,6	0
KOMONDJARI	Gayéri	662,2	38	629,6	48	32,6	-10
	Diabo	877,4	38	800,6	58	76,8	-15
GOURMA	Fada météo	673,7	62	817	68	-143,3	-6
	Matiacoali	752,4	38	709,4	45	43	-7
KOMPIENGA	Kompienga	937	41	877,6	56	59,4	-15
	Pama	1005,7	52	702,8	64	302,9	-12
TAPOA	Diapaga	863,7	42	803	46	60,7	-4
	Kantchari	919	32	871,9	45	47,1	-13
	Namounou	855,1	46	894,8	48	-39,7	-2
	Tambaga	627,1	42	596,1	49	31	-7

- 220 -

Tableau 47. Hauteur mensuelle et nombre de jours de pluies en 2007/2008

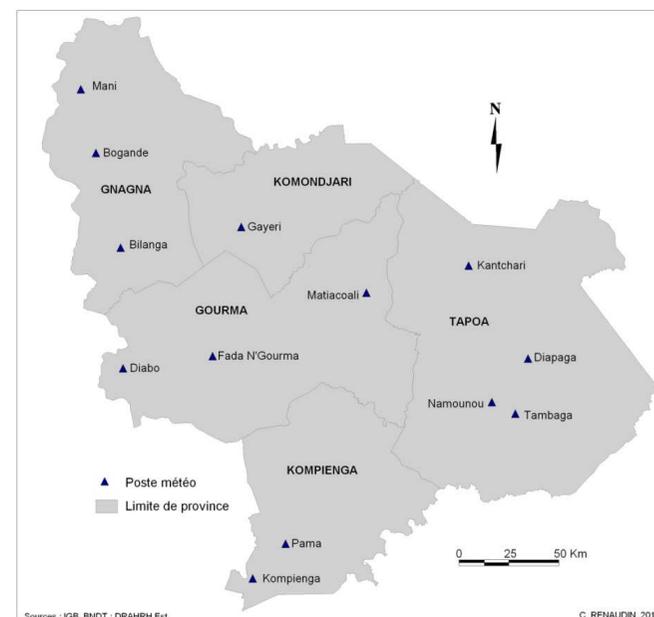


Figure 79. Localisation des postes météorologiques dans la région Est

Le retard des pluies a entraîné une forte consommation de semences de coton puisque les producteurs qui avaient fait des semis précoces ont été obligés de se procurer de nouveau des graines. Certains ont même dû semer deux fois, d'autres trois fois. Le ratio d'utilisation des semences, qui s'est élevé en moyenne pour l'ensemble de la zone SOCOMA à 84 kg/ha contre les 30 kg/ha recommandés<sup>280</sup>, témoigne de ces situations.

Par ailleurs, compte tenu de l'installation difficile des pluies, la date de fin des semis prévue le 20 juillet a été reportée le 31 juillet. Dans la deuxième décade de juillet à peine 30 000 ha avaient en effet été semés en coton (Tableau 48). A la même période, la campagne 2006/2007 recensait plus de 55 700 ha emblavés. Cependant peu de producteurs, bien qu'ils aient pris des intrants, ont pris le risque de semis si tardifs. Dans la troisième décade de juillet, les superficies n'ont augmenté que de 6 % à peine. Au total, sur plus de 52 % des superficies recensées, les semis ont été effectués pendant le mois de juin (plus de la moitié, dans la dernière décade du mois), tandis que sur près de 43 % des superficies, ils l'ont été au mois de juillet.

**Tableau 48. Recensement des superficies (en cumuls) par décade en 2007/2008 dans la zone SOCOMA**

	<i>Superficie prévue</i>	Mai	1-10 Juin	11-20 Juin	21-30 juin	01-10 juillet	11-20 juillet	21-31 juillet
Superficie (en ha)	56 457	352,5	5 948,5	11 351,5	18 118,5	27 010,75	29 884,25	31 530,5

Source : SOCOMA

Pour les producteurs ayant semé tardivement, l'arrêt brusque des pluies au mois de septembre en abrégant le cycle de développement des cotonniers a entraîné une baisse sensible de leurs rendements. De plus, le déroulement de la campagne, notamment les fortes pluies des mois de juillet et août, a retardé les entretiens culturaux (démariage, application de l'engrais NPK, premiers traitements) et accentué d'autant cette diminution. Par ailleurs, compte tenu à la fois du profil pluviométrique de la campagne et des conditions de prix, les ratios d'utilisation des intrants (engrais et produits phytosanitaires) ont été particulièrement faibles cette campagne. Le ratio d'utilisation de l'engrais NPK a été en moyenne de 98 kg/ha sur l'ensemble de la zone SOCOMA contre les 150 kg/ha recommandés. Pour l'Urée, il s'est élevé à 45 kg/ha contre les 50 kg/ha préconisés. Quant au nombre moyen de traitements, il a été de quatre pendant cette campagne 2007/2008 (Tableau 49).

<sup>280</sup> Ce ratio s'élevait à 57 kg/ha en 2006/2007.

**Tableau 49. Ratios d'utilisation des intrants dans la zone SOCOMA lors de la campagne 2007/2008**

	Sup. corrigée* (ha)	Semence (kg/ha)	NPK (kg/ha)	Urée (kg/ha)	Insect. I-II- III** (nbre trait.)
<i>Recommandés</i>		30	150	50	6
Moyenne SOCOMA	33 732	84	98	45	4

\* Les superficies corrigées sont évaluées en déduisant des superficies recensées, les superficies abandonnées et en appliquant le coefficient correcteur de 1,10 (Cf. SOCOMA, 2008).

\*\* Le traitement calendaire compte trois fenêtres : le profenos est utilisé en première fenêtre, un binaire (endosulfan+cyperméthrine) en seconde et un autre binaire (cyperméthrine+acétamiprid) en troisième fenêtre.

Source : SOCOMA, Rapport annuel d'activités 2007/2008

En outre, de nombreux producteurs ont mélangé les engrais NPK et Urée pour les appliquer en « dose unique » afin de rattraper le retard lié à l'installation des pluies. D'autres ont cessé les traitements phytosanitaires avec l'arrêt des pluies, occasionnant ainsi une recrudescence des parasites sur les semis tardifs (les attaques de carpophages ont été particulièrement importantes au début du mois de septembre). Autant de stratégies qui n'ont pu contrer les conséquences de l'arrêt des pluies et qui se sont avérées *in fine* préjudiciables aux récoltes.

Enfin, il n'a pas été rare pendant cette campagne que certains producteurs perdent une partie de leur récolte suite aux inondations déclenchées par les fortes pluies des mois de juillet et août.

### **1.2.2. Les conséquences « catastrophiques » de la campagne 2007/2008**

Les conséquences de cette campagne étaient attendues : baisse des superficies cultivées (d'environ 43 % entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008) et chute de la production cotonnière. La SOCOMA a accusé le coup : à peine 26 300 tonnes de coton-graine sont récoltées en 2007/2008 sur l'ensemble de sa zone, soit une diminution de près de 54 % par rapport à la campagne 2006/2007. Compte tenu de cette situation, l'une des trois usines d'égrenage de la société cotonnière a dû être fermée pendant cette campagne, avec les conséquences socioprofessionnelles que l'on imagine pour ses travailleurs.

La désaffection de la culture par les producteurs a en effet été massive puisque 39 % de ceux qui avaient cultivé le coton en 2006/2007 (près de 14 300 paysans) ont abandonné en 2007/2008. Les défections ont été particulièrement nombreuses chez les nouveaux producteurs dont le nombre a diminué de plus de 63 % contre 35 % pour les anciens producteurs (SOCOMA, 2007). Elles ont été également importantes dans les exploitations les moins équipées : celles-ci ont enregistré une baisse de 53 % de leur effectif, contre « seulement » 27 % des exploitations disposant d'un équipement complet (Tableau 50).

**Tableau 50. Evolution du nombre d'exploitations entre 2007/2008 et 2006/2007 selon le niveau d'équipement**

Province	Effectif exploitant 2007/2008	Niveau d'équipement des exploitations par type			<i>Rappel effectif exploitant 2006/2007</i>	<i>Evol. 07/08-06/07</i>
		Non équip.*	En cours d'équip.**	Equip. Complet ***		
Gnagna	0	0	0	0	82	<b>-100</b>
Gourma	6 763	1 034	3 062	2 667	13227	<b>-48,9</b>
Kompienga	1 959	571	942	446	4319	<b>-54,6</b>
Tapoa	13 758	2 475	7 980	3 303	20595	<b>-33,2</b>
<b>Région Est</b>	<b>22 480</b>	<b>4 080</b>	<b>11 984</b>	<b>6 416</b>	<b>38223</b>	<b>-41,2</b>
<i>Rappel Région Est 06/07</i>	38223	9758	19326	9136		
<i>Evol. 07/08-06/07</i>	<b>-41,19</b>	<b>-58,19</b>	<b>-37,99</b>	<b>-29,77</b>		
Koulpélogo	7 743	1 469	4 528	1 746	11 158	<b>-30,6</b>
<b>Cumul SOCOMA</b>	<b>30 223</b>	<b>5 549</b>	<b>16 512</b>	<b>8 162</b>	<b>49 381</b>	<b>-38,8</b>
<i>Rappel SOCOMA 06/07</i>	<b>49 381</b>	<b>11 727</b>	<b>26 501</b>	<b>11 153</b>		
<i>Evol. 07/08-06/07</i>	<b>-38,8</b>	<b>-52,7</b>	<b>-37,7</b>	<b>-26,8</b>		

\* Exploitation non équipée

\*\* Exploitation disposant d'une paire de bœufs ou un âne et une charrue.

\*\*\* Exploitation disposant au moins de deux paires de bœufs avec un équipement complet (charrue, sarclueur, butteur, semoir, etc.)

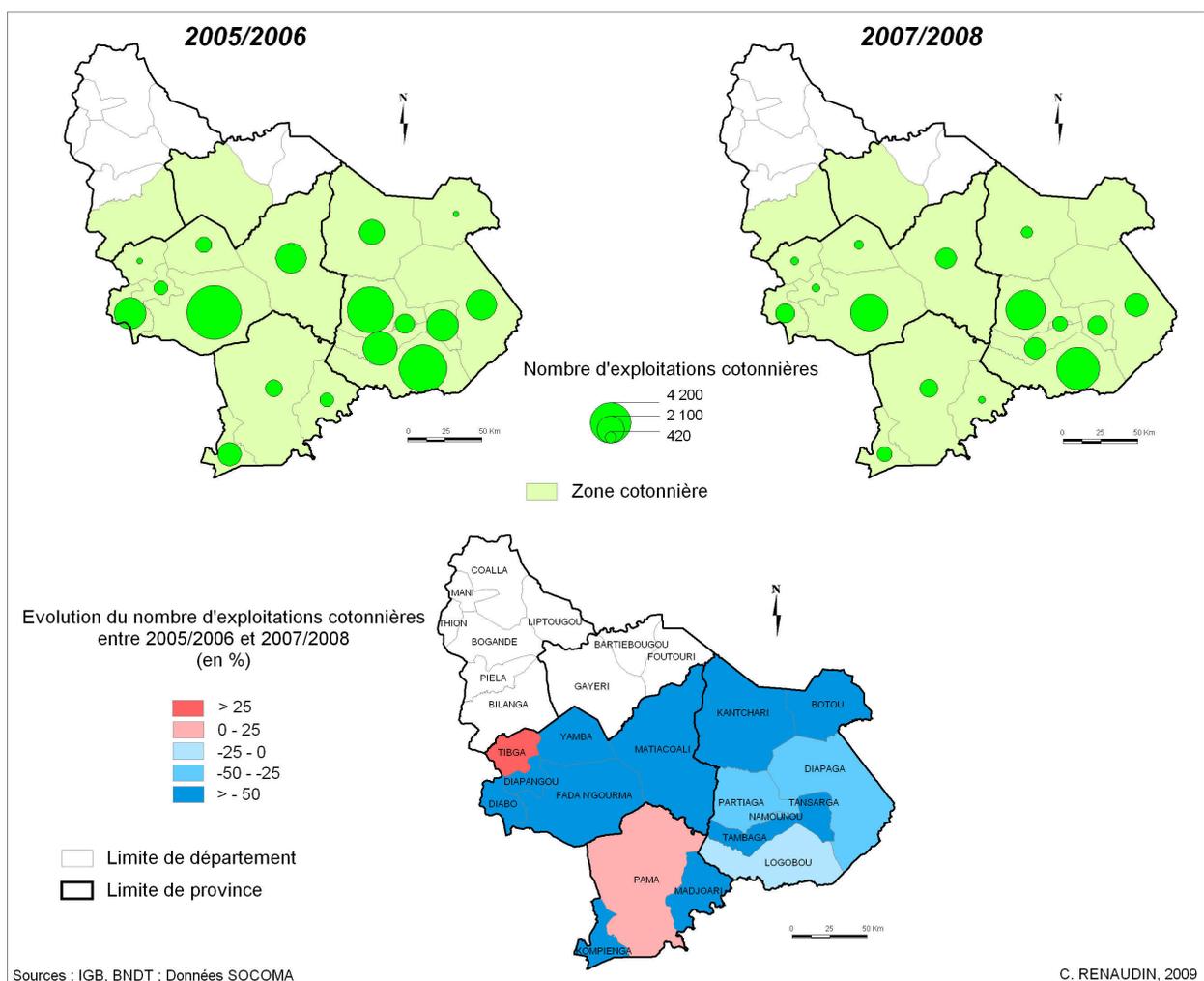
Source : SOCOMA, Rapports annuels d'activités 2006/2007 et 2007/2008

Dans la région de l'Est, les superficies cultivées en coton ont à peine atteint 27 400 ha, soit une baisse de 54 % par rapport à la campagne précédente. La production quant à elle s'est élevée à 22 500 tonnes. La carte ci-après montre que les défections des producteurs n'ont pas touché les provinces et les départements de la même manière (Figure 80).

Dans la province du Gourma, les effectifs des exploitations ont diminué de près de 49 % entre 2006/2007 et 2007/2008, soit une perte de près de 55 % des exploitations entre ces deux campagnes. Les taux d'abandons ont été particulièrement importants dans les départements de Yamba et Diapangou qui avaient vu - tout comme dans le département de Tibga - le nombre de producteurs investis dans cette culture progresser régulièrement jusqu'en 2006/2007. Dans les départements de Diabo, Fada et Matiacoali, la diminution des effectifs a été moins importante entre ces deux campagnes (entre 43 % et 52 %) mais son impact est d'autant plus important que ces départements concentrent la majorité des exploitations de la province et qu'ils avaient déjà enregistré une diminution du nombre de producteurs entre 2005/2006 et 2006/2007.

Dans la province de la Kompienga qui avait enregistré une hausse du nombre d'exploitants de plus de 37 % entre les campagnes 2005/2006 et 2006/2007, les abandons ont concerné près de 55% des agriculteurs qui produisaient du coton en 2006/2007.

Quant à la province de la Tapoa qui concentrait près de 45 % des exploitations cotonnières en 2007/2008 (près de 42 % en 2006/2007), elle a perdu plus du tiers de ses exploitants entre ces deux campagnes ; leur nombre ayant diminué de plus de 32 % entre 2006/2007 et 2007/2008. Ce taux s'élève à près de -38 % si l'on compare les campagnes 2005/2006 et 2007/2008. L'ancienneté de la culture du coton et la plus grande adhésion des paysans à cette spéculation dans cette province, explique sans doute qu'elle enregistre moins d'abandons que dans les autres provinces.

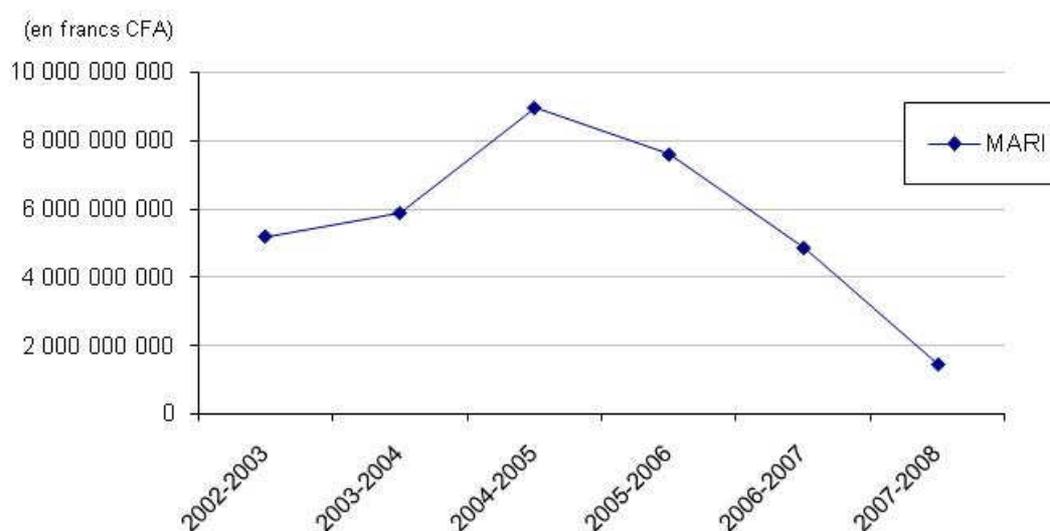


**Figure 80. Evolution du nombre d'exploitations cotonnières entre les campagnes 2005/2006 et 2007/2008**

La diminution générale des superficies cotonnières dans la zone d'intervention de la SOCOMA n'est pas imputable aux seuls abandons (même s'ils en ont été la principale cause) puisque souvent, des agriculteurs ont adopté une attitude prudente, au regard des prix notamment, et ont diminué leurs surfaces cultivées en coton, sans renoncer pour autant à cette

culture. Les rendements, quant à eux, ont connu une baisse sensible (de 19 %), puisqu'ils sont passés de 961 kg/ha en 2006/2007 à 778 kg/ha<sup>281</sup> pour la campagne 2007/2008. Cette diminution s'explique en grande partie par les conditions pluviométriques qui ont prévalu lors de la saison des pluies. Bien qu'il soit difficile de mesurer leur part de responsabilité dans ces résultats, il n'est pas inintéressant de constater qu'elle a été moins importante dans la province de la Tapoa, où la culture est plus ancienne. Cette chute des rendements qui s'insère dans la tendance à la stagnation, voire à la baisse, des rendements observés depuis plusieurs années dans la région est d'autant plus inquiétante qu'elle fragilise les producteurs de coton qui voient *de facto* leur revenu diminuer.

Dans le contexte de prix de la campagne 2007/2008, la Marge Après Remboursement des Intrants (MARI) a dès lors nettement chuté. Pour l'ensemble de la zone SOCOMA elle a diminué, entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008, de 70,3 %. Depuis la campagne 2004/2005, où le prix d'achat du coton-graine a atteint son plus haut niveau (210 francs CFA), la MARI est passée de plus de 8,97 milliards de francs CFA en 2004/2005 à près de 1,45 milliard en 2007/2008, soit une diminution de 79,4 % (Figure 81).

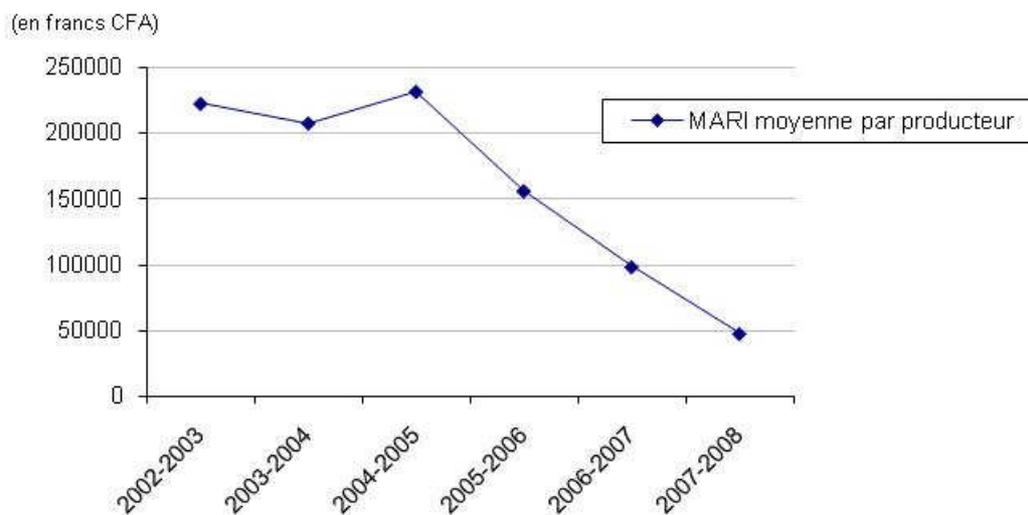


Source : Données SOCOMA

**Figure 81. Evolution de la MARI dans la zone SOCOMA entre les campagnes 2002/2003 et 2007/2008**

Rapportée au nombre de producteurs, la MARI a diminué de plus de la moitié pour passer de 98 436 francs CFA en 2006/2007 à 47 746 francs CFA en 2007/2008. Depuis 2004/2005, le revenu monétaire moyen des paysans a chuté de 80 % en l'espace de trois campagnes agricoles (Figure 82).

<sup>281</sup> Rendements moyens de la zone Socoma.



Source : Données SOCOMA

**Figure 82. Evolution de la MARI moyenne par producteur dans la zone SOCOMA entre les campagnes 2002/2003 et 2007/2008**

Par ailleurs, à l'issue de la campagne 2007/2008, le montant de la dette paysanne s'est chiffré à plus de 106 millions de francs CFA, contre 63 millions de francs CFA la campagne précédente<sup>282</sup>. Les ratios d'endettement ont été particulièrement élevés ; les producteurs consacrant en moyenne 65 % de leur revenu cotonnier au remboursement des intrants (Tableau 51).

**Tableau 51. MARI et Ratio d'endettement en 2007/2008 dans la zone SOCOMA**

Département	Nbre GPC	Nbre exploitants	Production	Valeur	Crédit CT.	MARI	Marge moyenne / exploitation	% MARI	Ratio endettement / MEP
GOURMA	307	6 763	4 385 480	679 268 400	529 910 082	149 358 318	22 085	22	78
GNAGNA	-	-	1 000	155 000	538 830	-383 830	-	-248	348
KOMPIENGA	113	1 959	3 117 360	482 072 300	292 638 244	189 434 056	96 699	39	61
KOULPELOGO	215	7 743	3 802 300	589 010 000	476 559 687	112 450 313	14 523	19	81
<b>Région Fada</b>	<b>635</b>	<b>16 465</b>	<b>11 306 140</b>	<b>1 750 505 700</b>	<b>1 299 646 843</b>	<b>450 858 857</b>	<b>27 383</b>	<b>26</b>	<b>74</b>
TAPOA	646	13 758	14 976 003	2 320 581 965	1 328 400 790	992 181 175	72 117	43	57
<b>Région Diapaga</b>	<b>646</b>	<b>13 758</b>	<b>14 976 003</b>	<b>2 320 581 965</b>	<b>1 328 400 790</b>	<b>992 181 175</b>	<b>72 117</b>	<b>43</b>	<b>57</b>
<b>Total SOCOMA</b>	<b>1 281</b>	<b>30 223</b>	<b>26 282 143</b>	<b>4 071 087 665</b>	<b>2 628 047 633</b>	<b>1 443 040 032</b>	<b>47 746</b>	<b>35</b>	<b>65</b>

Source : Socoma, Rapport annuel d'activités 2007-2008

La somme des impayés paysans masque néanmoins l'ampleur et l'importance des difficultés économiques du monde rural au cours de cette campagne. En effet, il ressort de l'enquête menée en octobre 2008, auprès de groupements de producteurs de coton, que 25 % des

<sup>282</sup> En cumulant ceux des années antérieures (environ 80 millions de francs CFA), le montant total de la dette paysanne avoisine 180 millions de francs CFA à la fin de la campagne 2007/2008.

producteurs enquêtés dans le cadre de cette étude, n'ont dégagé aucun revenu, ou ont enregistré un déficit (leur revenu net ne leur permettant pas de couvrir leur crédit). Cependant, ils n'ont pas tous été en situation d' « impayés ». Certains agriculteurs ayant dégagé de revenus bruts conséquents, ont en effet déclaré n'avoir « rien gagné » puisqu'ils ont dû compenser pour les impayés de leur(s) frère(s). Le système de solidarité, très fort au sein des familles dans l'ethnie gourmantché, majoritaire dans la région Est, a permis d'atténuer le nombre des impayés, qui n'a finalement pas été aussi important du fait de cette entraide. En fait, d'après la SOCOMA, si beaucoup de GPC se sont retrouvés en impayés en 2007/2008, jamais le taux de recouvrement individuel n'a été aussi bon. Cependant la rancœur est grande, pour ces producteurs et leur famille qui « ont souffert cette campagne ». La culture cotonnière très exigeante, en pénibilité et en temps, n'a permis de retirer aucun bénéfice, souvent pas même de quoi « payer des vêtements aux femmes et aux enfants », pour les remercier d'avoir participé aux travaux. Les producteurs en situation d' « impayés », qui n'ont pas bénéficié de ce système, ont dû combler leur dette en vendant du bétail ou des céréales, afin d'honorer leur crédit, ce qui les fragilise davantage. Au-delà de l'enjeu social (l'endettement est synonyme de honte au village), le recouvrement est nécessaire, puisque leur possibilité de produire du coton l'année suivante dépend de leur capacité ou non, de rembourser leur crédit.

Par ailleurs, les cultures vivrières ont subi la même pluviométrie erratique et, si les superficies en céréales ont augmenté de 16,8 % entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008, la production elle, n'a augmenté que de 5,7 %. Le bilan céréalier de la campagne agricole 2007/2008 montre que le taux de couverture des besoins en céréales par habitant (190 kg par personne et par an) est passé de 92 % à 89 % par rapport à l'année précédente (Tableau 52).

**Tableau 52. Bilan céréalier de la campagne agricole 2007/2008 de la région Est**

Province	Campagnes	Population	Besoins 190 kg/pers/an (t)	Productions brutes (tonnes)	Disponibles (tonnes)	Excédents/ déficits (t)	Taux de couverture %
GNAGNA	2007/ 2008	423394	80445	92097	77622	14475	96%
GOURMA	2007/2008	317573	60339	58759	49447	9312	82%
KOMONDJARI	2007/2008	85121	16173	8614	7200	1414	45%
KOMPIENGA	2007/2008	82165	15611	12270	9922	2348	99%
TAPOA	2007/2008	359 292	68265	80108	67758	12350	64%
<b>TOTAL REGION</b>	2007/ 2008	1 267 546	240834	255660	215160	40500	89%

Source : DRARH

L'Union Régionale des Producteurs de Coton et la Direction Régionale de l'Agriculture, a confirmé que « beaucoup de familles ont eu faim cette année ». La situation a été particulièrement difficile pour les producteurs de coton, endettés, dont la récolte vivrière a été insuffisante pour couvrir les besoins du ménage. Comment pouvaient-ils dès lors acheter des céréales pour nourrir la famille ? Beaucoup ont vendu du bétail ; certains, leurs animaux de trait ou leur matériel agricole. Ces situations sont restées, heureusement, marginales mais

constituent autant d'alarmes, lorsque l'on considère la situation des paysans. Le bétail a toujours constitué un capital « sur pieds » que les producteurs peuvent vendre rapidement en cas de nécessité (maladie, décès, etc.). De la même manière - sauf accident, climatique ou de tout autre nature - souvent les agriculteurs, et particulièrement ceux qui cultivent le coton, dégagent des surplus vivriers, même minimes, qu'ils peuvent déstocker en cas de difficultés. Cependant, lorsque des ménages en sont réduits à vendre leurs facteurs de production, une sorte de point de « non-retour » est atteint et le risque de paupérisation certain.

Lors des entretiens menés à l'Union Régionale des producteurs de coton en 2008, une histoire circulait. Celle d'un paysan qui cultivait le coton. En 2007/2008, à cause de la pluviométrie, son coton n'a pas donné, ses céréales n'ont pas donné non plus. Il n'a pas produit suffisamment de coton pour pouvoir rembourser son crédit. Il n'a donc rien, ni suffisamment de céréales pour nourrir sa famille, ni d'argent pour pouvoir en acheter. Et il est endetté. Un soir, sa femme, qui n'a plus de quoi préparer, fait semblant de cuisiner. Quand le paysan rentre, il part se laver et s'assoit ensuite pour manger. Sa femme lui amène le plat et quand il l'ouvre il voit qu'elle a mis du coton dedans. Le paysan s'est suicidé le lendemain.

Il a été impossible de vérifier la véracité de cette histoire mais les responsables des Unions provinciale et départementale ont raconté que dans certaines familles, beaucoup ont eu faim après cette campagne. Or, d'après eux, dans les villages, ne pas gagner d'argent n'est pas grave. En revanche, ne pas pouvoir nourrir sa famille, c'est la honte. Or il n'y a rien de pire que le déshonneur parce que « ça reste dans l'histoire » : « comment tu vas marier tes enfants si dans ta cour c'est la famine ? ».

Les enquêtes menées dans le département de Fada N'Gourma en octobre 2008 ont attesté du découragement des paysans à l'issue de cette campagne. Bien que le prix du coton ait augmenté pour la campagne 2008/2009, beaucoup ont « laissé ». La méfiance est en effet de mise : « si un homme est touché une fois, il attend de voir avant de recommencer ». Pourtant le prix d'achat du coton graine de la campagne 2007/2008 a été rehaussé en juin 2008, la tendance haussière des cours ayant permis l'augmentation du prix du kilogramme du coton, ce, conformément au mécanisme du fonds de lissage. Les producteurs ont ainsi obtenu un prix d'achat complémentaire de 10 francs CFA par kilogramme de coton produit, ramenant *in fine* le prix du coton de la campagne 2007/2008 à 155 francs CFA au lieu des 145 francs CFA annoncé en début de campagne. Pour 2008/2009, il a été établi à 165 francs CFA le kilogramme<sup>283</sup>. Seulement le coût des intrants demeure identique à la campagne 2007/2008, mis à part pour les semences délintées dont le prix, à crédit, a été diminué d'un tiers<sup>284</sup>.

---

<sup>283</sup> 150 francs CFA pour le coton classé en deuxième choix.

<sup>284</sup> L'Etat a de nouveau reconduit sa subvention en 2008/2009.

## **2. Quelle réponse paysanne ? Enquête dans le département de Fada**

Les enquêtes de terrain menées en octobre 2008 se sont attachées à comprendre les conséquences pour les paysans de la détérioration des conditions de production. Elles ont été réalisées dans la province du Gourma qui est la seule province, dans la région de l'Est, à enregistrer de nouveau une baisse du nombre des exploitants cotonniers entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009<sup>285</sup>. Celui-ci a diminué en effet de 22,5 % tandis que dans les provinces de la Tapoa et de la Kompienga, les effectifs ont augmenté respectivement de 27,2 % et 41,5 %. Rien d'étonnant cependant à cette évolution au regard du nombre de GPC en situation d'impayés dans cette province : la province du Gourma qui comptait 22,4 % des GPC de la zone SOCOMA en 2007/2008, regroupait près de 31 % des GPC en situation d'impayés à l'issue de la campagne et représentait ainsi 30 % du montant de la dette paysanne. Rapporté à la région de l'Est cette province, avec 30 % des GPC, cumulait près de 40 % des impayés de la région (38,9 %). La province de la Tapoa, quant à elle, qui dénombrait plus de 45 % des exploitants cotonniers de la zone SOCOMA en 2007/2008 ne représentait qu'un tiers du montant total des impayés<sup>286</sup>.

Dans le département de Fada N'Gourma, où ont été réalisées les enquêtes, la chute du nombre d'exploitations cotonnières est de 24,4 % en 2008/2009. Ce département avait déjà vu chuter ses superficies cotonnières de plus de 53 % et sa production de plus de 68 % entre 2006/2007 et 2007/2008. Le rendement moyen obtenu en 2007/2008 n'a pas atteint 630 kg/ha alors qu'il s'établissait en moyenne sur les dix années précédentes à 1 064 kg/ha. Dans ce département, les villages de Bougui, Kikideni, Komandougou et Potiamanga ont été retenus pour mener les enquêtes (Figure 83). Ces quatre villages ont été choisis en fonction des données fournies par la SOCOMA, par les Directions régionale et départementale du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et par la Direction régionale de l'Economie et du Développement.

---

<sup>285</sup> A l'échelle de la zone SOCOMA, la province du Koulpélogo subit, comme la province du Gourma, une diminution de près de 35 % des exploitations cotonnières entre les campagnes 2007/2008 et 2008/2009.

<sup>286</sup> Au sein de la région Est, elle comptait en 2007/2008 plus de 61 % des exploitations cotonnières et près de 43 % des impayés à l'issue de la campagne.

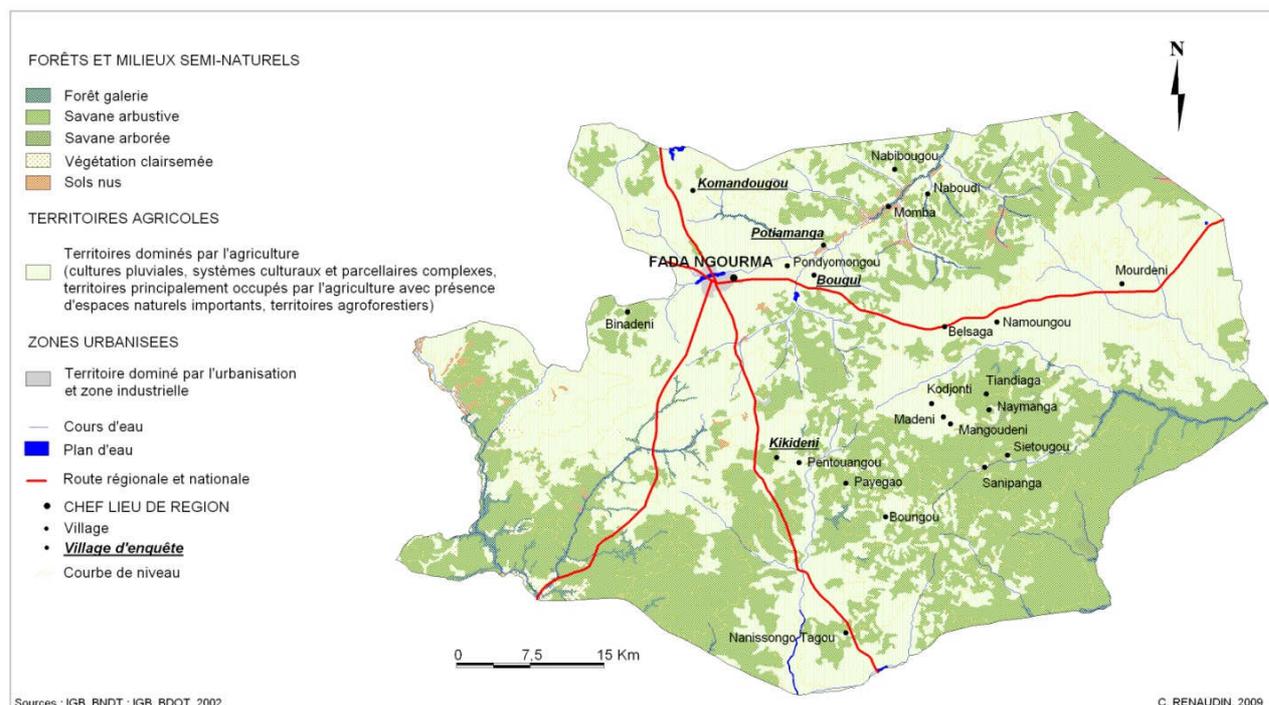


Figure 83. Localisation des villages d'enquête dans le département de Fada

## 2.1. Présentation de la zone d'étude et des villages d'enquêtes

Tous proches de la ville de Fada N'Gourma<sup>287</sup>, ces villages sont situés dans la zone soudano-sahélienne et affectés par un climat de type nord soudanien caractérisé par une saison des pluies qui se manifeste généralement de mai-juin à septembre-octobre et une saison sèche qui domine le restant de l'année. Les relevés pluviométriques effectués dans la station de Fada N'Gourma donnent une moyenne pluviométrique de 874,62 mm lors de la première moitié des années 2000. Les sols sont, dans l'ensemble, fertiles et se composent de trois types :

- Des sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés à cuirasse plus ou moins profonds et des sols ferrugineux tropicaux lessivés à gravillons à tâches ou à concrétions.
- Des sols hydromorphes à pseudo-gley
- Des sols peu évolués d'apport alluvial à pseudo-gley

Le couvert végétal est constitué de savanes arborée et arbustive qui tendent, tout comme les zones de pâturage, à se dégrader rapidement sous la pression anthropique. Des efforts de reboisement et de conservation sont cependant, de plus en plus effectués. A Bougui notamment, une forêt de 209 ha a été classée au Nord-Ouest du village.

Tout comme lors de l'enquête menée dans le département de Diabo, l'une des principales difficultés pour sélectionner ces villages « tests » a résidé dans l'absence de données démographiques récentes, les résultats du Recensement Général de la Population (RGP) de

<sup>287</sup> Bougui est situé à 22 km de Fada N'Gourma, Kikideni, 15 km, Komandougou, 11 km et Potiamanga 12 km.

2006 n'ayant pas encore été validés par le Gouvernement au commencement de l'enquête. Il a donc fallu composer avec les données de population disponibles (RGP de 1996 et recensement administratif de 2004) afin de déterminer dans chaque village pré-identifié, le nombre d'habitants, le nombre de ménages, le nombre de concessions, etc., puis d'effectuer un « recensement » des quatre villages retenus *in fine*. Celui-ci a pu être mené grâce au concours des conseillers villageois et des chefs de village ; la difficulté ayant été de situer avec précision les limites des dits villages ; celles-ci différant selon les sources<sup>288</sup>. Il a été décidé ici, pour des raisons de temps et d'accessibilité, de ne pas intégrer les hameaux de culture dans cette enquête<sup>289</sup>. Par ailleurs, il n'a pas toujours été possible de connaître précisément le nombre de ménages vivant dans chaque concession puisque certaines d'entre elles se sont révélées « vides », les familles se déplaçant à la période des récoltes dans des campements situés à proximité de leurs parcelles de culture<sup>290</sup>. Ainsi, les quatre villages d'enquête présentaient les caractéristiques suivantes (Tableau 53) :

**Tableau 53. Caractéristiques des quatre villages d'enquête**

<i>Villages</i>	<i>Pop. 2004**</i>	<i>Pop. 2006_ proj96 **</i>	<i>Nbre d'exploitations ***</i>
Bougui	1549	-	57
Kikideni	1194	1946	77
Komandougou	1727	1671	49
Potiamanga	1506	1618	84

\*\* Source : Recensement administratif de 2004, RGP 1996, INSD

\*\*\* Hameaux de culture exceptés. Source : Recensement propre

Compte tenu du temps imparti à l'enquête et des moyens disponibles, un échantillonnage a dû être effectué. Vingt-huit concessions ont été tirées au sort dans chacun des villages. Ce nombre équivalait au nombre de jours de travail des quatre enquêteurs recrutés pour ce travail et tenait compte des problèmes de disponibilité des agriculteurs pendant la période des récoltes - ceux-ci n'ayant dès lors pas « le même temps » que les enquêteurs pour répondre aux questionnaires -, et aux difficultés pour les enquêteurs d'accéder jusqu'aux familles qui s'étaient déplacées dans les campements de brousse éloignés des villages.

Pour ces raisons il n'a d'ailleurs pas été toujours possible pour ceux-ci de se rendre systématiquement sur chaque parcelle de culture des paysans. Dans l'échantillon retenu en effet, plus de 55 % des parcelles appartenant aux ménages enquêtés étaient situées « en

<sup>288</sup> Le chef du village de Kikideni a, par exemple, « omis » dans un premier temps d'intégrer le quartier mossi dans le recensement alors qu'il compte une trentaine de concessions !

<sup>289</sup> Ainsi et toujours concernant Kikideni, le village compte deux hameaux de culture – Diagou et Nabarsoangioa – qui respectivement totalisent 20 et 15 concessions.

<sup>290</sup> Dans ce cas, les « voisins » et les chefs de village ont renseigné ces questions et indiqué le lieu des campements des ménages absents, dans lesquels les enquêteurs, quand cela a été possible, se sont déplacés. Il se peut donc qu'il y ait eu des « biais » dans le recensement.

brousse »<sup>291</sup>. Ces champs éloignés des habitations sont généralement accessibles en moins d'une journée mais les difficultés d'accès et la faiblesse des moyens de transport contraignent très souvent les familles à séjourner dans des campements à proximité de ces parcelles de brousse durant les travaux agricoles. Dès lors, il est important de préciser que toutes les analyses se basent donc essentiellement sur les déclarations des chefs de ménages et des responsables de parcelle au sein de chaque ménage et ne dégagent que des tendances.

Au total, 237 ménages agricoles ont été enquêtés, au sein de 112 concessions. Sur cet effectif, 47,3 % des ménages produisent ou ont déjà produit du coton (Tableau 54).

**Tableau 54. Nombre de ménages enquêtés**

<i>Villages</i>	<i>Nombre de concessions</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Part des ménages « cotonniers »</i>
Bougui	28	55	34,1 %
Kikideni	28	67	56,9 %
Komandougou	28	61	68,3 %
Potiamanga	28	54	67,6 %

Source : Renaudin, 2008

En moyenne les 237 ménages comptent six personnes et plus de la moitié des effectifs totaux ont moins de 15 ans (52 %). Ici, seuls 3,8 % des ménages sont dirigés par une femme. Les chefs de ménages sont en majorité analphabètes (65,7 %). Seuls 12,5 % sont allés à l'école et près de 24 % se déclarent alphabétisés en langue maternelle. En revanche, moins de 2 % des chefs de ménages sont alphabétisés en français. Les femmes sont davantage touchées par l'analphabétisme puisque plus de 72 % se déclarent incapables de lire et d'écrire. Au total, sur l'ensemble des personnes actives de plus de 15 ans, 91,7 % sont analphabètes. En revanche, 40 % d'entre elles ont déjà bénéficié d'une activité de formation agricole. Ce taux, relativement élevé, est dû à la proximité de la capitale régionale qui draine de nombreuses ONG et associations investies dans le domaine de l'agriculture. Sur cet effectif, seulement 3,5 % de femmes ont reçu ce type de formation. Par ailleurs, dans ces villages qui accueillent tous une école primaire, 42 % des enfants en âge d'aller à l'école, n'y sont pas inscrits. Cependant en considérant seulement les enfants de moins de 15 ans, la proportion d'enfants qui ne suit pas l'école se réduit pour atteindre 36 %.

Ces enquêtes par questionnaire ont été complétées par des entretiens semi-directifs menés auprès de 75 producteurs de coton issus de ces villages. Là encore, leurs déclarations répondent en écho à celles obtenues par le biais des questionnaires.

<sup>291</sup> Près de 43 % des parcelles appartenant aux ménages enquêtés étaient situés à proximité des habitations (parcelle de case) et 2 % des parcelles étaient, elles, suffisamment éloignées des villages pour nécessiter plus d'une journée de transport pour s'y rendre (parcelle de campement).

## 2.2. De faibles possibilités de diversification des sources de revenu

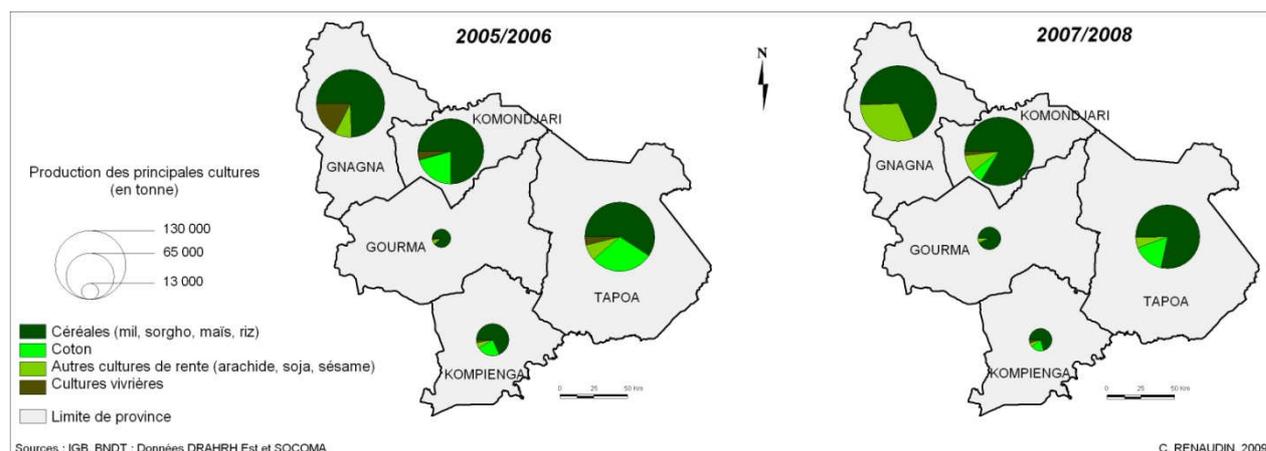
Dans cette zone cotonnière, le coton est une culture de rente réalisée au sein de systèmes de culture diversifiés, dans lesquels les paysans effectuent des choix pour limiter leurs risques. Ainsi les producteurs, au fil des campagnes, procèdent à des choix entre les types de culture pour s'adapter aux conditions environnementales (pluviométrie, qualité des sols...), ou économiques (augmentation de la demande urbaine, chocs liés aux prix...).

L'exploitant cotonnier, quoi qu'il en soit, cherche à obtenir tous les ans, des revenus supérieurs au seuil minimum, en dessous duquel l'exploitation ne peut plus être poursuivie. Dans le contexte actuel de prix du coton et des intrants, pour les exploitations les moins fragiles, la diversification (polyculture et élevage) permet aux ménages de « tenir ». Une étude menée dans la zone cotonnière du Sud Mali, (Dufumier, 2005) a montré en effet que la diversification des cultures dépend d'un ensemble de facteurs (accès à la terre, main d'œuvre, accès aux facteurs de production, etc.) qui en conditionnent la réussite. Les exploitations qui conjuguent une main d'œuvre familiale importante, un cheptel nombreux et un équipement attelé, sont celles qui diversifient le plus leurs activités. Face à elles, les autres exploitations, plus modestes en main d'œuvre, en équipement attelé, en bétail et/ou qui souffrent d'un difficile accès à la fumure organique, restent dépendantes des crédits gagés sur la production cotonnière (voir également Djouara *et al.*, 2006). Elles parviennent difficilement à capitaliser pour diversifier leurs sources de revenu. En ce qui les concerne, si les ressources du coton deviennent insuffisantes pour assurer seules les besoins des ménages, les producteurs se concentrent de nouveau sur la satisfaction des besoins alimentaires, reposant en particulier sur les productions céréalières et vivrières. Un retour en arrière difficilement acceptable pour les producteurs de coton et qui est loin d'être favorable à l'apparition d'une agriculture durable et compétitive.

Dans la région de l'Est, les abandons<sup>292</sup> - temporaires ou définitifs - de la culture du coton et/ou la diminution des superficies ensemencées en coton depuis la campagne 2005/2006, se sont faits essentiellement au profit des cultures céréalières, lesquelles augmentent de plus 18 % particulièrement dans les provinces de la Tapoa et du Gourma (Figure 84). Dans la province de la Kompienga, si la part des superficies consacrées aux cultures vivrières et céréalières, augmente au cours de cette période, l'ensemble des superficies enregistre néanmoins une diminution sensible.

---

<sup>292</sup> Volontaires ou non.



**Figure 84. Part des superficies consacrées aux différents types de culture dans les provinces de la région Est en 2005/2006 et 2007/2008**

Dans la province du Gourma, les autres cultures de rentes (arachide, sésame et soja) ont également bénéficié de la défection de la culture cotonnière puisqu'elles ont été multipliées par 18,6 entre 2005/2006 et 2007/2008. Le nombre relativement élevé de marchés dans la province, leur plus grande régularité et surtout la présence de la capitale régionale, Fada N'Gourma, offrent sans aucun doute des possibilités plus importantes aux producteurs, pour commercialiser leurs récoltes (Tableau 55). Par ailleurs, les meilleures infrastructures de transport dans cette province, autorisent des volumes commercialisables plus importants vers la capitale ou l'étranger.

**Tableau 55. Nombre de marchés et périodicité dans les provinces de la région Est**

	<i>Périodicité</i>	<i>Nombres de marchés</i>
Gnagna	Journalier	1
	3 jours	8
	Hebdomadaire	1
Gourma	Journalier	1
	3 jours	17
	Hebdomadaire	5
Komandjari	Journalier	0
	3 jours	4
	Hebdomadaire	7
Kompienga	Journalier	0
	3 jours	1
	Hebdomadaire	4
Taoua	Journalier	0
	3 jours	0
	Hebdomadaire	9

Source : INSD, 2008

Malgré la hausse du prix d'achat du coton-graine annoncé au début de la campagne 2008/2009, fixé à 165 francs CFA/kg, l'attitude des producteurs est restée prudente vis-à-vis de la culture cotonnière. Au regard des conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne précédente, il ne pouvait sans doute en être autrement : dans les quatre villages d'enquête, la production cotonnière a chuté de plus de 71 % entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 (Tableau 56). Cette baisse a été particulièrement importante dans les villages de Komandougou et Potiamanga.

**Tableau 56. Evolution de la production cotonnière dans les quatre villages d'enquête**

Villages	GPC	Prod. Coton	GPC	Prod.	Evolution
	06/07	2006/2007	07/08	Coton	
	*	(en tonnes) *	*	2007/2008	prod.
				(en tonnes)	(%)
				*	
Bougui	4	108 440	4	46 600	-57,0
Kikideni	3	134 420	3	45 200	-66,4
Komandougou	1	45 140	1	7 880	-82,5
Potiamanga	5	108 820	4	13 520	-87,6

Source : Socoma

Pour la campagne 2008/2009, les 237 ménages totalisaient une superficie cultivée de 974 hectares, soit une moyenne de 4,1 hectares par ménage. Près de 52 % des parcelles sont cultivées en association de cultures ; ce qui rend délicat la détermination des superficies « réelles » de chaque culture emblavée<sup>293</sup>. 60 % des parcelles appartiennent aux chefs de ménage contre 30 % à leur(s) femme(s). Ils détiennent ainsi 76,5 % des superficies cultivées. La superficie des ménages cotonniers dépasse d'un hectare en moyenne, celle des ménages qui ne pratiquent pas la culture cotonnière (4,7 hectares pour les ménages cotonniers contre 3,5 hectares pour les autres). Dans ces exploitations agricoles, essentiellement dédiées à la production de cultures céréalières et vivrières, la majeure partie des récoltes est destinée à la consommation familiale.

Lors de la campagne 2007/2008, près de 80 % des superficies emblavées étaient consacrées aux céréales. La part des superficies consacrées aux cultures vivrières (un peu plus de 2 %) ne rend pas compte ici des semis effectivement réalisés, puisque la plupart de ces cultures - notamment le haricot - sont cultivées en association dans les parcelles consacrées aux céréales. Ce chiffre indique donc la superficie des parcelles entièrement dédiées aux cultures vivrières, mais sous-estime largement leur superficie réelle. Les superficies en culture de rente elles, représentent 18,5 % des superficies cultivées. La moitié d'entre elles sont cultivées en coton. Les ménages cotonniers détiennent plus de la moitié des superficies en céréales et presque les trois quarts des superficies semées en culture de rente (74 %). La superficie qu'ils

<sup>293</sup> Particulièrement pour les cultures vivrières – haricot au premier rang – qui sont souvent « associées » aux cultures céréalières sur une même parcelle. Il faudrait, dès lors, effectuer une étude agronomique qui, en calculant le nombre de pieds de chaque culture, pourrait déterminer la superficie « réelle » et surtout le rendement exact de chaque culture. Ici pour chaque parcelle, les paysans ont déterminé en fonction des semis qu'ils avaient réalisés (et sans doute de la production qu'ils escomptaient), la culture principale et la culture secondaire.

ont consacré aux céréales n'est que légèrement plus élevée que celle des autres ménages (3,5 hectares pour les cotonniers contre 3 hectares pour les autres).

La répartition des superficies des cultures diffère très peu par rapport à la campagne 2008/2009. La part des superficies dédiées aux cultures de rente a diminué légèrement (de 17 % en 2008/2009) et celle des superficies vivrières a augmenté de un point de pourcentage. En revanche, l'évolution du nombre de parcelles cultivées pour chaque culture montre que les choix culturaux sont loin d'être figés d'une campagne sur l'autre (Tableau 57).

**Tableau 57. Evolution du nombre de parcelles cultivées en fonction de chaque culture\***

	2007/2008	2008/2009	Evolution (%)
Mil	189	198	4,5
Sorgho blanc	110	118	6,8
Sorgho rouge	34	37	8,1
Maïs	163	152	-7,2
Riz	20	21	4,8
Niébé	55	74	25,7
Haricot	104	114	8,8
Gombo	43	54	20,4
Coton	46	57	19,3
Arachide	107	118	9,3
Sésame	33	32	-3,1
Soja	38	32	-18,8

\* Ici ne sont considérées que les cultures principales

Source : Renaudin, 2008

Si le nombre de parcelles semées en coton a (légèrement) augmenté entre les deux campagnes, les superficies consacrées à cette culture ont elles, diminué de 9 %. Ainsi, alors qu'elles représentaient plus des trois quarts des superficies des cultures de rente en 2007/2008, elles n'en représentaient plus que la moitié en 2008/2009. Par ailleurs, les superficies semées en soja et sésame, ont connu une nette diminution entre ces deux campagnes : de plus de 30 % pour la première et de 19 % pour la seconde. Les difficultés de commercialisation y sont sans doute pour beaucoup. Ainsi de nombreux producteurs se sont lancés dans la culture du sésame qui connaît un engouement récent, motivés par des « opérateurs économiques » dont ils ne connaissaient pas le nom et qui se sont engagés à leur acheter collectivement leur production. A charge pour eux de se regrouper et de s'organiser ; ce qui n'a pas été sans difficultés. Beaucoup de producteurs ne savaient pas réellement si un groupement avait été effectivement créé, quel nom il portait, qui les représentait, etc. Par ailleurs, une fois la récolte passée, ces agriculteurs ne savaient toujours pas ce qu'il allait advenir de leur sésame, ni à quel prix il serait acheté. Cette situation illustre la vulnérabilité de producteurs qui manquent de capacités organisationnelles et institutionnelles pour défendre leur production, alors même que leur proximité de la capitale régionale constitue une opportunité considérable pour la commercialisation des récoltes. Une opportunité dont s'emparent pourtant les producteurs puisque, par exemple, la culture maraîchère mobilise près

de la moitié des personnes actives de plus de 15 ans, des ménages enquêtés. Cependant, les paysans se plaignent de la faiblesse des prix et de leur difficulté à se procurer le matériel nécessaire. La pratique de travaux de contre saison est, quant à elle, pratiquement inexistante. Seules 8 personnes ont déclaré en effectuer. En revanche la cueillette, notamment de karité, est très répandue puisque plus de 85 % des personnes actives déclaraient pratiquer cette activité qui demeure féminine à 81 %.

Parallèlement aux activités culturelles, l'élevage occupe, sur l'ensemble de l'échantillon, la moitié des personnes actives (dont 32 % de femmes). Près de 92 % des chefs de ménages ont déclaré posséder du bétail. Cette activité concerne ici de petits effectifs. Ainsi pour près de 70 % d'entre eux, le « cheptel » bovin ne dépasse pas cinq têtes. 12,5 % des chefs de ménages seulement, ont un troupeau dont le nombre de bovins excède dix têtes. Le constat est le même concernant les effectifs en ovins, puisque 67 % des chefs de ménages ont des effectifs inférieurs à cinq têtes. En revanche, les effectifs sont plus élevés pour les chèvres et la volaille. 32 % des femmes des chefs de ménage déclaraient elles aussi, posséder des animaux, souvent de la volaille ou un porc.

Par ailleurs, un peu moins de la moitié des chefs de ménages déclaraient avoir des « activités génératrices de revenus » en dehors de leur activité agricole. Celles-ci sont extrêmement diversifiées, de la coupe de bois en vue de sa vente, à la maçonnerie, en passant par la vente de miel ou d'objets d'artisanat... Pour leurs femmes, ce taux s'élève à 53 %. Il s'agit, principalement de la préparation et de la vente de plats préparés ou de dolo<sup>294</sup> sur les marchés. En revanche, le recours à la migration temporaire est élevé puisqu'il concerne 57 % des personnes actives, principalement masculines.

En fait, si les exploitations familiales ont toujours pratiqué une diversification des cultures, la faiblesse des rendements, l'insuffisance des facteurs de production, la déficience des infrastructures de transport, l'inexistence de système de fixation des prix, des accès limités aux marchés en amont (intrants) et en aval (commercialisation) de la production, etc., limitent leurs performances et les cantonnent à une seule stratégie de « limitation des risques » afin d'assurer la survie de l'unité familiale. Le recours à la pluri-activité et aux migrations entre dans cette stratégie et reflète surtout, en étant une réponse aux contraintes économiques et sociales des ménages, la précarité des exploitations agricoles.

Rien d'étonnant donc que, malgré les difficultés du monde paysan cotonnier, la culture du coton continue de susciter l'adhésion des producteurs.

### **2.3. Un attachement « contraint » des producteurs à la culture cotonnière qui demeure fort**

En effet, lors des entretiens menés avec les producteurs de coton, 62 % d'entre eux ont déclaré que « tant qu'ils ont la force » (la santé) et la main d'œuvre, et tant que la société cotonnière achètera leur coton, ils continueront à le cultiver (Tableau 58).

---

<sup>294</sup> Bière de mil.

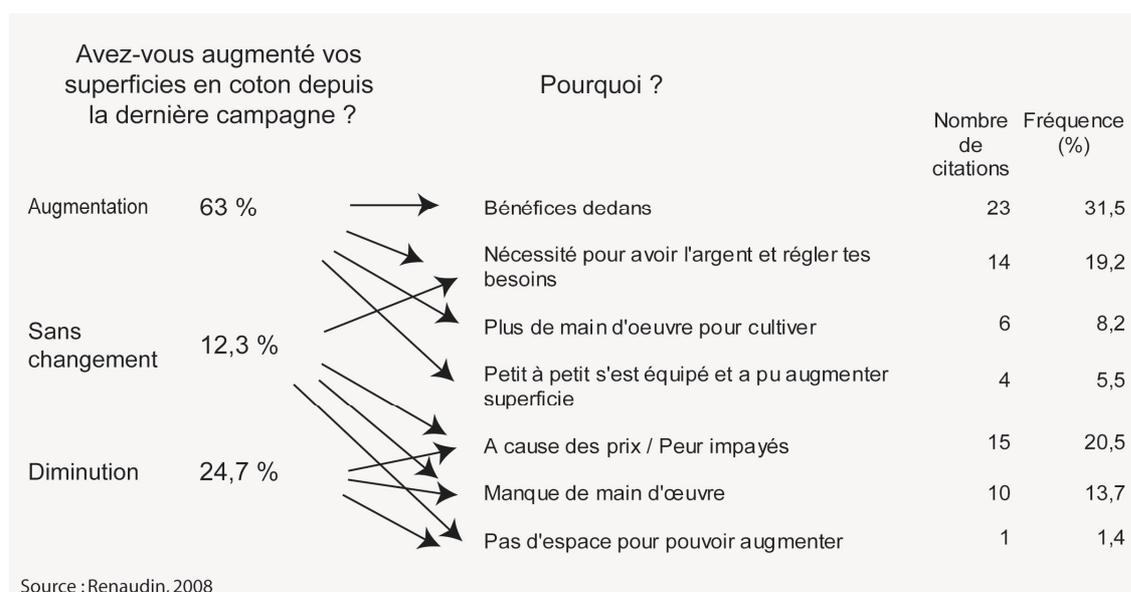
**Tableau 58. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question : « A quelles conditions arrêteriez-vous de cultiver de coton ? »<sup>295</sup>**

	Nombre de citations	Fréquence (%)
Tant qu'il aura la force et/ou la main d'œuvre, culture du coton.	30	39,47
Tant que la Socoma achète, culture du coton.	17	22,37
Ne va pas laisser : pas d'autre activité qui procure autant d'argent.	8	10,53
Ne va jamais cesser : à cause des intrants.	8	10,53
Leader groupement donc ne peut pas laisser.	1	1,32
Si le prix continue à chuter, abandon culture du coton.	10	13,16
Coton : danger pour santé alors que la culture ne "paye" plus.	2	2,63

Source : Renaudin, 2008

Cette volonté est d'autant plus forte que, pour la campagne 2008/2009, la pluviométrie a été particulièrement favorable aux cultures et que les productions (cotonnière comme céréalières) promettaient d'être bonnes au moment de l'enquête. Certains producteurs de coton, qui ont arrêté de le cultiver mais qui se réservent, pensaient que « si c'est comme ça, ils vont reprendre ». Par ailleurs, il y a une sorte de « fidélité » reconnaissante à la culture cotonnière qui leur a permis « d'évoluer » : un paysan, en balayant d'un geste sa concession, ses parcelles et sa fosse fumière, a expliqué que « le bâton que tu vois dans l'eau, ce n'est pas une seule goutte qui l'a apporté ». Le coton lui a permis d'acquérir tout cela et de progresser petit à petit. Et surtout, ces producteurs n'ont, jusqu'à présent, pas d'autre choix : il n'existe pas d'autre activité qui leur procure un revenu monétaire aussi important et...qui leur permette de disposer, à crédit, des intrants qui profitent à l'ensemble des cultures. Ainsi, 63 % des producteurs ont déclaré avoir augmenté leur superficie en coton pour la campagne 2008/2009 ; 31,5 % d'entre eux parce qu'ils en retirent des bénéfices et plus de 19 % d'entre eux par nécessité « pour avoir de l'argent et régler les besoins » (Figure 85).

<sup>295</sup> Peu de producteurs répondent en fait à la question.



**Figure 85. Fréquence des citations des producteurs enquêtés aux questions : « Avez-vous augmenté vos superficies en coton depuis la dernière campagnes ? Pourquoi ? »**

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les raisons qui ont conduit certains producteurs à abandonner temporairement la culture du coton, sont très peu liées à la situation des prix. D'ailleurs moins de la moitié de ces « abandons » ont eu lieu après l'année 2005 et sur les 18 producteurs interviewés, qui reconnaissent avoir déjà arrêté de cultiver du coton, seuls deux paysans motivent clairement cet arrêt par la dégradation des conditions financières de la production (Tableau 59).

**Tableau 59. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question : « Pourquoi avez-vous arrêté de cultiver le coton ? »**

	Nombre de citations
Manque de main d'oeuvre	6
Indisponibilités : a raté le début de l'hivernage	7
Maladie / Blessure	3
A cause des prix	1
En « impayés » la campagne précédente	1

Source : Renaudin, 2008

C'est particulièrement vrai concernant le prix d'achat du coton. Nombreux sont les producteurs qui ont déclaré en effet que même si le coton est acheté « à 10 francs CFA », ils continueront de produire. Cependant, les conditions de prix (et particulièrement donc des intrants) ont une incidence sur les arbitrages opérés par les producteurs qui tentent de

minimiser leur risque de « tomber en impayés ». Une des stratégies adoptées face à la baisse du prix d'achat du coton et la hausse de celui des intrants, est en effet de diminuer les doses d'intrants recommandées. Un producteur l'exprimait ainsi au regard des prix des intrants : « il est temps de revoir les enseignements de la société cotonnière ». Les ratios d'utilisation des engrais en 2007/2008 pour la zone SOCOMA ont d'ailleurs montré que l'évolution des prix du coton et des intrants, avait conduit les paysans à diminuer les doses recommandées par crainte de ne pouvoir ensuite honorer leur crédit<sup>296</sup>.

Au regard des entretiens individuels menés avec les producteurs de coton, les perspectives ne semblent pas encourageantes. Si ceux-ci ont augmenté leur superficie de 19 % en 2008/2009 par rapport à la campagne précédente, le montant de leur crédit « intrants » n'augmente proportionnellement que de 6,5 %. Même si quelques producteurs ont conservé de la dernière campagne des intrants qu'ils n'ont pu utiliser, notamment des herbicides, cela ne peut expliquer un tel différentiel. La prudence semblait donc encore de mise, au cours de cette campagne, malgré la hausse du prix d'achat du coton-graine.

Cet attachement à la culture cotonnière s'explique aussi par le fait que pour près de 54 % des producteurs interrogés, le coton arrive toujours en tête des activités qui leur procurent le plus de revenus, malgré la détérioration des conditions de production. Viennent ensuite la vente de céréales (pour 17 % d'entre eux), l'élevage (14,5 %) et le maraîchage pour ceux qui disposent des infrastructures et des moyens de pratiquer ces cultures (9,2%).

Les domaines d'allocation des revenus des producteurs permettent de mesurer l'ampleur des préjudices qu'ils subissent avec la chute des revenus cotonniers. Pour 43 % de ces paysans le premier poste de dépense revient à l'achat de bétail. 16 % d'entre eux consacrent leur revenu à l'achat de facteurs de production (animaux de trait et équipements agricoles). Les dépenses de santé et d'éducation ne figurent en premier poste des dépenses que pour 14,3 % des producteurs. Cependant 36,4 % d'entre eux indiquent qu'elles interviennent en seconde position dans l'allocation de leur revenu (Tableau 60).

---

<sup>296</sup> Pour la campagne 2007/2008, il est difficile de connaître le rôle des pratiques paysannes dans la baisse des rendements en raison des conditions pluviométriques particulièrement difficiles. Cependant les entretiens menés confirment cette attitude prudente adoptée par les producteurs.

**Tableau 60. Postes de dépenses des producteurs de coton**

	Allocation des revenus des producteurs	
	Premier poste de dépense (%)	Deuxième poste de dépense (%)
Achat céréales	1,3	5,2
Achat bétail	42,9	22,1
Equipements agricole	5,2	2,6
Animaux de trait	10,4	3,9
Aliments bétail	1,3	1,3
Santé	7,8	23,4
Education	6,5	13,0
Logement	15,6	9,1
Moyen de transport	1,3	2,6
Habillement	5,2	9,1
Activités sociales	0,0	2,6
Autres	2,6	5,2
	100,0	100,0

Source : Renaudin, 2008

En outre, la comparaison des rendements moyens de deux cultures céréalières, à la base de l'alimentation des familles, en fonction des ménages agricoles dans les villages de Bougui, Kikideni, Komandougou et Potiamanga, permet de mesurer les enjeux de la détérioration des conditions de la culture cotonnière. Ces cultures (mil et maïs) sont en effet celles qui entrent dans le système de rotation coton-céréales et qui bénéficient donc des arrière-effets des intrants (Tableau 61). Les différences de rendements obtenus sont nettes entre les ménages cotonniers et ceux qui ne produisent pas de coton.

**Tableau 61. Comparaison des rendements de deux céréales cultivées selon les ménages (en kg/ha)**

	Mil	Maïs
Ménage cotonnier	647,17	674,80
Ménage non cotonnier	535,51	510,49

Source : Renaudin, 2008

Cependant, le différentiel de rendements observé entre les ménages ne peut être imputé à cette seule raison. Les producteurs de coton ont des pratiques culturales qui - même s'il est difficile d'évaluer leur part dans les niveaux de rendement - influent peu ou prou sur leurs rendements. Ces pratiques sont conditionnées par la capacité d'accès aux intrants et par les taux d'équipement des ménages agricoles qui eux mêmes sont corrélés au fait d'être producteurs ou non de coton. Une spirale qui semble vertueuse.

Concernant la phase de préparation des sols avant les semis, près de 70 % des superficies ont été labourées ici grâce à un attelage (charrue + bœuf ou âne de trait). Le labour manuel représentait près de 19 % des surfaces cultivées (Tableau 62).

**Tableau 62. Part des superficies cultivées selon le type de labour (en %)**

	Sans labour	Labour manuel	Labour attelé	Labour motorisé
Part des superficies des ménages agricoles enquêtés selon le type de labour	11,9	18,8	69,6	1,7

Source : Renaudin, 2008

Derrière ces chiffres se cachent de très fortes disparités selon que le ménage est cotonnier ou non. Les producteurs de coton détiennent plus de 73 % des superficies labourées avec un attelage, tandis que les agriculteurs non cotonniers possèdent eux les trois quarts des superficies qui ne sont pas labourées (Tableau 63). Ces disparités sont en fait à mettre en lien avec les taux d'équipement en charrues et la possession ou non d'animaux de trait.

**Tableau 63. Part des superficies cultivées selon le type de labour en fonction des ménages (en %)**

	Sans labour	Labour manuel	Labour attelé
Ménages cotonniers	24,9	50,3	73,4
Ménages non cotonniers	75,1	49,7	26,6

Source : Renaudin, 2008

Ainsi, si les parcelles labourées grâce à un attelage appartiennent pour près des trois quarts aux ménages cotonniers, c'est sans doute parce que ceux-ci sont près de 90 % à posséder une ou plusieurs charrues, contre moins de 62 % des chefs d'exploitations non cotonniers (près de 70 % des charrues sont possédées par des ménages cotonniers). Par ailleurs, 52,7 % des ménages cotonniers possèdent un ou plusieurs bœufs de trait, contre 20,2 % des ménages qui ne pratiquent pas la culture cotonnière. La différence est moins marquée concernant la possession d'ânes de trait puisque les premiers sont 72,3 % à en posséder, contre 60,7 % pour les seconds. Au total 72,7 % de l'effectif des animaux de trait recensés pendant cette enquête appartient aux ménages cotonniers.

Concernant le maintien de la fertilité des sols par des pratiques de restitution des matières organiques, il semble qu'il soit en partie lié à l'équipement dont disposent les chefs d'exploitation<sup>297</sup>. L'intérêt du recours à la fumure organique est largement reconnu par les producteurs (81,4 % disent y avoir recours ; 62 % sont producteurs de coton) qui déclarent en épandre sur 55,9 % de leur champs. Cependant beaucoup d'entre eux reconnaissent qu'ils ne

<sup>297</sup> En partie, seulement, puisque les questions liées à la main d'œuvre, au foncier, etc., jouent également un rôle très important.

parviennent jamais à recouvrir toute leur superficie. Les chiffres présentés méritent donc d'être nuancés (Tableau 64).

**Tableau 64. Comparaison des rendements des trois principales céréales cultivées selon l'épandage ou non de fumure d'origine organique sur les parcelles (en kg/ha)**

	Mil	Sorgho	Maïs
Ménage qui utilise de la fumure organique	624,06	609,08	690,86
Ménage qui n'utilise pas de fumure organique	511,56	454,60	434,48

Source : Renaudin, 2008

Le parcage d'animaux sur les champs de culture représente la principale source d'enrichissement des sols. L'utilisation de fosses fumières ou à composte - encouragées de plus en plus par les projets de développement agricole - est également importante puisque 30 % des parcelles enrichies en fumure organique, en bénéficient. Une des principales difficultés relevées par les producteurs qui pratiquent cette technique, est le transport jusqu'au champ du fumier constitué. Si 64,1 % des parcelles qui bénéficient de ce type d'apport sont détenues par des exploitants cotonniers, c'est en partie parce que ceux-ci représentent 72,4 % des paysans qui possèdent une charrette<sup>298</sup> (Tableau 65).

**Tableau 65. Répartition des parcelles en fonction du type d'apport de fumure organique (%)**

	Ordures ménagères	Fosse fumière/compostière	Parcage d'animaux
Ménages cotonniers	58,1	64,1	67,3
Ménages non cotonniers	41,9	35,9	32,7

Source : Renaudin, 2008

Les ménages employant des engrais chimiques sont eux nettement moins nombreux puisqu'ils ne représentent que 29 % de l'ensemble des ménages. Plus de 80 % d'entre eux sont des ménages cotonniers. En moyenne, ceux-ci ont dépensé 33 207 francs CFA en intrants<sup>299</sup> contre 5652 francs CFA pour les ménages non cotonniers. Le fait que les premiers peuvent obtenir ces intrants à crédit y est assurément pour beaucoup. Le différentiel de rendements observé sur les trois cultures qui entrent généralement dans l'assolement du coton est particulièrement net pour la culture du maïs (Tableau 66).

<sup>298</sup> 28,7 % des ménages possèdent une charrette.

<sup>299</sup> Sont pris en compte ici, l'achat de semences sélectionnées, d'engrais (NPK, Urée, Burkina Phosphate), d'insecticides et d'herbicides. La relative faiblesse des montants consacrés aux intrants, s'expliquent par la présence dans ces « ménages cotonniers » de cotonculteurs biologiques.

**Tableau 66. Comparaison des rendements des trois principales céréales cultivées selon l'utilisation ou non d'engrais chimique (en kg/ha)**

	Mil	Sorgho blanc	Maïs
Ménage qui utilise des engrais chimiques	679,06	661,54	860,50
Ménage qui n'utilise aucun engrais chimique	580,17	542,04	535,50

Source : Renaudin, 2008

Ici l'incidence de la culture cotonnière n'a été considérée que dans sa dimension « matérielle » dans le sens où le fait d'être producteur de coton donne la capacité matérielle à ces paysans d'être plus à même (par l'acquisition à crédit des intrants et/ ou par l'achat de matériel agricole grâce au revenu cotonnier) de posséder les facteurs de production nécessaires pour une agriculture plus intensive. Ce rappel est loin d'être vain à l'heure où chacun s'interroge sur les conditions nécessaires à une agriculture durable et performante en Afrique de l'Ouest et du Centre. D'autres paramètres cependant doivent évidemment être pris en compte. Ainsi par exemple, les parcelles cultivées qui possèdent un site anti-érosif sont détenues pour 75,1 % d'entre elles par des ménages dans lesquels l'un des membres (la plupart du temps le chef d'exploitation) a reçu une formation agricole<sup>300</sup>.

Quoiqu'il en soit, il est certain que la baisse des revenus cotonniers et l'augmentation du risque d'endettement, en accentuant la vulnérabilité des ménages cotonniers, sont particulièrement préjudiciables dans cette région rurale où les indicateurs des conditions de vie sont déjà très faibles. De plus, la chute de la production diminue d'autant les montants des ristournes qui permettent la réalisation de projets collectifs bénéficiant à l'ensemble des communautés villageoise. La diminution des revenus cotonniers pourrait entraîner, si elle devait perdurer, la paupérisation des populations rurales. Les enjeux dépassent donc les situations individuelles et concernent le devenir de cette région rurale.

Les enquêtes effectuées dans la région de l'Est montrent incontestablement l'incidence des conditions de prix (coton et intrants) des campagnes agricoles sur la précarité des producteurs de coton. Elles mettent également en lumière l'importance des facteurs structurels des exploitations agricoles qui peuvent tout autant contribuer à aggraver la vulnérabilité des exploitations agricoles. Ici le niveau d'équipement des exploitations cotonnières a été plus particulièrement étudié mais d'autres éléments entrent également en jeu dans la plus ou moins grande fragilité des agriculteurs. La taille de la population des exploitations en est un, dans la mesure où de faibles effectifs limitent les possibilités d'extension des superficies - et donc la « dissémination » du risque de mauvaise récolte - ainsi que les capacités de diversification des revenus des exploitations. C'est particulièrement vrai lorsque à ces faibles effectifs de main d'œuvre se conjugue un niveau insuffisant de mécanisation (Guèye, s.d. ; Toulmin *et al.*, 2003). La vulnérabilité des exploitations familiales tient également de la perception du risque des producteurs et des arbitrages qu'ils vont effectuer pour s'en prémunir. Ainsi, dans un

<sup>300</sup> 68 % des parcelles qui possèdent un site anti-érosif appartiennent aux ménages cotonniers.

contexte de prix défavorable et confrontés à des aléas climatiques, on l'a vu, les producteurs adoptent des stratégies souvent prudentes lors du déroulement des campagnes agricoles mais aussi parfois des stratégies préjudiciables pour leur bien-être. Ces dernières étant souvent dépendantes de leur capacité, matérielle ou humaine, d'adaptation à la situation et de diversification de leurs activités agricoles.

Cette question de la perception du risque et des stratégies qui en découlent est donc essentielle et doit être interrogée pour l'ensemble des acteurs de la filière. En effet, il est frappant de constater une certaine dichotomie entre la perception du risque des paysans et celle des décideurs. A cet égard la question du prix d'achat du coton graine aux producteurs (mais aussi des intrants) est édifiante. Alors que les paysans se disent prêts à produire « pour 10 francs CFA » - sous-entendant par là que le prix du coton n'est pas, loin s'en faut, leur seule motivation à produire -, les acteurs de la filière s'attachent surtout à diminuer le « risque prix » aux producteurs afin d'éviter une trop grande désaffection de la culture cotonnière. Les résultats des campagnes 2008/2009 et 2009/2010 semblent leur donner raison. En 2008/2009, alors que le prix du coton est rehaussé (165 francs CFA)<sup>301</sup>, la production nationale augmente pour atteindre 451 000 tonnes de coton-graine<sup>302</sup>. Lors de la campagne suivante (2009/2010), le prix d'achat du coton aux producteurs baisse de 5 francs CFA (160 francs CFA) et la production chute à 361 000 tonnes. Seulement pour la campagne 2010/2011, alors que le prix d'achat est établi à 182 francs CFA (il était au départ de 182 francs CFA mais l'AICB a décidé d'y ajouter, de façon anticipée, 18 francs CFA de ristourne additionnelle) les sociétés cotonnières estiment que la production ne devrait pas atteindre 500 000 tonnes. Le prix d'achat du coton-graine ne peut être mis en cause ici, contrairement au découragement et à la prudence des producteurs. Et pour cause : que penser de cette augmentation du prix d'achat du coton graine quand leur est vendu désormais une semence *Bt* dont le coût s'élève à 27 000 francs CFA ? Dans un pays où le seuil de pauvreté a été fixé à 6 890 francs CFA par adulte et par mois en 2003 cette augmentation laisse en effet songeur.

---

<sup>301</sup> Il était promis en outre une ristourne additionnelle de 15 francs CFA minimum au début de la campagne.

<sup>302</sup> L'augmentation est faible néanmoins puisque la filière espérait 650 000 tonnes.

### **PARTIE 3. UN « SYSTÈME COTON » À PÉRENNISER : ANALYSE DES POSSIBILITÉS DE « SORTIE DE CRISE »**

Il est un principe de réalité : à défaut d'alternative crédible et compte tenu de l'importance socio-économique du coton pour le pays, la culture cotonnière se doit d'être viable, pour les exploitations familiales et pour leur environnement. Tant que ne seront pas levés les blocages liés à la faible intensification des exploitations familiales burkinabé et à la déficience d'instruments et de mécanismes adaptés de financement à ce type d'agriculture, les systèmes de production demeureront largement tributaires des facteurs naturels (qualité des sols et variabilité pluviométrique notamment), de la disponibilité de la main d'œuvre et de l'accès aux ressources naturelles. Faute de possibilités de stockage des denrées vivrières et de filière de commercialisation efficiente, les paysans, quels que soient les excédents de production qu'ils parviennent à dégager chaque année, resteront tributaires de la volatilité des prix des marchés locaux. Ces goulets d'étranglement sont autant d'incitations pour les agriculteurs à cultiver du coton, quitte à prendre de plus en plus de risques. Il n'existe en effet à l'heure actuelle, aucune autre activité, à grande échelle, qui leur procure autant d'avantages que la culture cotonnière, en termes d'accès aux crédits et aux facteurs de production. Même si la hausse récente des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux a permis - en alimentant le spectre d'une crise alimentaire mondiale - de replacer l'agriculture des pays africains, au cœur des priorités nationales et internationales, il est raisonnable de penser que l'ensemble de ces blocages ne pourra être levé à court et à moyen terme. Ce d'autant que le contexte de quasi récession mondiale, va avoir inmanquablement un impact sur l'appui que les institutions internationales et les pays développés pourront apporter aux pays africains.

Dès lors, face aux incertitudes inhérentes à une culture exposée à la volatilité des prix et aux aléas climatiques, il est de la responsabilité des acteurs de la filière cotonnière et de ses partenaires d'enrayer la dépendance des paysans au coton en relançant d'une part, de façon durable, la productivité agricole et d'autre part, en s'engageant vers une politique de diversification des cultures. Or cela requiert aujourd'hui une transformation des systèmes de production afin que ceux-ci soient plus intensifs et ainsi, moins vulnérables aux chocs économiques et/ou climatiques qui pourraient les affecter. L'augmentation des capacités des producteurs à améliorer durablement les rendements et à préserver la fertilité des sols est une condition *sine qua non* aujourd'hui pour relever ces défis. La filière doit donc accompagner cette transformation des systèmes de production en appréhendant davantage les facteurs qui concourent à la vulnérabilité des producteurs. Ces facteurs sont multiples et relèvent à la fois des conditions agro-climatiques, des facteurs structurels des exploitations agricoles et de l'environnement socio-économique dans lesquels se déroule l'activité cotonnière. Ils peuvent résulter également des politiques engagées à l'échelle nationale, qui ne tiennent pas suffisamment compte des particularités des différentes régions engagées dans cette culture et de la diversité des situations agraires en leur sein.

Dans les faits et face aux conséquences de la crise, les acteurs de la filière ont mis en œuvre des stratégies de court terme, destinées à restaurer la viabilité financière de la filière et des stratégies de long terme pour relancer sa compétitivité sur le marché mondial. Conduites dans un contexte de crise et d'incertitudes, ces stratégies posent de nombreuses questions sur la manière dont ces acteurs envisagent aujourd'hui le devenir de la culture cotonnière. Ces interrogations ne sont pas seulement légitimes, compte tenu de l'incidence de cette culture sur le bien-être du paysannat cotonnier, elles sont également source de préoccupations dans la mesure où certaines décisions des acteurs de la filière tendent à marginaliser de plus en plus les exploitations les plus fragiles. En fait, l'avenir du coton dans les campagnes burkinabé dépend essentiellement de la vision des acteurs de la filière et de ses partenaires quant au rôle que doit jouer désormais cette culture privatisée dans le développement agricole et rural du pays. Le système-coton dispose encore de suffisamment d'atouts pour continuer à être moteur des évolutions attendues du monde rural.

## **Chapitre 7 Quelles stratégies des acteurs de la filière face à la crise ?**

Face aux risques qui affectent les conditions de production et la viabilité financière de la filière, les acteurs peuvent prendre des décisions, en fonction de leurs perceptions, de leurs intérêts et de leur niveau d'intervention, qui pourront être envisagées comme des réponses, comme des facteurs aggravants, ou encore comme sources éventuelles de nouveaux risques (Eldin *et al.*, 1989). Ainsi, on l'a vu, certaines pratiques adoptées par les paysans peuvent avoir des conséquences pernicieuses sur la productivité agricole, dommageables pour la filière cotonnière dans son ensemble. *A contrario*, les stratégies conduites à l'échelle nationale par les décideurs de la filière pourraient ne pas être non plus « sans risques » pour les paysans. Ce sont ces dernières qui seront étudiées dans ce chapitre.

Dans les faits, pour cette filière cotonnière en prise à de graves difficultés financières déclenchées par la baisse importante du prix mondial du coton et aggravées par la détérioration du dollar par rapport à l'euro, les acteurs se sont attachés à mettre en œuvre une stratégie de « sortie de crise ». Cette dernière comprend à la fois des mesures d'urgence, destinées, notamment, à restaurer la solvabilité financière des sociétés cotonnières mais aussi des mesures qui visent, à terme, l'amélioration de la productivité de la filière. Toutes se dessinent à l'échelle nationale et concernent ainsi l'ensemble des zones cotonnières burkinabé. Toutes montrent, dans ce contexte de crise, les limites du processus de libéralisation et de privatisation de la filière cotonnière. Plus préoccupant encore dans ce contexte, elles conduisent à l'abandon du principe qui avait prévalu jusqu'à présent de sécuriser les producteurs de coton dans la conduite de leur activité. La filière s'est en effet construite en tenant compte, au fil de son intégration, des principales contraintes des producteurs, à savoir : le manque de ressources financières et de liquidités, l'acceptabilité des prix, l'aversion au risque, le manque de compétence technique et les coûts de transaction (Fok, 2010). Aujourd'hui le souci de lever ces contraintes est mis à mal par les difficultés

financières de la filière mais également par les changements institutionnels opérés en son sein et par les choix effectués par les acteurs pour relancer la compétitivité de la filière.

### **1. Une sortie de crise qui passe par la réduction du « risque prix » aux producteurs pour enrayer la désaffection de la culture cotonnière**

Dans le contexte de dégradation des conditions de prix, les acteurs de la filière ont tenté surtout de réduire le risque « prix » pour les producteurs afin d'éviter une trop grande désaffection de la culture cotonnière. Cette stratégie n'est pas neuve : elle prend en compte l'aversion paysanne au risque, ici lié au revenu et surtout à l'endettement. Ainsi, le principe, défendu par la CFDT, d'instaurer un prix d'achat suffisamment rémunérateur et qui soit garanti et annoncé - tout comme les prix des intrants - en début de campagne agricole, tenait compte de cette contrainte et a permis de sécuriser les paysans dans la conduite de leur activité. Il a gouverné l'instauration, dans les années 1950, de fonds de stabilisation<sup>303</sup> qui ont permis de protéger les paysans des variations du prix mondial du coton (Fok, 2006, 312).

Cette stratégie est cependant contrariée, depuis les années 1980, par la remise en cause des mécanismes de stabilisation des prix du coton et par l'imposition d'une politique de prix « vrais », davantage connectés aux prix mondiaux. Pourtant, pour cette culture mondialisée caractérisée par une instabilité croissante des cours mondiaux, le besoin d'assurance est plus que jamais nécessaire pour les producteurs. Il l'est d'autant plus que les conditions ne sont toujours pas réunies pour permettre la mise en place de systèmes d'assurance des risques agricoles (Araujo Bonjean *et al.*, 2000). En fait, dans le contexte actuel, seul un mécanisme de stabilisation des prix intérieurs du coton permet aujourd'hui de garantir une protection aux paysans, même partielle, contre les incertitudes liées à la volatilité des cours du coton et donc de limiter les chocs, en cas de chute des cours, dommageables pour le bien-être, particulièrement des plus pauvres d'entre eux. Toute la difficulté, pour les acteurs de la filière, est dès lors de parvenir à instaurer un mécanisme de fixation des prix qui établisse des prix acceptables pour la viabilité financière de la filière et suffisamment rémunérateurs pour maintenir l'adhésion des paysans à la culture. Rien de moins simple en temps de crise puisque la seule variable d'ajustement dont dispose la filière cotonnière pour équilibrer ses comptes (une fois réalisées les économies possibles sur leurs coûts) est le prix d'achat aux producteurs.

#### **1.1. Une nécessaire stabilisation des prix intérieurs du coton**

Au Burkina Faso, différents mécanismes de stabilisation des prix se sont succédé. Ils se sont, au fil des réformes engagées dans les années 1980, davantage connectés au prix mondial et les noms des fonds qui y sont associés ont été changés (caisse de stabilisation, fonds de soutien et de développement, fonds de lissage... ce qui fait siffloter certains acteurs de la filière : « ainsi

---

<sup>303</sup> Par le gouvernement français puis par le gouvernement burkinabé après l'accession à l'indépendance du pays.

fonds, fonds, fonds,... ») afin que la rupture avec les anciennes caisses de stabilisation paraisse, notamment aux yeux des Institutions de Bretton Woods, effectivement consommée.

Ainsi suite à la crise des années 1980, la fixation du prix d'achat au producteur est passée d'un mécanisme de prix fixe à celui d'un prix minimum dans le milieu des années 1980 (Fok, 2006). Les réformes engagées dans les années 1990 ont ensuite conduit à la suppression du fonds de stabilisation et un fonds de soutien, détenu par la SOFITEX, a été mis en place en 1993. La fixation des prix, fondé sur un mécanisme de soutien, fut ensuite régie par l'accord interprofessionnel en 1999, puis remanié en 2004 avec l'arrivée des deux nouvelles sociétés cotonnières (SOCOMA et FASO COTON). Ce mécanisme de fixation des prix, basé sur un prix plancher au producteur de 175 francs CFA a permis de stabiliser en partie le revenu des producteurs (Nubukpo *et al.*, 2008). Cependant compte tenu du contexte mondial, le fonds de soutien associé à ce mécanisme a été épuisé dès la campagne 2004/2005 et s'est révélé incapable de prendre en charge les déficits des sociétés cotonnières (Berti *et al.*, 2007, 64). Il a pourtant fonctionné jusqu'en 2006, accumulant les créances des sociétés cotonnières sur le fonds de soutien qui ne pouvaient pas couvrir les pertes enregistrées par la filière. Dès lors, cette année là, un nouveau modèle de fixation du prix d'achat du coton aux producteurs a été adopté par l'Association Interprofessionnelle du Burkina Faso. Il permet la constitution d'un fonds dénommé « fonds de lissage » dont l'abondement est prioritaire en cas de bénéfices de la filière. Il maintient par ailleurs, le principe de la sécurisation des prix aux producteurs. Appliqué depuis la campagne 2006/2007, il se base sur la détermination d'un prix plancher inférieur à la tendance à moyen terme du prix de vente du coton fibre sur le marché mondial (cf. Ravry *et al.*, 2006)<sup>304</sup>. Le prix d'achat du coton-graine aux producteurs a été alors réduit de 10 francs CFA par rapport à la campagne précédente (de 175 francs CFA/kg en 2005/2006, il est passé à 165 francs CFA/kg) et diminué de 20 francs CFA supplémentaires en 2007/2008 (soit 145 francs CFA/kg ; un prix qui sera ensuite augmenté de 10 francs CFA en juin 2008). S'il est difficile de mesurer les impacts de ce mécanisme aujourd'hui, dans la mesure où celui-ci vient de se mettre en place, les acteurs de la filière conviennent que sa création a été un « signal fort » pendant cette période de crise. D'autant plus que ce mécanisme rompt avec les fonds de stabilisation et de soutien qui avaient eu précédemment cours, dans la mesure où il est géré par une structure spécifique, sous forme d'association à but non lucratif (l'Association du Fonds de Lissage – AFDL), juridiquement autonome de l'AICB<sup>305</sup>. L'indépendance de cette association - garante de l'application du règlement du fonds de lissage - était une exigence des bailleurs afin d'écartier tout risque d'ingérence ou de pression de la part d'une des parties prenantes de l'Interprofession. De plus, le fonds de lissage ne remplace pas, sur le plan juridique, l'ancien fonds de soutien et il est dès lors exclu que celui-ci s'acquitte des dettes de celui-ci.

Dans ce contexte, et alors que les exigences des bailleurs ont été remplies et que le fonds de lissage est reconnu pour être un « signal fort », il est à regretter que peu des partenaires de la

---

<sup>304</sup> Ce prix de tendance est calculé à partir des indices A FE (indice A calculé pour le coton à destination de l'Extrême Orient) et des parités francs CFA/Dollar des campagnes visées. Désormais le partage des bénéfices générés par la filière se fait à partir du prix *FOB* pour verser 60% aux producteurs et 40% aux sociétés cotonnières.

<sup>305</sup> Elle regroupe l'association des égreneurs (APROCOB) et celle des producteurs (UNPC-B).

filière contribuent à son financement. En fait seule l'Agence Française de Développement (AFD) s'est investie dans son abondement, en partie sous forme de dons (à hauteur de trois millions d'euros) et en grande partie sous forme de prêts (15 millions d'euros). A la fin de l'année 2008, cet argent n'avait cependant toujours pas été décaissé. L'Union Européenne et la Banque Mondiale, impliquées dans sa création, n'ont « pas suivi ». Les inquiétudes évoquées sur le fait que le fonds de lissage ne soit « englouti par les pertes financières des sociétés cotonnières » et qu'il ne serve *in fine* qu'à combler leurs dettes, y sont sans doute pour beaucoup. D'autant que plus la production sera importante, plus le fonds de lissage pourra être sollicité, si les prix mondiaux baissent. En fait, les réticences des bailleurs de fonds à s'investir dans le fonds de lissage tiennent pour beaucoup aux défaillances des anciens mécanismes de fixation des prix. Lors des campagnes 2001/2002 et 2004/2005, les prix d'achat au producteur n'ont jamais été aussi hauts - respectivement 200 francs CFA et 210 francs CFA pour le coton « premier choix » - alors même que les cours mondiaux étaient au plus bas. A l'issue de la campagne 2006/2007, alors que le prix d'achat était fixé à 165 francs CFA, le mécanisme a été à l'origine d'un déficit de près de 11 milliards de francs CFA en raison d'une mauvaise anticipation des cours de la fibre en francs CFA<sup>306</sup>. Dès lors, le déficit cumulé pour les trois sociétés cotonnières burkinabé depuis deux campagnes avoisinait les 66 milliards de francs CFA, soit un peu plus de 100 millions d'euros<sup>307</sup>. Lors de la campagne 2007/2008, seule la SOFITEX a enregistré des bénéfices ; les sociétés cotonnières FASO COTON et SOCOMA enregistrant, elles encore, des pertes. Par ailleurs, au-delà de la détérioration de la situation financière des sociétés cotonnières, les bailleurs de fonds expriment de nombreuses inquiétudes sur l'ampleur des impayés internes au sein des groupements de producteurs de coton. En fait, aucune étude d'envergure n'ayant été engagée sur la question, il est impossible d'en avoir une connaissance réelle. Selon A. Schwartz, son montant s'élevait à la fin du mois de novembre 2008 à plus de 4,3 milliards de francs CFA (Schwartz, 2009)<sup>308</sup>. Cette dette, qui a été apurée ensuite par l'Etat burkinabé, justifierait que certains bailleurs de la filière ne s'engagent pas dans l'abondement du fonds de lissage.

## 1.2. Du danger de se focaliser sur les prix du coton

Le maintien de mécanisme de stabilisation des prix intérieurs du coton au Burkina Faso, témoigne du besoin d'assurance dont ont besoin les acteurs de la filière - et notamment les paysans - face à la variabilité des prix mondiaux sur laquelle ils n'ont aucune prise. Certains auteurs s'inquiètent cependant que la meilleure prise en compte du prix mondial dans la fixation du prix d'achat aux producteurs - qui tire les leçons des défaillances des précédents mécanismes mis en place - tende à faire de plus en plus des producteurs les principaux gestionnaires des incertitudes liées aux fluctuations des cours mondiaux (Nubupko *et al.*,

---

<sup>306</sup> La période de référence (sur sept ans) utilisée pour le calcul du prix de tendance a dès lors été révisé pour les campagnes suivantes : elle est désormais de cinq ans (Berti *et al.*, 2007, 64).

<sup>307</sup> Nb. Le fonds de lissage n'a pris cependant en charge les déficits des sociétés cotonnières qu'à partir de la campagne cotonnière 2006/2007.

<sup>308</sup> Les impayés externes se chiffraient eux à 867 millions de francs CFA à l'issue de la campagne 2007/2008 (Schwartz, 2009).

2006). Ce principe de l'alignement des prix intérieurs à la production sur les cours mondiaux était d'ailleurs une des conditions afin d'obtenir l'aval des Institutions de Bretton Woods pour la mise en place de ce nouveau mécanisme qui doit « [permettre] de laisser les producteurs assumer une partie des risques » (Yartey, 2008).

Par ailleurs, il convient que les acteurs de la filière se gardent de la tentation, largement partagée, de ne percevoir les crises cotonnières qu'au travers du prisme des prix (mondiaux et intérieurs) du coton. Cette tentation a permis de placer cette question au cœur des processus de privatisation/libéralisation des filières qui ont été justifiés, notamment, par la « garantie » d'un prix plus juste aux producteurs. Elle a également sous-tendu le combat engagé par le C4 contre les subventions au sein de l'OMC. Elle pourrait être, enfin, à l'origine de certaines réticences des acteurs de la filière à diminuer les prix d'achat du coton graine, de peur que cette baisse n'entraîne la désaffection de la culture cotonnière. Pour certains partenaires de la filière ces craintes pourraient, en effet, avoir concouru à certaines des erreurs d'anticipation des cours mondiaux dans la fixation du prix d'achat aux producteurs. En créant un précédent, la grève des semis au Mali en 2000/2001, qui entendait contester la baisse du prix d'achat du coton a, en effet, sans doute marqué les esprits. Cette année-là, la production a chuté de près de 50 % dans le pays, déstabilisant la filière malienne<sup>309</sup>.

De plus, bien que la baisse des cours mondiaux du coton soit l'un des facteurs les plus perceptibles des crises cotonnières, elle agit cependant comme déclencheur et ne peut être tenue pour seule responsable des difficultés de la filière. De la même manière, bien que toute diminution du prix d'achat du coton soit immédiatement ressentie par les paysans dans la mesure où elle a des conséquences directes - bien que différenciées selon les producteurs - sur le bien-être des familles engagées dans la culture cotonnière, le niveau de prix du coton ne peut être vu comme le seul déterminant des revenus paysans. Les enquêtes réalisées dans la province du Gourma l'ont montré : les paysans ne sont pas tant attachés au prix d'achat du coton qu'à l'ensemble des conditions de prix de la campagne agricole puisque c'est lui *in fine* qui va déterminer, en grande partie, le revenu qu'ils escomptent et leur risque d'endettement. Ce constat doit être entendu dans la mesure où les stratégies des paysans vont différer selon l'évolution de chacun des prix annoncés en début de campagne. A la baisse du prix d'achat du coton, les producteurs vont opter vraisemblablement soit pour une diminution soit pour une augmentation des superficies mises en culture. En cas de hausse des coûts des intrants, surtout si elle est conjuguée à une baisse du prix du coton, ils seront plus enclins à diminuer les superficies, voire à abandonner temporairement la culture du coton, et surtout à diminuer les quantités d'intrants utilisés, de peur de tomber en impayés. En fait c'est bien le niveau général de l'ensemble des prix qui va déterminer la rentabilité de la culture cotonnière et, par conséquent, le nombre d'agriculteurs restant capables de dégager des revenus suffisants pour maintenir leurs exploitations en état de produire (Eldin *et al.*, 1989).

---

<sup>309</sup> Pourtant M. Fok a montré que les raisons de cette grève étaient plus complexes que celles qu'on lui a attribuées volontiers. Ainsi, d'après lui « [o]n a souvent tort de ne pas rappeler que la contestation portait sur le prix décidé d'accord partite entre la CMDT et le SYCOV (Syndicat des Producteurs de coton et vivriers du Mali) et qu'elle était lancée par un mouvement de dissidence syndicale au sein du SYCOV. On omet aussi d'indiquer que cette grève ne fut pas suivie de manière uniforme entre les régions, car la contestation avait une base géographique bien précise. » (Fok, 2006, 314).

Dès lors, et nonobstant la nécessité de stabiliser les prix intérieurs du coton, limiter le risque prix en se focalisant uniquement sur le prix d'achat du coton ne peut constituer un gage de sécurisation des revenus pour les producteurs. Particulièrement dans un contexte de hausse du prix des intrants au niveau mondial, les acteurs de la filière en sont d'ailleurs conscients. Bien que depuis les années 1980, la filière ait dû adopter une politique de prix « vrais » à la cession des intrants, le gouvernement burkinabé et les sociétés cotonnières ont dû néanmoins mettre en place une subvention en 2006, pour en réduire le coût aux producteurs. Cette mesure, nécessaire, pose cependant la question de son renouvellement dans le contexte actuel de précarité financière. Par ailleurs, elle laisse interrogateur dans la mesure où elle est intervenue au moment où le pays figurait parmi les plus engagés au sein du C4, dans le combat contre les subventions auprès de l'OMC.

Les stratégies des acteurs de la filière, adoptées dans l'urgence, ne sont cependant pas à un paradoxe près. La détérioration de la situation financière des trois sociétés cotonnières a effet montré toutes les limites de la privatisation de la filière qui ne peut, dans le contexte de crise actuel, s'affranchir de sa dépendance vis à vis des finances publiques et des bailleurs de fonds.

## **2. Un contexte de crise qui montre les limites des changements institutionnels opérés par la filière**

Les sociétés cotonnières, en effet, au regard de la détérioration de leur situation financière, ont procédé à des recapitalisations afin de restaurer leur solvabilité. Une décision indispensable dans un contexte où elles parvenaient difficilement à mobiliser les ressources nécessaires auprès du système bancaire national et international, pour financer le coût des intrants agricoles ainsi que les campagnes d'achat et d'égrenage du coton-graine et la mise à *FOB* de la fibre. La crise qui a frappé le système bancaire international dans le second semestre 2008, conjuguée aux situations financières critiques des sociétés cotonnières a rendu en effet les banques plus frileuses à investir dans le financement des campagnes cotonnières, d'autant plus que les montants nécessaires sont considérables. Ainsi pour la campagne 2008/2009, c'est plus de 34 millions d'euros qui ont été empruntés auprès d'un pool bancaire international - dont le chef de file est la Honkong- Songhaï banking corporation (HSBC) - auxquels s'est ajouté un prêt de 50 millions d'euros contracté auprès d'un pool de banques islamiques, soit une dette de plus de 80 millions d'euros. Pour la campagne 2009/2010, les partenaires financiers nationaux et internationaux ont reconduit leur appui à la filière, rassurés par la restructuration financière de la filière engagée par l'Etat burkinabé<sup>310</sup>.

---

<sup>310</sup> Cf. les déclarations du chef du pool international HSBC rapportées par Sidwaya, le 10 mars 2010 (<<http://www.faso-dev.net/Convention-SOFITEX-19-Plus-de-26.html>>).

## 2.1. Un processus de privatisation qui marque le pas

L'Etat burkinabé, outre sa participation à la recapitalisation des sociétés cotonnières, a porté la part de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) ainsi que celle de DAGRIS (ex-CFDT) dans le capital de la SOFITEX. Pour cette dernière, le coût de la recapitalisation pour l'Etat s'est élevé à plus de 1 % du PIB (Yartey, 2008)<sup>311</sup>. La part de l'UNPC-B a pu être portée grâce à un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros de la Commission européenne. Cet argent a permis au gouvernement burkinabé d'assurer la prise en charge, sous forme de don, d'une partie de la participation de l'UNPC-B à l'augmentation de capital des trois sociétés cotonnières. DAGRIS, quant à elle, a porté sa part dans la recapitalisation de la SOCOMA et reste donc actionnaire majoritaire de cette société. En revanche, elle a refusé de s'engager dans celle de la SOFITEX. La part de l'Etat est donc passée de 35 % à plus de 60 % dans le capital de la société historique, faisant de lui, l'actionnaire majoritaire de cette société qui pèse pour près de 85 % de la production cotonnière nationale. Un paradoxe salutaire pour cette société privatisée qu'aucun bailleur n'a pu contester. La situation est cependant passée sous silence, cette filière burkinabé étant souvent érigée en modèle en Afrique dans la conduite de son processus de privatisation. Par ailleurs, l'Etat burkinabé a dû se porter garant à hauteur de 50 Milliards de francs CFA, pour sécuriser les emprunts de la SOFITEX auprès du pool bancaire national<sup>312</sup>.

Dans un contexte de libéralisation et de privatisation du secteur, un tel soutien de l'Etat peut être discuté. Il se justifie néanmoins aux yeux des bailleurs, compte tenu des impacts macro-économiques de la filière pour le pays, même s'il soulève des questions sur le niveau à partir duquel il n'y a d'autre alternative qu'une intervention de l'Etat et sur le type de ressources (propres ou apportées par les PTF) que ce dernier doit mobiliser (Berti et al., 2006, 68).

Le FMI a tiré la leçon de cette crise : l'intervention de l'Etat en cas de chocs - et désormais en tant que principal actionnaire de la SOFITEX - est un trop lourd fardeau pour les finances du pays et il convient de réduire la participation de l'Etat afin « *qu'elle puisse fonctionner efficacement, comme une entreprise privée* » (Yartey, 2008, 5)<sup>313</sup>. Le mot d'ordre de l'efficacité est donc toujours d'actualité même si - et c'est sans doute une autre leçon de la crise - il n'est plus question de désengagement total de l'Etat dans la filière cotonnière (*Ibid.*, 2008)<sup>314</sup>. Le Gouvernement a d'ailleurs réaffirmé la nécessité de soutenir ce produit « stratégique » lors du discours à la Nation - prononcé en mars 2010 par le Premier Ministre Tertius Zongo - et rendu compte du soutien financier accordé par l'Etat à la filière cotonnière. Outre une subvention exceptionnelle de 7,12 milliards de francs CFA attribuée à titre

---

<sup>311</sup> Le montant de la participation de l'Etat à l'augmentation du capital social de la SOFITEX s'est élevé à plus de 34 millions de francs CFA (SOFITEX, 2010).

<sup>312</sup> Dont le chef de file est la Banque internationale du Burkina Faso (BIB).

<sup>313</sup> L'auteur du bulletin du FMI « le Burkina Faso face à la crise du coton » estime que la SOFITEX du fait de sa taille, met en péril la viabilité financière de la filière et envisagerait le rééquilibrage du poids relatif des sociétés cotonnières (Yartey, 2008, 5).

<sup>314</sup> A. C. Yartey (2008) précise : « *les pouvoirs publics ont, par exemple, un rôle important à jouer dans le domaine de la réglementation en raison du manque de capacités et des lacunes des structures institutionnelles* » (*Ibid.*, 2008, 5).

d'avance à la SOFITEX et principalement affectée aux intrants<sup>315</sup>, l'Etat a porté l'échéance du dernier semestre 2009 du crédit campagne à hauteur de 8 milliards de francs CFA et pris en charge entièrement la dette paysanne des campagnes 2006/2007 et 2007/2008 pour un montant de 4,36 milliards de francs CFA<sup>316</sup>. Ces montants confirment le « fardeau » que constituent les difficultés financières des sociétés cotonnières pour l'Etat burkinabé. Des sommes que la SOFITEX tente toutefois de relativiser en les comparant aux montants qu'elle a injectés par ailleurs dans l'économie nationale (SOFITEX, 2010)<sup>317</sup>.

Les difficultés financières des sociétés cotonnières n'ont cependant pas seulement donné un coup d'arrêt au processus de privatisation/libéralisation du secteur cotonnier, elles auront également montré combien les changements institutionnels engagés sont de nature à fragiliser cette filière dépendante des aléas des marchés mondiaux.

## 2.2. Des changements institutionnels qui fragilisent les producteurs

Dans le contexte de précarité financière actuelle de la filière, les évolutions institutionnelles et organisationnelles (libéralisation / privatisation) ne sont pas, en effet, sans susciter certaines craintes pour la viabilité de la culture cotonnière. Particulièrement, l'implication des différents acteurs de la filière dans les services stratégiques (recherche, conseil agricole, etc.) est aujourd'hui source d'interrogations sur la pérennisation de leur financement dans le contexte actuel de précarité financière de la filière burkinabé<sup>318</sup>. En effet, depuis le retrait de l'Etat, bien que la privatisation reste partielle et l'organisation de la filière partenariale, les fonctions « critiques » sont moins bien financées. Le contexte de crise, en érodant les marges commerciales des sociétés cotonnières a restreint les financements de la recherche et de l'appui technique (Kaminski, 2007, 16). Par ailleurs, certains autres services, fournis par la SOFITEX, avant la privatisation, ne semblent plus rendus. Ainsi l'entretien des pistes cotonnières, bien que mentionné dans le cahier des charges de la privatisation de 2004, comme une fonction devant être mise en œuvre par l'interprofession, n'est toujours pas effectué, avec comme conséquence la dégradation rapide de ces réseaux, particulièrement à l'Est du pays (Berti *et al.*, 2007, 50-41).

Dès lors, si la privatisation de la filière, telle qu'elle s'est opérée, a permis le maintien des services stratégiques de la filière, la situation de crise, si elle devait perdurer, pourrait lui être extrêmement préjudiciable. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) et au-delà, les producteurs qu'elle représente, en ont déjà fait les frais. Ainsi, et bien qu'il ne s'agisse pas d'intrants « stratégiques », l'UNPC-B n'a pas pu reconduire la fourniture d'intrants céréales aux agriculteurs - dont elle a la charge depuis 2001 - en raison de la

---

<sup>315</sup> Le total des subventions accordées par l'Etat burkinabé depuis la campagne 2002/2003 pour l'achat des intrants agricoles se chiffre en 2010 à 25 milliards de francs CFA (SOFITEX, 2010).

<sup>316</sup> Cf. « Discours sur la situation de la Nation de son excellence monsieur Tertius Zongo, premier ministre, chef du gouvernement » *In Sidwaya*, vendredi 2 mars 2010 (<http://www.sidwaya.bf/spip.php?article3529&lang=fr>).

<sup>317</sup> La société cotonnière estime qu'elle a versé entre 2000 et 2008, « 620 milliards de francs CFA aux producteurs, 111 milliards au Trésor Public, 79 milliards aux transporteurs, 53,4 milliards aux travailleurs, 48,6 milliards aux banques... » (SOFITEX, 2010, 2).

<sup>318</sup> Cf. chapitre 2.

flambée des prix des intrants. Ils sont octroyés à crédits aux producteurs et les demandes n'ont pourtant cessé d'augmenter puisque, en valeur, leur mise en place est passée de 715 millions de francs CFA en 2001/2002 à 4,2 milliards de francs CFA en 2006/2007. Beaucoup de producteurs ont regretté d'ailleurs que ces intrants n'aient pas bénéficié, comme les intrants coton, de mesures de subvention de la part de l'Etat. Pour eux, en effet, ce dispositif d'approvisionnement en intrants vivriers - entièrement adossé aux revenus du coton-graine et non aux revenus des produits vivriers - permettait de pallier l'insuffisance des mécanismes de crédit et de répondre ainsi à leur besoin de liquidité pour acquérir ce type d'intrants.

De plus, à la fin de l'année 2009, l'UNPC-B a recruté plus de 82 conseillers de gestion. Ceux-ci devaient compléter le dispositif des conseillers en charge auprès des unions et des groupements de producteurs d'un appui en matière de gestion comptable, administrative et financière et porter ainsi leur nombre à 148. Cette décision était opportune dans la mesure où, l'ensemble des acteurs de la filière le reconnaît, la présence de ces conseillers a un impact positif sur les performances des groupements de producteurs<sup>319</sup>. Cependant dès la fin du mois d'avril 2010, 88 conseillers ont été licenciés au motif que l'UNPC-B n'a pas les moyens de les payer. Leur salaire devait pourtant être pris en charge par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 75% pour la première année, 50% pour la deuxième année, 25% pour la troisième année avant que l'UNPC-B ne les prenne en charge totalement la quatrième année. Seulement pour cela, l'AFD a posé comme préalable que l'UNPC-B apporte sa contribution, ce que celle-ci ne peut faire tant que les sociétés cotonnières ne se seront pas acquittées de leur dette envers elle. Celles-ci seraient en effet redevables à l'UNPC-B de plus d'un milliard de Francs CFA. Les 88 conseillers concernés ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre, Tertius Zongo, pour protester contre un licenciement qu'ils estiment « abusif »<sup>320</sup>. De son côté, l'UNPC-B se défend de « vouloir » licencier ces conseillers et maintient sa volonté de les reprendre si les conditions du bailleur sont remplies. Cependant et parce que l'Union peine déjà à payer ses 60 conseillers, tous ne seront vraisemblablement pas réintégrés<sup>321</sup>.

Ces difficultés pourraient être extrêmement préjudiciables à la filière cotonnière burkinabé qui, en mal de compétitivité, doit aujourd'hui relancer de façon durable, la productivité agricole. Ce, particulièrement à l'heure où la filière cotonnière a annoncé sa volonté de recourir à la biotechnologie pour répondre à l'impératif actuel d'intensification des systèmes de production cotonniers.

---

<sup>319</sup> Berti *et al.* (2007) précisent : « sur le fonctionnement institutionnel des GPC (tenue des réunions statutaires, renouvellement des organes sociaux, circulation de l'information), sur la gestion comptable et financière et sur la mise en œuvre des fonctions techniques (approvisionnements en intrants et gestion du crédit intrant, organisation et fonctionnement des marchés autogérés). » (*Ibid.*, 2007, 23).

<sup>320</sup> Cf. Délégués des ex-travailleurs, UNPC-B : Les ex-conseillers en appellent à Tertius Zongo, *In Le pays*, 23 juin 2010 (<<http://www.lefaso.net/spip.php?article37282>>).

<sup>321</sup> Cf. K. D. Some, Campagne cotonnière 2010/2011 : 600 000 tonnes de coton graine attendues, *In Le pays*, 23 juin 2010 (<<http://www.lefaso.net/spip.php?article37283&rubrique3>>).

### **3. La voie des OGM pour relever la productivité et la compétitivité de la filière burkinabé**

Le recours à la biotechnologie a souvent été avancé par les experts pour relever la productivité et la compétitivité des filières ouest-africaines (Yartey, 2008 ; Baffes, 2007). Le Burkina Faso s'est, lui, résolument engagé dans cette voie en lançant, dès 2002, des essais de culture de cotonniers transgéniques *Bt*. Ceux qui ont été introduits proviennent de variétés locales transformées par la firme américaine Monsanto. Ils contiennent deux gènes de résistance aux chenilles déprédatrices du cotonnier : Cry1Ac et Cry2Ab, commercialisés sous le nom de Bollgard II®. Les cibles de ces deux toxines Cry sont exclusivement des insectes lépidoptères<sup>322</sup>.

L'avantage, mis en avant par les promoteurs de la « technologie *Bt* », réside dans la diminution des coûts de production et dans l'augmentation des rendements. Certains chercheurs arguent en effet que, compte tenu des faibles quantités d'engrais et de pesticides utilisées dans les pays ouest-africains, comparativement à d'autres régions du monde, et pour des niveaux de contraintes biotiques et abiotiques au moins aussi importants, le coton *Bt* permettrait de résoudre, en partie, les problèmes de rendement (Mergeai, 2006, 347). D'autres cependant, comme Hofs (2010), nuancent ces propos et indiquent que le succès de l'introduction des cotonniers génétiquement modifiés (CGM) dépend de l'environnement ou de l'agrosystème dans lequel ils sont cultivés (*Ibid.*, 2010). Ce qui a montré la diversité des résultats obtenus par les études qui se sont attachées à mesurer les impacts du coton *Bt* dans les pays en développement qui l'ont adopté le montre sans ambiguïté. Elle interdit, dès lors, toute forme de spéculation sur les effets de cette technologie au Burkina Faso. Il n'empêche que dans le contexte actuel de crise de la filière cotonnière, l'introduction (payante) de la technologie *Bt* pose question (Hofs et al., 2006). Elle montre surtout qu'avec des semences vendues à 27 000 francs CFA/ha, le souci qui avait prévalu jusqu'à présent de partager les coûts de l'intensification pour pallier le manque de ressources financières des paysans, semble oublié. Cet « oubli » est d'autant plus significatif que la gestion professionnelle de la filière s'était auparavant attachée à répercuter faiblement le coût de production des semences délintées lorsque ces dernières furent adoptées (Fok, 2010).

#### **3.1. Une adoption controversée au Burkina Faso**

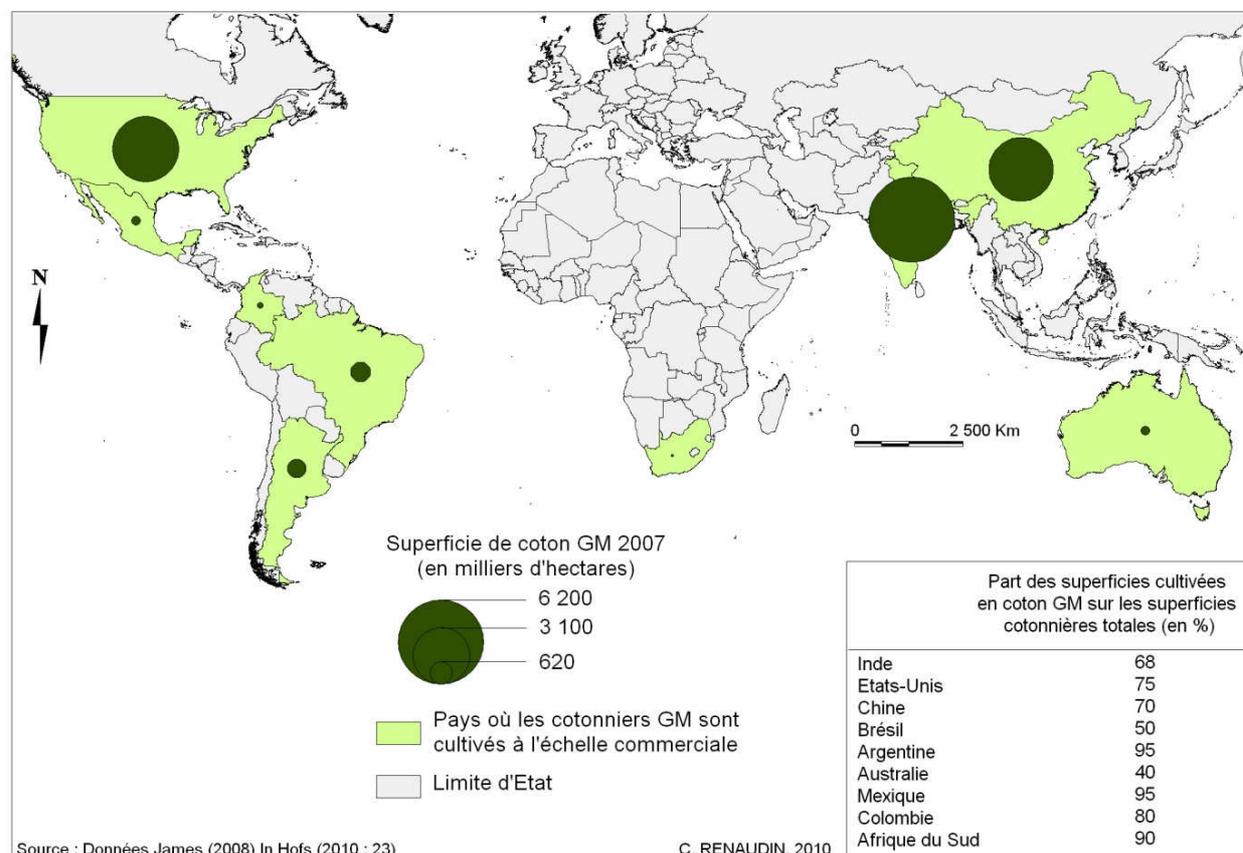
En adoptant la voie des biotechnologies, le Burkina Faso a rejoint la liste des pays - au nombre de neuf<sup>323</sup> - qui utilisent, à l'échelle commerciale, des variétés de cotonniers dotés de gènes dérivés de la bactérie présente dans le sol *Bacillus thuringiensis* (*Bt*) aux protéines insecticides (Figure 86). Les paysans burkinabé, quant à eux, vont venir grossir le rang des millions d'agriculteurs utilisant le coton *Bt*, et la part de ceux qui proviennent des pays en

---

<sup>322</sup> Elles n'ont donc aucune incidence sur les autres insectes ravageurs de la culture (Coléoptères, Homoptères, Hétéroptères...).

<sup>323</sup> Inde, USA, Chine, Brésil, Argentine, Australie, Mexique, Colombie et Afrique du Sud.

voie de développement. En 2007, 36 % des superficies mondiales de coton étaient cultivés en culture transgénique, soit plus de 15 millions d'hectares<sup>324</sup>. Près de 73 % d'entre elles se trouvent dans des pays en développement.



**Figure 86. Superficies cultivées dans les pays producteurs de coton génétiquement modifiés (GM) en 2007**

Au Burkina Faso, lors de la campagne 2008/2009, environ 8 500 hectares ont été semés en cotonniers *Bt*. L'année suivante (2009/2010), les superficies de coton *Bt* ont atteint près de 120 000 ha. Pour la campagne 2010/2011, alors que la filière vise une production totale de 600 000 tonnes, le taux des superficies semées en *Bt* est fixé à 80 % des superficies cotonnières totales<sup>325</sup>. En fait seuls 419 254 ha de coton auraient été emblavés dont 66 % de coton transgénique<sup>326</sup>. Les acteurs de la filière cotonnière escomptent grâce à cette technologie une augmentation des rendements de 30 % et une réduction sensible des traitements insecticides.

Les arguments qui ont prévalu pour le développement du coton *Bt* tiennent parfois du paradoxe. Les discours des sociétés commercialisant les OGM (Syngenta et Monsanto) se

<sup>324</sup> En 2009, la part des superficies cultivées en coton OGM a atteint près de 49 % des superficies cotonnières mondiales.

<sup>325</sup> Cf. Dépêche AFP du 18 mai 2010 : « Coton: le Burkina vise 600.000 tonnes en développant le transgénique » reprise in <[http://www.africatime.com/afrique/nouvelle.asp?no\\_nouvelle=526748](http://www.africatime.com/afrique/nouvelle.asp?no_nouvelle=526748)>.

<sup>326</sup> La production attendue pour cette campagne 2010/2011 serait de 451 300 tonnes contre 361 000 l'année précédente.

fondent largement sur l'image répandue d'une culture cotonnière grande consommatrice d'insecticides et de pesticides et dès lors polluante et dangereuse pour l'environnement et la santé des paysans. La technologie *Bt*, selon elles, en réduisant les quantités de produits insecticides appliqués sur le cotonnier permettrait, outre la diminution des coûts de production et des économies de main d'œuvre, de réduire l'impact environnemental de la culture cotonnière et les effets sanitaires sur les travailleurs. En effet, alors que pour la culture conventionnelle, les itinéraires techniques recommandent un nombre moyen de traitements par hectare, de six à sept, l'adoption de la technologie *Bt* permettrait, elle, d'économiser quatre traitements à l'hectare puisqu'elle ne nécessiterait que deux à trois traitements. Ces arguments sont aujourd'hui relayés par les sociétés cotonnières burkinabé qui s'étaient pourtant jusqu'à présent attachées à défendre l'image du coton dans leur pays, souvent décrié pour l'usage abusif de produits phytosanitaires qu'il requiert.

Dans le pays, l'adoption du coton *Bt*, annoncée en 2003 lors d'un atelier sur la biosécurité à Ouagadougou, n'a pas été sans susciter de polémiques. En effet, des expérimentations étaient déjà conduites depuis 2002 sur les stations de recherche de l'INERA à l'Est et à l'Ouest du pays, alors même qu'aucun cadre réglementaire en matière de sécurité en biotechnologie n'était adopté. La loi qui porte sur le régime de sécurité, en matière de biotechnologie, n'a été votée par le Parlement qu'en mars 2006. Les opposants à l'adoption de cette technologie, regroupés au sein de la Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique (COPAGEN)<sup>327</sup>, regrettent en outre qu'aucun débat public n'ait eu lieu sur la question et qu'aucune véritable campagne d'information n'ait été mise en place sur la portée et les limites des OGM. Et ce, au mépris des traités internationaux - Convention sur la diversité biologique (1992), Protocole de Carthagène sur la biosécurité (2000), etc. - ratifiés pourtant par le Burkina Faso. La COPAGEN, qui a organisé une caravane de sensibilisation sur les enjeux des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) sur l'ensemble du territoire burkinabé en février 2008, a appelé au vote d'un moratoire de cinq ans sur l'introduction de plantes transgéniques, « *le temps nécessaire : i) d'informer les populations sur les enjeux réels des organismes génétiquement modifiés afin qu'elles puissent participer à tout débat sur la question et décider en connaissance de cause, ii) d'instaurer un débat national sur la problématique des OGM, iii) de renforcer les capacités nationales et de mettre en place toutes les structures administratives nécessaires préconisées en la matière, iv) de diligenter des études sur les impacts socioéconomiques, environnementaux, et au plan de la santé encourus par nos populations.* »)<sup>328</sup>. Ce moratoire est jusqu'à présent resté lettre morte.

De plus, l'adoption de la culture des cotonniers génétiquement modifiés a laissé soupçonner des pressions exercées par les sociétés commercialisant ces technologies et leurs Etats d'origine, sur les pays africains qui représentent pour elles un marché potentiel considérable<sup>329</sup>. Particulièrement, d'après Hofs *et al.* (2006), dans un contexte où la progression de la culture des cotonniers génétiquement modifiés, s'est infléchie dans le

---

<sup>327</sup> La COPAGEN regroupe également des associations provenant du Bénin, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Togo et du Sénégal.

<sup>328</sup> Déclaration de la COPAGEN-Burkina sur l'introduction et la généralisation de la culture du coton transgénique au Burkina, Ouagadougou, 19 février 2008 (<<http://www.grain.org/semences/?id=77>>).

<sup>329</sup> Les formations et les voyages d'étude en Afrique du Sud, financés par Monsanto et dont ont bénéficié les cadres des sociétés cotonnières, ont contribué à alimenter ces soupçons.

monde, depuis qu'elle a atteint le seuil de 30 % des surfaces cotonnières (*Ibid.*, 336, 2006). La COPAGEN souligne ainsi que la plupart des initiatives en cours, visant la promotion des OGM ou la création de cadres réglementaires propices à la vulgarisation des cultures transgéniques en Afrique de l'Ouest<sup>330</sup>, sont financés par les mêmes partenaires : « *l'USAID, les multinationales de semence, CROPLIFE, avec le soutien de la Banque mondiale.* » (COPAGEN-Burkina, 2008).<sup>331</sup> D'aucuns pensent même que le Burkina Faso constituait un « client » de choix pour la firme Monsanto, en raison de sa position de carrefour en Afrique de l'Ouest et de la porosité des frontières dans la région...<sup>332</sup> D'autres insinuent encore que « *Ouagadougou ne peut rien refuser à Washington, qui lui a promis 490 millions \$ dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC<sup>333</sup>)* » (la Lettre du continent, 2008).

Il n'est pas question ici d'entrer dans ces débats mais il convient de souligner que les polémiques autour des OGM au Burkina Faso, ont été en grande partie alimentées par les questions liées, entre autres, à la contribution financière des paysans à cette redevance technologique. Monsanto est resté, en effet, longtemps d'une extrême discrétion concernant le prix de vente des semences du coton *Bt*. Pour cause : celles-ci sont majorées par les droits de propriété intellectuelle lui appartenant et cédées ainsi aux paysans à 27 000 francs CFA par hectare contre 870 francs CFA jusqu'à présent pour les semences de coton conventionnel. Cette redevance technologique est justifiée par Monsanto dans la mesure où l'entreprise américaine dote le produit d'une valeur ajoutée. Son montant ainsi que l'attribution des parts de cette valeur ajoutée ont été négociés entre les acteurs de la filière et Monsanto. 28 % des royalties reviendraient à la firme américaine et 72 % seraient reversés à la partie nationale, l'Etat étant co-proprétaire, avec Monsanto, des variétés génétiquement modifiées puisqu'elles sont issues de la recherche burkinabé (Schwartz, 2009).

Les contrats restent cependant confidentiels. Interrogés sur leur contenu lors d'un séminaire organisé par Géocoton en septembre-octobre 2009, les Directeurs Généraux de la SOFITEX et de la SOCOMA sont restés muets ; le premier invoquant une clause de confidentialité, le second, le fait que la SOFITEX étant l'interlocuteur privilégié de Monsanto, il n'en aurait pas connaissance. Ce dernier argument fut lancé comme une parade aux questions pressantes des ingénieurs de Géocoton qui s'étonnaient de n'avoir pas accès à ces contrats alors que Géocoton est l'actionnaire majoritaire de la société cotonnière<sup>334</sup>. D'une durée de 5 ans, ces contrats doivent être renouvelés en 2011 aux termes de nouvelles négociations entre l'AICB et Monsanto.

<sup>330</sup> La COPAGEN cite entre autres dans sa Déclaration « *le programme du CORAF/WECARD sur la Biotechnologie et la Biosécurité, l'initiative du CILSS en Biosécurité, le plan d'action pour la promotion de la Biotechnologie et la Biosécurité dans l'espace CEDEAO, le projet régional Ouest Africain (Bénin, Burkina Faso, Mali Sénégal, Togo) de Biosécurité (...)* » (<<http://www.grain.org/semences/?id=76>>).

<sup>331</sup> Déclaration de la COPAGEN-Burkina sur l'introduction et la généralisation de la culture du coton transgénique au Burkina, Ouagadougou, 19 février 2008 (<<http://www.grain.org/semences/?id=76>>).

<sup>332</sup> Les articles de presse sont nombreux sur cette question polémique. Voir entre autres l'article de F. Gerard dans le Monde Diplomatique de février 2009 (<<http://www.monde-diplomatique.fr/2009/02/GERARD/16793>>).

<sup>333</sup> Agence américaine de développement qui fournit des garanties de prêts en Afrique.

<sup>334</sup> Il pourrait cependant ne pas être valable puisque certains cadres de la SOCOMA - interrogés sur cette question au Burkina Faso - affirmaient, eux, en avoir eu connaissance (et n'en avoir d'ailleurs pas compris grand-chose, tant les termes étaient techniques).

Pour les producteurs, ces polémiques sont « beaucoup de bruit ». Au sein des groupements, les paysans attendent « ce coton qui augmente les rendements ». Si le risque d'une dépendance aux semences de cultivars *Bt* est parfois évoqué, l'Union Régionale des Producteurs de Coton de l'Est répond qu'« il n'y a pas un seul africain qui n'est pas dépendant, pas un Etat africain. Alors la dépendance... »<sup>335</sup>. Au niveau national, l'UNPC-B revendique le droit du Burkina Faso à ne pas être écarté des innovations technologiques occidentales et dès lors, exclu du « progrès ». Son ancien président, F. Traoré, qui estime pourtant que « *le "copier coller" n'a jamais fait le développement !* », pense que « *c'est en complétant la logique paysanne, avec les connaissances d'ailleurs que l'on peut créer et réussir un modèle de développement propre à l'Afrique* » (Traoré, 2006, 296). Sur la base des OGM ?

### 3.2. Des arguments qui plaident pour l'adoption de cette technologie

L'étude de Gruère *et al.* (2007, *In Smale et al.*, 2007) semble donner raison au leader de l'UNPC-B. Les auteurs ont dans un premier temps recensé les publications qui portent sur les effets généralisés de l'introduction du coton *Bt* sur l'économie mondiale et ceux qui traitent spécifiquement le coton *Bt* en Afrique Sub-saharienne<sup>336</sup>. Ces articles démontrent que les régions qui adoptent le coton *Bt* sont susceptibles d'enregistrer des gains tandis que les régions productrices et exportatrices - et particulièrement l'Afrique subsaharienne ou l'Afrique de l'Ouest et du Centre - qui n'adoptent pas cette technologie, alors que d'autres pays concurrents le font, enregistrent des manques à gagner<sup>337</sup>. Dans un deuxième temps, les auteurs ont concentré leur recherche sur les effets économiques liés à l'adoption du coton *Bt* en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Mali, Sénégal et Togo) et plus particulièrement sur la question de l'adoption du coton GM contre sa non-adoption lorsque d'autres pays l'adoptent. Leurs résultats confirment ceux des travaux précédents puisqu'ils montrent que la région perdrait environ 10 millions de dollars par an si elle n'adoptait pas le *Bt* alors que d'autres pays le font et qu'elle gagnerait environ 10 millions de dollars par an si elle adoptait le coton *Bt* à 30%. L'adoption de cette technologie permettrait, dès lors, selon ces auteurs l'amélioration du bien-être des producteurs dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest (*Ibid.*, 2007).

A l'échelle du producteur, les résultats des études qui se sont attachées à mesurer les impacts économiques de l'adoption du coton *Bt* dans les pays en développement sont nettement plus partagés. Différents auteurs s'en sont fait l'écho (Raney, 2006 ; Smale *et al.*, 2006 ; Smale *et*

---

<sup>335</sup> Beaucoup des producteurs interrogés sur cette question m'ont rétorqué que « nous, nous mangions bien des OGM, alors ! ».

<sup>336</sup> Les auteurs présentent un résumé des différences d'approches et hypothèses ainsi que les résultats de ces études qui « *appliquent les mêmes modèles internationaux d'équilibre général calculable pour analyser les avantages du coton *Bt* avec des bases de données GTAP différentes, une désagrégation sectorielle et régionale différente et des hypothèses distinctes à l'échelle nationale ou régionale sur l'adoption du coton, les effets sur la productivité et les politiques.* » (Gruère *al.*, 2007, 145, *In Smale et al.*, 2007).

<sup>337</sup> Selon les études, les pertes se chiffrent entre 224 millions et 41 milliards de dollars en Afrique Sub-saharienne (Gruère *al.*, 2007, 248, *In Smale et al.*, 2007).

*al.*, 2007) mais leurs résultats sont difficilement comparables tant les conditions de production (caractéristiques géophysiques des zones cotonnières, pratiques agronomiques initiales, degré d'infestation d'insectes ravageurs, agro-écosystèmes locaux, etc.) et les contextes politiques, économiques et institutionnels diffèrent d'un pays à l'autre et même d'une zone cotonnière à l'autre. Cependant, et bien que Smale *et al.* (2007) notent qu'elles ne peuvent en aucun cas être généralisées à l'Afrique de l'Ouest, il est néanmoins intéressant d'en avoir une idée au regard des différents arguments utilisés par les tenants de la technologie *Bt* au Burkina Faso.

Concernant les impacts sur l'environnement et sur la santé des travailleurs, via une réduction des insecticides, Smale *et al.* (2007) et Russel *et al.* (2006) montrent que ceux-ci sont davantage prédits que mesurés. Ils ne pourront l'être d'ailleurs, que là où les quantités de pesticides épandus dans les champs ont été effectivement réduites, ce qui n'a pas été vérifié dans toutes les zones cotonnières où le coton *Bt* a été adopté. Ainsi, s'il a été constaté en Chine une réduction considérable de l'utilisation des pesticides avec l'introduction du coton *Bt*, cela ne s'est pas vérifié en Afrique du Sud où les niveaux d'utilisation avant l'introduction du coton *Bt* étaient bien plus faibles que dans les zones cotonnières chinoises (Smale *et al.*, 2007). Dès lors, et concernant les impacts sur la santé des producteurs, ce sont des études menées en Chine (Hossain *et al.*, 2004 ; Huang *et al.*, 2003) qui ont montré que la réduction de l'utilisation de pesticides permettrait de réduire les risques et les incidences des intoxications aux pesticides. Ces travaux portaient de l'hypothèse que l'amélioration de la santé humaine résulterait de la réduction de la quantité de pesticides pulvérisée d'une part et de la réduction du nombre de traitements d'autre part et se sont attachés à mesurer les maladies contractées par les paysans cultivant le coton *Bt* ou non<sup>338</sup>. Leurs résultats sont souvent repris par les partisans de l'adoption du *Bt*, bien que les effets favorables sur la santé du fait de la réduction de l'utilisation de pesticides sont sans doute mieux perçus et plus visibles pour les producteurs chinois dans la mesure où ils figurent parmi les plus grands consommateurs de pesticides au monde (Smale *et al.*, 2007).

Difficile donc aujourd'hui de spéculer sur les avantages pour les producteurs de l'adoption de la technologie *Bt* au Burkina Faso. Ce, d'autant plus, que la seule expérience sud-africaine montre que son introduction connaît un succès variable...selon les études qui se sont attachées à ses impacts.

### **3.3. Un choix qui comporte des risques**

L'Afrique du Sud était jusqu'à présent le seul pays en Afrique subsaharienne à avoir introduit cette technologie dans les systèmes culturels paysans. Les études qui ont mesuré les impacts de la culture du coton *Bt* ont été, pour la plupart, menées dans les Plaines de Makhathini ce qui conduit Smale *et al.* (2007) à préciser que leurs résultats « *peuvent être généralisés à d'autres endroits uniquement tant que ces derniers présentent les mêmes caractéristiques.* »

---

<sup>338</sup> Pour mesurer les taux d'intoxication, il était demandé aux producteurs de coton (*Bt* ou non) s'ils avaient eu des maux de têtes, des nausées, irritations de la peau ou des problèmes digestifs lors des applications de pesticides (Cf. Hossain *et al.*, 2004 et Huang *et al.*, 2003).

(*Ibid.*, 2007, 12). Néanmoins, l'agriculture y est, comme dans les zones cotonnières de l'ouest africain, pratiquée en système pluvial, dans le cadre de petites exploitations familiales où le niveau d'intensification demeure faible (Hofs *et al.* 2006a, 336).

Si de nombreux auteurs ont montré que les variétés de coton *Bt* ont profité aux producteurs des plaines de Makhathini en permettant l'accroissement des rendements et une réduction des traitements insecticides, d'autres travaux, réalisés les mêmes années, n'ont pas identifié eux, avec précision, les avantages de la variété *Bt* en termes de rendement malgré la baisse des coûts de pesticide (Smale *et al.*, 2007). Par ailleurs, au regard des conclusions des études menées dans cette région, Hofs *et al.* (2006a) se sont interrogés sur le fait que ni la production de coton ni le nombre de producteurs de coton n'aient augmenté ces dernières années dans le Makhathini. Leurs travaux sont beaucoup plus partagés sur les impacts de la technologie *Bt* et les auteurs insistent sur l'importance de l'incidence, notamment, des conditions climatiques, de la pression des ravageurs et du niveau des prix (du coton-graine et des produits phytosanitaires) dans les résultats des études antérieures à la leur (*Ibid.*, 2006).

Par ailleurs, Hofs *et al.* (2006b), en s'appuyant sur l'expérience du CIRAD dans ce pays, ont montré qu'en agriculture pluviale, l'extrême variabilité des gains en termes de rendements ne permet pas de déterminer une différence « *statistiquement significative* » entre les rendements moyens obtenus en champs *Bt* et non *Bt*<sup>339</sup> (*Ibid.*, 2006, 337). En outre, les auteurs indiquent que, si cette technologie a permis une réduction de l'usage des insecticides pyréthrinoïdes, elle n'a engendré en revanche aucune diminution des insecticides à base d'organophosphorés, « *généralement plus dommageables pour la santé humaine que les pyréthrinoïdes* »<sup>340</sup>. Quant à l'économie réalisée par la diminution de l'usage de pyréthrinoïdes, elle est en partie gommée par le coût de la licence des semences *Bt*. Selon les auteurs, le profit en termes de revenu pour le paysan est donc « *à relativiser* » (*Ibid.*, 2006, 337-338). L'adoption de cette technologie pourrait même être, dans un contexte où les rendements demeurent faibles et les variations climatiques, importantes, augmenter le risque financier pour les paysans. Les enquêtes menées dans la province du Gourma, en montrant que l'installation difficile des pluies au début de l'hivernage avait conduit de nombreux paysans à semer deux fois, parfois trois fois, permettent de le mesurer. Que penser de semences dont le prix, au kilo, est 93 fois supérieur à celui des semences non délintées et 39 fois supérieur à celui des semences délintées<sup>341</sup> ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité lorsque l'on sait que l'utilisation de ces dernières semences ne dépasse pas 10 % du total des semences au Burkina Faso en raison du coût élevé du délintage.

Le risque financier que comporte l'introduction payante de cette technologie est forcément différencié selon les capacités des exploitations à soutenir le coût de cette innovation. Le danger réside dans la marginalisation des exploitations les plus fragiles. L'article publié en

---

<sup>339</sup> Selon ces auteurs, l'amélioration des rendements en culture irriguée est en revanche sensible (*Ibid.*, 2006, 337).

<sup>340</sup> Les auteurs notent, en outre, que la consommation des organophosphorés s'est accrue dans certaines régions (*Ibid.*, 2006, 337). Smale *et al.* indiquent que les travaux de Bennet *et al.* (2005) montrent que les niveaux généraux de biocide ont augmenté dans les Plaines de Makhathini avec l'introduction du coton *Bt* (*Ibid.*, 2007).

<sup>341</sup> Lors de la campagne 2008/2009, le prix des semences délintées s'élevait, à crédit, à 552 francs CFA le sac de 8 kg et celui des semences non délintées à 870 francs CFA le sac de 30 kg. Les doses recommandées sont généralement de 12 kg/ha pour les premières semences et de 30 à 40 kg/ha pour les secondes.

2006 par Hofs *et al.* (2006) permet de l'entrevoir. Les auteurs se sont en effet essayés à calculer la rentabilité de la culture *Bt* au Mali à partir du coût de la licence technologique du transgène commercialisé pour la culture pluviale en Afrique du Sud (à savoir 25 USD par hectare). Ils en concluent que, même dans un contexte de prix fort du coton (210 francs CFA/kg), les exploitations cotonnières les moins intensifiées, encore largement manuelles, seraient amenées à disparaître. Quant aux autres exploitations, si leur rentabilité est maintenue dans ces conditions de prix, elles encourraient en revanche, des risques financiers importants, en cas de prix diminué du coton et *a fortiori*, si le prix de la licence technologique est plus élevé (*Ibid.*, 2006, 340-342). Il l'est aujourd'hui au Burkina Faso puisque les semences sont cédées à 27 000 francs CFA par hectare.

Bien que le manque de recul interdise aujourd'hui de préjuger de l'avenir des cotonniers *Bt* au Burkina Faso et des ses impacts sur les producteurs, les questions qui subsistent encore commandent que l'adoption de cette technologie soit l'objet d'un suivi scientifique attentif au regard, non seulement des risques économiques qu'elle comporte pour les paysans mais également des risques liés, eux, au fonctionnement de la technologie elle-même.

#### **3.4. Coexistence des cultures cotonnières : une question en suspens**

Hofs (2010) a répertorié les principaux risques potentiels par les cotonniers *G. hirsutum* GM produisant la ou les protéines *Bt*. Ces risques concernent principalement : « *le transfert de transgènes de l'espèce cultivée vers une culture conventionnelle ou vers une espèce sauvage ou apparentée ; les effets directs et indirects des toxines sur la faune non-cible ; et l'acquisition de résistances aux toxines chez les populations d'espèces ciblées.* » (*Ibid.*, 2010, 43). Il n'est pas question ici de les discuter mais plutôt de s'interroger, au regard de ses travaux, sur la coexistence entre les variétés *Bt* et non-*Bt* au sein de même zone cotonnière. Cette question est rarement évoquée par les acteurs de la filière alors qu'elle paraît fondamentale, d'un point de vue éthique, dans la mesure où elle engage le libre-choix technologique des producteurs. En fait, pour que celui-ci puisse être respecté il faudrait que le pays adapte son système de commercialisation et que la filière permette aux producteurs et/ou aux groupements de producteurs de disposer de paquets de technologie *Bt* et non-*Bt*. Aujourd'hui cette liberté de choix semble gagée par la volonté de la filière d'atteindre, à terme, un taux de 95 % des superficies cultivées en *Bt* ; les 5 % de superficies cultivées en coton conventionnel correspondant aux superficies de zones refuges nécessaires pour limiter le risque de résistance au gène pour le Bollgard de seconde génération<sup>342</sup>.

Une étude a été effectuée dans la zone SOFITEX pour comprendre comment et selon quels critères ont été attribuées les premières semences *Bt* et pour mesurer la connaissance et le niveau d'information des paysans afin d'entrevoir, entre autres, leur degré de liberté dans l'adoption de cette technologie. Il s'agissait également de savoir, si le taux d'adoption de 95 %

---

<sup>342</sup> Contre 20 % de zones refuges pour le coton Bollgard de type I.

est atteint, comment seront affectés les 5 % restants de culture conventionnelle<sup>343</sup>. Cette question - qui se pose également avec un taux de 66 ou de 80 % - n'est pas inintéressante, dans la mesure où les entretiens conduits avec les paysans en 2008, montraient que pour eux, le coton *Bt* est celui qui « augmente les rendements ». C'est en tout cas, ce que la société cotonnière et l'UNPC-B leur ont dit. Qui, sachant cela, va accepter de rester en conventionnel ? Par ailleurs, après deux campagnes de culture *Bt*, la déception de certains producteurs de coton, relayée notamment sur le site du SEDELAN, est perceptible et laisse dubitatif quant à l'information que ces derniers ont reçu sur cette technologie<sup>344</sup>. Ces nouvelles semences qui leur ont été vendues, cher, n'ont, en effet, pas donné de « miracles » comme il était tentant de le croire... Ont-ils alors la possibilité de retourner à la culture conventionnelle du coton ?

Les questions liées à la coexistence se posent de manière plus aiguë avec la présence de filières de coton biologique et équitable au Burkina Faso. Leur devenir va dépendre de la mise en place d'un système de ségrégation entre les cultures qui soit suffisamment performant pour éviter les risques de contamination. Or, le respect des distances d'isolement préconisées - de 15 mètres entre les champs<sup>345</sup> - semble, sinon une gageure, au moins un défi conséquent, compte tenu de la taille limitée des exploitations, particulièrement dans les zones rurales où la pression foncière est forte. Le risque de contamination partielle croisée par pollen est, dans ce contexte, très grand et les solutions proposées (mise en place de zones de cultures de coton biologique, nouvelle répartition des cultures en intercalant les champs de coton conventionnel et les champs de coton *Bt*, etc.) peu réalistes. Or les contaminations, s'il devait y en avoir, mettraient en péril les filières du coton biologique et équitable dont les chartes respectives excluent les OGM. Cela concerne, pour la première, 39 groupements de producteurs répartis dans cinq provinces du pays<sup>346</sup> et pour la seconde, plus de 132 groupements répartis dans huit départements de la zone SOCOMA<sup>347</sup>. Ces filières, bien que modestes encore, ont prouvé pourtant qu'elles pouvaient constituer des alternatives intéressantes à la culture conventionnelle du coton, particulièrement dans des contextes de prix dépréciés.

La décision de la filière burkinabé d'adopter la technologie *Bt* s'est réclamée d'une volonté de rendre plus durables et plus intensifs les systèmes de production paysans. Cette volonté n'est pas seulement louable, elle est indispensable aujourd'hui pour relancer la productivité de la filière et pour sécuriser les producteurs dans la conduite de leur activité. Cependant concevoir la question de la durabilité au travers du seul prisme des rendements et de la quantité de pesticides utilisés est bien trop restrictif. Cela pourrait même relever de la naïveté si n'est pas pris en compte l'ensemble des facteurs qui engage la durabilité des systèmes cotonniers et grève les progrès en matière de rendements. En fait, l'adoption du coton *Bt* est symptomatique

---

<sup>343</sup> Les résultats de cette étude menée par la Fondation FARM en partenariat avec Monsanto, l'INERA et la SOFITEX ne sont pas encore publiés.

<sup>344</sup> Service d'édition en langues nationales du Burkina Faso.

Cf. <<http://www.abcburkina.net/content/view/753/1/lang,fr/>>

<sup>345</sup> D'après les analyses effectuées par l'INERA, seul 0,5 % de pollen de cotonnier transgénique serait trouvé à cette distance de 15 mètres (Diallo, 2008).

<sup>346</sup> Les zones concernées par la production de coton bio-équitable relèvent des trois sociétés cotonnières burkinabé.

<sup>347</sup> Le projet, à l'initiative de Dagrís et Max Havelaar est mis en œuvre au Burkina Faso depuis 2003 par la SOCOMA et les producteurs de coton représentés par l'Union Provinciale des Producteurs de Coton du Gourma.

d'une vision « globale » qui nie non seulement la complexité de la problématique des rendements - trop souvent analysée en terme de « rendements moyens » - mais également les capacités différenciées des exploitations cotonnières familiales à soutenir un processus d'intensification nécessaire à leur viabilité. Il serait toutefois vain de regretter que le Burkina Faso se soit lancé dans la voie des biotechnologies même si on peut penser qu'il l'a fait un peu trop rapidement. Par ailleurs, il n'est pas question ici de sous-estimer la nécessité de la recherche et de la mise au point de nouvelles technologies pour relancer aujourd'hui l'intensification de la culture cotonnière. Il s'agit de pointer le fait que ces réflexions, qui relèvent d'une vision techniciste de la culture cotonnière, ont cela de dangereuses qu'elles conduisent souvent à l'adoption uniforme de technologie dans les territoires cotonniers - l'introduction récente du coton *Bt* l'illustre - sans prise en compte de la diversité des situations des exploitations cotonnières familiales. Cette diversité, bien qu'elle soit source de complexité, doit pourtant être approchée si l'on veut aujourd'hui permettre aux systèmes de production paysans d'être plus intensifs et plus durables.

## **Chapitre 8 Vers une transformation des systèmes de production cotonniers pour pérenniser la culture cotonnière et améliorer la productivité agricole**

L'impératif de relancer durablement la productivité agricole est souvent justifié sur la base du constat d'une baisse du rendement moyen du coton depuis plus d'une dizaine d'années qui tiendrait, pour de nombreux observateurs, à la diminution générale de la fertilité des sols dans les zones cotonnières. Or, non seulement cette explication est simplificatrice mais en outre, la relation « rendement/fertilité » est erronée. Pourtant cette image d'une culture cotonnière « épuisante » pour les sols est tenace. Surtout, elle n'est pas sans danger puisqu'elle a conduit certains à prôner son abandon ; l'appauvrissement - supposé - des sols dont elle se rendrait coupable occultant dès lors le fait que cette culture procure, par ailleurs, des revenus à des centaines de milliers d'exploitations familiales. Elle a surtout suscité de nombreuses réflexions sur la nécessité de changer des pratiques culturelles estimées « à bout de souffle » et ce, souvent à grand renfort de nouvelles technologies (De la Croix, 2004). Or les défis à relever par la filière cotonnière requièrent de toute évidence une transformation profonde des systèmes de production paysans. Celle-ci ne pourra cependant se faire sans une meilleure caractérisation des zones cotonnières et des systèmes de production paysans. En outre, il est absolument nécessaire aujourd'hui d'améliorer les capacités des producteurs, particulièrement des plus fragiles, afin qu'ils puissent engager cette transformation et réduire ainsi leur vulnérabilité.

## **1. Le besoin d'une meilleure connaissance des zones cotonnières et des systèmes de production**

Alors que les politiques cotonnières au Burkina Faso se dessinent le plus souvent à l'échelle nationale, il est essentiel d'insister sur la diversité des conditions agro-écologiques des régions cotonnières et sur l'hétérogénéité des systèmes de culture et d'élevage qui existe en leur sein. Cette diversité doit nécessairement être analysée puisqu'elle donne connaissance des conditions et des modalités possibles pour initier des projets qui permettraient d'intensifier les systèmes de production paysans via notamment le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols. Cette caractérisation conduirait à déterminer des zones cotonnières relativement homogènes (en fonction des critères retenus) pour lesquelles les conditions d'une production cotonnière durable et productive se poseraient de manière spécifique à chacune d'elles. A partir de là, seulement, des réponses à cette exigence de durabilité et de productivité pourront être mises en œuvre par le biais de projets, adaptés aux systèmes de production et à l'environnement spécifique de chaque zone cotonnière.

La privatisation des sociétés cotonnières est en cela une opportunité certaine puisque chacune des sociétés peut désormais initier dans sa zone des actions spécifiques, indépendamment des autres et donc mieux adaptées aux réalités de sa zone de production. Il convient cependant, pour cela, que les sociétés renouvellent la typologie des exploitations cotonnières qu'elles emploient jusqu'à présent, afin qu'elles tiennent compte désormais de l'ensemble des facteurs - autres que ceux liés à l'équipement des exploitations - qui vont moduler la capacité des paysans à soutenir un processus d'intensification durable de leur production, aujourd'hui essentiel pour la viabilité de la culture cotonnière.

### **1.1. Des limites des typologies actuelles des exploitations cotonnières**

Au Burkina Faso, les systèmes de production en zones cotonnières sont appréhendés via la typologie des exploitations cotonnières qui distingue quatre types d'exploitations selon leur niveau d'équipement, notamment en outils attelés, et la présence (et le nombre) ou non d'animaux<sup>348</sup>. Cette typologie est essentielle dans la mesure où, on l'a vu, la disponibilité de ce type de facteurs de production a une influence sur la productivité des exploitations. Par ailleurs, elle peut se traduire, dans l'espace, par des disparités entre des zones appartenant aux premiers périmètres d'interventions de la CFDT puis de la SOFITEX et des zones plus tardivement intégrées dans la zone d'intervention de la société cotonnière. Dans les premières, localisées essentiellement dans le vieux bassin cotonnier occidental, de nombreuses familles ont bénéficié des crédits d'équipement que la société octroyait en gageant les prêts sur la

---

<sup>348</sup> Nb. Les exploitations sont classées en quatre types : N, A, E, ET qui correspondent, respectivement, aux exploitations manuelles, aux exploitations disposant d'une paire de boeufs ou un âne et une charrue, aux exploitations disposant au moins de deux paires de boeufs avec un équipement complet (charrue, sarcler, butteur, semoir, etc.) ; et aux exploitations motorisées.

récolte de coton. Dans les secondes, les familles ont moins bénéficié et plus tardivement de ce type de service. Dès lors, les exploitations agricoles se caractérisent par une moindre disponibilité en animaux de trait et en outils attelés. Ces disparités sont peu visibles dans la mesure où les données relatives au niveau d'équipement des exploitations familiales sont, le plus souvent, connues à l'échelle des zones d'intervention des sociétés cotonnières. Or, à cette échelle, les proportions d'exploitations répondant aux catégories « N, A, E et ET » sont aujourd'hui relativement semblables (Tableau 67).

**Tableau 67. Typologie des exploitations dans les trois sociétés cotonnières en 2005/2006**

Zone cotonnière	Exploitations cotonnières						Total
	N		A		E-ET		
	Non équipées Nbre	%	Faiblement équipées* Nbre	%	Fortement équipées** Nbre	%	
Sofitex	62 829	33,7	79 334	42,6	44 129	23,7	<b>186 292</b>
Faso coton	9 905	23,2	18 413	43,2	14 336	33,6	<b>42 654</b>
Socoma	15 297	31,4	24 584	50,5	8 444	17,5	<b>48 325</b>
<b>Total</b>	<b>88 031</b>	<b>31,7</b>	<b>122 331</b>	<b>44,1</b>	<b>66 909</b>	<b>24,1</b>	<b>277 271</b>

\* Exploitation disposant d'une paire de bœufs ou un âne et une charrue

\*\* Exploitation (E) disposant au moins de deux paires de bœufs avec un équipement complet (charrue, sarclur, butteur, semoir, etc.). Les exploitations motorisées (ET) sont aussi regroupées dans cette catégorie.

Source : Berti *et al.*, 2007, p 21.

Dans la zone SOFITEX, à l'ouest et au sud-ouest du pays, il conviendrait pourtant de distinguer le vieux bassin cotonnier des zones où la culture du coton s'est étendue plus récemment ; la date d'implantation des usines d'égrenage et leur localisation pouvant être autant de point de repères pour cela. Dans la zone SOCOMA, des disparités entre la province de la Tapoa où la culture industrielle du coton a été d'abord diffusée et entre les provinces du Gourma et surtout de la Kompienga peuvent également émerger. Il convient toutefois de garder en tête que l'ancienneté de la diffusion de la culture cotonnière et de l'implantation des structures d'encadrement de la société cotonnière, ne peut être seule déterminante de la distribution des exploitations cotonnières en fonction de leur niveau d'équipement. Dans les zones « traditionnelles » de culture du coton, la part des « exploitations manuelles » (de type N) reste importante puisque l'adhésion de nouveaux producteurs a été continue. Or, les agriculteurs engagés récemment dans cette activité appartiennent le plus souvent à cette catégorie d'exploitations. Dans les zones de colonisation récente, les disparités de niveaux d'équipement entre les exploitations cotonnières peuvent s'expliquer également par leur localisation géographique. Ainsi dans la région Est, le niveau d'équipement des exploitations cotonnières dans la province du Gourma tient, en partie, à la présence de la capitale régionale qui concentre les programmes de développement agricole et les ONG investies dans l'agriculture. La structuration des producteurs de coton en groupements leur permet, en effet, de capter davantage les financements de ces projets quand ils existent.

L'intérêt de cette typologie était compréhensible quand l'une des priorités de la SOFITEX était l'équipement des exploitations en unités de culture attelée. Avec le tarissement de l'offre des crédits consacrés à ce type d'équipement depuis les réformes opérées par la société, elle est toutefois plus réduite. Surtout, elle comporte le danger, dans un contexte où la viabilité

financière de la filière est un maître mot, de « stigmatiser » les exploitations les plus vulnérables (les exploitations de type N) qui cumulent les facteurs défavorables à l'intensification des cultures. Dans le rapport de diagnostic de la filière burkinabé celles-ci sont, en effet, qualifiées de « *"groupe inefficent" pour la filière cotonnière* ». Les guillemets s'imposent mais les craintes sont bien réelles quant au fait que « *ce groupe ne constitue un frein important à l'amélioration de la productivité et à l'intensification de la production de coton, compromettant la viabilité financière et la compétitivité de la filière coton* » (Berti *et al.*, 2007, 101). Les données présentées dans ce rapport pointent, en effet, les disparités entre ces exploitations « manuelles » qui ne cultivent en moyenne que 1,5 ha de coton avec un rendement moyen de 800 kg/ha et celles qui sont mieux pourvues en unités de culture attelées (Tableau 68). Les premières, qui représentent moins du tiers des exploitations cotonnières du pays, ne produisent que 6 % de la production nationale de coton. En revanche, les exploitations de type A et E<sup>349</sup>, qui constituent respectivement 44 % et 24 % des exploitations cotonnières contribuent, quant à elles, pour 38 % et 56 % de la production du pays. Par ailleurs, dans les conditions de prix de la campagne 2007/2008, les exploitations manuelles dégageraient, on l'a vu, un revenu net de l'activité à l'hectare (sans valorisation de la main d'œuvre familiale) près de 2,5 fois inférieur à celui des exploitations de type E et ET. En outre, ces exploitations de type N comptent les proportions de personnes alphabétisées et scolarisées les plus faibles comparativement aux autres types d'exploitations. De plus, elles présentent un pourcentage d'allochtones plus important que les exploitations de type A et E et des réserves foncières moindres. Enfin, elles produisent moins de fumure organique que les exploitations mieux pourvues en unités attelées et doivent le plus souvent recourir à l'utilisation de la main d'œuvre extérieure. Autant de facteurs qui peuvent donc être des « *frein[s] au développement effcient de la filière* », pour reprendre les termes employés par les auteurs de ce rapport à propos de ces exploitations manuelles (*Ibid.*, 2007, 100).

---

<sup>349</sup> Les exploitations motorisées (de type ET) sont regroupées dans cette catégorie.

**Tableau 68. Caractéristiques des exploitations cotonnières au Burkina Faso dans les conditions de prix de la campagne 2007/2008**

<i>Type d'exploitation</i>	<b>A</b> <i>Non équipées</i>	<b>N</b> <i>Faiblement équipées *</i>	<b>E-ET</b> <i>Fortement équipées **</i>	<i>Total</i>
Nombre d'exploitations	88 031	122 331	66 909	277 271
En % du total	32 %	44 %	24 %	100 %
Superficie moyenne cultivée en coton par exploitation (ha)	1,45	3,04	6,80	
Superficie moyenne cultivée totale par exploitation (ha)	2,94	8,82	13,11	
Rendement coton graine (tonne/ha)	0,79	1,12	1,28	1,05
Production nationale coton graine (tonne)	43 167	273 513	395 220	712 000
En % du total	6 %	38 %	56 %	100 %
Revenu net de l'activité coton (RNA) par ha (FCFA)	23 078	46 494	58 903	42 054
Revenu du coton (RNA x sup. cultivée en coton par exploitation) (FCFA)	33 463	141 342	400 540	169 028
Population totale	563 398	1 394 573	1 077 235	3 035 207
Population moyenne par type	6,4	11,4	16,1	
Répartition de la population par type (%)	19 %	46 %	35 %	100,00 %
Nombre total de ménages	105 637	207 963	140 509	454 109
Nombre moyen de ménages	1,2	1,7	2,1	
Nombre total d'actifs	369 730	917 483	722 617	2 009 830
Nombre moyen d'actifs	4,2	7,5	10,8	
Nombre total d'ouvriers agricoles	352 124	146 797	207 418	706 339
Nombre moyen d'ouvriers agricoles	4	1,2	3,1	
Nombre total d'alphabétisés	105 637	281 361	153 891	540 889
Nombre moyen d'alphabétisés	1,2	2,3	2,3	
Nombre total de scolarisés	158 456	256 895	227 491	642 842
Pourcentage d'alphabétisés	19 %	52 %	29 %	100,00 %
Nombre moyen de scolarisés	1,8	2,1	3,4	
Pourcentage de scolarisés	25 %	40 %	35 %	100,00 %
Provenance des exploitants				
Autochtones (%)	55 %	58 %	64 %	59 %
Allochtones (%)	45 %	42 %	36 %	41 %
Propriétaires par type (%)	48 %	57 %	57 %	54 %
Réserve foncière (moyenne, ha)	5,0	5,7	9,5	6,5
Part des exploitations produisant de la fumure organique	23 %	43 %	69 %	47 %
Part de femmes possédant une parcelle individuelle (%)	37 %	52 %	48 %	46 %

\* Exploitation disposant d'une paire de bœufs ou un âne et une charrue

\*\* Exploitation (E) disposant au moins de deux paires de bœufs avec un équipement complet (charrue, sarclure, butteur, semoir, etc.). Les exploitations motorisées (ET) sont regroupées dans cette catégorie.

Source : Berti *et al.*, 2007, 100.

Cette typologie a cela de pernicieux - outre qu'elle marginalise les exploitations les plus fragiles - qu'elle enferme les exploitations cotonnières dans des catégories sans prendre en compte le fait que leur niveau d'équipement ne détermine pas les stratégies qu'elles mettent en œuvre. Ainsi, pour un certain nombre d'exploitations fortement équipées (E) et qui disposent de réserve foncière importante, l'augmentation des rendements à l'hectare est moins rentable que l'utilisation de la main d'œuvre pour accroître les superficies cultivées<sup>350</sup>. Ces exploitations, qui sont donc davantage orientées vers une stratégie d'accumulation extensive, peuvent tout autant que les exploitations manuelles constituer « *un frein à l'amélioration de la productivité et à l'intensification de la production de coton* » (Berti *et al.*, 2007, 102).

En outre, cette typologie sous-estime le fait qu'au-delà du niveau d'équipement en unités attelées des exploitations cotonnières, l'environnement et le contexte socio-économique dans lesquels les exploitations cotonnières s'insèrent jouent un rôle essentiel dans leur plus ou moins grande vulnérabilité. Ainsi par exemple, la question de la main d'œuvre disponible au sein des exploitations tout comme celle de disponibilité foncière a indéniablement une incidence sur l'inégale répartition des terres entre les exploitations et dès lors sur leur stratégie d'intensification des cultures. Cette inégalité est décelable, à l'échelle régionale, au regard des données relatives à la taille des ménages et à la taille des exploitations agricoles. Elles mettent en évidence une dichotomie entre la répartition des actifs agricole selon la taille des ménages et la répartition des actifs agricoles selon la superficie des exploitations. Le tableau ci-après issu du SNAT montre, en effet, que la population active est - plus ou moins selon les régions - majoritairement concentrée dans les ménages de taille élevée, sans que l'on retrouve, toute chose égale par ailleurs, les mêmes proportions selon les superficies cultivées (Tableau 69).

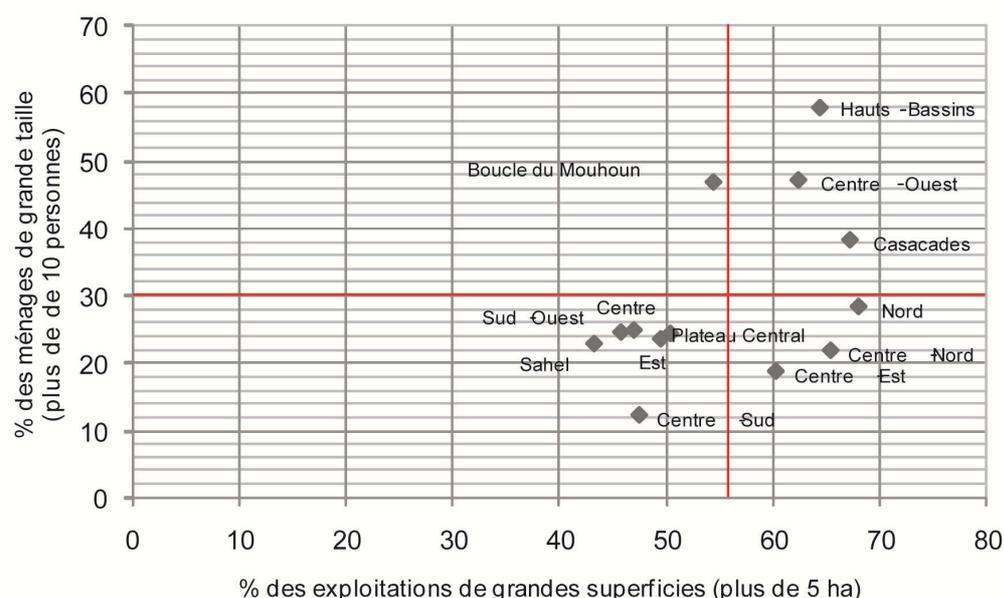
**Tableau 69. Répartition des actifs agricoles selon la taille des ménages et la taille des exploitations**

Région	nombre de personnes par ménage			Superficie (ha)		
	≤ 5	6 à 9	≥ 10	< 3	3 à 5	> 5
Centre	17,7	35,3	47	53	22,2	24,8
Nord	6,8	25,5	67,9	45,6	26,1	28,3
Centre-Sud	18,6	33,9	47,5	61,8	26	12,2
Centre Ouest	8,7	28,9	62,3	30	22,8	47,2
Boucle du Mouhoun	12,4	33,2	54,4	29,9	23,3	46,9
Est	13,4	37,1	49,5	46,3	30,2	23,5
Centre Est	14,3	25,5	60,2	58,3	23	18,7
Sahel	15,5	41,3	43,3	61,1	16	22,8
Centre Nord	10,8	23,9	65,3	54	24,2	21,8
Cascades	6,6	26,3	67,1	37,9	23,9	38,2
Hauts Bassins	9,1	26,6	64,3	22,9	19,2	57,9
Sud Ouest	23,3	30,9	45,8	45,4	30,1	24,5
Plateau Central	17,3	32,3	50,4	48	27,6	24,3
<b>TOTAL</b>	<b>12,3</b>	<b>30,4</b>	<b>57,3</b>	<b>44,2</b>	<b>23,9</b>	<b>31,9</b>

Source : SNAT, 2007, vol. 1, p. 54

<sup>350</sup> Ces systèmes extensifs consomment peu de travail par unité de surface mais ne produisent pas de fortes valeurs ajoutées à l'hectare (Berti *et al.*, 2007, 102).

Seules les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest se caractérisent par une situation de « relative adéquation » entre taille des ménages et taille des exploitations. En revanche, dans des régions cotonnières récentes comme celles du Centre-Sud et du Centre-Est, les disparités sont grandes. Dans la première, où 47,5 % des actifs sont concentrés dans des ménages de grande taille (10 personnes ou plus), seuls 12,2 % appartiennent à des ménages qui cultivent des superficies supérieures à 5 hectares. Dans la seconde, ces proportions atteignent, respectivement, 60,2 % et 18,7 % (Figure 87). Les raisons de ces inégalités dans la répartition des terres, qui peuvent tenir à des difficultés d'accès au foncier, aux capacités techniques des exploitations, etc., doivent être élucidées à des échelles plus fines.



Source : SNAT (2007, vol. 1 : 54)

**Figure 87. Situation des régions selon le pourcentage des actifs agricoles des ménages de grande taille et des exploitations de grande taille**

En fait, les facteurs qui gouvernent les stratégies des producteurs sont masqués ici par la porte d'entrée « typologie selon le niveau d'équipement » et ne permettent pas d'en rendre compte. Ils ne peuvent pourtant être éludés et doivent être abordés en tenant compte des environnements spécifiques de chaque zone cotonnière. En ce sens, la typologie actuelle apparaît aujourd'hui bien trop restrictive dans la mesure où elle ne tient pas suffisamment compte de la diversité des systèmes de production et de leurs environnements. Or ces derniers sont essentiels puisque les systèmes de production se localisent dans des milieux soumis à de plus ou moins grande pression sur les terres, permettant une plus ou moins grande diversification des activités des exploitations et offrant peu ou prou de nouvelles opportunités de revenus aux agriculteurs.

## 1.2. Une appréhension indispensable de la diversité des systèmes agraires

Les limites de la classification actuelle opérée par les sociétés cotonnières burkinabé ont été déjà constatées dans la région cotonnière du Mali où la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) utilise une typologie similaire. Ce constat a servi de point de départ à une étude menée par M. Dufumier (2005) dont il conviendrait de s'inspirer<sup>351</sup>. Elle a distingué des zones relativement homogènes et contrastées au sein de la région cotonnière malienne en prenant en compte, notamment, la diversité des conditions agro-écologiques, des modalités de peuplement et de colonisation agraire, des systèmes de culture et d'élevage pratiqués, d'accès aux marchés du travail et des produits agricoles, etc. Ce travail a mis en évidence, dans cette région cotonnière, la diversité des exploitations agricoles paysannes. Il s'est attaché ainsi à caractériser les grands types de systèmes de production agricole pratiqués en leur sein et à apprécier les performances économiques de chacun d'eux (*Ibid.*, 2005, 56). Cette étude, et c'est là son plus grand intérêt, met surtout en exergue l'importance de différencier les situations agraires puisque pour chacune d'elles la problématique du développement agricole se pose distinctement, tout comme celle du devenir de la production cotonnière.

Au Burkina Faso, des travaux réalisés à des échelles plus fines permettent de rendre compte de l'hétérogénéité des systèmes de production. Ainsi, une étude menée par Blanchard (2005) dans trois villages situés dans le bassin cotonnier occidental et reprise, notamment, par Vall *et al.* (2006) et Andrieu *et al.* (2010), identifie trois grands types de producteurs : les *agriculteurs* qui cultivent, outre du coton, des céréales destinées à la consommation familiale ; les *éleveurs*, qui tirent leur revenu des troupeaux de ruminants et cultivent des céréales pour l'autoconsommation ; et les *ago-éleveurs* qui sont, soit d'anciens éleveurs sédentarisés, soit d'anciens agriculteurs ayant désormais suffisamment de cheptel pour diversifier leur source de revenu. Au sein de ces trois grandes catégories de producteurs sont ensuite différenciés différents types d'unités de production selon le nombre d'actifs, les superficies cultivées, la présence ou non (et le nombre) d'outils attelés mais également le nombre d'animaux, la taille du troupeau, etc. (cf. Vall *et al.*, 2006 ; Andrieu *et al.*, 2010). Pour chacune d'elles, en fonction de la disponibilité de ces facteurs de production - retenus comme critères discriminants - correspondent des capacités différenciées à surmonter les contraintes inhérentes à leur environnement, à résister aux chocs (climatiques, économiques, etc.) qui peuvent affecter le processus de production agricole et donc des capacités à assurer la viabilité de leur exploitation et le bien-être de leurs membres.

Il conviendrait aujourd'hui qu'une telle typologie, construite à l'échelle de l'ensemble de la zone cotonnière, soit élaborée au Burkina Faso et enrichie d'une caractérisation des milieux dans lesquels ces exploitations s'insèrent. Il semble qu'une étude ayant cet objet ait été menée conjointement par l'INERA et le CIRAD. Elle n'était cependant pas accessible au moment de ce travail et il n'a pas été possible de consulter ses termes de référence. Si tant est qu'elle ait effectivement pour objectif cette caractérisation des différentes zones cotonnières du pays,

---

<sup>351</sup> Cf. DUFUMIER M., 2005. Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali. Rapport INA-PG, décembre 2005, 83 p.  
<[http://www.hubrural.org/pdf/mali\\_dufumier\\_systemes\\_agraires\\_mali\\_sud.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/mali_dufumier_systemes_agraires_mali_sud.pdf)>

elle pourrait être un guide indispensable aux acteurs de la filière pour initier des projets permettant de relancer de façon durable l'amélioration de la productivité. A défaut, il convient qu'une telle étude soit menée dans la mesure où elle est un préalable nécessaire à la mise en œuvre de projets qui doivent proposer aux producteurs des itinéraires techniques, adaptés à chaque situation et à chaque contexte, pour améliorer durablement la gestion de la fertilité de leurs sols. Celle-ci est d'autant plus importante que les dynamiques démographiques à l'œuvre dans la zone cotonnière peuvent être, à terme, porteuses de bouleversements importants auxquels les exploitations familiales vont devoir s'adapter.

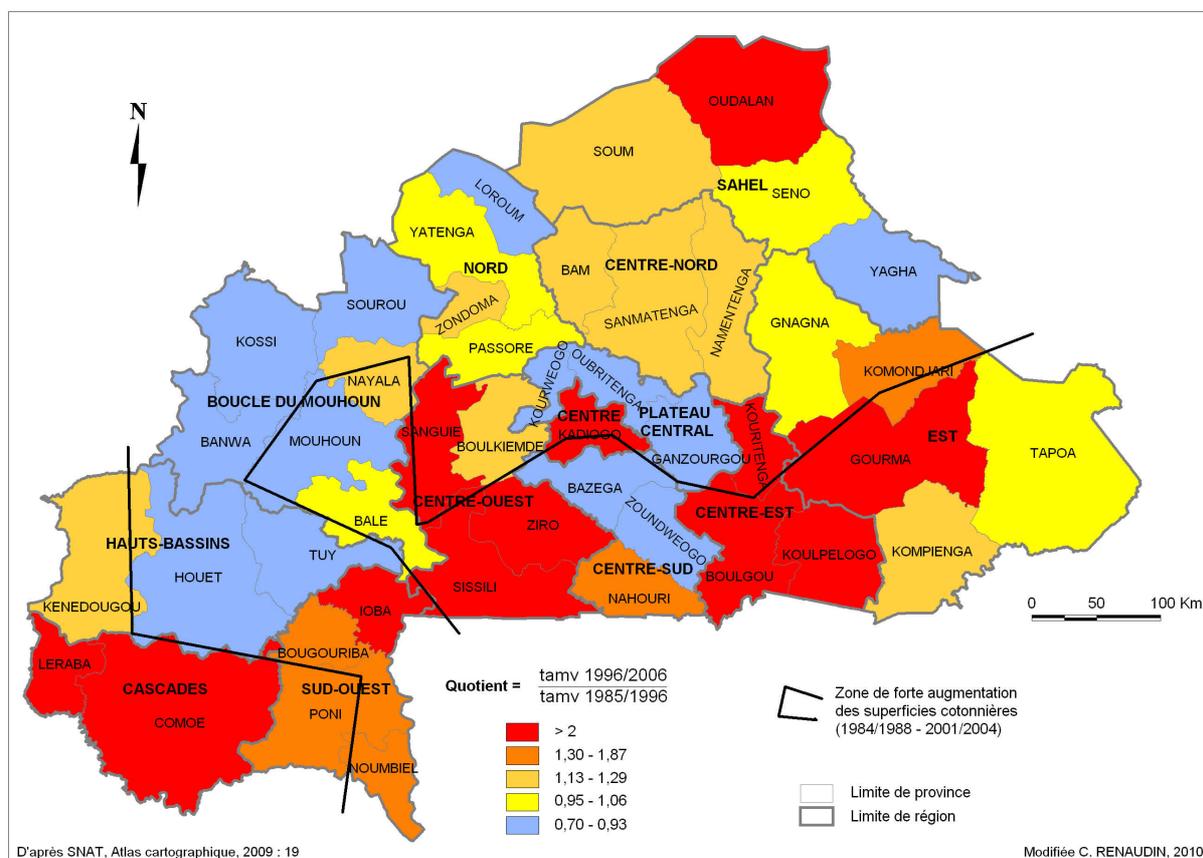
### **1.3. Des dynamiques démographiques qui plaident pour une meilleure gestion de la fertilité des sols en zones cotonnières**

Evoquer une transformation des systèmes de production pour intensifier la culture cotonnière pourrait donner à penser que ces derniers sont immuables. Rien n'est moins vrai. L'agriculture familiale, dont relèvent ces systèmes de production, a toujours su évoluer et s'adapter aux contraintes des milieux dans lesquels elle se déroule et, notamment, à l'accroissement constant de la population dans les campagnes. Cependant, cette hausse en ayant pour conséquence une augmentation de la demande en terres avec son corollaire, sa raréfaction est aujourd'hui à l'origine de mouvements migratoires qui, en plus d'augmenter la pression foncière, peuvent se traduire par des conflits. Elle accentue également la vulnérabilité des exploitations les plus pauvres et de certains acteurs (migrants, éleveurs, ...) pour qui l'accès à la terre est de plus en plus difficile (Guèye, s.d.). Ces phénomènes tendent à s'accélérer aujourd'hui sous l'effet conjugué de la plus grande variabilité des conditions climatiques et de la dégradation des milieux naturels à laquelle la pression accrue de la population n'est pas étrangère. Dès lors, dans un contexte où les campagnes burkinabé vont continuer à se remplir, l'urgence à inverser le phénomène d'extensification de la culture cotonnière en cours depuis les années 1990 dans les zones cotonnières, particulièrement dans les régions qui disposent de réserves en terres cultivables limitées, est évidente. En outre, l'augmentation de la population sur des terres qui se contractent, se traduit par des stratégies paysannes (diminution et/ou suppression des jachères, mise en culture de terres fragiles...) préjudiciables au maintien du potentiel productif des terres qui militent pour le renforcement des capacités des producteurs à préserver et à améliorer la fertilité des sols.

La lecture des dynamiques démographiques, à l'échelle régionale et/ou provinciale - contrainte par les données de population disponibles - est forcément imparfaite. Cependant, elle permet de comprendre que l'augmentation régulière de la population dans les zones cotonnières se traduit inéluctablement - bien que de manière différenciée selon les régions - par une pression accrue sur les ressources naturelles et exacerbe les inégalités dans la répartition des terres. Ces deux phénomènes sont d'autant plus préoccupants que les régions cotonnières accueillent de nombreux migrants.

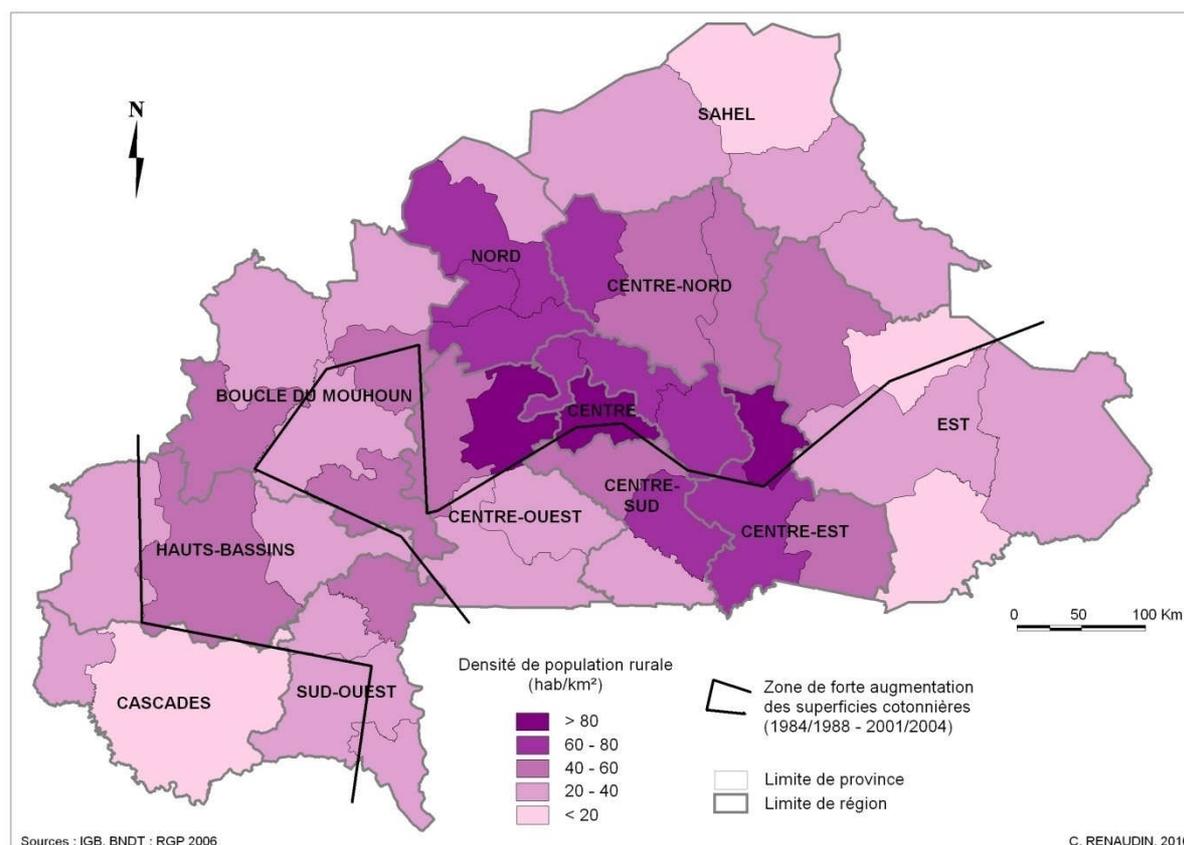
A l'échelle nationale, la population burkinabé en 2006 a augmenté depuis le recensement de 1985, de 2,6 % par an pour atteindre 13,7 millions d'habitants. Elle a par ailleurs augmenté

plus vite entre 1996 et 2006 (de 2,9 % par an) qu'entre la période des deux précédents recensements (2,4 % par an entre 1985 et 1996). La carte ci-après, tirée de l'Atlas cartographique du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT, 2009), permet de voir de grandes disparités sur le territoire dans l'évolution du taux de croissance de la population entre les deux périodes de recensement (1985/1996 – 1996/2006). Dans les provinces cotonnières traditionnelles (Mouhoun, Bale, Tuy, Houet et Kenedougou), la croissance de la population est stable ou fléchit, excepté dans la province du Kenedougou qui a connu une accélération modérée du taux de croissance de la population. En revanche, les zones d'extension de la culture cotonnière correspondent aux provinces où les taux de croissance de la population ont été les plus forts (Figure 88).



**Figure 88. Taux de croissance de la population par province entre les périodes 1985-1996 et 1996-2006**

Les chiffres du recensement de 2006 montrent toutefois que dans ces provinces, les densités de population rurale demeurent encore - exceptées dans celles de la région du Centre-Est - parmi les plus faibles du pays (Figure 89). Ce « sous-peuplement » apparent a d'ailleurs souvent servi d'argument pour contrer les craintes qui se sont manifestées lors de la « Relance cotonnière » qui a déplacé le front pionnier dans la frange sud et est du pays. Il est pourtant très relatif au regard de la disponibilité des terres cultivables dans les régions cotonnières.

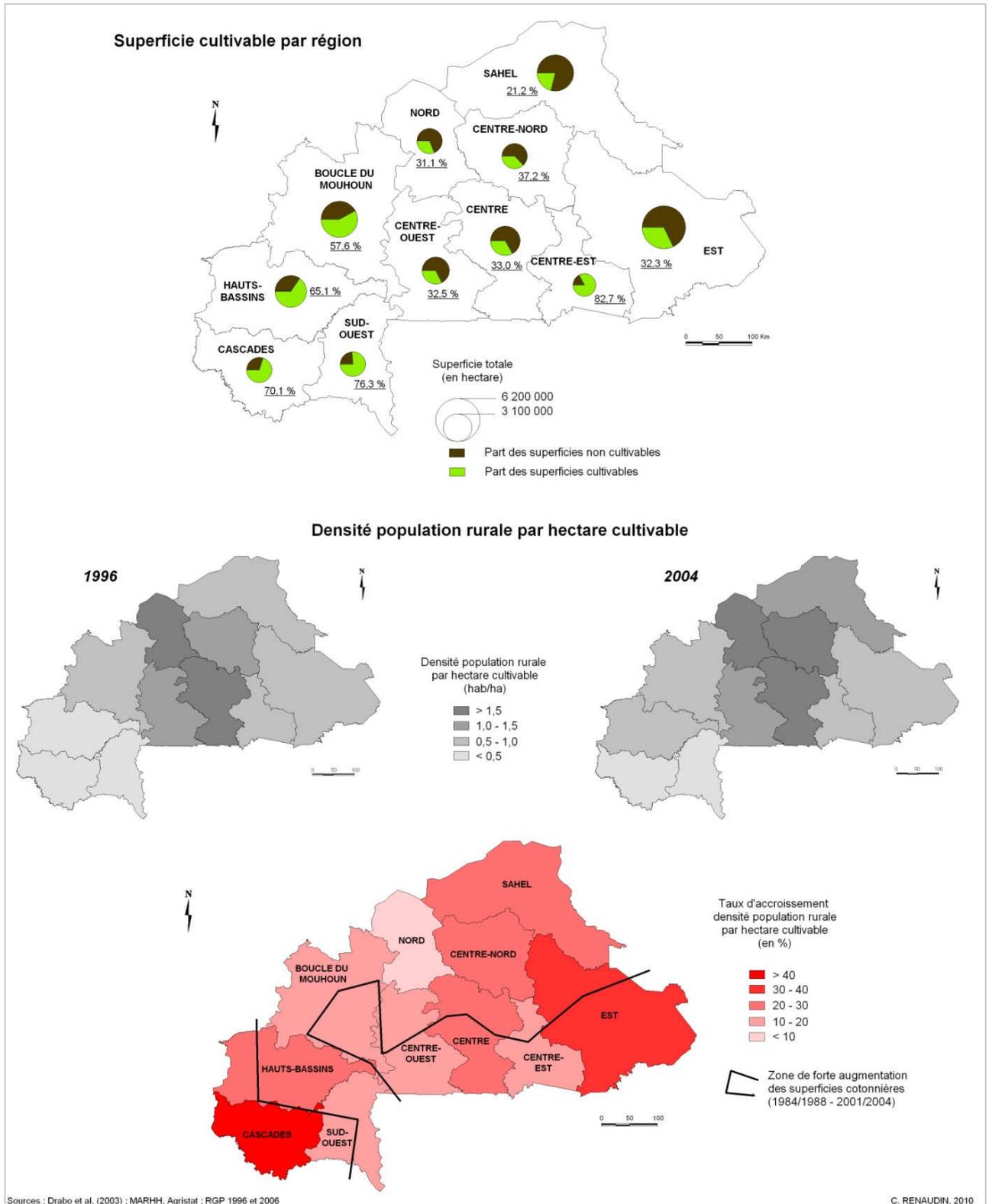


**Figure 89. Densité de la population rurale par province en 2006**

Le potentiel régional des terres qu'il est possible d'emblaver avec les techniques agricoles actuelles des populations a été estimé par Drabo *et al.* (2003)<sup>352</sup>. Il met en évidence le fait qu'au sein de la zone cotonnière, les régions de l'Est, du Centre-Ouest et du Centre<sup>353</sup> ont des superficies cultivables potentielles restreintes puisque celles-ci représentent respectivement 32,3 %, 32,5 % et 33 % de la superficie de leur territoire. C'est aussi dans ces régions que le front pionnier a progressé le plus rapidement. A l'opposé, les régions méridionales se caractérisent par des possibilités d'extension des superficies cultivées plus importantes. Dans ces régions, la densité de population rurale par hectare cultivable reste, excepté pour le Centre-Ouest, relativement modeste. Cependant, les données des recensements de 1996 et 2006 permettent de voir que la pression sur ces terres s'accroît, particulièrement (par ordre d'importance) dans la région des Cascades, de l'Est et des Hauts-Bassins (Figure 90).

<sup>352</sup> En sont exclus « les espaces protégés (forêts classées et réserves de faune), les terres impropres à l'agriculture (cuirasses, zones fortement dégradées, ...) » (cf. Drabo *et al.*, 2003, 46-47).

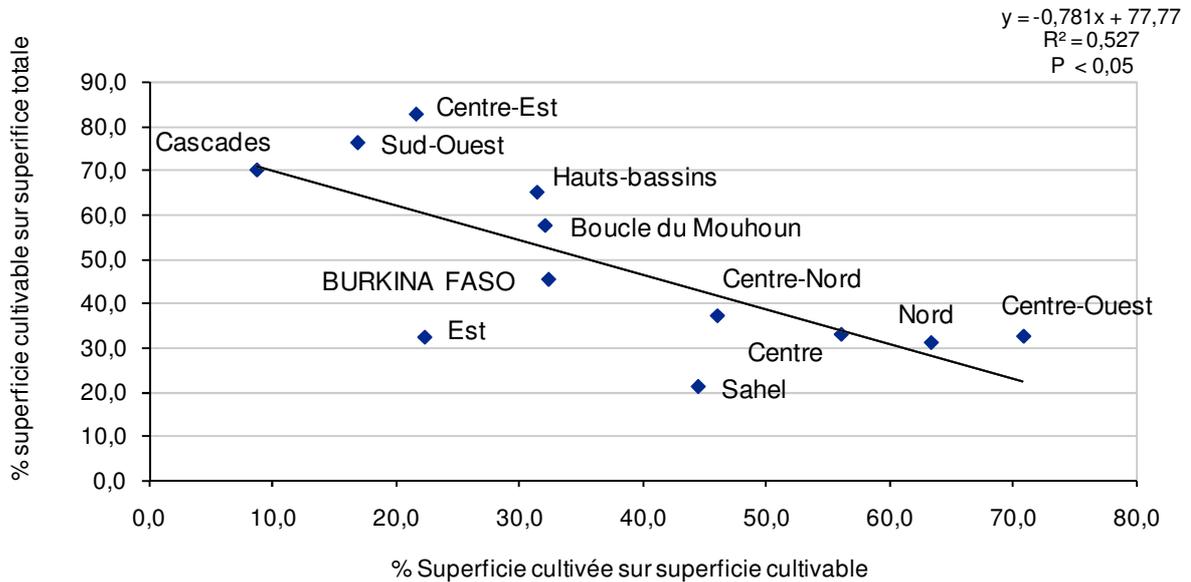
<sup>353</sup> Elle regroupe ici les régions administratives du Centre, du Centre-Sud et de Plateau Central. Ce regroupement a été imposé par le découpage - par région économique - utilisé par Drabo *et al.* (2003) qui ont estimé le potentiel des terres «potentiellement emblavables avec les techniques agricoles actuelles des populations. Mais en sont exclus les espaces protégés (forêts classées et réserves de faune), les terres impropres à l'agriculture (cuirasses, zones fortement dégradées, ...) » (cf. Drabo *et al.*, 2003, 46-47).



**Figure 90. Superficie cultivable par région et évolution de la densité de population par hectare cultivable entre 1996 et 2004 au Burkina Faso**

Dans ces trois régions, les possibilités d'extension des superficies de culture restent néanmoins importantes au regard de la disponibilité des terres potentiellement emblavables. En 2004, la part des superficies cultivées totales ne dépassait pas, en effet, 32 % des terres

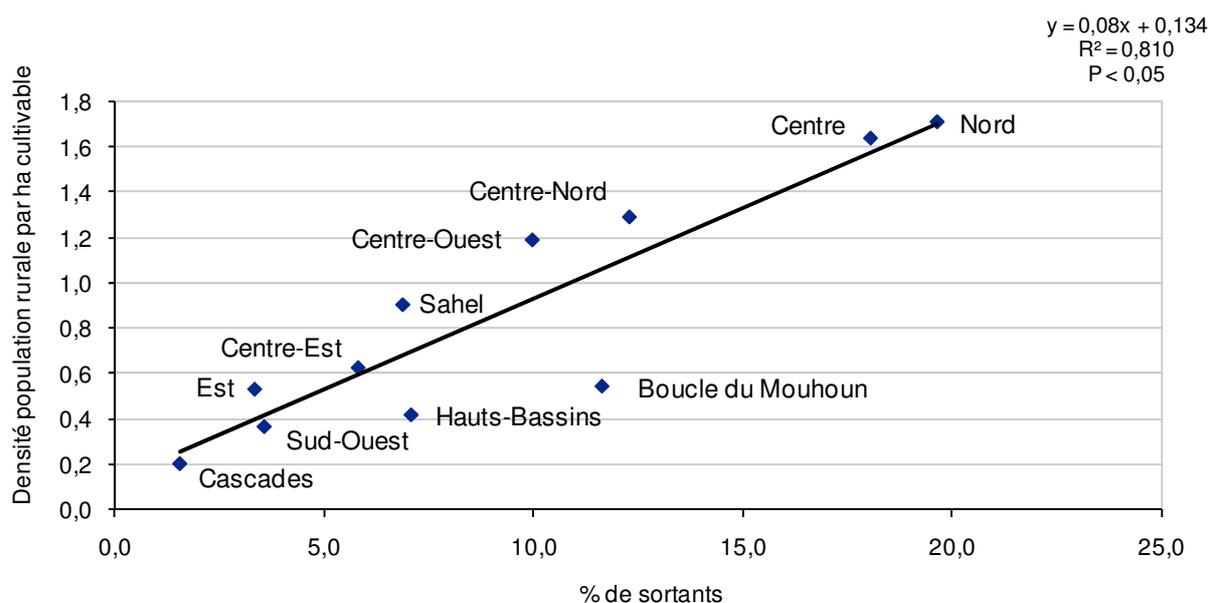
estimées cultivables. La situation est en revanche tout autre pour la région du Centre-Ouest où près de 71 % de ces terres étaient déjà mises en culture (Figure 91).



Sources : Drabo *et al.* (2003) ; MAHRH, AGRISTAT

**Figure 91. Situation des régions au regard de leur potentiel en terres cultivables et des superficies mises en culture en 2004**

L'augmentation de la pression anthropique sur le potentiel cultivable des régions a une incidence évidente et de court terme sur le territoire sur lequel elle s'exerce. A plus long terme elle peut entraîner des mouvements migratoires qui vont avoir, eux, un impact dans les zones vers lesquelles ils vont se destiner. Les données du RGP de 1996 montrent en effet que les régions qui enregistrent les taux de départ les plus élevés sont aussi celles qui concentrent les densités de population par hectare cultivable les plus fortes (Figure 92). Cette relation ne peut cependant être interrogée sur la période plus récente, faute d'avoir les données de 2006 relatives aux taux de sortie des régions.



Sources : Drabo *et al.* (2003) ; RGP 1996

**Figure 92. Un lien entre la densité de la population rurale par hectare cultivable et le taux de sortie des régions en 1996**

Les phénomènes de migrations internes sont, au Burkina Faso, essentiellement motivés par l'exode rural et la recherche de terres agricoles et de pâturages. Les soldes migratoires par province enregistrés lors des recensements montrent que les provinces cotonnières constituent les principales destinations des migrants. Leur évolution indique toutefois un glissement marqué des zones « de départ », qui ont un solde migratoire négatif important, vers l'ouest (Figure 93). Dans le bassin cotonnier traditionnel, les provinces cotonnières du sud de la Boucle du Mouhoun et, de manière moins prononcée, celles des Hauts-Bassins, connaissent un net fléchissement des apports migratoires entre 1985 et 2006. En revanche, les zones qui correspondent au nouveau front cotonnier, sont celles qui figurent aujourd'hui parmi les plus attractives. Ces constats autorisent à penser que la question de l'accessibilité des terres est au moins aussi importante que celle de leur disponibilité.

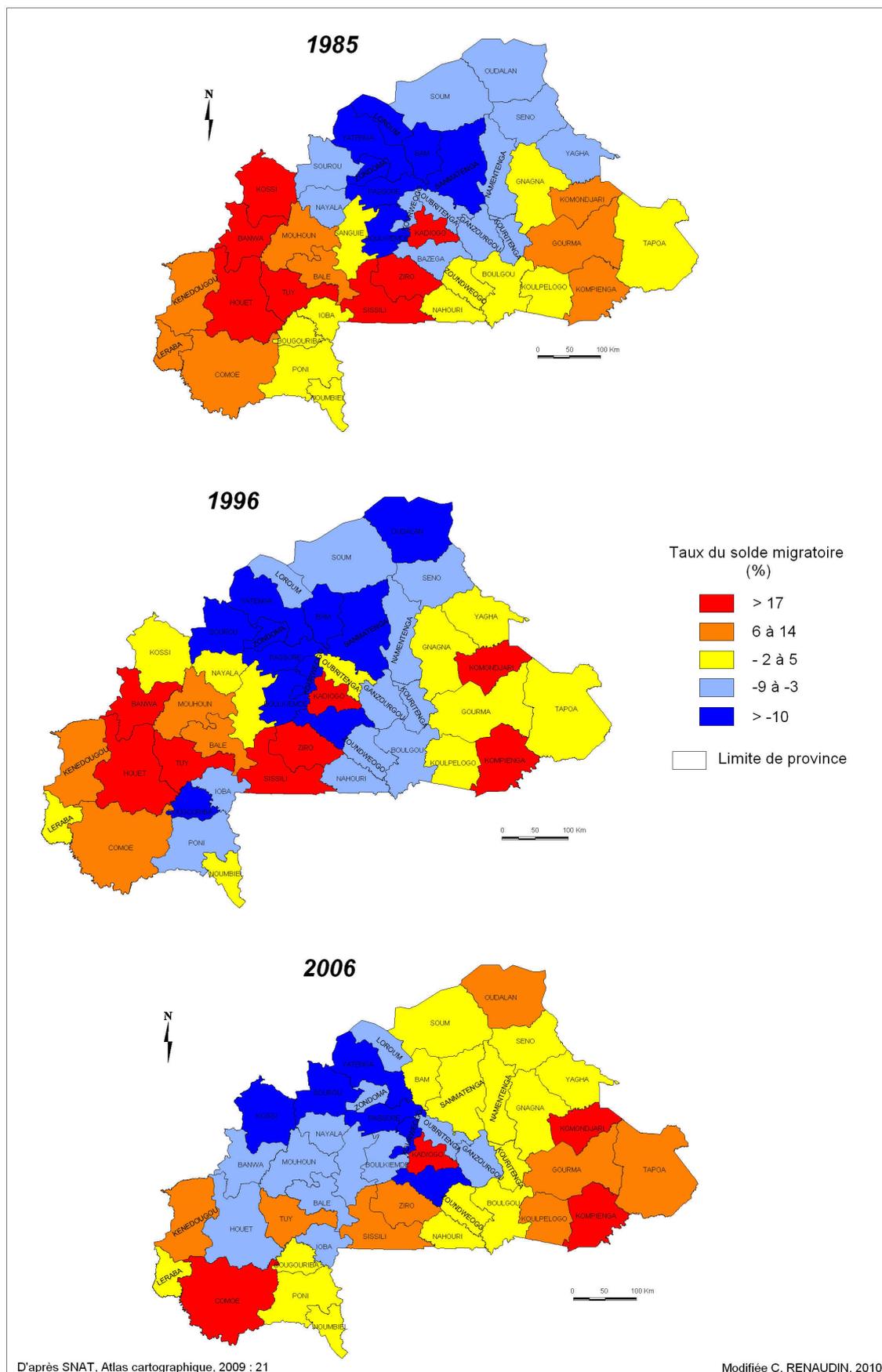
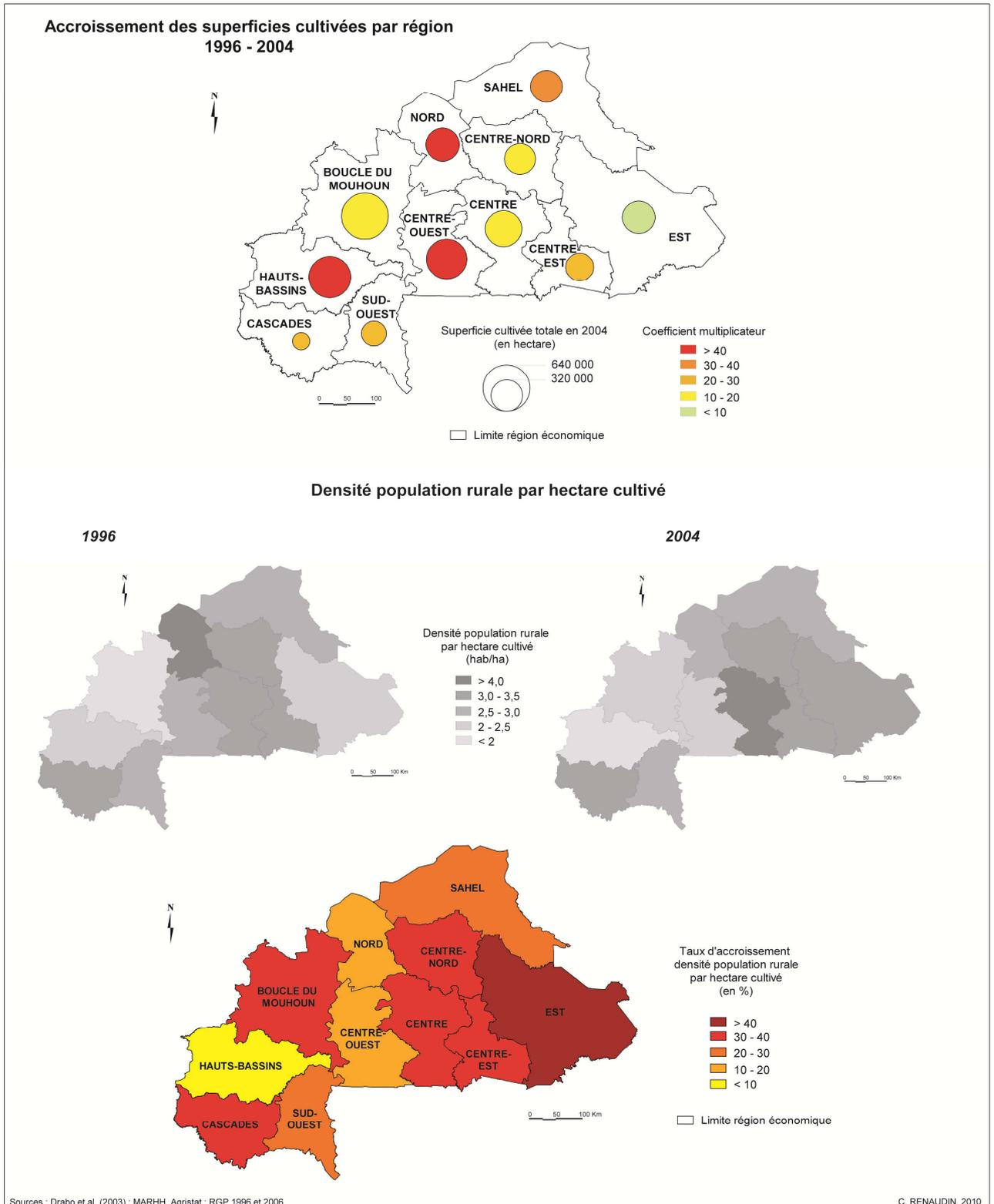


Figure 93. Solde migratoire par province en 1985, 1996 et 2006

Si ces soldes migratoires ne donnent pas d'information sur les flux des migrants, une étude effectuée par S. Henry *et al.* (2003) à l'échelle provinciale a montré que les changements environnementaux gouvernaient, en grande partie, les mouvements migratoires inter-provinciaux. Ceux-ci seraient, dans les régions de départ, liés à la variabilité et surtout au déclin des précipitations, ainsi qu'à la dégradation des sols et se dirigeraient alors vers des zones où les conditions de culture sont plus favorables (*Ibid.*, 2003). Dans les régions cotonnières occidentales, longtemps attractives pour les migrants, l'inflexion des soldes migratoires pourraient être le signal alarmant d'une détérioration des milieux biophysiques sous l'effet, notamment de l'extensification des cultures. Dans les provinces de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, le front agricole a, en effet, progressé très rapidement, avec son corollaire, un défrichement, non moins rapide, de la brousse et dès lors une dégradation marquée du couvert végétal (cf. Figure 46). Dans cette partie du pays, particulièrement dans les zones à forts flux migratoires, ces phénomènes ont été aggravés par l'absence de sécurisation foncière.

Les données concernant l'évolution des superficies cultivées totales et l'évolution de la densité de population par hectare cultivé entre 1996 et 2004 montrent que le phénomène d'extensification des cultures est - région de l'Est mise à part - très net dans la zone cotonnière. Elles mettent en lumière également des disparités régionales importantes qui sont le reflet indéniable de fortes inégalités dans la répartition des terres (Figure 94). Les dynamiques sont en effet extrêmement différentes selon les régions entre celles, d'un côté, qui enregistrent un fort accroissement des superficies cultivées et, parallèlement une diminution de la densité de population sur les terres cultivées (Hauts-Bassins, Centre-Ouest, notamment) ; celles qui enregistrent une croissance modérée des terres mises en culture et une augmentation de la population sur les superficies cultivées (Cascades) ; et enfin, une région comme celle de l'Est où les superficies emblavées ont connu une diminution tandis que la pression sur les terres cultivées a nettement augmenté. Ces inégalités dans la répartition des terres sont particulièrement visibles dans des régions comme celles des Cascades ou de l'Est qui se caractérisent par des possibilités d'extension des cultures importantes et des densités par hectare cultivé, fortes (respectivement 3,4 et 3,1 par ha cultivé).



**Figure 94. Evolution des superficies cultivées par région et de la densité de population rurale par hectare cultivé entre 1996 et 2004 par région économique au Burkina Faso**

Dans le contexte actuel d'accroissement de la population, les dynamiques démographiques à l'œuvre dans les régions cotonnières et la raréfaction des terres militent pour le renforcement des capacités des producteurs à intensifier leur système de production, particulièrement dans

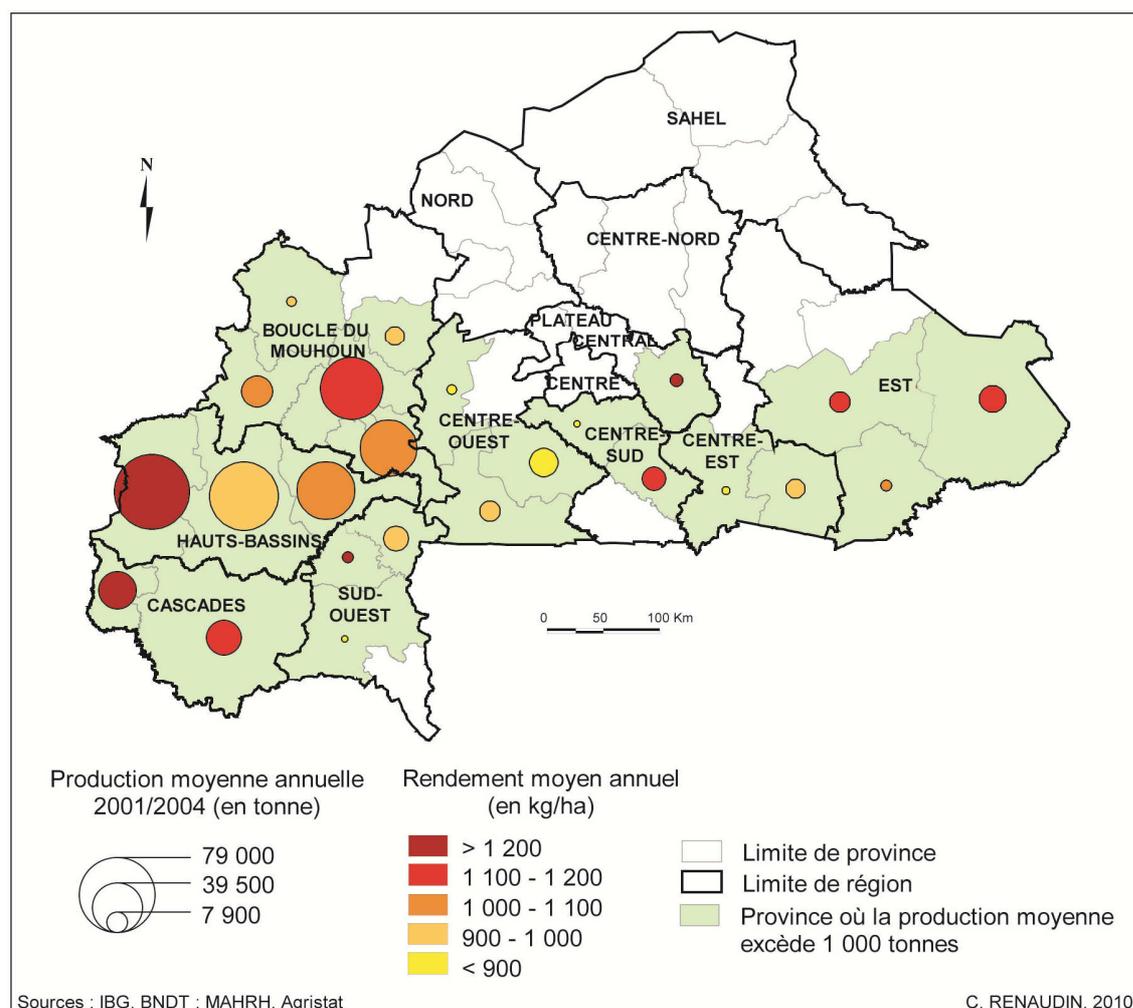
les zones où les réserves de terres cultivables sont limitées. L'enjeu est important dans la mesure où l'augmentation de la population peut, à moyen terme, engendrer une baisse du potentiel productif suite à la diminution et/ou la suppression des jachères et à la mise en culture de terres marginales (Devèze *et al.*, 2005, 21). Dans ces conditions, il n'est pas interdit de penser comme Hofs *et al.* (2006) que les rendements vont dépendre de plus en plus de la capacité des producteurs à maintenir la fertilité des sols (*Ibid.*, 2006), tout en se gardant d'aborder cette problématique des rendements au regard de cette seule relation rendement/fertilité.

## **2. Diversité des mesures pour maintenir et améliorer la fertilité des sols**

La question de la stagnation des rendements moyens constatée aujourd'hui au Burkina Faso est complexe à élucider tant sont nombreux les facteurs qui interagissent. Il n'est d'ailleurs pas vain de rappeler que coton *Bt* ou non, les rendements, pour cette culture pluviale, demeurent conditionnés par des aléas d'ordres climatiques, agronomiques et environnementaux. Au-delà, ce sont l'ensemble des pratiques paysannes à chaque étape culturale (semis, démariage, traitement phytosanitaire, apport de fumure minérale et organique...) et le respect du « calendrier technique » qui conditionnent l'obtention des rendements espérés. En ce sens donc, l'introduction de la technologie *Bt* ne constitue, en aucun cas, une panacée pour la filière cotonnière burkinabé.

### **2.1. Les rendements : une question complexe**

En outre, l'échelle à laquelle cette question doit être abordée est délicate à déterminer puisqu'elle ne se pose pas de manière uniforme dans les zones cotonnières. La carte ci-après montre en effet, sur la période 2001/2004, de fortes disparités en termes de rendements entre les provinces cotonnières et relativisent dès lors les moyennes utilisées à l'échelle nationale et/ou à l'échelle des zones d'intervention des sociétés cotonnières (Figure 95). Elles laissent surtout entrevoir que la problématique des rendements relève de multiples déterminants qu'il conviendrait de mieux cerner.



**Figure 95. Rendement moyen annuel du coton par province sur la période 2001-2004**

A l'échelle des régions cotonnières, les acteurs de la filière distinguent souvent l'ancien bassin cotonnier des zones d'extension récente de la culture cotonnière pour expliquer la tendance à la diminution des rendements moyens. Celle-ci serait, selon eux, indissociablement liée à un appauvrissement progressif des sols ; ce dernier relevant de facteurs différenciés selon les zones cotonnières. Dans l'ancien bassin cotonnier, il tiendrait aux prélèvements excessifs des cultures sans restitution organo-minérale suffisante (Berti *et al.*, 2007, 80). La diffusion de la fumure organique préconisée dans les itinéraires techniques y a, en effet, rarement été effective, ou du moins optimale, pour compenser les exportations d'éléments nutritifs du sol que la seule fumure minérale à la culture cotonnière ne peut garantir. Cela, en partie, parce que la question de l'insécurité foncière, particulièrement dans les zones à fort flux migratoires, a découragé les investissements dans la gestion de la fertilité des sols. C'est particulièrement vrai dans la région Ouest du pays<sup>354</sup>. Par ailleurs, la diminution de la fertilité des sols serait imputable à la mise en culture de terres marginales par les producteurs de

<sup>354</sup> Berti *et al.* (2007) notent, dans cette région, « que la proportion de chefs d'exploitation allochtones installés dans les années 60 ne représentait que 12 % du total, pour ensuite rapidement évoluer et passer à près de 48 % du total dans les années 80. La crise ivoirienne de 2002 a certainement contribué à encore amplifier ce phénomène. » (*Ibid.*, 2007, 84).

coton, sous l'effet de la pression démographique. En revanche, dans les zones d'extension récente de la culture, elle serait davantage liée au moindre « professionnalisme » de producteurs moins équipés et moins formés (*Ibid.*, 2007).

Selon Devèze (2005), les facteurs responsables de l'évolution des rendements moyens constatés au Burkina Faso peuvent être à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. Les premiers tiennent au non-renouvellement du paquet technologique proposé aux producteurs alors même que, par exemple, des phénomènes de résistance aux pyréthriinoïdes apparaissent<sup>355</sup>. Ils sont liés également aux difficultés pour les agriculteurs d'accéder à l'équipement mais aussi à la non-réadaptation du système d'encadrement, en quantité et en qualité, qui freine la maîtrise des techniques d'intensification, particulièrement pour les producteurs qui se sont engagés récemment dans la culture cotonnière. Quant aux facteurs conjoncturels, ils résultent, en partie, des évolutions défavorables des conditions de prix du coton et des intrants (*Ibid.*, 2005, 19). Face à cette conjoncture, on l'a vu dans la province du Gourma, les stratégies des producteurs consistent, notamment, à réduire les quantités d'intrants recommandés dans les itinéraires techniques. Or ce type de réaction conduit inéluctablement à la diminution des rendements. Au-delà des raisons qui peuvent expliquer la stagnation des rendements moyens, d'autres facteurs doivent être convoqués pour expliquer, cette fois localement, l'évolution des rendements. Ainsi, par exemple, des déficits de pluviométrie peuvent être incriminés localement dans la diminution des rendements (*Ibid.*, 2005, 20). Par ailleurs, l'augmentation de la pression démographique dans certaines zones peut conduire à des stratégies foncières (diminution des jachères, mise en culture de parcelles moins fertiles dans la toposéquence, etc.) préjudiciables au progrès des rendements. Ces stratégies ont été, notamment, mises en évidence par Vall *et al.* (2006) dans trois villages du bassin cotonnier occidental<sup>356</sup> (*Ibid.*, 2006).

En fait, compte tenu du nombre des facteurs qui interagissent - qu'ils soient d'ordre structurel ou conjoncturel, qu'ils relèvent des politiques institutionnelles, des environnements agro-climatiques des zones cotonnières, des pratiques culturelles des agriculteurs, etc. -, il est très délicat de lier la baisse des rendements moyens observée aujourd'hui avec la baisse de la fertilité des sols. Néanmoins, dans un contexte où l'accroissement de la population demeure important, l'intensification des systèmes de production à base de cotonniers doit passer par la préservation et l'amélioration de la fertilité des sols. Dès lors, et afin de renverser la tendance à la stagnation des rendements, les acteurs de la filière doivent s'attacher à l'ensemble des facteurs qui les gouvernent afin d'initier des projets qui permettent aux systèmes de production actuels d'être à la fois plus productifs et plus durables. Pour cela, la caractérisation des systèmes agraires dans les zones cotonnières est un préalable nécessaire.

Ensuite, la question des rendements doit être interrogée à l'aune de l'ensemble des pratiques paysannes, des facteurs qui concourent à ces pratiques et des moyens accordés à l'encadrement technique des producteurs. L'enjeu est d'autant plus important que, certains auteurs l'ont montré, les itinéraires techniques pratiqués peuvent être à l'origine de la dégradation de la fertilité des sols à travers leur érosion et de la minéralisation accélérée de

---

<sup>355</sup> Notamment dans la lutte contre le principal parasite du coton (*Hélioptis armigéra*).

<sup>356</sup> A Kourouma, Koro et Koumbia (*Ibid.*, 2006).

leur matière organique (Hauchard, 2008 ; Abou Abba *et al.*, 2006). Des phénomènes qui tendent aujourd'hui à s'aggraver sous le coup de l'augmentation de la pression démographique et de la variabilité accrue des précipitations. Ils commandent, dès lors, de s'interroger sur la manière de relancer durablement la productivité dans les zones cotonnières afin d'augmenter les rendements et de préserver la fertilité des sols. Les solutions « techniques » existent et démontrent qu'il est possible d'améliorer la productivité des systèmes cotonniers tout en gérant durablement les ressources naturelles (*Ibid.*, 2006). La recherche agronomique a, en effet, montré que de nombreuses techniques de lutte anti-érosives à l'échelle des parcelles et/ou des terroirs permettent, notamment, de « tamponner » efficacement les effets du climat. De la même manière, les mesures de restauration-amélioration du statut organique des sols préconisées par la recherche sont diverses et donnent des résultats probants en termes de fertilité des sols et de rendements. En fait, la diversité des actions possibles pour préserver et améliorer la fertilité des sols autorise que l'une ou l'autre puisse être envisagée en tenant compte de la diversité des exploitations familiales et des environnements dans lesquels elles s'insèrent. Leur réussite, au-delà de la question des moyens alloués à la recherche et à la vulgarisation de ses résultats au sein de la filière qui sera évoquée plus loin, commande donc que soient mieux caractérisées les différentes situations agraires qui coexistent au sein des zones de production cotonnière.

La revue ci-après - qui ne prétend pas être exhaustive - des diverses techniques, déjà mises en œuvre en milieu paysan dans les zones cotonnières ouest-africaines ou en test actuellement, qui contribueraient à intensifier durablement les systèmes de production paysan met en évidence en effet que toutes ne pourraient être proposées à l'ensemble des producteurs. Par ailleurs, et quelles qu'elles soient, toutes militent pour le renforcement des capacités des producteurs. Il est donc indispensable que ces systèmes soient identifiés et localisés afin de cibler les itinéraires techniques à mettre en œuvre et à vulgariser prioritairement auprès des agriculteurs.

## **2.2. Des mesures de lutte contre l'érosion des sols**

Parmi les actions visant à préserver et améliorer la fertilité des sols, la recherche agronomique envisage, en zone cotonnière, la mise en place de techniques de lutte anti-érosive. Cela parce que les terres appartiennent le plus souvent à la catégorie des sols ferrugineux tropicaux<sup>357</sup> qui sont particulièrement susceptibles à l'érosion hydrique, notamment lorsqu'ils sont mis en valeur avec des techniques culturales basées sur des labours et des sarclo-buttages (Abou Abba *et al.*, 2006, 352). V. Hauchart (2008) a mis en évidence ce phénomène dans la région cotonnière de la Boucle du Mouhoun et montré que le labour, *a fortiori* lorsqu'il est mal conduit, en modifiant les propriétés structurales des sols, accélère l'érosion et le lessivage des sols<sup>358</sup> (*Ibid.*, 2008, 99). La mise en place de mesures de lutte anti-érosive permet toutefois

---

<sup>357</sup> Cf. Figure 41 et Figure 42.

<sup>358</sup> D'après V. Hauchard (2008), les opérations de labours sont souvent mal menées et mal maîtrisées : « [d]u fait de la faible puissance musculaire des bœufs de trait au sortir de la saison sèche et du passage trop rapide la

d'enrayer ces processus et de limiter ainsi les impacts des aléas climatiques. Les techniques sont diverses (bandes anti-érosives enherbées ou boisées, ados de terre, cordons pierreux, haies vives, etc.) et conduites dans les parcelles cultivées, soit à l'échelle de la parcelle individuelle ou de parcelles groupées, soit à l'échelle de blocs de culture, au niveau de sous bassins versants. Elles se basent sur l'orientation des travaux agricoles en courbes de niveau et sur l'introduction de systèmes de freinage des eaux de ruissellement (Abou Abba *et al.*, 2006, 353).

Les techniques de lutte contre l'érosion ont fait l'objet de grands projets d'aménagement couvrant parfois des bassins versants entiers au Burkina Faso. Leur succès a cependant été limité faute d'entretien de la part des producteurs (Gigou *et al.*, 2006). Il semble en fait, au regard des différentes approches de luttes anti-érosives mises en place dans différents pays cotonniers ouest-africains, que les techniques appliquées à l'échelle individuelle soient préférées par les producteurs. Dans la zone cotonnière du Cameroun, Abou Abba *et al.* (2006) ont montré que l'aménagement des terres en bandes anti-érosives enherbées ou boisées à l'échelle de sous-bassins versants est souvent perçu comme une perte d'espace par les agriculteurs. Ce type d'aménagement, pour être pérenne, requerrait alors d'être valorisé, selon les auteurs, par l'introduction de graminées pérennes ayant un intérêt fourrager (*Ibid.*, 2006, 354).

Au Mali, Gigou *et al.* (2006) ont montré que l'aménagement des terres - à l'échelle du champ individuel - avec des ados de terre suivant les courbes de niveau, permettait d'augmenter l'infiltration des eaux de pluie, d'élever les rendements et de diminuer les variations interannuelles des rendements. Cette technique est, selon les auteurs, particulièrement adaptée au terrain sur glaciais en pente faible et pourrait donc être diffusée dans les zones cotonnières burkinabé. Cependant, si la technique est jugée rentable par les auteurs, elle nécessite néanmoins que l'exploitation dispose d'une charrue, d'une paire de bœufs, d'un conducteur d'attelage et surtout qu'elle fasse appel à un service extérieur pour le piquetage des courbes de niveau. L'absence de cette offre de prestation, tout comme son financement si elle existe, peut également constituer un frein à la mise en œuvre de cette technique (*Ibid.*, 2006). Dès lors, ce type d'aménagement paraît inenvisageable, à l'heure actuelle, dans les systèmes de production où dominant des exploitations manuelles.

Dans ces derniers, l'utilisation de pierres pour réaliser des cordons pierreux peut être utilisée comme dispositifs anti-érosifs. Cette technique, simple, est de plus en plus vulgarisée par les projets gouvernementaux et les ONG auprès des producteurs. Dans les villages d'enquête de la province du Gourma, où près de 33 % des agriculteurs déclaraient avoir réalisé un site anti-érosif sur au moins une de leur parcelle, cette technique est, de loin, la plus utilisée. Elle a l'avantage de ne pas réclamer de levées topographiques préalables - contrairement aux aménagements en bandes anti-érosives - et elle limite le risque d'engorgement alors que les ados en terre peuvent, eux, le favoriser (*Ibid.*, 2006). Cependant cette technique nécessite que les sols comportent en surface des quantités de pierre importantes ce qui est loin d'être toujours le cas.

---

charrue, seuls les quelques centimètres superficiels du sol sont pulvérisés ; ils sont alors facilement exportables par les pluies. » (*Ibid.*, 2008, 99).

Ces techniques anti-érosives ont été, peu ou prou, testées puis vulgarisées en milieu paysan dans les zones cotonnières ouest-africaines. Les études et le suivi dont elles ont fait l'objet permettent de cerner leurs impacts mais également les contraintes auxquelles se heurte parfois leur application. Ces expériences donnent à voir certaines des conditions du « succès » de chacune des techniques employées et permettent d'entrevoir celle(s) qui serai(en)t plus propice(s) à telle zone cotonnière (ou à telle situation) plutôt qu'à telle autre, et sur laquelle il conviendrait donc de mettre l'accent. Les leçons que l'on peut en tirer doivent cependant être accompagnées d'une meilleure caractérisation de l'érosion hydrique dans les campagnes burkinabé. Cette caractérisation pourrait être effectuée par le biais d'un modèle cartographique, comme celui proposé par Guillobez *et al.* (2000), qui mesure l'état qualitatif de l'érosion hydrique des sols. Ce modèle utilise des facteurs tels que l'agressivité des pluies, l'érodibilité des sols à l'érosion hydrique, l'occupation du sol et ses usages (utilisation par l'homme du milieu et couverture du sol)<sup>359</sup>. Enrichi de paramètres mesurant les impacts des actions concrètes de lutte contre l'érosion hydrique<sup>360</sup>, il pourrait être un bon outil pour identifier les zones cotonnières où des mesures de lutte anti-érosive doivent être, prioritairement, mises en œuvre et pour effectuer un suivi de l'impact des techniques mises en œuvre.

La gestion de l'érosion n'est évidemment qu'une étape dans la gestion de la fertilité. Il est en effet nécessaire que cette dernière intègre également des initiatives permettant d'améliorer ou de restaurer le statut organiques des sols (Abou Abba *et al.*, 2006, 354). L'une des voies souvent préconisée pour améliorer les rendements et maintenir la fertilité des sols est l'utilisation de fumure organique, en complément de la fumure minérale, et notamment la fumure animale (Devèze *et al.*, 2005, 21).

Sans faire une rengaine de cette nécessité de caractériser les systèmes agraires des zones cotonnières, une intervention comme du Ministre délégué à l'Agriculture A. Combarry, lors de l'Assemblée générale de l'UNPC-B de juin 2010, incite cependant à la répétition. En effet, et alors qu'il était question du coton *Bt*, le Ministre a insisté pour que l'accent soit désormais mis sur la rotation des cultures (coton-céréales-légumineuse/jachère) et sur l'utilisation de la matière organique. Il a rappelé à cette occasion son engagement lors de la 13<sup>ème</sup> journée nationale du paysan : « une famille, une fosse fumièr »<sup>361</sup>. Ce type de déclaration est « heureux » alors que la campagne agricole 2010/2011 a été placée sous le thème « quel système de production en réponse aux changements climatiques ? », dans le sens où elle met la question des pratiques paysannes au premier plan. Par ailleurs, le slogan est beau. Cependant il nie largement la diversité de la réalité paysanne ; la production de fumier ne pouvant, en fait, être envisagée que dans certaines zones et sous certaines conditions. Par ailleurs, cette voie suppose le renforcement des relations agricultures-élevage au sein des systèmes de

---

<sup>359</sup> Des données mesurant l'emprise agricole, la densité de population, la charge en animaux, etc., sont retenues pour cela.

<sup>360</sup> Les auteurs proposent de prendre en compte, par exemple et entre autres, le pourcentage de superficies cultivées ayant des aménagements anti-érosifs (Guillobez *et al.*, 2000).

<sup>361</sup> Qui s'est tenue à Koudougou en mars 2009, sous le thème « Diversification des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso : une alternative pour la sécurisation des producteurs ruraux dans un contexte de crise ». Cf. Article de K. D. Some : Campagne cotonnière 2010/2011 : 600 000 tonnes de coton graine attendues, *In* Le pays, 23 juin 2010 (<<http://www.lefaso.net/spip.php?article37283&rubrique3>>).

production. Ces relations complémentaires sont en effet encore insuffisamment valorisés dans le pays où l'existence de deux ministères distincts, l'un dédié à « l'Agriculture » et l'autre à « l'Élevage »<sup>362</sup> ne facilite sans doute pas une vision complémentaire des sous-secteurs de l'Agriculture.

### 2.3. Le renforcement des relations agricultures-élevage

Les avantages de l'intégration des activités d'élevage au sein des unités de production, tant sur le plan agronomique (fumure organique) qu'économique (diversification des sources de revenus et réduction de la vulnérabilité des ménages) ne sont plus à démontrer. Cette intégration a d'ailleurs été soutenue par la filière cotonnière, par le biais notamment de la diffusion de la culture attelée et de la valorisation des sous-produits agro-industriels issus de la graine du coton, notamment les tourteaux et l'aliment bétail. Elle a ainsi permis dans le bassin cotonnier occidental, l'émergence aux côtés des *éleveurs*, d'*agriculteurs* qui cultivent le coton et les céréales en utilisant, pour la majorité d'entre eux, la traction animale et d'*agro-éleveurs* disposant généralement d'une main d'œuvre et d'un troupeau conséquent (cf. Vall *et al.*, 2006, 75). L'élevage constitue, pour ces deux derniers types d'agriculteurs, un élément de diversification économique mais aussi d'amélioration des systèmes techniques (fertilité des sols, traction animale, capital assurant la couverture de certains risques) et de leur productivité.

Cette association culture-élevage n'est cependant réellement valorisée qu'au sein des exploitations qui sont suffisamment pourvues en équipements attelés et en animaux. L'utilisation des animaux, particulièrement des bovins, pour la production, en quantité, de fumure organique requiert, en effet, selon les recommandations techniques actuelles<sup>363</sup>, la stabulation des animaux en étable (moins de 5 bovins) ou leur parcage dans des parcs (plus de 5 bovins) (Abou Abba *et al.*, 2006, 355). La production de fumier nécessite, en outre, la présence d'une source d'eau accessible pour son arrosage, une main d'œuvre suffisante au sein de l'exploitation - compte tenu de l'importance du travail à mobiliser - et la disponibilité de charrette pour le transport de cette matière organique des lieux de collecte vers les champs. Autant de conditions que ne réunissent pas, loin s'en faut au Burkina Faso, une grande partie des exploitations cotonnières familiales.

Dans celles qui ne disposent pas suffisamment d'animaux<sup>364</sup>, le compostage des résidus de récolte - notamment des tiges de cotonniers - et des ordures ménagères peut être valorisé. Cependant, la mise en place de fosses compostières se révèle également contraignante puisque, elle aussi, requiert la proximité d'un point d'eau et la présence de charrettes. En fait, fumier ou compost, les deux techniques plaident pour que les producteurs puissent être

---

<sup>362</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de Ressources Halieutiques pour le premier et Ministère des Ressources Animales pour le second.

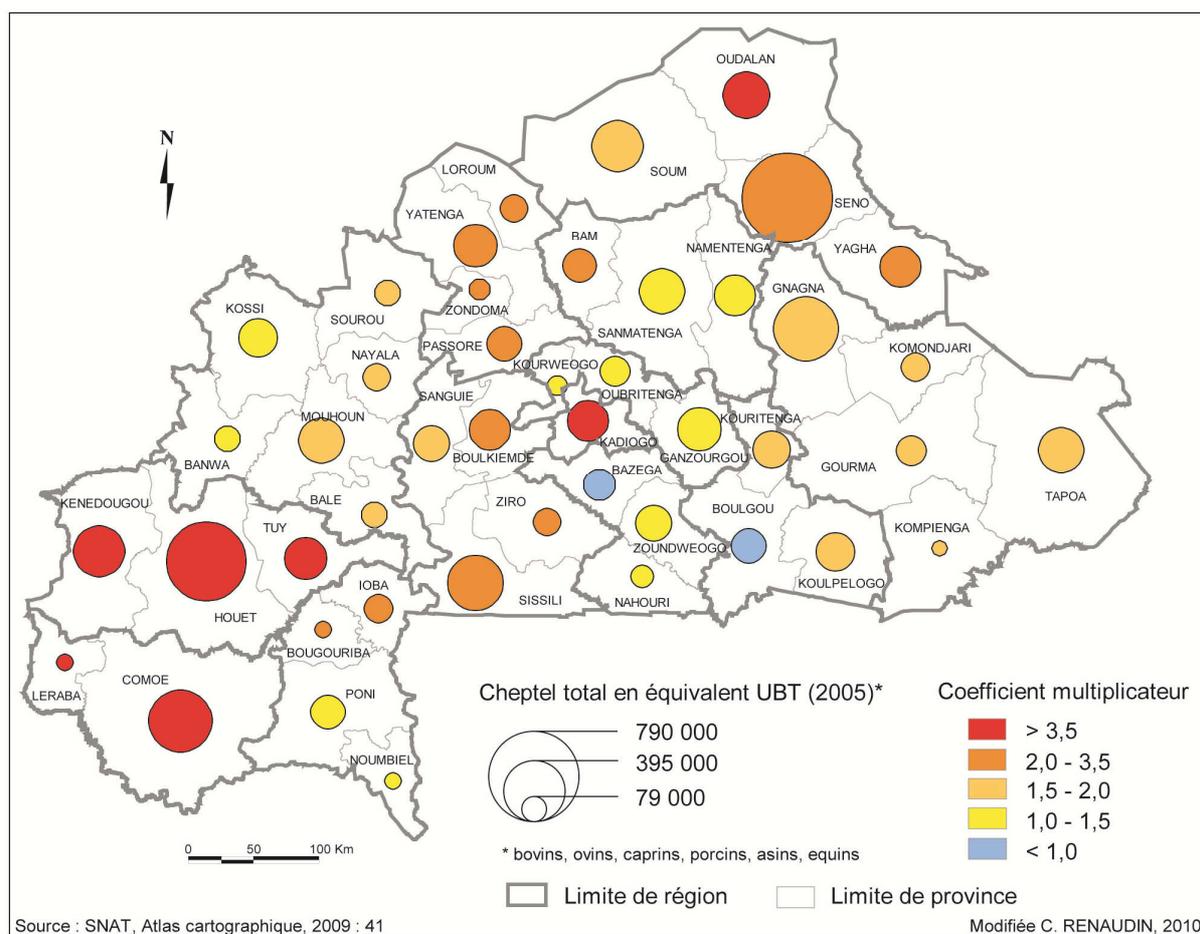
<sup>363</sup> Pour une production de 6 tonnes par hectare de fumier tous les 3 ans (Abou Abba *et al.*, 2006, 355).

<sup>364</sup> Soit que l'exploitation n'en compte pas assez, soit que les animaux se trouvent trop éloignés de l'exploitation.

équipés en outils attelés. Les taux d'utilisation de fumure organique par type d'exploitation cotonnière en témoignent (cf. Tableau 68).

Par ailleurs, au-delà des capacités matérielles des paysans, l'environnement, et particulièrement les proportions de *saltus* (aires réservées à la pâture des animaux) et d'*ager* (terroirs cultivés en continu) au sein des finages, conditionne largement la réussite de l'intégration de l'élevage au sein des systèmes de production. Celle-ci nécessite en effet un équilibre particulièrement délicat à trouver entre les terres de cultures, l'espace nécessaire à la production de fourrages pour nourrir les animaux sur l'ensemble de l'année et la taille du cheptel nécessaire pour couvrir les besoins en matière organique.

Dans les régions cotonnières, où les pressions anthropiques sur les ressources agro-sylvo-pastorales sont déjà fortes et/ou vont s'accroître dans l'avenir (notamment parce que ces zones sont attractives pour les migrants et de plus en plus convoitées pour la transhumance des troupeaux), ce défi est important. Il l'est d'autant plus, que les activités agricoles et l'élevage se déroulent encore dans des systèmes largement extensifs et donc assez consommateurs d'espaces. A l'ouest du pays, l'extension conjointe des superficies cultivées et du cheptel, a entraîné une multiplication des conflits entre les éleveurs et les producteurs (installation des champs sur des zones de parcours, dégâts occasionnés par les troupeaux sur les cultures, abattage des arbres fourragers, etc.) qui illustre toute la difficulté de préserver l'accès aux espaces et aux ressources pour chacun de ces agriculteurs (Vall *et al.*, 2006). La carte ci-après, issue du Schéma National d'Aménagement du Territoire (2007), montre en effet, que l'augmentation du cheptel a été particulièrement importante dans cette partie du Burkina Faso (Figure 96).



**Figure 96. Evolution du cheptel total entre 1995 et 2005 (équivalent UBT) au Burkina Faso**

L'intensification des cultures et de l'élevage est donc une priorité pour ces zones où le développement démographique et l'accroissement du cheptel ne semblent pas marquer le pas. Elle doit passer, notamment, par une meilleure gestion de la biomasse qui permettrait de rendre disponibles de la litière et du fourrage ; cela, en intégrant, par exemple, des productions fourragères dans les assolements (Cf. Abou Abba *et al.*, 2006). Elle doit s'attacher également à l'amélioration de l'accès aux sous-produits agro-industriels (SPA) issus de la graine du coton : tourteaux, coques et graines de coton<sup>365</sup>.

#### 2.4. Des techniques agro-écologiques à promouvoir

D'autres techniques, issues de l'agro-écologie, permettent le maintien de la fertilité des terres et des effets positifs sur les rendements. Ces techniques sont le plus souvent issues du savoir-faire traditionnel paysan et se basent, entre autres, sur l'intégration de l'arbre et la conservation des ligneux dans les systèmes agraires. L'une des plus connues dans les campagnes soudano-sahélienne, est la mise en culture des céréales sous des parcs arborés d'*Acacia albida*. Cette légumineuse dont le feuillage constitue un excellent fourrage pour les

<sup>365</sup> Nous y reviendrons.

animaux permet, en outre, grâce à sa feuillaison inversée (en saison sèche), la fertilisation des sols. Ce type de pratique est à encourager dans un contexte où la couverture en végétation ligneuse ne cesse de diminuer avec la mise en culture des brousses et les coupes abusives de ligneux effectuées par les populations en quête de bois de chauffe ou de construction (cf. Figure 45). Or, ce phénomène dénude le sol et favorise ainsi l'érosion et le ruissellement ; ces derniers décapant et appauvrissant la couche arable du sol (Yaméogo *et al.*, 2009). La régénération naturelle ou artificielle des espèces ligneuses, telles *Acacia albida* ou *Faidherbia albida*, reconnues pour leur impact positif sur les rendements et/ou leur intérêt fourrager, permettrait ainsi de renverser ce phénomène. Les initiatives de plantation sont toutefois souvent mises à mal par la pression exercée par la vaine pâture. L'installation de haies vives - qui permettrait de clore les espaces à l'échelle de l'exploitation, des terroirs, etc. - constitue néanmoins une solution de plus en plus étudiée pour leur sauvegarde (Abou Abba *et al.*, 2006, 356).

D'autres techniques, comme celles du semis direct (SD) ou celle du semis direct sous couvert végétal (SCV) pourraient être également valorisées, particulièrement dans les systèmes de production caractérisés par la faiblesse, voire l'absence d'unités attelées dans les exploitations. Ainsi, dans la zone SOCOMA, où les agriculteurs demeurent encore peu équipés en unités attelées, entre 40 et 50 % des producteurs de coton appliquent la technique du semis direct qui ne nécessite pas de labour (Ton, 2006, 36). Cette pratique permet, en principe, un semis plus précoce et en cela, tend à diminuer l'érosion par ruissellement des sols et contribue à un rendement plus élevé. A terme, elle peut augmenter la résilience des sols face aux aléas climatiques. Quant à la pratique des semis directs sous couvert végétal permanent (SCV), elle est actuellement en test sur plusieurs sites dans cette zone orientale de production cotonnière. Les systèmes de culture basés sur les SCV contribuent à améliorer le bilan hydrique des sols dans la mesure où les techniques qu'ils mettent en œuvre<sup>366</sup> atténuent quasiment entièrement l'érosion, relancent l'activité biologique du sol et permettent de fournir une fertilisation organique et de réaliser un labour biologique intense (Abou Abba *et al.*, 2006, 356). Parfois remise en cause parce les SCV requiert l'utilisation d'herbicide (avant semis), la technique a néanmoins montré qu'elle pouvait favoriser une meilleure maîtrise de l'enherbement et, à terme, si l'accumulation de paille au sol est suffisante, permettre leur suppression (cf. Ton, 2006, 46). Par ailleurs, les systèmes basés sur les SCV, qui ne nécessitent aucun labour et des travaux d'entretien des cultures limités, sont estimés économiquement plus rentables que ceux basés sur le travail du sol<sup>367</sup> (Abou Abba *et al.* 2006, 356). Dès lors, les essais en cours doivent être poursuivis dans la mesure où ces systèmes pourraient se révéler particulièrement intéressants pour permettre aux agriculteurs les plus vulnérables, non seulement de maintenir la fertilité, mais aussi de régénérer le potentiel productif de leurs terres agricoles. Cependant il est essentiel que soit pris en compte le fait que

<sup>366</sup> Selon Abou Abba *et al.* (2006), « [c]es systèmes sont basés sur 4 principes fondamentaux : restreindre au maximum le travail du sol, maintenir le sol couvert en permanence par une biomasse, semer directement à travers cette biomasse et jouer sur des associations, rotations et éventuellement successions de cultures se complétant selon les principes agronomiques de base. La pleine application de ces techniques » (Ibid., 2006, 356).

<sup>367</sup> Les auteurs précisent : « (...) lorsque les conditions sont réunies pour leur fonctionnement à l'optimum (...) » (Abou Abba *et al.* 2006, 356).

ces systèmes de production sont totalement incompatibles avec la libre circulation des animaux. Là encore, des systèmes de clôture (notamment par le biais de haies vives) pourraient être envisagés. Cependant la décision de vulgariser en milieu paysan ce type de système de production ne peut être prise, compte tenu des changements importants qu'elles impliquent dans le mode de conduite de l'agriculture, sans une étude fine des milieux et sans une large concertation préalable avec les producteurs de coton (De la Croix, 2004).

L'ensemble de ces techniques d'intensification sont étudiées par les sociétés cotonnières et commencent à être développées. Il est essentiel aujourd'hui que ces efforts soient soutenus par l'ensemble des partenaires de la filière et que, concomitamment, les services d'encadrement et de conseil aux exploitations familiales soient renforcés, pour permettre aux agriculteurs de maîtriser ces techniques. Une gageure dans le contexte financier actuel des sociétés ? Pas plus que d'envisager entreprendre ces actions *ex-nihilo*, en dehors d'un système d'encadrement qui a su prouver son efficacité et qui a surtout le mérite d'être déjà en place et opérationnel. Dans le contexte de précarité financière de l'Etat burkinabé, ces acquis sont indéniablement un avantage pour ces zones rurales.

## **Chapitre 9 Une filière qui ne pourra être viable qu'en se diversifiant**

Il est indispensable de le rappeler : la filière cotonnière doit être sauvegardée au Burkina Faso. Pour les paysans d'abord puisque aucune spéculation à l'heure actuelle n'apporte les avantages du coton qu'il s'agisse de la sécurisation du débouché du revenu ou encore de l'accès aux intrants et au crédit. Pour les producteurs de coton, l'abandon de la culture cotonnière ne signifierait pas seulement se priver des revenus d'une culture de rente mais d'un système qui permet de réduire leur vulnérabilité agricole et d'assurer certaines des conditions du bien-être de leur famille. Pour la filière ensuite qui dispose d'un marché quasi « illimité » à l'export puisque la fibre de coton ne souffre d'aucun problème de débouchés à l'exportation mais surtout parce que les sous-produits du coton et notamment l'huile et les aliments du bétail (graines et tourteaux) jouissent d'une demande qui s'accroît sur le marché national et sous-régional. Ces sous-produits qui tendent à devenir de plus en plus des « co-produits » alimentent en outre un dense réseau de petites unités industrielles et artisanales d'extraction de l'huile. Celles-ci en effet, attirées par la disponibilité en graines de coton et par les prix attractifs des huiles et des tourteaux, se sont multipliées dans les zones cotonnières. Cette huile de coton représente près de 50 % du marché des huiles alimentaires au Burkina Faso<sup>368</sup>. La principale huilerie du pays, la SN-CITEC, avec une capacité potentielle de 18 000 tonnes, fournit 30 % de l'huile de coton consommée, tandis que les huileries artisanales produisent les 20 % restantes (12 000 tonnes). Quant aux aliments du bétail produits par les huileries de coton ils sont, compte tenu de la richesse en protéines de la farine de coton, les plus prisés du marché. Leur teneur en protéines est en effet de l'ordre de 30 % si les farines de coton sont

---

<sup>368</sup> Moyenne consommation huile végétale entre 1994 et 2003 : 4,7 kg/an/habitant. 45 % huile coton ; 13 % arachide ; 24 % palme ; 18 % divers.

diluées avec des coques et de 42 à 43 % lorsqu'elles sont pures. Ils ont d'ailleurs été rebaptisés « aliments bataille », les agriculteurs se « battant » pour acquérir ces tourteaux dont l'offre s'est réduite avec la diminution de la production de coton graine dans le pays.

Pour ces raisons, ce secteur doit être soutenu. Pour ces raisons aussi il doit se diversifier. Il est en effet impensable qu'à court et moyen terme la fibre de coton soit transformée dans le pays ou dans la sous-région. Dès lors la filière restera exportatrice nette et dépendante des aléas du marché mondial. Il est également irréaliste de croire à un ajustement de la parité euro/dollars, par le biais d'une dévaluation du franc CFA, à court et même à moyen terme. Le franc CFA est en effet utilisé par treize autres pays, en dehors du Burkina Faso, dont cinq sont des exportateurs de pétrole. En outre, ni la situation de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) et ni celle de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ne justifie, à l'heure actuelle, que cette option soit envisagée.

Partant de ces constats, il est indispensable aujourd'hui que la filière engage une politique de diversification des cultures qui permettrait de réduire sa dépendance et celle du pays à cette culture mondialisée. Cette diversification doit être menée tant au niveau des exploitations que des sociétés cotonnières et s'appuyer sur les principes du « système coton » qui ont fait leur preuve et le succès de la culture cotonnière. Ce d'autant plus que les avantages qu'ils procurent aux producteurs (garantie des débouchés, accès aux crédits et aux intrants, etc.) sont aussi ceux qui font actuellement défaut pour engager un développement viable de l'agriculture dans le pays.

A l'échelle de la filière, des réflexions se sont déjà engagées dans le sens d'une diversification : elle pourrait ainsi notamment s'ouvrir à de nouveaux secteurs d'activités dans le domaine des oléagineux et celui des bioénergies qui connaissent une demande de plus en plus forte. Les opportunités existent puisque le Burkina Faso dispose des capacités industrielles pour investir dans ces secteurs. Celui de la trituration comprend différentes sociétés (SN-CITEC, JOSSIRA, SOFIB) et des tritrateurs artisanaux. La plus grosse entreprise, SN-CITEC, produit déjà en plus de l'huile raffinée végétale à partir de la graine de coton<sup>369</sup>, du beurre de karité et de l'huile et du tourteau de sésame.

## **1. Porter une politique de diversification des cultures**

La diversification est depuis toujours une réalité dans les exploitations familiales. Elle porte aussi bien sur les activités agricoles (diversité des cultures, élevage, activité de cueillette, etc.) que sur des activités qui ne dépendent pas du secteur agricole. Le recours aux migrations temporaires de travail et à l'emploi urbain salarié ou informel en témoigne. Le coton, en permettant aux exploitations de capitaliser les revenus et les investissements réalisés grâce notamment aux crédits coton, a contribué à renforcer cette diversité des activités qui caractérise l'agriculture familiale. Ainsi, on l'a vu dans le Gourma, les surplus céréaliers dégagés grâce au système semi-intensif à base de cotonnier sont souvent l'objet de commerce.

---

<sup>369</sup> Nb. Elle produit également les coproduits de la graine de coton : tourteaux, aliment de bétail et savon.

Surtout, les revenus du coton ainsi que les crédits gagés sur cette culture, ont permis à de nombreux producteurs d'investir dans du matériel de production permettant d'autres activités, agricoles ou non, génératrices de revenu (maraîchage, embouche, boutiques, etc.). Cette diversification bien que présente dans toutes les exploitations cotonnières reste néanmoins tributaire de leur environnement qui offre plus ou moins d'opportunités aux producteurs et à leur famille de se tourner vers d'autres cultures et/ou d'autres activités. Surtout elle demeure dépendante, pour la majeure partie des exploitations cotonnières, des revenus et des crédits basés sur le seul coton. Aujourd'hui le coton, en crise, ne joue plus ce rôle de locomotive. La diversification des sources de revenu au sein des exploitations est pourtant essentielle pour diminuer la vulnérabilité agricole et économique des paysans. Il est donc indispensable de promouvoir, aux côtés du coton, d'autres cultures de rente qui répondraient aux besoins de liquidité des paysans et permettraient, elles aussi, au fil du temps, des investissements susceptibles d'accroître les possibilités de diversification au sein des exploitations familiales. Le développement de ces cultures doit s'envisager au sein du système coton qui maintiendrait le principe de garantie et de péréquation des prix d'achat et des intrants et permettrait ainsi au plus grand nombre de paysans de produire, pourvu que les conditions pédoclimatiques soient réunies. La zone cotonnière qui prend en écharpe le pays, de l'Ouest à l'Est, est sous pluviométrie supérieure à 800 mm ce qui autorise tous les types de cultures alternatives. Ces cultures entreraient en rotation avec les céréales, bénéficieraient d'une recherche et d'un encadrement adaptés au milieu paysan et sur lesquelles pourraient être gagés des crédits intrants. Les structures et les compétences existent au sein de la filière pour enclencher une politique de diversification des cultures, tout comme les opportunités.

### **1.1. « Où diversifier ? » : des dissensions entre les acteurs de la filière**

Les possibilités de diversification sont multiples en théorie et l'objet désormais de discussions entre les acteurs de la filière. Cette diversification pourrait en effet porter tant sur des cultures vivrières, comme certains l'ont souhaité, que sur des cultures de rente. En pratique, la précarité financière de la filière et des producteurs invite au pragmatisme et conduit à envisager une diversification des cultures dans ce qui constitue le cœur de métier de la filière : le développement encadré d'une culture de rente qui procure des revenus garantis au paysannat et qui puisse être valorisée par une transformation industrielle dans les huileries du pays. La promotion de cultures oléagineuses est en effet la voie la plus réaliste à emprunter et la plus opportune compte tenu de la hausse des marchés des huiles alimentaire et des aliments bétail et de l'essor du secteur des bio-énergies au Burkina Faso. Elle n'a cependant pas été jugée si « évidente » par l'ensemble des acteurs de la filière.

A l'échelle de la filière, lorsque les réflexions ont été engagées dans le sens d'une diversification des cultures, tous les acteurs se sont retrouvés sur le fait qu'elle devait s'envisager comme un complément à la culture cotonnière et non pas comme une substitution. Elle s'appuierait sur des productions réalisables en petite agriculture familiale et dont les débouchés seraient assurés à un niveau industriel et formel ; le but étant de créer une valeur ajoutée à ces productions par une transformation primaire. Les points de vue ont néanmoins

divergé lorsqu'il s'est agi de savoir « où diversifier ? ». Dans le secteur alimentaire certains, dont François Traoré, ont souhaité que la diversification porte sur les céréales et notamment le maïs. Cependant, le leader de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B), qui voulait créer une organisation pour la production et la commercialisation du maïs (OPCM) au sein de l'Union, s'est confronté à une vive opposition des membres de l'Union ainsi que de l'ensemble de l'interprofession. Ces derniers ont justifié leur refus en arguant du risque, dans le contexte de crise actuel, d'affaiblissement de leur structure et, plus généralement, de la filière. Celle-ci n'a, en effet, aucune maîtrise des circuits de commercialisation de cette céréale qui ne générerait par ailleurs qu'une faible valeur ajoutée industrielle. De plus, cette initiative va à l'encontre, selon les sociétés cotonnières, du principe de spécialisation qui a présidé à la suppression des groupements villageois. En outre, les trois sociétés la jugent dangereuse pour la culture cotonnière dans la mesure où elle pourrait amplifier le phénomène de détournement des engrais sur le maïs constaté dans les zones cotonnières. La fronde est également venue de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) opposée à ce projet qui nuirait au Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CIC-B) en charge déjà - et entre autres - de la commercialisation du maïs. Ces dissensions qui, selon certains observateurs de la filière ne seraient pas étrangères à la démission de F. Traoré de sa fonction de président de l'UNPC-B en janvier 2010<sup>370</sup>, ont donné un coup d'arrêt à cette initiative.

La politique de diversification de la filière s'engagerait néanmoins dans le secteur alimentaire mais porterait plutôt vers les oléagineux. Ces produits, en effet, compte tenu de la hausse de la demande, bénéficieraient de fortes valeurs ajoutées en huilerie et en aliment bétail.

## **1.2. De l'opportunité de promouvoir le développement des cultures oléagineuses pour le marché alimentaire**

La tendance à la baisse de la production cotonnière au Burkina Faso, qui laisse présager une diminution constante de l'huile de coton, est particulièrement préoccupante au regard non seulement de la dépendance du marché à l'huile de coton mais également des besoins en huile végétale à venir. En 2008 la consommation d'huile par habitant s'établissait à 4,7 kg/an, ce qui représentait près de 64 millions de tonnes d'huile pour l'ensemble du pays. En 2020, pour une population estimée à 21,4 millions d'habitants et en conservant le niveau actuel de consommation par habitant qui est de 4,7 kg/an/habitant<sup>371</sup>, la consommation d'huile devrait atteindre 100 millions de tonnes au Burkina Faso. Cela signifie en moyenne un besoin supplémentaire de 4 000 tonnes d'huile par an. Or, en 2009, avec 200 000 tonnes de graines

---

<sup>370</sup> Cf. Article de A. Guillaume-Gentil, « François Traoré quitte l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina », du 4 février 2010.

([http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com\\_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=francois\\_traore\\_quitte\\_l\\_union\\_nationale&more=1&c=1&tb=1&pb=1](http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=francois_traore_quitte_l_union_nationale&more=1&c=1&tb=1&pb=1)) ; ainsi que celui de la rédaction d'Afrik53.com, « Burkina Faso : COTON : François Traoré évite son débarquement » du 27 janvier 2010 (< [http://www.afrik53.com/Burkina-Faso-COTON-Francois-Traore-evite-son-debarquement\\_a352.html](http://www.afrik53.com/Burkina-Faso-COTON-Francois-Traore-evite-son-debarquement_a352.html)>).

<sup>371</sup> Chiffre de 2008. La consommation moyenne d'huile végétale par habitant est relativement stable au Burkina Faso puisque le niveau moyen de consommation s'élevait également à 4,7 kg/an/habitant entre 1994 et 2003.

récoltées, la production d'huile de coton ne s'est élevée qu'à 30 000 tonnes seulement. Au sein de la plus grosse huilerie du pays, SN-CITEC, une compression du personnel a été envisagée avant qu'elle ne soit contrainte de fermer pendant plus de six mois à défaut de matière première pour fonctionner. Le reste du marché est composé essentiellement d'oléine de palme importée majoritairement d'Asie et, dans une moindre mesure, de Côte d'Ivoire. L'arachide, dont la production s'élevait en 2008 à 180 000 tonnes de coque est, quant à elle, consommée dans le pays en temps que vivrier. Quant aux 600 000 tonnes d'amandes potentielles de karité dont dispose le pays, elles sont essentiellement destinées à l'autoconsommation villageoise. Une faible part d'entre elles (70 000 tonnes) est exportée vers le Ghana et le Togo. Dès lors, dans un marché en hausse, la dépendance du Burkina Faso aux importations d'huile, notamment en provenance d'Asie, risque de s'accroître inéluctablement. Ce d'autant que la sous-région ne satisfait pas actuellement ses propres besoins malgré la relance ivoirienne du palmier à huile. En 2008, les besoins s'élevaient à 3 millions de tonnes d'huile raffinée en Afrique de l'Ouest alors que la production des deux principales huiles atteignait 970 000 tonnes (800 000 d'huile de palme et 170 000 tonnes d'huile de coton).

La demande en huile végétale n'est pas seule à augmenter : les besoins en aliments bétail (graines et tourteaux) s'accroissent également. La pression de plus en plus forte sur les terres du fait de l'accroissement démographique<sup>372</sup>, tout comme la hausse de la demande en viande, expliquent cette tendance. Or au Burkina Faso, les activités d'élevage se heurtent à la faible disponibilité en matières nutritives particulièrement dans la zone sahélienne, au nord du pays. L'herbe n'y est disponible que quelques mois par an et les surfaces agricoles sont surtout consacrées aux cultures vivrières et, dans une moindre mesure, aux cultures de rente. Par ailleurs, la faible disponibilité en protéines reste un handicap rédhibitoire pour la production d'aliment du bétail. Aujourd'hui les seuls matériaux végétaux disponibles qui en contiennent sont les fanes d'arachide, les sons de meunerie, les tourteaux de coton ou d'arachide, le maïs et la farine de soja. Seuls les trois premiers le sont en quantité suffisante pour la fabrication d'aliment du bétail, le soja, l'arachide et le maïs n'étant pas trituré. En outre, l'arachide et le maïs sont consommés dans le pays en temps que vivriers.

Dans ce contexte et compte tenu de la dépendance du pays au coton dans ces secteurs, il est essentiel de promouvoir au plus tôt d'autres oléagineux au Burkina Faso. Les atouts sont importants puisque le pays dispose d'huileries qui, bien qu'elles soient principalement monograine, pourraient être adaptées pour la trituration de l'arachide en coque, du tournesol, du colza, du soja et du karité. Concernant les équipements de la SN-CITEC, il est en effet possible de trouver des compromis au niveau des réglages pour la plupart des opérations de trituration (nettoyage, séchage, décorticage et séparation coques-amandes, broyage et aplatissage, conditionnement thermique, pression, expandeur, extraction) et pour celles concernant le raffinage, à condition parfois d'équipements additionnels. Ces éléments plaident donc pour que la politique de diversification de la filière s'oriente prioritairement vers une valorisation industrielle des cultures oléagineuses qui seraient retenues dans ce cadre.

---

<sup>372</sup> Qui induit une régression de l'élevage transhumant.

Les recherches sont tournées actuellement sur les cultures du soja et surtout du tournesol. Quant à l'arachide, le coût de revient de l'huile raffinée est trop élevé pour le marché national et interdit cette option dans un contexte où l'oléine de palme importée - qui bénéficie de l'effet de la parité du dollar et l'absence de protection du marché - est un concurrent sévère. Des réflexions sont en cours concernant le développement de la culture du soja bien que de nombreux acteurs de la filière soient réticents à valoriser sa farine comme aliment bétail. Celle-ci, en étant la deuxième source de protéine dans le monde, bénéficie en effet d'une forte demande sur le marché mondial où elle s'échange très cher. Dans ce contexte, il risque d'être difficile de vendre cette farine 400 francs CFA/kg aux éleveurs burkinabé quand elle coûte 1 000 francs CFA sur le marché mondial.

Concernant la culture du tournesol, des essais sont menés actuellement par la SOCOMA, en lien avec l'INERA, en milieu contrôlé et en milieu paysan dans l'est du pays. La teneur en huile selon les variétés testées varie de 40,2 % à 43,7 % et les résultats agronomiques se révèlent « prometteurs » bien que les rendements obtenus aient été décevants en milieu paysan (Compaoré, 2009). D'après la SOCOMA, ils seraient liés à des sous-dosages d'engrais et au non-respect du paquet technologique. Or, compte tenu des coûts de production élevés, le niveau de rendement est une contrainte certaine à la rentabilité du tournesol. Les semences hybrides utilisées sont en effet chères et la culture nécessite une fertilisation minérale dont le coût s'avère plus élevé que celui qui est requis pour la culture cotonnière (Tableau 70).

**Tableau 70. Comparaison des coûts de production du coton et du tournesol**

	<b>Coton</b>	<b>Tournesol</b>
Jour de travail	95	60
<b>Intrants (francs CFA/ha)</b>		
Semences	868	6 000
Engrais NPK (150 kg/ha)	39 600	39 600
Engrais Urée (50-100 kg/ha)	14 400	28 800
Herbicide	9 800	9 800
Insecticide (6 à 2 traitements)	26 172	8 724
Battage - Récolte	20 000	12 500
<b>Total charge intrants</b>	<b>110 840</b>	<b>105 424</b>
Rendement kg/ha	1 200	1 200
Prix de vente	160	130
MARI	81 160	51 240
Rémunération journée de travail	854	854

Source : Compaoré (communication), 2009

Dans ces conditions, le développement de cette culture ne pourra se faire sans que la commercialisation ne soit garantie et ce, à un prix rémunérateur, et sans qu'un système de crédits intrants ne soit instauré. Par ailleurs, il convient, avant d'envisager l'intégration du tournesol au niveau du système cotonnier, que les recherches variétales se poursuivent et que les itinéraires techniques s'affinent pour sécuriser le mieux possible les rendements. Autant de conditions qui ne pourront être réunies sans financements extérieurs.

Au regard des enjeux, le soutien aux oléagineux existants (coton) ou à venir (tournesol, soja) est nécessaire non seulement pour accroître l'offre en huile alimentaire mais également pour permettre la diffusion des tourteaux d'huilerie et ainsi contribuer à améliorer productivité du bétail. Le développement de ces cultures pourrait en outre permettre de dégager des surplus à des fins de biocarburants. La SN-CITEC a d'ailleurs initié en 2005 un projet de biocarburant basé sur les surplus existants. Il a cependant dû être suspendu suite à l'amointrissement de la disponibilité en graines de coton.

## **2. Un marché des bio-énergies attractif**

L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina Faso (AICB) s'est en effet engagée dans une réflexion sur la production de biocarburants. Celle-ci cadre avec la politique de développement des biocarburants initiée par le gouvernement burkinabé sous la houlette du Ministère des Mines des Carrières et de l'Energie (MMCE). La pauvreté du pays en énergie et sa dépendance, de fait, aux importations d'hydrocarbures rendent la perspective d'utilisation des agro-carburants attractive pour alléger la facture énergétique nationale qui grève le développement économique du pays et pour développer des sources d'énergie en milieu rural.

Le Burkina Faso se caractérise en effet par de faibles ressources énergétiques. Il ne dispose ni de pétrole, ni de charbon. Par ailleurs ses potentialités en hydroélectricité sont réduites, les ressources solaires demeurent peu exploitées et le potentiel en combustibles ligneux est largement endommagé. Le pays dépend donc des importations d'hydrocarbures qui, en étant constituées de dépenses en devises étrangères, pèsent lourdement sur son déficit commercial. Ce d'autant que les produits pétroliers subissent à l'entrée du Burkina Faso un surcoût lié au transport et au stockage d'environ 50 % en raison de l'enclavement du pays (Blin *et al.*, 2009). En 2008, la consommation d'hydrocarbures correspondait à une importation de 500 000 m<sup>3</sup>, soit un coût économique de plus de 250 milliards de francs CFA. Un montant que le MMCE compare avec le revenu apportée par la filière coton (lorsqu'elle était « à son apogée ») dont les exportations, en valeur, représentaient alors 300 milliards de francs FCA (MMCE, 2009).

Cette facture pétrolière a immanquablement des conséquences sur le coût moyen de production thermique de l'électricité qui dépend du pétrole importé<sup>373</sup>. Au Burkina Faso, près de 69 % de l'énergie électrique est d'origine thermique et seuls 10,6 % de l'énergie est d'origine hydraulique et produite par les barrages du pays. Il est donc tributaire à hauteur de 89,4 % de l'étranger pour son énergie. Or, le prix élevé du baril du pétrole rend problématique le financement du secteur de l'électricité - en 2005, seuls 80 % des chefs-lieux de province étaient électrifiés, 5 % des chefs-lieux de département et 8 villages - et le prix de l'électricité aux consommateurs, bien que subventionné par l'Etat, reste inabordable pour une majorité

---

<sup>373</sup> Une étude du CIRAD indique que le coût moyen de production de l'électricité a augmenté de plus de 40 % en 4 ans, tandis que les prix à la pompe ont crû de plus de 60 % en 10 ans.

d'habitants au faible pouvoir d'achat<sup>374</sup>. En outre, le prix élevé de l'électricité conjugué à celui des hydrocarbures pour le transport rend prohibitif le coût de l'énergie pour le développement industriel local et national et entrave ainsi largement le développement économique du pays

## **2.1. Des controverses liées à l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie**

La SN-CITEC dans ce contexte se singularise par des projets d'entreprise qui pourraient faire école en s'affranchissant en partie de ces coûts. L'huilerie est en effet quasiment auto-suffisante en électricité grâce à la combustion des coques pour la génération de vapeur qui alimente le processus de fabrication et une turbine génératrice. Cette expérience, dans un pays où la facture énergétique est un fardeau, pourrait être poursuivie et élargie aux résidus d'autres plantes...avec prudence cependant. Ce type de projets visant l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie est en effet particulièrement délicat à mener dans un pays où l'augmentation démographique s'accompagne concomitamment, de l'extension des superficies cultivées et où les cheptels sont en forte hausse. Dans ce contexte, les biomasses (cultivées<sup>375</sup> ou naturelles) sont d'autant plus sollicitées que ses usages sont multiples. En tant que matière organique, elles permettent en effet le maintien des teneurs organiques pour assurer la fertilité des sols. Par ailleurs, elles servent à l'alimentation des troupeaux qui demeurent en majorité conduits en mode extensif. La mise en place de projets qui utiliserait cette biomasse entraînerait *de facto* une modification de ces usages. Il est dès lors essentiel que soient conduites, avant leur mise en œuvre, des études permettant d'évaluer la disponibilité des biomasses et les besoins nécessaires aux herbivores. Parallèlement, des mesures visant l'augmentation des biomasses afin de compenser celles utilisées pour la production d'énergie doivent être envisagées (par la promotion des cultures fourragères, des associations légumineuses/graminées, etc.). Ce, d'autant plus que leur disponibilité est très variable d'une année sur l'autre ; tout aléa (climat, feux) pouvant modifier les quantités (et la qualité) des biomasses (Richard, communication nov. 2009).

Les controverses liées au projet de la SN-CITEC de substituer les coques de coton (qui peuvent être fortement valorisées en tant qu'aliment pour le bétail) par les tiges de cotonniers comme combustible illustrent d'ailleurs toutes les limites de ce type de projet. L'idée de la SN-CITEC repose sur le fait que les tiges de cotonniers ne sont actuellement pas valorisées<sup>376</sup>, les producteurs les brûlant généralement sur champ pour apporter un peu de potasse aux terres et éliminer le parasitisme, alors qu'elles représentent une valeur énergétique non négligeable. Leur utilisation comme combustible pourrait dès lors apporter un revenu supplémentaire aux paysans et limiterait ainsi la désaffection de la culture cotonnière. En 2009, plusieurs

---

<sup>374</sup> Il s'établissait, en 2008, à 82 francs CFA pour 1 kWh produit à base de fioul lourd (le carburant le plus économique utilisé dans le pays), au lieu de 131 francs CFA sans subvention.

<sup>375</sup> Résidus de récoltes, pailles.

<sup>376</sup> Sur un hectare de coton, après récolte il reste en moyenne 2 tonnes de biomasse - tiges, feuilles, racines - dont au moins 1 tonne de tiges.

centaines de tonnes ont ainsi alimenté les chaudières de l'huilerie. Le prix d'achat au paysan était alors de 20 000 francs CFA/tonne<sup>377</sup>. Cette expérience suscite cependant l'ire des sociétés cotonnières qui l'estiment, d'un point de vue agronomique, « aberrante » dans la mesure où cette exportation de biomasse interdit toute restitution de matières organiques aux sols. Or les tiges de cotonnier peuvent être utilisées dans la fabrication de compost, ce que les sociétés encouragent aujourd'hui vivement.

## **2.2. Des réflexions en cours sur l'utilisation de l'huile de coton à des fins de biocarburants**

Au-delà de l'utilisation de la biomasse dans la production d'énergie, les acteurs de la filière se sont également penchés sur l'utilisation de l'huile de coton à des fins de biocarburants. Les expériences maliennes et tchadiennes ont en effet prouvé l'intérêt de l'utilisation de l'huile de coton en substitution du pétrole, à la fois pour les producteurs, mais également pour les sociétés cotonnières qui alimente ainsi en partie, leurs groupes électrogènes de centrale électrique (Vaitilingom, 2006, 146). Cette « huile de coton carburant » représente un substitut du fioul indéniablement intéressant dans un contexte de prix du pétrole élevé. Par ailleurs, la recherche (conduite notamment par le CIRAD) a montré que l'huile de coton présente les mêmes comportements en tant que biocarburant que les huiles de colza ou de tournesol. Selon Vaitilingom (2006) « *[l]es performances et les rendements sont très proches, parfois meilleurs, que ceux obtenus avec les produits pétroliers. Les émissions de polluants sont également identiques avec l'avantage que les huiles végétales ne rejettent pas de CO2 fossile dans l'atmosphère terrestre. Par ailleurs, les taux de particules émises sont inférieurs de 30 % à ceux du gazole.* » (Ibid., 148-149). La filière burkinabé prévoit ainsi la construction d'une unité pilote de transestérification d'une capacité de 3 000 tonnes par an d'ester éthylique ou méthylique et de 360 tonnes de glycérine. A terme et en fonction des résultats, une autre unité pourrait voir le jour, ainsi qu'une seconde usine de trituration d'autres plantes oléagineuses (Berti et al., 2007, 33-34). Aujourd'hui cependant ces projets à base de graines de coton sont à l'arrêt en raison de l'indisponibilité de matière première<sup>378</sup>.

Les réflexions se poursuivent néanmoins et les recherches s'élargissent désormais aux autres plantes oléagineuses qu'il serait possible de promouvoir, en fonction des contextes pédoclimatiques, pour la production de biocarburants : le coton, le jatropha (ou pourghère), l'arachide, le sorgho (tiges), la canne à sucre, le tournesol et le soja. Il n'est pas question cependant d'affecter des ressources à une production d'oléagineux à des fins de biocarburant ; celle-ci devant être dédiée avant tout à la production d'huile alimentaire. Il s'agirait plutôt d'envisager que les surplus dégagés de cette production puissent se destiner à la fabrication de biocarburants. Par ailleurs, le développement de cultures telles que le tournesol ou le soja

---

<sup>377</sup> Pour la SN-CITEC, le coût de revient d'une tonne de tiges coupées et logées en sacs a été de 60 000 francs CFA par tonne (20 000 francs CFA et 40 000 francs CFA pour la découpe, le transport et les marges des opérateurs économiques en charge des opérations de collecte) (Monthubert (communication), 2009).

<sup>378</sup> La société Continental avait également initié un projet de biocarburants à base de graines de coton conçus pour les besoins de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABYH). Il est également à l'arrêt.

permettrait de réduire le risque de voir le seul jatropha promu sur le territoire burkinabé dans le cadre de sa stratégie nationale des biocarburants.

### **2.3. La politique nationale de développement des biocarburants : une opportunités saisir**

La politique de développement des biocarburants au Burkina Faso s'appuie sur deux technologies pour la production de biocarburants. La première consiste à triturer et presser des graines pour la production d'huile végétale brute (HVB) à partir de plantes oléagineuses. L'avantage de cette technologie réside dans la simplicité des techniques de fabrication et dans son accessibilité aussi bien à l'échelle villageoise qu'industrielle. La production d'HVB s'envisage aujourd'hui dans le cadre de filières courtes (villageoises)<sup>379</sup> ou de filières semi-industrielles et industrielles. Elle se destinerait en priorité au marché de l'énergie rurale<sup>380</sup> (pour les filières villageoises et semi-industrielles) et à celui de l'électricité (pour les filières semi-industrielles et industrielles) et pourrait être utilisée comme carburant sur des moteurs stationnaires équipés d'un système de bi-carburant (dans ceux de la SONABEL, des centres d'électrification décentralisée, etc.) ou en mélange avec du gasoil dans des proportions de 30 à 40 % pour des petits moteurs (plate-formes multifonctionnelles, motopompes, tracteurs, etc.). La deuxième technologie qui fait l'objet d'étude actuellement consiste à traiter cette HVB suivant un processus d'estérification pour en faire un carburant de type diesel pour le transport. Le biodiesel ainsi fabriqué, mélangé au gasoil, s'intégrerait alors dans le circuit de distribution des hydrocarbures. Cette technologie n'est cependant pas envisagée à court terme dans la mesure où le procédé industriel n'est pas encore au point pour une estérification éthanolique<sup>381</sup>. Par ailleurs, les investissements requis pour la création d'unités d'estérification - de taille minimale de 20 000 tonnes - ne peuvent être réalisés sans que ne soient assurés un approvisionnement régulier en HVB et la rentabilité du biodiesel (dont le coût de production s'établirait entre 500 et 600 francs CFA/litre).

Le gouvernement, via cette politique, escompte consacrer à l'horizon 2020/2025, 500 000 ha de terre (soit 5,5 % des terres cultivables) à la production d'oléagineux destinés à devenir des biocarburants, principalement dans le sud et l'est du pays<sup>382</sup>. Aujourd'hui les projets en cours au Burkina Faso reposent surtout sur le jatropha du fait de l'envolée des prix des autres oléagineux...et se multiplient ! (Figure 97). Près de 70 000 ha de jatropha seraient aujourd'hui déjà plantés sur le territoire (Blin *et al.*, 2009).

---

<sup>379</sup> Des presses de taille villageoise, d'une capacité de 20 000 litres par an, sont fabriquées dans le pays.

<sup>380</sup> En alimentant notamment les groupes électrogènes d'électrification rurale.

<sup>381</sup> Elle demande en outre des investissements au niveau de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABHY) pour le stockage et le mélange du biodiesel au gasoil.

<sup>382</sup> Ces estimations ne prennent pas en compte les superficies consacrées à ces cultures pour le développement de filières courtes destinées à l'auto-alimentation du monde rural.

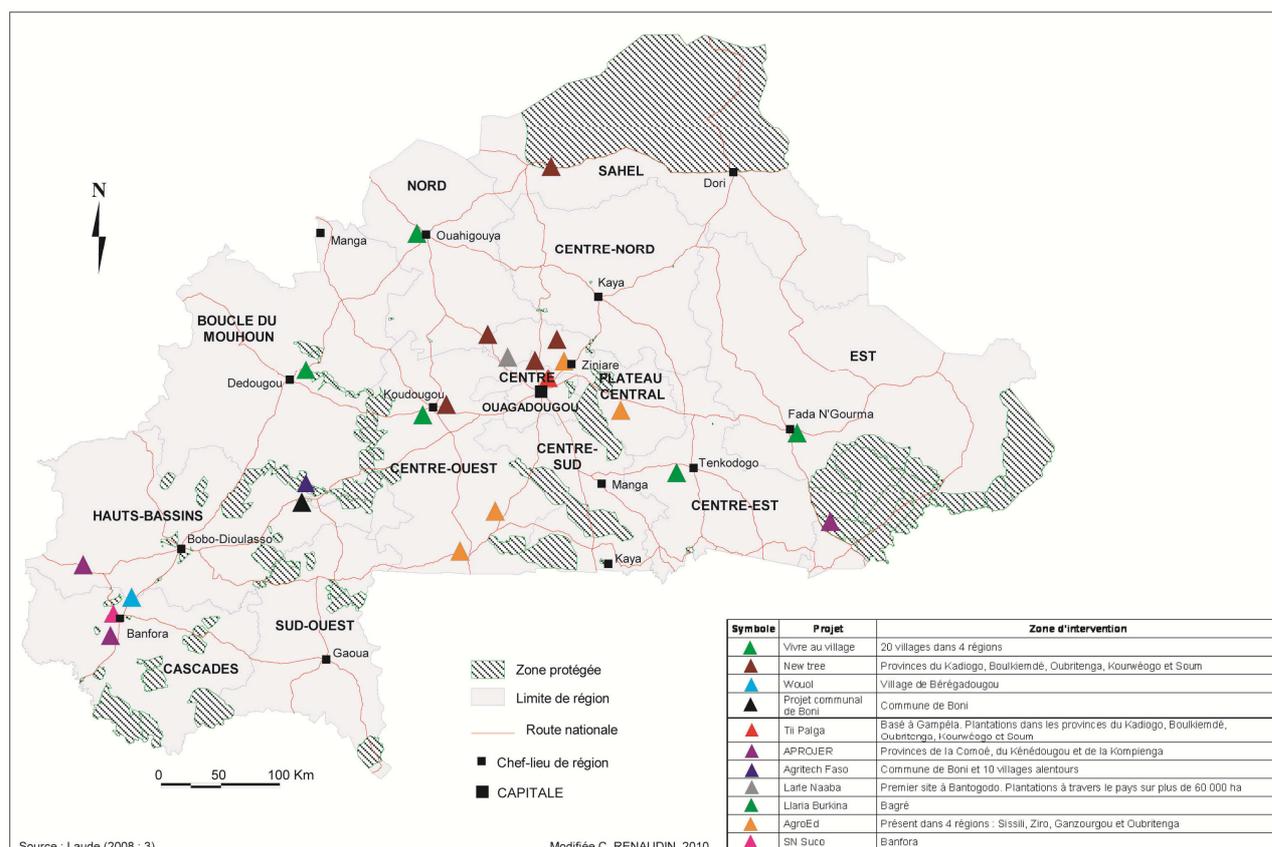


Figure 97. Localisation des projets de jatropha en 2008 au Burkina Faso

L'engouement pour cette plante, peu connue jusqu'à une date relativement récente<sup>383</sup>, ne se limite pas seulement au Burkina Faso. Le jatropha, présent des régions arides jusqu'aux tropiques humides (25N, 30S) occupe aujourd'hui plus de 900 000 ha dans le monde<sup>384</sup>. Cette plante succulente nécessite une pluviométrie annuelle de 300 à 1 000 mm et supporte une saison sèche de plusieurs mois. Elle se contente, par ailleurs, de sols pauvres si tant est qu'ils soient drainants et peut contribuer ainsi à la remise en valeur de terres érodées. Ses graines contiennent 30 % d'huile, utilisée pour fabriquer du savon, des bougies et dont les propriétés médicinales sont proches de l'huile de ricin. Les caractéristiques de cette plante énergétique ont suscité un grand intérêt dans les pays en développement. Il s'est traduit par la mise en œuvre de nombreux projets de production de biodiesel et/ou d'HVB à base de jatropha. Ces programmes combinent souvent deux modèles de développement de la culture : un modèle agro-industriel qui s'appuie sur des plantations à grande échelle pour une production vouée au marché national ou à l'export et un modèle familial qui repose sur des plantations intégrées aux systèmes de production locaux et dont la production se destine avant tout au marché local. Face aux investissements parfois considérables effectués dans de nombreux pays (en Inde

<sup>383</sup> Cette plante était cependant dès utilisée le début XIV<sup>ème</sup> siècle pour la fabrication de savon, de peintures, de vernis et dans le domaine pharmacologique. Les premiers programmes de recherche en agronomie qui lui furent consacrés ont été menés à partir des années 1980 au Brésil. En Europe, à cette période, cette plante est surtout connue pour ses propriétés médicinales. Les recherches menées au sein notamment des universités allemandes et autrichiennes et en Inde dans les années 1990 montrèrent ensuite son intérêt pour la production de biocarburants.

<sup>384</sup> 760 000 ha en Asie, dont 410 000 en Inde et 105 000 en Chine ; 120 000 ha en Afrique dont 35 000 à Madagascar et 35 000 en Zambie ; et 20 000 ha en Amérique latine dont 16 000 au Brésil.

notamment), la FAO s'est récemment inquiétée du fait qu'il n'existe encore aucune « *publication de données scientifiques sur l'agronomie du jatropha et peu d'études sur le lien entre les rendements et des variables comme le sol, le climat, la gestion des cultures et le matériel génétique sur lesquelles fonder des décisions d'investissement* » (FAO, 2008, 80).

Cette préoccupation est d'autant plus légitime que les avantages accordés généralement au jatropha méritent d'être nuancés. En théorie, cette plante est faiblement consommatrice en eau et en intrants. Elle nécessite néanmoins un apport de fumure minérale et, parce qu'elle est soumise à une forte pression parasitaire, une protection phytosanitaire<sup>385</sup>. En pratique, les études agronomiques sont trop parcellaires pour en avoir une idée. Elles seraient pourtant essentielles dans la mesure où il existe un risque que la culture intensive prenne le pas, à terme, sur la culture extensive et s'accompagne d'un recours aux intrants excessif.

Pour le producteur le principal intérêt de la culture du jatropha réside dans le revenu que lui procurerait sa vente puisque sa valorisation est uniquement énergétique<sup>386</sup>. Les deux tiers de la récolte sont en effet constitués de tourteaux qui sont toxiques. Cette toxicité est d'ailleurs souvent mise en avant par les promoteurs de la plante dans la mesure où elle ne peut concurrencer les cultures vivrières. C'est en fait sans compter avec la pression foncière et le fait que cette plante pérenne (40-50 ans) immobilise quoi qu'il en soit des terres et ce, sans produire les premières années. En situation de saturation foncière, la culture du jatropha comporte le risque de concurrencer les cultures traditionnelles qui requièrent des conditions pédoclimatiques souvent identiques ; ce d'autant que les possibilités de cultures intercalaires sont actuellement peu envisagées. Ce risque est pourtant réfuté par les tenants du développement de la culture du jatropha qui arguent que les plantations peuvent être réalisées sur des terres marginales ou dégradées. Cependant ces terres sont aussi, bien souvent, celles qui, malgré leur dégradation, procurent des moyens de subsistance aux ruraux pauvres et notamment aux femmes (FAO, 2008). En outre, cette plante, lorsqu'elle est cultivée sous forme de haies vives (en bordure des champs notamment) est un marqueur foncier indéniable qui peut être source de litiges entre les différents utilisateurs de l'espace rural. Lorsqu'elle est cultivée dans des plantations, le risque qu'elle occupe des terres auparavant dédiées aux pâturages ne peut être écarté, tout comme les conflits que son implantation provoquerait alors entre agriculteurs et éleveurs. Enfin, il n'est pas interdit de penser que la compétition pour les terres pourrait s'exacerber, dans le moyen et le long terme. Particulièrement parce que les opérations de mise en culture nécessitent des investissements importants qui, la plupart du temps, ne sont pas à la portée des producteurs locaux. Dès lors, le danger d'appropriation de terres par des investisseurs privés détenteurs de moyens importants est grand. Et il n'est pas certain que ces derniers se contentent, eux, de terres dégradées.

Les incertitudes qui demeurent aujourd'hui autour de la culture du jatropha militent pour que des recherches soient conduites afin de mieux connaître cette plante et les facteurs

---

<sup>385</sup> En outre, les récoltes sont pénibles et requièrent plusieurs passages. D'après R. Pirot (communication 2009), les données bibliographiques évaluent entre 12 et 50 kg de graines qui peuvent être récoltés par jour. Des tests effectués au Mali indiquent eux 20 kg de graines/jour soit 100 hommes par jour et par hectare pour un rendement de 2 000 kg/ha (à titre de comparaison les récoltes de coton requièrent en moyenne 35 hommes\*jour/ha).

<sup>386</sup> Elle peut également être valorisée par la fabrication de co-produits tel que des biocides (insecticides, larvicides, molluscicides...) ou des bioproduits (coagulant et anti-coagulant, anti-tumoral, anti-inflammatoire, abortif...).

d'élaboration du rendement (écotype, itinéraires techniques, pression parasitaire, eau...), d'identifier les cultivars performants, de déterminer les modes de culture (haies, plantations, agro-foresteries) qui permettraient une intégration optimale dans les systèmes de production agricole. Elles invitent surtout à la prudence avant de s'engager dans une production à grande échelle. Or la prudence consisterait au Burkina Faso à développer, aux côtés du jatropha, d'autres cultures oléagineuses. La filière cotonnière pourrait contribuer à cette démarche prudente dans le cadre de sa stratégie de diversification des cultures. En effet, si la production de cultures oléagineuses comme le tournesol et/ou le soja doit se destiner prioritairement aux marchés, en hausse, des huiles alimentaires et des aliments bétail en développant des cultures comme le tournesol et/ou le soja, elle pourrait également, en cas d'excédent (ou d'une concurrence trop forte de l'oléine importée par l'absence de mesures de protection de la production locale d'huile raffinée), répondre au marché énergétique. Pour les producteurs ces cultures oléagineuses permettraient de diversifier leur revenu de la seule culture cotonnière, particulièrement si elles bénéficient, comme pour le coton, d'une recherche et d'un encadrement adapté. Dans ces conditions, elles pourraient constituer des alternatives crédibles pour répondre, notamment, aux besoins de liquidité des paysans.

L'ensemble de ces projets de diversification, qui ont été largement mis à mal par les difficultés financières de la filière cotonnière, sont encore à l'étude actuellement. Ils ne pourront de toute évidence voir le jour qu'avec l'appui des partenaires de la filière cotonnière. Il est désormais urgent qu'ils prennent rapidement conscience de la nécessité à soutenir cette politique de diversification. Pour cela cependant, celle-ci doit être défendue par les acteurs de la filière et en premier lieu par l'UNPC-B mais également encouragée par l'Etat burkinabé.

## **Chapitre 10 Le rôle des partenaires de la filière dans le devenir de la filière cotonnière**

L'histoire de la filière cotonnière montre à quel point la présence des bailleurs de fonds a été déterminante dans l'essor de la production cotonnière et dans le maintien de cette culture qui fait vivre indirectement près d'un quart de la population du Burkina Faso. Initialement promu par la France le coton est devenu, dans les années 1970, le support technique et économique de nombreux projets régionaux de développement (Devèze, 2005). La conjoncture du marché international était alors favorable et les bailleurs de fonds se sont diversifiés (Fonds d'aide et de coopération, Caisse centrale de coopération économique, Fonds européen de développement, Banque Mondiale, etc.) pour encourager le développement de cette culture perçue comme un moteur du développement rural. Les baisses successives des cours mondiaux intervenues à partir du milieu des années 1980 vont ensuite avoir pour conséquence de mobiliser les sources de financement pour assainir les finances de la société cotonnière et rétablir les recettes budgétaires de l'Etat. Puis, la privatisation de la filière, en marquant le désengagement de l'Etat dans le secteur, va conduire à la réaffectation des financements au profit notamment de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPC-B).

Si la présence des bailleurs de fonds a été continue, leur rôle s'est néanmoins transformé au gré des crises traversées par la filière et des réformes qu'elle a dû conduire, parfois sous leur injonction, pour s'ajuster au marché mondial. Aujourd'hui les partenaires de la filière cotonnière burkinabé demeurent nombreux. Au point même que l'Union Européenne a dû commanditer une étude pour répertorier les projets qui appuient la filière cotonnière dans le pays. Rien n'est moins simple puisque les aides qui étaient autrefois allouées directement au secteur cotonnier sont désormais moins visibles puisqu'elles entrent le plus souvent dans le cadre de programmes de développement plus large et les projets se déclinent le plus souvent à l'échelle sous-régionale. Cette moindre visibilité de l'aide conduit de nombreux acteurs aujourd'hui à penser qu'elle masquerait un désengagement progressif des partenaires de la filière. Ces inquiétudes concernent principalement la coopération française qui historiquement a toujours soutenu la filière, notamment par le biais de la CFDT puis de Dagrís. La privatisation de cette société en 2008 ôte au secteur cet outil de la coopération française.

## **1. Le désengagement d'un partenaire historique ?**

Après près de cinquante années de coopération française au sein des filières africaines, la privatisation du groupe DAGRIS S.A., semblait inéluctable, dans un contexte de libéralisation et de privatisation des filières cotonnières de l'ouest africain. Le holding financier et industriel, détenu à majorité par l'Etat français (64,7 %) <sup>387</sup>, ne pouvait en effet détenir, sans contradictions, des participations majoritaires au sein de sociétés de production cotonnière et oléagineuse dans les pays africains.

### **1.1. La privatisation chaotique de Dagrís (ex-CFDT)**

La privatisation de DAGRIS a été autorisée en 2005. Elle représentait un enjeu considérable : à la tête d'un groupe de 19 filiales, réparties sur plusieurs continents, la société comptait plus de 2 000 salariés à travers le monde. Son chiffre d'affaires s'élevait, en 2005, à plus de 300 millions d'euros, pour un résultat net de près de 3 millions d'euros. A travers sa filiale COPACO, spécialisée dans le négoce, le groupe absorbait en 2005 près de 20 % du coton africain, réexporté pour les deux tiers vers l'Asie. Sa privatisation, jugée « stratégique » par les cotonniers africains, ne s'est pas faite sans heurts.

Un consortium franco-français, la Société de développement africain de coton et des oléagineux (SODACO) a d'abord été désignée, le 24 mars 2007, comme adjudicataire de la participation publique (64,7 %) dans le capital de DAGRIS. Le prix de vente a été fixé à 7,7 millions d'euros (ce qui valorise la société à 12 millions d'euros), suscitant l'indignation du personnel de DAGRIS qui a alors dénoncé un « bradage ». A la fin de l'année 2005 en effet,

---

<sup>387</sup> Le capital de DAGRIS était réparti entre l'Etat français (64,67 %), les salariés (7,97 %), les fédérations textiles françaises (9,57 %) et les autres actionnaires - Société générale, BNP Paribas, LCL, Bolloré, Legris Industries - (17,79 %).

les capitaux propres de la société s'élevaient à 105 millions d'euros et, d'après les salariés, bien que la crise cotonnière ait engendré des pertes sensibles, rien ne justifiait une telle différence. D'autant que le holding possédait un important patrimoine immobilier en Europe et Afrique dans lequel le siège parisien, rue de Monceau à Paris, pesait à lui seul, entre 35 et 50 millions d'euros. Une telle dévalorisation de la société entraînait par ailleurs la « fonte » du fonds commun de placement dans lequel de nombreux salariés avaient investi leurs économies. Les repreneurs ont alors été suspectés de préparer une « juteuse » opération immobilière<sup>388</sup>. Ces suspicions de « manœuvre frauduleuse » ont été entretenues par le « profil » du consortium SODACO constitué par Sofiproteol (45 %), une société spécialisée dans les huiles et les protéines végétales, conseillée par le financier Edmond de Rothschild ; le fonds d'investissement IDI (45 %) ; M. Antoine Gendry, ancien président du groupe Nord Est (5 %) ; et M. Patrick Leydet, président des sociétés Dopa et Uninor en Côte d'Ivoire (5 %). Certains observateurs ont en effet estimé qu'« [e]n plaçant M. Antoine Gendry à la tête du projet et avec le soutien acquis de M. Patrick Leydet, IDI est en fait le véritable leader du consortium. Or IDI est un fonds connu sur la place pour ses visées strictement financières et qui a réalisé récemment un rendement annuel de 20 % grâce à l'immobilier de bureau. De même, Sofiprotéol, elle, semblait surtout plus intéressée par les débouchés dans l'huile que par la fibre de coton » (Article de S. Faye paru dans Sud Quotidien, le 21 janvier 2008)<sup>389</sup>. De plus, le fait que Mme Luce Gendry, l'épouse de M. Gendry, soit « à la fois associée-gérante de Rothschild & Cie – la banque conseil de l'Etat français dans la privatisation – et membre du conseil de surveillance du groupe IDI » est de nature à faire craindre qu'il n'y ait un « conflit d'intérêt »<sup>390</sup> (*Ibid.*, 2008). Finalement, la décision de l'Etat fut suspendue suite à la saisie par le personnel de Dagrís du juge des référés du TGI de Paris, au motif qu'ils avaient été insuffisamment consultés lors de la procédure. Le tribunal a mis en avant « un trouble manifestement illicite », allant jusqu'à condamner la direction à verser 3 000 euros au Comité d'Entreprise pour violation de ses obligations légales.

Cette première procédure de cession n'ayant pas été menée à son terme, il a été décidé en octobre 2007, que l'Etat céderait cette fois-ci de gré à gré, ses parts du capital de DAGRIS, le solde de sa participation ayant vocation à être transféré à l'Agence française de développement à laquelle serait laissé le soin de rechercher une association des acteurs africains à la gestion des filières cotonnières et l'entrée de ceux-ci au capital de DAGRIS. Les Etats africains producteurs de coton - au premier rang desquels, le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso - avaient en effet manifesté leur intérêt pour DAGRIS, encouragés en cela par les salariés du groupe. La question avait précédemment été évoquée en juillet 2007 par les Présidents A. Wade et N. Sarkozy lors d'une visite officielle de ce dernier au Sénégal et elle a été reportée ensuite *sine die* : d'après le Président français, « Nous avons discuté avec le Président Wade de cette importante question. Comme à l'accoutumée, la France est très

<sup>388</sup> Cf. Article d'A. Faujas paru dans Le Monde du 30 mars 2007.

<sup>389</sup> Par ailleurs, M. Leydet, actionnaire individuel de la Sodaco et dirigeant de la société Dopa, est souvent accusé par la presse ivoirienne d'avoir refusé de payer des sommes d'argent avoisinant le milliard de francs CFA (1,5 million d'euros) aux producteurs de coton ivoiriens (Voir article de S. Faye paru dans Sud Quotidien le 21 janvier 2008 <[http://www.rewmi.com/Vague-et-dangereux\\_a7556.html](http://www.rewmi.com/Vague-et-dangereux_a7556.html)>).

<sup>390</sup> Ce que n'avait pas manqué de relever le cabinet d'audit Secafi Alpha dans son rapport transmis à la délégation du personnel et à la direction de Dagrís, début juillet 2007 lors du deuxième processus de privatisation (*Ibid.*, 2008).

*attentive à la demande du Sénégal. Certes, je n'ai pas observé que le Président Wade m'ait indiqué qu'il y avait une urgence. Mais, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt la volonté du Sénégal, du Mali et du Burkina de prendre une participation dans le capital de Dagrif. Un appel d'offres a été lancé et puisque nous avons du temps, nous allons y travailler ensemble. Il n'y a pas de blocage du côté de la France. Ce que nous voulons, c'est que l'Afrique puisse dignement jouir de ses matières et le coton en premier. Ainsi, je saisis cette occasion pour vous dire que vous pouvez compter sur moi pour la protection du coton en Afrique. Alors, il faut qu'on respecte le producteur africain lorsque d'autres pays subventionnent leur coton »* (Extrait de la Conférence de presse tenue par N. Sarkozy et A. Wade le 27 juillet 2007<sup>391</sup>). Pourtant la volonté africaine de reprendre les parts de l'Etat français dans le capital de DAGRIS n'a pas abouti. Jugé irréaliste par beaucoup, compte tenu des déficits financiers qui caractérisent les sociétés cotonnières africaines, ce projet a eu néanmoins le mérite de replacer le dossier de la privatisation de DAGRIS, dans le débat politique.

*In fine* c'est le consortium Géocoton formé par Advens (51 %) et CMA-CGM (49 %) qui a pris possession, le 28 février 2008, de DAGRIS avec une offre de 12,7 millions d'euros. Si le bilan financier de la société pour l'année 2007, était alors inconnu, le cabinet d'expertise Secafi Alpha estimait que l'endettement de DAGRIS s'élevait à 103,7 millions d'euros à la fin de 2006 et que le déficit du fonds de retraite des salariés serait de 5,3 millions d'euros. Selon un communiqué publié en mars 2008 par Géocoton : « *Le groupe Advens, initialement dédié au trading de matières premières a progressivement intégré les industries amont et aval. Il englobe également des activités de transports et de logistique en Afrique de l'Ouest avec la gestion du chemin de fer Dakar-Bamako et la concession d'exploitation d'un terminal céréalier au port de Dakar (en construction). Le groupe CMA CGM, troisième groupe mondial de transport maritime se développe dans son coeur de métier maritime, dans le transport multimodal (rail, route, mer) et dans les infrastructures portuaires (terminaux et ports secs).* » Dès lors « *[F]ort de cette synergie industrielle, Dagrif Sa devenue Geocoton, va bénéficier désormais du soutien du Groupe Geocoton holding, notamment en matière de gestion, de supports opérationnels et logistiques ainsi que de son expertise dans les relations avec tous les acteurs de la filière* » (GEOCOTON, 2008). Toujours dans ce communiqué, GEOCOTON s'engage à contribuer à « *pérenniser la filière coton* » et souhaite « *optimiser les acquis et renforcer le pôle d'assistance technique et industrielle, développer la diversification et améliorer la valorisation des sous-produits, renforcer la capacité d'approvisionnement et mettre en commun les clients finaux.* » (Ibid., 2008).

Dès le mois de décembre 2008, Pape Ibrahima Diack, président de Géocoton estimait que compte tenu du niveau des pertes enregistrés par Dagrif, Géocoton allait recentrer son activité dans les sociétés d'Afrique, où elle était majoritaire : « *Notre option aujourd'hui est de fermer certaines de nos implantations, Madagascar, le Brésil...* »<sup>392</sup>. Par ailleurs, un plan social concernant les deux tiers des salariés de la société, a été mis en œuvre. Géocoton a quitté la

---

<sup>391</sup> Issu d'un article de M.S. Diakhate, M. Gueye et S.D. Sy publié dans le quotidien Le Soleil le 23 juillet 2007 (<[http://www.lesoleil.sn/article.php?id\\_article=27231](http://www.lesoleil.sn/article.php?id_article=27231)>).

<sup>392</sup> Cf. Interview de A. Guillaume-Gentil, «Un niveau de pertes bien au-delà de ce qui était estimé», le 8 décembre 2008 *In Les Afriques* <<http://www.lesafriques.com/actualite/un-niveau-de-pertes-bien-au-dela-de-ce-qui-etait-estime.html?Itemid=89>>

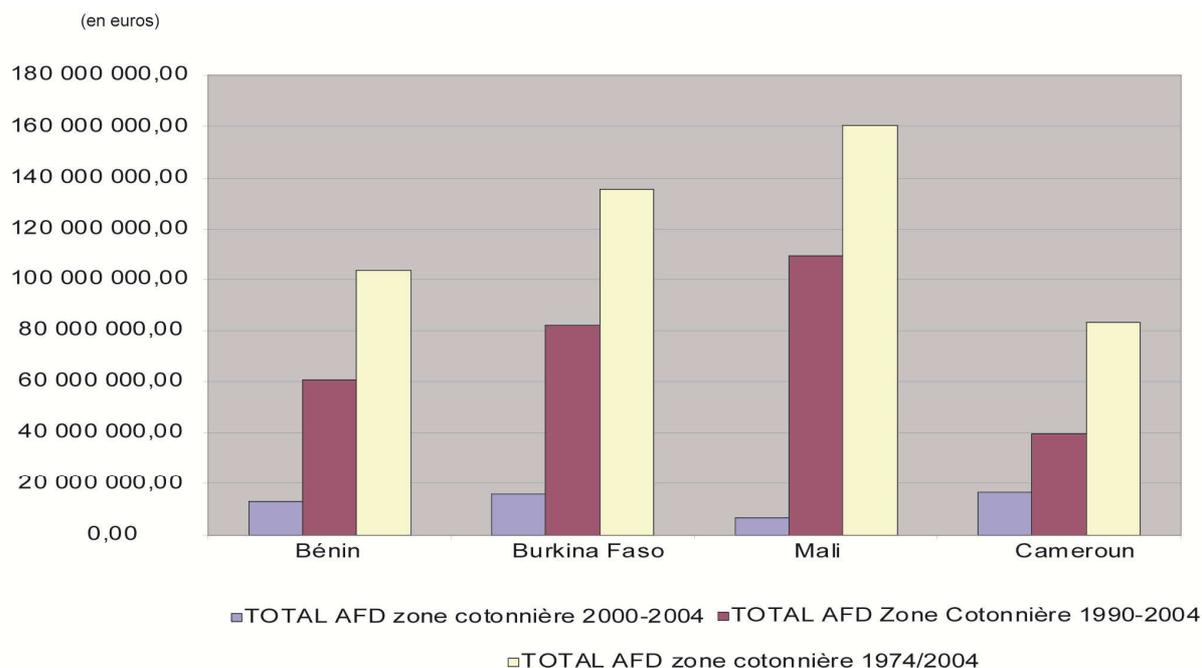
rue de Monceau et le site internet de la société a disparu de la Toile. A la SOCOMA, détenue à majorité par le groupe, une quarantaine de salariés permanents ont déjà été licenciés. De quoi susciter des inquiétudes sur le devenir de la société malgré les paroles rassurantes de son actionnaire majoritaire : « *Dans les filiales majoritaires [Geocoton] sera un acteur majeur du secteur agro-alimentaire local et un moteur du développement économique dans une relation gagnant-gagnant avec les Etats concernés.* » (Ibid., 2008).

La tournure prise par la privatisation de Dagrís a été largement déplorée par les acteurs de la filière et vécue souvent comme le signal d'un retrait de la coopération française dans le secteur coton ou tout du moins comme un changement de vision dans la manière dont la France, partenaire historique de la filière, va soutenir désormais le secteur.

## **1.2. Une moindre visibilité de l'aide française au secteur coton**

Cette perception est surtout celle des sociétés cotonnières, de Géocoton et de certains acteurs du développement au Burkina Faso. Elle tient pour beaucoup aux changements dans les modalités de l'aide française au secteur qui s'est adaptée aux bouleversements institutionnels de la filière cotonnière. L'Etat burkinabé et les sociétés cotonnières, qui ont été longtemps les interlocuteurs privilégiés de la coopération française ont, depuis la mise en œuvre des réformes de libéralisation et de privatisation de la filière, cédé leur place à l'UNPC-B. Par ailleurs, la privatisation de Dagrís, en supprimant l'un des principaux outils de la coopération française, consacre cette prééminence de l'organisation paysanne qui capte désormais une grande partie des financements alloués au secteur par la France.

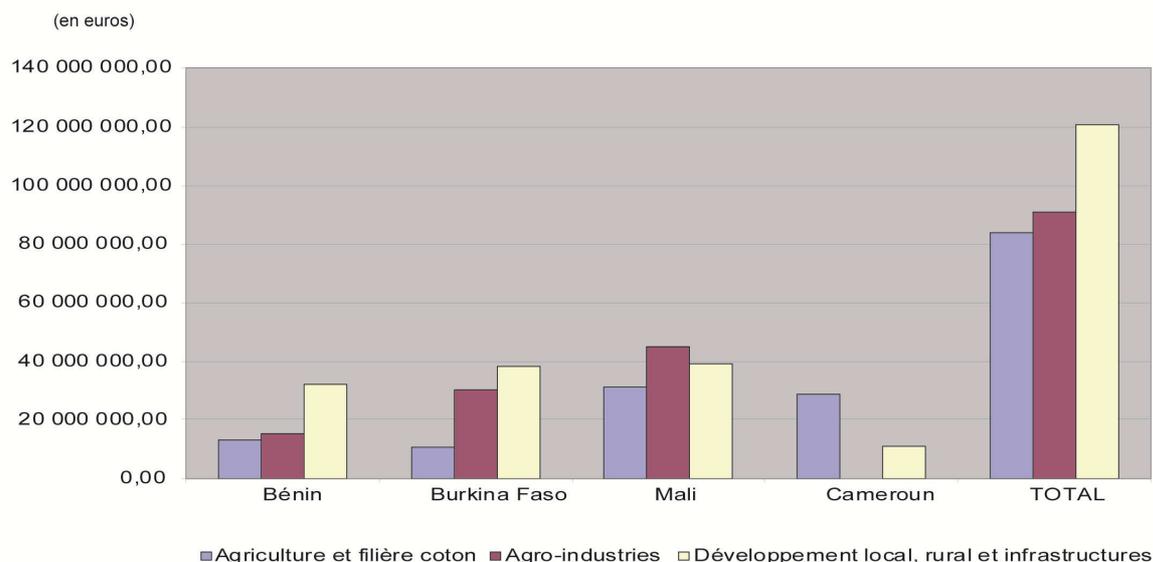
Ces derniers, effectués sous forme de prêts ou de dons, ont été nombreux et continus depuis les années 1970. Les seuls financements alloués par l'AFD (hors ajustement structurel et hors appui aux institutions financières) en témoignent. Le graphique ci-dessous, tiré de Devèze (2005), montre que le Burkina Faso a bénéficié avec trois autres pays producteurs (le Mali, le Bénin et le Cameroun) de près de la moitié des financements de l'Agence consentis dans les zones cotonnières africaines sur la période 1974/2004. Il met aussi en évidence le fait que ces appuis, particulièrement importants dans les années 1990, tendent à se retreindre depuis les années 2000 (Figure 98).



Devèze (2005 : 48)

**Figure 98. Engagement de l'AFD dans quatre pays africains cotonniers entre 1974 et 2004**

Selon Devèze (2005), sur la période 1990/2004 les financements de l'AFD ont été affectés, par ordre d'importance, au développement local et rural intégré (y compris les infrastructures comme les pistes et l'hydraulique rurale), puis aux agro-industries (unités d'égrenage, huilerie) et enfin à l'appui à l'agriculture (appui à la production, aux OP, aux acteurs de la filière et à son fonctionnement, à l'amélioration de l'équipement de l'exploitation et du potentiel productif). La plus faible part des ressources directement affectées au renforcement des capacités des producteurs sur le terrain laisse un peu interrogateur lorsque l'on sait combien l'AFD s'est mobilisée (financièrement et humainement) pour la sauvegarde de la filière. Or l'appui à « l'agriculture » est de toute évidence l'un des moyens les plus pertinents pour pérenniser la culture cotonnière. Au Burkina Faso il a été particulièrement modeste comparé au Bénin et surtout au Mali et au Cameroun (Figure 99).



Devèze (2005 : 49)

**Figure 99. Répartition par secteurs des projets de l'AFD dans quatre pays africains cotonniers de 1990 à 2004**

La création du partenariat UE-Afrique en 2004<sup>393</sup> va entraîner une moindre « visibilité » des aides françaises allouées au secteur cotonnier puisque ces dernières transitent désormais essentiellement via ce partenariat. Dans ce cadre, la coopération française compte quatre programmes au Bénin, au Burkina Faso et au Mali et un programme coton équitable multi-pays (Sénégal, Mali, Cameroun et Burkina Faso) représentant un budget total de 13 millions d'euros. Outre ces projets en cours d'exécution, elle s'est engagée à contribuer à hauteur de 77 millions d'euros pour la réalisation du plan d'actions défini par le Partenariat UE-Afrique. Dans celui-ci, les projets destinés aux filières cotonnières africaines se déclinent le plus souvent à l'échelle régionale ou sous-régionale et leur mise en œuvre est effectuée par les organisations de producteurs. Ainsi par exemple, le MAE a consacré 2 millions d'euros en 2006 dans le cadre du projet, d'une durée de trois ans, « Approche régionale dans le partenariat Europe-Afrique sur le coton »<sup>394</sup> et dont la mise en œuvre a été effectuée à travers

<sup>393</sup> Il s'est mis en place suite aux initiatives de J. Chirac à la fin de l'année 2002 en faveur du coton africain. Un forum UE-Afrique sur le coton s'est ensuite tenu en juillet 2004 adoptant un plan d'action autour de sept thématiques : Le commerce international ; Les stratégies nationales et régionales dans le domaine du coton ; Les politiques et institutions, nationales et régionales relatives au coton ; les innovations techniques, l'environnement et la reconnaissance de la qualité ; La gestion du risque prix et les aspects financiers ; Les activités relatives à l'intégration de la filière ; Coordination du soutien au secteur coton des bailleurs de fonds.

<sup>394</sup> Ce projet s'est décliné en trois composantes qui avaient pour objectifs :

- « l'amélioration durable de la productivité au sein des filières cotonnières africaines, à travers des appuis à la mise en place d'une plate-forme régionale pour les biotechnologies et à la coordination régionale de la lutte phytosanitaire ;

- le renforcement des capacités de représentation et de négociation des acteurs avec un soutien au programme IDEAS d'appui aux quatre pays africains porteurs de l'initiative sectorielle coton et des appuis à l'association des producteurs de coton africains (APROCA) et au réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;

- la maîtrise de la gestion de l'information sectorielle à travers des appuis à la mise en place d'un observatoire coton au sein de l'APROCA et à la structuration d'un système d'information régional sur le coton ».

Cf. site MAE <[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-au-developpement\\_1060/aide-publique-au-developpement-apd\\_19762/aide-bilaterale\\_19765/les-instruments-francais-aide\\_19874/fonds-](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/aide-publique-au-developpement-apd_19762/aide-bilaterale_19765/les-instruments-francais-aide_19874/fonds-)

des subventions destinées aux Organisations intergouvernementales régionales et aux Organisations professionnelles régionales (ONG IDEAS, APROCA et ROPPA).

Dilué dans le partenariat UE-Afrique, l'engagement de la coopération française est donc moins bien perçu qu'auparavant par les acteurs de la filière. Ce d'autant plus que la lourdeur des processus de décisions européens tend à ralentir et complexifier la mise en œuvre des projets. Certains d'entre eux ont suscité (et suscitent encore) une incompréhension totale de la part des acteurs de la filière, au sein de Géocoton et des sociétés cotonnières notamment. C'est le cas particulièrement du programme de consolidation et l'expansion de la production équitable et bio-équitable pour lequel l'AFD a engagé sur 5 ans 4,7 millions d'euros<sup>395</sup> dans cinq pays : le Burkina Faso, le Mali, le Cameroun, le Sénégal, le Bénin. L'Agence a ainsi pris le relais du MAE qui, compte tenu de la diminution de ses ressources, n'a pu se réengager dans le financement de la deuxième phase du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) « commerce équitable » lancé en 2003<sup>396</sup>. Ce retrait du MAE est d'ailleurs passé quasiment inaperçu puisque l'AFD a pris en charge la suite du projet en 2007 à la demande de l'Association des Producteurs de Coton Africain (APROCA).

Sans nier l'intérêt de ces sous-filières pour les producteurs africains qui en bénéficient, ces acteurs s'indignent en effet de l'importance des moyens mobilisés pour leur sauvegarde qui leur paraît « démesurée » dans un contexte où les difficultés financières de la filière mettent en péril des centaines de milliers de producteurs « conventionnels ». Particulièrement parce que l'on sait que les marchés équitable et biologique sont des marchés de niche dont le succès commercial n'est pas garanti. I. Haynes précisait d'ailleurs que « *[c]ette niche est si petite actuellement que l'on peut se demander si le développement de la culture de ces cotons et celui de leur commercialisation ne sont qu'un effet de mode ou s'ils représentent une alternative valable pour les producteurs africains* » (Ibid., 2006, 362). La crise financière internationale a montré la fragilité de ces sous-filières en donnant un coup d'arrêt à la hausse des contrats d'achat de coton bio et de coton équitable. Parallèlement elles subissent une concurrence sévère exercée par l'Inde qui est aujourd'hui le premier producteur mondial de coton biologique et qui représentait en 2006, 21 % de la production mondiale de coton équitable. Dans ce contexte et au regard de la situation de ces sous-filières au Burkina Faso il y a de quoi effectivement avoir des doutes quant à leur viabilité.

Dans le pays, la sous-filière équitable concerne 132 groupements dans l'est du pays. Portée par Dagrès, qui a été à l'initiative de sa création, elle a été mise en place en 2004 dans la zone SOCOMA à la faveur de la privatisation de la SOFITEX. L'ONG Max Havelaar est tenue de trouver des fabricants de vêtements ou de coton hydrophile et des distributeurs prêts à s'engager à fabriquer des produits en coton équitable. Ceux-ci, quant à eux, prennent en charge la question de la commercialisation. La certification effectuée par FLO est portée par les Unions Provinciales des Producteurs de Coton (UPPCB). La filière de coton biologique a

---

solidarite-prioritaire-fsp\_2640/projets-approuves-2006\_16685/approche-regionale-dans-partenariat-europe-afrique-sur-coton\_50319.html>.

<sup>395</sup> Le coût total du projet est évalué à 11,9 millions d'euros. Le solde de 7,2 millions d'euros constitue la contribution des bénéficiaires (producteurs, OP et sociétés cotonnières, APROCA et FLO). Au terme du projet, les sous-filières doivent être autonomes financièrement.

<sup>396</sup> Le MAE avait alors octroyé 5,6 millions d'euros dans le cadre de ce FSP.

été mise en place, elle, en 2002 sur financement de la coopération suisse. Elle est soutenue par l'ONG Helvetas et l'UNPC-B. Le coton bio est égrené dans l'usine de FASO COTON à Ouagadougou à part pour éviter les « contaminations » avec le coton conventionnel. Depuis la campagne 2004/2005, le coton bio produit dans le pays est certifié par FLO en équitable. En 2008, la sous-filière comptait près de 2 800 producteurs qui ont fait du Burkina Faso le 10<sup>ème</sup> producteur mondial de coton bio avec près de 2 000 tonnes produites.

Parmi les avantages reconnus que ces filières apportent aux producteurs, le revenu qu'elles procurent aux producteurs est le plus souvent mis en avant. Pour le coton équitable, le prix minimum fixé par les standards de FLO est de 238 francs CFA auquel il faut ajouter une prime sociale de 34 francs CFA, soit 272 francs CFA/kg. Le prix minimum garanti à l'achat du coton biologique est lui établi à 272 francs CFA, plus la prime sociale « équitable » de 34 francs CFA, soit 306 francs CFA. Au regard du prix d'achat du coton conventionnel qui a prévalu lors de la campagne 2007/2008 pour le coton conventionnel (145 francs CFA/kg), l'avantage pour le producteur est net en terme de revenu. A l'issue de cette campagne cependant les producteurs de coton équitable n'ont pas perçu la prime à laquelle ils avaient droit. L'année suivante non plus. Pour cause : le coton équitable ne s'est pas vendu. En septembre 2009, plus de 200 tonnes de ce coton étaient encore entreposées dans les magasins à Lomé et la SOCOMA envisageait alors de le vendre sur le marché du conventionnel et d'arrêter cette expérience, la sous-filière peinant à trouver un marché et la certification pesant trop lourd. Le coton biologique souffre des mêmes tourments, particulièrement depuis que sa vente revient à l'UNPC-B suite au désengagement de la société suisse Reinhardt, spécialisée dans le commerce du coton. Or l'organisation des producteurs se révèle aujourd'hui incapable de préfinancer la production qu'elle ne parvient d'ailleurs pas, faute de maîtrise des circuits de commercialisation et de distribution, à vendre.

Par ailleurs, il pourrait y avoir un paradoxe à soutenir un tel projet dans le contexte actuel et à l'heure où le Burkina Faso introduit la technologie *Bt*. Particulièrement quand l'on sait que l'un des arguments utilisés pour justifier la pertinence du développement de la filière biologique dans les pays africains était, outre le prix élevé du coton biologique issu des Etats-Unis et de la Chine, « *le manque de fiabilité du coton indien en raison des « mélanges possibles » avec du coton OGM* ». Avec la mise en place de ce FSD, l'AFD est en fait suspectée de soigner son « image » en soutenant ce type de filières plutôt que la filière conventionnelle a fortiori avec coton *Bt*. Difficile de vérifier ces suspicions qui témoignent surtout des difficultés de la coopération française à avoir une vision claire - et à la communiquer -, concernant les choix à effectuer pour maintenir la filière, particulièrement dans le domaine des biotechnologies.

Beaucoup de ces acteurs misent sur l'arrivée de Dov Zérah à la tête de l'AFD pour éclaircir la politique de la coopération française dans le domaine du coton. PDG de DAGRIS de 1999 à 2002, celui-ci connaît bien le sujet. Il sera secondé de Didier Mercier, nommé Secrétaire général, ancien directeur de Géocoton depuis la privatisation de Dagriss. Ces nominations font

dire à certains observateurs que le « clan coton pourrait désormais peser lourd au sein de l'Agence »<sup>397</sup> (Cf. Lettre du continent n°591 du 01 juillet 2010).

Pour cela, il conviendrait toutefois que les acteurs de la filière et leur partenaire parviennent à s'accorder sur la politique à conduire désormais pour assurer la viabilité de la filière cotonnière. La multiplicité des projets à l'œuvre au Burkina Faso et la diversité de leurs objectifs montrent l'urgence aujourd'hui à définir des objectifs clairs.

## **2. De la multiplicité des programmes d'appui à la filière cotonnière...à la dispersion ?**

De nombreux programmes d'appui à la filière coton existent au Burkina Faso au point que l'on peut craindre une certaine « dispersion » des interventions et des problèmes de coordination entre les bailleurs de fonds. L'aperçu ci-après des principaux projets ayant trait spécifiquement à la filière cotonnière burkinabé<sup>398</sup> laisse en effet entrevoir une certaine « redondance » dans les objectifs affichés de beaucoup d'entre eux.

### **2.1. Une multitude de programme d'appui à la filière coton**

L'Union européenne, outre l'appui budgétaire qu'elle fournit à l'Etat burkinabé dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de pauvreté, a soutenu le secteur coton dans le cadre du STABEX. Ce soutien s'est traduit par des aides directes à la SOFITEX, à l'UNPC-B et aux GPC et par la réhabilitation de routes nationales permettant le transport du coton-graine et l'évacuation du coton-fibre. Elle a également financé le programme « Qualité » de l'UMEOA (2001-2005) dont l'un des objectifs était de renforcer les capacités régionales et locales à améliorer la qualité de la fibre produite dans les pays de l'UEMOA. Ce programme a permis entre autres, à l'échelle du Burkina, l'accréditation du laboratoire de la SOFITEX, l'adoption de standards sur le coton et la formation d'égreneurs, classeurs et commerciaux pour sa promotion. Depuis le sommet de l'OMC à Cancun et la mise en place du partenariat UE-Afrique pour le coton, la Communauté Européenne s'est engagée à intervenir sur un certain nombre d'initiatives pour soutenir le développement du secteur par le biais, notamment d'un projet interrégional « *Agricultural Commodities Coton* » et d'un financement octroyé sur quatre ans à la filière de coton bio-équitable. Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> Fonds Européen pour le Développement (FED), un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros a été programmé pour financer la part des producteurs dans la recapitalisation des sociétés cotonnières<sup>399</sup>. En revanche, aucun appui spécifique à la filière n'a été prévu dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED<sup>400</sup>, ce

---

<sup>397</sup> Le premier voyage de Dov Zérah en Afrique s'est d'ailleurs déroulé, après le Sénégal, dans les pays principaux pays cotonniers ouest-africains du Mali et du Burkina Faso.

<sup>398</sup> La filière bénéficie par ailleurs de programmes couvrant des problématiques de développement rural ou agricole.

<sup>399</sup> Dans le cadre du Programme d'Appui Financier à la Filière Coton (PAFFIC).

<sup>400</sup> Les secteurs de concentration pour le 10<sup>ème</sup> FED, définis de concert avec l'Etat burkinabé, concernent les infrastructures et la Gouvernance.

qui permet à certains acteurs de la filière de penser qu'il y aurait un recul de l'engagement de l'Union Européenne, d'autant plus qu'elle ne souhaite pas, pour le moment, s'engager dans le fonds de lissage. La Commission européenne s'en défend néanmoins en arguant du lancement en 2008 du "Projet sous-régional d'appui à l'intensification durable des systèmes cotonniers du Burkina Faso, du Bénin et du Mali" dans le cadre du "Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles"<sup>401</sup>.

L'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Mondiale cofinancent le projet de renforcement de la filière cotonnière (PRFC) qui est prévu pour 5 ans à compter de février 2007<sup>402</sup>. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Plan d'Action pour l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles (1997-2000) et du Projet d'Appui à la Professionnalisation des Organisations de Producteurs de Coton (2000-2006) et a, pour objectif général, de renforcer la capacité d'adaptation de la filière, en consolidant notamment l'appui aux groupements de producteurs et aux exploitants agricoles. Il s'agit ici d'élargir le champ géographique initial, pour mieux prendre en compte les nouvelles zones de production de FASO COTON et de la SOCOMA. Sur le plan du montage institutionnel et financier, c'est l'UNPC-B qui assure la maîtrise d'œuvre du projet et qui bénéficie pour cela d'une assistance technique. L'AFD appuie également l'Interprofession dans la mise en œuvre et le financement du nouveau Fonds de lissage. Elle a aussi contribué au financement de différents projets concernant le segment de la transformation de la filière, notamment par l'octroi d'un prêt de plus de 15 millions d'euros à la SOCOMA, dont une partie a été destinée à la construction de l'unité d'égrenage de la Kompienga, d'une capacité de 45 000 tonnes. Ce projet, de l'aveu de l'AFD, a été largement surestimé et a entraîné ensuite, un plan de réduction de charges drastique. Le même type de prêt avait été proposé à FASO COTON, pour la construction d'une industrie d'égrenage à Tenkodogo mais la société a refusé, compte tenu du contexte financier<sup>403</sup>.

La coopération suisse et néerlandaise financent quant à elles le programme coton biologique et équitable, mis en œuvre par l'UNPC-B (en collaboration avec les sociétés cotonnières et l'INERA) et l'ONG suisse Helvetas<sup>404</sup> depuis 2004. Il concerne les provinces du Gourma, du Nahouri, du Loba et de la Comoé et comprend un volet production/recherche et un volet certification/commercialisation.

La Coopération allemande (GTZ) fournit de son côté, au travers du Programme de Développement de l'Agriculture (PDA), un appui institutionnel au secrétariat permanent, pour le suivi de la filière coton libéralisée et prépare, avec la SOCOMA et FASO COTON, des actions visant à mettre en place des standards de production d'un coton compétitif et répondant à des normes socio-écologiques minima. Ce programme devrait s'étendre sur la période 2006-2010. La coopération germano-burkinabé - toujours par le biais du PDA - avait également entrepris avec la SOCOMA et les producteurs de coton, un projet de partenariat

---

<sup>401</sup> Un tiers du budget global du programme, soit 15 millions d'euros, est affecté à la mise en œuvre d'activités liées au coton dans le cadre du partenariat UE Afrique sur le coton.

<sup>402</sup> L'AFD finance ce projet à hauteur de 14,7 millions d'euros et la Banque Mondiale, à hauteur de 3,7 millions d'euros.

<sup>403</sup> L'offre de financement était maintenue jusqu'en juin 2009.

<sup>404</sup> Cette ONG est soutenue par ailleurs par un financement de l'Union Européenne.

entre le public et le privé (PPP)<sup>405</sup>. Il devait, sur une période de quatre ans, promouvoir des standards de production d'un coton compétitif et conforme à un minimum de normes socio-écologiques, notamment en améliorant l'accès au conseil, à la formation agricole et à l'information. Cependant, faute d'accord entre le bailleur de fonds et la SOCOMA, il n'a pu être mis en œuvre dans son intégralité<sup>406</sup>.

En 2006, Le *West Africa Cotton Improvement* programme (WACIP), financé par l'USAID (à hauteur de 29 millions de dollars) a vu le jour pour une durée de trois ans. Il intervient entre autres dans les domaines d'appui aux réformes politiques et institutionnelles pour la gestion de la filière, le renforcement des organisations de producteurs, l'amélioration de la qualité du coton dans les pays du C4<sup>407</sup>, l'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation du coton fibre dans la région.

La coopération norvégienne intervient aux côtés de la FAO, dans la mise en œuvre du programme Initiatives Bonnes Pratiques Agricoles qui a pour objectif d'assurer un développement durable pour les zones cotonnières, en renforçant les capacités d'appui et conseil des organisations professionnelles, dans l'identification et l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en promouvant l'inscription de celles-ci dans les politiques locales et nationales. La mise en œuvre de ce programme est assurée par l'UNPC-B.

La coopération autrichienne finance quant à elle un Projet d'Appui à la Commercialisation du Textile Artisanal (PACOTA), depuis 2008 dont l'objectif est la promotion du textile artisanal.

De plus, en 2009, a été signée une convention avec le Brésil au titre d'un « Appui au développement du secteur coton ». Cette convention s'engage à accorder une aide de 4,7 millions de dollars aux les pays du C4 dont fait partie le Burkina Faso (avec le Mali, le Bénin et le Tchad) pour améliorer les pratiques de production durable du coton.

La Banque Africaine de Développement (BAD) a initié en 2006, un Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile. Pour la seule composante Burkina, ce programme, d'un montant de plus de 10 000 millions de francs CFA, a pour objectif une croissance durable du secteur cotonnier africain. Il tiendrait compte, d'une part des impacts au niveau des pays en termes de lutte contre la pauvreté en milieu rural et, en termes de gestion durable, des écosystèmes et de l'environnement ; et d'autre part, des impacts sur le renforcement de l'intégration régionale. En 2010, la BAD a également soutenu le Projet d'appui à la filière coton-textile (PAFICOT) dont le coût s'élève à 8,6 milliards de francs CFA d'une durée de cinq ans<sup>408</sup>.

---

<sup>405</sup> Cofinancement tripartite.

<sup>406</sup> Seule la composante « communication de masse » a été réalisée.

<sup>407</sup> Les quatre pays d'Afrique de l'Ouest co-auteurs de l'Initiative sectorielle sur le coton à l'OMC.

<sup>408</sup> Cette initiative multinationale est exécutée dans quatre pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad.

## 2.2. Des choix qui interrogent : exemple de la filière coton-textile

La multiplicité des projets et leur succession dans le temps posent des problèmes évidents à la fois de coordination des bailleurs de fonds mais aussi de capitalisation des acquis des expériences antérieures (Berti *et al.*, 2007). Par ailleurs, on pourrait s'interroger sur l'opportunité de certains programmes. Le Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile de la Banque Africaine de Développement (BAD) s'est mis en place alors que cinq études, réalisées par la BOAD<sup>409</sup> (en 2003 et en 2004), la Banque Mondiale (en 2004 et en 2006) et la FAO (2005) ont démontré toutes les difficultés d'une stratégie de développement de l'industrie textile des pays de l'UEMOA, dans le contexte actuel. On peut lire en effet, dans ces rapports, que le Burkina Faso ne pourra pas disposer d'une industrie textile compétitive à court ou moyen terme. Une conclusion reprise par l'étude en forme de diagnostic sur la diversification commerciale au Burkina Faso (« Le défi de la diversification pour un pays enclavé ») en mai 2007<sup>410</sup>.

Lors de l'atelier régional de validation des propositions relatives à l'actualisation de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'espace UEMOA, qui s'est tenu le 11 et 12 novembre 2010 à Ouagadougou, le commissaire de l'UEMOA chargé du département du développement de l'entreprise, des télécommunications et de l'énergie, Guy Amédée Ajanohoun, a d'ailleurs noté que les résultats de la stratégie de développement de la filière coton-textile « *restent en deçà des attentes* ». C'est peu de le dire au regard des ambitions affichées par cette stratégie qui prévoyait de « *développer une industrie textile régionale transformant au moins 25% de la production locale du coton par an à l'horizon de 2010* » dans les pays de l'UEMOA<sup>411</sup>.

Le développement de la filière textile reste néanmoins « prioritaire » pour l'Etat burkinabé. Elle figure en effet parmi les douze filières retenues dans le cadre de la Stratégie de Développement Industriel (SDI) initiée par le pays en 1998. Récemment, une nouvelle usine, d'une capacité de transformation de 12 000 tonnes de fibres par an, a été inaugurée dans la zone de Bobo-Dioulasso. Cet investissement a été porté par le groupe indien Alok Industrie qui a injecté 20 milliards de francs CFA dans la réalisation de cette usine. 500 emplois directs et des milliers d'emplois indirects sont espérés. D'après le président du Groupe ALOK Industry, Dilip Jiwarajka, « *le Burkina Faso dont le coton est le premier produit exporté, sera le pionnier et le leader de textile sur le continent* »<sup>412</sup>. Un optimisme qui laisse dubitatif au regard des contraintes qui affectent aujourd'hui le développement de ce secteur. Comme les autres unités industrielles, le développement des unités textiles est en effet grevé par le faible

---

<sup>409</sup> BOAD, *Étude d'identification et de promotion d'unités régionales dans la filière coton de l'UEMOA*, mars 2003 ; *Étude pour la mise en place d'un fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton dans l'UEMOA*, mai 2004.

<sup>410</sup> Réalisée par le programme Cadre intégré (CI) qui réunit plusieurs agences et plusieurs bailleurs de fonds (FMI, le CCI, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC).

<sup>411</sup> Cf. article de D. Zoumbara, « Espace UEMOA : la relance de la filière coton au centre des échanges » du 12 novembre 2010. *In* le pays

< [http://www.africatime.com/afrique/nouv\\_pana.asp?no\\_nouvelle=562093&no\\_categorie=3](http://www.africatime.com/afrique/nouv_pana.asp?no_nouvelle=562093&no_categorie=3)>

<sup>412</sup> Cf. article de J-M Toé, « Faire du Burkina le leader du textile africain » du 12 octobre 2010. *In* Sidwaya <<http://www.sidwaya.bf/spip.php?article7076>>

niveau des infrastructures (électricité, transport, télécommunications, etc..) qui constitue un handicap certain à la production des entreprises et renchérit les coûts de production. De plus elles sont exposées à une forte pression fiscale en raison de la volatilité des entreprises du secteur informel qui leur permet d'échapper à une fiscalisation normale (SNAT, 2009). Elles sont confrontées en outre à un marché national étroit et les produits textiles sont exposés à la fraude à l'importation et au dumping, toutes choses qui concourent à réduire la compétitivité des industries. A ces contraintes se greffe un environnement peu favorable à l'essor des activités textiles depuis la libéralisation du marché mondial des textiles.

L'importance de ce secteur dans l'industrie nationale burkinabé, tout comme la volonté de réduire la dépendance de la filière coton aux aléas du marché mondial, alimentent sans doute cet optimisme. En 2004, l'industrie textile<sup>413</sup> représentait en effet plus de 52 % du chiffre d'affaire du secteur industriel, près de 39 % de la valeur ajoutée total du secteur et concentrait 33,5 % des emplois industriels. En outre, le textile contribuait pour plus de 80% aux exportations de produits industriels (SNAT, 2009). Une importance qu'il convient toutefois de relativiser puisque ces chiffres traduisent en fait surtout la faiblesse du tissu industriel burkinabé qui demeure encore largement embryonnaire au Burkina Faso.

La revue des programmes d'appui à la filière cotonnière montre sans équivoque le rôle déterminant de l'Union des Producteurs de Coton qui est désormais le maître d'ouvrage de la plupart des programmes d'appui à la filière. La responsabilité qui lui incombe aujourd'hui est considérable puisqu'en cela le devenir de la culture cotonnière repose en partie sur la vision que l'organisation paysanne va défendre.

### **3. Un avenir de la culture cotonnière tributaire de la vision de deux acteurs**

Les réformes qui ont conduit à la privatisation de la filière burkinabé ont ouvert un espace plus large aux dynamiques portées par les paysans et leur organisation. L'UNPC-B en intervenant dans tous les processus de décision de la filière - de la définition de la Recherche-Développement à la prise en charge du conseil en gestion économique auprès des exploitations agricoles - est désormais à même de faire entendre la voix des producteurs dans les choix d'orientations retenus. Cette présence dans les différentes étapes de la gestion de la filière n'est cependant pas suffisante. Le contexte de précarité financière de la filière a montré que la question des moyens financiers et humains entrave aujourd'hui largement l'action de l'organisation des producteurs. Pourtant en captant la plupart des financements extérieurs, elle est aujourd'hui en première ligne pour négocier et soutenir sa vision de l'avenir de la filière cotonnière. A condition qu'elle en ait une, clairement affichée, et qu'elle renforce ses actions, notamment dans le domaine du dialogue sur les politiques agricoles et commerciales tant aux échelles nationale que sous-régionale.

---

<sup>413</sup> Qui comprend les activités de filature, tissage et finissage des textiles, fabrication de matelas mousse, couture et broderie mais aussi de tannerie.

### **3.1. L'UNPC-B, un acteur incontournable de la filière**

L'UNPC-B a déjà prouvé qu'elle était capable de défendre l'avenir de la culture cotonnière lors du combat mené contre les subventions des grands pays producteurs de coton. Bien que, concernant cette mobilisation, certains auteurs aient pensé que l'organisation était « sous influence », il n'en demeure pas moins qu'elle a été à l'initiative de ce combat et qu'elle a su fédérer, autour de cette question, les organisations de producteurs des pays cotonniers voisins et leurs Etats respectifs. Cette suspicion d'une Union « sous influence » n'est pas nouvelle puisqu'elle a été tour à tour soupçonnée de collusion avec l'Etat burkinabé puis avec les bailleurs de fonds. Récemment, les arguments utilisés en faveur de la technologie *Bt* ont laissé sceptiques de nombreux observateurs quant à la marge de manœuvre dont disposait réellement l'UNPC-B dans cette décision au regard notamment des risques que l'introduction du coton *Bt* pourrait faire courir aux paysans. De la même manière, certains se sont étonnés que l'UNPC-B, par la voix de l'APROCA, ait souhaité et défendu le programme de consolidation et l'expansion de la production équitable et bio-équitable financé par l'AFD alors même qu'elle connaissait déjà les difficultés traversées par ces sous filières dans le pays.

Ces soupçons sont indéniablement le reflet du déficit de communication de l'Organisation paysanne quant à la vision de l'avenir de la culture du coton qu'elle souhaite défendre au sein de la filière cotonnière. Ils sont par ailleurs alimentés par les difficultés à saisir la marge de manœuvre de l'UNPC-B dans un contexte où sa capacité d'actions est largement érodée par les difficultés de la filière et demeure tributaire des financements extérieurs. De plus, elle est difficilement mesurable dans la mesure où la gestion interprofessionnelle de la filière tend à masquer, pour les observateurs extérieurs, les jeux d'acteurs, les éventuels conflits d'intérêt et pressions exercées par les différentes parties prenantes de la filière. Au sein même de l'organisation paysanne des dissensions ont vu le jour entre ses membres, notamment sur la question de la diversification de la filière cotonnière. Elles sont néanmoins passées relativement inaperçues dans la mesure où elles ont coïncidé avec la démission de François Traoré de ses fonctions de président qui a été justifiée par le respect des textes de l'Union. Le départ du leader charismatique de la filière était en effet réclamé par les membres de l'Union, ce dernier étant à la tête de l'organisation depuis 12 ans alors que les textes de l'UNPC-B n'autorisent au président qu'un mandat de trois ans renouvelables une fois. Ce départ a été jugé comme une grosse perte par les observateurs de la filière à l'heure où l'organisation professionnelle a voix au chapitre non seulement au sein de la filière burkinabé mais également au sein des instances sous-régionales (et notamment de l'APROCA) où se dessinent de plus en plus les politiques cotonnières et où se concentrent désormais les financements. Les nouveaux dirigeants de l'UNPC-B doivent dès lors prendre conscience de cette opportunité pour remplir le rôle qui leur incombe désormais : celui de défendre le maintien d'une culture qui concerne plus de 200 000 exploitations familiales.

Pour cela, il est certain que l'UNPC-B doit pouvoir renforcer ses capacités institutionnelles, humaines et financières. Le projet d'une Université coton, mis en place par l'Association des Producteurs de Coton Africains (AProCA), la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans

le Monde (FARM) et HEC Paris, va dans ce sens<sup>414</sup>. Parallèlement, il est essentiel que les initiatives d'appui aux producteurs concernent la "base", afin que la mise en relation de tous les acteurs de la filière devienne une réalité et pour que les paysans demeurent les véritables acteurs des mesures mises en œuvre au sein de la filière. Il existe en effet une véritable dichotomie entre d'un côté, une Union des producteurs, capable d'investir la scène internationale pour défendre les droits de ses paysans, et de l'autre, un paysannat qui souffre d'un immense déficit en termes de formation et d'encadrement et qui reste souvent déconnecté des enjeux de la filière. Le renforcement et l'extension des dispositifs d'encadrement des sociétés cotonnières et de conseil à l'exploitation familiale de l'UNPC-B doivent donc être nécessairement poursuivis. Ce, d'autant que le maillage extraordinaire des zones cotonnières par les Groupements de Producteurs de Coton est un atout considérable pour la filière puisqu'il constitue une base solide pour initier des actions permettant l'amélioration de la fertilité des sols et pour engager une politique de diversification des cultures. Ce maillage permet, en outre, à l'UNPC-B d'être plus à même aujourd'hui de prendre en compte la diversité des territoires et donc, des besoins, des producteurs pour orienter les politiques cotonnières. Il lui donne également la légitimité de plaider auprès de l'Etat burkinabé la mise en place d'un cadre légal et réglementaire qui conditionne aujourd'hui la viabilité de la culture cotonnière et la réussite de la politique de diversification.

### **3.2. L'Etat, comme garant de la mise en place des conditions favorables à la mise en œuvre des politiques cotonnières**

La crise cotonnière récente qui a frappé de plein fouet la filière burkinabé a montré le rôle encore essentiel que jouait l'Etat pour la sauvegarde de ce secteur. Ce rôle est pourtant constamment remis en cause. Rien d'étonnant au regard de la précarité de ses finances et dans le contexte de libéralisation et de privatisation du secteur cotonnier. Il est en effet délicat aujourd'hui d'attendre de l'Etat qu'il s'immisce dans les affaires cotonnières. En revanche, il est légitime qu'il assure des conditions favorables à la mise en œuvre de politiques cotonnières qui permettrait de maintenir une culture qui procure des revenus à près d'un quart des habitants du pays. En effet, les acteurs de la filière ne pourront engager des actions visant à transformer les systèmes de production paysans et à diversifier les cultures en leur sein sans que ne soit au préalable mis en place une véritable politique de sécurisation foncière. Cette condition n'est pas seulement spécifique à la filière cotonnière : elle est indispensable à la mise en œuvre d'un développement durable de l'agriculture dans le pays.

#### **3.2.1. *La sécurisation foncière : une condition sine qua non pour la transformation des systèmes de production paysans***

Au Burkina Faso, comme dans bien d'autres pays africains, l'extension du domaine cultivé répond à la croissance de la démographie et permet d'éviter une réduction drastique de la taille des exploitations. Elle répond également à une stratégie paysanne qui consiste à mettre

---

<sup>414</sup> Son objectif est le renforcement des capacités des organisations de producteurs, structurées au niveau national et supra national (AProCA).

en culture la plus grande surface de terre possible pour manifester son droit d'usage plutôt que de cultiver intensivement (Le Bris *et al.*, 1991). Lorsque les densités démographiques demeuraient encore faibles et les espaces disponibles relativement vastes, la fertilité des terres se reconstituait au fil des ans grâce à la jachère. Aujourd'hui la forte croissance démographique et l'extensivité des systèmes agraires ont conduit souvent à la disparition progressive des forêts et des friches. Dans certaines régions désormais, « la terre est finie » et la jachère disparaît appauvrissant les sols de plus en plus dénudés. Dans ce contexte où la pression foncière s'accroît, le renversement de la tendance à l'extensification des cultures et de l'élevage est impératif. Pour cela il est un préalable indispensable : la sécurisation foncière de tous les acteurs, à commencer par la masse des petits exploitants. En effet, engager un processus d'intensification de l'agriculture suppose des cultures permanentes sur des champs stables, enrichis par l'engrais ; seules conditions pour maintenir et améliorer la terre de manière durable. Il requiert également des investissements (intrants, plantation d'arbres utiles...) qui ne sont pas concevables si les champs retournent à la communauté sitôt la culture achevée. Il nécessite en outre que soient reconnues par la loi les zones de terroirs (espaces pastoraux ouverts et ressources naturelles communes) qui sont actuellement les lieux où se cristallisent les conflits fonciers.

La coexistence au Burkina Faso de deux systèmes de gestion des terres place actuellement tous les acteurs dans l'insécurité. D'un côté, la R.A.F. fait de l'Etat le propriétaire éminent du sol et de l'autre, les pratiques coutumières donnent à la communauté, la possession collective de la terre et au chef de terre la propriété de fait. Cette propriété coutumière est aujourd'hui le mode de gestion dominant. Ce système, partagé entre deux modes de gestion de la terre, est source d'incertitudes et introduit des ferments d'inégalités. Ainsi, de fait, les producteurs de grandes exploitations mécanisées s'approprient la terre. Ce phénomène est visible au sud-ouest du Burkina Faso, sur les fronts pionniers où une minorité d'exploitations cultive plus de 30 ha aux côtés d'une masse de toutes petites unités de production (Le Bris *et al.*, 1991). Parallèlement l'Etat, tout en laissant la jouissance de la terre aux communautés, a cédé des terres à des citoyens et à des entreprises privées, notamment dans des zones où l'agriculture commerciale est dynamique (autour des villes notamment) au détriment des petits producteurs qui n'ont eux, pas les moyens d'acquérir des parcelles, par ailleurs allouées traditionnellement par les autorités coutumières. Dans ce contexte où la demande en terre s'accroît, la promotion de cultures oléagineuses à des fins de biocarburants - particulièrement concernant le jatropha - suscite évidemment de nombreuses inquiétudes quant aux conflits qu'elle pourrait entraîner notamment dans l'affectation ou la réaffectation des terres à ces cultures.

Pour toutes ces raisons il est essentiel que l'Etat garantisse aux populations un accès équitable au foncier. La publication de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) en août 2007 est un premier pas en ce sens. Ce document propose, dans une démarche participative et décentralisée, une large concertation entre les parties prenantes (Etat, collectivités territoriales, autorités coutumières, acteurs économiques) afin de définir les formes d'appropriation de la terre. Il entend ainsi clarifier les types de domaines fonciers et de les délimiter sur le territoire : le domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales et le patrimoine foncier de droit privé. La Commune rurale aurait donc un

domaine foncier propre et participerait activement à la gestion des terres rurales. Ce découpage devrait aboutir sur des schémas d'aménagement locaux, sur des mesures spécifiques de gestion des espaces pastoraux et sur l'immatriculation et le bornage des aires de préservation de l'environnement (cf. SNAT, 2008). Le projet de loi est entré dans la phase de concertation préalable au vote par l'Assemblée nationale. Au regard des enjeux, la réforme foncière doit être menée rapidement et conduite à son terme. Pour les acteurs de la filière cotonnière, l'enjeu est important puisqu'elle conditionne en grande partie le succès des mesures qu'ils doivent entreprendre pour assurer la viabilité de la culture cotonnière et pour engager une politique de diversification des cultures.

Concernant cette dernière, sa réussite dépend également du soutien que l'Etat va concéder au secteur des huileries alimentaires. Dans un contexte où le gouvernement mise sur la production de plantes oléagineuses à des fins de biocarburant, les possibilités de développement de cultures oléagineuses destinées au marché alimentaire sont en effet très incertaines s'il n'existe pas de volonté politique forte prête à créer les conditions favorables à l'émergence de cultures oléagineuses destinées à la production d'huiles alimentaires.

### **3.2.2. *Un nécessaire soutien au secteur des huileries***

La récente « guerre des huiles » entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire montre toutes les difficultés aujourd'hui à promouvoir des cultures oléagineuses destinées à la production d'huiles alimentaires dans un marché en pleine expansion. La concurrence a en effet été exacerbée et a provoqué de fortes tensions au sein des pays de l'UEMOA via le groupe sénégalais Advens et la société ivoirienne Sifca. Le premier, dirigé par Abbas Jaber, détient la Société Nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SUNEOR, ex-SONACOS) et Géocoton. Il est l'un des principaux agro-industriels de la sous-région. Le second, après avoir longtemps opéré dans le négoce du café-cacao a récemment développé la production d'huile de palme<sup>415</sup> en partenariat avec deux groupes asiatiques Wilmar (numéro un mondial de l'huile de palme) et Olam (numéro un mondial du négoce et de l'export). Cette stratégie s'est avérée payante puisque le groupe ne cesse de gagner des parts de marché en Afrique de l'Ouest au grand dam d'Advens. La production d'huile de palme est en effet passée de 323 000 tonnes en 2007 à 430 000 en 2009 permettant l'augmentation des exportations dans la zone de l'UEMOA. Voulant contrer cette concurrence le groupe Advens a déposé, en juillet 2010, un recours auprès de la Cour de justice de l'UEMOA pour faire annuler le regroupement ivoiro-singapourien « pour situation de monopole et concurrence déloyale ». Parallèlement le Sénégal a mis en place un décret imposant des normes très strictes pour l'importation d'huile de palme raffinée destinées à la disqualifier<sup>416</sup>. Une manière de contourner les règles communautaires qui n'autorisent pas la mise en place de barrière tarifaire. Aujourd'hui cet épineux dossier doit se régler au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). A l'Etat burkinabé donc de définir le rôle qu'il compte jouer dans son dénouement.

---

<sup>415</sup> Et celle de caoutchouc naturel en partenariat avec Michelin.

<sup>416</sup> Ce décret, en invoquant des motifs de santé publique impose un seuil maximal de 30 % d'acides gras saturés dans les huiles alors que l'huile de palme en contient 50 %.

En outre, dans la perspective d'une diversification des cultures basée sur une production d'oléagineux destinés au marché alimentaire il est essentiel que l'Etat contrôle davantage le secteur des huileries alimentaires artisanales qui est aujourd'hui globalement sinistré. Les petites unités artisanales, dont la rentabilité réside dans la vente des tourteaux de coton qui représente 85 à 90 % du poids de la graine achetée, se caractérisent en effet par de faibles rendements (en moyenne 30 tonnes/jour). Beaucoup d'entre elles sont clandestines et les techniques qu'elles emploient demeurent rudimentaires (pas de décorticage, pas de cuisson et dans la plupart des cas pas même de début de raffinage). Par ailleurs, les contrôles de qualité sont inexistantes. La commercialisation s'effectue souvent dans le secteur informel, sans marque (« huile c'est huile ») et dans des emballages parfois douteux. Il n'est pas rare, en outre, de trouver en vente de l'huile brute diluée avec des huiles industrielles voire de l'huile totalement brute. Dans ces conditions et du point de vue de la SN-CITEC et du Groupement des transformateurs des produits oléagineux du Burkina (GTPOB), le développement de ces huileries clandestines triturant des graines de coton représente un réel danger pour les huileries industrielles (et pour les consommateurs !) dans la mesure où elles nuisent à l'image de qualité de l'huile produite par ces dernières mais également parce qu'elles captent une quantité non négligeable de matières premières. Dans un contexte où celles-ci se raréfient, ces éléments plaident sans aucun doute - tout comme l'adaptabilité des équipements de la SN-CITEC - pour que la politique de diversification de la filière s'oriente prioritairement vers une valorisation industrielle des cultures oléagineuses qui seraient retenues dans ce cadre. Elles militent également pour que l'Etat s'attache à lever les contraintes inhérentes au secteur artisanal<sup>417</sup>, afin que le développement de cultures oléagineuses puisse également se vouer à ce secteur et être créateur d'emplois en milieu rural.

L'enjeu d'une politique de diversification des cultures dépasse ainsi les seuls intérêts de la filière cotonnière puisque le soutien aux secteurs des huileries permettrait de renforcer le tissu industriel burkinabé qui reste encore largement embryonnaire au Burkina Faso<sup>418</sup>. Il cadrerait en cela avec la Stratégie de Développement Industriel (SDI) adoptée par le pays en octobre 1998. Celle-ci a en effet pour objectif de promouvoir des industries compétitives et plus particulièrement de développer des Petites et Moyennes industries (PMI) dans le domaine de la transformation des produits agro-pastoraux et la promotion du secteur privé. Dans le cadre de cette politique, douze filières prioritaires ont été retenues par l'Etat pour tenter d'impulser le développement industriel dont la filière « oléagineux ». Les résultats des efforts entrepris jusqu'à présent sont décevants et « *la situation du secteur industriel ne cesse de se dégrader* » (SNAT, 2009, 200). Face à ce constat le SNAT insiste sur le fait qu'aujourd'hui « *le marché intérieur est le socle sur lequel il convient d'asseoir les bases du secteur industriel* » (*Ibid.*, 2009, 201). Cette assertion semble davantage entendue pour le moment concernant la filière textile - également retenue comme filière prioritaire dans le cadre de la SDI - que pour la filière « oléagineux ». Cette dernière bénéficie pourtant, on l'a vu, de nombreuses opportunités. En outre, le SNAT rappelle la nécessité de développer le secteur industriel dans

---

<sup>417</sup> Cf. Chapitre 2.

<sup>418</sup> En 2004, le secteur secondaire n'occupait en effet que 2% de la population active et contribuait seulement à hauteur de 17 à 18% au PIB (SNAT, 2009).

le cadre de l'intégration régionale<sup>419</sup>. Ses auteurs indiquent en effet que le démarrage d'une industrialisation ne sera possible que « *si, dans le cadre de l'UEMOA, les « seuils de libéralisation » sont établis [et] garantissent temporairement un minimum de rentabilité aux entreprises* » (*Ibid.*, 2009, 202).

---

<sup>419</sup> L'UEMOA travaille actuellement sur la mise en place d'un programme de politique industrielle commune (PIC) (SNAT, 2009, 204).

## Conclusion générale

La crise à laquelle a été confrontée la filière cotonnière burkinabé dans le milieu des années 2000 a mis sans aucun doute en lumière sa fragilité et la vulnérabilité du paysannat. Les motifs d'inquiétude concernant le devenir de cette culture sont d'autant plus importants qu'elle est vitale dans un pays où elle fait vivre plus de 200 000 petites exploitations familiales. Si la pratique de la culture cotonnière n'a pas « enrichi » les producteurs, elle assure néanmoins certaines des conditions du bien-être des paysans et de leur famille. Le « système coton » mis en place dans le cadre d'une filière intégrée contribue ainsi à la diminution de la vulnérabilité agricole et alimentaire des ménages ruraux. En outre, les revenus que la culture du coton procure à ses producteurs sont autant de ressources leur permettant d'accéder aux services sociaux de base (santé et éducation). Enfin, la culture du coton offre aux producteurs « un statut social » qui a « redoré » l'image d'une condition paysanne trop souvent méprisée et sans doute contribué en cela au maintien de ces paysans dans les campagnes burkinabé.

Aujourd'hui pourtant la culture cotonnière tend à être de plus en plus une activité risquée pour les producteurs. Ces risques sont inhérents à une culture mondialisée essentiellement exportée et donc tributaire des aléas du marché mondial et à une culture pluviale conduite dans des environnements marqués par des contraintes sévères. Face à ces risques la vulnérabilité des paysans relève de multiples facteurs qui tiennent à la fois des conditions naturelles, des facteurs structurels des exploitations agricoles et des environnements socio-économiques dans lesquels se déroule l'activité cotonnière. Elle résulte également des politiques engagées à l'échelle nationale qui, dans un contexte de crise et de libéralisation du secteur, ne parviennent plus à sécuriser les producteurs dans la conduite de leur activité. Les effets de la crise se sont répercutés en effet directement sur ces derniers qui ont subi, dans ce contexte, une baisse de leur revenu et des retards de paiement important particulièrement préjudiciables pour le bien-être de leur famille. En outre, la précarité financière de la filière et les réformes mises en œuvre, retréignent l'offre des services autrefois mis en place par la société cotonnière - recherche et encadrement notamment - qui permettent pourtant aux paysans de réduire les risques agricoles et les risques de mauvaise récolte auxquels ils sont confrontés pendant les campagnes agricoles.

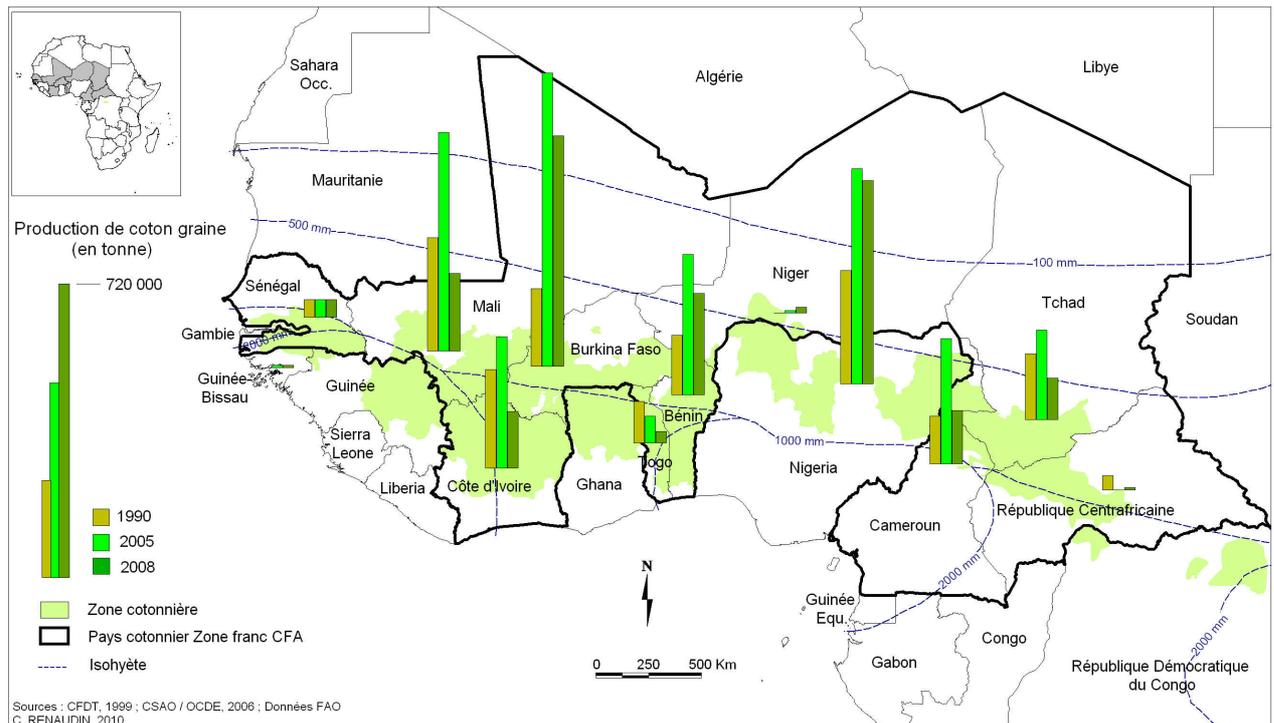
Les impacts positifs de la culture du coton pourraient être remis en cause si la situation de crise perdurait. Aujourd'hui le risque de paupérisation des ménages ruraux est trop grand pour envisager l'abandon de cette culture dans le pays. Il peut toutefois paraître difficile de défendre le maintien d'une filière, qui traverse de telles difficultés financières, tout comme il peut sembler irréaliste de plaider le soutien d'un secteur désormais privatisé. Pourtant, pour des raisons qui tiennent à la fois du bon sens politique et de la logique économique il serait tout aussi aberrant à l'heure actuelle de se passer d'une filière dont dépendent plus de 200 000 exploitations agricoles familiales notamment parce qu'elle dispose de suffisamment d'atouts et d'opportunités qui pourrait rendre attractive l'activité agricole, en la sécurisant, aux jeunes générations et créer des opportunités d'emploi en milieu rural.

Pour cela la filière doit impérativement renforcer son dispositif d'appui-conseil aux producteurs afin de promouvoir notamment des actions visant au maintien et à l'amélioration de la fertilité des sols, nécessaires pour assurer la pérennité de la culture cotonnière. Elle doit également mettre en œuvre une politique de diversification des cultures qui permettrait de réduire sa dépendance (et celle des paysans) au seul coton et ainsi garantir la viabilité d'un secteur, trop dépendant actuellement d'aléas exogènes sur lesquels aucun des acteurs n'a de prise.

A ces conditions, la filière burkinabé participerait au maintien d'une agriculture familiale qui constitue le socle du secteur agricole et plus largement de l'économie du pays. L'expérience et le savoir-faire de ses acteurs sont des atouts indéniables pour relever les défis du secteur agricole burkinabé. En permettant aux producteurs un accès aux crédits, en mettant en place un dispositif adapté de recherche et d'encadrement, en favorisant l'intégration de l'élevage au sein des systèmes de productions, etc., la filière, tout au long de sa construction, a montré quelles étaient les clés du développement de l'agriculture. Aux acteurs de la filière et à leurs partenaires de se référer à ce qui a été au fondement du succès de la culture cotonnière.

En outre, il convient que les acteurs ne se focalisent pas uniquement sur les facteurs exogènes responsables des crises de la filière burkinabé (chute des cours mondiaux des matières premières, parité euro / franc CFA) sur lesquels ils n'ont aucune marge de manœuvre. Il suffit d'ailleurs d'observer les résultats différenciés des filières cotonnières de la zone franc CFA - qui sont toutes confrontées au même contexte international - entre 1990 et 2008 pour se convaincre que de nombreux facteurs endogènes gouvernent en partie les destinées cotonnières. La plus ou moins grande ampleur de la chute de la production enregistrée à partir de 2005 dans ces pays en est un indice (Figure 99) et démontre des capacités de résistance plus ou moins importantes des filières aux chocs économiques.

Les disparités de ces trajectoires cotonnières dans les pays de la zone franc CFA révèlent aujourd'hui l'impérieuse nécessité pour ces pays de se concentrer sur les facteurs endogènes qui grèvent aujourd'hui leur compétitivité. Elles traduisent également les difficultés à opérer les réformes adéquates pour s'adapter à la fois aux contraintes de leur zone de production mais également pour s'ajuster au marché mondial du coton. Ces difficultés constituent aujourd'hui autant de défis à relever par les filières cotonnières africaines de la zone franc CFA pour assurer leur maintien et améliorer leur compétitivité. Elles doivent pour y parvenir se mobiliser aux échelles nationale et sous-régionale.



**Figure 100. Evolution de la production cotonnière entre 1990 et 2008 dans les pays de la zone franc CFA du bassin cotonnier ouest-africain**

C'est en effet à l'échelle sous-régionale que doit se jouer, notamment, la défense et la promotion de la qualité du coton africain. Des programmes tels que le Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA) ou le Projet multinational d'appui à la filière coton textile (PAFICT)<sup>420</sup> vont dans ce sens. De la même manière, la création d'un Centre Régional pour le Classement Instrumental du Coton doit permettre aux cotonniers africains de valoriser la qualité de leur fibre et ainsi de conforter leur position sur le marché international<sup>421</sup>. En outre l'émergence d'instances régionales comme l'Association Cotonnière Africaine (ACA) et l'Association des Producteurs de Coton Africains (APROCA) dans les années 2000 est opportune. C'est particulièrement vrai, concernant cette dernière, dans un contexte de privatisation des filières qui offre l'opportunité aux producteurs de jouer un rôle dans les instances de décision. Ces deux associations offrent des cadres de concertation entre les acteurs de la filière pour traiter des questions d'intérêt commun. L'APROCA, créée en décembre 2004, vise ainsi la solidarité entre les différentes organisations de producteurs, le

<sup>420</sup> Le premier regroupe six pays ouest-africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo) et s'est fixé comme mission principale la prévention et la gestion de la résistance des ravageurs du cotonnier aux insecticides ; le second, financé par la BAD, concerne les pays du C4 (Mali, Bénin, Burkina Faso et Tchad) et entend contribuer à sécuriser et accroître les revenus des acteurs de la filière par l'amélioration de la productivité du sous-secteur coton de manière durable (en apportant des paquets techniques performants aux producteurs, en rendant disponibles des semences améliorées, en réalisant des infrastructures (pistes rurales, magasins de stockage, marchés ruraux), en renforçant les capacités des acteurs par la formation et l'organisation des producteurs et de leurs organisations, etc.).

<sup>421</sup> Grâce à l'utilisation de chaînes de mesure intégrées permettant d'effectuer une mesure plus fiable de la fibre de coton. Ce centre, basé à Ségou (Mali) et inauguré en 2010, s'inscrit dans le cadre du projet CFAC/ICAC/33 relatif à la standardisation de la mesure instrumentale du coton à des fins commerciales pour les pays d'Afrique producteurs de coton.

partage de l'information ainsi que la défense d'intérêts des producteurs au plan national, régional et international. Elle a été notamment à l'initiative de la création de l'Université du Coton, basée à Bobo-Dioulasso, qui vise à renforcer les capacités des élus et des techniciens de la filière afin que ceux-ci assument mieux leur fonction au sein des organisations nationales de producteurs. L'ACA, quant à elle, a été créée en 2002 à la veille du sommet de l'OMC de Cancun et regroupe l'ensemble des professionnels africains du coton<sup>422</sup>. Mobilisée essentiellement contre les subventions agricoles versées par les gouvernements européens et américain à leurs producteurs, elle exprime désormais davantage sa volonté d'asseoir la compétitivité du coton ouest-africain. Les dernières assises de l'Association, qui se tenues en mars 2010 à Yaoundé, ont porté, entre autres, sur la transformation locale du produit, l'adoption des nouvelles variétés, la diversification des cultures autour du coton et la consolidation du regroupement des professionnels. Ces associations ont le pouvoir de jouer un rôle de *lobbying* important à l'échelle internationale pour défendre et promouvoir leur production cotonnière mais également à l'échelle nationale pour exercer une pression sur les gouvernements africains producteurs afin qu'ils s'attachent à mettre en place les conditions propices à la mise en œuvre des politiques cotonnières.

Le président de l'Association cotonnière africaine (ACA), Bachir Diop, qui prône l'évolution du secteur vers la polyculture, vient d'ailleurs d'appeler récemment les gouvernements africains à plus de volonté pour soutenir la filière cotonnière en Afrique. Et pour cause ! C'est en effet à l'échelle nationale que doivent être prises en compte la plupart des contraintes qui grèvent actuellement la compétitivité du secteur cotonnier. Celles-ci tiennent en effet des environnements macro-économiques, politiques et géographiques inhérents à chacun de ces Etats. Un pays comme le Burkina Faso ne peut se reposer sur ses performances, certes louables, mais insuffisantes pour assurer la viabilité de sa filière. Reconnu en effet pour la bonne conduite des réformes de libéralisation et de privatisation de son secteur cotonnier et pour la bonne gestion de sa filière, le pays produit une fibre dont les coûts de revient sont les plus bas en Afrique de l'Ouest malgré l'enclavement du pays (SOFITEX, 2010). Cependant, les phénomènes d'extensification de la culture cotonnière, la tendance à la stagnation des rendements moyens du cotonnier et la dépendance exacerbée des paysans à cette seule culture sont autant de processus que les acteurs de la filière doivent enrayer pour, notamment, améliorer la productivité agricole. La réussite des actions qu'ils vont mener en ce sens dépendra de leur vision du devenir de la culture cotonnière, de leur capacité de proposition mais également du soutien des partenaires de la filière et de la volonté politique du gouvernement à soutenir leurs projets.

L'appel du président de l'Association cotonnière africaine n'est d'ailleurs pas fortuit et intervient au moment où le coton a perdu beaucoup de poids dans le budget des Etats et dans le PIB de pays producteurs comme le Tchad, le Mali et le Burkina Faso en raison du développement d'activités extractives (pétrole au Tchad et or au Mali et au Burkina Faso). Au Burkina Faso, l'or blanc n'est plus le premier produit d'exportation. Selon le FMI, les exportations d'or ont rapporté quelques 180 milliards de francs CFA à l'Etat en 2009, contre

---

<sup>422</sup> Elle compte 26 membres actifs (sociétés cotonnières et d'égrenage) répartis dans 16 pays, 8 membres associés (Producteurs, Industries textiles et Industries oléagineuses) et 27 membres correspondants (banques, sociétés d'assurances, transitaires, etc.).

---

120 milliards de francs CFA pour le coton<sup>423</sup>. En 2010, le FMI table sur des revenus de 300 milliards de francs CFA pour l'or, contre 100 milliards de francs CFA apportés par la filière. Les dirigeants burkinabé, qui se targuent que le Burkina Faso soit désormais un « pays minier », seraient bien inspirés de ne pas concentrer leurs efforts dans ce seul secteur. L'expérience des pays africains miniers montre en effet que les retombées des activités extractives, souvent aux mains de multinationales et dépendantes également des cours mondiaux, ne sont malheureusement pas -et de loin !- à la hauteur des espoirs suscités.

Aujourd'hui la recherche est peut-être plus que jamais interpellée pour guider le choix des décideurs politiques et des acteurs de la filière au Burkina Faso comme dans les autres cotonniers de la zone franc CFA. Cette thèse par l'analyse d'une région et de ses acteurs montre en détail la spécificité de chaque aire régionale. Cet apport est typiquement celui de la géographie qui permet de différencier et donc de relativiser des situations face à un contexte englobant. En ce sens, la géographie est une aide à la décision. Les géographes, particulièrement, doivent s'investir de cette question cotonnière pour permettre notamment la meilleure caractérisation des zones de productions cotonnières dans cette région du monde, puisque pour chacune d'entre elles les conditions d'une production cotonnière durable et productive, et donc le devenir de la culture, se posent de manière spécifique. Cet apport est en effet aujourd'hui indispensable dans la mesure où il donnerait alors connaissance des modalités possibles pour initier des projets, adaptés aux systèmes de production et à l'environnement spécifique de chaque zone cotonnière, qui permettraient aux pays cotonniers de sortir définitivement des crises cotonnières. En outre, l'approche multi-scalaire de la géographie permet d'intégrer l'emboîtement des échelles qui constitue un élément majeur de la pérennité des filières agricoles.

Enfin, il doit être initié au Burkina Faso un programme de recherche pluridisciplinaire pour mettre en œuvre un suivi scientifique rigoureux de l'introduction du coton *Bt*. Ce programme serait d'autant plus utile que des réflexions sont engagées désormais dans de nombreux pays sur l'opportunité de l'utilisation de cette biotechnologie<sup>424</sup>.

---

<sup>423</sup> Les chiffres publiés par le FMI sont cependant controversés. Cf. article de I. Konfé, paru le 28 mai 2010 sur le site Lefaso.net (<http://www.lefaso.net/spip.php?article36932&rubrique21>).

<sup>424</sup> Le NEPAD, qui a lancé récemment le Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE) préconise le recours aux biotechnologies, tout comme l'ACA. L'APROCA quant à elle adopte pour le moment une attitude plus prudente et ne se prononce pas sur la question sous prétexte que l'adoption du coton *Bt* dépasse ses compétences et relève des autorités de chaque pays. Cf. article de A. R. Napon, paru le 15 juin 2010 dans l'Événement ([http://www.evenement-bf.net/pages/echos\\_189.htm](http://www.evenement-bf.net/pages/echos_189.htm)).

## Bibliographie

### Ouvrages / Chapitres d'ouvrages :

- ALLIX A., GIBERT A. *Géographie des textiles*. Paris : Editions Génin, 1956, 564 p.
- ALMEIDA-TOPOR (d') H. *L'Afrique au 20ème siècle*. Paris : Armand Colin, 2003, 383 p.
- ANQUETIL J. *Les routes du coton*. Paris : JC Lattès, 1999, 407 p.
- ARLAUD S., PERIGORD M. *Dynamiques des agricultures et des campagnes dans le monde*. Paris : Ophrys, 1997, 247 p.
- Aspects du développement économique dans un pays enclavé : le Burkina Faso*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998, CRET, n° 9, 498 p. (Coll. Pays enclavés)
- BANTENGA M. W. La ferme agricole de Saria : innovations et impacts dans le cercle de Koudougou (1923-1948). In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 2, 2003, p. 1311-1331.
- BART F. (dir.). *L'Afrique. Continent pluriel*. Paris : SEDES/CNED, 2005, 255 p.
- BARTH H. *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*. Tome 3. Traduit de l'allemand par Paul Ithier. Paris : A. BOHNE libraire ; Bruxelles : A. LACROIX, VAN MEENEN & C<sup>ie</sup> Editeurs, 1861, 337 p.
- BASSET T. J. *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire 1880-1999)*. Paris : IRD Editions, 2002, 291 p.
- BELIME E., CHEVALIER A., HENRY Y. *Les irrigations du Niger : discussions et controverses*. [S.l.], Comité du Niger, [s.d.], 116 p.
- BESANCENOT J-P. Aléas, risques et catastrophes en Afrique. In : *L'Afrique en dissertations corrigées et dossiers* / WACKERMANN G. (dir.) Paris : Ellipses, p. 167-177.
- BLANC-PAMARD C., BONNEFOND P., COUTY P., LASSAILLY-JACOB V., MARCHAL J-Y., PINTON F. (éds.) *Dynamique des systèmes agraires. La dimension économique*. Paris : ORSTOM, 1990, 768 p. (Coll. Colloques et Séminaires)
- BONIN H., CAHEN M. (dir.) *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècles*. Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux : actes du colloques « Négoce & Afrique noire (18ème-20ème siècles). Le commerce de longue distance & les maisons de négoce en Afrique noire », Bordeaux, 23-25 septembre 1999. Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer. Diffusion ALTERNA, 2001, 422 p.
- BONNEUIL C. Auguste Chevalier, savant colonial. Entre science et Empire, entre botanique et agronomie. In : *Les sciences coloniales. Figures et institutions* / PETITJEAN P. (éd.) Vol. 2 de la série de WAAST R. (dir.) « Les sciences hors d'occident au XXème siècle ». Paris : ORSTOM Editions, 1996, p. 15-35.

- BONNEUIL C. *Des savants pour l'Empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de « la mise en valeur des colonies françaises » 1917-1945*. Paris : Editions de l'ORSTOM, 1991, 125 p. (Coll. Études et thèses)
- BOUSSARD J-M., GERARD F., PIKETTY M-G. *Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités*. Paris : CIRAD, 2005, 135 p.
- BRUNEL S. *L'Afrique*. Rosny-sous-Bois : Editions Bréal, 2004, 239 p.
- BRUNEL S. *L'Afrique dans la mondialisation*. Paris : La Documentation française, 2005, 63 p. (Coll. La Documentation photographique n° 8048)
- BRUNEL S. *Le Développement durable*. Paris : PUF, 2007, 127 p. (Coll. « Que sais-je ? »)
- BRUNEL S. *Nourrir le monde, vaincre la faim*. Paris : Larousse, 2009, 285 p.
- BUTAULT J-P. (éd.). *Les soutiens à l'agriculture : Théorie, histoire, mesure*. Paris : INRA Editions, 2004, 307 p.
- CHALEARD J-L. Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? In : *L'Afrique. Vulnérabilité et défis* / LESOURD M. (coord.) Nantes : Editions du temps, 2003, p. 267-291.
- CHALEARD J-L., CHARVET J-P. *Géographie agricole et rurale*. Paris : Belin, 2004, 239 p.
- CHALEARD J-L., DUBRESSON A. (éds). *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*. Paris : Karthala, 1999, 258 p.
- CHAUVEAU J-P. LAVIGNE DELVILLE P. Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? In : *Comment réduire pauvreté et inégalité. Pour une méthodologie des politiques publiques* / LEVY M. (dir.) Paris : IRD/Karthala, 2002, p. 211-239. (Coll. Economie et Développement)
- CHEVALIER A. *L'agriculture coloniale. Origines et évolutions*. Paris : PUF, 1949, n° 62, 128 p. (Coll. « Que sais-je ? »)
- CHEVALIER A., SENAY P. *Le coton*. Paris : PUF, 1949, n° 90, 127 p. (Coll. « Que sais-je ? »)
- CHI D. (dir.), *Les défis de l'Afrique*. Paris : Editions IRIS/Dalloz, 2006, 300 p. (Coll. Enjeux stratégiques)
- CHRETIEN J-P. (dir.) *L'Afrique de Sarkosy. Un déni d'histoire*. Paris : Editions Karthala, 2008, 204 p.
- Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation. *Perspectives internationales pour les politiques agricoles* (sous la présidence de DE BOISSIEU C.). Paris : La Documentation Française, 2007, 179 p.
- COSNIER H. *L'Ouest Africain Français. Ses ressources agricoles. Son organisation économique*. Paris : E. Larose, 1921, 253 p.
- COURADE G. Le projet, à la recherche de la productivité de la terre. In : *L'appropriation de la terre en Afrique noire: manuel d'analyse de décision et de gestion foncières* / LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P. Paris : Karthala, 1991, p. 192-199.
- COUTY P. La production agricole en Afrique subsaharienne : manière de voir et façons d'agir, l'agriculture africaine en réserve. In : *Les apparences intelligibles, une expérience africaine* / Couty P. Paris : Arguments, 1996, p. 113-128 et 137-147.

- DAMON J., IGUE O. J. (dir.) *L'Afrique de l'Ouest dans la compétitivité mondiale. Quels atouts possibles ?* Paris : Editions Karthala/CSAO-OCDE, 2003, 503 p.
- DE FRANCE H. *Précis d'économie agricole pour le développement, le primat des logiques paysannes.* Paris : Editions Karthala, 2001, 321 p.
- DE SARDAN O. J-P. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social.* Paris : Editions Karthala et APAD, 1995, 218 p. (Coll. Hommes et Sociétés)
- DEVEZE J.-C. (dir.) *Défis agricoles africains.* Paris : Editions Karthala/AFD, 2008, 414 p.
- DEVEZE J.-C. *Le Réveil des campagnes africaines.* Paris : Editions Karthala, 1996, 248 p. (Coll. Economie et développement)
- DI MEO G., BULEON P. *L'espace social, lecture géographique des sociétés.* Paris : Armand Colin / VUEF, 2005, 294 p.
- DJIMET-BABOUN A. *Agriculture et développement dans le monde.* Paris : Ellipse, 2006, 143 p. (Coll. CQFD)
- DOMENACH H., PICOUET M. *Environnement et populations : la durabilité en question.* Paris : l'Harmattan, 2004, 221 p. (Coll. Populations)
- DUFUMIER M. *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes.* Paris : Editions Karthala, 2004, 594 p.
- DUGUE P, JOUVE P. (éds.). *Organisation et gestion des ressources et des territoires ruraux.* CNEARC-SAGERT : actes du colloque international, Montpellier (France), 25-27 février 2003, 706 p.
- DULUCQ S. Emile Dussaulx. Entre conquête et « pacification » (janvier-juillet 1898) : un éclairage inédit sur l'histoire des pays voltaïques. In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 1, 2003, p. 537-567.
- DUMONT R. *L'Afrique noire est mal partie.* Paris : Editions du Seuil, 1962, 287 p.
- DUPRE G. (dir.) *Savoirs paysans et développement.* Paris : Karthala/ORSTOM, 1991, 524 p.
- ELDIN M., MELVILLE P. (éds. sc.). *Le risque en agriculture.* Paris : ORSTOM, 1989, 619 p.
- FAGGI P., SOME H. P., ZOUNGRANA T. P. (dir.) *Priorités et pratiques du développement rural en Afrique subsaharienne.* ENRECA IDR-Sciences humaines : actes du colloque international, Ouagadougou (Burkina Faso), 19-20 décembre 2002. Padova, [s.n.], 2004, 278 p.
- FERRATON N., TOUZARD I. *Comprendre l'agriculture familiale. Diagnostic des systèmes de production.* Gembloux : Editions Quae, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 2009, 123 p.
- FOK M., RAYMOND G. Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali. In : *Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation.* CALABRE S. (éd.) Paris (Ministère de la Coopération) : Economica, 1995, p. 203-214.
- FRANCOIS G. *L'Afrique Occidentale Française et ses Matières premières.* Paris : E. Larose, 1920, 87 p.

- FRANCOIS G. *L'Afrique Occidentale Française*. Paris : E. Larose, 1907, 508 p.
- FREROT A.-M. (dir.) *L'Afrique en questions*. Paris : Ellipses, 2004, 249 p.
- GAFSI M., DUGUE P., JAMIN J-Y, BROSSIER J. (coord.) *Exploitations agricole familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Enjeux, caractéristiques et éléments de gestion*. Paris : Editions Quae, 2007, 472 p.
- GALLAIS J. *Les Tropiques. Terres de risques et de violences*. Paris : Armand Colin, 1994, 270 p.
- GALLAIS J. *Pasteurs et paysans du Gourma. La condition sahélienne*. Paris : Edition du CNRS, 1975, 239 p.
- GASTELLU J-M., MARCHAL J-Y. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du 20ème siècle*. Paris : ORSTOM, 1997, 768 p.
- GOUBA A. *L'initiative sectorielle en faveur du coton africain. Une négociation entre souverains inégaux*. Paris : L'Harmattan, 2007, 215 p.
- GOUROU P. *L'Afrique tropicale, Nain ou géant agricole ?* Paris : Flammarion, 1991, 225 p.
- GROUPE POLANYI. *La multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique entre marché et identité*. Paris : Editions Quae, 2008, 360 p.
- GUISSOU B. L. *Burkina Faso : un espoir en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 1995, 217 p. (Coll. Points de vue)
- GUISSOU B. L. Histoire et pauvreté au Burkina Faso. In : *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés. Bénin - Burkina Faso – Mali – Niger / UNESCO*. Paris : Editions UNESCO Futurs Africains/ Karthala, 2002, p. 97-127.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Edition Economica, 2003, 186 p. (Coll. Anthropos)
- HAUBERT M. (dir.) *L'avenir des paysans. Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*. Paris : PUF, 1999, 188 p. (Coll. Tiers Monde)
- HAZARD E. (dir.) *Le livre blanc sur le coton. Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté*. Paris : Maisonneuve et Larose, 2006, 197 p.
- HENRY Y. (dir.) *Matières Premières Africaines. Tome 1er Caoutchouc, Textiles, Matières grasses*. Paris : E. Larose, 1918, 508 p.
- HENRY Y. *Eléments d'agriculture coloniale, Plantes à fibres*. Paris : Armand Colin, 1924, 211 p.
- HENRY Y. *Le Programme Agricole. Exposé du Programme, Campagne 1921*. Paris : E. Larose, 1922, p 83.
- HERBEL D., BAMOU E., MKOUONGA H., ACHANCHO V. *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique*. Paris : Maisonneuve et Larose, 2003, 321 p.
- HUGON P. *L'économie de l'Afrique*. Paris : Edition La découverte, 2006, 123 p. (Coll. Repères)
- JACOB J-P., LAVIGNE DELVILLE P-H. *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*. Paris : Editions Karthala, 1994, 307 p.
- JANIN S. *Burkina Faso. Pays des hommes intègres*. Paris : Editions Olizane, 2004, 320 p. (Coll. Découverte)

- JAVEAU C. *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, 158 p.
- JEANGUYOT M. *Le coton au fil du temps*. Versailles : Editions QUAE et Etudes et communications Editions, 2008, 141 p.
- KABORE R. B. *Histoire politique du Burkina Faso*. Paris : L'Harmattan, 2002, 667 p.
- KAMBOU-FERRAND J-M. Les traités coloniaux en pays voltaïques. In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 1, 2003, p. 518-535.
- KHOLER J-M. *Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi (Haute-Volta)*. Paris : Editions de l'ORSTOM, 1971, 248 p. (Coll. Mémoires ORSTOM, n° 46)
- KOULANSOUONTHE PALE F. O. Enclavement et cultures commerciales au Burkina Faso : le cas du coton. In : *Aspects du développement économique dans un pays enclavé : le Burkina Faso*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998, CRET, n° 9, p. 7-23. (Coll. Pays enclavés)
- KUBA R., LENTZ C., NURUKYOR SOMDA C. *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*. Paris : Editions Khartala, 2003, 290 p.
- LAMARCHE H. (coord.) *L'agriculture familiale. I-Une réalité polymorphe*. Paris : L'Harmattan, 1991, 303 p.
- LANKOANDE S. T. *Les gourmantché*. Ouagadougou : Les presses africaines du Burkina, 2008, 210 p.
- LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P. *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*. Paris : Editions Karthala, 1991, 359 p.
- LECOMTE H. *Agriculture coloniale. Les textiles végétaux des colonies*. Nancy : impr. Berger-Levrault et Cie, 1896, 112 p.
- LESOURD M. (coord.) *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*. Nantes : Editions du temps, 2003, 447 p.
- LEVRAT R. *Le coton en Afrique Occidentale et Centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*. Paris : L'Harmattan, 2008, 345 p.
- LEVY M. (dir.) *Comment réduire pauvreté et inégalité. Pour une méthodologie des politiques publiques*. Paris : Editions Karthala et IRD, 2002, 250 p. (Coll. Economie et Développement)
- MADIEGA Y. G. Conditions et perspectives de la production historique burkinabé sur les périodes coloniales et postcoloniale. In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 1, 2003, p. 81-98.
- MADIEGA Y. G. *Contribution à l'histoire pré-coloniale du Gulma (Haute Volta)*. Wiesbaden : Steiner, 1982, 260 p.
- MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995*. Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, 2 tomes, 2003, 2206 p.
- MAGRIN G. *Le sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir*. Montpellier : CIRAD, 2001, 470 p. (Coll. Pour mieux connaître le Tchad)

- MAINGUY C. *L'Afrique peut-elle être compétitive ?* Paris : Editions Karthala, 1998, 215 p.
- MALASSIS L. *L'épopée inachevée des paysans du monde.* Paris : Editions Fayard, 2004, 524 p.
- MARZOUK Y. SEIGNOBOS C., SIGAUT F. (éds) *Outils aratoires en Afrique. Innovations, normes et traces.* Paris : Editions Karthala et IRD, 2000, 397 p. (Coll. Hommes et Sociétés)
- MASSA G., MADIEGA Y. G. (dir.) *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards.* Paris : Editions Karthala, 1995, 677 p.
- MAZOYER M., ROUDART L. (dir.). *La fracture agricole et alimentaire mondial. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain.* Paris : Universalis, 2005, 193 p.
- MERIGOT J, FROMENT R. *Notions essentielles de géographie économique.* Paris : Sirey, 1963, 556 p.
- MEUNIER A. *Système de soins au Burkina Faso. Le paradoxe sanitaire.* Paris : l'Harmattan, 1999, 288 p.
- MILLEVILLE P. *Une agronomie à l'œuvre. Pratiques paysannes dans les campagnes du sud.* Paris : Editions Quae et éditions Arguments, 2007, 241 p.
- MINVIELLE J-P. *La question énergétique au Sahel.* Paris : Editions Karthala et IRD, 1999, 171 p. (Coll. Economie et Développement)
- MONTEIL C. *Le coton chez les Noirs.* Paris : E. Larose (publication du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF), 1927, 100 p.
- MORINIAUX V. (coord.) *Les risques.* Nantes : Edition du Temps, 2003, 255 p.
- NUBUKPO K. *L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Le rôle des incertitudes.* Paris : L'Harmattan, 2000, 212 p.
- OCDE. *Le coton en Afrique de l'Ouest. Un enjeu économique et social.* Paris : Editions OCDE, 2006, 131 p.
- ORSENNA E. *Voyage aux pays du coton. Petit précis de mondialisation.* Paris : Fayard, 2006, 288 p.
- OUEDRAOGO E. *Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso.* Ouagadougou : Editions Paalga, 1995, 285 p.
- OUEDRAOGO F. C. *La vulnérabilité alimentaire au Burkina Faso.* Paris : L'Harmattan, 2006, 226 p.
- PARMENTIER S., BAILLY O. *Coton. Des vies sur le fil.* [S.l.] : Oxfam Magasins du monde, 2005, 152 p.
- PELISSIER P. *Campagnes africaines en devenir.* Paris : Editions Arguments, 1995, 318 p.
- PELTRE-WURTZ J., STECK B. *Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte d'Ivoire.* Paris : Editions de l'ORSTOM, 1991, 303 p.
- PERETTI-WATEL P. *Sociologie du risque.* Paris : Armand Colin, 2003, 286 p.
- PERROT C-H. *Lignages et territoire en Afrique aux XVIIIème et XIXème siècles. Stratégies, compétition, intégration.* Paris : Editions Karthala, 2000, 222 p.
- PESCHE D., NUBUKPO K. L'Afrique du coton à Cancun : retour sur la genèse d'une négociation. In : *Le livre blanc du coton / Hazard E. (dir.)* Paris : Maisonneuve et Larose, 2006, p. 59-71.

- PIGEON P. *Géographie critique des risques*. Paris : Economica, 2005, 217 p.
- POURTIER R. *Afriques noires*. Paris : Hachette, 2001, 255 p.
- RISER J. *Géographie physique de l'Afrique occidentale et centrale*. Paris : Editions Ellipses, 1999, 160 p.
- ROUSSEAU J-F., DURAND O. (dir.) *Une seule terre à cultiver. Les défis agricoles et mondiaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2009, 176 p.
- SCHWARTZ A. Brève histoire du coton au Burkina Faso. In : *Découvertes du Burkina*. Tome 1. Annales des Conférences organisées par le Centre culturel français Georges Méliès de Ouagadougou, 1991-1992. Paris - Ouagadougou : SEPIA - ADDDB, 1993, p. 207-237.
- SCHWARTZ A. Culture du coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne. L'exemple du Burkina Faso. In : Actes du colloque « Sécurité alimentaire et développement durable ». Paris : Editions Technique et documentation, 2000, p. 189-198
- SCHWARTZ A. L'adhésion des paysans à la culture du coton au Burkina Faso : des comportements contrastés. In : *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Tome 3. Les fondements microéconomiques*. / BENOIT-CATTIN M., GRIFFON M., GUILLAUMONT P. (dir.) Paris : Revue française d'économie, 1994, p. 105-129.
- SCHWARTZ A. La politique coloniale de mise en valeur agricole de la Haute Volta (1919-1960). In : *La Haute Volta coloniale, témoignage, recherche et regard* / MASSA G., MADIEGA Y. G. (dir.) Paris : Karthala, 1995, p. 263-291.
- SCHWARTZ A. La politique cotonnière du gouverneur Hesling et la dislocation de la colonie de Haute-Volta en 1932. Et si l'inspecteur Sol s'était trompé ? In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 2, 2003, p 1289-1309.
- SERPANTIE G. *Persistance de la culture temporaire dans les savanes cotonnières de l'Afrique de l'Ouest : exemple du Burkina Faso*. Paris : IRD (INA-PG), 2003, 415 p.
- SISSAO C. Histoire coloniale : l'économie de la Haute-Volta à la veille de l'indépendance (1947-1960). In : *Burkina Faso cent ans d'histoire, 1895-1995* / MADIEGA Y. G., NAO O. (dir.) Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina. Ouagadougou (Burkina Faso), 12-17 décembre 1996. Paris-Ouagadougou : Karthala-PUO, tome 2, 2003, p 1477-1503.
- SORRE M. *Les fondements biologiques de la géographie humaine, essai d'une écologie de l'homme*. Paris : Armand Colin, 1943, 440 p.
- TERSIGUEL P. *Le pari du tracteur : la modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*. Paris : ORSTOM, 1995, 280 p. (Coll. À travers champs)
- TERSIGUEL P. Mécanisation agricole et système de production dans l'aire cotonnière du Burkina Faso. L'exemple de Boho-Kari, village bwa. In : *Développement durable au Sahel* / TERSIGUEL P., BECKER C. (dir.) Paris : Karthala, 1997, p. 181-206. (Coll. Sociétés, espaces, temps)
- Tissu topique. Toiles de Mayenne à Fontaine-Daniel depuis 1806*. Ouvrage collectif. Paris : Editions Gallimard, 2006, 292 p.

TORRE A. FILIPPI M. (coord.) *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Paris : INRA Editions, 2005, 322 p.

UNESCO. *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés. Bénin - Burkina Faso – Mali – Niger*. Paris : Editions UNESCO Futurs Africains/ Karthala, 2002, 273 p.

VANGROENWEGHE D. *Sida et sexualité en Afrique*. Bruxelles : EPO, 2000, 479 p.

ZAGRE P. *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*. Paris : Editions Karthala, 1994, 244 p.

ZISCHKA A. *La guerre secrète pour le coton*. Paris : Payot, 1934, 212 p.

### **Articles scientifiques / Communications :**

ABBA A. A., HOFIS J.-L., MERGEAI G. Relever les défis environnementaux pour les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, 351-359. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux-Belgique)

ALBERGEL J., CARBONNEL J. P., GROUZIS M. Péjoration climatique au Burkina Faso. Incidences sur les ressources en eau et les productions végétales. *Cah. ORSTOM, sér. Hydrol.*, 1984-1985, vol. 21, n° 1, p. 3-19.

ALBERGEL J., CARBONNEL J. P., GROUZIS M. Sécheresse au Sahel. Incidences sur les ressources en eau et les productions végétales. Cas du Burkina Faso. Communication présentée au séminaire télédétection spatiale, Niamey (Niger), 13-15 mars 1985, p. 18-30.

ALBERGEL J., CARBONNEL J. P., VAUGELADE J. Aléas climatiques et production agricole : le coton au Burkina Faso. *Ecol. Appl.*, 1985, vol. 6, n° 3, p. 199-211.

ANDRIEU N., DUGUE P., LE GAL P.-Y., SCHALLER N. Modéliser le fonctionnement d'exploitations agricoles de polyculture élevage pour une démarche de conseil. Cas de la zone cotonnière de l'ouest du Burkina Faso. In : SEINY-BOUKAR L., BOUMARD P. (éds. sc.) Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », Garoua (Cameroun), 20-23 avril 2009, 10 p. Disponible sur : [http://hal.cirad.fr/docs/00/47/14/83/PDF/004\\_andrieu.pdf](http://hal.cirad.fr/docs/00/47/14/83/PDF/004_andrieu.pdf)

AURAUJO-BONJEAN C., BRUN J-F. Les politiques de stabilisation des prix du coton en Afrique de la zone franc sont-elles condamnées ? *Economie rurale*, 2001 (novembre-décembre), n° 266, p. 80-90.

AZOUMAH Y. K. Recherche & Développement sur les biocarburants en Afrique de l'Ouest : Etats des lieux et enjeux. Communication présentée au Colloque IEPF-AUF, Québec-ville, 01-03 juin 2008, 15 p. (format ppt.)

BARBIER B., YACOUBA H., KARAMBIRI H., ZOROME M., SOME B. Human vulnerability to climate variability in the Sahel : Farmer's Adaptation Strategies in Northern Burkina Faso. *Environmental Management*, 2009, n° 43, p. 790-803.

BATENGA W. M. La production cotonnière dans la sous région depuis le 19ème siècle : la primauté de la dimension internationale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali). *Les Cahiers du CERLESHS*, 2004, n° 21, p. 61.

- BAUDRON F., CORBEELS M., MONICAT F., GILLER K. E. Cotton expansion and biodiversity loss in African savannahs, opportunities and challenges for conservation agriculture : a review paper based on two case studies. *Biodivers. Conserv.*, 2009, vol. 18, n° 10, p. 2625-2644.
- BENJAMINSEN T. A. The population-agriculture-environment nexus in the Malian cotton zone. *Global Environmental Change*, 2001, vol. 11, p. 283-295.
- BERNUS E. Pasteurs face à la sécheresse : rebondir ou disparaître ? *Revue de géographie de Lyon*, 1995, vol. 70, n°3-4, p. 255-259.
- BEROUD F. La place de la recherche au sein des filières cotonnières africaines : son impact sur les gains de productivité. *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p 24-29.
- BERTI F., HOFES J-L., ZAGBAÏ H.S., LEBAILLY P. Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, p. 271-280. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)
- BIDOU E., DROY I. Décrire la construction temporelle des vulnérabilités : l'apport des observatoires ruraux dans l'analyse des moyens d'existence dans le sud malgache. Communication présentée au colloque « Vulnérabilités sociétales, risques et environnement. Comprendre et évaluer », Université Toulouse - le Mirail, 14-16 mai 2008, 21 p.
- BONNASSIEUX A., CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B. Filières coton, émergence des organisations de producteurs et transformations territoriales au Mali et au Burkina Faso. *Cahiers d'Outre Mer*, 2002, vol. 55, n° 220, p. 421-434.
- BOUROU M., WEY J., HAVARD M., FOLEFACK D. P. Adaptation des assolements des exploitations agricoles du Nord-Cameroun à la crise cotonnière. In : SEINY-BOUKAR L., BOUMARD P. (éds. sc.) Actes du colloque "Savanes africaines en développement : innover pour durer", Garoua (Cameroun), 20-23 avril 2009, 11 p. Disponible sur : <[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/05/21/PDF/105\\_wey.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/05/21/PDF/105_wey.pdf)>
- BOUSSARD J-M. Faut-il libéraliser l'agriculture mondiale ? *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 5, p. 405-407.
- BRONNE C.E., WELLENS J., DIAKITE M., FARID T., DIALLO M., TYCHON B. Elaboration d'un modèle de prévision des rendements cotonniers dans la province du Houet (Burkina Faso). *GE-EAU*, 2010, 8 p. Disponible sur : <[http://ge-eau.org/Articles/rend\\_cotons.pdf](http://ge-eau.org/Articles/rend_cotons.pdf)>
- BRZOWSKA J., HANOWER P., TANGUY J. Polyphenols des feuilles de cotonniers et influence sur leur composition d'un choc hydrique ou nutritionnel. *Phytochemistry*, 1973, vol. 12, p. 2353-2357.
- BURNOD P., FALLOT A., GAZULL L., GAUTIER D. Emergence des filières agrocarburant dans les pays du Sud : quels risques de blocage et stratégies pour y faire face ? Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 28 p. (format ppt.)
- CHANDRASEKHARA RAO N., MAHENDRA DEV S. Socio-economic impact of transgenic cotton. *Agricultural Economics Research Review*, 2009, vol. 22, p. 461-470.
- CHANSELME J-L. Bilan cotonnier de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Une production globale qui maintient son cap grâce aux bons scores de plusieurs pays. *Afrique agriculture/Agriconomics*, 2004 (juin), p. 17-45.

- CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B. Paysannerie d'Afrique noire. Entre terre, terroir et territoire. II- Recompositions territoriales. *Historiens & Géographes*, 2002 (juillet), n° 379, p. 123-132.
- CIRAD. Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique. Actes du séminaire, Montpellier (France), 1-2 septembre 1999, 237 p.
- CONVERS A., CHAIBOU I., BINOT A., DULIEU D. La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du W par le programme ECOPAS : une « approche projet » pour l'aménagement de la périphérie du parc. (Chapitre 9) VertigO, hors série n° 4, novembre 2007, 9 p.
- COURADE G., DEVEZE J-C. Des agricultures africaines face à de difficiles transitions. Introduction thématique du dossier « Agricultures familiales et Afrique subsaharienne ». *Afrique contemporaine*, 2006, n° 217, p. 21-41.
- COUTY P. L'agriculture en réserve. Réflexions sur l'innovation et l'intensification agricoles en Afrique tropicale. *Cahiers d'études africaines*, 1991, vol. 31, n° 121, p. 65-81.
- CRETENET M., MOTHAR H. R., MOUSSA A. A. L'aléa pluviométrique dans la prise de décision en culture cotonnière pluviale. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 109-115.
- DAO O., NEUVY G. Milieu naturel, culture du coton et développement agricole dans l'ouest du Burkina Faso. *Cahiers d'Outre Mer*, 1988, vol. 41, n° 163, p. 227-258.
- DELAUNAY S., TESCAR R-P., OUALBEGO A., VOM BROCKE K., LANCIN J. La culture du coton ne bouleverse pas les échanges traditionnels de semences de sorgho. *Cah Agric.*, 2008, vol. 17, n° 2, p. 189-194.
- DEPAGNE R. Campagne 2005-2006. Les prix freinent la production. Dossier coton. *Afrique agriculture/Agrieconomics*, 2006 (juin), p. 17-29.
- DEVEZE J-C. Les agricultures familiales entre survie et mutations. *Afrique contemporaine*, 2004, n° 210, p. 157-170.
- DEVEZE J-C. Le coton, moteur du développement et facteur de stabilité du Cameroun du Nord ? *Afrique contemporaine*, 2006, n° 217, p. 107-120.
- DEVEZE J-C. Les enjeux du développement des zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre. *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p. 18-23.
- DEVEZE J-C. Réflexions sur les processus d'innovation en zones cotonnières et irriguées africaines. Montpellier : ISDA, 28-30 juin 2010, 10 p. Disponible sur : [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/51/22/64/PDF/Deveze\\_reflexions-sur-les-processus.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/51/22/64/PDF/Deveze_reflexions-sur-les-processus.pdf)
- DIATTA M., GROUZIZ M., FAYE E. Typologie de la végétation ligneuse en zone soudanienne. *Bois et forêts des tropiques*, 1998, vol. 3, n° 257, p. 23-35.
- DICKO M.S., DJITEYE M.A., SANGARE M. Les systèmes de production animale au Sahel. *Sécheresse*, 2006, vol. 17, n° 1-2, p. 83-97.
- DJOUARA H., BELIERES J-F., KEBE D. Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton-graine. *Cah Agric.*, 2006, vol 15, n° 1, p. 64-71.
- DONGMO A-L., VALL E., LOSSOUARN J., DUGUE P. Territoires, troupeaux et biomasses : liens et conditions pour une production durable à l'ouest et au centre de l'Afrique soudano-sahélienne. Montpellier : ISDA, 28-30 juin 2010, 10 p. Disponible sur :

<<http://www.isda2010.net/var/isda2010/storage/original/application/bb2c9a965be86667d9c65ecc241e8c6e.pdf>>

DUFUMIER M., BAINVILLE S. Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'Etat. *Afrique contemporaine*, 2006, n° 217, p. 121-133.

ESTUR G. Le marché mondial du coton : évolution et perspectives. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 9-16.

EVANGELISTA R. L'écologie industrielle dans les filières cotonnières. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 123-127.

FALCK-ZEPZDA J., HORNA D., ZAMBRANO P., SMALE M. Policy and institutional factors and the distribution of economic benefits and risk from adoption of insect resistant (Bt) cotton in West Africa. *Asian Biotechnology and Development Review*, 2008, vol. 11, n° 1, p. 1-33.

FAURE G. Valorisation agricole des milieux de savanes en Afrique de l'Ouest : des résultats contrastés. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2005 (janvier-mars), n° 229, vol. 58, p. 5-24.

FERRON P., DEGUINE J-P., EKORONG A MOUTE J. Evolution de la protection phytosanitaire du cotonnier : un cas d'école. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 128-134.

FOK M. Rôles de l'Etat dans la construction et la restructuration des filières cotonnières en Afrique : analyse par la théorie des réseaux. Communication préparée pour les XXIIIèmes Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde « L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement », Mons, 13-16 mai 2007, 15 p.

FOK M. Coton africain et marché mondial : une distorsion peut en cacher une autre plus importante. Communication présentée au Colloque Agence Universitaire de la Francophonie « Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts socio-démographiques », Bamako (Mali), 6-7 avril 2005, 22 p.

FOK M. Coton moteur de développement en Afrique aujourd'hui : comment adapter le carburant ? Communication présentée au Colloque HCCI-GEMDEV, Paris, 3-4 juin 2004, 13 p.

FOK M. Cotton yield stagnation : addressing a common effect of various causes. In : GILLHAM F. M. (éd.) World Cotton Research Conference 2. Athens (Greece), september 5-11, 1998, vol. 1, p. 38-45.

FOK M. Crises cotonnières en Afrique et problématique du soutien. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, p. 311-323. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)

FOK M. Facteurs d'efficacité des arrangements institutionnels en politique cotonnière africaine. *Cah Agric.*, 2010, vol. 19, p. 68-74.

FOK M. Autant en emporte la culture du coton transgénique aux Etats-Unis. *Cah Agric.*, 2010, vol. 19, p. 292-298.

FOK M. Histoire du développement de la filière cotonnière au Mali. Rôle et place des innovations institutionnelles. In : Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique. CIRAD-Montpellier, 1-2 septembre 1999, p. 19-26.

FOK M. La nature de la dynamique du système coton au Mali. In : Recherches-système en agriculture et développement rural. Symposium international, Montpellier, 21-25 novembre 1994, p. 943-948.

FOK M. Le coton en Afrique francophone : révolution verte ou évolution institutionnelle ? In : Griffon M. (éd. Sc.) Succès et limites des révolutions vertes. Actes du séminaire, CIRAD-Montpellier, septembre 1995, p. 80-92.

FOK M. Les exigences du marché : compétitivité prix, qualité et image. In : Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique, CIRAD-Montpellier, 1-2 septembre 1999, p. 105-112.

FOK M. Liberalization and globalization : Trojan horse for the cotton traders' domination in francophone Africa. Text of the poster presented at the International Association of Agricultural Economists Conference, Gold Coast, Queensland (Australia), August 12-18, 2006, 11 p.

FOK M., BARBIER B. Portée et limites du marché mondial pour les sous-produits du coton en Afrique francophone. *OCL*, mai-juin 2001, vol. 8, n° 3, p. 239-245.

FOK M., DJOUARA H., TOMAS C. Progress margins in productivity of cotton production by smallholders in SSA. Communication to the 3rd World Cotton Research Conference, Cape Town (South Africa), march 9-13, 2003, 21 p.

FOK M., KONE M., DJOUARA H., BALLO D. Diversité des pratiques paysannes en zones cotonnières du Mali : portée et limites des gestions d'itinéraires techniques observées. In : Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique. CIRAD-Montpellier, 1-2 septembre 1999, p. 137-159.

FOK M., RAYMOND G. Relancer le rôle économique de la production cotonnière dans un marché défavorable : quel appui de la recherche ? *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p 4-17.

FOK M., TAZI S. Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives. Communication présentée au Séminaire S.H.S. du CIRAD, Montpellier, 8-9 septembre 2003, 24 p.

FOK M., TAZI S. Filières cotonnières en Afrique : une méthode d'appréciation de la performance au regard des objectifs de développement. Communication présentée au Séminaire S.H.S. du CIRAD, Montpellier, 8-9 septembre 2003, 14 p.

FOK M., TAZI S. Lessons learnt to overcome the costly and uncertain institutional re-arrangements under the globalization process : the African cotton case. Text associated to a poster presented at the 85th EAAE Seminar, Florence (Italy), september 8-11, 2004, 14 p.

GAFSI M., MBETIB-BESSANE E. Les producteurs de coton face à la libéralisation de la filière : le cas Centrafrique. *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne]. Octobre-décembre 2002, n° 220, 14 p. Mis en ligne le 13 février 2008. Disponible sur : <http://com.revues.org/index964.html>

GALLAIS J. Pôles d'États et frontières en Afrique contemporaine. *Cahiers d'Outre-Mer*, 1982, vol. 35, n° 138, p. 103-122.

GIGOU J., TRAORE K., GIRAUDY F., COULIBALY H., SOGOBA B., DOUMBIA M. Aménagement paysan des terres et réduction du ruissellement dans les savanes africaines. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 116-122.

GOURLOT J-P. (éd. sc.). Recherche et développement en technologie : mesurer et améliorer la qualité des produits du cotonnier, créer de nouveaux débouchés. *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p 90-112.

- GRAY L. C. What Kind of Intensification ? Agricultural Practice, Soil Fertility and Socioeconomic Differentiation in Rural Burkina Faso. *Geographical Journal*, 2005, vol. 171, n° 1, p. 70-82.
- GRAY L. C., KEVANE M. Evolving Tenure Rights and Agricultural Intensification in Southwestern Burkina Faso. *World Development*, 2001, vol. 29, n° 4, p. 573-587.
- GROSFILLEY A. Le tissage chez les Mossi du Burkina Faso : dynamisme d'un savoir-faire traditionnel. *Afrique contemporaine*, 2006, n° 217, p. 203-215.
- GROUZIS M., ALBERGEL J., CARBONNEL J-P. Péjoration climatique au Burkina Faso : effets sur les ressources en eau et les productions végétales. Communication présentée au Colloque Nordeste-Sahel, Paris, 16-18 janvier 1986, 16 p.
- GUILLOBEZ S., LOMPO F., DE NONI G. Le suivi de l'érosion pluviale et hydrique au Burkina Faso. Utilisation d'un modèle cartographique. *Science et changements planétaires / Sécheresse*, 2000, vol. 11, n° 3, p. 163-169.
- HAU B. (ed. sc.). Les nouvelles approches de la génétique cotonnière. *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p. 48-59.
- HAUCHARD V. Burkina Faso, a cotton producer in the face of globalisation and economic dependance. *Revista Română de Geografie Politică*, may 2010, Year XII, n° 1, p. 56-63.
- HAUCHARD V. Culture du coton, pluviosité et dégradation des sols dans le Mouhoun (Burkina Faso). *Sécheresse*, 2008 (avril-juin), vol. 19, n° 2, p. 95-102.
- HAUCHARD V. Le Burkina Faso, un producteur de coton face à la mondialisation et à la dépendance économique. Regard sur un Sud. *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne]. Débats, Mondialisation et pays du sud, mis en ligne le 18 janvier 2007, modifié le 26 avril 2007. Disponible sur : <<http://cybergeo.revues.org/index2665.html>>
- HAUCHARD V. Le coton dans le Mouhoun (Burkina Faso), un facteur de modernisation agricole. Perspectives de développement ? *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 3, p. 285-291.
- HAUSWIRTH D., REOUNGAL D. Le coton, vecteur de développement des exploitations agricoles en zone soudanienne du Tchad ? In : SEINY-BOUKAR L., BOUMARD P. (éds. sc.) Actes du colloque "Savanes africaines en développement : innover pour durer", Garoua (Cameroun), 20-23 avril 2009, 13 p. Disponible sur : <[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/26/34/PDF/115\\_hauswirth.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/26/34/PDF/115_hauswirth.pdf)>
- HAYNES I. Le coton bio et/ou équitable : réel avenir ou effet de mode ? *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, 361-371. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)
- HENRY S., BOYLE P., LAMBIN E. F. Modelling inter-provincial migration in Burkina Faso, West Africa : the role of socio-demographic and environmental factors. *Applied Geography*, 2003, vol. 23, p. 115-136.
- HOFS J.-L., BERTI F. Les cotonniers (*Gossypium hirsutum* L.) génétiquement modifiés, Bt : quel avenir pour la petite agriculture familiale en Afrique francophone ? *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, p. 335-343. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)
- HOFS J.-L., FOK M. Impact of Bt cotton adoption on pesticide use by smallholders : a 2-year survey in Makhatini Flats (South Africa). *Crop Protection*, 2006, vol. 25, p. 984-988.

---

HOSSAIN F., PRAY C. E., LU Y., HUANG J., FAN C., HU R. Genetically Modified Cotton and Farmers' Health in China. *International Journal of Occupation and Environmental Health*, july-september 2004, vol. 10, n° 3, p. 296-303. Disponible sur : <[http://www.grain.org/research\\_files/1003\\_Hossain.pdf](http://www.grain.org/research_files/1003_Hossain.pdf)>

HUGON P. Les réformes de la filière coton au Mali et les négociations internationales. *Afrique contemporaine*, 2005, n° 216, p. 203-225.

HUGON P., MAYEYENDA A. Les effets des politiques des prix dans les filières coton en Afrique zone franc : analyse empirique. *Economie rurale*, 2003 (mai-juin), n° 275, p. 66-79.

JANIN P. La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain. *Espace géographique*, 2006, tome 35, n° 4, p. 355-366.

JOUVE P. Transition agraire : la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte ? *Afrique contemporaine*, 2006, n° 217, p. 43-54.

KAFARA J-M. Pratiques paysannes d'association de cultures dans les systèmes cotonniers des savanes centrafricaines. In JAMIN J.Y., SEINY BOUKAR L., FLORET C. (éds.sc.). Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Garoua : [s.n.], 2003, 11 p. (Actes du colloque, Garoua (Cameroun), 27-31 mai 2002)

KARAMBIRI H., RIBOLZI O., DELHOUME J-P., DUCLOUX J., COUDRAIN-RIBSTEIN A., CASENAVE A. Importance of soil surface characteristics on water erosion in a small grazed Sahelian catchment. *Hydrol. Process.*, 2003, vol. 17, p. 1495-1507.

KOSSOUMNA LIBA'A N., HAVARD M. Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun perception et stratégies paysannes. *Cahiers de Géographie du Québec*, 2006, vol. 50, n° 139, p. 65-82.

KOULIBALY B., TRAORE O., DAKUO D., ZOMBRE P. N. Effets des amendements locaux sur les rendements, les indices de nutrition et les bilans culturaux dans un système de rotation coton-maïs dans l'ouest du Burkina Faso. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2009, vol. 13, n° 1, p. 103-111.

LAMBERT N. La Facilité Energie ACP-UE. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 23 p. (format ppt.). Disponible sur : <[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

LAUDE J-P. Situation de la filière Jatropha au Burkina Faso. Perspectives pour le court terme. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 14 p. Disponible sur : <[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

LE LARLE NAABA TIGRE S. M., LAUDE J-P. Situation et perspectives du Jatropha à court et moyen terme. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 14 p. (format ppt.) Disponible sur : <[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

- LEVRAT R. Le marché mondial du coton et l'Afrique. Les pays de la zone CFDT. *Informations et commentaires*, 1989 (avril-juin), n° 67, p. 3-11.
- MADIEGA Y. G. Esquisse de la conquête et de la formation territoriale de la colonie de Haute-Volta. *Bulletin de l'IFAN*, série B, T.43, n° 3-4, 1981, p. 219-277.
- MAHARAUX A. La Haute-Volta devient Burkina Faso : un territoire qui se crée, se défait et s'affirme au rythme des enjeux. Communication présentée au colloque "le territoire, lien ou frontière ?" Paris, 2-4 octobre 1995, 19 p.
- MALET S-H. L'or blanc menacé. L'Afrique prise entre deux feux, les subventions et les OGM. Dossier coton. *Afrique agriculture/Agriconomics*, novembre 2005, p. 17-23.
- MALEZIEUX E., MOUSTIER P. La diversification dans les agricultures du Sud : à la croisée de logiques d'environnement et de marché. Un contexte nouveau. *Cah Agric.*, 2005, vol. 14, n° 3, p. 277-281.
- MARCHAL J-Y. Brève histoire du développement économique de la Haute-Volta. *Economie et humanisme*, 1982 (mai-juin), n° 265, p. 49-57.
- MARCHAL J-Y. Brève histoire du développement économique de la Haute-Volta. *Problèmes économiques*. La documentation française, 1982, 1.804, p. 23-29.
- MARCHAL J-Y. En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina Faso. *Cahiers des Sciences humaines*, 1987, vol. 23, n° 3-4, p. 445-454.
- MARCHAL J-Y. Prémisses d'un Etat moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960. *Cahiers d'Etudes africaines*, 1986, 103, XXVI-3, p. 403-420.
- MARNOTTE P. Gestion de l'enherbement dans les cotonniers et les cultures de rotation. Situation de la culture cotonnière en Afrique. Communication présentée au Séminaire sur le coton génétiquement modifié, Ouagadougou (Burkina Faso), 16-18 septembre 2008, 30 p. (format ppt.)
- MBETID-BESSANE E., HAVARD M., DJONNEWA A., DJONDANG K., LEROY J. Stratégies des agriculteurs des savanes d'Afrique centrale face à la restructuration de la filière coton. In : JAMIN J.Y., SEINY-BOUKAR L., FLORET C. (éds. sc.) Actes du colloque « Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis », Garoua (Cameroun), 27-31 mai 2002, 9 p. Disponible sur : <http://hal.inria.fr/docs/00/13/16/25/PDF/T127Mbetid3.pdf>
- MENDEZ DEL VILLAR P., ALVEZ R. A. L., KEITA M. S. Facteurs de performance et de compétitivité des exploitations cotonnières au Brésil, aux Etats-Unis et au Mali. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 23-34.
- MERGEAI G. Contributions possibles des innovations génétiques pour l'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, p. 345-350. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)
- MERGEAI G. Introgessions interspécifiques chez le cotonnier. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 135-143.
- MEUNIER A. Système de soins et organisation du territoire au Burkina Faso. *Mappemonde*, 2000, n° 60, p. 12-17.
- MORSE S., BENNET R., ISMAEL Y. Inequality and GM crops : a case-study of Bt cotton in India. *AgBioForum*, 2007, vol. 10, n° 1, p. 44-50.

MOSELEY W. G. Global cotton and local environmental management : the political ecology of rich and poor small-hold farmers in southern Mali. *The Geographical Journal*, march 2005, vol. 171, n° 1, p. 36-55.

N'DJAFI OUAGA H. Réponses paysannes aux mutations des espaces ruraux. Cas de la sous-préfecture de Mandelia dans le département de Hadjer Lamis au Tchad. In JAMIN J.Y., SEINY BOUKAR L., FLORET C. (éds.sc.). Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Garoua : [s.n.], 2003, 10 p. (Actes du colloque, Garoua (Cameroun), 27-31 mai 2002)

N'GUESSAN O. K., MERGEAI G. Possibilités d'amélioration de la principale espèce cultivée de cotonnier (*Gossypium hirsutum* L.) pour la résistance au nématode réniforme (*Rotylenchulus reniformis* Linford et Oliveira). *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2007, vol. 2, n° 2, 159-171.

NKAMLEU G. B. L'échec de la croissance de la productivité agricole en Afrique francophone. *Economie Rurale*, 2004 (janvier-février), n° 279, p. 55-67.

NONYARMA E., LAUDE J-P. Cadrage d'une Politique de développement des biocarburants au Burkina Faso. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 30 p. (format ppt.). Disponible sur :

<[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

NUBUKPO K, KEITA M S. Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 35-41.

NUBUKPO K. L'avenir des filières cotonnières ouest-africaines : quelles perspectives après Cancun ? Communication à la Commission économique de la francophonie, Paris, 7 avril 2004, 18 p.

OUEDRAOGO M., TANKOANO A., OUEDRAOGO T.Z., GUISSOU I. P. Etude des facteurs de risques d'intoxications chez les utilisateurs de pesticides dans la région cotonnière de Fada N'Gourma au Burkina Faso. *Environnement, Risques et Santé*, 2009 (juillet-août), vol. 8, n° 4, p. 343-347.

PAGES J. Cotonniers Génétiquement Modifiés en Afrique : un besoin d'acquisition de connaissances. Communication présentée au « Forum UE-Afrique sur le coton », Paris, 5-6 juillet 2004, 4 p. Disponible sur : <<http://www.forum-coton.org/indexflash.html>>

PALLIERE G. Les filières de proximité d'huile pure de jatropha en Afrique de l'Ouest. Avancement et points de vigilance pour un développement en faveur des populations rurales. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 21 p. (format ppt.). Disponible sur :

<[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

PARMAR C., VISVANATHAN S. Hybrid, hyphen, history, histeria : the making of the Bt cotton controversy. IDS Seminar on Agriculture Biotechnology and the Developing World, Brighton, October 1-2, 2003, 27 p.

- PATUREL J-E., OUEDRAOGO M., SEVRAT E., MAHE G., DEZETTER A., BOYER J-F. The concept of rainfall and streamflow normals in West and Central Africa in a context of climatic variability. *Hydrological Sciences*, february 2003, vol. 48, n° 1, p.125-137.
- PESCHE D., NUBUKPO K. L’Afrique du coton à Cancun : les acteurs d’une négociation. *Politique africaine*, 2004 (octobre), n° 95, 158-168.
- PETIT S. Parklands with fodder trees : a Fulbe response to environmental and social changes. *Applied Geography*, 2003, vol. 23, p. 205-225.
- PICHOT J.-P., SEDOGO M., DEGUINE J.-P. De nouveaux défis pour la recherche cotonnière dans un contexte difficile. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 150-157.
- PLASTINA A. S. *Structural changes in the world cotton market linked to the end of MFA quotas*. Paper presented at the USDA/ERS conference “The End of the Multifiber Arrangement: Impact on Developed and Developing Countries”. Washington DC, January 31, 2008, 7 p.
- POINSOT Y. L’incidence géographique des risques agricoles. Une formulation théorique à partir de cas andins et africains. *Revue de géographie alpine*, 1999, vol. 87, n° 3, p. 31-50.
- POURTIER R. Développement "rurable" au Sud, géodiversité et dynamiques territoriales. In : Actes du colloque international UMR SAGERT, Montpellier, 25-27 février 2003, p. 11- 41.
- RANEY T. Economic impact of transgenic crops in developing countries. *Current Opinion in Biotechnology*, 2006, vol. 17, 5 p. Disponible sur : <http://www.agbioworld.org/pdf/raney.pdf>
- RASMUSSEN K., FOG B., MADSEN J. E. Desertification in reverse ? Observations from northern Burkina Faso. *Global Environmental Change*, 2001, vol. 11, p. 271-282.
- RAYMOND G., FOK M. Relations entre coton et vivriers en Afrique de l’Ouest et du Centre. Le coton affame les populations : une fausse affirmation ? *Economies et Sociétés*. Série Développement agro-alimentaire, 1995, n°22, p. 221-234.
- RENAUDIN C. Analysis of vulnerability of peasant cotton farmers in Burkina Faso : lessons for a more efficient cotton policy. *Life Sciences International Journal*. Special edition on cotton policies, 2009, p. 78-88. (Proceedings of International Cotton Conference on "Rationales and evolution of cotton policies", Montpellier, may 13-17, 2008)
- RENAUDIN C. De la nécessaire professionnalisation des cotonniers africains pour leur insertion dans le « champ coton mondial ». L’exemple du Burkina Faso. *Les Cahiers de l’Association Tiers-Monde*, 2009, n° 24, p. 343-350. (Actes de la XXIVème journées sur le développement : Economie de la connaissance et développement, Saint-Louis (Sénégal), 20-22 mai 2008)
- RENAUDIN C. Diversification : une nécessité pour le paysannat cotonnier. Exemple du Burkina Faso. Communication présentée au séminaire GEOCOTON « La filière cotonnière comme moteur pour la diversification agro-industrielle et énergétique », Paris, 28 septembre - 2 octobre 2009, 16 p.
- RENAUDIN C. Les riches heures et l’avenir incertain de la culture cotonnière en Afrique de l’Ouest et du Centre. *EchoGéo* [en ligne], novembre 2010, n° 14. Disponible sur : <http://echogeo.revues.org/11955>
- RENAUDIN C. Vulnérabilité du paysannat cotonnier dans l’Est du Burkina Faso. *Cah Agric.*, 2010, vol 19, n° 1, p. 54-59.

RICHARD D., GUERIN H. Adaptation des systèmes d'élevage à une pression foncière accrue par l'utilisation de biomasses à des fins de biocarburants. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 22 p. (format ppt.) Disponible sur :

<[http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)>

ROGNON P. Les sécheresses au Sahel replacées dans l'évolution climatique des vingt derniers millénaires. *Sécheresse*, 1991 (septembre), vol. 2, n° 3, p. 199-210.

RUSSEL D., DEGUINE J-P. Durabilité de ma culture de cotonniers transgéniques en Chine et en Inde. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 54-59.

SCHWARTZ A. Des temps anciens à la dévaluation du FCFA : les tribulations de la culture du coton au Burkina Faso. *Annales de géographie*, 1997, vol. 106, n° 595, p. 288-312.

SCHWARTZ A. Faut-il administrer ou libéraliser les filières cotonnières africaines : qu'attendent les paysans des structures d'encadrement ? *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p 30-34.

SCHWARTZ A. L'économie cotonnière des pays africains de la zone franc dans la tourmente de la mondialisation. Une illustration à partir de l'exemple du Burkina Faso. Intervention à l'Académie des sciences d'outre-mer, 6 novembre 2009 (mise à jour : février 2010), 34 p. Disponible sur :

<[http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf\\_Geopol-\\_cot-\\_ASOM-\\_Version\\_revue\\_2.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Geopol-_cot-_ASOM-_Version_revue_2.pdf)>

SCHWARTZ A. Pratiques paysannes et gestion de la fertilité des terres sur les exploitations cotonnières dans l'ouest du Burkina Faso. *Cahiers des Sciences Humaines*, 1996, vol. 32, n° 1, p. 153-175.

SMALE M., ZAMBRANO P., CARTEL M. Bales and balance : a review of the methods used to assess the economic impact of Bt cotton on farmers in developing economies. *AgBio-Forum*, 2006, vol. 9, n° 3, p. 195-212.

THOMAS H. Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie. *Recueil Alexandries*. Coll. Esquisses. [en ligne] Janvier 2008, n° 13. Disponible sur <<http://www.reseau-terra.eu/article697.html>>

THOMSON J. A. The role of biotechnology for agricultural sustainability in Africa. *Phil. Trans. R. Soc. B.*, 2008, vol. 363, p. 905-913.

TSCHIRLEY D. L., POULTON C., GERGELY N., LABASTE P., BAFFES J., BOUGHTON D., ESTUR G. Méthode d'analyse des effets différentiels des réformes sur les filières cotonnières africaines. *Cah Agric.*, 2009, vol. 18, n° 5, p. 385-392.

VAISSAYRE M. (éd. sc.). Vers une gestion raisonnée de l'entomofaune du cotonnier. *Agriculture et Développement*, 1999 (juin), n° 22, p 66-88.

VAISSAYRE M., OCHOU O. G., HERNA S. A. O., TOGOLA M., 2006. Quelles stratégies pour une gestion durable des ravageurs du cotonnier en Afrique subsaharienne ? *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 80-84.

VAITILINGOM G. Utilisations énergétiques de l'huile du coton. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n°1, p. 144-149.

VALL E., BLANCHARD M., DIALLO M. A., DONGMO A. L., BAYALA I. Savoirs techniques locaux, sources d'innovations ? Production de savoirs actionnables dans une

démarche de recherche action en partenariat. In : SEINY-BOUKAR L., BOUMARD P. (éds. sc.) Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », Garoua (Cameroun), 20-23 avril 2009, 14 p. Disponible sur : [http://hal.cirad.fr/docs/00/47/14/70/PDF/101\\_vall.pdf](http://hal.cirad.fr/docs/00/47/14/70/PDF/101_vall.pdf)

VALL E., DUGUE P., BLANCHARD M. Le tissage des relations agriculture-élevage au fil du coton. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 72-79.

VALLIN H. Les modèles quantitatifs pour l'analyse des politiques de biocarburants. Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 21 p. (format ppt.) Disponible sur : [http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)

VOITURIEZ T. Hausse des prix de l'énergie, hausse des prix agricoles : quelles relations et implications à moyen et long terme ? Communication présentée à la Conférence internationale sur les biocarburants en Afrique : « Les biocarburants : facteurs d'insécurité ou moteur de développement? », Ouagadougou (Burkina Faso), 10-12 novembre 2009, 30 p. (format ppt.) Disponible sur : [http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr](http://www.biofuel-africa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=82&Itemid=76&lang=fr)

YAMEOGO J. T., SOME A. N., HIEN M. Etude préliminaire à une restauration de sols dégradés en zone soudanienne du Burkina Faso. *Sécheresse*, 2009, vol. 20, n° 1, p. 32-38.

ZAGBAÏ H.S., BERTI F., LEBAILLY P. Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. Etude de cas de la région de Korogho, au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 2006, vol. 10, n° 4, p. 325-334. (Actes du Colloque : Le coton dans tous ses états, 12 mai, Gembloux - Belgique)

ZIEBE R., THYS E., DE DEKEN R. Analyse de systèmes de production animale à l'échelle d'un canton : cas de Boboyo dans l'Extrême-Nord Cameroun. *Elev. Med. Vét. Pays trop.*, 2005, vol. 58, n° 3, p. 159-165.

ZOUNDI J.-S., HUSSEIN K., HITIMANA L. Libéralisation de la filière coton et innovation agricole en Afrique de l'Ouest. *Cah Agric.*, 2006, vol. 15, n° 1, p. 17-21.

### **Thèses et mémoires universitaires :**

BAMA F. Analyse des effets des subventions à l'agriculture : cas des subventions américaines au coton sur l'offre cotonnière burkinabé, 81 p. Mémoire de DEA : Sciences économiques et de gestion : Ouagadougou : 2003.

BAWAR O. Les unités industrielles dans la région de l'Est, 93 p. Mémoire de Maîtrise : Géographie : Ouagadougou : 2006.

BELEM P. C. Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso, 322 p. Thèse de doctorat : Géographie : Montpellier III : 1985.

BICABA Y. R. Recours aux soins de santé en zone de culture de coton : cas des villages de Bereba, Dohoun et Sara (province du Tuy), 129 p. Mémoire de Maîtrise : Géographie : Ouagadougou : 2007.

- BLANCHARD M. Relation agriculture élevage en zone cotonnière : territoire de Koumbia et Waly, 63 p. Mémoire de DESS : Sciences agronomiques : Paris 12 et CIRDES, 2005.
- CHOUG L., JANY E. Les sociétés de négoce international de matières premières en France. Quel état des lieux aujourd'hui ? 188 p. Mémoire de Master : Affaire Internationale : Paris Dauphine : 2007.
- COMBARY O. S. Efficacité technique des exploitations cotonnières du Burkina Faso, 61 p. Mémoire de DEA : Sciences économiques et de gestion : Ouagadougou : 2003.
- DAOUDA D. La culture du coton et transformations socio-économiques du milieu rural. L'exemple du village de Morobola, 52 p. Mémoire de Maîtrise : Géographie : Ouagadougou : 1990.
- DELLO J-J. Crise cotonnière et évolution durable de la production du coton dans les pays de l'UEMOA, 616 p. Thèse de troisième cycle : Droit : Montpellier I, 1997.
- DIALLO L. Analyse comparée des différentes politiques au Burkina Faso visant à différencier la qualité du coton pour mieux le valoriser sur le marché, 194 p. Mémoire de Master : Sciences Agronomiques : Montpellier CIHEAM/IAM : 2001. Disponible sur : <[http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/etudes\\_Lamine\\_Diallo\\_FARM\\_IAMM\\_2008.pdf](http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/etudes_Lamine_Diallo_FARM_IAMM_2008.pdf)>
- DIANE M. Impacts socio économiques des pistes rurales dans la région de l'Est du Burkina Faso, [n.p.]. Mémoire de Master EIER/ETSHER : Développement : Ouagadougou : 2005. Disponible sur : <[http://www.memoireonline.com/10/07/646/m\\_impacts-socio-economiques-pistes-rurales-region-est-burkina-fasso16.html](http://www.memoireonline.com/10/07/646/m_impacts-socio-economiques-pistes-rurales-region-est-burkina-fasso16.html)>
- FOK M. Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde, 3 vol., 824 p. Thèse de doctorat : Sciences économiques : Montpellier I : 1997.
- GOMGNIMBOU P.K. Exploitation agricole des ressources naturelles de la région de l'Est du Burkina Faso : diagnostic des risques et impacts environnementaux de la culture du coton dans la Province de la Kompienga, [n. p.]. Mémoire de Maîtrise : Science et technologie : Ouagadougou : 2007. Disponible sur : <<http://www.memoireonline.com/08/09/2491/Exploitation-agricole-des-ressources-naturelles-de-la-region-de-lEst-du-Burkina-Faso-Diagno.html>>
- HAUCHART V. Culture du coton et dégradation des sols dans le Mouhoun (Burkina Faso), 428 p. Thèse de troisième cycle : Géographie : Reims-Champagne-Ardenne : 2005.
- HOFS J-L. Enjeux environnementaux et agroéconomiques de cotonniers transgéniques Bt en petit paysannat africain : recommandations et aide à la décision pour leur utilisation raisonnée, 122 p. Thèse de doctorat : Sciences agronomiques : Liège, Gembloux Agro-Bio Tech : 2010.
- KAMINSKI J. Cotton reforms and development in sub-saharan Africa : lessons from the Burkina Faso experience, 292 p. Thèse de doctorat : Economie : Toulouse I : 2008.
- KONE M. La contribution du coton au développement socioéconomique du Burkina Faso, 132 p. Mémoire de Maîtrise : Sciences économiques et de gestion : Ouagadougou : 1991.
- LEVRAT R. La culture cotonnière en Afrique soudanienne de la zone franc depuis les débuts de la colonisation : l'exemple du Cameroun, 3 vol., 1059 p. Thèse de doctorat : Géographie : Bordeaux 3 : 2007.

- MADIEGA G. Y. Rapports entre l'administration coloniale française et les autorités traditionnelles du cercle de Fada N'Gourma (Haute Volta), 1895-1932, 88 p. Mémoire de Maîtrise : Histoire : Paris VII : 1974.
- MAGRIN G. Le sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir, 2 vol., 1058 p. Thèse de doctorat : Géographie : Paris Panthéon-Sorbonne (Paris 1) : 2000.
- MAWUSSI G. Bilan environnemental de l'utilisation de pesticides organochlorés dans les cultures de coton, café et cacao au Togo et recherche d'alternatives par l'évaluation du pouvoir insecticide d'extraits de plantes locales contre le scolyte du café (*Hypothenemus hampei* Ferrari), 332 p. Thèse de doctorat : Sciences agronomiques : Toulouse : 2008.
- OUEDRAOGO A. Les causes de l'entrée du Burkina Faso dans les PAS et les effets de ce programme sur l'offre agricole (cas du coton), 57 p. Mémoire de Maîtrise : Sciences économiques et de gestion : 1994.
- OUEDRAOGO F. C. Géographie de la vulnérabilité alimentaire dans l'est du Burkina Faso : des potentialités aux ressources, 403 p. Thèse de doctorat : Géographie : Paris Panthéon-Sorbonne (Paris 1) : 2004.
- OUEDRAOGO S. Intensification de l'agriculture dans le Plateau central du Burkina Faso : une analyse des possibilités à partir des nouvelles techniques, 322 p. Thèse de doctorat : Economie : Groningen : 2005.
- PARE M. Culture de rente et stratification sociale. L'exemple du coton chez les Bwa du Burkina Faso, 79 p. Mémoire de Maîtrise : Sociologie : Strasbourg : 1989.
- SANOUM. Enjeux fonciers en zone de colonisation agricole : stratégies de gestion de l'espace le long du fleuve Mouhoun (département de Padema) - Burkina Faso, 372 p. Thèse de doctorat : Géographie : Paris-Nanterre (Paris 10) : 2000.
- SEMPORE A. W. Analyse de la production et de l'utilisation de la biomasse du maïs en zone ouest du Burkina Faso : cas de Koumbia et de Kourouma, 72 p. Mémoire de fin d'études : Sciences agronomiques : Bobo-Dioulasso : 2008.
- SENECHAL J. Espace et mobilité rurale en milieu soudano-sahélien : le changement dans l'isolement (Gourma du Nord - Haute Volta), 371 p. Thèse de troisième cycle : Géographie : Paris Sorbonne : 1973.
- SIMPORE BIERI P. C. Le coton et les politiques protectionnistes : le cas du Burkina Faso, 70 p. Mémoire de Master : HES : Genève : 2007.
- SOUGUE D. La dévaluation du FCFA et la relance de la production cotonnière au Burkina Faso, 136 p. Mémoire de Maîtrise : Histoire : Ouagadougou : 2007.
- TERSIGUEL P. Boho-Kari, village Bwa : les effets de la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso, 594 p. Thèse de doctorat : Géographie : Paris X-Nanterre : 1992.
- TRAORA D. I. Les déterminants économiques et institutionnels de la production du coton au Burkina Faso, 72 p. Mémoire de DEA : Sciences économiques et de gestion : Ouagadougou : 1996.
- TRAORE F. Les aides américaines et européennes au coton : impacts sur le marché international, 211 p. Thèse de doctorat : Sciences Economiques : Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand 1 : 2010.
- TRAORE M. La culture cotonnière au Burkina : motivations et résultats. Mémoire de Maîtrise : Sciences économiques et de gestion : Ouagadougou : 1985.

**Atlas / Dictionnaires :**

*Atlas du Burkina Faso*. Paris : les éditions J.A. aux éditions du Jaguar (coll. Les Atlas de l'Afrique), 2004, 62 p.

BAZILE *et al.* *Nourrir les hommes. Un dictionnaire*. Neuilly : Editions Atlande, 2009, 765 p.

DAVIES H. R. J. *Tropical Africa. An atlas for rural development*. Cardiff : University of Wales press, 1973, 81 p.

LEVY J., LUSSAULT M. (dir.) *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Editions Belin, 2003, 1034 p.

Ministère de l'Economie et des Finances. Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. *Atlas cartographique*. Rapport n°4. Réalisation : DIRASSET Intl - G2 Conception. Tunis. Décembre 2009, 94 p.

Ministère de l'Economie et du Développement. *Atlas du Burkina Faso*. Imprimé en Tunisie, juin 2006, 215 p.

PICHERAL H. *Dictionnaire raisonné de la géographie de la santé*. Montpellier : GEOS Université Paul Valéry, 2001, 308 p.

SANTOIR C., GUIRE G., SY S. *Atlas des villages des provinces du Gourma, de la Komondjari, de la Kompienga, de la Koulpelogo (partie) et de la Tapoa*. Documents de travail n°3. Ouagadougou : IRD, avril 2001(b), 30 p.

**Rapports / Expertises / Documents de travail / Littérature grise :**

AFD. *Développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Document de projet. Paris, février 2008, 56 p. Disponible sur : [http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/Document\\_de\\_Projet\\_final\\_\\_diffext.pdf](http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/Document_de_Projet_final__diffext.pdf)

AFD. *Le développement de la culture du coton au Burkina Faso, 30 ans de réussite*. Shanghai Poverty Conference : "Scaling Up Poverty Reduction", avril 2004, 22 p.

AFD. *Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc*. Projections Jumbo 2005-2006. Paris, avril 2005, 150 p.

AFD. *Programme d'appui à la consolidation des organisations de producteurs au sein de la filière cotonnière libéralisée. Etude de faisabilité d'une troisième phase. Version définitive*. Paris, septembre 2005, 74 p.

AFD. *Quel avenir pour le coton africain ?* La lettre des économistes de l'AFD, juillet 2006, n°13, 12 p.

AFDI. *Le coton : situation des filières en Afrique francophone et contexte international*. Fiche d'information Afdi sur les enjeux internationaux, n°14, avril 2004, 4 p.

ALLIOT J. *Interventions de l'Agence française de développement en faveur des filières cotonnières*. Paris : Coton et développement (hors série), 1999 (septembre), p. 83-87.

ALSTON J. M., SUMNER D. A., BRUNKE H. *Impacts of reduction in US cotton subsidies on West African cotton producers*. [S.l.] : OXFAM America, 2007, 34 p.

- AMPROU J. *Crise ivoirienne et flux régionaux de transport*. Paris : AFD. Rapport thématique JUMBO n° 5, septembre 2005, 18 p.
- APROCA. *Planification régionale de AProCA 2007-2001 et Plan d'action 2007 (programmes 2007 et schémas de financement du plan d'action 2007)*. [S.l.], février 2007, 48 p.
- ARAUJO BONJEAN C., CALIPEL S., TRAORE F. *Impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton*. Paris : CERDI, mars 2006, 100 p.
- ARAUJO BONJEAN C., CALIPEL S., TRAORE F. *Impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton*. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Notes et études économiques n° 27, avril 2007, p. 57-89.
- BADIANE O., GHURA D., GOREUX L. M., MASSO P. R. *Cotton Sector Strategies in West and Central Africa (French Version)*. Washington, DC : World Bank Policy Research Working Paper, no. 2867-B, 2002, 24 p. Disponible sur : <<http://ssrn.com/abstract=636230>>
- BAfD/OCDE. *Burkina Faso*. In : BAfD/OCDE. Perspectives économiques en Afrique, 2004, p. 113-126.
- BAFFES J. *Cotton : Market Setting, Trade Policies, and Issues*. Washington, DC : World Bank. Policy Research Working Paper Series 3218, 2004, 15 p. Disponible sur : <<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/GATChapter14.pdf>>
- BAFFES J. *Distorsions to Cotton Sector Incentives in Western and Central Africa*. Washington, DC : World Bank. Agricultural distortions working paper n° 50, december 2007, 71 p. Disponible sur : <[http://siteresources.worldbank.org/INTTRADERESEARCH/Resources/544824-1146153362267/Benin\\_0708.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTTRADERESEARCH/Resources/544824-1146153362267/Benin_0708.pdf)>
- BAFFES J. *The "cotton problem" in West and Central Africa : the case for domestic reforms*. Washington, DC : Cato Institute. Economic Development Bulletin, july 10, 2007, n° 11, 4 p.
- BAGHADADLI I., CHEIKHROUHOU H., RABALLAND G. *Le secteur du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Stratégies pour accroître la compétitivité du "C4" (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad)*. Washington, DC : World Bank Working Paper n° 108, 2007, 118 p.
- Banque Africaine de Développement. *Burkina Faso. Document de stratégie par pays. Axe sur les résultats. 2005-2009*. Ouagadougou, avril 2005, 55 p.
- BANQUE MONDIALE - Programme Cadre Intégré. *Burkina Faso, Le défi de la diversification pour un pays enclavé. Etude diagnostique sur l'intégration commerciale*. Ouagadougou, mai 2007, 135 p.
- BANQUE MONDIALE. *Gestion des risques en milieu rural au Sénégal : revue multisectorielle des initiatives en matière de réduction de la vulnérabilité*. Dakar : Banque Mondiale - Région Afrique, juillet 2005, 134 p.
- BANQUE MONDIALE. *Organisation et performances des filières cotonnières africaines : leçon des réformes. Rapport final*. Washington DC, 2008, 188 p.
- BATENGA, M. W. *Etude sur la filière coton (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Sénégal)*. Dakar : Oxfam-UK, Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest, 2000, 57 p.
- BEAUVAIL V. *Réflexions sur la place actuelle et future des organisations paysannes dans les filières coton d'Afrique de l'Ouest*. Paris : IRAM, journées d'études 2004 (document préparatoire), 8 p.

- BELIERES J-F., BOSCH P-M., FAURE G., FOURNIER S., LOSCH B. *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?* Londres : International Institute for Environment and Development. Dossier des zones arides n° 113, octobre 2002, 40 p. Disponible sur : [http://www.mangalani-consult.org/fichiers/ressources/AM01\\_AGFamiliales.pdf](http://www.mangalani-consult.org/fichiers/ressources/AM01_AGFamiliales.pdf)
- BENOIT M. *Peuplement et genres de vie dans le Gourma oriental avant la création du Parc National du « W » du Niger (1926) – Tome 4 – Statut et usages du sol en périphérie du Parc National du « W » du Niger*. Niamey : ORSTOM, 1999, 96 p.
- BERTI F., BIOCHE F., BARRY H., KOAMA P., OUEDRAOGO D. *Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques*. Ouagadougou : Union Européenne, août 2007, 267 p. Disponible sur : [http://www.cotton-acp.org/docs/study/Final\\_Diagnostic\\_Coton\\_20\\_08\\_2007.pdf](http://www.cotton-acp.org/docs/study/Final_Diagnostic_Coton_20_08_2007.pdf)
- BLEIN R., SOULE B. G., FAIVRE-DUPAIGRE B., YERIMA B. *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Paris : FARM, février 2008, 116 p. Disponible sur : [http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id\\_article=363](http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id_article=363)
- BOAD. *Étude d'identification et de promotion d'unités régionales dans la filière coton de l'UEMOA*. [S.l.], mars 2003, 65 p.
- BOAD. *Étude pour la mise en place d'un fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton dans l'UEMOA*. [S.l.], mai 2004.
- BONNET GRIMOUX A., BUISSON M., DELORME H., LIPCHITZ A. *Dynamique des prix agricoles internationaux*. Synthèse des exposés et des débats du séminaire du 7 juin 2005. [s.l.], [s.n.], [s.d.], 83 p.
- BONOU J. *Perception des producteurs sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la filière coton*. Paris : Forum Afrique - Union Européenne sur le coton, 5-6 juillet 2004, 6 p.
- CAMPBELL B., BELEM G., NABE COULIBALY V. *Poverty Reduction in Africa : On whose development agenda ? Lessons from cotton and gold production in Mali and Burkina Faso*. [S.l.] : OXFAM America, 2006, 95 p.
- CARBONNEL J-P. *Structures agraires et pluviométrie en Afrique de l'Ouest. Une hypothèse de travail interdisciplinaire*. Bulletin-AFA, 1990, p. 81-92.
- CDE. *Filière coton équitable. Rapport final*. [S.l.], novembre 2009, 18 p.
- CEDEAO-CSAO/OCDE. *Le coton. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Série économie*. [S.l.], août 2006, 20 p.
- CFDT. *Cinquante ans d'action cotonnière au service du développement*. Paris : CFDT, hors série Coton et développement, septembre 1999, 135 p.
- CFDT. *Coton et développement n°18*. Paris : SARL Coton et développement/ CFDT/ Compagnie cotonnière, mai-juin 1996, 36 p.
- CFDT. *Filières cotonnières d'Afrique francophone. Les risques d'un démantèlement. Réunion d'Abidjan*. Paris : CFDT, 1994, 17 p.
- CHAUDHRY R. *Update on costs of producing cotton in the world*. [S.l.] : ICAC, 2008, 4 p.
- CNUCED. *L'amélioration de la durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre*. New York/Genève : Nations Unies, 2006, 110 p. Disponible sur : [http://www.unctad.org/en/docs/ditcom200512\\_enfr.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/ditcom200512_enfr.pdf)

- CNUCED. *Le développement économique en Afrique 2008. Résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce : quelques tendances et perspectives*. New York/Genève : Nations Unies, 2008, 105 p. Disponible sur : <[http://www.unctad.org/fr/docs/aldcafrica2008\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/aldcafrica2008_fr.pdf)>
- COHEN J., KOMEN J., ZEPEDA J. F. *National agricultural biotechnology research capacity in developing country*. [S.l.] : FAO, ESA Working paper n° 04-14, june 2004, 18 p.
- Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton (COS-coton). *Mise à jour relative au Partenariat Union Européenne-Afrique sur le coton. Rapport provisoire*. [S.l.], avril 2008, 109 p.
- Commission Européenne - Direction Générale de l'Agriculture. *Evaluation des impacts sur l'environnement des mesures de la PAC relatives au coton. Rapport final*. [S.l.], juillet 2007, 61 p.
- COS-coton. *Etat d'avancement du volet coton dans le programme AAACP*. [S.l.], mars 2010, 18 p.
- COS-coton. *Organisation et fonctionnement du comité d'orientation et de suivi du plan d'action pour la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique sur le coton*. Bruxelles, 8 septembre 2004, 4 p.
- CSAO-CILSS. *Profil sécurité alimentaire Burkina Faso*. Rapport final. [S.l.], avril 2008, 25 p. Disponible sur : <<http://www.food-security.net/>>
- DAGRIS. *Rapport annuel 2003*. Paris, 2003, 36 p.
- DAGRIS. *Rapport annuel 2004*. Paris, 2004, 88 p.
- DAGRIS. *Rapport annuel 2005*. Paris, mars 2006, 40 p.
- DAGRIS. *Rapport annuel 2006*. Paris, mars 2007, 39 p.
- DAYTON-JOHNSON J., FUKASAKU K. *Tirer le meilleur parti de l'aide. Défis pour l'agro-industrie africaine*. Paris : Centre de développement de l'OCDE. Cahier de politique économique n° 36, 2008, 46 p.
- DE LA CROIX D. *Un débat émergent pour la décennie à venir. L'agriculture familiale des zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest : le cas du Mali*. Paris : IRAM, journées d'études 2004 (document préparatoire), 10 p.
- DEFOURNY P. *Méthode d'évaluation quantitative de la végétation ligneuse en région soudanohélienne à partir de données Landsat TM (Burkina Faso). Télédétection et sécheresse*. ED. AUPELF-UREF, 1990, p. 63-74.
- DELORME H., LIPCHITZ A., BONNET A. *Dynamique des prix agricoles internationaux*. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Notes et études économiques n° 27, avril 2007, p. 7-29.
- DEQUECKER J. *Interventions de l'Agence française de développement en faveur des filières cotonnières*. Paris : Coton et développement (hors série), 1999 (septembre), p. 74-78.
- DEVEZE J-C, HALLEY DES FONTAINES D. *Le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines : une mutation à conduire avec tous les acteurs. A partir des cas du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et du Mali*. Paris : AFD EVA/STR, octobre 2005, 85 p.
- DIAGNE D., PESCHE D. *Les organisations paysannes rurales. Des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*. Paris : Réseau GAO. Groupe de travail : Etat et organisations rurales, mars 1995, 84 p.

*Diagnostic conjoint et plan de gestion du terroir de Saatenga.* Département de Diabo. Conception : SECAM avec l'appui du PNGT2. [S.l.], octobre 2003, 92 p.

*Diagnostic conjoint et plan de gestion du terroir du village de Komandougou.* Conception : Société d'Etudes et de Réalisations Agricoles. Avec l'appui du PNGT/GOURMA. [S.l.], décembre 2002, 91 p.

DIOP A. M. *Manuel de qualité pour les filières cotonnières UEMOA. Pratiques du commerce de la fibre de coton.* Guide technique n°5 - version 1. ONUDI, Programme Qualité de l'UEMOA, juillet 2006, 76 p.

Direction Régionale de l'Économie et du Développement de l'Est. *Monographie de la province du Gourma. (Monographie non validée)* Fada N'Gourma, décembre 2004, 76 p.

Direction Régionale de la Santé de l'Est. *Annuaire statistique 2004.* Fada N'Gourma, juillet 2005, 106 p.

Direction Régionale de la Santé de l'Est. *Annuaire statistique 2006.* Fada N'Gourma, mars 2007, 68 p.

DJOUFELKIT H. *Evolution des TCER de la zone franc : 1993-2006.* Paris : AFD. Rapport thématique JUMBO n° 15, septembre 2006, 23 p.

DRABO I., ILBOUDO F., TALLET B. (coord.) *Les disparités dans l'organisation de l'espace National. In : Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le Burkina Faso, une étude de cas.* INSS/INSD. Paris : CICRED/FAO, 2003, p. 21-49.

DUFUMIER M. *Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali.* Institut National Agronomique Paris-Grignon (INAPG), Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (PASE), Projet « caractérisation des systèmes agraires », décembre 2005, 83 p.

*Esquisse de Plan quinquennal de développement et d'aménagement du terroir de Bougui/Département de Fada N'Gourma - Province du Gourma.* Conception : HASSANE IDE A. (dir.), avec l'appui de l'Institut Panafricain pour le Développement - Afrique de l'Ouest Sahel (IPD-AOS). [S.l.], juin 2002, 33 p.

ESTUR G. *Is west african cotton competitive with the U.S. on the world cotton market ?* Washington DC : ICAC. January 2005, 10 p.

ESTUR G. *Le coton africain dans le marché mondial.* Communication présentée au séminaire de l'ACA, Bamako (Mali), 3 mars 2003, 13 p.

ESTUR G. *Analyse comparative de l'organisation et des performances des filières cotonnières africaines. Qualité et commercialisation du coton fibre africain.* Washington DC : World Bank. Africa Region Working Paper Series, n° 121, juillet 2008, 75 p.

ESTUR G. *The competitiveness of African Cotton in the World Market.* Washington DC : ICAC. January 2005, 3 p.

Etat-AICB. *Filière coton au Burkina Faso. Stratégie commune de sortie de crise.* Etat des lieux de mise en œuvre au 19/03/2008. [S.l.], mars 2008, 7p.

Fairtrade Labelling Organizations International. *Standards du commerce équitable pour le coton-graine pour les organisations de petits producteurs.* [S.l.], mai 2006, 9 p.

- FAO. *Coton : impact des mesures de soutien sur les pays en développement ? Pourquoi les chiffres varient-ils ?* Dossiers de politique commerciale de la FAO concernant des questions liées aux négociations sur l'agriculture de l'OMC, n° 1, 2004, 4 p.
- FAO. *L'état de l'insécurité alimentaire mondiale. Prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire – menaces et perspectives.* Rome : FAO, 2008, 56 p.
- FAO. *Rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le point sur l'élevage.* Rome : FAO, 2009, 186 p.
- FAO. *Rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Les biocarburants : perspectives, risques et opportunités.* Rome : FAO, 2008, 144 p.
- FAO/BAD. *Afrique de l'Ouest et du Centre . Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile. Rapport de préparation au Mali, Burkina Faso, Tchad et Bénin. Volume 1- Rapport principal (confidentiel).* [S.l.], octobre 2006, [n.p.].
- FAO/CSAO. *Les ruralités en mouvement en Afrique de l'Ouest.* [S.l.], Mars 2007, 73 p. Disponible sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/ah835f/ah835f.pdf>
- FARM. *Dispositions du Traitement Spécial et Différencié en faveur de l'agriculture.* Paris : Les dossiers de FARM, novembre 2005, 16 p. Disponible sur : <http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id\_article=45>
- FARM. *Le coton africain. Après Hong Kong : une question grave mais non résolue.* Paris : Les dossiers de FARM, avril 2006, 6 p. Disponible sur : <http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id\_article=45>
- FARM. *Le coton, quels enjeux pour l'Afrique ?* Paris : Les dossiers de FARM, novembre 2005, 20 p. Disponible sur : <http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id\_article=45>
- FIDA. *Commerce et développement rural. Enjeux et perspectives pour les ruraux pauvres.* Janvier 2004, 35 p.
- FMI. *Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne.* Etudes économiques et financières, avril 2008, 147 p.
- FMI. *Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne.* Etudes économiques et financières, octobre 2008, 96 p.
- FMI. *Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne. Surmonter la tourmente.* Etudes économiques et financières, octobre 2009, 94 p.
- FOK M., BACHELIER B. *Identification d'un plan d'action d'amélioration de la qualité et de la valorisation de la qualité du coton dans les pays de l'UEMOA.* Rapport d'étude préparé pour le Programme Qualité de l'UEMOA. Vienne : ONUDI, décembre 2004, 76 p.
- FOK M. *Fixation de prix d'achat et coût de production. De l'illusion d'un mécanisme parfait de fixation de prix...et des règles pour un mécanisme acceptable.* Montpellier : Atelier Resocot, 19-20 septembre 2003, 29 p. (format ppt.)
- FOK M. *Intégration de l'agriculture dans les négociations internationales de l'OMC : comment saisir les opportunités offertes pour les filières cotonnières.* CMA/AOC, Abidjan (Côte d'Ivoire), 25-26 juin 2002, 17 p.
- FOK M. *Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993.* Montpellier : CIRAD. Document de travail de l'UR Economie des Filières n° 8, 1993, 237 p.

- FOK M. *Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante*. [S.l.], [s.n.], 2002, 15 p. [en ligne] Disponible sur : <<http://www.cirad.fr/presentation.programme/coton/fok.pdf>>
- Fonds Européen de Développement - Groupe des Etats ACP. *Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles. Plan de travail consolidé pour des interventions dans le secteur coton dans l'ensemble des régions ACP*. [S.l.], mars 2009, 37 p.
- FONTAN C. « L'outil » *filière agricole pour le développement rural*. Centre d'économie du développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail 124, 2006, 23 p.
- GERGELY N. *Etude comparative sur les coûts de production des sociétés cotonnières au Mali, au Burkina Faso et au Cameroun*. Paris : GLG Consultants, avril 2004, 30 p.
- GOREUX L. *Les producteurs de coton des pays CFA face aux subventions américaines et européennes*. [S.l.], [s.n.], 10 p. Disponible sur : <[http://www.hubrural.org/pdf/texte\\_goreux\\_fr.pdf](http://www.hubrural.org/pdf/texte_goreux_fr.pdf)>
- GOREUX L. *Prix plancher et fonds de lissage*. [S.l.] : AICB, avril 2006, 21 p.
- GOREUX L., MACRAE J. *Reforming the cotton sector in Sub-Saharan Africa (SSA)*. Washington DC : World Bank. Africa Region Working Paper Series n° 47, march 2003, 67 p. Disponible sur : <<http://www.worldbank.org/afr/wps/wp47.pdf>>
- GRIFFON M. *L'avenir du développement rural en Afrique subsaharienne*. In CIRAD. *Quelles stratégies pour les agricultures en Afrique subsaharienne ? Notes et Documents*, 1993, n° 16 p. 9-18.
- Groupe d'experts PANA du Burkina Faso. *Synthèse des études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques : étude de cas du Burkina Faso*. Ouagadougou : atelier de formation sur les Programmes d'Action Nationaux pour l'Adaptation (PANA), 28-31 octobre 2003, 11 p.
- Groupe de Travail Coopération Française. *Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, Situation et perspectives*. Paris : Ministère de la Coopération et du Développement (Etudes et Documents), 1991, 353 p.
- GROUZIS M., ALBERGEL J., CARBONNEL J-P. *Péjoration climatique au Burkina Faso : effets sur les ressources en eau et les productions végétales*. [S.l.], [s.n.], 1989, p. 165-178. Disponible sur : <[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/divers3/30593.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers3/30593.pdf)>
- GTZ. *La région de l'Est. Etude sur l'analyse des conditions de départ et sur la situation des groupes cibles du Programme PSV-DHTE*. Ouagadougou, 2005, 84 p.
- GTZ. *Mission d'appui à l'identification des interventions du Programme de développement de l'agriculture de la coopération germano-burkinabé dans la région administrative de l'Est*. Ouagadougou, février 2004, 46 p.
- GTZ. *Programme de développement de l'agriculture. Réflexion sur les systèmes de production durable du coton au Burkina Faso. Document de travail (volumes I et II)*. Ouagadougou, septembre 2004, 46 p.
- GUEYE B. *L'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : concepts et enjeux actuels*. [S.l.], [s.n.], [s.d.], 10 p. Disponible sur : <[http://www.csa-be.org/IMG/pdf\\_AFamiliale\\_en\\_Afrique\\_de\\_l\\_Ouest\\_Bara.pdf](http://www.csa-be.org/IMG/pdf_AFamiliale_en_Afrique_de_l_Ouest_Bara.pdf)>

HELTBERG R., LAU JORGENSEN S., BENNETT SIEGEL P. *Climate change, human vulnerability, and social risk management*. Washington DC : The World Bank, Social Development Department. February 21, 2008, 53 p.

HELVETAS Burkina Faso. *Programme du coton biologique au Burkina Faso. Rapport annuel 2006*. Ouagadougou, janvier 2007, 18 p.

HODDINOTT J., QUISUMBING A. *Data sources for microeconomic risk and vulnerability assessments*. Washington DC : The World Bank. Social protection discussion paper series n° 0323. December 2003, 78 p.

HUANG J., HU R., FAN C., PRAY C. E., ROZELLE S. *Bt cotton benefits, costs and impacts in China*. Brighton : Institute of Development Studie. Working paper 202, september 2003, 22 p.

HUGON P. *Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux*. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Notes et Etudes Economiques n° 23, sept. 2005, p. 87-112.

HUSSEIN K., PERRET C., HITIMANA L. *Importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest : rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence*. [S.l.] : CSAO/OCDE, novembre 2005, 72 p.

ICAC. *Bollgard II: A New Generation of Bt Genes Commercialized*. Washington DC : ICAC recorder, march 2003, p. 3-10 p.

ICAC. *Concerns, Apprehensions and Risks of Biotech Cotton*. Washington DC : ICAC recorder, march 2005, p. 3-12 p.

ICAC. *Cotton : review of the world situation*. Vol. 58, n° 2, november-december 2004, 20 p.

ICAC. *Cotton : world statistics*. Washington DC : Bulletin of the International Cotton Advisory Committee, september 2002, 132 p.

ICAC. *Cotton this month*. Washington DC, february 1, 2005, 8 p.

ICAC. *Cotton this week*. Washington DC, february 8, 2005, 4 p.

ICAC. *Executive Summary of the Report of the Second Expert Panel on Biotechnology of Cotton*. Washington DC : ICAC recorder, december 2004, 5 p.

ICAC. *Genetically Engineered Cotton in the World - 2002*. Washington DC : ICAC recorder, december 2002, p. 8-12.

ICAC. *Government support to the cotton industry (revised)*. Washington DC, may 29, 2008, 3 p.

ICAC. *Production and trade policies affecting the cotton industry*. Washington DC, september 2006, 8 p.

ICAC. *Production and trade policies affecting the cotton industry*. Washington DC : ICAC, july 2002, 11 p.

ICAC. *Report of an expert panel on biotechnology in cotton*. Washington DC : ICAC, november 2000, 19 p.

ICAC. *Standardisation de la mesure instrumentale du coton à des fins commerciales pour les pays en développement producteurs de coton en Afrique. Proposition de projet*. [S.l.] : CFC/ICAC, novembre 2005, 75 p.

ICAC. *Transgenic cotton in South Africa*. Washington DC : ICAC recorder, september 2002, p. 8-12.

IFDC. *Le marché des intrants au Mali, Burkina Faso et Ghana*. [S.l.] : IFDC, juillet 2004, 102 p.

Institut de Coopération au Développement Economique et Social. *Les biocarburants en Afrique*. Paris : ICDES, [s.d.], 25 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages en 2007*. Ouagadougou : EA/QUIBB, octobre 2007, 182 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005*. Ouagadougou : EA/QUIBB, 2005, 7 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Analyse des résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages. Rapport final*. Ouagadougou, novembre 2003, 7 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Annuaire statistique de la région de l'Est. Edition 2006*. Fada N'Gourma, avril 2007, 117 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Annuaire statistique de la région de l'Est. Edition 2008*. Fada N'Gourma, mai 2008, 111 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Annuaire statistique. Edition 2008*. Ouagadougou, avril 2009, 453 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Annuaire statistique 2009*. Ouagadougou, octobre 2010, 445 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Enquête Démographique et de Santé*. Ouagadougou, 2003, 471 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Evaluation participative de la pauvreté. Processus systématique de consultation. Rapport définitif*. Ouagadougou, avril 2003, 112 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Indice de la production industrielle. Statistiques rapides. Quatrième trimestre 2000*. Ouagadougou, SR-IPI n° 20, 2000, 12 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *La pauvreté dans la région de l'Est (une mesure subjective de la pauvreté)*. Fada N'Gourma, [s.d.], 31 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Projection de population du Burkina Faso*. Ouagadougou, février 2004, 83 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Recensement des points d'activité dans la région de l'Est (situation des points d'activité dans dix communes de la région Est)*. Fada N'Gourma, janvier 2008, 75 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Recueil d'indicateurs statistiques. Région de l'Est*. Fada N'Gourma, août 2008, 61 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie. *Recueil statistique de la région de l'Est 1995-2005*. Fada N'Gourma, juillet 2006, 115 p.

- International Monetary fund. *Burkina Faso : Poverty Reduction Strategy Paper Annual Progress Report*. Washington, DC : IMF Country Report n°06/357, octobre 2006, 153 p.
- JAMES C. *Global Status of Commercialized Biotech/GM Crops : 2008*. Nairobi (Kenya) : ISAAA AfriCenter, 2008, n° 39, 243 p.
- JAMES C. *Global Status of Commercialized Biotech/GM Crops : 2009*. Nairobi (Kenya) : ISAAA AfriCenter, 2009, n° 41, 37 p.
- JORAND J-M. *Etat des lieux des agrocarburants dans les pays du sud*. Fiches pays. [S.l.] : CCFD - Plaidoyer Souveraineté Alimentaire, mars-août 2008, 108 p.
- JOUVE P. *La croissance démographique, frein ou opportunité pour une intensification agricole durable en Afrique subsaharienne ? Transition agraire et résilience des sociétés rurales*. Courrier de l'environnement de l'INRA, 2004, n° 52, p. 101-106.
- KAGONE H. *Etat des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W du fleuve Niger. Rapport de synthèse*. [S.l.] : Programme Régional Parc W/ECOPAS, février 2004, 27 p.
- KAMINSKI J. *Réforme de la filière cotonnière burkinabé – Retour sur dix ans de mutations : Analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles*. Paris : FARM, 2007, 98 p. Disponible sur : <<http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/RapportFARMrevise.pdf>>
- KAMINSKI J. *Subjective wealth and rural development : the cotton reform in Burkina Faso as a case in point*. [S.l.], [s.n.], [s.d.], 36 p. Disponible sur : <[http://hebra.haifa.ac.il/~apesa/file\\_upload/apaper.1237310296.pdf](http://hebra.haifa.ac.il/~apesa/file_upload/apaper.1237310296.pdf)>
- KAMINSKI J., THOMAS A. *Commodity reform and extensive production growth : evidence from burkinabè cotton farmers*. TSE working paper, janvier 2009, 36 p. Disponible sur : <[http://www.tse-fr.eu/images/doc/wp/env/wp\\_env\\_8\\_2009.pdf](http://www.tse-fr.eu/images/doc/wp/env/wp_env_8_2009.pdf)>
- KAREMBU M., NGUTHI F., ISMAIL H. *Biotech Crops in Africa: The Final Frontier*. Nairobi (Kenya) : ISAAA AfriCenter, 2009, 34 p.
- LACHAUD J-P. *A la recherche de l'insaisissable dynamique de pauvreté au Burkina Faso. Une nouvelle évidence empirique*. Centre d'Economie du Développement- Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 117, 2005, 33 p.
- LACHAUD J-P. *Bien-être des ménages et pauvreté au Burkina Faso. Dépenses versus actifs : choix pragmatique ou conceptuel ?* Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 56, 2001, 27 p.
- LACHAUD J-P. *Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : substitution ou complémentarité ?* Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 49, 2000, 67 p.
- LACHAUD J-P. *Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 40, 1999, 32 p.
- LACHAUD J-P. *La croissance économique en Afrique sub-saharienne est-elle "pro-pauvres" ? Une investigation appliquée au Burkina Faso*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 83, 2003, 27 p.
- LACHAUD J-P. *La croissance pro-pauvres au Burkina Faso. L'éviction partielle de l'axiome d'anonymat en présence de données transversales*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 126, 2006, 16 p.

LACHAUD J-P. *La dynamique de pauvreté au Burkina Faso revisitée : pauvreté durable et transitoire, et vulnérabilité*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 77, 2002, 38 p.

LACHAUD J-P. *La mesure de la croissance pro-pauvres en Afrique : Espace de l'utilité ou des capacités ? Analyse comparative appliquée au Burkina Faso*. Centre d'Economie du Développement- Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 122, 2006, 28 p.

LACHAUD J-P. *La pauvreté a-t-elle diminué ou augmenté au Burkina Faso ? Evidence empirique fondée sur une approche non monétaire micro-multidimensionnelle Analyse comparative appliquée au Burkina Faso*. Centre d'Economie du Développement- Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 103, 2004, 26 p.

LACHAUD J-P. *Le différentiel spatial de pauvreté au Burkina Faso : «capabilities» versus dépenses*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 36, 1999, 17 p.

LACHAUD J-P. *Les déterminants de l'inégalité du bien-être au Burkina Faso : une décomposition de régression*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 85, 2003, 19 p.

LAGRANDRE D. *Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance*. Paris : AFD. Rapport thématique JUMBO n° 7, septembre 2005, 24 p.

LE BOURGE J-Y. *Le rôle du négociant*. Communication présentée au séminaire ACA-AFCOT. Deauville, 9 octobre 2008, 16 p. (format ppt.)

LELE U. J., VAN DE WALLE N., GBETIBOUO M. *Le coton en Afrique : une analyse des écarts de performance. Etude sur la gestion du développement agricole en Afrique*. [S.l.], MADIA, 1989, 66 p.

MAHENDRA DEV S., CHANDRASEKHARA RAO N. *Socio-economic impact of Bt cotton*. Begumpet (India) : Centre for Economic and Social Study. Monograph n° 3, november 2007, 87 p.

MAKONY N., MOHAMED-KATERERE J. *Genetically modified crops*. In : Africa Environment outlook 2. Our environment, our wealth. Nairobi (Kenya) : UNEP, 2006, section 3 : Emerging challenges, chapter 9, p. 300-330.

MAZZUCATO V., NIEMEIJER D. *Rethinking soil and water conservation in a changing society: A case study in eastern Burkina Faso*. University (The Netherlands) : Tropical Resource Management Papers, 2000, n° 32, 380 p.

MESPLE-SOMPS S., ROBILLARD A-S., GRAB J., COGNEAU D., GRIMM M. *Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest : analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso*. Paris : AFD, série Analyses d'impact Ex Post, octobre 2008, n° 1, 84 p.

MICHELIS J. *Interventions de l'Agence française de développement en faveur des filières cotonnières*. Paris : Coton et développement (hors série), 1999 (septembre), p. 32-36.

Ministère de l'Économie et du Développement. *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*. Ouagadougou, janvier 2004, 131 p.

Ministère de l'Économie et du Développement. *Profil des régions du Burkina Faso*. Ouagadougou, décembre 2005, 283 p.

Ministère de l'Économie et du Développement. *Région de l'Est. Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté*. Ouagadougou, janvier 2005, 80 p.

- Ministère de l'Économie et du Développement. *Résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitation de 2006*. Ouagadougou, avril 2007, 51 p.
- Ministère de l'Économie et du Développement. *Statistiques du commerce extérieur 1999-2000-2001-2002*. Ouagadougou, [s.d.], 514 p.
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. *Statistique de l'Education de Base 2005/2006*. Ouagadougou, mai 2006, 380 p.
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. *Statistique de l'Education de Base 2006/2007*. Ouagadougou, mars 2007, 402 p.
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. *Statistique de l'Education de Base 2007/2008. Version provisoire*. Ouagadougou, mars 2008, 417 p.
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. *Tableau de bord de l'Education de Base. Année scolaire 2006/2007*. Ouagadougou, juin 2007, 68 p.
- Ministère de la Santé. *Annuaire statistique / santé 2005*. Ouagadougou, juin 2006, 202 p.
- Ministère de la Santé. *Annuaire statistique / santé 2006*. Ouagadougou, mai 2007, 233 p.
- Ministère de la Santé. *Annuaire statistique / santé 2007*. Ouagadougou, juin 2008, 247 p.
- Ministère de la Santé. *Document de politique sanitaire nationale*. Ouagadougou, septembre 2000, 31 p.
- Ministère de la Santé. *Plan national de développement sanitaire 2001-2010*. Ouagadougou, [s.d.], 64 p.
- Ministère de la Santé. *Plan stratégique 2006-2010 de lutte contre le paludisme au Burkina Faso*. Ouagadougou, janvier 2006, 53 p.
- Ministère de la Santé. *Synthèse des rapports de progrès des Directions régionales de la santé, des Districts sanitaires et des hôpitaux publics au premier semestre 2005*. Ouagadougou, août 2005, 106 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Dimension alimentaire de la pauvreté au Burkina Faso. Mise en œuvre d'un modèle de mesure de l'insécurité alimentaire et d'estimation de la population des groupes vulnérables*. MAHRH/Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, juin 2005, 76 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Les conditions de vie, les revenus et la pauvreté des ménages ruraux au Burkina-Faso en 2003-2004. Résultats de l'enquête de base du PNGT2. Version préliminaire*. Ouagadougou, mars 2005, 74 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural*. Ouagadougou, [s.d.], 49 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Répertoire des Projets et Programmes du MAHRH 2005*. Ouagadougou, mars 2005, 91 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Résultats de la campagne agricole et situation alimentaire 2007-2008*. Ouagadougou, mars 2008, 46 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Résultats définitifs de la campagne agricole 2007-2008 et perspectives*. Ouagadougou, mars 2008, 40 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. *Structure et exploitation du cheptel attaché aux ménages agricoles*. Ouagadougou, juin 2003, 55 p.

- Ministère de l'Économie et des Finances. *Burkina Faso : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*. Ouagadougou, avril 2000, 65 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Bilan-diagnostic-orientations. Rapport de première phase. Volume 1 : synthèse*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, juin 2007, 306 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Bilan-diagnostic-orientations. Rapport de première phase. Volume 2 : analyses régionales*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, juin 2007, 233 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Elaboration du SNAT. Deuxième phase. Rapport provisoire de phase 2*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, juin 2008, 422 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Bilan, diagnostic, orientations. Synthèse du diagnostic. Rapport définitif de phase 1 (n°1a). Volume 1*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 334 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Bilan, diagnostic, orientations. Analyses régionales. Rapport définitif de phase 1 (n°1b). Volume 2*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 243 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Bilan, diagnostic, orientations. Analyses thématiques et sectorielles. Rapport définitif de phase 1 (n°1c). Volume 3*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 632 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Problématiques, orientations, stratégies. Conditions de mise en œuvre. Rapport n°2*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 272 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Programme prioritaire du SNAT. Rapport n°3*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 156 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Outils et techniques de mise en œuvre du SNAT. Rapport n°8*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 67 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances. *Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso. Elaboration du SNAT. Rapport définitif de phase II*. Conception : DIRASSET-G2. Tunis, décembre 2009, 438 p.
- Ministère de l'Emploi et de la Jeunesse. *Etude sur les créneaux porteurs d'emplois dans la région Est. Rapport provisoire*. Ouagadougou, septembre 2006, 73 p.
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau. *Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso*. Ouagadougou, février 1999, 180 p.
- Ministère des Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. *Annuaire statistique scolaire et universitaire 2004-2005*. Ouagadougou, [s.d.], 341 p.
- Ministère des Ressources Animales. *Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel. Tome II*. Ouagadougou, janvier 2004, 84 p.

MONTAUD J-M. *Ajustement structurel et inégalités des revenus en Afrique : Une analyse de décomposition appliquée au Burkina-Faso*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 75, 2002, 12 p.

MONTAUD J-M. *Dotations en capital et pauvreté des ménages au Burkina-Faso : une analyse en Equilibre Général Calculable*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 50, 2000, 14 p.

NUBUKPO K., SOW A. D. *Etude sur la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des fluctuations du prix d'achat du coton-graine dans les pays membres de l'APROCA*. [S.l.] : ENDA DIAPOL. Rapport de mission Burkina Faso du 14 au 24 juillet 2008, 14 p.

NUBUKPO K., SOW A. D. *Etude sur la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des fluctuations du prix d'achat du coton-graine dans les pays membres de l'APROCA. Rapport final*. [S.l.] : ENDA DIAPOL, janvier 2009, 76 p.

Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable. *Données pour suivre et évaluer la pauvreté et le développement humain durable*. Ouagadougou, décembre 2005, 365 p.

Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable. *Etat de la pauvreté et du développement humain durable 2002*. Ouagadougou, juillet 2003, 120 p.

OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. *Climat, changements climatiques et pratiques agro-pastorales en zone sahélienne*. Paris : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, mai 2008, 8 p.

OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. *Importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest : rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence*. Paris : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, novembre 2005, 72 p.

OCDE/FAO. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017. Synthèse*. [S.l.], 2008, 82 p.

PAGES J. *Cotonniers Génétiquement Modifiés en Afrique : un besoin d'acquisition de connaissances*. Montpellier : CIRAD, Programme coton, [s.d.], 3 p.

PALE F. O. K. *Rapport final de l'atelier de présentation de la recherche sur le coton en Afrique de l'Ouest* (Ouagadougou, Burkina Faso, 29-30 juin 2000). Dakar : OXFAM-UK, Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest, 2000, 19 p.

PERRIN S, LAGRANDRE D. *Le coton africain face à la concurrence du marché mondial*. Paris : AFD. Rapport thématique JUMBO n° 6, septembre 2005, 33 p.

*Plan de Gestion du terroir de Yanwega*. Conception CADES avec l'appui du PNGT2. [S.l.], novembre 2004, 105 p.

PLASTINA A. S. *Speculation and cotton prices*. In : *Cotton : Review of the World Situation*, ICAC, march-April 2008, vol. 61, n° 4, 7 p. Disponible sur : [http://www.icac.org/cotton\\_info/speeches/english.html](http://www.icac.org/cotton_info/speeches/english.html)

PNUD. *Rapport sur le développement humain. Corruption et développement humain. Burkina Faso 2003*. Ouagadougou, 2003, 207 p.

PONTY N. *Commerce international et développement : règles et enjeux pour l'Afrique*. Centre d'Economie du Développement - Université Montesquieu-Bordeaux IV. Document de travail n° 131, 2006, 70 p.

- PONTY N. *Indicateur de développement humain et IDH : le cas du Burkina Faso*. [S.l.] : PNUD, septembre 2005, 8 p. Disponible sur : <http://www.pnud.bf/DOCS/uniteco/Mesure%20de%20l%27IDH%20-%20le%20cas%20du%20Burkina%20Faso.%20Compl%3%A9ments%20-%20Septembre%202005.pdf>
- PROWSE M., SCOTT L. *Assets and adaptation : an emerging debate*. Institute of Development Studies, IDS Bulletin, september 2008, vol. 39, n° 4, p. 42-52.
- RAVRY C, PESQUET J-J, GERGELY N, ESTUR G, BIOCHE F. *Etude de faisabilité d'un programme de gestion articulée du risque prix pour les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre*. Paris : AFD, novembre 2006. Disponible sur : [http://www.coton-acp.org/docs...faisb\\_gestrisprix\\_Burkina.doc](http://www.coton-acp.org/docs...faisb_gestrisprix_Burkina.doc)
- REINIER DE MAN. *Promouvoir la production de coton durable en Afrique de l'Ouest. Stratégies potentielles de la filière d'approvisionnement*. Leiden : Rapport FAO-PNUE, mars 2006, 50 p.
- RENAUDIN C. *Etude sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso*. Paris : FARM, 2007, 85 p. Disponible sur : [http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/Etudefinale301107\\_CR\\_red.pdf](http://www.fondation-farm.org/IMG/pdf/Etudefinale301107_CR_red.pdf)
- RENAUDIN C. *Evaluation des besoins des populations en matière de santé et d'éducation dans la région Est du Burkina Faso*. Paris : DAGRIS, 2006, 150 p.
- RENAUDIN C. *Vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso. Des leçons pour une culture cotonnière viable*. Paris : FARM, 2009, 40 p.
- RIBios, ARFA, ADAP. *Participation citoyenne sur la « Gestion durable des ressources naturelles et la culture du coton dans la région de l'Est du Burkina Faso »*. Rapport de l'Espace Citoyen d'Information et de Dialogue - ECID. Les cahiers du RIBios, 2008 (décembre), n° 8, p. 114 p.
- SALL A., MARSAN S. *La crise du financement agricole en zone cotonnière du Mali*. CIRAD. Bulletin d'Information du Mardi, 10 mars 2009, 6 p. Disponible sur : <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2009/BIM-09-03-10.pdf>
- SANOU B. W. (coord. tech.) *Monographie de la commune rurale de Diabo en 2005*. Diabo, mars 2006, 57 p.
- SANOU B. W. (coord. tech.) *Monographie de la commune rurale de Fada N'Gourma en 2005*. Fada N'Gourma, mars 2006, 80 p.
- SANTOIR C., GUIRE G., SY S. *Divisions administratives et recensements de la population du Gourma depuis 1960*. Ouagadougou : IRD, documents de travail n°2, février 2001(a), 16 p.
- SCHWARTZ A. *De la campagne 1996-1997 à la campagne 2001-2002 : cinq années d'évolution de la culture du coton au Burkina Faso, Forte progression de la production, montée en puissance des OPA, mais toujours des ombres au tableau des bons résultats*. Rapport personnel. [S.l.], [s.n.], 2003, [n.p.].
- SCHWARTZ A. *En dépit d'une forte infestation parasitaire, remontée spectaculaire de la production cotonnière au Burkina Faso en 1996-1997, mais des ombres au tableau des bons résultats*. Rapport de mission au Burkina. [S.l.] : ORTSOM, novembre-décembre 1997, 10 p.

- SCHWARTZ A. *Géopolitique du coton. Le coton dans la tourmente de la mondialisation.* Intervention à l'atelier de formation organisé à Rouen par le CRDP de Haute-Normandie, 4 février 2009, 32 p. Disponible sur : [http://crdp.ac-rouen.fr/crdp76/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=242&Itemid=126](http://crdp.ac-rouen.fr/crdp76/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=242&Itemid=126)
- SCHWARTZ A. *La percée de la culture du coton dans la province de la Tapoa : une intégration dans le système de production local qui pose problème.* Rapport de mission dans la Tapoa, 27-29 novembre 1997. [S.l.] : ORSTOM, juin 1998, 16 p.
- SCHWARTZ A. *L'adhésion des paysans à la culture du coton au Burkina Faso. Des comportements contrastés.* Bondy : ORSTOM, janvier 1993, 21 p.
- SCHWARTZ A. *Le ménage agricole, un concept particulièrement pertinent pour mesurer l'évolution de la famille au Burkina Faso.* [S.l.] : ORSTOM, 1997, [n.p.].
- SCHWARTZ A. *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabè : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques.* Ouagadougou : ORSTOM. Document de travail, octobre 1991, 88 p.
- SCHWARTZ A. *Que faut-il penser de la production cotonnière au Burkina Faso depuis la campagne record de 1990-1991 et des mesures de relance prises en 1995 ?* Rapport de mission dans l'aire cotonnière burkinabè, novembre-décembre 1995. Paris : ORSTOM, avril 1996, 27 p.
- SCOONES I. *Contentious politics, contentious knowledges : mobilising against GM crops in India, South Africa and Brazil.* Institute of Development Studie, Brighton. Working paper n° 256, november 2005, 52 p.
- SMALE M., GRUERE G., FALCK-ZEPEDA J., BOUET A., HORNA D., CARTEL M., ZAMBRANO P., NIANE A., QUEMADA H. *Evaluation de l'impact économique potentiel du coton Bt en Afrique de l'Ouest : Résultats préliminaires et méthodes proposées.* Rapport final. International Food Policy Research Institute, 2 février 2007, 188 p.
- SOCOMA. *Rapport Annuel 2006-2007.* Fada N'Gourma, juillet 2007, 141 p.
- SOCOMA. *Rapport annuel d'activités 2007-2008. Rapport provisoire.* Fada N'Gourma, [s.d.], 93 p.
- SOFITEX. *Commentaires sur le "memorandum économique sur le pays" de la Banque Mondiale du 16 mars 2010.* [S.l.], [s.d.], 10 p. Disponible sur : [http://www.sofitex.bf/rub\\_gene/COMMENTAIRES%20SUR%20MEMO%20BM%20MARS%202010.pdf](http://www.sofitex.bf/rub_gene/COMMENTAIRES%20SUR%20MEMO%20BM%20MARS%202010.pdf)
- SOME S. A. *Structure, comportement et performance de l'industrie manufacturière au Burkina Faso.* Série documents de travail DT-CAPEs n° 31, juillet 2007, 34 p.
- SUPPAN S. *La crise du coton de l'OMC et la crise des prix des matières premières.* Institute for Agriculture and Trade Policy, 2007, 7 p.
- TALL O., COULIBALY B. S. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali. Synthèse nationale.* [S.l.], Banque mondiale/Coopération française, janvier 2007, 127 p.
- TEFFT J., PENDERS C., KELLY V., STAATZ J. M., YADE M., WISE V. *Linkages between agricultural growth and improved child nutrition in Mali.* Michigan State University International Development, Working Papers n° 79, 2000, 50 p.

- TON P. *La durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre*. In : CNUCED. L'amélioration de la durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. New York/Genève : Nations Unies, 2006, p. 37-110.
- TON P. *Production cotonnière et conditions de vie en milieu rural en Afrique de l'Ouest*. ENDA Dakar : Etudes et recherches, 2001, n° 219, 87 p.
- TON P. *Promouvoir la production plus durable de coton : possibilité au Burkina Faso et au Mali*. [S.l.] : Rapport final FAO-PNUE, mars 2006, 70 p.
- TOULMIN C., GUEYE B. *Les transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales*. CSAO/OCDE, juin 2003, 144 p. Disponible sur : <[http://www.sahel-club.org/doc/agri\\_doc\\_1.pdf](http://www.sahel-club.org/doc/agri_doc_1.pdf)>
- TOWNSEND T. *Outlook for world cotton supply and use*. Washington DC : ICAC, may 2008, 9 p.
- TOWNSEND T. *Situation et perspectives du coton*. Exposé fait au Congrès mondial des agriculteurs, groupe des produits tropicaux, ICAC, Varsovie (Pologne), 2 juin 2008, 5 p.
- TRAORE A. *Le programme SAAGA. Augmentation des précipitations par ensemencement des nuages au Burkina Faso*. Ouagadougou, 2005, 31 p. (format ppt.)
- TRAVERSIN G. *Interventions de l'Agence française de développement en faveur des filières cotonnières*. Paris : Coton et développement (hors série), 1999 (septembre), p. 79-82.
- TSCHIRLEY D. L., POULTON C., LABASTE P. (éds). *Organization and performance of cotton sectors in Africa. Learning from Reform Experience*. Washington, D.C. : The World Bank, 2009, 233 p.
- USAID. *Programme d'amélioration du coton ouest-africain (WACIP). Historique et description*. [S.l.], décembre 2005, 15 p.
- VAISSAYRE M. *Protection phytosanitaire du cotonnier dans les systèmes de culture de l'Afrique de l'Ouest. Cahier du participant*. [S.l.] : CIRAD, Formation du 5 janvier 2000, 45 p.
- WORLD BANK. *Africa development indicators 2007*. Washington, DC : World Bank, 2008, 166 p.
- YARTEY C. A. *Le Burkina Faso face à la crise du coton*. Ouagadougou : bulletin du FMI, 22 février 2008, 5 p.
- ZHANG X., ROCKMORE M., CHAMBERLIN J. *A typology for vulnerability and agriculture in sub-saharan Africa*. Washington DC : IFPRI. Discussion paper 00734, december 2007, 33 p.
- ZONON A. *The implications for Burkina Faso of the July 2008 draft agricultural modalities*. ICTSD, november 2008, 23 p.
- ZOUNDI J. S. *Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale agricole en Afrique de l'Ouest. Quel rôle pour la recherche et la vulgarisation agricoles ?* CSAO/OCDE, juin 2003, 46 p.
- ZOUNDI J. S., HITIMANA L., HUSSEIN K. *Economie familiale et innovation agricole en Afrique de l'Ouest : vers de nouveaux partenariats. Document de synthèse*. CSAO/OCDE, mars 2005, 106 p.

**Articles de presse et autres :**

Advens-Sifca, la guerre de l'huile. *La Lettre du continent*, novembre 2009, n° 576.

AFD : les dents claquent sous la férule de "Dov". *La Lettre du continent*, juillet 2010, n° 591.

AIDARA I. Burkina Faso : l'or à la première place, devant le coton. *Les Afriques*, 16 avril 2010. Disponible sur : <http://www.lesafriques.com/actualite/burkina-faso-l-or-a-la-premiere-place-devant-le-coton.html?Itemid=89>

BLIN J., DABAT M-H., FAUGERE G., HANFF E., WEISMAN N. Enjeux et défis de l'introduction des agrocarburants au Burkina Faso. *Grain de sel* n° 46-47, mars-août 2009, p. 5-6.

BORIS J-P. L'Afrique espère bénéficier du niveau historique des cours du coton. *RFI*, 18 octobre 2010. Disponible sur : <http://www.rfi.fr/afrique/20101018-afrique-espere-beneficier-niveau-historique-cours-coton>

BRAC de La PERRIERE A. R., PRAT F. Risques de contamination dans les campagnes. *Le Monde diplomatique*, avril 2006. Disponible sur : [http://www.monde-diplomatique.fr/2006/04/BRAC\\_DE\\_LA\\_PERRIERE/13343](http://www.monde-diplomatique.fr/2006/04/BRAC_DE_LA_PERRIERE/13343)

Burkina Faso : COTON : François Traoré évite son débarquement. *Afrik53.com*, 27 janvier 2010. Disponible sur : [http://www.afrik53.com/Burkina-Faso-COTON-Francois-Traore-evite-son-debarquement\\_a352.html](http://www.afrik53.com/Burkina-Faso-COTON-Francois-Traore-evite-son-debarquement_a352.html)

COPAGEN/Burkina. Déclaration de la COPAGEN-Burkina sur l'introduction et la généralisation de la culture du coton transgénique au Burkina. *GRAIN*, 19 février 2008. Disponible sur : <http://www.grain.org/semences/?id=77>

Coton : le Burkina vise 600.000 tonnes en développant le transgénique. *Dépêche AFP*, 18 mai 2010. Disponible sur : [http://www.africatime.com/afrique/nouvelle.asp?no\\_nouvelle=526748](http://www.africatime.com/afrique/nouvelle.asp?no_nouvelle=526748)

Coton transgénique : Le Burkina autorise l'essai de nouvelles variétés. *Dépêche AFP*, juin 2010. Disponible sur : [http://www.lesoleil.sn/article.php?id\\_article=60891](http://www.lesoleil.sn/article.php?id_article=60891)

CHEILAN E. Commerce équitable. Le coton, première filière non-alimentaire de Max Havelaar. *Travaux et innovations*, mai 2005, n° 118, p. 53-59.

Dans les cases africaines de Nicolas Sarkozy. *La Lettre du continent*, juillet 2010, n° 592.

Délégués des ex-travailleurs, UNPC-B : Les ex-conseillers en appellent à Tertius Zongo. *Le pays*, 23 juin 2010. Disponible sur : <http://www.lefaso.net/spip.php?article37282>

DIAKHATE M.S. (avec GUEYE M. et SY S.D.) Conférence de presse Nicolas Sarkozy-Me Abdoulaye Wade : une parfaite convergence de vues sur les questions majeures. *Le Soleil*, 23 juillet 2007. Disponible sur : [http://www.lesoleil.sn/article.php?id\\_article=27231](http://www.lesoleil.sn/article.php?id_article=27231)

DIOUF L. A. Le président de l'ACA appelle au soutien des Etats pour le redressement de la filière du coton. *Agence de Presse Sénégalaise*, 23 février 2010. Disponible sur : <http://www.aps.sn/spip.php?article65396>

DUFUMIER M. Ce riche savoir-faire des paysans du Sud. *Le Monde diplomatique*, avril 2006. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2006/04/DUFUMIER/13338>

- EVANGELISTA R. Le coton africain : un coton pas comme les autres... *La Lettre de Dagrís* n°25, 2007, 4 p.
- FAGES C. A New York, la livre de fibre de coton a dépassé les 90 cents de dollar. *RFI : Chronique des Matières Premières*, 8 septembre 2010. Disponible sur : <<http://www.rfi.fr/emission/20100908-new-york-livre-fibre-coton-depasse-90-cents-dollar>>
- FAGES C. La course folle des cours du coton. *RFI : Chronique des Matières Premières*, 28 septembre 2010. Disponible sur : <<http://www.rfi.fr/emission/20100928-course-folle-cours-coton>>
- FAGES C. Filière coton en Afrique : un miracle qu'on attendait plus. *RFI*, 12 octobre 2010.
- FALL S., BARBIER B., MULLER B., THIOUNE M. Analyse de la vulnérabilité. *Tiempo Afrique*, février 2009, n° 2, p. 20-23.
- FAUJAS A. Dagrís file un drôle de coton. *Le Monde*, 30 mars 2007.
- FAUJAS A. Le coton s'emballe. *Le Monde*, 26-27 septembre 2010.
- FAYE S. Vague et dangereuse. *Sud Quotidien*, 21 janvier 2008. Disponible sur : <[http://www.rewmi.com/Vague-et-dangereux\\_a7556.html](http://www.rewmi.com/Vague-et-dangereux_a7556.html)>
- GAILLARD R. Au Mali, les producteurs de coton disent "non". *Le Monde diplomatique*, avril 2006. Disponible sur : <<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/04/GAILLARD/13342>>
- Géocoton face aux OGM de Monsanto. *La Lettre du continent*, novembre 2008, n° 552.
- Géocoton rêve d'effacer les dettes de DAGRIS. *La Lettre du continent*, juin 2008, n° 543.
- GERARD F. L'introduction du coton transgénique provoque la colère des paysans africains. Monsanto à l'assaut du Burkina Faso. *Le Monde diplomatique*, février 2009. Disponible sur : <<http://www.monde-diplomatique.fr/2009/02/GERARD/16793>>
- GRAIN DE SEL. Mécanisation et motorisation agricole en Afrique : entre mythe et réalités. *Grain de sel* n° 48, sept-déc. 2009.
- Grande première en Inde : Monsanto avoue l'échec de son coton Bt. *GREENPEACE*, 12 mars 2010. Disponible sur : <<http://ogm.greenpeace.fr/grande-premiere-en-inde-monsanto-avoue-l-echec-de-son-coton-bt>>
- GUILLAUME-GENTIL A. François Traoré quitte l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina. *Blog CommodAfrica : Coton Africain*, 4 février 2010. Disponible sur : <[http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com\\_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=francois\\_traore\\_quitte\\_l\\_union\\_nationale&more=1&c=1&tb=1&pb=1](http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=francois_traore_quitte_l_union_nationale&more=1&c=1&tb=1&pb=1)>
- GUILLAUME-GENTIL A. Hausse quasi ininterrompue des cours du coton depuis avril 2009. *Blog CommodAfrica : Coton Africain*, 3 octobre 2010. Disponible sur : <[http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com\\_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=hausse\\_quasi\\_ininterrompue\\_des\\_cours\\_du\\_\\_2009&more=1&c=1&tb=1&pb=1](http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=hausse_quasi_ininterrompue_des_cours_du__2009&more=1&c=1&tb=1&pb=1)>
- GUILLAUME-GENTIL A. L'Afrique du coton est de retour. *Blog CommodAfrica : Coton Africain*, 12 octobre 2010. Disponible sur : <[http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com\\_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=l\\_1\\_afrique\\_du\\_coton\\_est\\_de\\_retour\\_r&more=1&c=1&tb=1&pb=1](http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=l_1_afrique_du_coton_est_de_retour_r&more=1&c=1&tb=1&pb=1)>
- GUILLAUME-GENTIL A. "Un niveau de pertes bien au-delà de ce qui était estimé". Pape Ibrahima Diach, président de Géocoton, fait le point sur la situation de Dagrís. *Les Afriques*, 8

décembre 2008. Disponible sur : <<http://www.lesafriques.com/actualite/un-niveau-de-pertes-bien-au-dela-de-ce-qui-etait-estime.html?Itemid=89>>

GWETH G. OGM : main basse sur le coton africain. *Intelligence stratégique & Diplomatie économique*, 19 mars 2010. Disponible sur :

<<http://gwethguy.wordpress.com/2010/03/19/ogm-main-basse-sur-le-coton-africain/>>

HERBEL D., ACHANCHO V. L'interprofession, quel fonctionnement et quels enjeux ? *Grain de sel* n° 28, septembre 2004, p. 5-6.

KEFI W. L'Afrique et les biocarburants. *Les Afriques*, 11 février 2010. Disponible sur : <<http://goodmorningafrika.blogspot.com/2010/02/lafrique-et-les-biocarburants.html>>

KONFE I. Boom minier au Burkina : L'or de la malédiction ? *Le Faso.net*, 28 mai 2010. Disponible sur : <<http://www.lefaso.net/spip.php?article36932&rubrique21>>

KRIFA M. Filière coton. Contraintes et enjeux. *L'industrie textile*, mai 2001, n° 1331, p. 23-26.

L'Afrique appelée à soutenir ses contonculteurs. *PANA*, 1 septembre 2010. Disponible sur : <<http://www.afriquejet.com/actualites/agriculture/1%27afrique-appellee-a-soutenir-ses-cotonculteurs-2010090155382.html>>

Le Burkina s'affranchit du coton et devient un pays minier grâce à l'or. *Afrik53.com*, 18 avril 2010. Disponible sur : <[http://www.afrik53.com/Le-Burkina-s-affranchit-du-coton-et-devient-un-pays-minier-grace-a-l-or\\_a912.html](http://www.afrik53.com/Le-Burkina-s-affranchit-du-coton-et-devient-un-pays-minier-grace-a-l-or_a912.html)>

LINARD A. L'Afrique et ses matières premières. Une diversification qui ne réduit pas la dépendance. *Le Monde diplomatique*, juillet 2006. Disponible sur : <<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/07/LINARD/13654>>

MEUNIER E. Inde-MONSANTO admet l'échec d'une variété de coton Bt : pour mieux vendre la suivante ? *Inf'OGM*, mars 2010. Disponible sur :

<<http://www.infogm.org/spip.php?article4377>>

NAPON R. A. Assemblée annuelle de l'APROCA. Fin de mandat pour François Traoré. *L'Événement*, 15 juin 2010. Disponible sur :

<[http://www.evenement-bf.net/pages/echos\\_189.htm](http://www.evenement-bf.net/pages/echos_189.htm)>

OUDET M. À qui profitent les O.G.M. ? *SEDELAN*, 9 juillet 2003. Disponible sur : <<http://www.abcburkina.net/content/view/380/64/lang,fr/>>

OUDET M. Le coton Bt de Monsanto détruit la terre et les agriculteurs. *SEDELAN*, 17 avril 2010. Disponible sur : <<http://www.abcburkina.net/content/view/753/1/lang,fr/>>

OUEDRAOGO B. Burkina Faso : le biocarburant issu du jatropha gagne du terrain. *IPS*, 27 août 2008. Disponible sur : <[http://ipsinternational.org/fr/\\_note.asp?idnews=5020](http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=5020)>

OUEDRAOGO C. P. Biotechnologies : cette pudeur qui enveloppe la capsule du cotonnier. *L'observateur Paalga*, 19 novembre 2008. Disponible sur :

<<http://www.lefaso.net/spip.php?article29711>>

PIOT O. Paris brade le coton subsaharien. *Le Monde diplomatique*, septembre 2007. Disponible sur : <<http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/PIOT/15073>>

QUAZZO C., MEUNIER E. Des Etats-Unis à l'Inde : le coton transgénique tisse sa toile. *Inf'OGM*, mars 2003, n°40, 4 p.

SAMAKE A. F. OGM, du Mali au Burkina Faso, quels enjeux ? *Grain de sel* n° 44, sept-nov. 2008, p. 9-10.

SECK T. M. Bataille pour la survie du coton africain. *Le Monde diplomatique*, décembre 2005. Disponible sur :

<[http://www.monde-diplomatique.fr/2005/12/AMADOU\\_SECK/13029](http://www.monde-diplomatique.fr/2005/12/AMADOU_SECK/13029)>

Sofitex, pôle bancaire germano-marocain. *La Lettre du continent*, mars 2010, n°584.

SOME K. D. Campagne cotonnière 2010-2011 : 600 000 tonnes de coton graine attendues. *Le pays*, 23 juin 2010. Disponible sur :

<<http://www.lefaso.net/spip.php?article37283&rubrique3>>

TOE J-M. Faire du Burkina le leader du textile africain. *Sidwaya*, 12 octobre 2010. Disponible sur : <<http://www.sidwaya.bf/spip.php?article7076>>

WADE A. Le coton ouest-africain, otage de la mafia des intrants. *Les Afriques*, 25 février-3 mars 2010, n° 109, p. 13. Disponible sur : <<http://www.lesafriques.com/les-afriques/le-coton-africain-otage-de-la-mafia-des-intrants-n-109.html?Itemid=302?articleid=22565>>

YAMEOGO M. Cultures de rente au Burkina Faso : Deux nouvelles variétés de coton transgénique en essai. *Sidwaya*, 2 juillet 2010. Disponible sur :

<<http://www.lefaso.net/spip.php?article37438>>

ZONGO J. B. Signature de convention SOFITEX Pool bancaire international : les banquiers renouvellent leur confiance à la SOFITEX. *Sidwaya* 19 mars 2009. Disponible sur : <<http://www.lefaso.net/spip.php?article31029&rubrique3>>

ZOUMBARA D. Espace UEMOA : la relance de la filière coton au centre des échanges. *Le pays*, 12 novembre 2010. Disponible sur :

[http://www.africatime.com/afrique/nouv\\_pana.asp?no\\_nouvelle=562093&no\\_categorie=3](http://www.africatime.com/afrique/nouv_pana.asp?no_nouvelle=562093&no_categorie=3)

### **Principaux sites internet consultés :**

AFD\_Produidoc :

<<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home/publications/publications-scientifiques/Produitdoc>>

APROCA :

<<http://www.aproca.net/>>

Blog CommodAfrica / Coton Africain (Anne Guillaume-Gentil) :

<[http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com\\_b2evo/Itemid,26/](http://www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/)>

Coton-ACP :

<<http://www.coton-acp.org/news.htm>>

Cotton Outlook :

<<http://www.cotlook.com/>>

FAOSTAT Databases :

<<http://faostat.fao.org/default.aspx>>

ICAC :

<<http://www.icac.org/>>

INSD :

<<http://www.insd.bf/fr/>>

Inter-réseaux Développement rural. Revue Grain de sel :

<<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/>>

LEFASO.NET :

<<http://www.lefaso.net/>>

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques / AGRISTAT :

<<http://agristat.bf.tripod.com/>>

National Cotton Council of America :

<<http://www.cotton.org/>>

SOFITEX :

<http://www.sofitex.bf/index.php>

UNCTAD (CNUCED) / INFO COM Market Information in the commodities area :

<<http://www.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/sitemap.htm>>

UNCTAD (CNUCED) / Commodity Price Statistics on-line :

<<http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=1889&lang=1>>

## Index des sigles et des abréviations

ACA : Association Cotonnière Africaine  
ACC : Association Cotonnière Coloniale.  
AFD : Agence Française de Développement  
AFdL : Association du Fonds de Lissage  
AICB : Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina  
AOF : Afrique Occidentale Française  
APROCA : Association des Producteurs de Coton Africains  
APROCOB : Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina  
ATC : Agent Technique Coton  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BCEAO : Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest  
BDOT : Bases de Données d'Occupation des Terres de l'Institut National Géographique  
BEI : Banque Européenne d'Investissement  
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement  
BM : Banque Mondiale  
BNDT : Base Nationale de Données Topographiques  
*Bt* : *Bacillus thuringiensis*  
CC : Correspondant Coton  
CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique  
CCIC : Comité Consultatif International du Coton  
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CEG : Collège d'Enseignement Général  
CFDT : Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles  
CGM : Cotonnier(s) génétiquement modifié(s).  
CHR : Centre Hospitalier Régional  
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
CMA : Centre Médical avec Antenne chirurgicale  
CNCA : Caisse Nationale de Crédit Agricole  
CNR : Conseil National de la Révolution  
COGES : Conseil en Gestion Economique  
COPACO : Compagnie Parisienne de Coton  
COPAGEN : Coalition des Organisations de la société civile pour la Protection du Patrimoine Génétique  
COS-coton : Conseil d'Orientation et de Suivi pour le coton (EU-ACP).  
CPF : Confédération Paysanne du Faso  
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale  
DAGRIS : Développement des Agro-Industries du Sud  
DPBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et l'Alphabétisation  
DRAHRH : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques  
DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et l'Alphabétisation  
DRED : Direction Régionale de l'Economie et du Développement de l'Est  
DRESSRS : Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique  
DRS : Direction Régionale de la Santé

DS : District Sanitaire  
DTT : *Dichlorodiphényltrichloroéthane*  
EBCVM : Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages  
EDS : Enquête Démographie et Santé  
EPT : Education Pour Tous  
FAC : Fonds d'Aide et de Coopération  
FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations  
FARM : Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde  
FASP : Fonds de Solidarité Prioritaire  
FED : Fonds Européen de Développement  
FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et social  
FLO : *Fairtrade Labelling Organizations*  
FMI : Fond Monétaire International  
FOB : *Free On Board* (prix au port d'exportation, y compris les taxes à l'exportation)  
Franc CFA : franc de la Communauté Financière Africaine  
FS : Formation Sanitaire  
GM : génétiquement modifié.  
GPC : Groupements de Producteurs de Coton  
GTZ : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*  
GV : Groupement Villageois  
HVB : Huile Végétale Brute  
ICAC : International Cotton Advisory Committee  
IFPRI : International Food Policy Research Institute  
IGB : Institut Géographique du Burkina  
INERA : Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles  
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie  
IRTC : Institut de recherche du coton et des textiles exotiques  
ISAAA : International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications.  
IST : Infection Sexuellement Transmissible  
LEC : Lutte Etagée Ciblée  
MAE : Ministère des Affaires étrangères  
MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques  
MARI : Marge Après Remboursement des Intrants  
MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation  
MED : Ministère de l'Économie et du Développement  
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances.  
MESSRS : Ministère des Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique  
MMCE : Ministère des Mines des Carrières et de l'Énergie  
MS : Ministère de la Santé  
NCC : National Cotton Council of America  
OCADES : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques  
OGM : Organisme(s) génétiquement modifié(s).  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé.  
ONAPAD : Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ORD : Organe de Règlement des Différents  
ORD : Organisme Régional de Développement  
PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PASA : Programme d'ajustement sectoriel agricole  
PCOV : Projet Coton Ouest-Volta  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PMA : Pays les Moins Avancés  
PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs  
PNSFMR : Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural  
PPTE : Pays Pauvre Très Endetté  
PROMACO : Programme de marketing social et de communication pour la santé  
PTF : Partenaires Techniques et Financier  
RAF : Réforme Agraire et Foncière  
RAP : Recensement Administratif de la Population  
RD : Recherche-Développement  
RGP : Recensement Général de la Population  
ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest  
SCV : Semis direct sous Couvert Végétal  
SD : Semis Direct  
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
SOCOMA : Société Cotonnière du Gourma  
SOFITEX : Société Burkinabé des Fibres Textiles  
SONABEL : Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso  
STABEX : Système de stabilisation des recettes d'exportation  
UCEF : Union Cotonnière de l'Empire français  
UDPC-B : Unions départementales des Producteurs de Coton du Burkina Faso  
UE : Union Européenne  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund  
UNPC-B : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso  
UPPC-B : Unions provinciales des Producteurs de Coton du Burkina Faso  
USAID : *United States Agency for International Development*  
USD : Dollar US  
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Table des figures

Figure 1. Pays cotonniers d’Afrique de l’Ouest et du Centre de la zone franc CFA dans le champ du coton mondial.....	9
Figure 2. Tendence à la baisse de la pluviométrie annuelle moyenne en Afrique de l’Ouest (1951/1975 - 1976/2000).....	11
Figure 3. Carte d’occupation du sol de la région Est du Burkina Faso.....	15
Figure 4. Evolution des superficies cotonnière dans les provinces burkinabé entre 1984-1988 et 2001-2004.....	16
Figure 5. Localisation des villages d’enquête dans les départements de Diabo et de Fada N’Gourma	20
Figure 6. Colonie du Haut-Sénégal et Niger en 1912.....	24
Figure 7. Les principaux centres de culture et d’artisanat identifiés par Y. Henry au début du XX <sup>ème</sup> siècle en AOF.....	26
Figure 8. Les principales routes commerciales dans les pays de Haute-Volta à la fin du XIX <sup>ème</sup> siècle.....	27
Figure 9. Localisation des différents essais de culture du coton réalisés en AOF avant 1914.....	28
Figure 10. Carte cotonnière de l’Afrique Tropicale dressée par Y. Henri (1918).....	29
Figure 11. La colonie de Haute-Volta en 1919.....	30
Figure 12. Carte cotonnière en Afrique occidentale dressée par C. Monteil (1927).....	32
Figure 13. Pluviométrie moyenne annuelle relevée en Haute-Volta de 1924 à 1930.....	38
Figure 14. Secteurs cotonniers mis en place par la CFDT en 1952.....	47
Figure 15. Zones d’intervention des sociétés étrangères dans les années 1960.....	48
Figure 16. Zone d’intervention du Projet Coton Ouest-Volta (PCOV).....	49
Figure 17. Production moyenne annuelle de coton par province sur la période 1984-1988.....	50
Figure 18. Production moyenne annuelle de coton par province sur la période 1992-1996.....	53
Figure 19. Aire cotonnière au Burkina Faso en 1999.....	54
Figure 20. Zones d’intervention des trois sociétés cotonnières au Burkina Faso depuis 2004.....	56
Figure 21. Evolution de la production moyenne annuelle de coton sur la période 2001-2004.....	57
Figure 22. Evolution de la production, des superficies et des rendements de coton graine entre 1965 et 2004 au Burkina Faso.....	59
Figure 23. Aperçu de la part des exploitations agricoles équipées en outils aratoires et en animaux de trait en 1996.....	60
Figure 24. Evolution par province de la production cotonnière moyenne annuelle entre les périodes 1984-1988 et 2001-2004.....	61
Figure 25. Evolution de la production de maïs et de coton entre 1984 et 2004.....	64
Figure 26. Contribution des régions burkinabé à la production céréalière nationale sur la période 2001-2004.....	64
Figure 27. Les produits de l’égrenage du coton graine.....	67
Figure 28. Evolution du taux de pauvreté des ménages en milieu rural entre 1998 et 2003.....	69
Figure 29. Réseau routier au Burkina Faso et densités routières par région.....	72
Figure 30. Evolution de la production de coton- graine de 1992 à 2007 au fil des réformes institutionnelles réalisées par la filière cotonnière au Burkina Faso.....	75
Figure 31. Production de coton en 1975 et 2005 dans le monde.....	79
Figure 32. Production de coton dans les bassins cotonniers africains en 1970 et en 2005.....	80
Figure 33. Production de coton dans le bassin cotonnier ouest-africain en 2005.....	81
Figure 34. Volumes exportés de coton dans le monde en 2005.....	85
Figure 35. Concentration de la consommation de fibres de coton dans le monde en 2005.....	87
Figure 36. Principaux pays consommateurs de coton dans le monde en 2005.....	87
Figure 37. Consommation totale des principales fibres d’habillement dans le monde.....	88
Figure 38. Evolution historique des prix du coton selon l’Indice A de Cotton Outlook et des stocks mondiaux de coton (1973/1974 à 2007/2008).....	91
Figure 39. Evolution des prix du coton selon l’indice A de Cotlook de 1993/1994 à 2007/2008.....	105

Figure 40. Rendements moyens du coton dans les grands pays producteurs en 1980/1981 et en 2004/2005.....	108
Figure 41. Indice d'évolution de la productivité par province entre les périodes 1984-1988 et 2001-2004.....	109
Figure 42. Evolution des précipitations moyennes annuelles sur le territoire burkinabé entre les décennies 1951-1960 et 1981-1990.....	116
Figure 43. Principaux types de sols au Burkina Faso.....	120
Figure 44. Risque érosion hydrique sur le territoire burkinabé.....	121
Figure 45. Evolution des surfaces recouvertes en végétation ligneuse entre 1992 et 2002.....	122
Figure 46. Evolution des territoires dominés par l'agriculture entre 1992 et 2002.....	123
Figure 47. Exacerbation des risques et vulnérabilité des ménages ruraux lors de la période de soudure .....	128
Figure 48. Zone d'intervention de la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA).....	131
Figure 49. Localisation du pays Gourmantché.....	134
Figure 50. Organisation politique du Gourma à la veille de la conquête coloniale (1895).....	135
Figure 51. Découpage administratif de la région Est .....	141
Figure 52. Principales formations végétales dans la région de l'Est.....	142
Figure 53. Migration des isohyètes dans la région Est du Burkina Faso.....	143
Figure 54. Evolution des précipitations moyennes annuelles au Burkina Faso et à Fada N'Gourma entre 1925 et 1998 .....	144
Figure 55. Evolution des surfaces recouvertes en végétation ligneuse entre 1992 et 2002.....	145
Figure 56. Répartition de la population par densité de points en 1985 et 2006 .....	147
Figure 57. Réseau routier dans la région Est et accessibilité aux routes carrossables.....	149
Figure 58. Production agricole moyenne annuelle dans la région Est sur la période 2002-2006.....	152
Figure 59. Effectif du cheptel en 2007 et couloirs de transhumance dans la région Est.....	154
Figure 60. Pourcentage de la population selon la distance Domicile / Formation Sanitaire dans la région Est en 2006.....	158
Figure 61. Système de référence dans la hiérarchie sanitaire du Burkina Faso .....	159
Figure 62. Nombre d'élèves inscrits dans le cycle primaire selon le milieu de résidence dans la région Est en 2007/2008.....	160
Figure 63. Evolution de la production et des superficies cotonnières entre 1995/1996 et 2006/2007 dans la région Est .....	166
Figure 64. Production moyenne annuelle de coton par département depuis la « relance cotonnière » dans la région Est .....	167
Figure 65. Contribution des départements à la production moyenne de coton sur la période 1997/1998-2006/2007 dans la région Est .....	171
Figure 66. Production cotonnière dans les départements de la province du Gourma en 2006/2007... 176	
Figure 67. Localisation des villages d'enquête dans le département de Diabo.....	177
Figure 68. Schéma du terroir de Saatenga.....	178
Figure 69. Schéma du terroir de Yanwega.....	179
Figure 70. Evolution du nombre d'exploitations équipées en charrue bovine ou asine de 1967 à 2007 dans les villages de Saatenga, Yanwega et Yantenga .....	184
Figure 71. Evolution des prix moyens du maïs, du mil et du sorgho dans la région de l'Est en 2006 188	
Figure 72. Période de l'année où les producteurs déclarent leurs greniers épuisés lors de la campagne 2005/2006.....	188
Figure 73. Période de l'année où les producteurs déclarent augmenter leur consommation de « feuilles de soudure » lors de la campagne 2005/2006.....	189
Figure 74. Couverture théoriques des CSPS du District Sanitaire de Diabo en 2006 .....	191
Figure 75. Période pendant laquelle les épisodes paludéens surviennent parmi les enfants des chefs d'exploitation interrogés.....	194
Figure 76. Evolution du nombre de chefs d'exploitation propriétaires d'une bicyclette entre 1957 et 2007.....	205
Figure 77. Evolution du nombre de chefs d'exploitations propriétaires d'une radio depuis 1967.....	206
Figure 78. Hauteur d'eau et nombre de jours de pluie dans la région Est entre 1997/1998 et 2007/2008 .....	219

Figure 79. Localisation des postes météorologiques dans la région Est.....	220
Figure 80. Evolution du nombre d'exploitations cotonnières entre les campagnes 2005/2006 et 2007/2008.....	224
Figure 81. Evolution de la MARI dans la zone SOCOMA entre les campagnes 2002/2003 et 2007/2008.....	225
Figure 82. Evolution de la MARI moyenne par producteur dans la zone SOCOMA entre les campagnes 2002/2003 et 2007/2008.....	226
Figure 83. Localisation des villages d'enquête dans le département de Fada.....	230
Figure 84. Part des superficies consacrées aux différents types de culture dans les provinces de la région Est en 2005/2006 et 2007/2008.....	234
Figure 85. Fréquence des citations des producteurs enquêtés aux questions : « Avez-vous augmenté vos superficies en coton depuis la dernière campagnes ? Pourquoi ? ».....	239
Figure 86. Superficies cultivées dans les pays producteurs de coton génétiquement modifiés (GM) en 2007.....	257
Figure 87. Situation des régions selon le pourcentage des actifs agricoles des ménages de grande taille et des exploitations de grande taille.....	271
Figure 88. Taux de croissance de la population par province entre les périodes 1985-1996 et 1996-2006.....	274
Figure 89. Densité de la population rurale par province en 2006.....	275
Figure 90. Superficie cultivable par région et évolution de la densité de population par hectare cultivable entre 1996 et 2004 au Burkina Faso.....	276
Figure 91. Situation des régions au regard de leur potentiel en terres cultivables et des superficies mises en culture en 2004.....	277
Figure 92. Un lien entre la densité de la population rurale par hectare cultivable et le taux de sortie des régions en 1996.....	278
Figure 93. Solde migratoire par province en 1985, 1996 et 2006.....	279
Figure 94. Evolution des superficies cultivées par région et de la densité de population rurale par hectare cultivé entre 1996 et 2004 par région économique au Burkina Faso.....	281
Figure 95. Rendement moyen annuel du coton par province sur la période 2001-2004.....	283
Figure 96. Evolution du cheptel total entre 1995 et 2005 (équivalent UBT) au Burkina Faso.....	290
Figure 97. Localisation des projets de jatropha en 2008 au Burkina Faso.....	302
Figure 98. Engagement de l'AFD dans quatre pays africains cotonniers entre 1974 et 2004.....	309
Figure 99. Répartition par secteurs des projets de l'AFD dans quatre pays africains cotonniers de 1990 à 2004.....	310
Figure 100. Evolution de la production cotonnière entre 1990 et 2008 dans les pays de la zone franc CFA du bassin cotonnier ouest-africain.....	326

## Table des tableaux

Tableau 1. Population des régions cotonnières potentielles vers 1920 .....	30
Tableau 2. Stations agricoles en Haute-Volta .....	34
Tableau 3. Evolution de la production commercialisée de coton-graine de 1923/1924 à 1931/1932... 39	39
Tableau 4. Superficie et part consacrées à la culture cotonnière au Burkina Faso..... 63	63
Tableau 5. Superficie moyenne consacrée au coton dans les trois zones cotonnières en 2005/2006.... 63	63
Tableau 6. Rendements des cultures (kg/ha) au Burkina Faso..... 65	65
Tableau 7. Taux de pauvreté au Burkina Faso (en %)...... 70	70
Tableau 8. Impact estimé de la suppression de la subvention dans les pays développés sur les cours mondiaux, sur les niveaux de production de l'UE et des Etats-Unis .....	96
Tableau 9. Participations de DAGRIS S.A. en Afrique de l'Ouest et du Centre* en 2005..... 100	100
Tableau 10. Sociétés de négoce internationales réalisant des achats de plus de 200 000 tonnes de fibres..... 102	102
Tableau 11. Les compagnies internationales de négoce du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre* .....	103
Tableau 12. Importance des exportations de coton fibre dans les revenus extérieurs du Burkina Faso .....	104
Tableau 13. Caractéristiques de la production cotonnière entre 1993 et 2004..... 110	110
Tableau 14. Gains en rendement et en qualité obtenus entre 1970 et 1990..... 111	111
Tableau 15. Evolution de la recherche et du conseil agricole dans la filière coton au Burkina Faso.. 112	112
Tableau 16. Dispositif d'appui des sociétés cotonnières aux producteurs .....	112
Tableau 17. Evolution de la population entre 1985 et 2006..... 146	146
Tableau 18. Bilan céréalier de la région Est..... 151	151
Tableau 19. Proportion d'éleveurs par type d'élevage par espèce dans la région Est..... 153	153
Tableau 20. Desserte médicale dans les Districts Sanitaires de la région Est en 2006 .....	159
Tableau 21. Principaux indicateurs de l'éducation primaire dans la région de l'Est en 2007/2008.... 161	161
Tableau 22. Accessibilité géographique aux écoles primaires dans la région Est (2007/2008)..... 162	162
Tableau 23. Coût minimum estimé des fournitures scolaires en 2003/2004..... 162	162
Tableau 24. Typologie des exploitations cotonnières dans la région Est en 2006/2007 .....	168
Tableau 25. Coton – Région Est..... 169	169
Tableau 26. Superficies cultivées, cultivables et densités .....	171
Tableau 27. Caractéristiques des trois villages d'enquête..... 181	181
Tableau 28. Statut au sein de leur GPC des producteurs de coton enquêtés .....	182
Tableau 29. Pourcentage des chefs d'exploitation équipés en charrue et en animaux de traits .....	184
Tableau 30. Taux d'utilisation des intrants (en %)...... 185	185
Tableau 31. Déclarations des chefs d'exploitations concernant les stocks de leur grenier à la période de l'enquête (en %) .....	187
Tableau 32. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Comment vous protégez-vous des piqûres de moustiques ?</i> »..... 195	195
Tableau 33. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>D'où provient l'eau que vous buvez et que vous utilisez pour préparer les repas ?</i> » .....	196
Tableau 34. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Qu'est-ce que le VIH-Sida ?</i> »..... 198	198
Tableau 35. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Comment se protège-t-on du VIH-Sida ?</i> »..... 199	199
Tableau 36. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Pourquoi vos enfants ne sont-ils pas scolarisés ?</i> »..... 200	200
Tableau 37. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Quelle est, selon vous, l'utilité de l'école ?</i> »..... 201	201
Tableau 38. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Pourquoi ne pas avoir bénéficié des activités d'alphabétisation de la structure que vous connaissez ?</i> » .....	203
Tableau 39. Situation mensuelle des paiements du coton graine en 2006/2007 .....	207

Tableau 40. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Qui décide du prix d'achat du coton ?</i> » .....	210
Tableau 41. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question « <i>Que faudrait-il faire pour que le prix d'achat du coton remonte ?</i> » .....	210
Tableau 42. Statut au sein de leur GPC des producteurs de coton enquêtés .....	212
Tableau 43. Evolution du prix d'achat du coton graine au producteur (en FCFA/kg).....	214
Tableau 44. Evolution du coût à crédit des intrants coton entre les campagnes 2005/2006 et 2007/2008 .....	214
Tableau 45. Comptes d'exploitation pour les campagnes 2005/2006 et 2007/2008 .....	216
Tableau 46. Typologie des exploitations cotonnières selon leur niveau d'équipement dans la région Est en 2007/2008 .....	217
Tableau 47. Hauteur mensuelle et nombre de jours de pluies en 2007/2008 .....	220
Tableau 48. Recensement des superficies (en cumuls) par décade en 2007/2008 dans la zone SOCOMA.....	221
Tableau 49. Ratios d'utilisation des intrants dans la zone SOCOMA lors de la campagne 2007/2008 .....	222
Tableau 50. Evolution du nombre d'exploitations entre 2007/2008 et 2006/2007 selon le niveau d'équipement.....	223
Tableau 51. MARI et Ratio d'endettement en 2007/2008 dans la zone SOCOMA.....	226
Tableau 52. Bilan céréalier de la campagne agricole 2007/2008 de la région Est .....	227
Tableau 53. Caractéristiques des quatre villages d'enquête .....	231
Tableau 54. Nombre de ménages enquêtés .....	232
Tableau 55. Nombre de marchés et périodicité dans les provinces de la région Est.....	234
Tableau 56. Evolution de la production cotonnière dans les quatre villages d'enquête.....	235
Tableau 57. Evolution du nombre de parcelles cultivées en fonction de chaque culture* .....	236
Tableau 58. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question : « <i>A quelles conditions arrêteriez-vous de cultiver de coton ?</i> » .....	238
Tableau 59. Fréquence des citations des producteurs enquêtés à la question : « <i>Pourquoi avez-vous arrêté de cultiver le coton ?</i> » .....	239
Tableau 60. Postes de dépenses des producteurs de coton.....	241
Tableau 61. Comparaison des rendements de deux céréales cultivées selon les ménages (en kg/ha). 241	241
Tableau 62. Part des superficies cultivées selon le type de labour (en %) .....	242
Tableau 63. Part des superficies cultivées selon le type de labour en fonction des ménages (en %).. 242	242
Tableau 64. Comparaison des rendements des trois principales céréales cultivées selon l'épandage ou non de fumure d'origine organique sur les parcelles (en kg/ha) .....	243
Tableau 65. Répartition des parcelles en fonction du type d'apport de fumure organique (%) .....	243
Tableau 66. Comparaison des rendements des trois principales céréales cultivées selon l'utilisation ou non d'engrais chimique (en kg/ha).....	244
Tableau 67. Typologie des exploitations dans les trois sociétés cotonnières en 2005/2006 .....	267
Tableau 68. Caractéristiques des exploitations cotonnières au Burkina Faso dans les conditions de prix de la campagne 2007/2008.....	269
Tableau 69. Répartition des actifs agricoles selon la taille des ménages et la taille des exploitations 270	270
Tableau 70. Comparaison des coûts de production du coton et du tournesol.....	297

## Table des matières

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 . LE COTON AU BURKINA FASO, VICISSITUDES D'UNE CULTURE LÉGUÉE PAR L'HISTOIRE .....</b>	<b>23</b>
<b>Chapitre 1 Heurts et succès d'une culture léguée par l'histoire .....</b>	<b>23</b>
1. Haute-Volta (1919-1932), un sort scellé au développement de la culture cotonnière.....	25
1.1. Une région au départ exclue des premières tentatives françaises de diffusion de la culture cotonnière .....	25
1.1.1. Identification d'une région de culture traditionnelle du coton.....	25
1.1.2. Une région « potentielle » pour la diffusion de la culture cotonnière.....	28
1.2. La mise en valeur de la colonie de Haute-Volta.....	31
1.2.1. Le coton à l'heure du « développement rationnel » des colonies .....	31
1.2.2. Mise en place d'une politique de production obligatoire du coton.....	33
1.3. Le « champ de coton obligatoire » comme emblème de la coercition coloniale.....	35
1.3.1. Violences du système colonial, résistances paysannes .....	35
1.3.2. Des capacités d'adaptation des paysans aux aléas climatiques mises à mal.....	37
1.3.3. De l'échec de la politique cotonnière à la dislocation de la colonie de Haute-Volta.....	39
2. De la colonie de Haute-Volta au Burkina Faso indépendant, un développement basé sur la culture cotonnière .....	41
2.1. Les conditions du succès de la culture cotonnière : l'intégration d'une filière.....	41
2.1.1. Des principes d'action des organismes cotonniers .....	41
2.1.2. A l'amont, recherche et vulgarisation.....	42
2.1.3. A l'aval, monopole de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles	43
2.1.4. Le rôle des pouvoirs publics dans l'émergence des organismes cotonniers .....	44
2.2. Au fil des réformes, création et maintien d'une filière intégrée .....	46
2.2.1. De la naissance d'une société cotonnière nationale (SOFITEX) à l'émergence d'une organisation paysanne .....	46
2.2.2. Réformes institutionnelles et « relance cotonnière » .....	51
2.2.3. Une rupture préconisée : privatisation de la filière burkinabé .....	55
<b>Chapitre 2 Les ambivalences d'une culture héritée .....</b>	<b>58</b>
1. Des éléments d'une « <i>success story</i> » burkinabé .....	58
1.1. Des effets positifs du « système coton » sur l'agriculture .....	59
1.1.1. Les chiffres cotonniers et l'émergence d'une organisation paysanne professionnelle .....	59
1.1.2. Des effets d'entraînement sur l'agriculture .....	62
1.2. Des incidences de la culture cotonnière sur les indicateurs de pauvreté .....	66
1.2.1. Des impacts macro-économiques .....	66
1.2.2. Des incidences sur les indicateurs de pauvreté en milieu rural.....	68
1.3. Des impacts du « système coton » dans les territoires cotonniers .....	71
1.4. Une « <i>succes story</i> » qui pourrait être remise en cause .....	73
1.4.1. Des inquiétudes liées à la libéralisation et à la privatisation de la filière .....	74
1.4.2. Une crise sans précédent dans le milieu des années 2000 .....	75

2.	Un exportateur net dans le « champ coton mondial » : les fondements d'une dépendance démesurée de la filière burkinabé au marché mondial .....	77
2.1.	Emergence d'un exportateur net.....	77
2.1.1.	Ascension du Burkina Faso dans le « champ coton mondial ».....	77
2.1.2.	Malgré quelques tentatives de valorisation locale de la fibre, une consommation nationale inexistante <sup>83</sup>	
2.1.3.	Burkina Faso : un exportateur net.....	84
2.2.	...dans un marché mondial profondément transformé .....	86
2.2.1.	Déplacement et concentration des lieux de consommation de fibres de coton dans le monde	86
2.2.2.	Evolution de la consommation mondiale d'une fibre de plus en plus concurrencée .....	88
3.	Une filière totalement tributaire des aléas du marché mondial .....	89
3.1.	Une culture mondialisée dépendante des fluctuations des cours du coton .....	89
3.1.1.	Les conséquences de la concentration du marché sur la formation des cours internationaux	90
3.1.2.	Une image de qualité peu reconnue au coton originaire de la zone franc CFA.....	92
3.2.	A marché libéralisé, concurrence déloyale.....	93
3.2.1.	Des facteurs de distorsions sur le marché mondial : les politiques de subventions .....	93
3.2.2.	L'échec de l'initiative sectorielle en faveur du coton.....	97
3.3.	Des acteurs souvent oubliés qui font également le marché du coton .....	98
3.3.1.	Le poids des sociétés de négoce .....	99
3.3.2.	Le rôle des fonds spéculatifs dans la dérégulation des marchés à court terme .....	103
3.4.	Des effets délétères du contexte international sur la filière burkinabé : de la « success story » à la situation sinistrée.....	104
3.5.	Une crise qui survient dans un contexte local de stagnation inquiétante des rendements .....	107
3.5.1.	Stagnation des rendements moyens du coton : une filière en perte de compétitivité.....	107
3.5.2.	Des motifs d'inquiétude pour la viabilité de la filière .....	110
<b>Chapitre 3 Exacerbation des risques liés à une culture mondialisée : une plus grande vulnérabilité du paysannat cotonnier ? .....</b>		<b>113</b>
1.	Une lecture des risques d'une culture de rente conduite « sous pluie » dans des environnements contraignants.....	114
1.1.	Une culture soumise au risque climatique et aux contraintes parasitaires.....	114
1.1.1.	Des exigences climatiques du cotonnier .....	115
1.1.2.	Une tendance au déclin des précipitations.....	115
1.1.3.	Une variabilité de plus en plus marquée des précipitations .....	117
1.1.4.	Des contraintes du parasitisme au risque entomologique .....	118
1.2.	Des exigences de fertilité du cotonnier au risque d'usure des sols.....	119
1.2.1.	Des conditions pédologiques.....	119
1.2.2.	...au risque d'usure des terres .....	120
2.	Exacerbation des risques dans un contexte de crise cotonnière .....	125
2.1.	Du risque économique d'une culture industrielle mondialisée.....	126
2.2.	...à la vulnérabilité des producteurs de coton : questionnements.....	127
2.3.	Le choix d'une zone d'étude : la région de l'Est du Burkina Faso.....	129
<b>PARTIE 2 . LA VULNÉRABILITÉ DES PAYSANS COTONNIERS : LE CAS DE LA RÉGION EST .....</b>		<b>130</b>
<b>Chapitre 4 Une région enclavée qui s'est ouverte récemment à la culture industrielle du coton.....</b>		<b>132</b>
1.	Le Gourma face au desiderata des politiques coloniales.....	133
1.1.	Histoire d'une région longtemps isolée.....	133
1.1.1.	Le Gourma à l'époque précoloniale .....	133
1.1.2.	Le choc de la conquête française.....	137

1.1.3.	Des effets de la politique de mise en valeur de la colonie de Haute-Volta : transformation de l'espace et des mobilités .....	139
1.1.4.	Evolution des limites administratives du Gourma après la dislocation de la colonie de Haute-Volta	140
1.2.	Une région soudano-sahélienne historiquement peu densément peuplée.....	141
1.2.1.	Caractéristiques de la région Est .....	141
1.2.2.	Une région de plus en plus attractive.....	146
2.	Une région longtemps déshéritée demeurée essentiellement rurale.....	148
2.1.	Du paradoxe d'une région carrefour qui demeure encore enclavée .....	148
2.2.	Une région où prédomine l'agriculture vivrière .....	150
2.3.	Une région marquée par des déficits sociaux importants .....	154
2.3.1.	Précarité des ménages ruraux .....	154
2.3.2.	Une situation sanitaire précaire .....	155
2.3.3.	Des besoins immenses dans le domaine de l'éducation.....	160
3.	Une région cotonnière récente .....	164
3.1.	La percée cotonnière dans le Gourma .....	164
3.1.1.	Les premiers projets de promotion de la culture cotonnière .....	164
3.1.2.	La « relance cotonnière » : accroissement spectaculaire de la production .....	165
3.2.	Des inquiétudes liées à l'ouverture de ce nouveau front cotonnier .....	170
3.2.1.	Risque de colonisation des aires protégées.....	170
3.2.2.	De l'usage des pesticides et ses conséquences pour l'environnement et la santé des producteurs.....	172
<b>Chapitre 5    Quels impacts de la culture cotonnière sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier ? ....</b>		<b>175</b>
1.	Présentation de la zone d'étude et méthodologie .....	175
1.1.	Le choix de quatre villages dans le département de Diabo .....	176
1.2.	Présentation générale des villages d'enquête .....	179
2.	De la vulnérabilité agricole au risque alimentaire : quelles incidences de la culture du coton ?.....	182
2.1.	Un « système coton » qui permet la constitution d'un capital agricole.....	183
2.2.	Un impact positif en termes de sécurité alimentaire mais une vulnérabilité alimentaire encore prégnante .....	186
3.	Culture cotonnière, quels déterminants dans l'accès géographique et financier aux services sociaux de base (santé et éducation) ? .....	190
3.1.	Les revenus cotonniers permettent-ils un meilleur recours aux services de santé et aux soins ? ..	190
3.1.1.	Des difficultés d'accès aux services de santé .....	190
3.1.2.	Une plus grande accessibilité financière des producteurs de coton aux soins .....	192
3.1.3.	Ces maladies qui « fatiguent » : quels recours aux soins et aux mesures prophylactiques ?	193
3.1.4.	Etat des connaissances sur le VIH/Sida.....	197
3.2.	Une culture qui favorise la scolarisation des enfants et l'alphabétisation ? .....	200
4.	Des paysans fragilisés par la chute des revenus cotonniers .....	204
4.1.	Une culture, moteur de la monétarisation des ménages ruraux .....	204
4.2.	Difficultés des producteurs face aux retards de paiement .....	207
4.3.	Découragement des producteurs face à la baisse des prix du coton et à la hausse du coût des intrants	208
<b>Chapitre 6    Un paysannat cotonnier en souffrance : l'exemple de la campagne 2007/2008 .....</b>		<b>211</b>
1.	Une campagne « atypique » .....	213
1.1.	Des conditions de prix défavorables : augmentation du risque économique pour les producteurs	213
1.1.1.	Une chute inéluctable des revenus du paysannat cotonnier.....	213
1.1.2.	Augmentation du risque d'endettement.....	217
1.2.	Quand la pluviométrie s'en mêle.....	218
1.2.1.	Exacerbation des risques pour les paysans face aux aléas climatiques.....	218
1.2.2.	Les conséquences « catastrophiques » de la campagne 2007/2008 .....	222

2.	Quelle réponse paysanne ? Enquête dans le département de Fada.....	229
2.1.	Présentation de la zone d'étude et des villages d'enquêtes .....	230
2.2.	De faibles possibilités de diversification des sources de revenu .....	233
2.3.	Un attachement « contraint » des producteurs à la culture cotonnière qui demeure fort.....	237
<b>PARTIE 3 . UN « SYSTÈME COTON » À PÉRENNISER : ANALYSE DES POSSIBILITÉS DE « SORTIE DE CRISE ».....</b>		<b>246</b>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Quelles stratégies des acteurs de la filière face à la crise ? .....</b>	<b>247</b>
1.	Une sortie de crise qui passe par la réduction du « risque prix » aux producteurs pour enrayer la désaffection de la culture cotonnière .....	248
1.1.	Une nécessaire stabilisation des prix intérieurs du coton .....	248
1.2.	Du danger de se focaliser sur les prix du coton.....	250
2.	Un contexte de crise qui montre les limites des changements institutionnels opérés par la filière .....	252
2.1.	Un processus de privatisation qui marque le pas.....	253
2.2.	Des changements institutionnels qui fragilisent les producteurs .....	254
3.	La voie des OGM pour relever la productivité et la compétitivité de la filière burkinabé.....	256
3.1.	Une adoption controversée au Burkina Faso.....	256
3.2.	Des arguments qui plaident pour l'adoption de cette technologie.....	260
3.3.	Un choix qui comporte des risques .....	261
3.4.	Coexistence des cultures cotonnières : une question en suspens.....	263
<b>Chapitre 8</b>	<b>Vers une transformation des systèmes de production cotonniers pour pérenniser la culture cotonnière et améliorer la productivité agricole.....</b>	<b>265</b>
1.	Le besoin d'une meilleure connaissance des zones cotonnières et des systèmes de production.....	266
1.1.	Des limites des typologies actuelles des exploitations cotonnières .....	266
1.2.	Une appréhension indispensable de la diversité des systèmes agraires.....	272
1.3.	Des dynamiques démographiques qui plaident pour une meilleure gestion de la fertilité des sols en zones cotonnières .....	273
2.	Diversité des mesures pour maintenir et améliorer la fertilité des sols .....	282
2.1.	Les rendements : une question complexe.....	282
2.2.	Des mesures de lutte contre l'érosion des sols .....	285
2.3.	Le renforcement des relations agricultures-élevage .....	288
2.4.	Des techniques agro-écologiques à promouvoir.....	290
<b>Chapitre 9</b>	<b>Une filière qui ne pourra être viable qu'en se diversifiant .....</b>	<b>292</b>
1.	Porter une politique de diversification des cultures .....	293
1.1.	« Où diversifier ? » : des dissensions entre les acteurs de la filière.....	294
1.2.	De l'opportunité de promouvoir le développement des cultures oléagineuses pour le marché alimentaire .....	295
2.	Un marché des bio-énergies attractif.....	298
2.1.	Des controverses liées à l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie .....	299
2.2.	Des réflexions en cours sur l'utilisation de l'huile de coton à des fins de biocarburants .....	300
2.3.	La politique nationale de développement des biocarburants : une opportunités saisir .....	301
<b>Chapitre 10</b>	<b>Le rôle des partenaires de la filière dans le devenir de la filière cotonnière .....</b>	<b>304</b>
1.	Le désengagement d'un partenaire historique ?.....	305
1.1.	La privatisation chaotique de Dagrís (ex-CFDT) .....	305
1.2.	Une moindre visibilité de l'aide française au secteur coton .....	308
2.	De la multiplicité des programmes d'appui à la filière cotonnière. ... à la dispersion ?.....	313
2.1.	Une multitude de programme d'appui à la filière coton .....	313
2.2.	Des choix qui interrogent : exemple de la filière coton-textile.....	316

---

3. Un avenir de la culture cotonnière tributaire de la vision de deux acteurs.....	317
3.1. L'UNPC-B, un acteur incontournable de la filière.....	318
3.2. L'Etat, comme garant de la mise en place des conditions favorables à la mise en œuvre des politiques cotonnières.....	319
3.2.1. La sécurisation foncière : une condition sine qua non pour la transformation des systèmes de production paysans.....	319
3.2.2. Un nécessaire soutien au secteur des huileries .....	321
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>324</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>329</b>
<b>INDEX DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>372</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>375</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>378</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>380</b>

## **Résumé :**

Cette recherche traite de la vulnérabilité des paysans cotonniers au Burkina Faso face aux évolutions du marché et aux changements institutionnels de la filière. En effet, la filière coton a subi depuis une dizaine d'années une crise généralisée, dont la chute des prix fut le caractère le plus visible. Cette crise sans précédent est symptomatique du démantèlement des filières d'exportation, mises en place progressivement depuis la période coloniale, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. La filière coton étant reconnue comme un succès historique de développement agricole, ses difficultés actuelles sont donc un bon révélateur de l'impact du retrait des États et de la coopération internationale dans le secteur de l'agriculture. Les résultats s'appuient sur le traitement d'enquêtes par questionnaire menées auprès de paysans dans l'Est du Burkina Faso et sur la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs de la filière. Ces analyses de terrains sont ensuite confrontées aux stratégies de sortie de crise proposées par les sociétés cotonnières, l'Union des Producteurs de Coton Burkinabé et l'État. Cette échelle d'analyse est intégrée dans une étude à différentes échelles, de la région, au marché global en passant par l'État. Cette approche multi-scalaire originale est la seule capable de mettre en relation efficacement les conclusions fondées sur niveau unique d'analyse. Les conclusions montrent que le devenir de la filière coton et la stabilité des régions concernées dépendent de l'action des producteurs, des États et de la coopération internationale en faveur de l'agriculture familiale. Enfin, ce travail souligne l'intérêt de l'approche géographique qui intègre l'emboîtement des échelles en tant qu'élément majeur de la pérennité des filières agricoles dans les pays en voie de développement.

Mots clés : Développement agricole, filière d'exportation, marché mondial, vulnérabilité, paysannat, coton, Afrique zone franc CFA

## **African cotton farmers within the context of globalization : social, economic and geographical impacts. The case of Burkina Faso's Eastern region**

### **Abstract :**

The aim of this Phd is to understand the vulnerability of Burkina Faso's cotton farmers confronted to the current market and institutional changes in this economic sector. Indeed, the cotton industry has gone through a generalized crisis over the last decade – the fall in prices being the most tangible outward sign. Such an unprecedented crisis is symptomatic of the dismantling of export channels that have been introduced ever since the colonial period, under the pressure of structural adjustment policies. The cotton industry being generally acknowledged as a historical success of agricultural development, its current difficulties testify to the direct consequences of the withdrawal of both States and international cooperation from the agricultural sector. Results are based on the treatment of questionnaire surveys conducted among farmers in Eastern Burkina Faso and on half-directed interviews with all the industry participants. These field surveys are then contrasted with the strategies propounded by the cotton companies, the National Union of Burkinabe Cotton Producers and the government itself to get out of the crisis. This scale of analysis is integrated, through a multi-leveled study of the region, to the global market through the state. This multi-scalar, original approach is the only one likely to draw a productive connection between the several approaches based on a single level of analysis. Conclusions establish that the future of the cotton sector, and the stability of the area, depend on the joint actions of producers, State and international cooperation to support family farming. Finally, this study also demonstrates the interest of a geographical approach incorporating different scales of analysis as a major element of the sustainability of agricultural industries in developing countries

Key-words: Agricultural development, export industry, global market, vulnerability, the agricultural sector, cotton, African CFA franc

## **Discipline : Géographie**

Ecole doctorale de géographie de Paris – ED434

Institut de Géographie

191, Saint Jacques

75005 Paris